

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1886-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1886.

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
LOI pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse nationale d'épargne.....	491
INSTRUCTION n° 348 sur le service du recouvrement des effets de commerce déposés dans un bureau français quelconque et payables en France, en Algérie ou en Tunisie....	492
INSTRUCTION n° 52. — Paiement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité.....	523
INSTRUCTION n° 53. — Interprétation par le conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 sur la caisse d'épargne postale. — Avis du conseil d'Etat....	524

DEUXIÈME PARTIE.

ADDITIONS et modifications à divers documents de service.....	525
CARTES de visite. — Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.....	528
FRAIS de poursuites et d'instances. — Comptabilité.....	529
DÉCISION du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	529
PUBLICATION d'un 11 <sup>e</sup> supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....	532
RAPPEL des dispositions de l'Instruction n° 211.....	534
RÉSULTATS de l'examen du 2 <sup>e</sup> degré en 1886.....	534
TABLEAU des opérations effectuées par le service de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1886.....	534

PREMIÈRE PARTIE.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Loi pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse nationale d'épargne.*

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ont adopté,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

ART. 1. Le Ministre des postes et des télégraphes est autorisé à acquérir, pour le compte de la Caisse nationale d'épargne, un immeuble destiné à l'installation de cette caisse, et à y faire exécuter tous travaux de construction et d'aménagement nécessaires, dans les limites des excédents de recette attribués au compte de dotation par l'article 16 de la loi du 9 avril 1881.

ART. 2. Il est ouvert au Ministre des postes et des télégraphes, au titre du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne, pour l'exercice 1886, un crédit extraordinaire montant à la somme de huit cent mille francs (800,000 fr.) appli-

cable au chapitre 7 nouveau du budget, intitulé « Acquisition de terrain et construction de l'hôtel de la Caisse nationale d'épargne ».

ART. 3. Est et demeure annulé le crédit de trois cent soixante-six mille trois cents francs (366,300 fr.) ouvert au budget annexe du même exercice, sous le titre de « Chapitre 5. — Excédent des recettes sur les dépenses à attribuer au compte de la dotation. (Art. 16 de la loi du 9 avril 1881.) »

ART. 4. Il sera pourvu au crédit ouvert par l'article 2 au moyen de la somme de trois cent soixante-six mille trois cents francs (366,300 fr.) devenue disponible par l'annulation qui précède, et d'un prélèvement de quatre cent trente-trois mille sept cents francs (433,700 fr.) sur l'excédent des recettes des exercices 1884 et 1885.

Les prévisions de recette du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne pour l'année 1886 sont, en conséquence, augmentées d'une somme de 433,700 francs, qui sera inscrite au chapitre 4 nouveau, sous le titre de : « Prélèvement sur le compte de la dotation pour l'hôtel de la Caisse nationale d'épargne ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 29 novembre 1886.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Postes et des Télégraphes,*

*Le Ministre des Finances,*

F. GRANET.

SADI CARNOT.

---

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

---

INSTRUCTION N° 348.

*sur le service du recouvrement des effets de commerce déposés dans un bureau français quelconque et payables en France, en Algérie ou en Tunisie.*

---

**OBSERVATION IMPORTANTE.**

Tous les règlements parus jusqu'à ce jour sur le service des recouvrements français, ainsi que sur le service des protêts, ont été coordonnés dans l'Instruction suivante, et c'est cette instruction que les agents devront consulter **exclusivement** à l'avenir.

En ce qui concerne le service des recouvrements étrangers, les agents auront à se reporter à l'**Arrangement du Congrès de Lisbonne concernant le service des recouvrements**, ainsi qu'aux **Règlements de détail et d'ordre pour l'exécution de cet Arrangement**, parus dans le Bulletin mensuel n° 3 du mois de mars 1886.

I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

§ 1. — Sont admis au recouvrement par la poste :

Les quittances, factures, billets, traites et généralement toutes les valeurs commerciales ou autres, protestables ou non.

Les mandats de dépenses publiques, ne pouvant pas être payés à des tiers, même quand ils sont quittancés d'avance, ne peuvent être recouverts par la poste.

Les polices d'assurances, qui présentent une série de notes et de mentions manuscrites ayant le caractère de correspondance, ne sont pas non plus admises au recouvrement par la poste.

**Interdiction aux facteurs de recouvrer ou de faire recouvrer par un tiers aucune valeur non confiée au service.**

§ 2. — Il est expressément interdit aux facteurs de prêter *directement* ou *indirectement* leur concours pour opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont chargés par l'Administration.

**Bureaux aptes au service des recouvrements.**

§ 3. — Le *dépôt* des valeurs à recouvrer, protestables ou non protestables, peut être effectué dans tous les bureaux de la France continentale, des îles du littoral, de la Corse, de l'Algérie, de la Tunisie, et dans les bureaux français établis à Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Salonique et Smyrne.

§ 4. — Le *recouvrement* des valeurs *non protestables* peut être opéré par tous les bureaux de la France continentale, des îles du littoral, de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie.

§ 5. — Le recouvrement des valeurs *protestables* peut être effectué par tous les bureaux de la France continentale, de la Corse, des bureaux de l'Algérie désignés sur la liste n° 1518, que tous les receveurs ont en leur possession, et par les bureaux des îles du littoral indiqués ci-après :

Sainte-Marguerite ..	} Alpes-Maritimes.	Île d'Arz.....	} Morbihan.
Saint-Honorat.....		Belle-Île.....	
Île d'Aix.....	} Charente-Inférieure.	Île Hoëdic.....	} Vendée.
Fort-Boyard.....		Île Houat.....	
Île de Madame.....		Île Groix.....	
Île d'Oléron.....		Île aux Moines.....	
Île de Ré.....	} Côtes-du Nord.....	Île des Ambiers....	Var.
Île de Bréhat.....		Île d'Yeu.....	
Île de Batz.....	} Finistère.	Île de Noirmoutier..	
Île Chevalier.....			
Île Tudy.....			

Les bureaux situés dans les colonies françaises ne participent en aucune façon au service des recouvrements.

§ 6. — Les bureaux de Monaco et de Monte-Carlo prennent part au service des recouvrements au même titre que les bureaux de recette français en ce qui concerne les valeurs transmises de France, d'Algérie et de Tunisie dans la principauté monégasque, et réciproquement.

**Conditionnement des valeurs.**

§ 7. — Chaque valeur doit, pour être recouvrable à destination, satisfaire aux conditions suivantes :

1° Porter l'indication de la somme à recouvrer qui doit être énoncée en toutes lettres;

- 2° Ne pas dépasser le maximum réglementaire fixé à 2,000 francs ;
- 3° Indiquer le nom et l'adresse du débiteur ;
- 4° Être acquittée par le tireur ;
- 5° Être établie sur papier timbré ou être revêtue de timbres mobiles, à moins qu'il ne s'agisse d'une facture ou d'un reçu d'une somme inférieure à 10 francs ;
- 6° N'être revêtue d'aucune note ou indication pouvant tenir lieu de correspondance entre le créancier et le débiteur.

## II.

## DÉPÔT ET EXPÉDITION.

## (a) Valeurs non protestables.

**Délais à observer pour la remise à la poste des valeurs à recouvrer.**

§ 8. — Les valeurs à recouvrer sont payables à vue ou à échéance fixe. Dans ce dernier cas, elles doivent être remises au service, savoir :

1° *Cinq jours avant la date d'échéance*, pour les valeurs déposées dans l'un des bureaux de la France continentale et recouvrables par l'un de ces mêmes bureaux ;

2° *Quinze jours avant* pour les valeurs déposées en France et recouvrables en Corse, dans l'île d'Yeu, en Algérie ou en Tunisie, et réciproquement.

Aucun délai n'est déterminé pour la remise au service des valeurs payables à date fixe déposées dans les bureaux français du Levant et recouvrables en France, en Algérie ou en Tunisie.

Dans ce cas, il appartient aux intéressés d'effectuer le dépôt de manière que la présentation puisse avoir lieu en temps utile.

**Insertion des valeurs dans l'enveloppe n° 1488.**

§ 9. — Les valeurs à recouvrer sont insérées par le déposant avec le bordereau du n° 1485, dont il sera question au paragraphe 11, dans une enveloppe n° 1488 qui lui est délivrée *revêtue à l'avance, par les soins du receveur, d'un timbre-poste de 25 centimes*. Cette enveloppe, qui est fermée par le déposant lui-même, doit indiquer, soit à la main, soit au moyen d'une griffe, le bureau chargé de l'encaissement, le département dans lequel se trouve ce bureau, le nom et l'adresse du déposant.

Le receveur vérifie ces indications et les rectifie ou les fait rectifier au besoin.

Il importe notamment que le nom et l'adresse du déposant soient indiqués d'une manière *exacte et très-lisible*.

**Valeurs qui peuvent être placées sous une même enveloppe.**

§ 10. — L'enveloppe n° 1488 peut contenir des valeurs payables par des débiteurs différents, pourvu que ces valeurs soient recouvrables au profit de la même personne et que les débiteurs soient tous domiciliés dans la circonscription du bureau de poste auquel l'envoi est adressé. Du reste, le nombre des valeurs qui peuvent être insérées par la même personne dans une même enveloppe n'est pas limité, sauf en ce qui concerne les valeurs déposées dans les bureaux du Levant et dont le montant total, par envoi, ne peut exceptionnellement dépasser 2,000 francs.

**Établissement du bordereau n° 1485.**

§ 11. — Les valeurs à recouvrer sont inscrites par l'expéditeur lui-même sur un bordereau n° 1485 qui lui est remis gratuitement dans tous les bureaux. L'expéditeur indique, en outre, en tête du bordereau, son nom, son adresse, la date du dépôt et le nom du bureau où il désire que les fonds ou les valeurs impayées lui soient transmis après la mise en recouvrement.

**Remise au service des enveloppes de valeurs à recouvrer.**

§ 12. — Les enveloppes de valeurs à recouvrer sont déposées par l'expéditeur aux guichets des bureaux.

§ 13. — Les enveloppes n° 1488 sont soumises à la formalité de la recommandation dans les conditions déterminées pour les lettres recommandées, mais avec cette restriction qu'il n'est perçu d'autre taxe que celle de 25 centimes, acquittée au moment de la remise de l'enveloppe au déposant.

Elles sont inscrites sur le registre n° 511 et sur la feuille n° 12 des chargements, avec la mention *V à R* (*valeurs à recouvrer*).

**Enveloppes de valeurs à recouvrer trouvées à la boîte.**

§ 14. — Les enveloppes n° 1488 qui, contrairement à la règle, seraient trouvées à la boîte, sont traitées comme si la remise en avait eu lieu au guichet, et alors même que le nom de l'expéditeur n'y serait pas indiqué. Le nom de l'expéditeur est remplacé, dans ce cas, au registre n° 511, par la mention « Trouvée à la boîte », qui est d'ailleurs reproduite sur l'enveloppe n° 1488 elle-même. En cas de non-affranchissement ou d'insuffisance d'affranchissement, les enveloppes n° 1488 sont renvoyées à l'expéditeur, avec une note explicative, ou, si rien n'indique leur provenance, versées immédiatement en rebut.

**DÉPÔT ET EXPÉDITION.****(b) Valeurs protestables.****Admission des valeurs protestables par les bureaux.****Consignation ou non-consignation.**

§ 15. — Le déposant d'une valeur à recouvrer a le droit de consigner au bureau expéditeur, pour le cas de protêt, le montant des frais de cet acte, ainsi que de l'enregistrement du titre.

§ 16. — Les valeurs à recouvrer ayant donné lieu à consignation doivent être acceptées pour tous les bureaux de la France continentale et de la Corse, pour les bureaux de l'Algérie mentionnés sur la liste n° 1518, tableaux n° 1 et 2, ainsi que pour les bureaux des îles du littoral désignés au paragraphe 5, les huissiers ou notaires étant tenus de faire les protêts, lorsque le montant probable des frais a été préalablement versé au bureau de poste de dépôt.

*En cas de non-consignation au contraire, ces valeurs ne sont admises qu'autant qu'elles sont à destination de localités pour lesquelles des officiers public ou ministériels se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable.*

Les noms des localités où les protêts peuvent être faits sans consignation préalable sont inscrits sur un carnet n° 1517 et en ce qui concerne les bureaux de l'Algérie, sur la liste n° 1518 (tableau n° 2). Chaque bureau de poste est muni de ces deux documents qui doivent être soigneusement tenus au courant. Dans

ce but, les receveurs signalent au directeur départemental, qui en informe l'Administration, les changements qui viennent à se produire parmi les titulaires des études d'huissier ou de notaire ayant pris l'engagement de faire les protêts sans consignation.

Le carnet n° 1517 et la liste n° 1518 doivent être communiqués dans les bureaux de poste aux personnes qui demandent à les consulter.

#### Mesures complémentaires en cas de dépôt de valeurs protestables.

§ 17. — Indépendamment du bordereau n° 1485 dont l'emploi est prescrit au paragraphe 11, l'expéditeur d'une valeur française à protester *dans l'intérieur du territoire* doit y joindre une formule n° 1505 qui lui est fournie par l'Administration.

S'il s'agit d'une valeur protestable à destination de l'Algérie, le déposant joint à cette valeur une formule n° 1519.

Il est tenu de remplir lui-même l'une ou l'autre de ces formules, suivant le cas, et d'indiquer :

- 1° S'il s'agit d'un protêt simple, à deux domiciles, avec perquisition ;
- 2° Dans le cas où il y aurait lieu à protêt, s'il entend que la valeur soit confiée à un huissier ou à un notaire nominativement désigné par lui, ou bien à une personne quelconque, sans caractère officiel, dont il doit donner les nom, prénoms, qualité et domicile, ou encore à l'huissier ou au notaire agréé par l'Administration ;
- 3° Enfin, en cas de consignation préalable du coût des frais, le montant de la somme déposée par lui.

#### Versement de la consignation.

§ 18. — Si l'envoyeur désire consigner le coût probable des frais pouvant résulter du protêt de la valeur ou des valeurs déposées par lui, il doit verser au guichet du bureau de dépôt une somme correspondant au montant de ces frais.

L'envoyeur fixe lui-même le montant de cette somme ; mais il doit être prévenu que, si les huissiers sont tenus de faire les protêts en cas de consignation préalable des frais, ils peuvent, par contre, se refuser à s'en charger toutes les fois que ladite consignation est insuffisante. On doit, d'ailleurs, lui faire remarquer que, dans tous les cas, le surplus de la somme avancée par un officier ministériel donne lieu à une nouvelle opération de recouvrement, et que les frais de cette nouvelle opération sont naturellement à la charge du déposant des valeurs protestées.

§ 19. — Les sommes consignées pour protêts sont inscrites au moment même du dépôt, sur un registre à souche n° 1506 et il en est donné reçu au déposant sur un bulletin détaché de ce registre.

§ 20. — Aussitôt après, le receveur établit un avis de consignation n° 1508 qui, après avoir été signé, est adressé, sous bulletin n° 453, au bureau de destination.

### III.

#### RÉCEPTION.

##### (a) Valeurs non protestables.

#### Inscription au carnet n° 513 des envois de valeurs à recouvrer.

§ 21. — Le receveur du bureau de destination porte, en nombre, confondus



avec les objets chargés ou recommandés de toute nature, au carnet n° 513, les enveloppes n° 1488 qu'il reçoit.

#### Absence d'affranchissement.

§ 22. — En principe, tous les plis trouvés dans une dépêche doivent être valablement affranchis, alors même qu'ils auraient été jetés à la boîte du bureau expéditeur. Si donc, et exceptionnellement, l'un de ces plis ne se trouvait pas revêtu du timbre d'affranchissement réglementaire, il devrait être renvoyé immédiatement, avec une note explicative, au bureau d'origine — qui procéderait comme il est indiqué au paragraphe 14.

#### Ouverture des enveloppes n° 1488.

§ 23. — L'ouverture des enveloppes est faite par le receveur ou son délégué, en présence d'un commis, aide ou facteur, et les valeurs qu'elles renferment sont décrites, séance tenante, sur le registre n° 1489.

Si une valeur n'est pas inscrite sur le bordereau, le receveur l'y inscrit d'office.

#### Constatation des valeurs à recouvrer manquantes.

§ 24. — Dans son travail de vérification, le receveur peut être amené à constater, tout d'abord, l'absence d'une valeur à recouvrer annoncée sur le bordereau n° 1485. Dans ce cas, le mot « *Manque* » doit être porté en regard de l'inscription de cette valeur audit bordereau. Cette indication est signée par le receveur et son assistant.

Le fait est, en outre, porté d'urgence à la connaissance du déposant par l'intermédiaire du bureau d'origine.

#### Constatation des irrégularités de forme ou d'expédition. — Irrégularités empêchant la mise en recouvrement.

§ 25. — Certaines irrégularités de forme ou d'expédition peuvent affecter les valeurs à recouvrer au point de les rendre irrécouvrables. Le receveur doit, par suite, apporter tous ses soins à les relever.

##### *Sont irrécouvrables :*

Les valeurs dont le montant excède le maximum autorisé, soit 2,000 francs ;

Les valeurs qui ne satisfont pas aux lois sur le timbre, ainsi que toute valeur qui ne remplit pas les conditions réglementaires qui se trouvent détaillées au paragraphe 7 de la présente Instruction.

Dans le cas où une enveloppe n° 1488 contient des valeurs reconnues *toutes* irrégulières, elles sont renvoyées au déposant, dès leur arrivée au bureau de destination, avec une note explicative, et sous enveloppe n° 1494 chargée en franchise.

Si, au contraire, l'enveloppe n° 1488 contient à la fois des valeurs régulières, et des valeurs irrégulières ces dernières sont immédiatement renvoyées au déposant, avec une note explicative informant en outre ce déposant que le règlement de compte des autres valeurs lui sera envoyé ultérieurement. Puis, lorsque ce règlement est expédié, une fiche spéciale doit être épinglée au bordereau n° 1485 et indiquer que « (nombre) des valeurs désignées sur ce bordereau et s'élevant à (somme) ont été renvoyées comme irrécouvrables, le (date) ».

Il est pris note dans la colonne d'observations du registre n° 1489 de la date et du motif de renvoi des valeurs irrégulières.

**Interdiction de joindre aux valeurs à recouvrer des lettres, notes ou pièces de quelque nature qu'elles soient.**

§ 26. — Les valeurs à recouvrer ne doivent être accompagnées d'aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance, ni même d'aucune pièce se rapportant ou non auxdites valeurs.

Il y a lieu de procéder d'une manière différente suivant qu'il s'agit d'une note ou d'une pièce quelconque jointe aux valeurs, ou de valeurs revêtues elles-mêmes d'annotations ayant le caractère de correspondance.

Lorsque les valeurs sont accompagnées de notes manuscrites ou imprimées, de quelque nature qu'elles soient, les valeurs sont seules présentées au débiteur. Lesdites notes ou pièces, *épinglées* au bordereau d'envoi avec une fiche portant les mots « *Transmission interdite* », sont renvoyées à l'expéditeur *en même temps* que le règlement de compte des valeurs auxquelles elles se rapportent.

Quant aux valeurs qui sont elles-mêmes revêtues d'indications ayant le caractère de correspondance, elles doivent, dès leur arrivée au bureau, être retournées, sous enveloppe n° 1494 chargée en franchise, au déposant, qui est informé de la cause de ce renvoi au moyen d'une fiche jointe à la valeur et portant ces mots : « *Valeur non admise au recouvrement, attendu qu'elle porte une annotation ayant le caractère de correspondance, ce qui est interdit par les règlements* ».

Bien entendu, ces dispositions ne sont pas applicables aux factures revêtues d'annotations autorisées par les règlements, telles que l'indication de l'escompte, le report des factures antérieures, la date, le lieu ou les conditions de paiement, la désignation de la voie employée pour l'expédition des marchandises (*poste, messageries, chemin de fer, grande et petite vitesse*), etc.

Quant aux annotations illicites consignées sur les bordereaux d'envoi n° 1485, il n'en est pas tenu compte, et cette irrégularité n'empêche pas la mise en recouvrement des valeurs jointes auxdits bordereaux.

**Valeurs payables à date fixe transmises prématurément par le déposant.**

§ 27. — Les agents doivent également *renvoyer aux déposants, comme irrécouvrables*, les valeurs payables à date fixe qui leur sont adressées sous la même enveloppe que d'autres valeurs payables à vue et qui parviennent trop longtemps avant la date d'échéance pour pouvoir être conservées au bureau de destination sans empêcher la transmission des sommes recouvrées dans les délais réglementaires prévus au paragraphe 71.

**Vice d'adresse. — Cas de réexpédition des valeurs à recouvrer.**

§ 28. — Quand des valeurs sont adressées à un bureau *pour des localités qui faisaient précédemment partie de sa circonscription postale et qui en ont été distraites peu de temps auparavant*, le renvoi au déposant n'en est pas effectué et elles sont traitées de la manière suivante:

Si l'envoi ne se compose que d'une seule valeur, l'enveloppe n° 1488, avec son contenu, est réexpédiée sous chargement en franchise sur le nouveau bureau de destination, qui procède à l'égard de cette valeur comme si elle lui était parvenue directement. L'enveloppe n° 1488 est, dans ce cas, revêtue de la mention « *Réexpédiée en franchise sous chargement* »;

Si, au contraire, l'envoi se compose de plusieurs valeurs, le préposé conserve celles dont le recouvrement doit être opéré par ses soins, puis il réexpédie, dans la forme indiquée ci-dessus, c'est-à-dire sous l'enveloppe n° 1488 transmise par le

déposant, les autres valeurs sur le bureau qui doit les encaisser, en ayant soin d'accompagner l'envoi d'un bordereau n° 1485 établi d'office.

A l'aide de ce bordereau, le receveur qui a reçu les valeurs ainsi réexpédiées adresse alors directement au déposant le montant des valeurs recouvrées et les valeurs recouvrées, s'il y a lieu.

Quant au receveur qui a réexpédié les valeurs, il doit les faire figurer (*nombre et montant*) au verso du bordereau établi par le déposant, dans la catégorie des valeurs non recouvrées, et cette réexpédition est signalée par une note ainsi conçue :

« La valeur s'élevant à.....  
 débiteur, M.....résidant à.....  
 .....n'est pas recouvrable par le bureau  
 de.....mais bien par celui de.....; à titre exceptionnelle, elle  
 a été réexpédiée sur ce dernier bureau. M.....  
 est prié de vouloir bien adresser désormais au bureau de.....  
 .....les valeurs qu'il aurait  
 à faire recouvrer à.....

Il est pris note, dans la colonnes d'observations du registre n° 1489 du nom du bureau sur lequel la valeur ou les valeurs ont été réexpédiées, ainsi que de la date de la réexpédition.

§ 29. — Il peut encore arriver que, par suite d'une erreur de suscription commise sur l'enveloppe n° 1488 par le déposant lui-même, cette enveloppe parvienne à un bureau autre que celui dans la circonscription duquel réside le débiteur. Dans ce cas, le receveur du bureau auquel l'enveloppe n° 1488 est parvenue par erreur entoure ladite enveloppe d'un croisé de ficelle à la cire et portant l'empreinte du cachet du bureau; puis il la réexpédie, sous chargement en franchise, sur l'établissement de poste dans la circonscription duquel réside véritablement le débiteur et, pour justifier l'ouverture qui a été faite de l'envoi, mention en est portée au verso de l'enveloppe n° 1488 dans les termes suivants :

« Valeur recouvrable par le bureau de.....  
 et adressée par erreur au bureau de.....

Il va sans dire qu'il doit être procédé de la même manière lorsque toutes les valeurs contenues dans un même et unique envoi sont, *sans aucune exception*, à destination de localités desservies par un même bureau autre que celui qui est indiqué sur la suscription de l'enveloppe n° 1488.

Mais si, au contraire, l'enveloppe n° 1488 renferme des valeurs à destination du bureau porté sur ladite enveloppe et d'autres valeurs destinées à des localités desservies par des bureaux différents, ces dernières valeurs doivent, excepté dans le cas prévu au paragraphe précédent, être *immédiatement* retournées au déposant, sous une enveloppe n° 1494, avec une fiche indiquant la cause qui s'est opposée à leur mise en recouvrement et faisant connaître, en outre, au déposant que le règlement de compte des valeurs recouvrables dans la circonscription du bureau dont le nom a été porté sur l'enveloppe n° 1488 lui sera ultérieurement adressé.

Il est pris note dans la colonne d'observations du registre n° 1489 du motif qui s'est opposé à la mise en recouvrement des valeurs renvoyées au déposant ainsi que de la date de leur renvoi.

#### Constatation de la perception des droits de timbre

§ 30. — Quand un effet n'est pas établi sur papier timbré ou n'est pas revêtu de timbres mobiles en valeur suffisante d'après le montant du titre, cette

infraction aux lois sur le timbre rend l'effet irrécouvrable et nécessite son renvoi au déposant. Il y a lieu, toutefois, de faire exception à cette règle en ce qui concerne les valeurs originaires de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant pour lesquelles la perception des droits de timbre *incombe au service des postes* au moment même du paiement de ces valeurs.

La question du timbre est complexe et délicate et les agents ont à s'en préoccuper d'une manière toute spéciale.

Ils trouveront ci-après un résumé succinct de la réglementation en vigueur sur le timbre, dont il convient de surveiller l'application.

## DROITS DE TIMBRE.

### Nature ou quotité des droits de timbre

§ 31. — Les chèques payables dans la localité habitée par celui qui les a délivrés doivent être timbrés à l'extraordinaire au droit fixe de 10 centimes. Ceux payables dans une autre localité sont soumis à un droit additionnel de 10 centimes, soit en tout 20 centimes.

Les chèques originaires de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant sont ainsi soumis à un droit uniforme de 20 centimes.

Tous les autres effets, y compris les chèques irréguliers <sup>(1)</sup> et les warrants endossés séparément des récipissés sont passibles du droit proportionnel de 5 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs.

Les quittances, factures, mémoires, bordereaux et relevés de compte sont exempts de tous droits de cette nature.

§ 32. — Un droit de timbre de 10 centimes (timbre-quittance) est établi sur tous les titres signés ou non signés emportant libération, reçu ou décharge, tels que factures acquittées, quittances, reçus, etc.

En sont exempts, toutefois :

Les acquits inscrits sur les chèques et effets de commerce;

Les acquits donnés sur les reconnaissances ou reçus ayant pour objet de constater la remise d'effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser, et sur les reconnaissances ou reçus délivrés lors du retour des effets impayés;

Les quittances de 10 francs et au-dessous, quand il ne s'agit pas d'un acompte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme;

(1) Pour n'être pas irréguliers, les chèques doivent notamment :

Être tirés à vue;

Porter l'indication du lieu où ils sont émis;

Être signés par le tireur;

Porter la date du jour où ils sont tirés. Cette date doit être inscrite en toutes lettres et de la main de celui qui a écrit le chèque.

Voici un modèle de chèque régulier :

Lyon, le vingt et un mai 1881.

B. P. F. 500.

À vue, veuillez payer à mon ordre (ou bien à M. Durand ou à son ordre.....  
ou bien à M. Durand..... ou bien au porteur) la somme de  
cinq cents francs, dont vous débiterez mon compte.

PICARD.

A M. Martin, banquier à Paris.

Les quittances de 10 francs et au-dessous portant la mention : « *Valeur en compte* »;

*Les acquits donnés sur les titres créés à l'étranger.*

#### **Mode de paiement des droits de timbre.**

§ 33. — Le paiement des droits de timbre a lieu de la manière suivante :

Sur les chèques réguliers, on applique deux timbres mobiles à 10 centimes, (timbre-quittance); mais si ces titres sont établis sur papier timbré à l'extraordinaire en France, au droit de 10 centimes, il ne doit être apposé, bien entendu, qu'un timbre mobile additionnel de 10 centimes.

Pour toutes les autres valeurs passibles du timbre, on emploie les timbres mobiles de 5, 10, 15, 20, 50 centimes, etc., à moins que les valeurs ne soient établies sur papier timbré au droit correspondant au montant de ces valeurs.

La perception du droit de timbre établi sur les factures, quittances, etc., est constatée au moyen d'un timbre-mobile de 10 centimes (timbre-quittance).

#### **Application et oblitération des timbres mobiles sur les valeurs de la France et de l'Algérie pour la France et l'Algérie.**

§ 34. — Pour les effets créés en France et en Algérie et payables en France et en Algérie, l'apposition des timbres mobiles, à défaut de papier timbré, a lieu au recto du titre et au moment même de sa souscription et, s'il s'agit de warrants, au verso du titre, au moment du premier endossement.

Le timbre est oblitéré, au moment même de son apposition, par l'inscription à l'encre noire usuelle, sur la figurine elle-même, du lieu où l'oblitération est opérée, de la date de l'oblitération, et enfin de la signature du souscripteur de l'effet ou, s'il s'agit de warrants, du premier endosseur.

Le lieu de l'oblitération et la signature peuvent être inscrits partie sur le timbre mobile et partie en dehors; mais il est indispensable que la date porte entièrement sur le timbre.

L'oblitération des timbres mobiles peut également être faite au moyen d'une griffe portant les mêmes indications et dont l'application a lieu à l'encre grasse, en travers du timbre.

#### **Non-perception des droits de timbres. — Renvoi des valeurs.**

§ 35. — Les valeurs qui présentent des contraventions aux lois, décrets et règlements sur le timbre ne sont pas mises en recouvrement; elles sont purement et simplement retournées à l'expéditeur sous enveloppe n° 1494.

Chacune de ces valeurs est accompagnée d'une étiquette n° 1492 sur laquelle les agents portent à la main l'une des mentions suivantes : « *Défaut de timbre, Défaut d'oblitération du timbre, Oblitération irrégulière ou insuffisante du timbre* » suivant le cas.

#### **Application des timbres mobiles sur les valeurs de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant pour la France et l'Algérie.**

§ 36. — Pour les titres originaires de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant, l'apposition des timbres mobiles n'a lieu qu'au moment de leur présentation au débiteur et en cas de paiement, dans les conditions qui seront indiquées ci-après (§ 44, 49 et 50).

## DROITS DE TIMBRE A MONACO.

**Nature, quotité et paiement des droits de timbre à Monaco.**

§ 37. — Les effets de commerce, y compris les chèques, provenant de la France, de l'Algérie, de la Tunisie ou des bureaux du Levant et recouvrables dans la principauté de Monaco sont assujettis à un droit proportionnel de 5 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs.

Les quittances, factures, mémoires, bordereaux et relevés de compte sont exempts de tous droits.

Pour ce qui concerne l'apposition des timbres mobiles et leur oblitération, les receveurs de Monaco et de Monte-Carlo doivent se conformer aux dispositions indiquées aux paragraphes 44, 49 et 50 de la présente Instruction.

## RÉCEPTION.

## (b) Valeurs protestables.

**Mesures spéciales aux valeurs protestables.**

§ 38. — On a vu précédemment, § 17, qu'une formule n° 1505 ou 1519 dûment remplie était jointe à chaque valeur protestable et, § 20, qu'un avis n° 1508 était adressé au bureau de destination, sous bulletin n° 451, en cas de consignation. Le receveur de ce bureau doit, dès lors, s'assurer que ces pièces sont régulièrement établies et qu'il y a concordance parfaite entre elles.

Les formules n°s 1505 ou 1519 inexactes ou incomplètes sont renvoyées, sous enveloppe n° 1514, au bureau d'origine, qui convoque l'expéditeur et les fait rectifier. En cas d'urgence, toutefois, et lorsque l'irrégularité constatée ne laisse aucun doute sur les formalités à remplir, il y a lieu de passer outre, sauf à envoyer, sous enveloppe n° 1514, au bureau expéditeur, qui le retourne après régularisation, un duplicata de la formule n° 1505 ou 1519 reconnue irrégulière.

## IV.

## MISE EN RECouvreMENT,

## (a) Valeurs non protestables.

**Délais réglementaires pour la mise en recouvrement des valeurs.**

§ 39. — Les valeurs de toute origine qui ne sont pas payables à date fixe doivent être mises en recouvrement à la première distribution qui suit leur arrivée.

Celles payables à date fixe ne doivent être présentées que le jour même de l'échéance. Mais si ce jour d'échéance ne peut être attendu sans dépasser les délais de conservation fixés par le paragraphe 71, les valeurs payables à date fixe sont, dans ce cas, renvoyées au déposant avec une note explicative.

§ 40. — Si la date d'échéance tombe un dimanche ou un jour de fête légale <sup>(1)</sup>,

(1) Les fêtes légales sont : le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

la valeur doit être présentée la veille. Si cette fête légale tombe un lundi, la valeur doit être présentée l'avant-veille, c'est-à-dire le samedi. Si, enfin, l'une des fêtes légales tombe un samedi, les valeurs payables le dimanche sont présentées l'avant-veille, c'est-à-dire le vendredi.

#### **Mise en recouvrement des valeurs signalées comme trouvées à la boîte.**

§ 41. — Les valeurs contenues dans les enveloppes signalées par le bureau d'origine comme ayant été trouvées à la boîte sont mises en recouvrement, alors même que le nom et l'adresse de l'expéditeur ne seraient indiqués ni sur l'enveloppe ni sur les pièces qu'elle contient.

Si le nom et l'adresse de l'expéditeur sont restés inconnus après la présentation au débiteur, le receveur invite son collègue du bureau d'origine à rechercher et à lui donner ce renseignement, en vue de la transmission ultérieure des fonds ou des valeurs non recouvrés.

Dans le cas où le déposant resterait définitivement inconnu, le fait serait porté à la connaissance de l'Administration (Bureau des articles d'argent).

#### **Remise des effets au facteur.**

§ 42. — Les valeurs à mettre en recouvrement sont inscrites sur le carnet n° 759 des facteurs chargés de les encaisser et livrées à ces sous-agents qui en donnent reçu dans la colonne du registre n° 1489 réservée à cet effet.

L'inscription des valeurs au carnet n° 759 doit être faite d'une façon très sommaire, en portant simplement le montant de la somme à recouvrer à la colonne 8 et le nom du débiteur à la colonne 9.

§ 43. — Les valeurs dont le recouvrement doit être fait par un facteur de relais sont reportés sur le carnet n° 759 de ce facteur et livrées à ce dernier par son collègue, dans les conditions prévues par l'article 667 de l'Instruction générale, comme s'il s'agissait de lettres chargées ou recommandées. Ces valeurs sont remises au facteur de relais, au besoin, la veille du jour de l'échéance, de manière à ce qu'elles puissent être présentées le jour dit, à la première heure.

§ 44. — En ce qui concerne spécialement les valeurs originaires de la principauté de Monaco, du Levant et de la Tunisie, le receveur a soin de remettre au facteur, en même temps que ces valeurs, les timbres mobiles qui doivent y être appliqués, en cas de paiement, et, à cet effet, les bureaux doivent être munis de ces timbres, qui comptent comme valeur en caisse.

Le receveur indique au crayon la place où doit être apposée la figurine, soit au recto de l'effet, à côté de l'acceptation ou de l'aval, soit au verso à défaut d'acceptation ou d'aval.

#### **Présentation des effets au débiteur.**

§ 45. — En France et en Corse, les facteurs présentent à domicile les effets dont ils sont porteurs et ne doivent s'en dessaisir qu'après en avoir reçu le montant.

Ils ont accès dans les casernes et autres établissements militaires pour l'encaissement des valeurs qui y sont adressées et dont le recouvrement est confié à la poste.

§ 46. — En Algérie et en Tunisie, les effets ne sont présentés par les facteurs au domicile des débiteurs que lorsque ce domicile est situé au centre même de la commune siège du bureau. Les effets payables en dehors de cette agglomération principale sont conservés au bureau pendant quatre jours à la disposition du débiteur à qui le receveur adresse, avec la formalité de la recommandation et en franchise, un avis spécial n° 1590 d'avoir à se libérer au bureau.

**Paiement partiel non admis.**

§ 47. — Il n'est pas admis de paiement partiel : chaque valeur doit être recouvrée en une seule fois.

**Apposition des timbres mobiles sur l'effet en cas de paiement.**

§ 48. — Le facteur s'assure, avant tout, si le débiteur consent ou non à payer le montant de l'effet.

§ 49. — Dès qu'il a reçu les fonds, le facteur applique le ou les timbres mobiles nécessaires sur les valeurs originaires de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant et il procède à leur oblitération de la manière suivante :

Pour les timbres mobiles proportionnels, inscription à l'encre noire usuelle et sur la figurine elle-même du lieu où l'oblitération est effectuée, de la date de l'oblitération et enfin de la signature du facteur ;

Pour les timbres mobiles à 10 centimes (timbres-quittances), apposition, en travers de chaque figurine, de la signature du facteur, ainsi que de la date de l'oblitération.

§ 50. — Il va sans dire que, si l'effet est payé au bureau même, le receveur se conforme aux dispositions du paragraphe précédent ; mais il peut, pour l'oblitération des timbres mobiles, faire usage du timbre à date du bureau.

Si, au contraire, le débiteur refuse de payer, l'apposition des timbres n'a pas lieu.

**Valeurs impayées. — Délais accordés au débiteur pour se libérer au bureau lorsque les effets n'ont pas été payés à présentation.**

§ 51. — Si, pour une cause quelconque l'effet est resté impayé, il est rapporté au bureau et conservé, pendant vingt-quatre heures, à la disposition du débiteur.

Dans le cas où ce débiteur n'a pas été rencontré par le facteur au moment où celui-ci s'est présenté pour réclamer le paiement de l'effet, le facteur laisse au domicile du débiteur un avis n° 1490 l'informant du délai pendant lequel ledit effet sera conservé au bureau à sa disposition.

Le délai de conservation est de 48 heures pour les valeurs payables en Algérie <sup>(1)</sup> et pour les valeurs provenant des bureaux du Levant et payables tant en France qu'en Algérie.

Il est de 3 jours pour les valeurs payables en Tunisie <sup>(1)</sup>.

Dans ces délais, les dimanches et jours fériés sont comptés comme des jours ordinaires.

§ 52. — Bien entendu, les délais fixés au paragraphe 51 ne s'appliquent pas aux valeurs protestables qui, en cas de non-paiement, doivent être remises sans aucun retard à l'officier ministériel chargé d'effectuer le protêt ou, s'il y a lieu, à la personne désignée par le déposant.

**Décharge à donner aux facteurs des fonds et des effets impayés qu'ils rapportent au bureau**

§ 53. — Au fur et à mesure que les facteurs lui rapportent des effets impayés

<sup>(1)</sup> Il y a lieu de remarquer que, conformément aux dispositions du paragraphe 46, le délai de conservation est de 4 jours quand l'effet est payable en dehors de l'agglomération principale de ce bureau.



ou des fonds provenant du recouvrement des valeurs, le receveur leur en donne reçu dans la colonne n° 15 du carnet n° 759, puis il porte à la colonne n° 10 du registre n° 1489 l'indication des sommes recouvrées ou des valeurs impayées rapportées par les facteurs, et il constate cette remise par l'apposition de son paraphe dans la colonne n° 11.

§ 54. — *Les fonds provenant des valeurs recouvrées ne doivent pas être confondus immédiatement avec les fonds de la caisse : ils doivent être conservés à part et n'être versés dans la caisse qu'au moment même où ils sont convertis en mandats de recouvrement.*

### MISE EN RÉCOUVREMENT.

#### (b) Valeurs protestables.

##### Mesures spéciales aux valeurs protestables.

§ 55. — Toutes les fois qu'une valeur protestable est présentée à l'encaissement et que, pour une cause quelconque, elle n'a pas été recouvrée, soit que le débiteur ait refusé de la payer, soit qu'en cas de changement de résidence il n'ait pas pris les mesures nécessaires pour en faire effectuer le paiement par un tiers, etc., cette valeur doit être remise *immédiatement après la rentrée des facteurs* à l'huissier ou au notaire chargé de faire le protêt en temps utile ou bien, le cas échéant, à la personne désignée par le déposant, soit sur la formule n° 1585, soit sur la formule n° 1519.

##### Répartition des valeurs à protester dans les localités où se trouvent plusieurs officiers ministériels agréés.

§ 56. — Lorsque dans la circonscription d'un même bureau, il existe plusieurs huissiers ou notaires ayant pris l'engagement de faire les protêts sans consignation préalable du coût des frais, les effets à protester *avec ou sans consignation*, sauf le cas prévu au paragraphe 62, sont répartis entre ces officiers ministériels à l'exclusion de tous autres, soit par voie de roulement, soit par division de la circonscription du bureau en territoires assignés à chacun d'eux.

L'ordre de répartition est réglé, avec l'assentiment de l'Administration, par le directeur départemental, le receveur et les officiers ministériels entendus.

##### Transmission des valeurs à un officier ministériel agréé dans une autre circonscription voisine.

§ 57. — Il peut arriver qu'un bureau n'ait dans sa circonscription ni huissier ni notaire agréé, et que l'officier d'une circonscription voisine se soit fait agréer pour exercer dans tout ou partie de la circonscription de ce bureau.

Alors, tous les effets à protester sont transmis sous chargement en franchise (enveloppe n° 1514) au bureau voisin, qui les fait remettre *d'urgence* à l'officier ministériel agréé, contre reçu donné sur le bordereau d'envoi, *pourvu toutefois que la transmission puisse se faire sans entraves pour le service et dans les délais voulus pour assurer les protêts en temps utile.*

Dans ce cas, l'officier ministériel peut, soit aller directement faire les remises de fonds ou de pièces au receveur du bureau d'où proviennent les valeurs à protester, soit avoir recours au receveur qui a servi d'intermédiaire, lequel renvoie à son collègue, par le premier courrier et sous chargement, les fonds ou les valeurs protestées à retourner à l'expéditeur.

**Valeurs à protester dans les localités où aucun officier ministériel ne s'est mis à la disposition de l'Administration.**

VALEURS AVEC CONSIGNATION.

§ 58. — Les effets à protester pour lesquels il y a consignation sont répartis, de la manière indiquée aux paragraphes 56 et 57, entre tous les huissiers ou notaires d'une localité pour laquelle aucun officier ministériel n'a pris l'engagement de faire les protêts sans consignation.

VALEUR SANS CONSIGNATION.

§ 59. — Lorsqu'un bureau non pourvu d'officier ministériel disposé à faire les protêts sans consignation reçoit *exceptionnellement* des valeurs pour lesquelles l'envoyeur a réclamé la formalité du protêt sans consignation, les valeurs sont mises en recouvrement dans les conditions ordinaires.

S'il y a paiement, le receveur procède comme pour les mêmes valeurs non soumises à protêt.

Dans le cas contraire, *il retourne les valeurs au déposant*, avec une note indiquant le motif du non-paiement : « *Refus de payer, Absence..... du destinataire* », note qui doit toujours se terminer ainsi : « *Protêt impossible sans consignation préalable du coût des frais* ».

**Conditions dans lesquelles une valeur à protester est remise à un officier ministériel agréé ou désigné d'office par l'Administration.**

§ 60. — Les effets à remettre à un officier ministériel pour être protestés sont inscrits *d'urgence* sur un bordereau n° 1509 établi en deux expéditions, dont l'une reste entre les mains de l'officier ministériel et dont l'autre, acceptée, datée et signée par lui, doit être rapportée au bureau pour y être conservée.

Ces bordereaux sont accompagnés des valeurs à protester auxquelles est annexée la formule n° 1505 ou 1519 y afférente, avec tableau n° 2 dûment rempli.

Les bordereaux n° 1509 portent l'indication de l'heure à laquelle ces documents sont expédiés par le bureau de poste et reçus par l'officier ministériel. Ceux conservés par les receveurs doivent être classés avec soin par journée.

**Cas d'absence, de refus, de maladie, de décès, etc., d'un officier ministériel agréé.**

§ 61. — Lorsqu'un officier ministériel qui s'est engagé à faire prendre chaque jour au bureau de poste les effets dont le protêt lui est attribué manque à cet engagement ou lorsque, contrairement à son engagement, il refuse d'effectuer le protêt des effets qui lui sont présentés, le receveur signale *d'urgence* le fait au Ministère (Direction de la comptabilité, bureau des articles d'argent) par l'intermédiaire du directeur de son département et procède de la manière suivante :

Les effets dont le protêt peut être ainsi compromis par la négligence des officiers ministériels ou par suite de leur refus sont adressés, le jour même, avec la double expédition du bordereau n° 1509 et une réquisition (formule n° 1505 ou n° 1519) à un notaire ou à un huissier quelconque de la localité ou d'une localité voisine.

Il en est de même lorsque, par suite d'absence, de maladie ou de décès des officiers ministériels agréés, le receveur se trouve empêché d'assurer le protêt d'un effet.

**Conditions dans lesquelles une valeur à protester est remise à l'officier ministériel ou à la personne désignée par le déposant.**

§ 62. — Lorsque l'envoyeur a désigné un officier ministériel ou une personne quelconque pour recevoir sa valeur ou ses valeurs en cas de protêt et lorsque les valeurs sont apportées impayées, le receveur porte sur le bordereau n° 1509, dressé en double expédition, le détail des valeurs à protester et, s'il y a lieu, le chiffre de la somme consignée. Il remet ensuite à l'officier ministériel ou à la personne désignée par l'envoyeur les valeurs à protester, les formules n° 1505 ou n° 1519 y afférentes et, le cas échéant, la somme consignée au bureau de dépôt. Il s'en fait enfin donner reçu sur l'exemplaire du bordereau n° 1509 qu'il doit conserver dans les archives du bureau; mais il doit être bien entendu que ce reçu est indépendant de l'acquit à donner, le cas échéant, sur l'état de paiement, remise ou remboursement n° 1512 dont il est question au paragraphe n° 118.

Dans ce cas particulier, l'Administration est dégagée par la remise à la personne désignée des valeurs et de la consignation, l'affaire devant se traiter ensuite directement entre le déposant et son mandataire.

**Cas de refus par l'officier ministériel ou la personne désignée par le déposant.**

§ 63. — Lorsque l'envoyeur a désigné soit un notaire, soit un huissier ou une personne quelconque pour recevoir ses valeurs en cas de protêt et que l'officier ministériel ou la personne choisie refuse les effets à protester, le receveur *ne doit pas s'adresser*, par voie de réquisition, à un autre officier ministériel.

Il se borne à retourner, dans la forme prévue au paragraphe 64, 5<sup>e</sup> alinéa, au bureau d'origine pour être remises au déposant, la déclaration de refus et la pièce ou les pièces qu'elle concerne.

Si l'officier ministériel ou la personne choisie par l'envoyeur ne consent pas à formuler son refus par écrit, le receveur retourne les pièces au déposant en les accompagnant d'une simple note explicative.

**Cas dans lesquels les officiers ministériels sont tenus de faire les protêts qui leur sont confiés.**

§ 64. — Les notaires ou huissiers, *qu'ils soient agréés ou non*, sont tenus de faire les protêts du service des postes toutes les fois qu'une consignation suffisante a été déposée au bureau d'origine. Ils sont informés, par la remise de la déclaration du déposant, de l'existence et du montant de cette consignation.

Si un officier ministériel refuse de se conformer à la réquisition, il est tenu de renvoyer sans délai au receveur cette réquisition, après avoir consigné, au bas de la formule n° 1505 ou n° 1519, les motifs de son refus.

Dès lors, les receveurs qui doivent pourvoir au protêt d'une valeur accompagnée d'une consignation suffisante et qui, pour une cause quelconque, n'ont à leur disposition aucun notaire ou huissier agréé, sont tenus de s'adresser, par voie de réquisition, à un autre officier ministériel ayant le droit d'exercer dans la localité où doit avoir lieu le protêt.

La réquisition est d'abord remise à l'officier ministériel dont le domicile est le plus rapproché du bureau, et, en cas de nouveau refus, à tout autre huissier ou notaire de la circonscription dudit bureau, en ayant bien soin de faire mentionner sur la formule n° 1505 ou 1519, les refus qui pourraient lui être successivement opposés.

La déclaration de refus de l'officier ministériel et l'effet qu'elle concerne

sont renvoyés d'urgence sous enveloppe n° 1514 au receveur du bureau d'origine qui convoque l'envoyeur et lui remet toutes les pièces contre un reçu en due forme.

Le fait doit, d'ailleurs, être porté à la connaissance de l'Administration sous le timbre du Bureau des articles d'argent.

**Envois d'express pour assurer le service des protêts à bonne date**

§ 65. — Toutes les fois que les effets impayés ne peuvent être remis aux officiers ministériels en temps utile pour que le protêt soit effectué dans *le délai légal de vingt-quatre heures*, les receveurs doivent avoir recours à *des express à pied et, au besoin, à cheval ou en voiture*, soit pour se faire renvoyer, le jour-même, des effets impayés par les facteurs résidant en dehors de la commune siège du bureau, soit pour les envoyer aux officiers publics ou ministériels, de manière que, dans tous les cas, le protêt soit effectué à bonne date.

§ 66. — Il y a lieu également, s'il y a nécessité, d'employer les express pour faire présenter aux débiteurs les valeurs à recouvrer et pour les faire remettre directement à l'huissier en cas de non-paiement, avec les formules n° 1505 ou n° 1519 et des bordereaux n° 1509 *préparés à l'avance*.

§ 67. — *Il en est de même lorsque, par suite d'erreurs ou d'irrégularités quelconques commises dans le service, le protêt d'un effet se trouve compromis.*

Dans ce dernier cas, le directeur instruit l'affaire sur procès-verbal n° 532 et en transmet les résultats au Ministre sous le timbre de la direction des correspondances postales ou sous celui de la direction des services sédentaires, suivant la nature de l'erreur commise, en ayant soin d'indiquer les mesures qu'il y a lieu de prendre pour prévenir le retour de pareille irrégularité et en émettant un avis formel sur la question de savoir si le remboursement des frais d'express doit être mis à la charge de l'agent fautif.

§ 68. — *Les receveurs doivent toujours avoir à leur disposition un nombre suffisant de facteurs auxiliaires, afin de parer à toutes les éventualités.* — Il leur est recommandé, en outre, de se concerter avec les notaires et huissiers pour fixer la dernière limite d'heure à laquelle les valeurs impayées doivent leur être livrées, pour pouvoir être protestées dans le délai légal.

§ 69. — La rémunération des express leur est avancée, dès leur retour, par les receveurs, dans la forme déterminée par l'article 1293 de l'Instruction générale et les duplicatas des reçus fournis par les parties prenantes sur formules n° 782, sont transmis à l'Administration, sous le timbre de la direction des services sédentaires, 3<sup>e</sup> bureau, dans les cinq premiers jours du mois qui suit celui où la dépense a eu lieu.

**Versement à la poste du montant des effets payés entre les mains de l'officier ministériel chargé du protêt.**

§ 70. — Lorsque l'effet ou les effets remis au notaire ou à l'huissier ont été payés avant la clôture du protêt, le notaire ou l'huissier est *tenu* de verser, sans délai, le montant du recouvrement entre les mains du receveur des postes, qui procède alors comme si ce recouvrement s'était effectué sans l'intervention de l'officier ministériel, auquel il n'est dû aucune espèce d'honoraires ou de frais.

## V.

TRANSMISSION ET REMISE AU DÉPOSANT  
DU RÈGLEMENT DE COMPTE DES VALEURS.

## (a) Valeurs non protestables.

Délai de renvoi au déposant des sommes recouvrées  
ou des valeurs impayées.

§ 71. — En règle générale, les sommes recouvrées et les valeurs impayées, comprises dans un même envoi, doivent être transmises au déposant *le jour même ou le lendemain au plus tard de la dernière date d'échéance* des effets contenus dans l'envoi, sauf à tenir compte des délais de garde prévus au paragraphe 51; mais, dans tous les cas, il ne doit jamais s'écouler entre le dépôt des valeurs à recouvrer et le règlement de ces valeurs :

*Plus de 10 jours*, si les valeurs ont été déposées en France et sont payables en France;

*Plus de 25 jours*, si le recouvrement doit avoir lieu de la Corse ou de l'Algérie sur la France, et réciproquement;

*Plus de 30 jours*, si le recouvrement doit avoir lieu de la France, de la Corse ou de l'Algérie sur la Tunisie, et réciproquement;

Et, enfin, *plus de 30 jours également*, s'il s'agit de valeurs provenant des bureaux du Levant.

*Il est bien entendu, d'ailleurs, que chaque opération de recouvrement doit être liquidée le plus rapidement possible et que les délais réservés par l'Administration en vue de parer à toute éventualité ne doivent être atteints que dans des cas très rares.*

## Prélèvements autorisés au profit des agents sur les sommes recouvrées.

§ 72. — Le receveur prélève d'abord, à titre de remise, sur le montant de chaque valeur recouvrée, une somme de 10 centimes par 20 francs ou fractions de 20 francs, qu'il partage également avec le facteur qui a opéré le recouvrement. Le montant des prélèvements à titre de remise ne doit pas excéder 50 centimes par encaissement.

Les facteurs-boîtiers qui font à la fois le service de receveur et celui de facteur perçoivent à leur profit le montant total de la remise, lorsqu'ils ont effectué personnellement le recouvrement; mais ils n'ont droit qu'à la moitié de la remise si le recouvrement a été opéré par un facteur attaché à leur établissement.

Les remises dont il s'agit sont acquises au receveur et au facteur, alors même que le paiement de l'effet aurait lieu au bureau.

§ 73. — S'il s'agit de valeurs provenant de la principauté de Monaco, du Levant ou de la Tunisie, le receveur prélève, en outre, sur le montant des valeurs encaissées, le prix des timbres mobiles qui ont été appliqués sur ces valeurs et dont il a fait l'avance.

§ 74. — Le receveur et le facteur donnent quittance des sommes prélevées par eux, à titre de remise, sur un bordereau mensuel n° 1496.

Les facteurs-boîtiers établissent également un bordereau mensuel n° 1496 qu'ils transmettent en fin de mois aux receveurs dont ils relèvent.

§ 75. — Dès que les prélèvements autorisés ont été opérés, la somme de

meurée libre est convertie en un mandat de poste, déduction faite du droit de transmission.

§ 76. — Le droit de transmission est perçu à raison de 1 p. 0/0 jusqu'à 50 francs et de 1/2 p. 0/0 sur le surplus de la somme.

Quand le calcul donne une fraction de centime, il est perçu un centime entier.

Les agents ont, d'ailleurs, entre les mains un tableau n° 1491 indiquant exactement le droit à percevoir sur les sommes à convertir en mandats de recouvrement.

#### Établissement et envoi du mandat.

§ 77. — Les mandats de recouvrement sont établis sur formules n° 1401, 1401 bis ou 1402, sur lesquelles les agents inscrivent à la main le mot *Recouvrement*, afin de les distinguer des mandats ordinaires.

Le mandat indique comme expéditeur le receveur du bureau qui le délivre et comme destinataire la personne qui a déposé les valeurs.

Le nom du bureau payeur à porter sur le mandat est celui qui est désigné par l'envoyeur sur le bordereau n° 1485.

Les mandats dépassant 300 francs donnent lieu, comme les mandats ordinaires, à l'émission du double avis de versement n° 1413.

§ 78. — Les facteurs-boitiers en Algérie sont autorisés exceptionnellement à émettre, le cas échéant, pour la transmission des sommes recouvrées par eux, des mandats supérieurs à 50 francs. Dans ce cas, ils détachent tous les chiffres latéraux du mandat et reproduisent dans la partie gauche du titre, en chiffres très apparents, la somme inscrite en toutes lettres.

Les facteurs-boitiers en Algérie, qui émettent des mandats de recouvrement dépassant 300 francs doivent établir, comme les receveurs, des avis de versement n° 1413.

§ 79. — Les déclarations de versement des mandats de recouvrement doivent être rassemblées en fin de journée et conservées pour être détruites à la fin du mois qui suit celui pendant lequel les mandats de recouvrement ont été émis. Les facteurs boitiers doivent épinglez, à la fin de chaque quinzaine, les déclarations de versement des mandats de recouvrement à leur état n° 1421, de manière à permettre au receveur du bureau duquel relève l'établissement secondaire de contrôler ces déclarations de versement, qu'il joint ensuite à celles de son propre service.

§ 80. — Le maximum de 500 francs fixé par l'article 876 de l'Instruction générale pour les mandats de poste à destination des bureaux du Levant ne s'applique pas aux mandats de recouvrement dont le montant peut atteindre 2,000 fr. (maximum de la valeur totale à laquelle peuvent s'élever les effets à recouvrer composant un même envoi).

§ 81. — *Le jour même de l'encaissement ou le lendemain au plus tard, si le dernier courrier du jour est expédié*, le mandat de recouvrement est transmis, sous enveloppe n° 1494 et avec la formalité du chargement en franchise <sup>(1)</sup>, à l'adresse indiquée par le déposant sur le bordereau n° 1485 qui accompagnait les valeurs à recouvrer.

Ce bordereau, au verso duquel le décompte des opérations effectuées doit

---

(1) Les enveloppes n° 1494 sont inscrites sur le registre n° 511 et sur la feuille n° 12 sous la rubrique V. R. (valeur recouvrée). Le nom du destinataire de l'enveloppe n° 1494 est porté dans la colonne 4 de la feuille n° 12.

être soigneusement établi, est renvoyé au déposant en même temps que le mandat et, s'il y a lieu, *les valeurs non recouvrées*.

#### **Renvoi au déposant des valeurs non recouvrées.**

§ 82. — A chaque valeur impayée est épinglée une note indiquant succinctement le motif du non-paiement. Cette note peut être ainsi conçue, selon le cas : *Le débiteur est absent ou décédé, ou parti pour..... ou refuse de payer. Valeurs non recouvrables par le bureau de..... à transmettre au bureau de.....* sans qu'il y ait lieu toutefois de relater plus explicitement les motifs de non-paiement.

#### **Distribution au déposant des enveloppes transmissives de valeurs non recouvrées et de mandats d'encaissement.**

§ 83. — Les enveloppes transmissives de valeurs non recouvrées et de mandats d'encaissement ne doivent pas être ouvertes au bureau de destination. Elles sont immédiatement remises au destinataire qui en donne reçu sur le carnet n° 759 du facteur, comme s'il s'agissait d'un chargement ordinaire.

Celles qui ne peuvent être distribuées, pour une cause quelconque, sont conservées en instance au bureau, et avis du fait est donné à l'Administration, sous le timbre du bureau des articles d'argent.

#### **Paiement des mandats de recouvrement.**

§ 84. — Les mandats de recouvrement sont assimilés aux mandats ordinaires. Ils suivent les mêmes règles, en ce qui concerne notamment les délais de paiement ou de prescription; les dispositions de l'article 1183 de l'Instruction générale leur sont également applicables en cas d'opposition signifiée par huissier.

§ 85. — Les facteurs-boîtiers en Algérie sont exceptionnellement autorisés à payer des mandats de recouvrement sans limitation de sommes.

Lorsqu'un facteur-boîtier en Algérie n'a pas en caisse les fonds nécessaires pour payer un mandat de recouvrement, il retient ce mandat contre un certificat de dépôt n° 1432 qu'il remet au bénéficiaire, puis il transmet le titre par le premier courrier au receveur du bureau dont il relève, avec une demande de fonds de subvention établie sur formule n° 1436.

Le receveur renvoie immédiatement le mandat avec les fonds nécessaires au paiement.

§ 86. — Le mandat acquitté est porté en dépense par le facteur-boîtier dans la forme ordinaire, et les fonds reçus du receveur sont inscrits au registre n° 1264 au même titre que les compléments d'avance fixe.

§ 87. — En cas d'irrégularité constatée sur un mandat de recouvrement ou bien en cas de contestation sur le montant de ce mandat, le bureau de destination opère comme s'il s'agissait d'un mandat ordinaire.

§ 88. — Les mandats de recouvrement figurent dans la comptabilité, soit en recette, soit en dépense, au même titre que les mandats ordinaires avec lesquels ils sont confondus.

Toutefois, afin de faciliter le contrôle de la perception du droit spécial auquel ces mandats sont assujettis, ils doivent être signalés à l'état n° 1421, par la lettre majuscule R portée, en regard de leur inscription, dans la marge gauche dudit état.

TRANSMISSION ET REMISE AU DÉPOSANT DU RÈGLEMENT DE COMPTE  
DES VALEURS.

---

(b) Valeurs protestables.

**Envoi des actes de protêt par la Poste.**

§ 89. — Lorsqu'une valeur ou des valeurs pour lesquelles il y a consignation ont été protestées, l'officier ministériel ou son délégué est tenu de se présenter au bureau de poste muni de l'effet ou des effets protestés, ainsi que des originaux des actes intervenus et d'un état de frais (formule n° 1505 ou 1519, tableau n° 3) dûment quittancé.

Toutes les fois que l'état de frais quittancé est supérieur à 10 francs, il doit être revêtu d'un timbre-quittance de 10 centimes, apposé et oblitéré par l'officier ministériel lui-même.

Les 10 centimes du timbre mobile, ainsi que les 25 centimes du timbre-poste destiné à l'affranchissement de la dépêche de retour à l'envoyeur (Voir le paragraphe 91), sont compris dans l'état de frais.

§ 90. — Dans le cas prévu par le paragraphe 57, c'est-à-dire quand il n'existe dans la circonscription d'un bureau ni huissier ni notaire agréé et que l'officier ministériel d'une circonscription voisine s'est fait agréer pour exercer dans tout ou partie de la circonscription dudit bureau, cet officier ministériel peut, soit aller faire directement les remises de fonds ou de pièces au receveur de ce bureau, soit avoir recours au receveur du bureau intermédiaire qui renvoie à son collègue, par le premier courrier et sous chargement, les fonds ou les titres à transmettre à l'envoyeur.

**Règlement des frais.**

(a) CONSIGNATION SUFFISANTE.

§ 91. — Si la somme consignée est suffisante pour acquitter le montant des frais, le receveur solde immédiatement l'état de frais; il appose ensuite le timbre à date du bureau sur ledit état, à côté de la signature; puis les originaux des actes intervenus, l'effet ou les effets protestés, ainsi que l'état de frais quittancé, sont placés sous enveloppe n° 1494 et la dépêche recommandée est adressée à l'envoyeur par le premier courrier.

Ce chargement, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 89, doit être affranchi 25 centimes.

Les agents doivent alors biffer les mots « *Chargement en franchise* » figurant sur l'enveloppe n° 1494 et les remplacer par le mot « *Recouvrement* ».

§ 92. — Le jour même où il a soldé les frais d'un protêt, le receveur remplit la seconde partie de la formule n° 1508 (Avis de consignation) et la transmet avec la première partie et sous bulletin n° 451 au bureau d'origine. Le receveur joint à cet envoi un état n° 1512 quittancé par l'officier ministériel qui a effectué le protêt ou par la personne qui a été désignée par l'envoyeur.

Si la somme consignée a été entièrement remise à l'officier ministériel, le receveur du bureau d'origine classe simplement le double avis n° 1508.

Si, au contraire, la somme consignée est demeurée libre en tout ou en partie, le receveur invite le déposant, par avis n° 505, à se faire rembourser sans retard la somme dont il n'a pas été fait emploi.



Ce remboursement a lieu sur l'acquit du déposant donné sur formule n° 1512 et contre la remise du bulletin de dépôt.

Ce bulletin ou, à son défaut, une déclaration de perte signée par l'envoyeur, est épinglé à la formule n° 1508.

(b) CONSIGNATION INSUFFISANTE OU NON-CONSIGNATION.

§ 93. — Si la consignation est insuffisante pour désintéresser l'officier ministériel, le montant de la consignation est remis, contre reçu, à l'officier ministériel et il est procédé au recouvrement de la différence dans la forme indiquée aux paragraphes 94, 95, 96 et 97.

§ 94. — Lorsqu'un effet impayé a été protesté sans qu'il y ait eu consignation préalable du coût des frais, ou lorsque la consignation a été insuffisante, l'officier ministériel remet au bureau de poste :

- 1° Un état de frais établi au verso des formules n°s 1505 ou 1519 (tableau n° 3);
- 2° Les originaux des actes établis par lui;
- 3° L'effet ou les effets protestés;
- 4° Un bordereau n° 1485 rempli comme s'il s'agissait d'un recouvrement ordinaire.

L'état de frais comprend :

- 1° Les 25 centimes pour l'affranchissement de l'envoi qui doit être fait sous recommandation;
- 2° Les 10 centimes du timbre-quittance, si le montant de la note dépasse 10 francs;
- 3° Le prélèvement de 10 centimes par 20 francs ou fraction de 20 francs avec maximum de 50 centimes sur la somme qui devra être mise en recouvrement;
- 4° Le droit proportionnel que le bureau d'origine devra percevoir lorsqu'il établira le mandat au nom de l'officier ministériel;
- 5° Tous les frais et débours de l'officier ministériel pour le protêt.

Ces pièces, placées sous enveloppe n° 1488, sont expédiées, comme objets recommandés, au receveur du bureau d'origine.

L'officier ministériel au nom duquel se fait ainsi le recouvrement des frais est tenu de remettre d'avance au receveur les 25 centimes, prix de l'affranchissement de la lettre recommandée.

**Recouvrement d'états de frais.**

§ 95. — Tout receveur qui doit effectuer un recouvrement de frais de protêt procède comme s'il s'agissait d'un recouvrement ordinaire. Il fait cependant au facteur chargé du recouvrement l'invitation la plus formelle de ne se dessaisir d'aucune pièce avant paiement complet du montant des frais réclamés.

*Le facteur qui se dessaisirait d'une pièce quelconque du dossier avant encaissement desdits frais serait rendu pécuniairement responsable des conséquences de cette irrégularité.*

Le dossier complet (titres protestés, originaux de protêt et états de frais quittancés) est remis à l'intéressé, dès qu'il a versé la somme réclamée.

§ 96. — S'il y a paiement, le receveur prélève la remise de 10 centimes par 20 francs ou fraction de 20 francs qu'il partage par moitié avec le facteur qui a fait le recouvrement; puis le reste de la somme, moins le droit proportionnel de 1 p. 0/0 jusqu'à 50 francs et de 1/2 p. 0/0 au delà, est converti en un mandat qui est adressé sous enveloppe n° 1494, sans frais et avec la formalité de la recommandation, à l'officier ministériel qui a fait le protêt.

§ 97. — Si le paiement des frais de protêt est refusé, toutes les pièces du

dossier sont renvoyées, sans frais et sous enveloppe n° 1494 recommandée, à l'officier ministériel qui a fait le protêt, à moins que cet officier ministériel n'ait désigné une personne à laquelle ces pièces devront être remises en cas de non-paiement.

Dans ce cas, le dossier complet est remis, contre un reçu que le receveur conserve, à la personne désignée, et le fait de cette remise dégage complètement la responsabilité de l'Administration, l'affaire devant désormais être traitée entre le déposant et son mandataire.

**Délais dans lesquels le montant des recouvrements ou les effets impayés doivent être remis au receveur par le notaire ou l'huissier. Mesures à prendre si le délai est dépassé.**

§ 98. — Si des effets ont été remis à un huissier ou à un notaire pour être protestés et qu'ils n'aient pas été rendus au service des postes le huitième jour qui suit leur date d'échéance, le receveur adresse un rappel à l'officier ministériel en cause et attend, pendant vingt-quatre heures, les résultats de cette communication. Mais, si ce délai passé, aucune réponse n'est parvenue au bureau, le fait est porté à la connaissance de l'Administration (Bureau des articles d'argent), qui prend les mesures nécessaires. En outre, le receveur transmet sous enveloppe n° 1514, avec une note explicative, à son collègue du bureau d'origine, le bordereau n° 1509, sur lequel l'officier ministériel a donné reçu des valeurs qui lui ont été remises. Le déposant est alors avisé, sans frais, d'avoir à retirer cette pièce contre un reçu en due forme.

## VI.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

#### **Valeurs nées et recouvrables dans la circonscription postale du même bureau.**

§ 99. — Les formalités prescrites pour le dépôt, l'encaissement, etc., des valeurs à recouvrer sont de tous points applicables aux valeurs dont le recouvrement doit être effectué par l'entremise du bureau même où elles sont déposées.

#### **Valeurs recouvrables à Paris ou dans les villes possédant plusieurs bureaux de poste.**

§ 100. — Les valeurs recouvrables dans l'ancienne enceinte de Paris doivent être exclusivement adressées au receveur principal de la Seine.

§ 101. — Les valeurs payables dans l'une des communes annexées à Paris, Auteuil, Batignolles, par exemple, sont dirigées sur les bureaux établis dans ces communes.

Les agents indiquent au public, à l'aide de la nomenclature n° 207, le bureau qui dessert le domicile du débiteur.

§ 102. — Les enveloppes n° 1488 à destination d'une commune annexée où il existe plusieurs bureaux de poste comme la Villette 1° et la Villette 2°, qui ne portent pas le numéro distinctif du bureau, sont dirigées sur le bureau portant le n° 1 qui en fait l'ouverture et réexpédie, s'il y a lieu, tout ou partie des valeurs qu'elles renferment à l'autre bureau de la même commune en se conformant aux dispositions du paragraphe 104 suivant.

§ 103. — Le receveur principal de la Seine et les receveurs des bureaux situés dans les communes annexées se renvoient également, dans les mêmes conditions, les valeurs qui ne sont pas recouvrables dans la circonscription de leur bureau.

§ 104. — La réexpédition prévue aux paragraphes 102 et 103 a lieu dans la forme indiquée au paragraphe 28 pour les valeurs adressées dans des localités récemment détachées de la circonscription d'un bureau de poste dont elles faisaient précédemment partie.

§ 105. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les villes où il existe plusieurs bureaux de poste.

#### Réclamations.

§ 106. — Lorsque le déposant d'une valeur à recouvrer se plaint de ce que le règlement de compte ne lui est pas parvenu dans les délais réglementaires, il est pris note de sa réclamation au répertoire n° 508, puis ladite réclamation est transcrite sur une formule n° 845 qui est expédiée au bureau chargé de l'opération de recouvrement, comme s'il s'agissait d'un objet non parvenu.

#### Totalisation, en fin de mois, des colonnes du registre n° 1489.

§ 107. — En fin de mois et dès que toutes les opérations afférentes à ce mois ont été liquidées, les colonnes du registre n° 1489 qui comportent une totalisation doivent être additionnées.

Cette totalisation doit toujours être terminée le 15 du mois suivant :

Les agents doivent s'assurer :

1° Que le total de la colonne 17 du registre n° 1489 est bien en concordance avec les totaux des colonnes 15 et 16 et représente bien le montant des valeurs reçues (col. 8) :

2° Que le total de la colonne 8 est exactement balancé par la somme des totaux des colonnes 16, 18, 19 et 22 dudit registre n° 1489, qui donnent successivement et dans l'ordre ci-après :

- a. Colonne 16, le montant des valeurs non recouvrées;
- b. Colonne 18, le droit proportionnel perçu sur les mandats de recouvrement;
- c. Colonne 19, le montant des sommes prélevées par les receveurs et les facteurs;
- d. Colonne 22, le montant des mandats transmis au déposant.

#### Conservation des enveloppes n° 1488.

§ 108. — Les receveurs doivent, à la fin de chaque journée, réunir toutes les enveloppes n° 1488 parvenues à leur bureau, en ayant soin de constater que chaque enveloppe porte bien le timbre-poste de 25 centimes qui a servi à l'affranchissement.

Les enveloppes n° 1488 sont transmises, en fin de trimestre, à la direction départementale, jointes à l'état de statistique n° 1497 dont il sera question au paragraphe 124.

## VII. COMPTABILITÉ.

## (a) Comptabilité des consignations.

## Recette.

## ÉCRITURES SUR LES REGISTRES DE CAISSES

§ 109. — On a vu précédemment (§ 19) que les sommes consignées pour protêts sont inscrites au moment même du dépôt sur un registre à souche n° 1506.

Le total *par jour* de ces recettes est reporté au sommier n° 1101 dans la colonne intitulée « *Consignations pour protêts* », et compris dans le total journalier des recettes de toute nature à inscrire au livre de caisse.

Les receveurs reprennent également dans la même forme, les recettes effectuées par les facteurs-boîtiers relevant de leur bureau.

§ 110. — Le receveur du bureau de dépôt qui reçoit de son collègue du bureau de destination l'état n° 1512 du paiement des frais d'un protêt, établit, au profit de ce dernier comptable, une demande de fonds de subvention comprenant le récépissé et le talon et dont le montant est égal à la somme portée sur l'état n° 1512 qui lui est envoyé.

Il se charge, en même temps, en recette de cette somme à l'article du sommier n° 1101, intitulé « *Fonds reçus des receveurs des Postes* ».

§ 111. — *En fin de mois*. Les totaux journaliers du registre n° 1506 sont cumulés, et le total général, qui doit concorder avec le total de la colonne correspondante du sommier n° 1101, est inscrit à l'article intitulé « *Opérations de trésorerie* » aussi bien sur le compte n° 1271 que sur le bordereau n° 1104 des receveurs et sur le bordereau n° 1206 de la recette principale.

Les facteurs-boîtiers rendent compte des recettes provenant du service des protêts, dans la forme adoptée pour les recettes ordinaires. A cet effet, ces sous-agents portent chaque soir au tableau spécial qui figure au recto de la formule n° 1423 les recettes effectuées à titre de consignations préalables pour frais de protêts.

## ÉTATS DE COMPTABILITÉ.

§ 112. — Les opérations de recette effectuées à titre de consignations pour protêts, sont relevées *chaque mois*, d'après les enregistrements du carnet n° 1506, sur un état n° 1510 établi en double exemplaire. L'un de ces exemplaires est adressé au receveur principal à l'appui de la comptabilité et l'autre est transmis à la direction avec les avis n° 1508 qui s'y rapportent.

Les facteurs-boîtiers établissent également en double expédition un relevé n° 1510 et le transmettent avec les avis n° 1508 au receveur dont ils relèvent. Le receveur s'assure, au moyen des états n° 1423, que les renseignements consignés sur ces relevés sont exacts, puis il les épingle aux mêmes relevés qu'il doit fournir pour son bureau. Les receveurs n'ont pas à reprendre sur leur relevé n° 1510 les opérations journalières des facteurs-boîtiers. Ils se bornent à inscrire le total du relevé fourni par chacun de ces agents au-dessous du total de leur état personnel.

Le montant de ces totaux réunis doit égaler le total de la colonne correspondante du sommier n° 1101.

§ 113. — Les directeurs font rapprocher les avis n° 1508 de l'état n° 1510 et s'assurent que les recettes provenant de consignations pour frais de protêts ont été régulièrement reprises dans les écritures. Les erreurs reconnues sont rectifiées dans la forme indiquée par l'article 1399 de l'Instruction générale.

Dès que les opérations de contrôle sont terminées, les avis n° 1508 sont retournés au bureau d'origine qui les classe dans ses archives.

### Dépenses.

#### ÉCRITURES SUR LES REGISTRES DE CAISSE.

§ 114. — Le montant des sommes payées aux officiers ministériels est porté en dépense, aussitôt le paiement effectué, au sommier n° 1102, à l'article intitulé : « *Fonds remis aux receveurs des Postes* » et réuni aux dépenses de toute nature à reporter au livre de caisse.

Cette dépense justifiée par le double de la formule n° 1512 (§ 118) en attendant l'arrivée du récépissé n° 1114 que doit envoyer le bureau du dépôt de la consignation (§ 110) et qui doit être joint à la comptabilité, est reprise en fin de mois, au bordereau n° 1104 des receveurs, ainsi qu'au bordereau n° 1206 de la recette principale, à l'article intitulé « *Fonds remis aux receveurs des Postes* ».

*Le tulon du récépissé n° 1114 est envoyé au Directeur du département où est situé le bureau qui a reçu la consignation.*

§ 115. — La recette d'ordre qui a été enregistrée au bureau de dépôt (§ 110) est compensée par une dépense d'ordre de même somme qui est portée au sommier n° 1102, à l'article intitulé « *Consignations pour protêts, paiements, remises et remboursements* ».

Cette dépense est reprise dans la comptabilité mensuelle aux articles correspondants du bordereau n° 1104 et du bordereau n° 1206.

§ 116. — Le remboursement total ou partiel au déposant des sommes consignées pour frais de protêts est porté au sommier n° 1102, à l'article intitulé : « *Consignations pour protêts, paiements, remises et remboursements* ».

Cette dépense qui est portée, en fin de mois, aux articles correspondants du bordereau n° 1104 et du bordereau n° 1206, est justifiée par la production de l'état n° 1512, émargé par le déposant (§ 118).

Les dépenses effectuées par les facteurs-boitiers, et qui sont portées au tableau spécial qui figure au verso de la formule n° 1423, sont reprises dans les écritures du receveur dont ces agents relèvent.

#### ÉTATS DE COMPTABILITÉ.

§ 117. — Toutes les opérations de paiement, remise ou remboursement de sommes consignées pour frais de protêts sont décrites, *exclusivement par le receveur du bureau où a lieu le dépôt des consignations*, sur un registre n° 1511. Les inscriptions à faire figurer audit registre doivent concorder avec celles qui ont été portées sur les états n° 1512 établis, tant par le bureau qui a payé à l'officier ministériel le montant total ou partiel de la somme consignée que par le bureau qui a remboursé au déposant tout ou partie de cette somme.

§ 118. — Indépendamment de l'inscription au registre n° 1511 prévue au paragraphe précédent, *chaque* paiement, remise ou remboursement doit donner lieu à l'établissement d'un état n° 1512 individuel dressé en double expédition, sur l'une desquelles le receveur recueille la signature de la partie prenante (envoyeur, officier ministériel ou personne désignée par l'envoyeur); *cette signature est rigoureusement obligatoire.*

Le double de l'état n° 1512 non acquitté par l'officier ministériel est déposé dans la caisse du receveur pour justifier la dépense qui est inscrite sur cet état, en attendant l'arrivée du récépissé n° 1114 établi par le receveur du bureau où a été affectué le dépôt de la consignation. (Voir § 110.) A l'arrivée de ce récépissé, le double de l'état n° 1512 est classé dans les archives du bureau.

En fin de mois, les états n° 1512, quittancés par les parties prenantes, sont adressés au directeur départemental qui les transmet à la recette principale pour être mis à l'appui de la comptabilité départementale.

A la fin de chaque mois, les facteurs boîtiers adressent les états n° 1512 quittancés aux receveurs dont ils relèvent. Les receveurs contrôlent l'exactitude des renseignements consignés sur ces états au moyen des fourmules journalières n° 1423, puis ils les joignent aux mêmes états n° 1512 émanant de leur bureau pour les adresser à la direction.

§ 119. — *Au commencement de chaque mois*, lorsque tous les avis n° 1508 relatifs aux consignations du mois précédent ont fait retour au bureau d'origine, le receveur complète, à l'aide de ces avis, le cadre de contrôle du registre 1506. Il additionne ensuite toutes les sommes des colonnes 4, 5 et 6 et s'assure que le total des paiements, remises ou remboursements égale le total des dépôts.

Si une différence existe, le receveur en fait mention au verso de la dernière inscription du mois au registre n° 1506, en indiquant les sommes non payées, le motif du non-paiement et les noms des déposants, ainsi que les numéros d'inscription au registre n° 1506.

#### (b) Comptabilité des remises.

§ 120. — Ainsi qu'il est dit au paragraphe 74, les agents donnent quittance des sommes prélevées par eux, à titre de remise, sur un bordereau n° 1496.

*A la fin de chaque journée*, le total par jour du bordereau mensuel n° 1496 est inscrit en recette au sommier n° 1101 dans la colonne intitulée « *Remises aux agents sur les recouvrements de valeurs* » et en dépense au sommier n° 1102, dans la colonne intitulée « *Paiement des remises aux agents sur les recouvrements de valeurs* ».

Ce total figure de même dans les sommes reportées, par journée, en recette et en dépense au livre journal de caisse.

§ 121. — *En fin de mois*, les colonnes afférentes aux remises sur les recouvrements des sommiers n° 1101 et 1102 sont additionnées et les totaux sont reportés au compte n° 1271 ainsi qu'au bordereau n° 1104 des receveurs et au bordereau n° 1206 des receveurs principaux, à l'article 15 pour les recettes et à l'article 7 pour les dépenses.

§ 122. — Le bordereau mensuel n° 1496 est transmis, à la fin de chaque mois, au receveur principal du département, pour être mis à l'appui du compte n° 1206 destiné à la direction générale de la comptabilité publique.

Les receveurs transmettent également au receveur principal les bordereaux mensuels n° 1496, fournis par les facteurs-boîtiers relevant de leur bureau et dont ils ont remis le montant au bas de leur propre bordereau.

§ 123. — Avant de se dessaisir des bordereaux n° 1496, les receveurs principaux établissent, pour être conservé dans leurs archives, un bordereau récapitulatif indiquant le chiffre total des remises touchées pendant le mois par les agents et sous-agents du département.

VIII.  
STATISTIQUE.

**Statistique trimestrielle des valeurs protestables et non protestables.**

§ 124. — Le 15 du mois *au plus tard* qui suit l'expiration de chaque trimestre, les receveurs et les facteurs-boitiers adressent au directeur départemental un état n° 1497 présentant le résumé des opérations de recouvrement effectuées pendant le trimestre précédent. Ce relevé comprend toutes les valeurs protestables et non protestables, sans aucune exception, reçues depuis le premier jusqu'au dernier jour de chaque trimestre, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 mars, depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 juin, depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 30 septembre, et depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 décembre.

§ 125. — A l'aide des relevés n° 1497 spécifiés au paragraphe précédent, les directeurs établissent un relevé n° 1498 embrassant toutes les opérations de recouvrement effectuées, pendant le trimestre, par tous les bureaux de leur département. Cet état doit être transmis au Ministère (Bureau des articles d'argent) le 18 du mois qui suit le trimestre écoulé.

Les enveloppes n° 1488 jointes aux relevés n° 1497 (paragraphe 108) sont remises, par les directeurs, à leur collègue de l'enregistrement et des domaines, après qu'ils se sont assurés que le nombre de ces enveloppes correspond bien à celui qui est indiqué dans la première colonne du tableau n° 1 desdits relevés n° 1497 et que chaque enveloppe est revêtue du timbre d'affranchissement de 25 centimes.

**Statistique des sommes déposées à titre de consignation.**

§ 126. — Le 20 du mois, au plus tard, les receveurs adressent au directeur un état conforme au modèle ci-après, présentant sur une seule ligne le total général des opérations de consignations pendant le mois précédent.

Ils indiquent, dans la colonne d'observations, le montant de chacun des sommes non remboursées, les motifs de non-remboursement et le nom de chacun des ayants droit.

Les directeurs examinent les raisons justificatives de non-remboursement, et ils rappellent aux agents, s'il y a lieu, qu'à moins d'impossibilité absolue toute consignation non employée doit être rendue au déposant. S'il n'y a eu aucune consignation pendant le mois, le receveur fournit un état négatif.

DÉPARTEMENT

d

BUREAU

d

RÉSUMÉ des opérations de consignation effectuées  
pendant le mois de 188 .

SOMMES DÉPOSÉES.	SOMMES PAYÉES aux officiers ministériels.	SOMMES REMISES à des tiers.	SOMMES REMBOURSÉES aux déposants.	TOTAL des COLONNES 2, 3 ET 4.	OBSERVATIONS.

Le Receveur,

§ 127. — Le 20 janvier, les receveurs adressent, en outre, dans la même forme, au directeur un état spécial indiquant, pour les douze mois de l'année précédente, le montant de chacune des sommes consignées, ainsi que le nom de chacun des ayants droit et les motifs de non-remboursement, placés en regard de chaque somme *non réclamée*.

S'il n'y a eu aucune consignation pendant l'année, le receveur doit fournir un état négatif.

§ 128. — Le 30 janvier, au plus tard, les directeurs adressent au Ministère (Bureau des articles d'argent) un état récapitulatif établi dans la même forme que celui fourni par les receveurs, présentant, bureau par bureau :

1° Le montant des sommes consignées pendant l'année précédente dans le département ;

2° Le montant des sommes payées, remises ou remboursées pendant la même période.

Il va sans dire que les totaux de cet état doivent être en parfaite concordance avec ceux inscrits aux articles correspondants du bordereau n° 1206.

Lorsqu'il existe une différence entre le montant des sommes déposées et celui des sommes payées, remises ou remboursées, le directeur fait connaître, dans la colonne d'observations, si cette différence résulte de refus opposés par les déposants de se rendre au bureau pour toucher les reliquats de sommes déposées par eux, ou bien si elle provient de ce que des opérations commencées à la fin de l'année écoulée n'ont pu être achevées que dans les premiers jours de l'année courante, ou bien encore de ce que des opérations commencées pendant *l'avant-dernière année* n'ont pu être terminées que pendant *l'année écoulée*.

§ 129. — Lorsqu'il y a lieu de rembourser des consignations déposées dans le cours d'une année antérieure, ces sommes ne doivent jamais être confondues avec celles de l'année courante.

On doit les inscrire, aussi bien sur le relevé mensuel que sur le relevé annuel, à la suite du mois ou de l'exercice, sous la rubrique : « *Mois ou année antérieure* ». Toutefois, pour chaque remboursement ainsi fait au compte d'un exercice antérieur, il est indispensable de rectifier, au cadre du contrôle du registre n° 1506, le chiffre total du mois ainsi que le chiffre total de l'année.

*Le Ministre des Postes et des Télégraphes,*

F. GRANET.

## RÉPERTOIRE.

### I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

	PARAGRAPHER.
Valeurs admises au recouvrement par la Poste.....	1
Interdiction aux facteurs de recouvrer ou de faire recouvrer par un tiers aucune valeur non confiée au service.....	2
Bureaux aptes au service des recouvrements.....	3, 4, 5, 6
Conditionnement des valeurs.....	7

### II. — DÉPÔT ET EXPÉDITION.

#### (a) Valeurs non protestables.

Délais à observer pour la remise à la Poste des valeurs à recouvrer....	8
Insertion des valeurs dans l'enveloppe n° 1488.....	9



Valeurs qui peuvent être placées sous une même enveloppe.....	10
Établissement du bordereau n° 1485.....	11
Rémise au service des enveloppes de valeurs à recouvrer.....	12, 13
Enveloppes de valeurs à recouvrer trouvées à la boîte.....	14

**(b) Valeurs protestables.**

Admission des valeurs protestables par les bureaux. — Consignation ou non-consignation.....	15, 16
Mesures complémentaires en cas de dépôt de valeurs protestables.....	17
Versement de la consignation.....	18, 19, 20

**III. — RÉCEPTION.****(a) Valeurs non protestables.**

Inscription au carnet n° 513 des envois de valeurs à recouvrer.....	21
Absence d'affranchissement.....	22
Ouverture des enveloppes n° 1488.....	23
Constatation des valeurs à recouvrer manquantes.....	24
Constatation des irrégularités de forme ou d'expédition. — Irrégularités empêchant la mise en recouvrement.....	25
Interdiction de joindre aux valeurs à recouvrer des lettres, notes ou pièces de quelque nature qu'elles soient.....	26
Valeurs payables à date fixe, transmises prématurément par le déposant.	27
Vice d'adresse. — Cas de réexpédition des valeurs à recouvrer.....	28, 29
Constatation de la perception des droits de timbre.....	30
Droits de timbre. — Nature ou quotité des droits de timbre.....	31, 32
Mode de paiement des droits de timbre.....	33
Application et oblitération des timbres mobiles sur les valeurs de la France et de l'Algérie pour la France et l'Algérie.....	34
Non-perception des droits de timbre. — Renvoi des valeurs.....	35
Application des timbres mobiles sur les valeurs de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant pour la France et l'Algérie.....	36
Droits de timbre à Monaco. — Nature, quotité et paiement des droits de timbre à Monaco.....	37

**(b) Valeurs protestables.**

Mesures spéciales aux valeurs protestables.....	38
---	----

**IV. — MISE EN RECouvreMENT.****(a) Valeurs non protestables.**

Délais réglementaires pour la mise en recouvrement des valeurs.....	39, 40
Mise en recouvrement des valeurs signalées comme trouvées à la boîte...	41
Remise des effets aux facteurs.....	42, 43, 44
Présentation des effets aux débiteurs.....	45, 46
Paiement partiel non admis.....	47
Apposition des timbres mobiles sur l'effet en cas de paiement (Valeurs originaires de la principauté de Monaco, de la Tunisie et du Levant)..	48, 49, 50
Valeurs impayées. — Délais accordés au débiteur pour se libérer au bureau, lorsque les effets n'ont pas été payés à présentation.....	51, 52
Décharge à donner aux facteurs des fonds et des effets impayés qu'ils rapportent au bureau.....	53, 54

(b) Valeurs protestables.

Mesures spéciales aux valeurs protestables.....	55
Répartition des valeurs à protester dans les localités où se trouvent plusieurs officiers ministériels agréés.....	56
Transmission des valeurs à un officier ministériel agréé dans une autre circonscription voisine.....	57
Valeurs à protester dans les localités où aucun officier ministériel ne s'est mis à la disposition de l'Administration.....	58, 59
Conditions dans lesquelles une valeur à protester est remise à un officier ministériel agréé ou désigné d'office par l'Administration.....	60
Cas d'absence, de refus, de maladie, de décès, etc., d'un officier ministériel agréé.....	61
Conditions dans lesquelles une valeur à protester est remise à l'officier ministériel ou à la personne désignée par le déposant.....	62
Cas de refus par l'officier ministériel ou la personne désignée par le déposant.....	63
Cas dans lesquels les officiers ministériels sont tenus de faire les protêts qui leur sont confiés.....	64
Envois d'express pour assurer le service des protêts à bonne date..	65, 66, 67, 68, 69
Versement à la Poste du montant des effets payés entre les mains de l'officier ministériel chargé du protêt.....	70

V. — TRANSMISSION ET REMISE AU DÉPOSANT DU RÉGLEMENT DE COMPTE DES VALEURS.

(a) Valeurs non protestables.

Délais de renvoi au déposant des sommes recouvrées ou des valeurs impayées.....	71
Prélèvements autorisés sur les sommes recouvrées.....	72, 73, 74, 75, 76
Établissement et envoi du mandat.....	77, 78, 79, 80, 81
Renvoi au déposant des valeurs non recouvrées.....	82
Distribution au déposant des enveloppes transmissives de valeur non recouvrées et de mandats d'encaissement.....	83
Paiement des mandats de recouvrement.....	84, 85, 86, 87, 88

(b) Valeurs protestables.

Envoi des actes de protêt par la Poste.....	89, 90
Règlement des frais : (a) Consignation suffisante.....	91, 92
(b) Consignation insuffisante ou non-consignation..	93, 94
Recouvrement d'états de frais.....	95, 96, 97
Délais dans lesquels le montant de recouvrement ou les effets impayés doivent être remis au receveur par le notaire ou l'huissier. Mesures à prendre si le délai est dépassé.....	98

VI. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Valeurs nées et recouvrables dans la circonscription postale du même bureau.....	99
Valeurs recouvrables à Paris ou dans les villes possédant plusieurs bureaux de poste.....	100, 101, 102, 103, 104, 105
Réclamations.....	106
Totalisation, en fin de mois, des colonnes du registre n° 1489.....	107
Conservation des enveloppes n° 1488.....	108

## VII. — COMPTABILITÉ.

(a) **Comptabilité des consignations.**

<i>Recettes</i> : Écritures sur les registres de caisse.....	109, 110, 111
États de comptabilité.....	112, 113
<i>Dépenses</i> : Écritures sur les registres de caisse.....	114, 115, 116
États de comptabilité.....	117, 118, 119

(b) **Comptabilité des remises.**

Comptabilité des remises.....	120, 121, 122, 123
-------------------------------	--------------------

## VIII. — STATISTIQUE.

Statistique trimestrielle des valeurs protestables et non protestables....	124, 125
Statistique des sommes déposées à titre de consignations. ....	126, 127, 128, 129

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

## INSTRUCTION N° 52.

*Payement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité.*

Aux termes de l'article 19 du décret du 31 août 1881, portant règlement d'administration sur le contrôle de la Caisse nationale d'épargne, la signature d'une demande de remboursement est rapprochée de celle qui figure sur la demande de livret.

Cette comparaison de signature n'exclut pas d'autres mesures en vue d'empêcher les remboursements sur faux acquit.

Ainsi toutes les fois que la direction centrale de la Caisse nationale d'épargne juge utile de faire constater l'identité du demandeur, elle appose, tant sur la demande que sur l'autorisation de remboursement, des étiquettes qui prescrivent cette formalité.

Les pièces justificatives d'identité exigées jusqu'à ce jour étaient celles en usage pour le payement des articles d'argent et pour la délivrance des lettres chargées ou recommandées.

A l'avenir, les agents des postes s'assureront de l'identité du porteur du livret et de l'autorisation de remboursement au moyen des indications inscrites sur les étiquettes et par la production des pièces réclamées pour le payement des mandats télégraphiques (Instruction n° 254. Bull. mens. de septembre 1882. Bull. mens. de juillet 1885, page 258.)

La mention des pièces justificatives d'identité fournies, ainsi que l'attestation de l'accomplissement des formalités requises sera consignée et contresignée au dos de l'autorisation par les agents préposés au payement.

Le remboursement n'aura lieu qu'après que l'identité aura été régulièrement établie.

Toutes ces prescriptions devront être ponctuellement observées pour éviter toute tentative de fraude.

Les agents qui omettront de s'y conformer seront rendus pécuniairement responsables des paiements sur faux acquit.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent, en ce qui concerne la justification des pièces d'identité, aux remboursements par télégraphe de sommes versées à la Caisse nationale d'épargne.

Paris, le 23 novembre 1886.

*Le Ministre des Postes et des Télégraphes,*  
F. GRANET.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

INSTRUCTION N° 53.

---

*Interprétation par le Conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi  
du 9 avril 1881 sur la Caisse d'épargne postale.*

En vertu d'un avis du Conseil d'État en date du 10 novembre 1886, toute femme qui aura obtenu un livret sans l'assistance de son mari, pourra, pendant son veuvage, retirer seule les fonds qu'elle a ainsi placés à la Caisse nationale d'épargne, sauf opposition, soit de la part de ses créanciers, soit de la part des créanciers ou des héritiers de son mari.

Lorsque, pour la première fois depuis son veuvage, elle demandera, soit un remboursement partiel, soit un achat de rentes, soit le renouvellement, le remplacement en cas de perte de son titre, ou le changement de ses nom et qualités en tête du livret, elle devra fournir un certificat du décès ou l'extrait de l'acte de décès de son conjoint et produire un spécimen de sa nouvelle signature. Les libellés de la demande de livret, du livret lui-même, du registre matricule, des comptes courants, de la fiche-répertoire seront ensuite mis en concordance avec cette nouvelle déclaration.

Paris, le 24 décembre 1886.

*Le Ministre des Postes et des Télégraphes,*  
F. GRANET.

---

*Additions à l'Instruction n° 24.*

Ajouter à l'article 132 un 3<sup>e</sup> alinéa ainsi conçu :

« Si le remboursement est demandé après le décès du mari, la femme peut encore retirer seule les fonds, sauf opposition, soit de la part de ses propres créanciers, soit de la part des créanciers ou des héritiers du mari. (Avis du Conseil d'État en date du 10 novembre 1886.) S'il s'agit d'un remboursement partiel demandé pour la première fois depuis son veuvage, cette déposante devra joindre à sa demande un certificat du décès ou un extrait de l'acte de décès de son conjoint. »

A l'article 197, ajouter un 3<sup>e</sup> alinéa :

« Toute femme qui aurait obtenu un livret sans l'assistance de son mari et qui, après la mort de son mari, demanderait, pour la première fois depuis son veuvage, l'achat d'un titre de rente à son nom de veuve, devrait produire à l'appui de sa demande un certificat du décès ou un extrait de l'acte de décès de son conjoint. »

A l'article 272, insérer l'alinéa suivant :

« Si la déclaration de perte est faite par une femme devenue veuve postérieurement à la délivrance du livret pris sans l'assistance du mari, elle doit joindre à la formule n° 33 un certificat du décès ou un extrait de l'acte de décès de son conjoint. »

---

## AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT.

---

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1886.

---

Les sections réunies des Finances, des Postes et Télégraphes, de la Guerre, de la Marine et des colonies et de Législation, de la Justice et des Affaires étrangères, du Conseil d'Etat, sur le renvoi qui leur a été fait par le Ministre des postes et des télégraphes d'une question relative aux conditions dans lesquelles la femme mariée qui, en exécution des dispositions de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881, s'est fait ouvrir un livret de la Caisse d'épargne postale sans l'assistance de son mari, peut, devenue veuve, retirer les fonds qu'elle a placés;

Vu la loi du 9 avril 1881;

Vu le décret du 31 août 1881, portant règlement d'administration publique;

Vu la lettre du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 6 juillet 1881;

Considérant que les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat, tiennent de l'article 6, § 6, de la loi du 9 avril 1881 le droit de se faire ouvrir par la Caisse nationale d'épargne des livrets sans l'assistance de leur mari et d'opérer, sans cette assistance, le retrait des sommes inscrites aux livrets, sauf opposition de la part de leur mari;

Considérant que le prédécès du mari, qui rend à la femme le plein exercice de ses droits, ne peut avoir pour conséquence de restreindre l'étendue de la faculté qu'elle tient de la loi de 1881, ni d'autoriser la caisse dépositaire à mettre au remboursement des sommes versées d'autre condition que celle prévue par l'article précité,

Sont d'avis :

Que la femme qui s'est fait ouvrir un livret dans les conditions de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 peut, après la mort de son mari, retirer seule les fonds qu'elle a placés.

Cet avis a été délibéré et adopté par les sections réunies des Finances, des Postes et Télégraphes, de la Guerre, de la Marine et des colonies et de Législation, de la Justice et des Affaires étrangères du Conseil d'Etat, dans leur séance du 10 novembre 1886.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

---

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2° BUREAU.

---

*Note-circulaire n° 56.*

Le premier paragraphe de la notification insérée à la page 438 du Bulletin

mensuel n° 10 (octobre 1886), sous le timbre de la direction du matériel et de la construction, 3<sup>e</sup> bureau, sera annulé et remplacé par la rédaction suivante :

Instruction T, article 38, page 23. Entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> alinéa insérer les trois alinéas ci-après :

« Ces dénominations officielles, lors même qu'elles sont composées de plusieurs mots, peuvent être écrites en un seul mot.

« Les noms propres de personnes, les titres, prénoms, particules ou qualifications, ainsi que les nombres écrits en toutes lettres peuvent de même être réunis en un seul mot dont le maximum de longueur est alors fixé à quinze lettres. On compte pour deux mots toute expression ainsi formée et comprenant plus de quinze lettres.

« En dehors de ces dénominations officielles et des catégories de mots énumérées dans l'alinéa précédent, toutes les réunions ou altérations de mots contraires à l'usage de la langue sont rigoureusement interdites. »

---

*ERRATUM.* — Porter à la main la mention *bis* à côté du n° de l'instruction 345 qui figure dans le Bulletin de juillet.

---

DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 3<sup>e</sup> BUREAU (SERVICE CENTRAL).

---

*Modifications à l'Instruction T.*

Page 18, paragraphe 2, biffer les mots : *et la Nouvelle-Zélande.*

Même page, paragraphe 5, biffer les mots : *la Bulgarie.*

Page 17, article 31 entre les mots Autriche et Belgique intercaler les mots : *la Bulgarie.*

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

*Modifications et additions aux Instructions n°s 24, 27 et 31.*

INSTRUCTION N° 24.

ART. 166 *bis*. Biffer le dernier alinéa et le remplacer par les suivants :

« Le receveur s'assure de l'identité du porteur du livret et de l'autorisation, au moyen des indications inscrites sur l'étiquette et par la production des pièces réclamées pour le paiement des mandats télégraphiques. (Instruction n° 254. Bull. mens. de septembre 1882. — Bull. mens. de juillet 1885, page 258.)

« La mention des pièces justificatives d'identité fournies, ainsi que l'attestation de l'accomplissement des formalités requises, est consignée et contresignée au dos de l'autorisation par l'agent préposé au paiement.

« Le remboursement n'a lieu qu'après que l'identité a été régulièrement établie. »

INSTRUCTION N° 27.

ART. 2. Remplacer les mots « les justifications d'identité en usage pour le paiement des articles d'argent et pour la délivrance des lettres chargées ou recommandées » par les suivants :

« les justifications d'identité en usage pour le paiement des mandats télégraphiques. — (Instruction n° 254. Bull. mens. de septembre 1882. — Bull. mens. de juillet 1885, page 258.)

## INSTRUCTION N° 31.

Paragraphe 4. Remplacer les mots :

« du paiement des articles d'argent ou de la délivrance de lettres chargées ou recommandées » par les suivants :

« du paiement des mandats télégraphiques. — (Instruction n° 254. Bull. mens. de septembre 1882. — Bull. mens. de juillet 1885, page 258 ».)

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE

*Addition à l'Instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

ART. 372 bis. Lorsque, par suite d'une déclaration fautive du déposant ou d'une erreur du receveur, des timbres-épargne ont été apposés à tort sur un livret et oblitérés, ces timbres ne doivent pas être détachés. Le livret, dont il est donné reçu au titulaire au moyen de la formule détachée du registre n° 21, est envoyé tel quel au directeur du département, accompagné d'un procès-verbal relatant les conditions de l'emploi. Ce procès-verbal doit être signé par le déposant et par le receveur.

Le directeur du département transmet ces pièces en donnant son avis à la direction centrale, Bureau de la correspondance générale, qui, si les justifications sont suffisantes, fait remplacer les figurines employées par erreur.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Additions et corrections au Tarif international des postes.*

*Observations préliminaires.* — Page 23, § 70, 4<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, entre les mots « à destination » et « du Chili », intercaler « du Brésil ».

Modifier ainsi le renvoi placé au bas de la page 23 :

« (1) Les demandes de retrait ou de rectification sont adressées :

« Au bureau central de Rio-de-Janeiro, pour les correspondances à destination du Brésil;

« Au bureau de Banane, pour les correspondances à destination du Congo. »

Page 24, § 71, 4<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, entre les mots « à destination » et « du Chili », intercaler « du Brésil ».

Modifier ainsi le renvoi placé au bas de la page 24 :

« (1) Les télégrammes sont adressés :

« Au bureau central de Rio-de-Janeiro, pour les correspondances à destination du Brésil;

« Au bureau de Banane, pour les correspondances à destination du Congo. »

Tableau II, page 69, modifier ainsi le renvoi (c) :

« (c) Villes de Ceuta, Penon de Velez, Alhucemas, Melilla (qui appartiennent à l'Espagne); Casablanca, Larache, Masagan, Mogador, Rabat, Safi et Tetuan (qui possèdent des bureaux de poste espagnols),

Tableau IV, page 77, remplacer dans la colonne 11, en regard de « Grande-Bretagne », les mots « 1 once = 28 gr. 1/2 35 » par « 1 once = 28 gr. 35. »

Tableau IV, page 80, en regard de « Siam », modifier ainsi l'indication portée dans la colonne 11 :

« 1 att. = 0<sup>f</sup>,035  
« 7 atts 1/2 = 0<sup>f</sup>,25. »

Tableau IV, page 82, en regard de « Mexique. », porter dans la 6<sup>e</sup> colonne l'indication « 6 centavos ».

Tableau IV, page 86, remplacer dans la colonne 11, en regard de « Établissements du Détroit » les mots « 1 cent = 2 centimes » par « 1 cent = 5 centimes. »

Tableau X, page 104, modifier ainsi les indications portées dans les colonnes 4 et 5, en regard de « Canada. » :

4 « 10 cents par 10 dollars. »		5 « 1 dollar = 100 cents = 5 <sup>f</sup> ,10 <sup>c</sup> . »
-----------------------------------	--	---

DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**ERRATUM.** — Le cadre de la page 480 du Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 11 du mois de novembre 1886, doit être modifié comme il suit :

NUMÉROS DE LA NOMENCLATURE				DÉSIGNATION DES MATIÈRES ET OBJETS.	UNITÉ
collec- tifs.	dé- taillés	collec- tifs.	dé- taillés		APPLI- CABLE.
Anciens numéros.	Nouveaux numéros.				

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — FRANCHISES  
ET CONTRAVENTIONS.

*Cartes de visite. — Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.*

Il est rappelé aux agents :

1<sup>o</sup> Que le bénéfice du tarif des imprimés est accordé aux lettres et cartes de visite imprimées contenant des vœux ou des souhaits également imprimés, lorsque ces vœux ou ces souhaits sont formulés en termes impersonnels et à l'occasion d'un événement général comme la fête de Noël, le jour de l'An, etc. (article 17, § 3<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1885. — Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 1 de janvier 1885). La signature de l'expéditeur peut être inscrite sur les lettres ou cartes;

2<sup>o</sup> Que les bandes timbrées mises en vente par l'Administration peuvent être employées pour l'envoi des cartes de visite, sans que l'on ait à se préoccuper de la largeur de ces bandes par rapport aux objets qu'elles recouvrent. (Décision ministérielle du 5 février 1886. — Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 3 de février 1886, page 50.)

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — FRANCHISES  
ET CONTRAVENTIONS.

*Prospectus ou circulaires imitant les formules de télégramme.*

Les instructions insérées au Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 5 de mai 1885, page 181, on



interdit la mise en circulation de toutes formules, commerciales ou autres n'émanant pas des services de l'Administration et portant pour suscription le mot « *Télégramme* ».

Certains bureaux arrêtent des circulaires en forme de télégramme, mais portant seulement comme suscription le mot « *Dépêche* ».

Il est rappelé aux agents que l'interdiction s'applique exclusivement aux circulaires intitulées « *Télégramme* » et que toutes autres circulaires doivent recevoir cours, alors même qu'elles affecteraient l'apparence des formules officiellement employées pour la correspondance télégraphique.

---

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — FRANCHISES  
ET CONTRAVENTIONS.

---

*Frais de poursuites et d'instances. — Comptabilité.*

L'Instruction n° 347, insérée au Bulletin mensuel n° 11 de novembre dernier, a fait connaître qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain les avances de frais de poursuites et d'instances seraient réglées par voie de mouvement de fonds et elle a déterminé les formes de cette comptabilité nouvelle.

Les agents sont invités à se pénétrer avec soin des dispositions de cette Instruction, de manière à en faire une exacte application.

Les directeurs départementaux devront y tenir tout particulièrement la main.

Il est rappelé à ce sujet que les receveurs des localités où il n'existe pas de bureau d'enregistrement et qui ont des procès-verbaux à faire enregistrer, doivent toujours avoir soin d'envoyer les fonds nécessaires à la recette des postes siège du bureau d'enregistrement, en même temps que ces procès-verbaux, par application des dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1318 de l'Instruction générale.

---

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — FRANCHISES  
ET CONTRAVENTIONS.

---

*Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel  
du Ministère de la guerre.*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, le Bulletin officiel du Ministère de la guerre, créé par décret du 26 novembre 1886, jouira de la franchise précédemment attribuée au *Journal militaire officiel*.

Les agents sont invités, en conséquence, à opérer les modifications suivantes au § 12<sup>e</sup> de l'article 8 de l'ordonnance du 17 novembre 1844, page 9 du Manuel des franchises : Remplacer les mots « *le Journal militaire officiel* » par ceux-ci : *le Bulletin officiel du Ministère de la guerre* » et ajouter à la fin du paragraphe : « Décret du 26 novembre et décision du 9 décembre 1886 ».

Le Bulletin officiel du Ministère de la guerre sera expédié directement en franchise, pour le compte du Département de la guerre, aux personnes ou services dénommés dans le tableau ci-après, par M. Charles-Lavauzelles, imprimeur à Limoges, adjudicataire de l'impression et de la publication de ce bulletin.

Les envois seront effectués sous bandes croisées, suffisamment résistantes, dont l'une portera le titre imprimé de « *Bulletin officiel du Ministère de la guerre* » et l'adresse également imprimée des destinataires; ceux de l'Administration centrale de la guerre seront comptés par séries et paquets.

Il ne peut être adjoint au numéro du Bulletin officiel ni prospectus, ni annonces d'aucune sorte. Les agents devront signaler toute contravention à ces dispositions.

RÉPARTITION DU BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Divers.....	{ Le Président de la République. Le Sénat. La Chambre des députés. Le Conseil d'État. Les Ministres. Le Grand-Chancelier. Le Gouverneur de l'Algérie. L'Hôtel des Invalides. La Cour des comptes. La Bibliothèque nationale. Les Archives nationales. Les écoles forestières de Nancy et des Barres. Les écoles vétérinaires.
Administration centrale de la Guerre.	
État-major général.....	{ Maréchaux de France. Gouverneurs militaires et commandants de corps d'armée Chefs d'état-major de corps d'armée. Généraux commandant les divisions d'infanterie. Chefs d'état-major des divisions d'infanterie. Généraux commandant les brigades d'infanterie. Généraux commandant les divisions de cavalerie. Chefs d'état-major des divisions de cavalerie. Généraux inspecteurs permanents de cavalerie. Généraux commandant les brigades de cavalerie. Généraux commandant l'artillerie. Généraux commandant le génie. Général inspecteur permanent des remontes. Général commandant la subdivision de Bastia. Généraux commandant les divisions de l'Algérie. Chefs d'état-major des divisions de l'Algérie. Généraux commandant les subdivisions de l'Algérie.
Places de guerre.....	{ Commandants d'armes des places de guerre et postes militaires.
Corps du contrôle.....	 Contrôleurs de l'administration de l'armée.
Intendance militaire.....	{ Intendants généraux. Intendants militaires. Sous-Intendants. Suppléants dans les chefs-lieux de subdivision de région.
Service de santé.....	 Directeurs du service de santé.

Infanterie.....	144 régiments de ligne. Bataillons de forteresse à Paris. Chefs de groupe. 5 bataillons de forteresse à Lyon. 3 bataillons de forteresse, détachés dans des postes où il n'existe pas de collection du <i>Journal militaire</i> . 30 bataillons de chasseurs. 4 régiments de zouaves. 2 dépôts de zouaves à Salon et à Arles. 3 régiments de tirailleurs algériens. 2 régiments étrangers. 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique. 5 compagnies de discipline. 1 régiment de sapeurs-pompiers.
Cavalerie.....	12 régiments de cuirassiers. 26 régiments de dragons. 20 régiments de chasseurs. 12 régiments de hussards. 4 régiments de chasseurs d'Afrique. 4 régiments de spahis. 8 compagnies de cavaliers de remonte.
Artillerie.....	16 bataillons. 38 régiments. 2 régiments de pontonniers. 10 compagnies d'ouvriers. 3 compagnies d'artificiers. Commandants l'artillerie des divisions de cavalerie.
Génie.....	4 régiments.
Train des équipages militaires.	20 escadrons. 3 chefs d'escadrons en Algérie.
Sections.....	de secrétaires d'état-major, à Alger. de commis et ouvriers militaires d'administration. d'infirmiers militaires.
Gendarmerie.....	Garde républicaine. Chefs de légion. Compagnies.
Établissements de l'artillerie...	20 écoles d'artillerie. École de pyrotechnie. 30 directions. 3 manufactures d'armes. 5 sous-inspecteurs des forges. Fonderie. 5 ateliers de construction. Places secondaires (Commandants des).
Poudres et salpêtres.....	17 poudreries et raffineries.
Aérostation militaire, à Meudon.	

Établissements du génie.....	}	31 directions.
		4 écoles régimentaires.
Substances militaires.		
Hôpitaux .....	}	Hôpitaux militaires.
		Hospices mixtes ou militarisés.
Habillement et campement...		26 magasins d'habillement et de campement.
Recrutement.....		Bureaux de recrutement.
Écoles militaires.....		Écoles militaires.
Justice militaire.....	}	Conseils de guerre.
		Conseils de revision.
		Ateliers de condamnés.
		Pénitenciers militaires. Prisons militaires.
Remontes.....	}	Commandants de circonscription.
		Commandants de dépôt.
Affaires indigènes.....		Commandants de cercle, en Algérie.
ARMÉE TERRITORIALE.		
Corps militaires de douanes.....		Les chefs de corps.
Chasseurs forestiers.....		Les chefs de corps.
Infanterie.....	}	145 régiments d'infanterie.
		9 bataillons de zouaves.
Cavalerie.....		4 escadrons de chasseurs d'Afrique.
Artillerie.....	}	18 régiments.
		3 chefs d'escadrons, en Algérie.
		2 bataillons de canonniers sédentaires.

11<sup>e</sup> SUPPLÉMENT A L'ANNEXE

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.  1	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.  2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n <sup>o</sup> 3 du Manuel des franchises.  3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  4
95 <sup>e</sup>	Médecins chefs des hôpi- taux militaires annexes.	D (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade.	Médecins chefs des hôpitaux centraux*.....
95	Médecins chefs des hôpi- taux militaires centraux.	E (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade.	Médecins chefs des hôpitaux annexes*.....

Génie..... } 18 bataillons du génie.  
 } 4 majors des dépôts territoriaux des écoles du génie.  
 Train..... | 18 escadrons du train des équipages.  
 Capitaines-majors régionaux.

TUNISIE.

Général commandant la brigade d'occupation.  
 Généraux commandant les subdivisions.  
 Commandants d'armes à Tunis, Beja et Sfax.  
 Commandant du poste de la Goulette.  
 Intendant et sous-intendants.  
 Directeur du service de santé.  
 Détachements de commis et d'infirmiers.  
 Directeur de l'artillerie.  
 Directeur du parc d'artillerie à la Goulette.  
 Directeur du génie.  
 Hôpitaux militaires.  
 2 magasins d'habillement.  
 Comité éventuel d'achat de chevaux.  
 Commandants de cercle.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3° BUREAU. — FRANCHISES  
 ET CONTRAVENTIONS.

*Publication d'un 11° supplément à l'Annexe au Manuel des franchises postales.*

Le 11° supplément à l'Annexe au Manuel des franchises, publié ci-après, contient notification d'une décision en date du 27 novembre 1886, portant concession de la franchise postale pour la correspondance des médecins-chefs des hôpitaux annexes avec les médecins-chefs des hôpitaux centraux.

Les agents sont invités à reporter à l'Annexe au Manuel les indications de ce supplément.

AU MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	10
	6	7	8	9	
S. B.	"	Rég. mil.	"	"	} Décision du 27 novembre 1886.
S. B.	"	Rég. mil.	"	"	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE L'ORDONNANCEMENT.

*Rappel des dispositions de l'Instruction n° 211.*

Aux termes de l'Instruction n° 211 (Bull. mensuel n° 44, de décembre 1881), les formules n° 1112 (*ancien n° 390 quinquies*) relatives aux vérifications des établissements de poste et de télégraphe, doivent être adressées au Ministère par les directeurs départementaux, *dès qu'elles leur ont été transmises par les agents vérificateurs.*

Les chefs de service ne se conforment pas toujours exactement à cette disposition, et croient devoir attendre qu'un certain nombre de formules n° 1112 leur soient parvenues, pour effectuer un envoi collectif au Ministère.

Ce mode de procéder est inopportuniste et nuisible au service.

Les directeurs départementaux sont invités, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires pour que les documents en question soient, à l'avenir, transmis au Ministère dans le plus court délai possible, *et au fur et à mesure de leur arrivée à la Direction.*

ORDRE DU MINISTRE. — PERSONNEL.

*Résultats de l'examen du 2° degré en 1886.*

Les agents dont les noms suivent ont subi avec succès l'examen complet du second degré :

- MM. CHANU, commis de direction à Marseille;
- DANGEVILLE, commis à la direction de la comptabilité;
- VEYSSIER, commis principal de direction à Guéret.

En exécution de l'arrêté du 21 novembre 1879, un avancement hors tour a été accordé à chacun de ces agents.

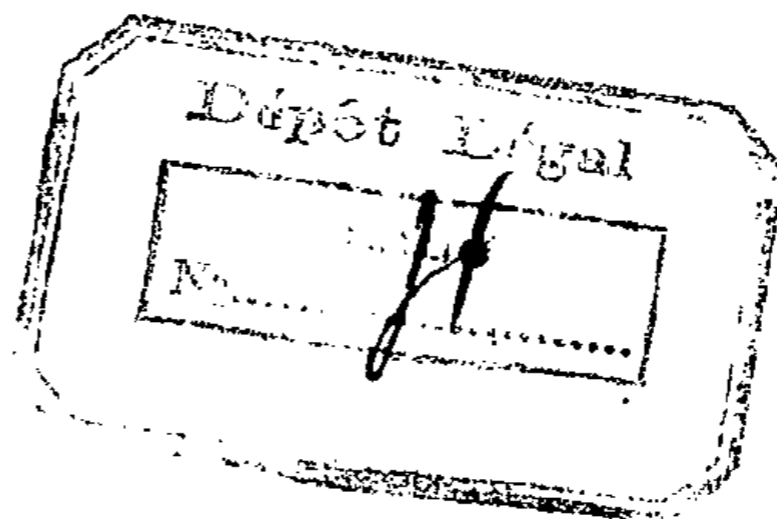
Un nouveau concours aura lieu en 1887; l'époque en sera fixée ultérieurement.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1886.*

Versements reçus de 93,411 déposants, dont 18,191 nouveaux.....	11,182,408 <sup>f</sup> 61 <sup>c</sup>	
Remboursements à 30,829 déposants, dont		
7,537 pour solde.....	8,165,223 <sup>f</sup> 96 <sup>c</sup>	} 8,542,097 66
Rentes achetées à 325 déposants pour un capital de.....	376,873 70	
		2,640,310 95
	EXCÉDENT de recettes.....	2,640,310 95

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1886 : 834,005.



**TABLES**  
**DU BULLETIN MENSUEL.**

---

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1886.

---





## TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1878 .....	Mai .....	1	1 .....	1 à 48..	1 <sup>er</sup>
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2	1 supplémentaire ...	49 à 94..	
<i>Idem.</i> .....	Juin .....	3	2 .....	95 à 132..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4	2 supplémentaire. ...	133 à 140..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5	2, 2 <sup>e</sup> supplément. ...	141 à 148..	
<i>Idem.</i> .....	Juillet .....	6	3 .....	149 à 180..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	7	3 supplémentaire. ...	181 à 188..	
<i>Idem.</i> .....	Août .....	8	4 .....	189 à 236..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	9	4 supplémentaire. ...	237 à 260..	
<i>Idem.</i> .....	Septembre .....	10	5 .....	261 à 288..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	11	5 supplémentaire. ...	289 à 306..	
<i>Idem.</i> .....	Octobre .....	12	6 .....	307 à 364..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	13	6 supplémentaire. ...	365 à 376..	
<i>Idem.</i> .....	Novembre. ...	14	7 .....	377 à 408..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	15	7 supplémentaire. ...	409 à 420..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	16	7, 2 <sup>e</sup> supplément. ...	421 à 432..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	17	7, 3 <sup>e</sup> supplément. ...	433 à 444..	
<i>Idem.</i> .....	Décembre. ...	18	8 .....	445 à 474..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	19	8 supplémentaire. ...	475 à 478..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	20	8, 2 <sup>e</sup> supplément. ...	479 à 543..	
1879 .....	Janvier. ...	1	9 .....	1 à 38..	2 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2	9 supplémentaire. ...	39 à 60..	
<i>Idem.</i> .....	Février. ...	3	10 .....	61 à 92..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4	10 supplémentaire. ...	93 à 100..	
<i>Idem.</i> .....	Mars. ...	5	11 .....	101 à 128..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	6	11 supplémentaire ..	129 à 264..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	7	11, 2 <sup>e</sup> supplément. ...	265 à 274..	
<i>Idem.</i> .....	Avril. ...	8	12 .....	275 à 318..	
<i>Idem.</i> .....	Mai. ...	9	13 .....	319 à 366..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	10	13 supplémentaire. ...	367 à 408..	
<i>Idem.</i> .....	Juin .....	11	14 .....	409 à 460..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
( Suite. )					
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire...	461 à 470..	2°
Idem.....	Idem.....	13	14, 2° supplément...	471 à 492..	
Idem.....	Idem.....	14	14, 3° supplément...	493 à 496..	
Idem.....	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..	
Idem.....	Idem.....	16	15 supplémentaire...	529 à 540..	
Idem.....	Août.....	17	16.....	541 à 582..	
Idem.....	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..	
Idem.....	Idem.....	19	17 supplémentaire...	621 à 636..	
Idem.....	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..	
Idem.....	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..	
Idem.....	Idem.....	22	19 supplémentaire...	715 à 728..	
Idem.....	Idem.....	23	19, 2° supplément...	729 à 760..	
Idem.....	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..	
Idem.....	Idem.....	25	20 supplémentaire...	791 à 792..	
Idem.....	Idem.....	26	20, 2° supplément...	793 à 804..	
Idem.....	Idem.....	27	20, 3° supplément...	805 à 814..	
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..	3°
Idem.....	Idem.....	2	21 supplémentaire...	41 à 56..	
Idem.....	Février.....	3	22.....	57 à 96..	
Idem.....	Idem.....	4	22 supplémentaire...	97 à 108..	
Idem.....	Mars.....	5	23.....	109 à 220..	
Idem.....	Idem.....	6	23 supplémentaire...	221 à 268..	
Idem.....	Idem.....	7	23, 2° supplément...	269 à 282..	
Idem.....	Avril.....	8	24.....	283 à 386..	
Idem.....	Mai.....	9	25.....	387 à 430..	
Idem.....	Idem.....	10	25 supplémentaire...	431 à 438..	
Idem.....	Juin.....	11	26.....	439 à 492..	
Idem.....	Idem.....	12	26 supplémentaire...	493 à 536..	
Idem.....	Idem.....	13	26, 2° supplément...	537 à 664..	
Idem.....	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..	
Idem.....	Idem.....	15	27 supplémentaire...	725 à 732..	
Idem.....	Août.....	16	28.....	733 à 760..	
Idem.....	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..	
Idem.....	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..	
Idem.....	Idem.....	19	30 supplémentaire...	837 à 848..	
Idem.....	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..	
Idem.....	Idem.....	21	31 supplémentaire...	895 à 904..	
Idem.....	Idem.....	22	31, 2° supplément...	905 à 982..	
Idem.....	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881 . . . . .	Janvier . . . . .	1	33 . . . . .	1 à 48.	4°
Idem . . . . .	Idem . . . . .	2	33 supplémentaire . . .	49 à 92.	
Idem . . . . .	Février . . . . .	3	34 . . . . .	93 à 128.	
Idem . . . . .	Mars . . . . .	4	35 . . . . .	129 à 186.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	5	35 supplémentaire . . .	187 à 208.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	6	35, 2° supplément . . .	209 à 210.	
Idem . . . . .	Avril . . . . .	7	36 . . . . .	211 à 284.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	8	36 supplémentaire . . .	285 à 358.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	9	36, 2° supplément . . .	359 à 442.	
Idem . . . . .	Mai . . . . .	10	37 . . . . .	443 à 496.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	11	37 supplémentaire . . .	497 à 544.	
Idem . . . . .	Juin . . . . .	12	38 . . . . .	545 à 612.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	13	38 supplémentaire . . .	613 à 626.	
Idem . . . . .	Juillet . . . . .	14	39 . . . . .	627 à 682.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	15	39 supplémentaire . . .	683 à 744.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	16	39, 2° supplément . . .	745 à 770.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	17	39, 3° supplément . . .	771 à 778.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	18	39, 4° supplément . . .	779 à 780.	
Idem . . . . .	Août . . . . .	19	40 . . . . .	781 à 882.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	20	40 supplémentaire . . .	883 à 906.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	21	40, 2° supplément . . .	907 à 938.	
Idem . . . . .	Septembre . . . . .	22	41 . . . . .	939 à 982.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	23	41 supplémentaire . . .	983 à 1062.	
Idem . . . . .	Octobre . . . . .	24	42 . . . . .	1063 à 1120.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	25	42 supplémentaire . . .	1121 à 1412.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	26	42, 2° supplément . . .	1413 à 1452.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	27	42, 3° supplément . . .	1453 à 1470.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	28	42, 4° supplément . . .	1471 à 1472.	
Idem . . . . .	Novembre . . . . .	29	43 . . . . .	1473 à 1510.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	30	43 supplémentaire . . .	1511 à 1524.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	31	43, 2° supplément . . .	1525 à 1530.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	32	43, 3° supplément . . .	1531 à 1534.	
Idem . . . . .	Décembre . . . . .	33	44 . . . . .	1535 à 1630.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	34	44 supplémentaire . . .	1631 à 1664.	
1882 . . . . .	Janvier . . . . .	1	1 . . . . .	1 à 52.	5°
Idem . . . . .	Février . . . . .	2	2 . . . . .	53 à 82.	
Idem . . . . .	Mars . . . . .	3	3 . . . . .	83 à 166.	
Idem . . . . .	Avril . . . . .	4	4 . . . . .	167 à 212.	
Idem . . . . .	Mai . . . . .	5	5 . . . . .	213 à 246.	
Idem . . . . .	Juin . . . . .	6	6 . . . . .	247 à 302.	
Idem . . . . .	Juillet . . . . .	7	7 . . . . .	303 à 318.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	7 sup.	7 supplémentaire . . .	319 à 426.	
Idem . . . . .	Août . . . . .	8	8 . . . . .	427 à 534.	
Idem . . . . .	Septembre . . . . .	9	9 . . . . .	535 à 570.	
Idem . . . . .	Octobre . . . . .	10	10 . . . . .	571 à 596.	
Idem . . . . .	Novembre . . . . .	11	11 . . . . .	597 à 680.	
Idem . . . . .	Idem . . . . .	11 sup.	11 supplémentaire . . .	681 à 718.	
Idem . . . . .	Décembre . . . . .	12	12 . . . . .	719 à 798.	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1883	Janvier	1	1	1 à 60	6°
<i>Idem.</i>	Février	2	2	61 à 152	
<i>Idem.</i>	Mars	3	3	153 à 296	
<i>Idem.</i>	Avril	4	4	297 à 326	
<i>Idem.</i>	Mai	5	5	327 à 364	
<i>Idem.</i>	Juin	6	6	365 à 396	
<i>Idem.</i>	Juillet	7	7	397 à 434	
<i>Idem.</i>	Août	8	8	435 à 496	
<i>Idem.</i>	Septembre	9	9	491 à 504	
<i>Idem.</i>	Octobre	10	10	505 à 536	
<i>Idem.</i>	Novembre	11	11	537 à 564	
<i>Idem.</i>	Décembre	12	12	565 à 594	
1884	Janvier	13	13	595 à 646	7°
<i>Idem.</i>	Février	14	14	647 à 666	
<i>Idem.</i>	Mars	15	15	667 à 698	
<i>Idem.</i>	Avril	16	16	699 à 722	
<i>Idem.</i>	Mai	17	17	723 à 756	
<i>Idem.</i>	Juin	18	18	757 à 786	
<i>Idem.</i>	Juillet	19	19	787 à 828	
<i>Idem.</i>	Août	20	20	829 à 868	
<i>Idem.</i>	Septembre	21	21	869 à 900	
<i>Idem.</i>	Octobre	22	22	901 à 940	
<i>Idem.</i>	Novembre	23	23	941 à 992	
<i>Idem.</i>	Décembre	24	24	993 à 1015	
1885	Janvier	1	1	1 à 76	8°
<i>Idem.</i>	Février	2	2	77 à 130	
<i>Idem.</i>	Mars	3	3	131 à 150	
<i>Idem.</i>	Avril	4	4	151 à 162	
<i>Idem.</i>	Mai	5	5	165 à 184	
<i>Idem.</i>	Juin	6	6	185 à 234	
<i>Idem.</i>	Juillet	7	7	235 à 266	
<i>Idem.</i>	Août	8	8	267 à 284	
<i>Idem.</i>	Septembre	9	9	285 à 308	
<i>Idem.</i>	Octobre	10	10	309 à 329	
<i>Idem.</i>	Novembre	11	11	331 à 344	
<i>Idem.</i>	Décembre	12	12	345 à 375	
1886	Janvier	1	1	1 à 14	9°
<i>Idem.</i>	Février	2	2	15 à 52	
<i>Idem.</i>	Mars	3	3	53 à 206	
<i>Idem.</i>	Avril	4	4	207 à 230	
<i>Idem.</i>	Mai	5	5	231 à 302	
<i>Idem.</i>	Juin	6	6	302 à 370	
<i>Idem.</i>	Juillet	7	7	371 à 399	
<i>Idem.</i>	Août	8	8	399 à 426	
<i>Idem.</i>	Septembre	9	9	427 à 434	
<i>Idem.</i>	Octobre	10	10	435 à 444	
<i>Idem.</i>	Novembre	11	11	445 à 490	
<i>Idem.</i>	Décembre	12	12	491 à 534	

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ET 9<sup>e</sup> VOLUMES

DU

## BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1886 inclusivement.)

Les documents parus dans le Bulletin des Postes, pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, ont été introduits dans la table générale qui résume toutes les matières de ce Bulletin, de juillet 1868 à avril 1878 inclusivement.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de Pins- truction.	de la page.	du volume.
Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....	13	320	2 <sup>e</sup>
Décret et instruction à ce sujet.....	13	321 à 323	2 <sup>e</sup>
Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....	3 sup.	60	389
Interdiction aux receveurs d'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....	14	"	435
Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....	14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	484

### Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....

Décret et instruction à ce sujet.....

Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Interdiction aux receveurs d'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....

Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

**Abonnements. (Suite.)**

Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.....

Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.....

Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.....

Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats d'abonnement.

Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.....

Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.....

Statistique des abonnements.....

Erreurs commises dans la perception du droit de 3 p. o/o sur le montant des abonnements au *Journal officiel* et au *Bulletin français*.....

Abonnements au *Bulletin des lois* et au *Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes*.....

Réduction du droit d'abonnement aux journaux par l'intermédiaire de la poste.....

Transmission irrégulière de mandats d'abonnement pour les journaux italiens.....

Abonnements aux journaux. (Service international.)

Belgique.....

Suisse.....

Pays-Bas.....

Danemark.....

Italie.....

Suède.....

Norvège.....

Portugal.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
14, 2° sup.	"	484	2°
14, 2° sup.	"	484	2°
15	69	499 à 501	2°
16	73	546 et 547	2°
17	74	589	2°
19	"	688	2°
19	"	689	2°
19, 2° sup.	"	759	2°
19, 2° sup.	"	760	2°
22	"	75 et 76	3°
25	"	404 et 405	3°
34	"	103 et 104	4°
44	"	1574	4°
27 sup.	121	728 à 730	3°
31	"	873	3°
20, 2° sup.	86	793 à 802	2°
24	104	313 à 320	3°
25	108	390 à 397	3°
29	122	762 à 771	3°
29	123	771 à 778	3°
31	127	850 à 857	3°
35	149	143 à 149	4°
40	185	807 à 813	4°

**Abonnements. (Suite.)**

Service des abonnements. — Mandats à délivrer au profit des journaux qui ne figurent pas au carnet 217...

Application sur les mandats d'abonnement des timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....

Avis de ne plus délivrer de mandats au profit du *Bulletin français*, ce journal ayant cessé sa publication...

Recommandations de faire figurer les mandats d'abonnement, à la fin de chaque quinzaine, sur l'état n° 1421 (ancien 662).....

Abonnements internationaux. — Instruction résumant toutes les instructions antérieures sur cette matière....

Modifications apportées aux statistiques des abonnements aux journaux.....

Service des abonnements aux journaux.....

Liste d'abonnements aux journaux belges.....

Rappel des dispositions de l'instruction n° 187.....

\_\_\_\_\_ aux journaux suisses.....

\_\_\_\_\_ aux journaux suédois.....

**Abus de franchise.**

Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....

Avis concernant les abus de franchise télégraphique..

Abus de franchise postale.....

**Accidents sur les voies ferrées.**

Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.

Adjudications et marchés.....

**Administration centrale.**

Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
33	"	20	4°
33	"	20 et 21	4°
37	"	466	4°
22	"	929	7°
39, 2° sup.	177	765 à 770	4°
44	"	1574 et 1576	4°
6	"	297	5°
23 sup.	"	255 à 260	3°
30	"	827	3°
34	"	114	4°
37	"	466	4°
1	"	41	9°
12	"	780	5°
32	"	1029	3°
34	"	114	4°
36	"	244 à 249	4°
37	"	466 et 467	4°
38	"	593	4°
38 sup.	"	622	4°
40	"	850	4°
41	"	963	4°
42	"	1084	4°
43	"	1486	4°
33	"	34	4°
3	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
6	"	311	1 <sup>er</sup>
1	"	38	5°
2	"	65	5°
4	"	160	8°
6	"	311	1 <sup>er</sup>
3	"	279	6°
1	"	5 à 15	1 <sup>er</sup>
17 sup.	"	621	2°

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
<b>Administration centrale. (Suite.)</b>				
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions . . . . .	35 sup.	"	189 à 198	4 <sup>e</sup>
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes . . . . .	43, 3 <sup>e</sup> sup.	"	1532	4 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée . . . . .	43, 3 <sup>e</sup> sup.	"	1533	4 <sup>e</sup>
Réunion au service de l'agent comptable de la fabrication des timbres-poste, du magasin central des timbres-poste et du magasin général des formules de mandats d'articles d'argent . . . . .	2	"	129	8 <sup>e</sup>
Décret portant suppression du service central et de la direction du personnel et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.	3	"	58	9 <sup>e</sup>
<b>Admission.</b>				
Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires . . . . .	2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	145	1 <sup>er</sup>
Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure.	3	"	158	1 <sup>er</sup>
	6	"	310	1 <sup>er</sup>
Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1 <sup>o</sup> à l'emploi de surnuméraire; 2 <sup>o</sup> à l'emploi de commis titulaire; 3 <sup>o</sup> à divers emplois supérieurs . . . . .	19 sup.	"	715 à 721	2 <sup>e</sup>
Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes . . .	43	"	1474 et 1475	4 <sup>e</sup>
Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur . . . . .	44 sup.	"	1654 et 1655	4 <sup>e</sup>
Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipe de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . .	3	"	104	5 <sup>e</sup>
Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire . . . . .	4	"	174	5 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents . . . . .	6	"	257	5 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique . . . . .	7	"	304	5 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1 <sup>o</sup> à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes; 2 <sup>o</sup> à l'emploi de commis des postes et des télégraphes . .	9	"	538	5 <sup>e</sup>
Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début . . . . .	12	"	769	5 <sup>e</sup>
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat . . . . .	12	"	771	5 <sup>e</sup>
<b>Adresses convenues ou abrégées.</b>				
Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée . . . . .	31	"	326	8 <sup>e</sup>
Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues . . . . .	1	"	866	3 <sup>e</sup>
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.	10	"	30	5 <sup>e</sup>



**Affranchissement.**

Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once.

Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger.....

Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.

Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....

Fixation au 1<sup>er</sup> octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.

Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n<sup>os</sup> 29, 46 et 262, et du registre n<sup>o</sup> 26 D servant à la constatation des perceptions.

Communications faites aux agents par des industriels, en vue de les intéresser aux placements de leurs produits.....

Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure.....

Arrêté relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduit.....

Affranchissement des correspondances pour l'Australie  
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....

**Agent judiciaire du Trésor.**

Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....

**Agents secondaires.**

Création d'emplois d'agents secondaires des postes et télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.).....

**Allocations. (Voir INDEMNITÉS.)**

**Appareils télégraphiques.**

Emploi des appareils à transmission rapide.....

Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....

La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....

Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....

Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2 sup.	"	136	1 <sup>er</sup>
4	"	215	1 <sup>er</sup>
6	"	315	1 <sup>er</sup>
22 sup.	"	101 et 102	3 <sup>e</sup>
26	115	454 à 456	3 <sup>e</sup>
3	229	121	5 <sup>e</sup>
9	"	552	5 <sup>b</sup>
11	"	260 à 624	5 <sup>b</sup>
5	"	362	6 <sup>e</sup>
19	"	823	7 <sup>b</sup>
1	"	3	8 <sup>e</sup>
2	"	122	8 <sup>e</sup>
7	"	256	8 <sup>e</sup>
9	253	548	5 <sup>e</sup>
2, } 2 <sup>e</sup> sup. }	16	141 à 143	1 <sup>er</sup>
1	2	21	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	298 et 299	1 <sup>er</sup>
6	31	308	1 <sup>er</sup>
25	"	397 et 398	3 <sup>e</sup>
25	"	406 et 407	3 <sup>e</sup>
35	148	133	4 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
<b>Archives.</b>				
Classement, délais de conservation et destruction...	1	222	8	5 <sup>e</sup>
Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....	3	"	137	5 <sup>e</sup>
Extrait d'une circulaire relative à la remise aux do- maines de divers documents.....	4	"	202	5 <sup>e</sup>
<b>Arrangements. (Voir CONVENTIONS.)</b>				
<b>Articles d'argent.</b>				
Attributions du bureau des articles d'argent (3 <sup>e</sup> bu- reau de la direction de la comptabilité).....	1	"	14 et 15	1 <sup>er</sup>
<b>Articles d'argent. — Mandats français.</b>				
Délai de validité des mandats de poste.....	2	"	122	1 <sup>er</sup>
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	3	"	169	1 <sup>er</sup>
Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....	4	26	208 et 209	1 <sup>er</sup>
Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'en- voyeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.	9	48	2 à 6	2 <sup>e</sup>
	9	"	6 à 12	2 <sup>e</sup>
	10 sup.	"	94	2 <sup>e</sup>
	16	73	546 à 547	2 <sup>e</sup>
	17	"	593	2 <sup>e</sup>
	17	"	593	2 <sup>e</sup>
	19	"	689	2 <sup>e</sup>
Liste des bureaux choisis pour participer au service simultané (mandats-cartes et mandats ordinaires pour l'intérieur de la France).....	22 sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
	23 sup.	"	250	3 <sup>e</sup>
	24	"	359	3 <sup>e</sup>
	26	"	477	3 <sup>e</sup>
	28	"	740	3 <sup>e</sup>
	31	"	873	3 <sup>e</sup>
	32	"	1018	3 <sup>e</sup>
	42	"	1074	4 <sup>e</sup>
	4	"	202	5 <sup>e</sup>
	11 sup.	"	713	5 <sup>e</sup>
	6	"	369	9 <sup>e</sup>
Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....	9	"	24	2 <sup>e</sup>
Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant.....	10	50	64	2 <sup>e</sup>
Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet).....	11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	265 à 269	2 <sup>e</sup>

**Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....	11, } 2 <sup>e</sup> sup.	" } 266 à 269	2 <sup>e</sup>
Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662.	13	" } 347	2 <sup>e</sup>
Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	13 } sup.	59 } 386 à 388	2 <sup>e</sup>
Usage à faire de la nomenclature n° 453 <i>ter</i> pour la direction des avis d'émission de mandats supérieurs à 300 francs à destination de Paris.....	14	" } 435	2 <sup>e</sup>
Précautions à prendre dans la délivrance des mandats bleus.....	14, } 3 <sup>e</sup> sup.	" } 495	2 <sup>e</sup>
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats-cartes pour la France et l'Algérie.....	16	73 } 546 et 547	2 <sup>e</sup>
Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....	17	" } 593	2 <sup>e</sup>
Mandats de poste à destination des bureaux français de l'Égypte. — Formule n° 16.....	19	" } 697	2 <sup>e</sup>
Participation du bureau de Galata, à Constantinople, au service des articles d'argent.....	19, } 2 <sup>e</sup> sup.	" } 759	2 <sup>e</sup>
	24	" } 370	3 <sup>e</sup>
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.	21	91 } 6 et 7	3 <sup>e</sup>
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" } 405	3 <sup>e</sup>
Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses n° 16 par l'application du timbre à date.....	22 } sup.	" } 105	3 <sup>e</sup>
Émission des mandats de pécule à délivrer aux condamnés libérés de l'établissement pénitentiaire de l'Harrach.....	23 } sup.	" } 249	3 <sup>e</sup>
Addition à la nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats.....	25	" } 405 et 406	3 <sup>e</sup>
Les bordereaux comparatifs de l'émission des mandats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant être conservés dans les archives des directions.....	28	" } 739 et 740	3 <sup>e</sup>
Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie) est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limitation de somme.....	31	" } 873	3 <sup>e</sup>

**Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)**

Payement des mandats supérieurs à 300 francs, pour lesquels l'avis de versement n'a pas été reçu.....

Mandats-cartes français et internationaux.....

Précautions à prendre dans l'émission des mandats d'articles d'argent.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Modifications apportées dans les conditions de payement des mandats d'articles d'argent destinés aux officiers de marine en service à terre et résidant dans l'un des cinq arrondissements maritimes.....

Les bordereaux statistiques n° 15 et 15 bis, ainsi que le relevé des avis de payement de mandats fournis jusqu'à présent chaque quinzaine, ne seront plus établis désormais que chaque mois.....

Emploi exclusif des mandats roses n° 16 portant un numéro de série en outre du numéro de mandat. — Rappel des dispositions des articles 1032 et 887 de l'Instruction générale.....

Le bureau de Lambesc est substitué à celui de Batna pour l'émission des mandats de pécule au profit des condamnés sortant, par libération, de la maison centrale de Lambesc.....

Précautions à prendre pour empêcher les vols de formules de mandats. — Obligation d'apposer immédiatement les timbres horizontaux du bureau sur chaque formule reçue en approvisionnement.....

Interdiction de modifier les mandats et de rattacher les chiffres latéraux.....

Substitution du bureau de Berroughia à celui de Médéah pour l'émission de mandats de pécule.....

Modification apportée aux formules n° 16 (mandats roses).....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume
33	"	19 et 20	4°
39, 3° sup.	179	773 et 774	4°
44	"	1577	4°
1	220	2	5°
5	"	228	5°
9	"	554	5°
2	"	115	
2	"	121	
4	277	308	
6	287	388	
6	"	394	6°
5	"	362	
6	"	395	
9	"	505	
13	"	607	
14	"	663	
16	"	713	
17	"	748	
18	"	782	
20	"	861	
21	"	396	
1	"	74	
2	"	124	
4	"	162	8°
9	"	296	
11	"	341	

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)</b>				
Instruction n° 305. — Suppression du minimum de 50 centimes fixé pour l'émission des mandats d'articles d'argent. — Droits à percevoir pour les mandats inférieurs à 1 franc ou composés de francs et de centimes.	14	305	671	6°
Instruction n° 306. — Suppression des comptes sommaires 51, 52, 51 bis et 52 bis des articles d'argent.	14	306	672	
Instruction n° 308. — Envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État.	17	308	725	7°
Instruction n° 320. — Avis de versement concernant les mandats-cartes français de 50 francs et au-dessus. — Obligation de mettre en lieu sûr les avis de versement n° 1413 ancien 736, ainsi que les avis d'émission n° 1452 et 1452 bis.	22	"	919	
Participation du bureau de distribution de Tripoli de Barbarie au service des articles d'argent.	2	"	129	
Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats d'articles d'argent.	7	"	258	
Instruction n° 332. — Envoi de fonds au moyen des formules n° 1401, 1401 bis et 1402 aux marins et militaires du corps expéditionnaire de Madagascar. — Extension à ces marins et militaires opérant à Madagascar du système d'envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, actuellement employé par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État. — Exemption du droit de 1 p. 0/0 sur les mandats ne dépassant pas 50 francs adressés aux marins et militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar.	8	"	270 et 328	8°
Délais de prescription de mandats d'articles d'argent, fixés par la loi du 15 juillet 1882.	11	"	340	
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux.</b>				
Additions, suppressions ou modifications opérées sur la nomenclature des bureaux autorisés à échanger des mandats internationaux :				
	3	"	164 à 166	1°
	6	"	317 à 320	1°
	9	"	20 à 22	2°
Bureaux allemands.....	16	"	558 à 561	2°
	19	"	700 à 703	2°
	21 sup.	"	53 et 54	3°
	25	"	415 à 417	3°

**Articles d'argent.— Mandats internationaux. (Suite.)**

**Bureaux allemands. (Suite.)**.....

**Bureaux austro-hongrois.**.....

**Bureaux belges**.....

**Bureaux britanniques.**.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	28	749 à 752	3°
	31	883 à 887	3°
	33 sup.	73 et 74	4°
	36	236 et 237	4°
	40	840 à 847	4°
	6	316	1 <sup>er</sup>
	7,	434	1 <sup>er</sup>
	3° sup.		
	10	72 et 73	2°
	12	292 et 293	2°
	15	511	2°
	19	703 et 704	2°
	21	28	3°
	24	371 et 372	3°
	29	795 à 797	3°
	33	31 à 33	4°
	38	591 et 592	4°
	44	1591 à 1594	4°
	3	146	5°
	2	119	1 <sup>er</sup>
	3	163	1 <sup>er</sup>
	5	270	1 <sup>er</sup>
	7	385	1 <sup>er</sup>
	7,	426	1 <sup>er</sup>
	2° sup.		
	14	447 et 448	2°
	15	511	2°
	17	599	2°
	20	779	2°
	21	28	3°
	24	371 et 372	3°
	26	478	3°
	28	752 et 753	3°
	33	33 et 34	4°
	37	467 et 468	4°
	42	1082 et 1083	4°
	6	294	5°
	32	1029	5°
	36	238 à 244	3°
	38	592 et 593	4°
	41	959 à 962	4°
	1	32	5°
	3	143	5°
	4	202	5°
	5	236	5°
	6	292	5°
	12	792	5°

**Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)**

Instruction n° 328. — Échange des mandats avec la Bulgarie.....

Bureaux danois.....

Mandats-poste pour l'Égypte.....

Bureaux italiens.....

Mandats avec le Japon.....

Bureaux néerlandais.....

Bureaux roumains.....

Bureaux suédois.....

Bureaux suisses.....

Bureaux norvégiens.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	328	202	8 <sup>e</sup>
8	"	281	
2	"	119	1 <sup>er</sup>
4	"	219	1 <sup>er</sup>
6	"	322	1 <sup>er</sup>
11	"	109	2 <sup>e</sup>
13	"	340	2 <sup>e</sup>
14	"	470	2 <sup>e</sup>
sup.	"		
16	"	562	2 <sup>e</sup>
7	"	259	8 <sup>e</sup>
2	"	119	1 <sup>er</sup>
3	"	163 et 164	1 <sup>er</sup>
4	"	220	1 <sup>er</sup>
6	"	372	1 <sup>er</sup>
sup.	"		
7,	"	426 et 427	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
8	"	456 et 457	1 <sup>er</sup>
10	"	73	2 <sup>e</sup>
12	"	294	2 <sup>e</sup>
13	"	340	2 <sup>e</sup>
17	"	599 et 600	2 <sup>e</sup>
5	"	182	
7	"	259	8 <sup>e</sup>
9	"	297	
4	"	220	1 <sup>er</sup>
6	"	322	1 <sup>er</sup>
8	"	456	1 <sup>er</sup>
12	"	295	2 <sup>e</sup>
14,	"	486	2 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
16	"	562	2 <sup>e</sup>
2	"	66	5 <sup>e</sup>
20	"	779	2 <sup>e</sup>
9	"	44	2 <sup>e</sup>
sup.	"		
3	"	166	1 <sup>er</sup>
27	"	732	3 <sup>e</sup>
sup.	"		
8	"	522	5 <sup>e</sup>

**Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)**

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
	25	417 à 420	3 <sup>o</sup>	
Bureaux américains .....	27	715	3 <sup>o</sup>	
	2	66	5 <sup>o</sup>	
	5	240	5 <sup>o</sup>	
Bureaux luxembourgeois.....	33	34	4 <sup>o</sup>	
Émission et paiement des mandats internationaux. —	2	133 à 135	1 <sup>er</sup>	
Mise au courant des instructions n <sup>os</sup> 244 et 253 .....	sup.			
Emploi simultané, pour les envois à l'étranger, de mandats internationaux expédiés dans une lettre par l'envoyeur au destinataire, et de mandats directement transmis à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination. — Modèle du mandat-carte international. — Modèle du bordereau des mandats internationaux ..	3	19	150 à 157	1 <sup>er</sup>
Avis concernant l'adresse des destinataires de mandats-cartes internationaux circulant à découvert.....	4	" 245	1 <sup>er</sup>	
	sup.			
Direction à donner aux avis d'émission des mandats à destination de l'Autriche-Hongrie.....	6	" 315 et 316	1 <sup>er</sup>	
	7	" 385	1 <sup>er</sup>	
	33	" 18	4 <sup>o</sup>	
	42	" 1074	4 <sup>o</sup>	
Extension à tous les bureaux de recette de l'usage simultané, pour le service international, des mandats-cartes expédiés à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination et des mandats expédiés dans une lettre par l'envoyeur au destinataire.....	8,	47	484 et 485	1 <sup>er</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.			
Publication de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. — Notification de la loi portant approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet .....	11	54	223 à 263	2 <sup>o</sup>
	sup.			
Recommandation d'éviter tout ce qui pourrait susciter des plaintes fondées de la part du public à l'occasion du paiement des mandats internationaux.....	12	56	282	2 <sup>o</sup>
Régularisation des mandats internationaux : envoi direct du titre par le bureau payeur au bureau d'émission.	12	2 <sup>o</sup>	289	2 <sup>o</sup>
Irrégularités dans la rédaction des mandats internationaux à destination	13	2 <sup>o</sup>	397 et 398	2 <sup>o</sup>
	de la Grande-Bretagne .....			
	du Luxembourg.....	12	3 <sup>o</sup>	625
	sup.			
des États-Unis .....	35	4 <sup>o</sup>	228 et 229	4 <sup>o</sup>



INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)</b>				
Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires.....	14	62	425 à 427	2°
Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux.....	15 sup.	"	530	2°
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission.....	17	"	592	2°
Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	23 sup.	99	222 à 246	3°
Indications à porter sur les avis d'émission n° 16 quater des mandats internationaux français.....	23 sup.	"	249	3°
Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte.....	24	"	377	3°
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	"	405	3°
Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France.....	26	"	477	3°
Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.	29	"	786	3°
Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis.....	29	"	786 et 787	3°
Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis.....	29	"	787	3°
Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français.....	31	"	873 et 874	3°
Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire.....	31	"	874	3°
Mandats internationaux irrégulièrement libellés.....	32	"	1018	3°
Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg.....	33	"	17	4°
Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....	33 sup.	"	71	4°
Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....	38	"	566	4°
Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....	38 sup. 8	168 "	621 519	4° 5°

**Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)**

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Mandats-cartes français et internationaux . . . . .	39, 3 <sup>e</sup> sup.	179	773 et 774	4 <sup>e</sup>
Échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles. — Décret y relatif . . . . .	44	210	1538 à 1541	4 <sup>e</sup>
Rappel des prescriptions de l'instruction n° 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste . . . . .	4	"	1577	4 <sup>e</sup>
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux . . . . .	4	"	199	5 <sup>e</sup>
Prescription des mandats de poste norvégiens . . . . .	8	"	522	5 <sup>e</sup>
Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte). . . . .	8	"	529	5 <sup>e</sup>
Inscription sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur . . . . .	10	"	595	5 <sup>e</sup>
Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au paiement des mandats . . . . .	11	"	641	5 <sup>e</sup>
Instruction n° 267, relative à l'échange des mandats-poste, entre la France et l'Angleterre . . . . .	12	267	729	5 <sup>e</sup>
Somme à porter sur les mandats tirés de France et d'Algérie sur la Roumanie . . . . .	3	"	276	
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination des Indes orientales néerlandaises . . . . .	4	"	325	
Note relative au tableau synoptique résumant les principales règles du service des mandats internationaux . . . . .	7	"	432	6 <sup>e</sup>
Recommandation au sujet de l'indication de la date manuscrite d'émission de mandats d'articles d'argent . . . . .	10	"	524	
Participation du bureau de distribution de Tanger (Maroc) au service des articles d'argent . . . . .	10	"	527	
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission n° 16 <i>quater</i> . . . . .	11	"	553	
Mandats de l'Égypte pour la France . . . . .	14	"	663	
Rappel des dispositions de la circulaire insérée au bulletin mensuel n° 11 de novembre 1883, page 553, concernant la transmission des avis d'émission n° 16 <i>quater</i> . . . . .	14	"	663	
Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, Règlement de détail et d'ordre et Instruction n° 321 y relatifs . . . . .	22	321	902	7 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)</b>			
Mandats de poste échangés entre la France et l'Inde britannique .....	23	" 989	7°
Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs. ....	2	327 77	8°
Loi, Convention, Règlement et Instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse. ....	5	328 163	8°
Droits perçus aux États-Unis sur les mandats. ....	1	" 9	7°
Échange de mandats avec la République Argentine.	11	" 445 et 486	9°
<b>Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.</b>			
Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur. ....	6	" 322 et 323	1 <sup>er</sup>
Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris. ....	9	" 13	.
Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante. ....	14	" 442	2°
Modification et extension du service des mandats télégraphiques. ....	19, 2° sup.	81 222 à 224	2°
Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques. ....	36	158 3 à 76	4°
Mandats télégraphiques destinés aux militaires et marins faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie.	37	" 454	4°
Mandats télégraphiques. — Avis d'émission n° 736 sexiès. — Rappel des prescriptions de l'instruction n° 158.	38	" 583	4°
Précautions à prendre pour les distributions au guichet des avis d'arrivée de mandats télégraphiques. (Mod. D.) — Justification d'identité à exiger pour le paiement des mandats télégraphiques adressés à des personnes qui ne sont pas connues des agents payeurs. ....	9	255 549	6°
Émission de mandats télégraphiques au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres des 7°, 8° et 15° corps d'armée. ....	8	" 455	
Avis, par dépêche télégraphique, d'une procuration déposée permettant de payer les mandats d'articles d'argent à un fondé de pouvoirs. ....	14	" 661	7°
La statistique des mandats télégraphiques ne sera plus fournie que trimestriellement. ....	14	" 662	
Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1884. ....	20	" 858	

**Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)**

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'un Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Instruction n° 319. — Émission des mandats internationaux. — Établissement et transmission des avis d'émission concernant ces mandats.....

Modifications à l'instruction n° 317 sur le service des mandats télégraphiques internationaux.....

Instruction n° 325. — Délai de validité de mandats télégraphiques adressés aux militaires en Algérie et en Tunisie.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats télégraphiques.....

Instruction n° 344. — Mandats télégraphique internationaux. — Commission particulière à l'adresse du bénéficiaire.....

Instruction n° 345. — Remboursement des mandats télégraphiques internationaux.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1886.....

Rédaction des mandats télégraphiques internationaux.....

Note-circulaire n° 48, relative à l'échange des mandats télégraphiques.....

**Attributions.**

Définition des attributions respectives des fonctionnaires de l'exploitation et du service technique.....

**Avances.**

Remboursement, par les services publics ou les compagnies, des avances faites à ces services pour cession de matériel télégraphique ou pour exécution de travaux.....

*Idem*.....

Suppression du certificat n° 253 des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....

Recommandations relatives à la régularisation des avances autorisées.....

**Avis au public.**

Réimpression.....

**Bandes. (Voir JOURNAUX.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
21	317	870	
21	318	882	
21	319	889	7°
22	317	925	
24	325	1001	
7	"	258	
4	344	210	
7	"	382	
8	"	399	9°
11	"	488	
2	"	46	
5 sup.	30	289 à 306	1°
4	23	191	
5 sup.	30	303	1 <sup>er</sup>
33 sup.	"	70	
3	"	142	4°
3	"	146	8°

**Bandes timbrées.** (Voir ENVELOPPES TIMBRÉES.)

**Baux.**

Les baux entrent dans les attributions du service central, 2° section .....

Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de bail de location sous seing privé.....

Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....

Circulaire relative aux baux des bureaux secondaires.

**Boîtes aux lettres.**

Arrêtés autorisant l'installation de boîtes aux lettres supplémentaires chez les débitants de tabac, aux frais des municipalités.....

Boîte aux lettres des bureaux de poste. — Appareil indicateur des levés.....

Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires. — Addition d'un 3° cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....

Clefs de boîtes aux lettres.....

Constataion de la levée des boîtes rurales par les courriers à pied.....

Recommandations au sujet de l'encaissement du prix des boîtes supplémentaires concédées aux communes..

Boîtes aux lettres mobiles.....

Boîtes mobiles de gare.....

**Boîtes chargées.**

Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....

**Boîtes mobiles.**

Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....

**Bons de caisse.**

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....

**Bons de poste.**

Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....

Création du service des bons de poste.....

Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....

Décret portant émission de bons de poste.....

Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....

Modification apportée à l'emploi du registre n° 1538 (service des bons de poste).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	6	1 <sup>er</sup>
30 sup.	"	842 à 846	3 <sup>e</sup>
33	"	15	4 <sup>e</sup>
7	"	338	9 <sup>e</sup>
1	"		
1	"	44	
sup.	"	58	
2	"	116	1 <sup>er</sup>
3	"	160	
4	"	216	
6	"	303	
33 sup.	143	53 à 85	4 <sup>e</sup>
3	"	141	5 <sup>e</sup>
8	"	533	5 <sup>e</sup>
4	"	326	6 <sup>e</sup>
3	"	150	8 <sup>e</sup>
9	"	429	9 <sup>e</sup>
11	"	486	9 <sup>e</sup>
8,	44	80	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.			
38	"	581 et 582	4 <sup>e</sup>
11 <sup>e</sup> sup.	"	714	5 <sup>e</sup>
23 sup.	100	269 à 282	3 <sup>e</sup>
8	"	436	5 <sup>e</sup>
11	257	601	5 <sup>e</sup>
11 sup.	"	682	5 <sup>e</sup>
12	"	732	5 <sup>e</sup>
1	"	5	6 <sup>e</sup>
1	"	5	6 <sup>e</sup>
12	"	778	5 <sup>e</sup>
23	"	988	7 <sup>e</sup>

**Bons de poste. (Suite.)**

Bons de poste sans nom de destinataire. — Insertion dans des lettres non recommandées. — Contravention à la loi du 4 juin 1859.....

Recommandation au service, concernant l'émission et le paiement des bons de poste.....

Émission de carnets de 25 bons.....

Recommandations relatives au service des bons de poste.....

Paiement des bons de poste de sommes fixes par les payeurs du corps d'occupation de Tunisie.....

Instruction n° 298. — Avis de paiement à donner, moyennant un droit de 10 centimes, aux expéditeurs de bons de poste de sommes fixes.....

Suppression de la deuxième expédition des certificats de recette et de dépense des bons de poste. (Formules 68 et 69.) — Modifications aux paragraphes 47, 48 et 50 de l'instruction 257.....

**Budget.**

Préparation des budgets des dépenses fixes.....

Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....

Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales.....

**Bulletin des lois.**

Abonnements au Bulletin des lois. — Opérations de trésorerie.....

**Bulletin mensuel.**

Création d'un Bulletin mensuel unique des postes et télégraphes, et suppression du Bulletin mensuel des postes.....

Abonnements au Bulletin mensuel. — Opérations de trésorerie.....

Documents, extraits des Bulletins mensuels de 1858 à 1868 et devenus sans intérêt, à traiter comme imprimés hors d'usage.....

Abonnements à l'Extrait du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes.....

Abonnements au Bulletin mensuel souscrit par des particuliers.....

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :  
 N° 14 (ancien).....  
 29.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2	"	115	6°
2	"	116	
2	"	117	
4	"	311	6°
6	"	394	
11	298	544	
11	"	552	1°
5 sup.	30	303	
20	101	772	
24	"	287 à 303	2°
25	"	404 et 405	3°
1	"	1	1°
25	"	404 et 405	3°
34	"	103 et 104	4°
44	"	1574	3°
26 sup.	"	501	4°
7	"	311	5°
11	"	641	5°
11, 2° sup.	"	270	2°
8, 2° sup.	"	480 et 481	1°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
N <sup>o</sup> 45.....	11, 2 <sup>o</sup> sup.	270	2 <sup>o</sup>
46 supplémentaire.....	8, 2 <sup>o</sup> sup.	481	1 <sup>er</sup>
59.....	12	289	2 <sup>o</sup>
60 supplémentaire.....	4	211	1 <sup>er</sup>
72.....	25	405	3 <sup>o</sup>
72 supplémentaire.....	2	122	1 <sup>er</sup>
78 supplémentaire.....	8	451	1 <sup>er</sup>
79 supplémentaire.....	20	773	1 <sup>er</sup>
86.....	8 sup.	478	1 <sup>er</sup>
92.....	38	548	4 <sup>o</sup>
100.....	6	315	1 <sup>er</sup>
101 supplémentaire.....	9	20	2 <sup>o</sup>
103.....	2	111	1 <sup>er</sup>
105.....	4	194 et 195	1 <sup>er</sup>
109.....	38	548	4 <sup>o</sup>
1 (nouveau).....	4	195	1 <sup>er</sup>
2.....	13	340	2 <sup>o</sup>
4.....	13	340	2 <sup>o</sup>
5.....	1	57	1 <sup>er</sup>
5 supplémentaire.....	sup. 3	169	1 <sup>er</sup>
6.....	11	110	2 <sup>o</sup>
7, 3 <sup>o</sup> supplément.....	5	270	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>o</sup> supplément.....	6	316	1 <sup>er</sup>
9.....	6	314	1 <sup>er</sup>
11.....	7	385	1 <sup>er</sup>
11 supplémentaire.....	8 sup.	476	1 <sup>er</sup>
	6	314	1 <sup>er</sup>
	20	773	2 <sup>o</sup>
	7	387	1 <sup>er</sup>
	33	18	4 <sup>o</sup>
	8	457	1 <sup>er</sup>
	9	19 et 30	2 <sup>o</sup>
	11	111	2 <sup>o</sup>
	13	388	2 <sup>o</sup>
	sup.		
	26	500	3 <sup>o</sup>
	sup.		
	12	289, 290. et 292	2 <sup>o</sup>
	13	340	2 <sup>o</sup>
	14	426 et 427	2 <sup>o</sup>
	16	554	2 <sup>o</sup>
	32	1002	3 <sup>o</sup>
	39	645	4 <sup>o</sup>

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N<sup>os</sup> 13.....

13 supplémentaire.....

14.....

14 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13	"	396	2 <sup>e</sup>
sup.	"		
14	"	442	2 <sup>e</sup>
15	"	507	2 <sup>e</sup>
16	"	552	2 <sup>e</sup>
17	"	598	2 <sup>e</sup>
19	"	598	2 <sup>e</sup>
22	"	688 et 695	2 <sup>e</sup>
sup.	"		
24	"	107	3 <sup>e</sup>
44	"	369	3 <sup>e</sup>
14	"	1575 et 157	4 <sup>e</sup>
14	"	442	2 <sup>e</sup>
15	"	477 et 486	2 <sup>e</sup>
16	"	507	2 <sup>e</sup>
17	"	552	2 <sup>e</sup>
17	"	598	2 <sup>e</sup>
17	"	626	2 <sup>e</sup>
sup.	"		
18	"	643	2 <sup>e</sup>
19	"	683, 688	2 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"	et 696	2 <sup>e</sup>
21	"	758	2 <sup>e</sup>
22	"	25	3 <sup>e</sup>
sup.	"		
24	"	107	3 <sup>e</sup>
28	"	310, 311	3 <sup>e</sup>
	"	et 368	
29	"	747	3 <sup>e</sup>
30	"	793	3 <sup>e</sup>
31	"	826	3 <sup>e</sup>
31	"	872 et 882	3 <sup>e</sup>
32	"	1009 et 1010	3 <sup>e</sup>
36	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
40	"	937	4 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
44	"	1575 et 1567	4 <sup>e</sup>
14,	"	486	2 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
15 sup.	"	532	2 <sup>e</sup>
16	"	552	2 <sup>e</sup>
17	"	598	2 <sup>e</sup>
18	"	648	2 <sup>e</sup>
21 sup.	"	52	3 <sup>e</sup>
24	"	368	3 <sup>e</sup>
24	"	368 et 369	3 <sup>e</sup>
28	"	747	3 <sup>e</sup>
16	"	552 et 562	2 <sup>e</sup>
32	"	1010	3 <sup>e</sup>



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Bulletin mensuel. (Suite.)</b>				
Annotations et corrections au Bulletin mensuel :				
N <sup>o</sup> 14, 2 <sup>e</sup> supplément.....	36..	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
	16	"	552	2 <sup>e</sup>
14, 3 <sup>e</sup> supplément.....	16	"	532	2 <sup>e</sup>
	15 sup.	"	552	2 <sup>e</sup>
	16	"	25	3 <sup>e</sup>
	21	"	52	3 <sup>e</sup>
15.....	21 sup.	"	476	3 <sup>e</sup>
	26	"	826	3 <sup>e</sup>
	30	"	548	4 <sup>e</sup>
	38	"	882	3 <sup>e</sup>
17 supplémentaire.....	31	"	1010	3 <sup>e</sup>
18.....	32	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
	36	"	107	3 <sup>e</sup>
	22 sup.	"	820	3 <sup>e</sup>
	30	"		
19.....	31,	"	979 et 981	3 <sup>e</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.	"		
	44	"	1576	4 <sup>e</sup>
19 supplémentaire.....	25	"	414	3 <sup>e</sup>
19, 2 <sup>e</sup> supplément.....	24	"	370	3 <sup>e</sup>
	28	"	739	3 <sup>e</sup>
21.....	28	"	747	3 <sup>e</sup>
21 supplémentaire.....	26	"	476	3 <sup>e</sup>
22 supplémentaire.....	37	"	451	4 <sup>e</sup>
23.....	24	"	352	3 <sup>e</sup>
23 supplémentaire.....	29	"	787	3 <sup>e</sup>
	38	"	566	4 <sup>e</sup>
	25	"	402	3 <sup>e</sup>
	26	"	476	3 <sup>e</sup>
	26 sup.	"	499	3 <sup>e</sup>
24.....	30	"	826	3 <sup>e</sup>
	34	"	112	4 <sup>e</sup>
	35	"	171	4 <sup>e</sup>
	38 sup.	"	621	4 <sup>e</sup>
	44	"	1576	4 <sup>e</sup>
25.....	26	"	476	3 <sup>e</sup>
	28	"	748	3 <sup>e</sup>
25 supplémentaire.....	26	"	457	3 <sup>e</sup>
	26 sup.	"	501	3 <sup>e</sup>
26.....	27 sup.	"	731	3 <sup>e</sup>
	26	"	793	3 <sup>e</sup>
26 supplémentaire.....	39	"	222	4 <sup>e</sup>
	32	"	1014	3 <sup>e</sup>
26, 2 <sup>e</sup> supplément.....	33	"	14	4 <sup>e</sup>
	3	"	277	6 <sup>e</sup>
27.....	28	"	748	3 <sup>e</sup>
29.....	30	"	817	3 <sup>e</sup>

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N<sup>os</sup> 31.....  
 31 supplémentaire.....  
 31, 2<sup>e</sup> supplément.....  
 32.....  
 33.....  
 33 supplémentaire.....  
 34.....  
 35.....  
 35 supplémentaire.....  
 36.....  
 36, 2<sup>e</sup> supplément.....  
 37.....  
 37 supplémentaire.....  
 37 supplémentaire.....  
 39.....  
 39, 2<sup>e</sup> supplément.....  
 40, 2<sup>e</sup> supplément.....  
 42 supplémentaire.....  
 44.....  
 43.....  
 3.....  
 44 supplémentaire.....  
 3.....  
 3.....  
 5.....  
 6.....  
 6.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
32	"	1017 et 1029	3 <sup>e</sup>
37	"	469	4 <sup>e</sup>
32	"	1014 et 1015	3 <sup>e</sup>
33	"	14	4 <sup>e</sup>
32	"	1013	3 <sup>e</sup>
33	"	18	4 <sup>e</sup>
34	"	110	
36	"	230	
33	"	26	
43	"	1484	
34	"	110 et 111	
35	"	164	
38	"	581	
38	"	589	
39	"	646	
35	"	170	
38	"	589	
39	"	653	
36	"	227 et 232	
37	"	452	
38	"	589	
36	"	224	
37	"	452	
37	"	461	4 <sup>e</sup>
38	"	589 et 590	
41	"	948	
44	"	1576	
39	"	641	
38	"	581	
38	"	590	
38	"	581	
40	"	817	
"	"	"	
44	"	1576	
41	"	952	
44	"	1571	
44	"	1659	
sup.	"		
44	"	1663	
sup.	"		
4	"	188	5 <sup>e</sup>
4	"	188	5 <sup>e</sup>
3	"	148	5 <sup>e</sup>
5	"	224	5 <sup>e</sup>
5	"	225	5 <sup>e</sup>
6	"	281	5 <sup>e</sup>
7	"	314	5 <sup>e</sup>

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
10	"	587 à 588	5°	
12	"	36		
2	"	113		
3	"	277		
4	"	317		
6	"	391	6°	
4	268	321		
7	"	425		
8	"	453		
10	"	516		
12	"	582		
13	"	654		
17	257	743		
18	"	773 et 776	7°	
20	"	857		
21	"	891		
22	"	922		
24	"	1005 et 1006		
2	"	115		
4	"	155		
5	"	179	8°	
8	"	278		
10	"	321		
11	"	337		
12	"	362		
2	"	20		
3	"	191 et 192		
4	"	217		
5	"	297	9°	
10	"	437		
11	"	468 et 481		
12	"	526 et 529		
<b>Bureaux ambulants.</b>				
Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....	2	"	115	1 <sup>er</sup>
Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.....	2	"	133	1 <sup>er</sup> .
Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Tarascon et Cette.....	3	"	159	1 <sup>er</sup>
Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....	6	"	312	1 <sup>er</sup>
Création d'un nouveau service de bureau ambulant de Mâcon à Marseille.....	7	"	381	1 <sup>er</sup>
Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....	8,	"	486	1 <sup>er</sup>
Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée.. . . . .	14	"	443	2°
Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants. . . . .	19	"	690	2°

Annotations et corrections au Bulletin mensuel.....

2° sup.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Bureaux ambulants. (Suite.)</b>			
Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.....	24	354	3 <sup>e</sup>
Création et suppression de services de bureaux ambulants.....	24	359	3 <sup>e</sup>
Création de nouveaux services de bureaux ambulants. Création sur la ligne de Lyon de trois nouveaux services de bureaux ambulants.....	31 sup.	899	3 <sup>e</sup>
Création de quatre nouveaux services ambulants....	33	23	4 <sup>e</sup>
Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants...	34	106 et 107	4 <sup>e</sup>
Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque.....	38	590	4 <sup>e</sup>
Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulancier de Paris à Moulins.....	44	1573	4 <sup>e</sup>
Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....	44	1574	4 <sup>e</sup>
Création d'un nouveau service ambulancier.....	7, 3 <sup>e</sup> sup.	437	4 <sup>e</sup>
Suppression d'un service de bureau ambulancier.....	20	772	1 <sup>er</sup>
Parcours du bureau ambulancier de Paris au Creusot..	32	1015	2 <sup>e</sup>
Création de nouveaux services de bureau ambulancier.	44	1573	3 <sup>e</sup>
	8	533	4 <sup>e</sup>
	10	596	5 <sup>e</sup>
	2	122	5 <sup>e</sup>
	6	369	8 <sup>e</sup>
	7	371	9 <sup>e</sup>
<b>Bureau central météorologique.</b>			
Note circulaire sur le service des avertissements agricoles.....	44 sup.	1646	4 <sup>e</sup>
<b>Bureaux d'échange.</b>			
Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'usage des bureaux d'échange.....	20 sup.	792	2 <sup>e</sup>
	21	27	3 <sup>e</sup>
<b>Bureau international.</b>			
Publications du bureau international des postes....	15	687	7 <sup>e</sup>
	10	327	8 <sup>e</sup>
	12	364	8 <sup>e</sup>
<b>Bureaux télégraphiques.</b>			
Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Circulaire y relative.....	28		
Fouritures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	31 sup.	735 et 736	3 <sup>e</sup>
Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques.....	35	898	3 <sup>e</sup>
Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux...	38	148	134
Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux d'un nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....	38	578	4 <sup>e</sup>
Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris.....	38 sup.	580 et 581	4 <sup>e</sup>
		613 à 616	4 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1444	4 <sup>e</sup>
42, 3 <sup>e</sup> sup.	"	1461 à 1466	4 <sup>e</sup>
44 sup.	217	1636 à 1638	4 <sup>e</sup>
1	268	19	6 <sup>e</sup>
2	268	107	6 <sup>e</sup>
<b>Cabinet du Ministre.</b>			
1	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>
1	5	28 et 29	1 <sup>er</sup>
1 sup.	8	53	1 <sup>er</sup>
2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	143 à 146	1 <sup>er</sup>
3 sup.	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
4 sup.	"	237 à 239	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
13	"	329 et 330	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	2 <sup>e</sup>
<b>Cahier des charges.</b>			
1	6	34 et 35	1 <sup>er</sup>
40, 2 <sup>e</sup> sup.	"	926 à 933	4 <sup>e</sup>
42	"	1070	4 <sup>e</sup>
7 sup.	"	4119	5 <sup>e</sup>

**Bureaux télégraphiques. (Suite.)**

Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télégraphiques.....

Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes.....

Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture.....

Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....

Additions et corrections à l'instruction n° 268.....

**Cabinet du Ministre.**

Fusion des deux services des postes et des télégraphes.....

Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes.....

Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue.....

Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie.....

Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique.....

Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions. (Arrêté du 31 juillet 1878.).....

Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes.....

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle.....

Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense.....

**Cahier des charges.**

Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport des dépêches.....

Circulaire aux préfets concernant les avantages à stipuler pour le service des postes et des télégraphes dans les cahiers des charges pour concession de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways.....

Recommandation relatives aux dispositions additionnelles à introduire dans les cahiers des charges des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.....

Addition à l'article 6 du cahier des charges des services par entreprise.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Caisses d'assurances.</b>			
Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs départementaux.....			
1	"	58	6°
Tableaux concernant les caisses d'assurances.....			
3	"	288 à 290	6°
<b>Caisse nationale d'épargne.</b>			
Loi portant création d'une caisse d'épargne postale..			
42 sup.	"	1121 à 1126	4°
Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne.....			
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....			
42 sup.	1 <sup>ca</sup>	1138 à 1411	
Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....			
43, 3° sup.	"	1531 et 1532	
Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîtiers, l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....			
43, 3° sup.	"	1533	
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la caisse d'épargne postale...			
44	"	1569 et 1570	
Correspondance relative au service de la caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1 et à l'instruction générale.....			
44	"	1570 et 1571	4°
Circularité aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la caisse d'épargne postale.....			
44	"	1571 et 1572	
Instruction n° 2. Numéros d'ordre à porter en tête des formules 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17. Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77). Suppression des bordereaux journaliers négatifs.			
44 sup.	2 <sup>ca</sup>	1646 à 1653	
Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la caisse d'épargne postale.....			
44 sup.	"	1648 et 1649	
Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....			
44 sup.	"	1659	
Instruction n° 3. Transferts. — États mensuels 23 et 24. — Récapitulation des opérations sur l'avis n° 9....			
1	3	5 à 7	
Circularité explicative concernant le but et les avantages de la caisse d'épargne postale.....			
1	"	24 et 25	
Circularité concernant le renvoi des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....			
1	"	25 et 26	
Circularité concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la caisse d'épargne postale.			
1	"	26 à 28	
Instruction n° 4. Versements faits par un tiers pour le compte des mineurs. — Concours des instituteurs. — Caisses d'épargne scolaires. — Remboursements aux mineurs. — Donation à un mineur. — Transferts de livrets à remboursement déferé.....			
2	4 <sup>ca</sup>	56 à 59	5°
Achats de rente pour le compte des déposants à la caisse d'épargne postale.....			
2	"	59	
Modification à apporter à l'Instruction n° 1.....			
2	"	59	
Demandes de formules imprimées pour le service de la caisse d'épargne.....			
2	"	64	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	"	93 et 94	
	"	94 et 95	
	"	104 et 105	
	5 <sup>en</sup>	105 à 110	
	6 <sup>en</sup>	111 et 112	
	7 <sup>en</sup>	112 à 116	
3	8 <sup>en</sup>	116 et 119	
3	"	140 et 141	
3	"	148	
3	"	148	
4	9 <sup>en</sup>	176 et 177	5 <sup>e</sup>
4	"	182 et 183	
4	"	196	
5	10 <sup>en</sup>	222	
5	11 <sup>en</sup>	223	
5	"	226 et 227	
5	"	235 et 236	
6	"	283	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Création de la formule n° 1 bis pour le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 12 concernant le transfert et le remboursement international des fonds déposés soit à la caisse d'épargne postale de France, soit à la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Changement de gestion de receveurs principaux. Renvoi des avis d'émission des autorisations de remboursement non présentées dans le délai réglementaire. Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements des livrets de la caisse d'épargne postale.....

Addition à l'instruction n° 12, concernant le service des transferts et des remboursements internationaux... Modifications à apporter aux tableaux n° 8 et 9 du bordereau n° 12 bis.....

Instruction n° 13 : Centimes à rembourser dans un département autre que celui où le transfert a été effectué.....

Inscriptions des sommes remboursées sur les livrets de caisse d'épargne postale.....

Emploi non motivé de la formule n° 22 pour le cas de remboursement intégral.....

Demandes de livrets faites par des femmes.....

Modification à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 14 : Pièces justificatives de paiements effectués pour le compte de la caisse d'épargne.....

Emploi de journaux à souche des premiers versements non épuisés en fin d'année. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 15 relative aux versements en timbres-poste à faire à la Caisse nationale d'épargne.....

Rectifications au bulletin mensuel n° 7 supplémentaire.....

Décret du 30 novembre 1882 portant autorisation de faire des versements en timbres poste.....

Avis concernant l'inscription des versements à la caisse d'épargne postale.....

Autorisation accordée aux comices agricoles d'effectuer des versements à la caisse d'épargne postale.....

Publication d'une note émanant du Ministère de de l'instruction publique. (Caisses d'épargne scolaires.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
7	"	317	
7 sup.	12 <sup>em</sup>	320 à 364	
7 sup.	"	420 et 421	
7 sup.	"	422 et 423	
7 sup.	"	423	
8	"	433	
8	"	527 et 528	
8	"	528	
9	13 <sup>em</sup>	551 et 552	
9	"	568	5 <sup>e</sup>
9	"	568	
9	"	568	
9	"	568	
10	14	577	
10	14	579	
12	15 <sup>em</sup>	736 à 761	
10	"	588	
12	"	735	
12	"	779	
12	"	779	
2	"	144	6 <sup>e</sup>



**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Addition à l'article 16 de l'instruction n° 15 (*Bull. mens. n° 12*), concernant le service des versements en timbres-poste..... 2

Envois par les directeurs départementaux de relevés n° 96 négatifs à la Direction centrale..... 2

Demandes de versement à la Caisse nationale d'épargne présentées par des cercles ou réunions d'officiers

Avis relatif à la rédaction des demandes d'achat de rente..... 2

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative..... 3

Tableaux présentant les tarifs détaillés de la caisse d'assurances en cas de décès et de la caisse d'assurances en cas d'accidents..... 3

Irrégularités commises dans la constatation des versements ultérieurs. — Rappel à l'exécution des dispositions de l'instruction n° 16 relative à l'emploi des timbres-épargne..... 4

Avis divers concernant le service des remboursements de fonds déposés à la Caisse d'épargne postale. — Remboursements après décès..... 4

Instruction n° 17. — Mode de justification dans les écritures des receveurs principaux, de certaines opérations relatives à la caisse nationale d'épargne..... 5

Modifications à des instructions concernant la Caisse nationale d'épargne..... 5

Erratum au modèle 119 dont l'emploi est prescrit par l'instruction n° 16..... 5

Livrets entièrement remplis à remplacer. — Remise au titulaire d'un bulletin de dépôt n° 21..... 5

Additions à l'Instruction n° 16..... 5

Instruction n° 18 : Pièces à fournir par les sociétés de secours mutuels, de coopération, de bienfaisance, etc., qui déposent leurs fonds à la Caisse nationale d'épargne..... 6

Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne en 1882..... 7

Instruction n° 19 concernant l'échange entre la France et la Belgique des livrets de caisse d'épargne à régler..... 7

Avis relatif à l'établissement des demandes d'achat de rentes..... 7

Instruction n° 20 : Pièces à fournir par les sociétés commerciales qui déposent des fonds à la Caisse nationale d'épargne..... 8

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	"	146	
	"	146	
	"	147	
	"	147	
	16 <sup>ca</sup>	154	
	"	288	
	"	318	
	"	319	
	17 <sup>ca</sup>	337	6°
	"	341	
	"	348	
	"	352	
	"	352	
	18 <sup>ca</sup>	390	
	"	398	
	19 <sup>ca</sup>	423	
	"	434	
	20 <sup>ca</sup>	451	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<i>Erratum</i> relatif aux demandes de timbres-épargne..	8	"	454
Suppression d'une des trois expéditions du bordereau n° 11 des versements ultérieurs .....	9	"	504
Instruction n° 21 concernant le mode de constatation des opérations d'épargne sur le nouveau modèle de livret. ....	10	21 <sup>ca</sup>	507
Demandes de livret faites par des femmes mariées.— Exécution des articles 21, 23, 24, 78 et 79 de l'instruction n° 1.....	11	"	554
Instruction n° 22. — Remboursement, en Algérie, du montant des livrets de la Caisse nationale d'épargne.	12	22 <sup>ca</sup>	571
Instruction n° 23. — Création d'un registre des remboursements (modèle n° 99) à l'usage des receveurs. — Mode d'emploi de ce registre.....	12	23 <sup>ca</sup>	572.
Modifications apportées au carnet d'ordre n° 7. — Envoi à la Direction centrale de la deuxième expédition du bordereau n° 17.....	12	"	579
Addition à l'article 19 de l'instruction n° 16.....	12	"	582
Griffe indiquant le nom du département à apposer sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne. — Numérotage des bordereaux n° 5, 11 et 17.....	12	"	590
Modifications apportées aux états mensuels 23, 24, 25 et 27.....	12	"	591
Envoi à la Direction centrale des états n° 81.....	12	"	592
Modifications à l'instruction n° 5.....	12	"	592
Rappel aux dispositions de l'article 57 de l'instruction n° 16. — Griffes à apposer par les receveurs principaux sur les timbres-épargne.....	13	"	608
Communication aux journaux du résultat mensuel des opérations.....	13	"	609
Désignation, sur les bordereaux 11, des nom et prénoms des receveurs forcés en recette.....	13	"	610
Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie et de la Tunisie le service de la Caisse nationale d'épargne.....	14	"	648
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs des postes pour les opérations effectuées pendant l'année 1883, pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.	14	"	653
Modification à l'instruction n° 1 sur la Caisse nationale d'épargne.....	14	"	654
Le carnet des versements ultérieurs n° 10 bis sera dorénavant désigné sous le n° 10.....	14	"	654
Instruction n° 25. — Inscriptions de rentes déposées à la Caisse nationale d'épargne. ....	15	25 <sup>ca</sup>	674

6°

7°

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements. . . . .

Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées. . . . .

Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. . . . .

Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne. . . . .

Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs. . . . .

Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement. . . . .

Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883. . . . .

Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste. . . . .

Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne. . . . .

Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne. . . . .

Modifications et annotations à l'instruction n° 24. . . . .

Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne. . . . .

Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884. . . . .

Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5) . . . . .

Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17. . . . .

Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123). . . . .

Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37). . . . .

Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements. . . . .

Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
15	"	675	
15	"	676	
15	"	696	
15	"	697	
16	26	700	
16	27	701	
16	"	717	
17	28°	727	
17	29°	733	7°
17	24	738	
17	24	743	
18	24	777	
12	526	12	
18	"	783	
18	"	784	
18	"	784	
18	"	785	
18	"	785	
18	"	786	
19	30°	810	
19	31°	813	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....	19	" 818	
Modifications à l'instruction n° 27.....	19	" 819	
Recommandations aux agents d'inviter les déposants à ne pas demander, autant que possible, le rembourse- ment intégral de leur compte.....	19	" 824	
Caisse nationale d'épargne. — Opérations effectuées pendant les mois de mai et de juin 1884.....	19	" 824	
Conditions de vente de l'instruction n° 24 sur le ser- vice de la Caisse nationale d'épargne.....	19	" 824	
Légalisation gratuite, en Tunisie, de la signature des déposants par le consul de France à Tunis.....	20	" 858	
Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1884.	20	" 861	
Mode d'envoi des mandats-poste délivrés pour acqui- sition d'exemplaires de l'instruction n° 24.....	21	" 896	
Erratum au bulletin mensuel n° 18 de juin 1884...	21	" 896	
Opérations effectuées pendant le mois d'août 1884..	21	" 897	
Instruction n° 32. — Remplacement des livrets de la Caisse nationale d'épargne déclarés perdus.....	22	32° 921	
Modifications à l'instruction n° 24.....	22	" 923	
Opérations effectuées pendant le mois de septembre 1884.....	22	" 932	
Rapport au Président de la République sur les opé- rations de la Caisse nationale d'épargne. Année 1883..	23	" 942	7°
Instruction n° 33. — Création d'un compte <i>divers</i> pour les opérations en suspens.....	23	33° 974	
Instruction n° 34. — Renvoi des livrets à régler....	23	34° 975	
Instruction n° 35. — Transmission par la voie des tubes pneumatiques des demandes et autorisations de remboursement à Paris.....	23	35° 979	
Additions à l'instruction n° 24.....	23	" 984	
Imprimés du service de la Caisse nationale d'épargne. — Approvisionnement des directions.....	23	" 989	
Opérations effectuées pendant le mois d'octobre 1884.	23	" 989	
Instruction n° 36. — Mode d'inscription des autori- sations de remboursement sur le bordereau n° 17.....	24	36° 1002	
Instruction n° 37. — Constatation, avant paiement, de l'identité des personnes qui réclament un rembour- sement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épar- gne.....	24	37° 1003	
Suppression de la mention: <i>service des rembour- sements</i> sur les enveloppes destinées aux déposants....	24	" 1004	
Opérations effectuées pendant le mois de novembre 1884.....	24	" 1015	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Instruction n° 38. — Versements effectués à la Caisse des retraites pour la vieillesse, pour le compte des déposants à la Caisse nationale d'épargne.....

Opérations effectuées pendant le mois de décembre 1884.....

Instruction n° 39. — Assimilation des syndicats ou associations professionnelles aux sociétés de secours mutuels.....

Arrêté fixant les remises accordées aux receveurs pour les opérations effectuées pendant l'année 1884.....

Modifications à l'instruction n° 32 relatives aux livrets perdus.....

Instruction n° 40. — Modifications apportées au journal des premiers versements (modèle n° 4) et aux bordereaux nominatifs (modèle n° 5). — Suppression de la fiche de renvoi (modèle n° 8).....

Instruction n° 41. — Renvoi des livrets de caisse d'épargne à régler.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1884.....

————— 1885.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 42. — Retrait des timbres-épargne à 3, 4, 30, 40, 400 et 1,000 francs.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 43. — Liquidation des remises accordées aux agents des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 44. — Création d'une formule 13 *sexies* pour l'établissement des demandes et des autorisations de virement.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Instruction n° 45 concernant l'institution de succursales navales et les opérations effectuées dans les bureaux de poste sur des livrets de séries marines.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	38 <sup>en</sup>	12	
1	"	76	
2	39	113	
2	"	113	
2	"	116	8 <sup>e</sup>
3	40 <sup>en</sup>	136	
3	41	137	
3	"	138	
3	"	147	
3	"	197	9 <sup>e</sup>
4	"	154	
4	42 <sup>e</sup>	154	
4	"	156	
5	43 <sup>en</sup>	171	
5	44 <sup>en</sup>	176	8 <sup>e</sup>
6	"	198	
6	"	201	
6	45 <sup>en</sup>	214	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Additions à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 46. — Modification des formules n° 13 et 14. — Suppression de l'avis d'émission. — Conditions de validité d'une autorisation de remboursement.....

Additions et modifications à l'instruction n° 24.....

Suppression de l'une des expéditions du relevé des timbres-épargne à expédier par les receveurs principaux (modèle n° 112). — Suppression de l'avis n° 114 des quantités de timbres-épargne expédiées par les receveurs principaux.....

Instruction n° 47. — Versements à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur les salaires des cantonniers.....

Additions et modifications aux articles 379 à 384 de l'instruction n° 24 relatifs aux forçements pour perte de timbres-épargne.....

Approvisionnement en fin d'année et comptabilité des timbres-épargne.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (*Caisse d'épargne postale*) pendant l'année 1884.....

Instruction n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.....

Instruction n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'instruction n° 24).....

Modifications et annotations à l'instruction n° 24...

Modifications à l'instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.....

Modifications à l'instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.....

Notification d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....

Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	"	223	
8	46	275	
8	"	279	
8	"	283	
9	47	291	
9	"	293	
11	"	344	
12	"	346	8°
12	"	347	
12	48	359	
12	49	359	
12	"	361	
12	"	361	
12	"	362	
12	"	372	
12	"	375	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Comptabilité des timbres-épargne. — Relevé n° 105 (nouveau modèle) .....	1	11	
Rappel aux prescriptions des instructions 34 et 41 ..	1	12	
Rapport à Monsieur le Président de la République française sur la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les villes, à l'étranger, où il existe un bureau français. — Décret et instruction y relatifs .....	5	232	
Rapport à Monsieur le Ministre des postes et des télé- graphes concernant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne en Algérie et en Tunisie. — Décret et instruction y relatifs .....	5	237	
Arrêté érigeant le bureau de poste français d'Alexan- drie (Égypte) en succursale de la Caisse nationale d'épargne .....	5	247	
Transmission des livrets de caisse d'épargne .....	5	300	
Liquidation des remises accordées aux agents des postes .....	5	300	
Vente au public et aux agents de différentes ins- tructions relatives au service de la Caisse nationale d'é- pargne .....	7	396	
Mode d'inscription des sommes en chiffres sur l'an- cien modèle de livret de caisse d'épargne .....	7	396	9°
Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1885 .....	11	446	
Loi pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse na- tionale d'épargne .....	12	491	
Instruction n° 52. — Paiement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité.	12	523	
Instruction n° 53. — Interprétation par le conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 sur la caisse d'épargne postale. — Avis du conseil d'État .....	12	524 et 525	
Additions aux articles 132, 197 et 272 de l'instruc- tion n° 24 .....	12	524	
Modifications et additions aux instructions n° 24, 27 et 31 .....	12	526 et 527	
<b>Caisse nationale d'épargne. (Suite.)</b>			
<b>Caisses publiques.</b>			
Décision portant désignation des caisses sur lesquelles doivent être acquittés les paiements .....	12	574 et 575	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
<b>Caisses publiques. (Suite.)</b>			
		Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la Caisse centrale du Trésor à Paris.....	5°
9	"	553	
<b>Candidatures. (Voir ADMISSION.)</b>			
<b>Carnets à souche.</b>			
		Carnets à souche des mouvements de matériel et de mobilier.....	1°
5	30	302	
sup.			
		Carnets à souche des bons pour réponse internationale payée.....	3°
23,	100	271	
2° sup.			
<b>Cartes d'état-major.</b>			
		Les cartes d'état-major provenant des bureaux administratifs des anciens fonctionnaires des télégraphes doivent rester aux mains du service technique.....	1°
4	"	214	
<b>Cartes-lettres. — Admission au timbrage.....</b>			
15	"	670 et 689	7°
		Arrêté portant création de cartes-lettres.....	
5	345	247	
		Échange de cartes-lettres hors d'usage.....	
7	"	391	
		Émission de cartes-lettres non gommées.....	9°
9	"	430	
		Émission de cartes-lettres de Monaco.....	
9	"	431	
		Défaut d'approvisionnement des cartes-lettres.....	
10	"	438	
<b>Cartes postales et télégraphiques.</b>			
		Émission de cartes postales timbrées à 10 et à 15 centimes.....	
4	"	221	
		Fabrication des cartes postales par l'industrie privée. — Conditions qu'elles devront remplir pour être admises à circuler à découvert et à prix réduit.....	1°
2	11	96 et 97	
		Émission de cartes postales à 10 et à 15 centimes... Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	1°
4	"	221	
		Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....	2°
14	"	434	
14	65	461 à 465	2°
sup.			
		Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....	2°
18	"	644	
		Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....	3°
24	107	351 et 352	
		Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes.....	2°
26	"	456 et 457	



**Cartes postales et télégraphiques. ( Suite. )**

Cartes postales  
avec réponse payée  
échangées avec :

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
les colonies néerlandaises.....	16	542 et 543	3°
l'Autriche-Hongrie.....	29	780	4°
la Turquie.....	33	17	4°
la Serbie.....	39	644	4°
Libéria.....	40	819	4°
l'Uruguay.....	42	1064 et 106	5°
les États-Unis de Colombie.....	4	195	5°
le Honduras.....	5	235	5°
la République dominicaine.....	6	297	5°
la Barbade.....	5	328	
le Danemark, les Antilles danoises et Costa-Rica.....	6	382	
la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	466	6°
divers pays étrangers.....	9	501	
la Guyane anglaise et Tabago.....	10	525	
le Canada.....	11	551	
l'Inde britannique.....	12	586	
le Brésil et Haïti.....	13	597	
la Bulgarie.....	14	649	
le Pérou.....	15	670 et 692	
la république du Nicaragua.....	16	711	7°
le Japon et l'Équateur.....	18	780	
l'Égypte.....	21	894	
l'Égypte.....	21	889 et 894	
les colonies françaises.....	9	296	8°
Siam.....	10	319 et 237	8°
Arrêté concernant les conditions d'envoi et de circu- lation des cartes postales.....	11	540	6°
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée. — Arrêté à ce sujet.....	34	101 et 102	4°
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée.....	5	328 à 341	6°
Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes.....	34	170	4°
Timbrage des cartes postales.....	9	296	8°
Échange de cartes postales hors d'usage.....	42	193 1065 à 1068	4°
Échange contre de nouvelles cartes-télégrammes des cartes-télégrammes hors d'usage avant emploi.....	42	1074	4°
Instruction n° 324. — Admission pour les départe- ments, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger des cartes- télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pou- vaient circuler que dans l'intérieur de Paris.....	12	265 772	5°
Échange de cartes-télégrammes hors d'usage.....	5	281 336	6°
Instruction n° 324. — Admission pour les départe- ments, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger des cartes- télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pou- vaient circuler que dans l'intérieur de Paris.....	23	324 971	7°
Échange de cartes-télégrammes hors d'usage.....	7	391	9°
<b>Cartes de visite.</b>			
Portant la mention P. P. C. (Décision du 9 avril 1886).	4	228	9°
Mentions non autorisées.....	4	325	6°
Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.....	8	554	6°
	12	528	9°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Cautionnements.</b>			
Cautionnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878.) .....			
8	"	446	1 <sup>er</sup>
17	"	584 et 585	2 <sup>e</sup>
Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....			
33	"	2 et 3	4 <sup>e</sup>
Instruction n° 342. — Certificats de réalisation de cautionnement. — Application des articles 12 et 16 de la loi du 13 brumaire an VII .....			
3	342	190	9 <sup>e</sup>
<b>Chargements de toute nature.</b>			
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....			
6	"	315	1 <sup>er</sup>
Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....			
8, 2 <sup>e</sup> sup.	44	480 et 481	1 <sup>er</sup>
Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'extérieur. — Instruction et décret y relatifs.....			
8, 2 <sup>e</sup> sup.	45	481	1 <sup>er</sup>
Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....			
9	"	19	2 <sup>e</sup>
Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....			
11 sup.	53	194 à 222	2 <sup>e</sup>
Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....			
13	"	332 et 333	2 <sup>e</sup>
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....			
13	"	339	2 <sup>e</sup>
Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..			
13 sup.	"	368	2 <sup>e</sup>
Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....			
13 sup.	58	382	2 <sup>e</sup>
Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....			
13 sup.	"	397	2 <sup>e</sup>
Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..			
14 sup.	15	463 et 464	2 <sup>e</sup>
Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....			
16	"	554	2 <sup>e</sup>
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....			
19	"	697	2 <sup>e</sup>
Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....			
20, 2 <sup>e</sup> sup.	"	803	2 <sup>e</sup>
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....			
21	91	6 et 7	3 <sup>e</sup>
Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....			
25	"	403	3 <sup>e</sup>

**Chargements. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" 405	3°
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....	29	" 785 et 786	3°
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....	31	" 874 à 875	3°
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.....	33	" 19	4°
Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....	33 sup.	142 52	4°
Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt.....	37	" 448 à 450	4°
Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention.....	38	166 549 à 563	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	" 582	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup. 4	" 616 à 620 184	4° 5°
Objets chargés ou recommandés adressés à des destinataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires.....	3	230 125	5°
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....	3	" 143	5°
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	239 264	5°
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger.....	6	" 295	5°
Avis de réception des envois de valeurs déclarées...	6	" 296	5°
Signe de recommandation en Belgique.....	8	" 523	5°
Suppression du registre n° 19.....	9	" 545	5°
Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....	10 11 sup.	" 707	5°
Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....	12	264 734	5°
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	12	" 777	5°
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés...	2	" 119	6°
Valeurs déclarées pour l'Italie.....	2	" 120	6°
Valeurs déclarées de la Tunisie et <i>vice versa</i> .....	2	" 120	6°
Mise en usage du système polygraphique pour la réception des chargements au guichet et pour l'inscription des mêmes objets sur les feuilles n° 105 dans les bureaux composés.....	3	" 283	6°
Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés « Poste restante ».....	3	" 286	6°

**Chargements. (Suite.)**

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés poste restante.....

Carnets d'expédition n° 18 *quater* à remettre à certains expéditeurs.....

Inscription au registre n° 18 *bis* des lettres de convocation pour le règlement des ordres.....

Soins à donner aux valeurs déclarées boîtes.....

Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Établissement des feuilles de chargement n° 105....

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative.....

Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

Valeurs déclarées pour la Turquie.....

Tenue du carnet des chargements n° 19.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés... ..

Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste.....

Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées.....

Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés..

Lettres avec valeur déclarée pour la Turquie.....

Valeurs à protester venant de Belgique.....

Avis 514. — Doivent être frappés à l'avance des timbres horizontaux du bureau d'origine.....

**Chiffres-taxes:**

Emploi abusif.....

Modification de la couleur des chiffres-taxes à 1 franc, 2 francs et 5 francs.....

**Colis postaux.....**

Règlement concernant l'exécution par les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....

Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	"	394	6°
7	290	420	6°
8	"	465	6°
8	"	466	6°
9	"	502	6°
10	"	529	6°
14	304	650	
18	309	758	
19	313	801	
19	"	821	
20	"	844	7°
21	"	895	
22	"	925	
23	"	987	
22	"	990	
24	"	1013	
8	"	281	8°
11	"	340	8°
5	"	298	
11	"	487	9°
2	"	46	
2	"	121	6°
4	"	313	6°
36 sup.	159	285 à 293	4°
36 sup.	"	293 à 309	4°
36 sup.	"	310 à 357	4°
39 sup.	"	683 à 744	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
39 sup.	"	683 à 688	4 <sup>e</sup>
40 sup.	186	884 à 887	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	888 à 892	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	893 et 894	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	895 et 896	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	896 à 898	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	898 à 900	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	901 et 906	4 <sup>e</sup>
41 sup.	192	983 à 986	4 <sup>e</sup>
41 sup.	"	"	4 <sup>e</sup>
41 sup.	192	989 à 993	4 <sup>e</sup>
41 sup.	192	995 à 1035	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	197	1127 à 1142	4 <sup>e</sup>
43 sup.	"	1511 à 1522	4 <sup>e</sup>

**Colis postaux. (Suite.)**

Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....

Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....

Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....

Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....

Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....

Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservis par les paquebots-poste français.....

Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....

Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir les mots CONVENTIONS et DÉCRETS.).....

Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. — Règlement, convention et décret à ce sujet..

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

**Colis postaux. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....	3	95	5°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....	3	96	5°
Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....	3	120	5°
Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....	3	130	5°
Expédition et dimensions des colis postaux dans les relations internationales.....	6	259	5°
Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....	8	446	5°
Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....	9	536	5°
Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....	10	572	5°
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....	11 sup.	683	5°
Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....	11 sup.	700	5°
Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....	12	773	5°
Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles Açores et de Madère.....	12	762	5°
Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....	12	767	6°
Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.	2	67	6°
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....	2	68	6°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises. — Instruction y relative.	4	298	6°
Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination des ports de la Corse.....	4	300 à 304	6°
	8	437	6°



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Communications télégraphiques. (Suite.)</b>				
Conditions d'établissement de communications électri- ques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares.	42, 3 <sup>o</sup> sup.	201	1455 à 1466	4 <sup>o</sup>
<b>Communications télégraphiques internationales.</b>				
	33	"	14 et 15	4 <sup>o</sup>
	34	"	99	4 <sup>o</sup>
	35	"	165	4 <sup>o</sup>
	36	"	226 et 227	4 <sup>o</sup>
	37	"	452	4 <sup>o</sup>
	38	"	577	4 <sup>o</sup>
	39	"	642 et 643	4 <sup>o</sup>
• Rétablissements et interruptions des lignes télégra- phiques internationales.....	40	"	818	4 <sup>o</sup>
	41	"	949	4 <sup>o</sup>
	42	"	1072 et 1073	4 <sup>o</sup>
	43	"	1478	4 <sup>o</sup>
	44	"	1556	4 <sup>o</sup>
	3	"	135 à 137	5 <sup>o</sup>
	5	"	235	5 <sup>o</sup>
	6	"	281	5 <sup>o</sup>
<b>Communications téléphoniques.</b>				
Avis relatif aux autorisations d'établissement de com- munications téléphoniques.....	17	"	585 à 588	4 <sup>o</sup>
Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compa- gnies de chemins de fer.....	42	"	1071	4 <sup>o</sup>
<b>Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES et EXERCICES.)</b>				
Constitution et attributions de la division de la comp- tabilité.....	1	"	13 à 15	1 <sup>er</sup>
Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.....	19	79	677 et 678	2 <sup>o</sup>
Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruc- tion générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.....	20	"	775	2 <sup>o</sup>
Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.....	10	256	583	5 <sup>o</sup>
<b>Comptabilité-deniers.</b>				
Pièces de comptabilité des dépenses du service télé- graphique à transmettre mensuellement.....	3	"	168 et 169	1 <sup>er</sup>
Budgets, devis, liquidation et mandatement des dé- penses, avances aux services publics.....	5 sup.	30	303	1 <sup>er</sup>
Réformes apportées à la comptabilité télégraphi- que.....	7, 2 <sup>o</sup> sup.	39	424 à 426	1 <sup>er</sup>
Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....	9	"	24	2 <sup>o</sup>
Modifications à la tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....	19 31, 2 <sup>o</sup> sup.	78 "	668 à 676 978 et 979	2 <sup>o</sup> 3 <sup>o</sup>



**Comptabilité-deniers. (Suite.)**

Modifications apportées à la comptabilité mensuelle.  
 — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.....

Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....

Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....

Établissement des situations n° 800 B.....

Comptes télégraphiques internationaux. — Participation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modification dans les écritures de caisse.....

Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880.....

Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.

Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....

Contrôle des mouvements de fonds.....

Annotations au Bulletin mensuel n° 11 de novembre 1882. — Instruction n° 257.....

Création d'un bordereau des valeurs existant en caisse et d'une situation des écritures à la date du 15 de chaque mois, au soir.....

Instruction n° 322. — Réduction du format des journaux A<sup>1</sup>. — Création d'un carnet de récépissés A<sup>iv</sup>. — Modifications apportées aux états D, O et O bis et au registre D.....

Modification des sommiers de recettes et de dépenses.

Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....

Justifications à donner sur le livre-journal de caisse des réserves de numéraire excédant le maximum réglementaire.....

Obligation d'appliquer les timbres horizontaux sur les formules n° 1114 et 1118 dès leur arrivée au bureau.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
24	101	287 à 303	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	129	906 à 914	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	130	915 à 950	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	131	951 à 976	3 <sup>e</sup>
32	132	992 à 998	3 <sup>e</sup>
35	152	157	4 <sup>e</sup>
1	225	15	5 <sup>e</sup>
3	229	121	5 <sup>e</sup>
7	244	308	5 <sup>e</sup>
9	"	554	5 <sup>e</sup>
6	286	385	6 <sup>e</sup>
10	"	520	6 <sup>e</sup>
11	"	548	6 <sup>e</sup>
20	"	859	
23	322	906	7 <sup>e</sup>
23	"	988	
1	"	14	8 <sup>e</sup>
5	"	183	8 <sup>e</sup>
5	"	183	8 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Comptabilité-deniers. (Suite.)</b>			
Recommandation aux chefs de service de contrôler les avis de recettes des comptables et de transmettre les avis récapitulatifs dans les délais réglementaires.....			
10	"	594	5°
Instruction n° 347. — Comptabilité des avances de frais de poursuites et d'instances.....			
11	347	466	9°
12	"	529	9°
<b>Comptabilité-matières.</b>			
Avis au sujet de la production des comptes régionaux et départementaux.....			
37	"	453	4°
Le service de l'exploitation est responsable de son matériel. — Inventaires généraux, mouvements, carnets. — Compte rendu annuel.....			
5 sup.	30	301 et 302	1 <sup>er</sup>
11 sup.	"	712	5°
Circulaire relative à la comptabilité-matières.....			
Suppression de formules relatives à la comptabilité-matières des timbres-poste.....			
1	"	9	9°
Instruction n° 346. — Comptabilité-matières des formules de mandats.....			
11	346	462	9°
<b>Comptabilité publique.</b>			
Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.			
1	"	29 à 33	1 <sup>er</sup>
Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....			
7,	"	437	1 <sup>er</sup>
3 <sup>e</sup> sup.	"	288	3°
24	101		
Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....			
24	"	293 à 303	3°
Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....			
31,	"	980 et 981	3°
2 <sup>e</sup> sup.			
Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....			
32	135	1002 à 1005	3°
Remplacement, dans les pièces à produire à l'appui de la comptabilité départementale, du certificat n° 253 par un exemplaire de l'état F-G des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....			
36	"	229 et 230	4°
Création d'un bordereau mensuel n° 12 quater; suppression de l'avis de recette n° 24 ter.....			
3	232	128	5°
Disposition d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....			
5	"	235	5°
Exécution du décret du 5 août 1882 concernant les créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....			
9	253	548	5°
Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la caisse centrale du Trésor à Paris.....			
9	"	553	5°
Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs.....			
1	"	58	6°

## INDICATION

**Comptabilité publique. (Suite.)**

Modifications apportées à l'article 42 du règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité des dépenses du Ministre des postes et des télégraphes concernant les adjudications et marchés passés au nom du Gouvernement.....

Instruction n° 300. — Délai d'envoi de la comptabilité mensuelle au Ministère des finances.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique au sujet des débits des comptables, de l'établissement et de la transmission de certaines pièces de comptabilité.....

Extrait d'une circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique relative aux reversements de sommes retenues à tort pour le service des pensions civiles.....

**Concours. (Voir ADMISSION.)****Conducteurs spéciaux. (Voir FILS.)****Conférence.**

Documents relatifs à la conférence télégraphique internationale de Londres.....

**Conférences.**

Ouverture de conférences entre les directeurs-ingénieurs et ingénieurs, d'une part, et les directeurs départementaux, d'autre part, pour délibérer en commun sur les affaires intéressant à la fois le service technique et le service de l'exploitation.....

**Congés avec retenue. — Rappel aux dispositions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....**

Demandes de congé.—Obligation de se conformer au paragraphe 4 de l'article 95 de l'Instruction générale.....

**Congrès.**

Rapport au Président de la République concernant l'ouverture d'un congrès international des électriciens et d'une exposition internationale d'électricité. — Décrets y annexés.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Instruction n° 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Belgique.....

Mise à exécution des Actes du Congrès de Lisbonne. — Renseignements complémentaires.....

**Conseil d'administration.**

Constitution des conseils d'administration de la poste et du télégraphe. (Décret du 20 mars 1878.).....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
3	"	279	6 <sup>e</sup>
12	366	570	6 <sup>e</sup>
12	"	574 à 578	6 <sup>e</sup>
2	"	128	8 <sup>e</sup>
23	98	109 à 220	3 <sup>e</sup>
5 sup.	30	290, 291, 292 et 304	1 <sup>er</sup> "
5	"	181	8 <sup>e</sup>
2	"	45	9 <sup>e</sup>
30 sup.	"	837 à 841	3 <sup>e</sup>
2	"	102	6 <sup>e</sup>
3	340	58 à 158	9 <sup>e</sup>
4	"	211	9 <sup>e</sup>
1	"	15 et 16	1 <sup>er</sup>

**Contraventions postales.**

Recommandations relatives à l'expédition sous étiquette 118 d'objets présentant des contraventions.....

Objets présumés expédiés en contravention aux lois de timbre, de douane ou d'octroi. — Précautions à prendre pour le signalement de ces objets.....

Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....

Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions.....

Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....

Mode de perception de la double taxe prévue par le décret du 2 messidor an XII.....

Taxation des paquets de service suspectés de fraude. Signalement et constatation des contraventions.....

Cartes de visite. — Mentions imprimées ayant le caractère de correspondance. — Rappel aux dispositions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....

Suppression du chargement d'office pour certains envois de procès-verbaux de contravention.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Constatation.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Exécution de l'instruction n° 294.....

Contraventions. — Factures d'avoir.....

Billets de loterie.....

Cartes circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....

Instruction n° 311. — Transactions sur procès-verbaux. — Suppression et modification de formules.....

Pièces saisies pour contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX et à la loi du 25 juin 1856.....

**Contrôle.**

Organisation du service du contrôle.....

Rapports à fournir au service du contrôle.....

Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.....

Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

**Contrôleurs.**

Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33 sup.	"	70	4°
36	154	216 et 217	4°
39, 3° sup.	"	777	4°
42	194	1069 et 1070	4°
1	221	3	5°
2	271	100	
2	271	100	
2	"	127	
4	"	325	6°
5	280	335	
8	294	450	
11	"	551	
12	"	588	
14	"	661	
17	"	748	7°
18	311	763	
1	"	11	9°
12	"	283	2°
22	95	58 à 62	3°
29	"	781	3°
33 sup.	141	50 à 52	4°
42, 3° sup.	202	1467 et 1468	4°
2, 2° sup.	"	146	1°

**Contrôleurs.** (Suite.)

Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....

Attribution des contrôleurs.....

**Conventions et Arrangements.**

Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3<sup>e</sup> section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Convention

pour l'échange de mandats de poste entre la France et

la Norvège.....  
l'Autriche-Hongrie.....

Convention de Paris pour l'Union postale universelle.....

Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....

Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre

la France et l'Angleterre.....  
les États-Unis d'Amérique.....  
la Belgique.....  
la Grèce.....

Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....

Convention télégraphique entre la France et

l'Espagne.....  
l'Italie.....  
la Grande-Bretagne.....  
le grand-duché de Luxembourg.....  
la Belgique.....  
la Suisse.....  
l'Espagne et le Portugal.....

Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc. (Voir RECOUVREMENTS.).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
2, 2 <sup>o</sup> sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
35	148	133 et 134	4 <sup>o</sup>
1	"	6.	1 <sup>er</sup>
2	14	101 à 112	1 <sup>er</sup>
4	24	195 à 197	1 <sup>er</sup>
11 sup.	"	158 à 168	2 <sup>o</sup>
11 sup.	"	206 à 210	2 <sup>o</sup>
11 sup.	"	242 à 245	2 <sup>o</sup>
19, 2 <sup>o</sup> sup.	"	731 à 733	2 <sup>o</sup>
"	"	"	"
21 sup.	"	42	3 <sup>o</sup>
32	"	1000	3 <sup>o</sup>
43	"	1523	4 <sup>o</sup>
44 sup.	"	et 1524	4 <sup>o</sup>
44 sup.	"	1637	4 <sup>o</sup>
23	"	129 à 204	3 <sup>o</sup>
23	"	206 et 207	3 <sup>o</sup>
23	"	208 et 209	3 <sup>o</sup>
23	"	210 et 211	3 <sup>o</sup>
23	"	212 et 213	3 <sup>o</sup>
23	"	214 et 215	3 <sup>o</sup>
23	"	216 à 218	3 <sup>o</sup>
23	"	218 à 220	3 <sup>o</sup>
23 sup.	"	232 à 234	3 <sup>o</sup>
"	"	"	"

**Conventions et Arrangements. (Suite.)**

Convention télégraphique entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas.....

Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....

Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....

Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....

Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Belgique concernant les colis postaux.....

Arrangement entre la France et le Luxembourg concernant les colis postaux.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de chemins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....

Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....

Arrangement entre la France et le Portugal concernant l'échange des échantillons.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique d'autre part.....

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède.....

Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
25 sup.	"	432 à 434	3°
25 sup.	110.	435	3°
32	"	1008	3°
36	"	213 et 214	4°
36	"	215	4°
36 sup.	"	323 et 324	4°
36 sup.	"	324 et 325	4°
36 sup.	"	327 à 330	4°
36 sup.	"	331 à 338	4°
38	"	567 et 568	4°
39 sup.	"	730 à 733	4°
40 sup.	"	896 à 898	4°
41 sup.	192	986 à 988	4°
41 sup.	"	1036 et 1037	4°
41 sup.	"	1037 à 1039	4°
41 sup.	"	1039 et 1040	4°
42 sup.	"	1435 à 1439	4°

**Conventions. (Suite.)**

Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et

}	la Suisse.....
	le grand-duché de Luxembourg
	le Portugal.....

Convention, règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre.....

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon.

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.

Convention relative au prolongement du câble du Sénégal et loi d'approbation y relative.....

Arrangements concernant les valeurs déclarées, les mandats, les recouvrements à la suite du Congrès postal de Lisbonne. — Convention principale de l'Union.....

Arrangement particulier avec l'Allemagne.....

Arrangement particulier avec la Belgique.....

Convention télégraphique internationale et règlement de service. — Revision de Berlin.....

**Correspondances.**

Avis relatifs aux correspondances administratives....

Observations sur la fermeture des enveloppes de service.

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....

Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration.....

Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres...

Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....

Correspondances adressées sous des initiales.....

Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....

Surveillance à exercer sur le service de la distribution et sur le personnel des facteurs.....

Fermeture des coffres à dépêches et mesures relatives aux boîtes mobiles des courriers en voiture.....

Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité des dépêches dans les entrepôts des gares.....

Billets de loterie.....

Cartes-circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....

Instruction n° 314. — Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....

Précautions à prendre pour conserver intacts les objets de correspondances et notamment les plis de service.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	267	217	5°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
12	267	721	5°
2	327	77	8°
5	328	163	8°
9	"	285	8°
3	340	58 à 158	9°
6	"	304	9°
1 sup.	30	55	1 <sup>er</sup>
5 sup.		305	1 <sup>er</sup>
2	"	125	8°
12	"	307	8°
8	41	449 et 450	1 <sup>er</sup>
20	83	762 et 763	2°
3	231	126	5°
7	"	312	5°
8	"	532	5°
11	"	259	5°
11	sup.	714	5°
11		715	5°
14	"	661	7°
17	"	748	7°
18	314	803	7°
10	"	326	8°
1	"	9	9°

INDICATION

**Correspondances étrangères.**

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Entrée dans l'Union générale des postes	2	13	98 à 101	1 <sup>er</sup>
du Canada.....	5	29	263 et 264	
du Pérou.....	7 sup	38	413 et 414	
de diverses colonies anglaises.....	2	"	121	9 <sup>e</sup>
Communications avec Constantinople.....	8	"	438	
Correspondances adressées à une personne aux soins d'une autre personne.....	2	"	136	
Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2	"	136	
Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....	2	"	136	
Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....	3	"	163	
Relations avec Cuba.....	3	"	167	
Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....	3	22	184 à 186	
Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....	3	"	187	
Relations avec Curaçao par voie française.....	4	"	220	
Relations avec Chypre.....	4	"	221	
Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....	4	"	221	
Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....	5	"	271 et 272	1 <sup>er</sup>
Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....	6	"	314 et 315	
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	6	"	315	
Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....	6	"	372	
Communications avec Constantinople.....	7	"	387	
Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....	7,	"	421 à 423	
Statistique des correspondances internationales.....	2 <sup>e</sup> sup.	"	427	
Correspondances pour Siam.....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	427	
Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.....	7,	"	436	
Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.....	3 <sup>e</sup> sup.	"	436	
Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.....	8	42	451	
Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.	8	"	456	
	8 sup.	43	475 et 476	



**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou . . . . .

Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte . . . . .

Valeurs déclarées pour l'extérieur. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs . . . . .

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'extérieur . . . . .

Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France . . . . .

Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve . . . . .

Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord . . . . .

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises . . . . .

Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger . . . . .

Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve . . . . .

Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet . . . . .

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'Arrangement. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet . . . . .

Dimensions des échantillons pour l'étranger . . . . .

Correspondance avec les îles Philippines . . . . .

Suppression de distributions de postes françaises à l'étranger . . . . .

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées . . . . .

Livres et imprimés de toute nature à destination des États-Unis . . . . .

Correspondances pour le Vénézuéla . . . . .

Correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon . . . . .

Création d'un bureau annexe à Constantinople, quartier de Galata . . . . .

Relations avec Constantinople . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
8 sup.	"	477	1 <sup>er</sup>
8 sup.	"	478	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>e</sup> sup.	45	481	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	1 <sup>er</sup>
9	"	19	2 <sup>e</sup>
9	"	20	2 <sup>e</sup>
9 sup.	49	40 et 41	2 <sup>e</sup>
9 sup.	"	42 et 43	2 <sup>e</sup>
9 sup.	"	44	2 <sup>e</sup>
12	"	292	2 <sup>e</sup>
11	"	115	2 <sup>e</sup>
11 sup.	52	131 à 193	2 <sup>e</sup>
11 sup.	53	194 à 222	2 <sup>e</sup>
12	"	291	2 <sup>e</sup>
12	"	2 5	2 <sup>e</sup>
12	"	295	2 <sup>e</sup>
13	"	339	2 <sup>e</sup>
13	"	339 et 340	2 <sup>e</sup>
13	"	344	2 <sup>e</sup>
13	"	344	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	398	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	398 et 399	2 <sup>e</sup>

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Publication d'un décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union. — Instructions à ce sujet et tarifs.....

Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....

Établissement du service des cartes postales avec réponse payée.....

Entrée dans l'Union de plusieurs colonies anglaises, et décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de ces colonies.....

Adhésion de la Bulgarie à la Convention de Paris....

Arrêté relatif à l'échange des cartes postales avec réponse payée entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies néerlandaises des Indes orientales, de la Guyane et de Curaçao, d'autre part.....

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union.....

Échantillon de liquides ou corps gras admis par les postes étrangères.....

Notification de taxes étrangères à inscrire sur les documents de service.....

Tarif appliqué en Bulgarie.....

Correspondances pour les îles Samou.....

Communication de l'Office anglais concernant la situation du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....

Échantillons dépareillés.....

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Mandats de poste à destination de l'Égypte.....

Tarif appliqué à l'île Maurice.....

Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....

Entrée des États-Unis du Vénézuéla dans l'Union postale. — Décret et instructions.....

Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..

Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Relations avec le Gabon.....

Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.....

Correspondances pour le Transwaal et l'État d'Orange.

Correspondances pour Massouah, possession égyptienne en Abyssinie.....

Correspondance avec l'Arabie.....

Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
14	61	410 à 424	2°
14	"	434	2°
14 sup.	65	461 à 464	2°
14, 2° sup.	"	472 et 473	2°
15	"	510	2°
16	"	542	2°
16	"	554	2°
16	"	554	2°
16	"	554 à 556	2°
16	"	557	2°
16	"	557	2°
17	"	599	2°
18	77	639	2°
19	"	697	2°
19	"	697 et 698	2°
19	"	698	2°
19	"	705	2°
19 sup.	80	721 à 723	2°
20	"	791 et 792	2°
20, 2° sup.	"	803	2°
20, 2° sup.	"	803	2
21	"	26 et 27	3
21	"	27	3°
21	"	28	3°
22	"	85 et 86	3°
23 sup.	"	250	3°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Suppression du bureau de poste français de Yokohama . . . . .

Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France . . . . .

Emballage des échantillons de liquides, etc . . . . .

Relations avec Constantinople . . . . .

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve . . . . .

Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon . . . . .

Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instructions à ce sujet . . . . .

Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama . . . . .

Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam . . . . .

Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie . . . . .

Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions . . . . .

Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche-Hongrie. — Arrêté y relatif . . . . .

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal . . . . .

Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer . . . . .

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés . . . . .

Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie . . . . .

Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés par la poste entre les deux pays . . . . .

Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger . . . . .

Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques . . . . .

Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger . . . . .

Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie. — Arrêté y relatif . . . . .

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger . . . . .

Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	260	3 <sup>e</sup>
24	"	333 et 334	3 <sup>e</sup>
24	"	356	3 <sup>e</sup>
24	"	372	3 <sup>e</sup>
24	"	376	3 <sup>e</sup>
25	"	420 et 421	3 <sup>e</sup>
25 sup.	110	435 et 436	3 <sup>e</sup>
26	111	440 à 443	3 <sup>e</sup>
26	"	478	3 <sup>e</sup>
26 sup.	"	499 et 500	3 <sup>e</sup>
29	124	778 à 780	3 <sup>e</sup>
29	"	780	3 <sup>e</sup>
29	"	785 et 786	3 <sup>e</sup>
30	"	819	3 <sup>e</sup>
31	"	874	3 <sup>e</sup>
31	"	875	3 <sup>e</sup>
32	"	1000	3 <sup>e</sup>
32	134	1001 et 1002	3 <sup>e</sup>
32	"	1029	3 <sup>e</sup>
33	"	16	4 <sup>e</sup>
33	"	17	4 <sup>e</sup>
33	"	19	4 <sup>e</sup>
33 sup.	146	61 et 62	4 <sup>e</sup>

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	" 62 et 63	4°
Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	34	" 101	4°
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises.....	34	1 102	4°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico.....	35	" 170 et 171	4°
Entrée du Chili dans l'Union postale.....	35 sup.	" 199 et 200	4°
Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche.....	36	" 250	4°
Expéditions pour l'Australie.....	36	" 250 et 251	4°
Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale.....	36 sup.	" 339 à 357	4°
Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	38	166 549 à 563	4°
Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif.....	38	167 563 à 565	4°
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	169 566 et 567	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	" 582	4°
Relations avec le Tonkin.....	38	" 594	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup.	" 616 à 620	4°
Entrée du Guatemala dans l'Union postale.....	39	" 628 et 629	4°
Tableau des taxes applicables aux télégrammes échangés entre la France et l'Amérique.....	39	" 636 à 640	4°
Communications du bureau télégraphique international de Berne.....	39	" 641 et 642	4°
Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	39	" 644	4°
Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés.....	39	" 645	4°
Échanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce.....	39	" 645	4°
Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....	39	" 652 et 653	4°
Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	40	183 798 et 799	4°
Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	40	" 819	4°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud.....

Manière de compter le nom du bureau de destination dans l'adresse des télégrammes pour l'Amérique du Sud, voie du Sud.....

Échantillons de liquides et corps gras pour l'étranger.

Suppression des surtaxes maritimes.....

Admission pour l'Uruguay des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....

Complément à la note relative à l'acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud, insérée dans le Bulletin mensuel n° 41.....

Établissement d'une nouvelle communication avec l'état libre d'Orange-River.....

Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....

Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....

Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.....

Communications du bureau télégraphique international de Berne.....

Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....

Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.....

Échantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....

Échantillons de marchandises échangés avec le Portugal

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.....

Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Direction à donner aux correspondances pendant la saison de pêche sur les côtes d'Islande.....

Communications avec Saint-Pierre et Miquelon, le Canada et Terre-Neuve.....

Poids et dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et la Suisse.....

Cartes réponses originaires de Honduras.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
41	"	948	4°
41	"	948 et 949	4°
41	"	959	4°
41	"	43	4°
42	"	1064 et 1065	4°
42	"	1072	4°
42	"	1073	4°
42	"	1075	4°
42, 2° sup.	196	1414 à 1426	4°
43 sup.	206	1522 à 1524	4°
44	209	1536 à 1538	4°
44	"	1554 et 1555	4°
44	"	1590 et 1591	4°
44 sup.	214	1632 et 1633	4°
44 sup.	215	1634 et 1635	4°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
1	"	22	5°
3	"	143	5°
4	235	171	5°
4	"	176 et 195	5°
4	"	184	5°
4	"	205	5°
4	"	206	5°
5	"	217 et 218	5°
5	"	235	5°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	264	5°
Cartes-réponses de la République dominicaine.....	6	297	5°
Correspondances adressées sous des initiales.....	7	312	5°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur le Sénégal et l'Amérique du Sud.....	7	316	5°
Cartes-réponses originaires de la colonie néerlandaise de Curaçao.....	7 sup.	421	5°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Chili.....	8	449	5°
Correspondance avec le Brésil et la Plata par les pa- quebots anglais partant de Southampton.....	10	595	5°
Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Austra- lie, de la Nouvelle-Zélande ou de la Tasmanie..	11 sup.	699	5°
Correspondance pour Maurice, la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.)	11 sup.	709	5°
Décret portant extension du service des valeurs dé- clarées aux bureaux français établis en Tunisie.....	12	733	5°
Entrée de la République de Costa-Rica dans l'Union..	12	777	5°
Envoi supplémentaire par voie française, pour Mau- rice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..	12	782	5°
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.....	1	4	6°
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. — Noti- fication y relative.....	1	18	6°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur l'Amérique par paquebots anglais.....	2	117	6°
Cartes postales avec réponse payée pour Malte et Gibraltar.....	2	118	6°
Correspondance pour Pékin et Tien-Tsin.....	3	276	6°
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Suède.....	3	282	6°
Journaux et imprimés pour l'étranger.....	3	282	6°
Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspon- dances à destination ou provenant de Madagascar. — Instruction n° 276 y relative.....	4	276 305	6°
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Suède.....	4	307	6°
Cartes postales avec réponse payée a destination de la Barbade.....	5	328 et 341	6°
Publication de l'arrangement réglant les échanges avec l'Australie.....	5	329	6°
Cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....	6	382 et 393	6°
Relations par la voie de terre avec Constantinople..	7	393	6°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Correspondance pour l'Australie occidentale.....	7	"	429
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	"	436 et 466
Correspondances originaires de Cuba.....	8	"	464
Lettres des ou pour les ouvriers employés dans les arsenaux aux colonies.....	8	"	466
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de com- merce.....	10	"	530
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Canada.....	11	"	539 et 551
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....	9	"	494 et 501
Correspondances pour le Maroc.....	9	"	502
Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....	9	"	502
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	"	506 et 525
Correspondances pour Mozambique.....	10	"	526
Relations postales par la voie de terre avec Constan- tinople.....	10	"	529
Correspondances pour la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Maurice, l'Australie et la Nouvelle- Calédonie.....	11	"	555
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Inde britannique.....	12	"	566 à 586
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Brésil et Haïti.....	13	"	597 et 611
Correspondances pour le Sénégal et la Plata; Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance, et pour Punto-Arenas.....	13	"	611
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Bulgarie.....	14	"	649
Lettres de valeurs déclarées de ou pour le Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304	650
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances échangées avec différents pays étrangers. — No- tification y relative.....	15	313	668 et 689
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Pérou.....	15	"	670 et 692
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. — Composition de la division navale de Terre-Neuve....	15	"	691
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	15	"	691
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la République de Nicaragua.....	16	"	700 et 711
Courriers pour la Nouvelle-Zélande.....	16	"	711
Correspondances pour Sarawak.....	16	"	712
Objets recommandés pour l'Australie.....	16	"	712
Expéditions pour la Guyane.....	16	"	712

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

6°.

7°

6°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances pour Assab.....	17	"	749
Valeurs à recouvrer en Roumanie.....	18	"	780
Taxe des lettres en Perse.....	17	"	749
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Japon et l'Équateur.....	17	"	750
Correspondances pour la Corée.....	18	"	758 et 780
Dates de départ pour Saint-Hélène et Saint-Maurice par la voie du Cap.....	18	"	780
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	"	781
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction n° 313 y relative.....	19	313	800
Correspondances pour Obock.....	19	"	822
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	19	"	803
Valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	20	"	844
Envoi d'échantillons pour la République Argentine. — Instruction y relative.....	20	315	853
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Égypte.....	21	"	889 et 894
Echange des mandats de poste ( le Luxembourg....	21	317	870
par la voie télégraphique avec... ( la Suisse.....	21	318	882
Envoi de modèles de dessins en relief pour l'étranger.	21	"	894
Correspondances pour la Patagonie.....	21	"	895
Participations de bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	21	"	895
Valeurs déclarées pour la Turquie.....	22	"	925
Courriers pour la côte occidentale d'Afrique.....	22	"	928
Affranchissement obligatoire.....	22	"	930
Mandats de poste échangés avec l'Inde britannique..	23	"	989
Clichés à destination de l'étranger.....	10	"	326
Affranchissement des correspondances pour l'Australie.....	2	"	122
Correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin.....	2	"	123
Correspondance pour la Nouvelle-Zélande.....	2	"	124
Saison de pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.....	3	"	145
Correspondances pour Pernambuco et le Japon....	3	"	145
Manque de timbres poste à Colon et à Panama.....	4	"	160
Correspondances de ou pour Massouah.....	4	"	161
Correspondances pour le Transvaal.....	4	"	161
Dates des départs pour Mozambique.....	4	"	162
Mandat avec le Japon.....	5	"	182
Échange de mandats avec la Bulgarie.....	7	"	259
	9	"	297
	6	"	202

7°

8°



**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....	6	224	8 <sup>a</sup>
Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..	6	225	
Journaux et imprimés pour les pays d'outremer....	8	281	
Acheminement de correspond <sup>ces</sup> p <sup>r</sup> la Guyane franç <sup>se</sup> ..	8	282	
Bureau de poste anglais à Tanger.....	9	297	
Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la Plata».....	9	297	
Imprimés à destination des États-Unis.....	9	297	
Relations avec l'Extrême-Orient par la voie des États- Unis.....	9	298	
Clichés à destination de l'étranger.....	10	326	
Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..	10	327	
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	327	
Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....	10	327	
Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo. Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	12	365	
Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.	12	366	
Correspondances originaires de Monaco.....	12	366	
Instruction n° 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arran- gement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exé- cution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les recouvrements. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Bel- gique.....	3	58	9 <sup>a</sup>
Emission de cartes postales, d'enveloppes et de bandes timbrées à l'effigie du prince de Monaco.....	3	195	
Saison de la pêche sur les côtes d'Islande.....	3	195	
Saison de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	3	196	
Expéditions pour l'Amérique du Sud par voie de Lisbonne.....	3	196	
Mise à exécution des actes du Congrès de Lisbonne. — Renseignements complémentaires.....	4	210	
Adresse des correspondances à destination des États- Unis.....	4	225	
Correspondances pour le Haut-Sénégal.....	5	298	
Lettres avec valeurs déclarées pour la Turquie.....	5	298	
Expéditions pour le Japon par la voie des États-Unis.	6	363	
Correspondances pour Constantinople.....	6	368	
Affranchissement pour l'Australie.....	6	368	
Correspondances pour le Sénégal et pour le Salvador.	9	431	

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Admission de l'Annam dans l'Union postale.....	10	"	436	9 <sup>e</sup>
Échantillons pour l'Allemagne.....	10	"	438	9 <sup>e</sup>
Timbres-poste de l'Office de Siam.....	10	"	488	9 <sup>e</sup>

**Correspondances télégraphiques.**

Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2 <sup>e</sup> sup.	160	371 à 441	4 <sup>e</sup>
Corrections à faire à l'instruction n° 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..	44	"	1557 à 1569	4 <sup>e</sup>
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....	1	268	19	7 <sup>e</sup>
Conventions relatives au câble du Sénégal.....	19	"	788	
Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 13 novembre 1884, entre la France et la Grèce. — Arrangement et décret y relatifs.....	24	"	998	7 <sup>e</sup>
Décret portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal pour les télégrammes en provenance ou à destination du Sénégal.....	24	"	1000	
Mesures à prendre pour assurer la transmission rapide des dépêches.....	3	"	158	8 <sup>e</sup>

**Correspondances télégraphiques internationales.**

Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse.....	23	"	"	3 <sup>e</sup>
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....	23 sup.	100	269 à 282	3 <sup>e</sup>
Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	"	285	3 <sup>e</sup>
Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....	24	"	286 et 287	3 <sup>e</sup>
Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....	25 sup.	109	431 à 434	3 <sup>e</sup>
Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....	26, 2 <sup>e</sup> sup.	117	537 à 664	3 <sup>e</sup>
Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....	5	"	230	5 <sup>e</sup>
Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....	5	"	231	5 <sup>e</sup>
Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....	7	"	304	5 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
10	"	436	9 <sup>e</sup>
10	"	438	9 <sup>e</sup>
10	"	488	9 <sup>e</sup>
36, 2 <sup>e</sup> sup.	160	371 à 441	4 <sup>e</sup>
44	"	1557 à 1569	4 <sup>e</sup>
1	268	19	7 <sup>e</sup>
19	"	788	
24	"	998	7 <sup>e</sup>
24	"	1000	
3	"	158	8 <sup>e</sup>
23	"	"	3 <sup>e</sup>
23 sup.	100	269 à 282	3 <sup>e</sup>
24	"	285	3 <sup>e</sup>
24	"	286 et 287	3 <sup>e</sup>
25 sup.	109	431 à 434	3 <sup>e</sup>
26, 2 <sup>e</sup> sup.	117	537 à 664	3 <sup>e</sup>
5	"	230	5 <sup>e</sup>
5	"	231	5 <sup>e</sup>
7	"	304	5 <sup>e</sup>

INDICATION

**Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)**

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Espagne.....  
 Communication avec l'Égypte.....  
 Rectifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.....  
 Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales.....

Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.

Arrêté réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur le câble de Cadix à Saint-Louis du Sénégal.....

Arrêtés réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur les lignes de l'*Eastern extension Telegraph Co* au sud de Hong-Kong.....

**Cours.**

Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supérieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.  
 Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organiser en province un cours d'instruction théorique et pratique.....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
7	"	314	5°
8	"	525	5°
9	"	564	5°
27	"	666 et 667	3°
30	"	815 à 817	3°
31	"	871 et 872	3°
31 sup.	"	895 à 897	3°
32	"	1014 et 1015	3°
33	"	14	4°
34	"	98 et 99	4°
35	"	161 et 164	4°
36	"	225 et 226	4°
40	"	392	4°
41	"	656	4°
3	"	684	5°
8	"	523	6°
2	"	113	6°
4	"	321	6°
6	"	818	6°
14	"	948	
15	"	135	
16	"	709	
17	"	746	
18	"	779	
19	"	820	7°
20	"	860	
21	"	892	
22	"	924	
23	"	984	
24	"	1007	
2	"	116	8°
3	"	144	8°
3	"	131	8°
3	"	133	8°
2, } 2° sup. }	"	144 à 145	1 <sup>er</sup>
5 } sup. }	30	303 à 304	1 <sup>er</sup>

**Cours.** (Suite.)

Avis concernant l'examen pour les cours préparatoires de l'École supérieure de télégraphie.....

Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.....

**Cours de la Bourse.**

Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.....

**Cours et tribunaux.** (Voir JURISPRUDENCE.)

**Crédits.**

Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.).....

Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.....

Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.....

Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880....

Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.....

Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....

**Décrets.**

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et des télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis; instituant les directeurs départementaux des postes et des télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances.....

Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
6	"	310	1 <sup>er</sup>
16	"	548	2 <sup>e</sup>
10 sup.	"	93 et 94	2 <sup>e</sup>
1 sup.	"	50	1 <sup>er</sup>
1 sup.	"	51	1 <sup>er</sup>
21	89	4 et 5	3 <sup>e</sup>
29	"	782 et 783	3 <sup>e</sup>
30 sup.	"	841	3 <sup>e</sup>
44	212	1549 et 1550	4 <sup>e</sup>
1	"	35	1 <sup>er</sup>
1 sup.	"	51 et 52	1 <sup>er</sup>
10	"	62	2 <sup>e</sup>

**Décrets. (Suite.)**

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.....

Décret fixant les cautionnements des receveurs.....

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et des télégraphes ..

Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne : 1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de 10 centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement.....

Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.).....

Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....

Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....

Décret relatif au service des mandats coloniaux.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie. ....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
10	"	62	2°
17	"	584 et 585	2°
33	"	2 et 3	4°
30 sup.	"	841	3°
31, 2° sup.	"	905	3°
35 sup.	"	188	4°
38	"	570 et 571	4°
39 sup.	"	722 à 724	4°
43, 3° sup.	"	1532	4°
1	"	3	1 <sup>er</sup>
1	"	4	1 <sup>er</sup>
2	"	99 à 101	1 <sup>er</sup>
3 sup.	"	186	1 <sup>er</sup>
4	"	211 et 212	1 <sup>er</sup>
5	"	263 et 264	1 <sup>er</sup>
7, 2° sup.	"	421 à 423	1 <sup>er</sup>
8	"	446	1 <sup>er</sup>
8 sup.	"	477	1 <sup>er</sup>

**Décrets. (Suite.)**

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Vénézuéla.....

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique.....

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..

Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	1 <sup>er</sup>
9 sup.	"	42 et 43	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	189 à 191	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	218 à 222	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	261 à 263	2 <sup>e</sup>
13	"	320	2 <sup>e</sup>
15	"	499	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	369 et 370	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	473 et 474	2 <sup>e</sup>
15	"	498	2 <sup>e</sup>
14	"	411 à 424	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	472 et 473	3 <sup>e</sup>
19 sup.	"	721 et 722	3 <sup>e</sup>
20, 2 <sup>e</sup> sup.	"	801 et 802	3 <sup>e</sup>
21	"	8	3 <sup>e</sup>
23 sup.	"	240 et 241	3 <sup>e</sup>
24	"	311	3 <sup>e</sup>
24	"	319 et 320	3 <sup>e</sup>
24	"	333 et 334	3 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....	25	" 396	3°
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....	26	" 442	
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama....	26	" 442	
Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.....	26 sup.	" 494 et 495	
Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française. ....	26 sup.	" 500	
Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....	27 sup.	" 727	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.	29	" 770 et 771	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....	29	" 777 et 778	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine. ....	29	" 779 et 780	
Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....	30 sup.	" 841 et 842	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....	31	" 856 et 857	4°
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	" 62 et 63	
Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....	35	" 148 et 149	
Décret relatif au service postal en Algérie.....	35	" 158 et 159	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....	35 sup.	" 200 et 201	

**Décrets. (Suite.)**

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama....

Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.....

Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française. ....

Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine. ....

Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....

Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....

**Décrets.** (Suite.)

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux) . . . . .

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux . . . . .

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux . . . . .

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar . . . . .

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt . . . . .

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts . . . . .

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne . . . . .

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay . . . . .

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatémala . . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie . . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises . . . . .

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale . . . . .

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal . . . . .

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement . . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français . . . . .

Décret supprimant les surtaxes maritimes . . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse . . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
36 sup.	"	310 à 316	
36 sup.	"	317 à 319	
36 sup.	"	319 à 323	
37	"	446	
37	"	499 à 503	
37 sup.	"	503 et 504	
37 sup.	"	561 à 563	
38	"	565	
39	"	629	
39 sup.	"	734 à 739	
39 sup.	"	740 à 744	4 <sup>e</sup>
40	"	798 et 799	
40	"	812 et 813	
40 sup.	"	898 à 900	
40 sup.	"	901 à 906	
41	"	243	
41 sup.	"	1041 à 1043	
41 sup.	"	1044 à 1053	



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....	41 sup.	" 1055 à 1062	4°
Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse d'épargne postale.....	42 sup.	" 1126 à 1138	4°
Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....	42, } 2° sup.	" 1440 à 1442	4°
Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.	43 sup.	" 1513 et 1514	4°
Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....	43 sup.	" 1515 et 1516	4°
Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....	43 sup.	" 1517 à 1521	4°
Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....	43, } 3° sup.	" 1531 et 1532	4°
Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....	44	" 1537 et 1538	4°
Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....	44	" 1541	4
Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....	4	" 170	5°
Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....	10	" 63	2°
Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....	13 sup.	" 371 et 372	2°
Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....	18	" 638	2°
Décret portant : 1° exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2° fixation des taxes télégraphiques internationales....	23	" 111 à 114	3°
Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	" 285	3°
Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.....	24	" 286	3°

**Décrets. (Suite.)**

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse d'épargne postale.....

Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....

Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....

Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....

Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....

Décret portant : 1° exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2° fixation des taxes télégraphiques internationales....

Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.....

**Décrets. (Suite.)**

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale.....

Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques.....

Décret réglant l'exécution de la Convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques.....

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret relatif à l'ouverture d'un Congrès international d'électriciens.....

Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'Exposition internationale d'électricité; règlement y annexé.....

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'Industrie affectés à l'Exposition internationale.....

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique.....

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité.....

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.....

Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	287	3°
25	"	434	3°
26 sup.	"	666 et 667	3°
27	"	666 et 667	3°
28	"	734 et 735	3°
30 sup.	"	840	3°
32	"	984 à 992	3°
36	"	216	4°
36, 2° sup.	"	360 à 370	4°
37	"	445	4°
44 sup.	35	1654	4°
3	"	87	5°
3	"	88	5°
3	"	94	5°
3	"	95	5°
3	"	96	5°
3	"	96	5°
4	"	170	5°
4	"	172	5°

**Décrets. (Suite.)**

Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie.....

Décret concernant les lettres-vaieurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises.....

Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part.....

Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.....

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....

Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.....

Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.....

Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.....

Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.....

Décret fixant au 1<sup>er</sup> septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.....

Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.....

Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.....

Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.....

\* Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.....

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes... ..

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative..

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	de numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	"	214	5°
6	"	248	5°
6	"	249	5°
6	"	250	
6	"	255	
7	"	304	
7 sup.	"	371	
7 sup.	"	376	
7 sup.	247	378	
8	"	437	
8	"	442	5°
8	"	442	
8	247	446	
9	"	536	
10	255	572	
11	"	598	
11	"	599	
11 sup.	"	682	
11 sup.	261	3	

**Décrets. (Suite.)**

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....

Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.....

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....

Décret portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....

Décret fixant les taxes applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.....

Décret affranchissant des droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.....

Décret portant émission de bons de poste de 1 franc et de 10 francs à partir du 8 janvier 1883.....

Décret portant émission de bons de poste de 2 francs à partir du 22 janvier 1883.....

Décret portant abaissement des taxes à percevoir en France et en Algérie pour les télégrammes à destination de l'Autriche et la Roumanie. — Déclarations y relatives.....

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11 sup.	"	699	
11 sup.	262	700	
11 sup.	11	707	
12	"	732	
12	264	733	
12	15	735	
12	"	761	
12	"	767	5°
12	"	768	
1	"	4	
1	"	5	
1	"	6	
2	"	62	
2	"	67	
2	269	68	6°



**Décrets. (Suite.)**

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.....

Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.....

Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.....

Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie....

Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie le service de la Caisse nationale d'épargne....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour la Bulgarie.....

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction y relative.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Pérou.....

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour la République de Nicaragua.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Japon et l'Équateur.

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction y relative.....

Décret sur l'organisation du service de la télégraphie militaire.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Décret portant organisation du service de la télégraphie militaire.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour l'Égypte.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances publiques et pour les communications téléphoniques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
12	"	566	6 <sup>e</sup>
12	"	567	
13	"	596	
13	"	597	
13	"	597	
13	"	598	
14	"	648	
14	"	649	
14	304	650	
15	"	668	
15	"	670	7 <sup>e</sup>
15	"	670	
16	"	700	
18	"	758	
19	313	800	
20	"	830	
20	"	844	
20	"	831	
21	"	888	
21	"	889	
22	"	916	
1	"	1	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....	4	"	151
Décret relatif aux taxes des correspondances pour le Transvaal.....	4	"	153
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances de ou pour le royaume de Siam.....	6	"	186
Décret concernant les mandats de poste échangés avec la Bulgarie.....	6	"	186
Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....	6	"	187
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....	6	"	188
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....	6	"	193
Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....	6	"	198
Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....	6	"	201
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....	7	"	235
Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....	8	"	267
Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre leurs téléphones à la disposition de leurs membres ou clients...	8	"	268
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée dans les rapports avec les colonies françaises	9	"	291
Décret portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination de Siam.....	10	"	319
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.....	12	"	345
Décret portant nomination du Ministre des Postes et des Télégraphes.....	1	"	1
Décret réunissant le service technique à celui de l'exploitation et instituant un comité des travaux. — Rapport y relatif.....	3	"	54
Décret d'exécution concernant la convention principale de l'Union. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exécution concernant l'arrangement des mandats. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les recouvrements.....	3	"	58 à 158

8°

9°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de Pins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Décrets. (Suite.)</b>			
		Décret, arrêté et règlement relatifs à la correspon- dance télégraphique de la presse.....	7 " 375 } 9 <sup>e</sup>
		Décret concernant l'échange de mandats avec la République Argentine.....	" " 445 }
<b>Délégués sénatoriaux.</b>			
		Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre....	6 sup. " 371 3 <sup>e</sup>
<b>Demande.</b>			
		Instruction des demandes d'emploi formées par d'an- ciens militaires.....	43 " 1477 4 <sup>e</sup>
<b>Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)</b>			
<b>Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)</b>			
		Établissement des bordereaux de dépenses rembour- sables.....	21 sup. 94 5 et 6 3 <sup>e</sup>
		Liquidation de dépenses sur le chapitre <i>Matériel</i> par le service de l'exploitation télégraphique.....	21 sup. " 43 à 47 3 <sup>e</sup>
		Paiement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les rece- veurs des régies financières.....	22 " 48 à 50 3 <sup>e</sup>
		Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.....	27 " 74 3 <sup>e</sup>
		Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes.....	31, } " 980 et 981 3 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> sup. }
		Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements.....	35 148 132 3 <sup>e</sup>
		Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37 161 447 et 448 4 <sup>e</sup>
<b>Dépôts régionaux.</b>			
		Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....	1 4 26 1 <sup>er</sup>
<b>Dérangements.</b>			
		Constataction, recherche et réparation des déränge- ments.....	1 2 22 1 <sup>er</sup>
		Dérangements sur les lignes et dans les postes.....	5 sup. 30 296 à 298 1 <sup>er</sup>
		Expériences et avis de service relatifs aux déränge- ments. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dé- penses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....	35 148 130 à 132 4 <sup>e</sup>
		Relèvement de dérangement.....	1 " 65 8 <sup>e</sup>
		Recherche des dérangements.....	5 330 203 8 <sup>e</sup>
		Généralisation du dictionnaire des postes et des télé- graphes.....	2 " 47 9 <sup>e</sup>
		Circulaire relative aux dérangements de ligne.....	6 " 352 9 <sup>e</sup>
<b>Devis.</b>			
		Devis des dépenses en matière de travaux à exé- cuter.....	5 sup. 30 } 291 } 1 <sup>er</sup> 295 et 303 }



	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Dictionnaire des postes et des télégraphes.</b>				
Instruction n° 323. — Publication d'un nouveau dictionnaire des postes et des télégraphes.....	23	323	969	7°
Annotations à faire au dictionnaire des postes et des télégraphes.....	24	"	1006	7°
<b>Directeurs départementaux des postes et télégraphes.</b>				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20 à 22	1 <sup>er</sup>
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	1 <sup>er</sup>
Indication des points qui font l'objet de leur service.	5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	32	"	1011	3°
Arrêté supprimant la direction de la Seine (hors Paris).	3	"	136	8°
<b>Directeurs-ingénieurs de région.</b>				
Dénomination nouvelle des chefs de région technique.	1	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>
Attributions de ces fonctionnaires.....	1	4	25 à 28	1 <sup>er</sup>
Idem.....	5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
<b>Direction technique.</b>				
Création et attributions de la direction technique de lignes télégraphiques. ( Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	6 et 7	1 <sup>er</sup>
Nouvelles attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	25 à 28	1 <sup>er</sup>
Décision qui attribue aux directeurs-ingénieurs et à leurs adjoints le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et des anciens inspecteurs départementaux des télégraphes.....	2	8	114	1 <sup>er</sup>
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	23	191	1 <sup>er</sup>
Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.....	6	32	309	1 <sup>er</sup>
Télégraphie militaire : application de l'instruction n° 30. — Envoi des renseignements pour la tenue des contrôles du personnel de l'exploitation.....	8	40	447 à 449	1 <sup>er</sup>
Circulaire modifiant la division du territoire en régions télégraphiques.....	21	"	10 et 11	3°
Arrêté transférant de Paris à Lille le siège de la direction régionale de Paris-Nord.....	1	"	22	5°
Départements compris dans la direction régionale de Paris.....	5	"	295	9°
<b>Discipline.</b> ( Voir PUNITIONS.)				
<b>Distribution.</b>				
Service extraordinaire de la distribution à domicile des correspondances circulant par la poste et des télégrammes, et de la levée des boîtes supplémentaires dans les localités où se produit temporairement une grande affluence de visiteurs.....	1	224	13	5°

**Distribution.** (Suite.)

Surveillance du service de la distribution.....  
 Commissions de vaguemestres militaires.....  
 Distribution du Bulletin des communes.....  
 Instruction n° 26. — Renvoi aux expéditeurs des  
 objets de correspondance dont la livraison n'a pas été  
 opérée pour une cause quelconque.....  
 Suppression du Bulletin des communes et création  
 du «Journal officiel, édition des communes».....  
 Boîtes à distribution.....  
 Instruction n° 333. — Dispositions réglementaire  
 concernant l'affranchissement, l'expédition et la distri-  
 bution des publications relatives aux élections.....

**Échantillons.**

Dimensions des échantillons pour l'étranger.....  
 Avis concernant les échantillons de liquides ou corps  
 gras.....  
 Admission, à titre d'échantillons, d'objets dépareillés  
 à destination de l'étranger.....  
 Poids et dimensions des échantillons échangés avec  
 l'Angleterre.....  
 Emballage des échantillons de liquides à destination  
 de l'étranger.....  
 Échantillons échangés avec le grand-duché de Luxem-  
 bourg.....  
 Soins à prendre pour éviter la détérioration des  
 échantillons et autres objets de correspondance.....  
 Conditionnement des paquets d'échantillons pour  
 les pays d'outre-mer.....  
 Interdiction d'admettre les échantillons de liquides,  
 matières grasses et poudres colorantes dans les relations  
 avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis  
 et la Russie.....  
 Poids et dimensions des échantillons échangés entre  
 la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord....  
 Échantillons échangés avec le Portugal.....  
 Échantillons de matières liquides colorantes, etc. —  
 Modification des conditions d'envoi spécifiées pour ces  
 objets.....  
 Échantillons de liquides et corps gras pour l'exté-  
 rieur.....  
 Arrêté déterminant le maximum du poids et de la di-  
 mension des échantillons circulant par la poste à l'inté-  
 rieur de la France et de l'Algérie.....  
 Poids et dimensions des échantillons à destination de  
 la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Ar-  
 rangement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11	259	623	5°
3	"	288	6°
16	"	716	6°
1	326	12	8°
1	"	74	8°
6	"	233	8°
8	"	272	8°
12.	"	291	2°
16	"	554	2°
18	77	639	2°
21 sup.	93	42	3°
24	"	356	3°
25 sup.	110	435 et 436	3°
30	"	818	3°
30	"	819	3°
31	"	875	3°
32	133	999 et 1000	3°
38	"	566	4°
39, } 3° sup. }	180	775	4°
41	"	959	4°
42, } 2° sup. }	198	1442 et 1443	4°
43 sup.	206	1522 à 1524	4°

**Échantillons.** (Suite.)

Échantillons pour les colonies françaises . . . . .

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement . . . . .

Échantillons de marchandises échangés avec . . . . .

le Grand-Duché de Luxembourg . . . . .  
 le Portugal . . . . .  
 la Suisse . . . . .

Échantillons réintégrés dans le service après distribution et sans affranchissement . . . . .

Instruction concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et l'Espagne. — Arrangement y relatif . . . . .

Échantillons de liquides, etc., pour l'extérieur . . . . .

Arrangement concernant l'envoi des échantillons pour la République Argentine . . . . .

Instruction n° 315. — Échantillons pour la République Argentine . . . . .

Conditions d'admission (arrêté du 20 janvier 1885). Échantillons avec l'étranger . . . . .

Échantillons pour l'Allemagne . . . . .

**Écoles.**

Création de l'École supérieure de télégraphie . . . . .

Conditions exigées pour l'admission aux places d'élève de l'École supérieure de télégraphie . . . . .

Désignation de fonctionnaires chargés de cours ou de conférences à l'École supérieure de télégraphie . . . . .

Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie . . . . .

**Élections.**

Élections générales de 1881 à la Chambre des députés . . . . .

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés . . . . .

Élections générales de 1881 à la Chambre des députés . . . . .

Circulaire concernant la neutralité à observer dans les élections par les agents des postes et des télégraphes . . . . .

Dispositions réglementaires concernant l'affranchissement, l'expédition et la distribution des publications relatives aux élections . . . . .

Suppression des congés pendant la période électorale . . . . .

Arrêté abrogeant la décision du 9 novembre 1858, relative aux échantillons expédiés de l'Asile de la Teppe (Drôme) . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1590	4°
44 sup.	214	1632 à 1633	4°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
5	"	217	5°
1	"	35	5°
8	248	450	5°
8	"	532	5°
20	"	852	7°
20	"	853	7°
1	"	3 à 11	8°
2	"	48	9°
10	"	438	9°
2, 2° sup.	17	143 et 144	1 <sup>er</sup>
2°, 2° sup.	"	145 et 146	1 <sup>er</sup>
19	"	681	2°
2	"	84	8°
39, 3° sup.	178	771 à 773	4°
39, 3° sup.	"	777	4°
39, 4° sup.	178 bis	779 et 780	4°
40	"	814	4°
8	"	270	8°
8	"	272	8°
8	"	280	8°
9	"	293	8°
3	"	188	9°

**Émoluments.** (Voir TRAITEMENTS.)

**Encres.**

Obligation pour les receveurs des postes de se pourvoir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service..... }  
 Encres oblitérantes..... }  
 Encres à oblitérer. — Oblitération des timbres-poste..... }

**Enquêtes.** (Voir STATISTIQUE.)

**Enseignement.** (Voir aussi ÉCOLES.)

Arrêté attachant le service de l'enseignement à la Direction du personnel..... }  
 Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie..... }  
 L'enseignement fait partie des attributions de la 1<sup>re</sup> division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.).. }

**Entrepreneurs de transport de dépêches.** (Voir TRANSPORT DES DÉPÊCHES.)

**Enveloppes et bandes timbrées.**

Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées..... }  
 Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public..... }  
 Arrêté ministériel concernant les enveloppes et bandes timbrées..... }  
 Instruction relative aux enveloppes et bandes timbrées..... }  
 Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes... }  
 Arrêté et instruction relatifs à la vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes. }  
 Échange contre des timbres-poste, des enveloppes et cartes postales mises hors d'usage avant emploi..... }  
 Émission de bandes timbrées à 3 centimes..... }  
 Erratum au Bulletin mensuel n° 12 du mois de décembre 1882..... }  
 Émission d'enveloppes blanches à 5 centimes..... }  
 Bandes timbrées; leur emploi..... }

**Erreurs.**

Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats..... }

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
25	"	407 et 408	5 <sup>e</sup>
26	"	465	5 <sup>e</sup>
9	"	564	5 <sup>e</sup>
4	278	312	6 <sup>e</sup>
12	"	588	6 <sup>e</sup>
43 sup.	"	1533	4 <sup>e</sup>
2	"	184	8 <sup>e</sup>
1	"	12 et 13	1 <sup>er</sup>
4	"	169	5 <sup>e</sup>
8	"	442	5 <sup>e</sup>
9	"	540	5 <sup>e</sup>
9	251	542	5 <sup>e</sup>
11	"	599	5 <sup>e</sup>
11	258	599	5 <sup>e</sup>
12	265	772	5 <sup>e</sup>
3	"	283	6 <sup>e</sup>
4	"	307	6 <sup>e</sup>
1	"	36	6 <sup>e</sup>
17	"	748	7 <sup>e</sup>
2	"	50	9 <sup>e</sup>
1	"	169	1 <sup>er</sup>

**Établissements de poste ou de télégraphe.**

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes simples aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4<sup>e</sup> classe.....

Attributions des bureaux français de Tunisie.....

Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe; vérification mensuelle de la caisse dans les recettes principales et dans les autres bureaux situés aux chefs-lieux du département.....

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....

**États. (Voir FORMULERS.)**

**Examens.**

Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....

Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
12	"	276 à 281	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	479 à 482	2 <sup>e</sup>
19 sup.	"	724 et 725	2 <sup>e</sup>
20	"	767 et 768	2 <sup>e</sup>
23 sup.	"	248 et 249	3 <sup>e</sup>
31 sup.	"	898	3 <sup>e</sup>
38	"	579	4 <sup>e</sup>
44	"	1572	4 <sup>e</sup>
1	220	2	5 <sup>e</sup>
10	"	576	5 <sup>e</sup>
11	"	641	5 <sup>e</sup>
13	302	600 à 601	7 <sup>e</sup>
1	"	66	8 <sup>e</sup>
2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	145	1 <sup>er</sup>
2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
6 sup.	"	366 et 367	1 <sup>er</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Examens. (Suite.)</b>			
Programme modifié de l'examen dit <i>supérieur</i> , pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....	00 sup.	" 368 à 370	1 <sup>er</sup>
Programmes des examens à subir pour le surnuméraire des postes et des télégraphes et arrêté y relatif..	19 sup.	" 716	2 <sup>e</sup>
Programme des examens dits «du second degré» pour l'admission aux emplois supérieurs.....	19 sup.	" 717 et 718	2 <sup>e</sup>
Résultats des examens du second degré en 1880....	24 32	" 354 1013	3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup>
Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du programme pour les examens du second degré.....	26	" 459 à 464	3 <sup>e</sup>
Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	" 576	4 <sup>e</sup>
Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.	38	" 577 et 578	4 <sup>e</sup>
Résultats des examens du second degré.....	43, 2 <sup>e</sup> sup.	" 1527	4 <sup>e</sup>
	en 1881.....	12	" 793
	en 1882.....	12	" 593
	en 1883.....	1	" 75
	en 1884.....	1	" 12
	en 1885.....	12	" 534
Résultats des examens d'aptitude aux fonctions de contrôleur.....	8	" 488	6 <sup>e</sup>
Rappel aux prescriptions de l'article 1214 de l'Instruction générale.....	15	" 687	7 <sup>e</sup>
Examens d'aptitude aux recettes de début.....	17 20	" 746 861	8 <sup>e</sup>
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	8 9	" 269 429	8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup>
Obligation d'écrire lisiblement.....	3	" 122	8 <sup>e</sup>
<b>Exercices.</b>			
Mandatement de termes de loyer imputables sur deux exercices ou de créances imputables sur deux lignes de la même nomenclature.....	26	113 452	3 <sup>e</sup>
Dispositions relatives à la clôture de l'exercice.....	1879.....	26 114	3 <sup>e</sup>
	1880.....	38 172	4 <sup>e</sup>
	1881.....	6 242	5 <sup>e</sup>
	1882.....	5 "	6 <sup>e</sup>
	1883.....	18 312	7 <sup>e</sup>
1884.....	7 231	8 <sup>e</sup>	
Dispositions nouvelles concernant les comptes de gestion et les procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....	6	242 276	5 <sup>e</sup>
<b>Exploitation.</b>			
Attributions de la division de l'exploitation télégraphique. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	" 8 et 9	1 <sup>er</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Exploitation. (Suite.)</b>			
Divisions et bureaux de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	9 à 12	1 <sup>er</sup>
Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>
Attributions des directeurs départementaux de l'exploitation.	1	20 à 24	1 <sup>er</sup>
Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.	5	289 à 306	1 <sup>er</sup>
Relations du service de l'exploitation avec le service technique.	sup.		
Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.	21	15 à 17	3 <sup>e</sup>
	31	867 et 868	3 <sup>e</sup>
<b>Exposition.</b>			
Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité.	30	837 à 840	3 <sup>e</sup>
Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité.	sup.		
	32	984 à 987	3 <sup>e</sup>
<b>Exprès.</b>			
Payement de frais d'express avancés par les receveurs.	4	222 et 223	1 <sup>er</sup>
Demandes de distance pour le transport de télégrammes par express.	29	784	3 <sup>e</sup>
Retards à éviter dans la liquidation des frais d'express.	31	898	3 <sup>e</sup>
	sup.		
Frais d'express.	44	1643 et 1644	4 <sup>e</sup>
	sup.		
Taxe d'express pour la remise d'un télégramme.	7	316	5 <sup>e</sup>
Express, recommandations diverses.	8	520	5 <sup>e</sup>
<b>Facteurs.</b>			
Modification à la coiffure des facteurs de la poste.	2	115	1 <sup>er</sup>
Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements.	5	296	1 <sup>er</sup>
	sup.		
Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier.	11	103 et 104	1 <sup>er</sup>
Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs.	13	381	2 <sup>e</sup>
	sup.		
Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.	15	70	501
Réunion sous un même émargement de la haute paye et du traitement des facteurs.	19	682	2 <sup>e</sup>
Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements.	23	248	3 <sup>e</sup>
	sup.		

**Facteurs. (Suite.)**

Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 *quinquiès*.....

Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile.....

Allocation de frais de séjour à tous les facteurs des postes, à Paris, sans distinction.....

Surveillance du service des facteurs.....

Avis à donner par les directeurs départementaux :  
1° des changements survenus dans le personnel des facteurs locaux et ruraux, lorsque ces changements sont de nature à entraîner des modifications dans la fixation des traitements; 2° des réductions à opérer sur les traitements des facteurs titulaires d'une tournée à traitement réductible, lorsque ces sous-agents préfèrent subir la réduction sur place, plutôt que d'être appelés à une autre tournée à traitement égal ou supérieur.....

**Facteurs-boîtiers. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)**

**Factures.**

Relevés de factures portant l'indication d'une date de paiement.....

Factures avec correspondance.....

**Fils télégraphiques.**

Nombre de fils nécessaires pour assurer les communications.....

Pose ou suppression de fils.....

Affectation d'un fil spécial à la transmission des dépêches officielles entre deux bureaux reliés par plusieurs conducteurs.....

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage électrique... Arrêté fixant les conditions auxquelles pourront être autorisées l'installation et l'exploitation, dans l'intérieur de Paris, des fils destinés à la transmission des cours de la Bourse et des marchés, ainsi que du résumé des débats parlementaires.....

Mesures électriques des fils et des piles.....

Décret instituant une Commission chargée de préparer un règlement spécial pour l'installation des conducteurs affectés à la transmission de la lumière ou au transport de la force par l'électricité.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
24	"	355	3 <sup>e</sup>
7	"	313	5 <sup>e</sup>
25	"	401 et 402	3 <sup>e</sup>
25	"	405	3 <sup>e</sup>
34	147	94 à 96	4 <sup>e</sup>
40	"	816	4 <sup>e</sup>
11	259	623	5 <sup>e</sup>
12	"	579	6 <sup>e</sup>
26	115	454 à 456	3 <sup>e</sup>
7	"	261	8 <sup>e</sup>
7	"	261	8 <sup>e</sup>
1	2	21	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	291 et 292	1 <sup>er</sup>
31	"	869	3 <sup>e</sup>
32	"	1010 et 1011	3 <sup>e</sup>
33 sup.	"	65 à 69	4 <sup>e</sup>
35	148	132 et 133	4 <sup>e</sup>
23	11	964	7 <sup>e</sup>



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Fils.</b> (Suite.)			
Mesures de précaution à prendre pour l'installation des appareils d'éclairage au gaz dans le voisinage des conducteurs électriques.....	23	11	897
Installation des fils de sonnerie pour le service des bureaux principaux.....	24	"	1011
<b>Fonds de concours.</b>			
Versement des sommes souscrites par les communes à titre de participation aux frais du service postal et télégraphique.....	14	64	429 et 430
Versement dans les caisses des receveurs des finances des sommes provenant de sous-locations.....	17 sup.	76	624
Mesures à prendre pour assurer la rentrée régulière des fonds de concours.....	25	"	404
Recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	"	464 et 465
Changements apportés dans le mode de recouvrement des fonds de concours.....	42, 3 <sup>e</sup> sup.	200	1453 à 1455
Fonds de concours pour dépenses du service télégraphique. — Envoi direct des déclarations de versement au Ministère.....	43	"	1477
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....	2	227	54
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n <sup>o</sup> 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n <sup>o</sup> 227.....	4	236	179
<b>Fonds de subvention.</b>			
Modification de l'article 1070 de l'Instruction générale.....	26	"	737 et 738
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....	31, 2 <sup>e</sup> sup.	129	912
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'Instruction générale relatives aux demandes de subvention.	33	"	19
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....	40, 2 <sup>e</sup> sup.	"	935
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale....	42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1445 et 1446
Bordereau détaillé des valeurs à joindre aux envois de fonds de subvention.....	13	"	607
<b>Formules, états, registres, etc.</b>			
La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....	1	"	44

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique . . . . .

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision . . . . .

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé . . . . .

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — État n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — État modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214 . . . . .

État n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises . . . . .

Modification du registre n° 717 bis (2° partie) . . . . .

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales . . . . .

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé . . . . .

Suppression des formules 247 et 247 bis . . . . .

État remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises . . . . .

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français) . . . . .

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boitiers avec les recettes dont ils ne relèvent pas . . . . .

Modification apportée à la formule n° 80 bis . . . . .

Carnet n° 217 destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. — Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. — Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès . . . . .

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence . . . . .

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées . . . . .

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — État n° 215 bis contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — État 215 ter pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	33	1 <sup>er</sup>
1 sup.	10	55	1 <sup>er</sup>
7	36	378	1 <sup>er</sup>
7, 2° sup.	39	424 à 426	1 <sup>er</sup>
7, 3° sup.	"	443	1 <sup>er</sup>
8	"	458	1 <sup>er</sup>
8, 2° sup.	46	483	1 <sup>er</sup>
9	48	2, 3 et 4	2°
11	"	109	2°
11	"	124	2°
11, 2° sup.	"	267 et 268	2°
12	"	285	2°
12	"	290	2°
13	57	321 et 322	2°
13	"	331 et 332	2°
13 sup.	58	337, 338 et 382	2°
13 sup.	"	385 et 386	2°

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13 sup.	59	386 à 388	2°
14, 2° sup.	67	477 et 478	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
15	"	502	2°
15	"	503	2°
17	"	592 et 593	2°
19	78	668 à 671	2°
19	78	672 à 676	2°
19	"	682	2°
19, 2° sup.	81	734 et 735 754 à 756	2°
19, 2° sup.	81	750 à 753	2°
19, 2° sup.	81	754	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
20	"	773	2°
20, 3° sup.	"	805 à 814	2°
21 sup.	94	45	3°
21 sup.	94	46	3°
21 sup.	94	47	3°
22	95	61	3°

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie. . . . .

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste. . . . .

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes. . . . .

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes. . . . .

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents. . . . .

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose. . . . .

Modifications apportées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n° 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 bis). . . . .

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable. . . . .

Formule nouvelle n° 1006 ter pour traitement et haute paye des facteurs. . . . .

Registres n° 16 ter (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres. . . . .

État 662 ter, imprimés n° 736 septiès, n° 736 sexiès et n° 16 quinquies (mandats télégraphiques). . . . .

Formule modèle C et formule modèle D (mandats télégraphiques). . . . .

Formule n° 216 bis (remises sur les valeurs commerciales). . . . .

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 quater) destinés à l'Administration centrale. . . . .

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. — Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards. . . . .

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes. . . . .

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs. . . . .

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements. . . . .

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal. . . . .

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux . . . . .

État relatif aux avis de recettes . . . . .

Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches) . . . . .

Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires . . . . .

Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de la formule de salutation . . . . .

Formules à employer pour les mandats à destination des États-Unis . . . . .

Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains . . . . .

Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet . . . . .

États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états . . . . .

Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater . . . . .

Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis . . . . .

États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim . . . . .

Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère . . . . .

Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs . . . . .

Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis . . . . .

Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit . . . . .

Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée . . . . .

Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses . . . . .

Création d'une formule portant le n° 346 ter, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office . . . . .

Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
22	95	62	3 <sup>e</sup>
22	"	65 à 70	3 <sup>e</sup>
22 sup.	96	98 à 100	3 <sup>e</sup>
22 sup.	"	103 et 104	3 <sup>e</sup>
22 sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
23 sup.	"	230 et 231	3 <sup>e</sup>
23 sup.	"	243 à 246	3 <sup>e</sup>
23, 2 <sup>e</sup> sup.	100	271, 277	3 <sup>e</sup>
23, 2 <sup>e</sup> sup.	100	272 et 273, 279 à 282	3 <sup>e</sup>
24	101	290	3 <sup>e</sup>
24	"	298 à 303	3 <sup>e</sup>
24	"	305 à 308	3 <sup>e</sup>
24	105	326 et 327	3 <sup>e</sup>
25	"	405	3 <sup>e</sup>
27	"	706	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	130	923 à 950	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	131	959 à 976	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	"	978 et 979	3 <sup>e</sup>
32	"	1018 à 1020	3 <sup>e</sup>
33	138	5 à 8	4 <sup>e</sup>

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....	33	140	10	4 <sup>e</sup>
Modifications apportées à la formule n° 593.....	33	"	18	4 <sup>e</sup>
Modifications apportées dans le libellé des formules n° 299 bis et 299 ter. — Établissement de ces formules en triple expédition.....	34	"	100 et 101	4 <sup>e</sup>
Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....	34	"	101	4 <sup>e</sup>
Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....	35	148	132	4 <sup>e</sup>
États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....	35	148	135 à 141	4 <sup>e</sup>
État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....	35	148	142	4 <sup>e</sup>
Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 bis. — Mise en service de la formule 215 quater.....	36	157	220 et 221	4 <sup>e</sup>
Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 septiès. — Avis émission n° 736 sexiès adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 septiès.....	36	158	222 à 224	4 <sup>e</sup>
Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....	37	"	457	4 <sup>e</sup>
Nouvelle formule n° 299 octiès concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....	38	165	546 et 547	4 <sup>e</sup>
Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....	38	"	580	4 <sup>e</sup>
Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules... } 2 <sup>e</sup> sup.	40,	188	916 à 925	4 <sup>e</sup>
Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....	42			
Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce..... } 2 <sup>e</sup> sup.	42,	196	1415 à 1422	4 <sup>e</sup>
Formules pour servir à l'établissement de procurations.....	43			
Création d'une formule spéciale n° 390 quinquies fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....	44	211	1544 à 1547 et 1548	4 <sup>e</sup>
État, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....	44	213	1551 et 1553	4 <sup>e</sup>
Notification relative à la formule n° 803.....	3	"	143	8 <sup>e</sup>
Réimpression d'avis au public.....	3	"	146	8 <sup>e</sup>
Suppression ou modification de formules.....	2	"	121	8 <sup>e</sup>
Modification et réduction des formules de demandes de timbres-poste, chiffres-taxes, etc.....	6	"	229	8 <sup>e</sup>

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

État 215 *quater* à l'usage des receveurs et d'un état 215 *quinquiès* à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations de recouvrement du trimestre.....

Formule n° 776 *bis* pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....

Carnet, modèle n° 345. *bis*, pour réponses payées intérieures.....

Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....

Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....

Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....

Modification à la formule n° 215 télégraphique.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Addition à la formule n° 156.....

Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 *bis* et 1143 *quinquiès*. — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Création de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....

Suppression du registre n° 19.....

Suppression des états n° 50 *bis* annexes roses, des comptes sommaires n° 51 *bis* roses et des certificats annexes n° 263 *bis* et 275 *bis* roses.....

Délai de garde dans les bureaux de poste des feuilles d'avis n° 2 et 3.....

Renvoi des feuilles d'avis n° 8 et 8 *quater* aux bureaux d'origine.....

Envoi des relevés de vérification n° 389.....

Classement des formules d'avis.....

Suppression de la formule n° 234.....

Suppression de formules relatives à la comptabilité-matière des timbres-postes.....

Parts à l'usage des services par conducteurs de train.

**Fournisseurs.** (Voir *Tarifs*.) Changement apporté au tarif des fournisseurs de l'administration.

**Frais.** (Voir aussi *INDEMNITÉ*.)

Les agents du service de l'inspection n'ont droit à des frais spéciaux pour missions extraordinaires que dans des cas déterminés.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1575	4 <sup>e</sup>
44 sup.	218	1639 à 1641	4 <sup>e</sup>
44 sup.	219	1642	4 <sup>e</sup>
44 sup.	2	1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4 <sup>e</sup>
44 sup.	2	1648 et 1653	4 <sup>e</sup>
1	"	28	5 <sup>e</sup>
2	"	64	5 <sup>e</sup>
2	"	149	5 <sup>e</sup>
3	232	128	5 <sup>e</sup>
3	"	142	5 <sup>e</sup>
5	237	220	5 <sup>e</sup>
7 sup.	246	366	5 <sup>e</sup>
9	"	545	5 <sup>e</sup>
12	"	781	5 <sup>e</sup>
2	272	101	6 <sup>e</sup>
3	274	271	6 <sup>e</sup>
10	"	530	8 <sup>e</sup>
6	"	231	8,
10	"	325	8,
1	"	8	9 <sup>e</sup>
3	"	405	9 <sup>e</sup>
4	"	215	1 <sup>er</sup>

**Frais.** (Suite.)

Paiement des frais d'express avancés par les receveurs.  
 Frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur par les agents des postes et télégraphes, en dehors des limites de leur circonscription. (Arrêté du 31 juillet 1878.) . . .  
*Idem.* . . . . .  
 Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique. . . . .  
 Arrêté fixant les frais de mission à l'étranger. . . . .  
 Frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes. . . . .  
 Mode de liquidation des indemnités pour déplacements, missions et intérim exécutés en vertu d'ordres émanés du bureau du personnel. . . . .  
 Indemnités pour frais d'aide. — Obligation pour les receveurs de s'assurer, au moyen de ces indemnités, le concours effectif des auxiliaires nécessaires à la bonne exécution du service. . . . .  
 Liquidation des frais de tournées ordinaires des inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation télégraphique.  
 Circulaire relative à la liquidation des frais de missions spéciales et extraordinaires. . . . .  
 Liquidation et paiement des frais de route et d'intérim . . . . .  
 Droit des agents détachés dans les stations balnéaires à l'intégralité des frais de séjour. . . . .  
 Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants. . . . .  
 Frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs. — Liquidation mensuelle. . . . .  
 Décision concernant les frais de découper des sous-agents et ouvriers du service technique. . . . .  
 Liquidation des frais de premier établissement. . . . .  
 Mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des télégraphes et des facteurs locaux et ruraux des postes, ainsi que des indemnités pour travaux et services extraordinaires et de nuit. . . . .  
 Note relative à la liquidation des frais de route et de séjour . . . . .  
 Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants. . . . .  
 Recommandations relatives à l'établissement des états d'indemnités pour frais de route et de remplacements et d'intérim. . . . .  
 Circulaire relative aux frais de déplacement alloués pour travaux neufs aux ingénieurs du service technique.  
 Frais de découper alloués aux surveillants-facteurs et aux facteurs-surveillants. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
4	"	222 et 223	1 <sup>er</sup>
4 sup.	"	237 à 239	1 <sup>er</sup>
8	"	453	1 <sup>er</sup>
6	32	309	1 <sup>er</sup>
13 sup.	"	396 et 397	2 <sup>o</sup>
15	"	501	2 <sup>o</sup>
17	"	821	7 <sup>o</sup>
19	"	325	8 <sup>o</sup>
17	"	591	2 <sup>o</sup>
21	88	4	3 <sup>o</sup>
22	"	74	3 <sup>o</sup>
22 sup.	"	103 et 104	3 <sup>o</sup>
24	102	304 à 308	3 <sup>o</sup>
24	"	354	3 <sup>o</sup>
27	"	705	3 <sup>o</sup>
30	"	814	3 <sup>o</sup>
31, 2 <sup>o</sup> sup.	"	977	3 <sup>o</sup>
33	138	4 à 8	4 <sup>o</sup>
35 sup.	"	202	4 <sup>o</sup>
36	"	227	4 <sup>o</sup>
38	165	546 à 548	4 <sup>o</sup>
3	"	152	5 <sup>o</sup>
1	"	64	8 <sup>o</sup>
7	"	315	5 <sup>o</sup>
9	"	295	8 <sup>o</sup>
10	"	325	8 <sup>o</sup>
5	"	182	8 <sup>o</sup>
11	"	485	9 <sup>o</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Frais de route.</b>			
Frais de premier établissement.....	2	107	
Rappel des instructions relatives à la liquidation des indemnités pour frais de <i>remplacements</i> et <i>d'intérim</i> s...	3	287	6 <sup>e</sup>
	19	821	7 <sup>e</sup>
<b>Frais de régie et de loyer.</b>			
Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....	37	456 et 457	3 <sup>e</sup>
<b>Franchises postales.</b>			
Attributions du bureau des franchises, tarifs et conventions.....	1	10 et 11	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.	1	46 et 47	1 <sup>er</sup>
Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes.....	1 sup.	63	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	66 et 67	1 <sup>er</sup>
Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	68 à 93	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	138 et 139	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	138 et 139	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise : 1 <sup>o</sup> pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2 <sup>o</sup> pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyô à Saint-Palais et embranchements. — 52 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	7	402 à 405	1 <sup>er</sup>
Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics. — 53 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	7 sup.	418 et 419	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises.....	7, 3 <sup>e</sup> sup.	442 et 443	1 <sup>er</sup>
Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.....	8, 2 <sup>e</sup> sup.	513 à 543	1 <sup>er</sup>
Erratum au Manuel des franchises.....	9	36	2 <sup>e</sup>



**Franchises postales. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9 sup.	"	43	2 <sup>e</sup>
10	"	88 et 89	2 <sup>e</sup>
11	"	124	2 <sup>e</sup>
11	"	124	2 <sup>e</sup>
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	271 et 272	2 <sup>e</sup>
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	272 et 273	2 <sup>e</sup>
13	"	331	2 <sup>e</sup>
15	"	523	2 <sup>e</sup>
16	71	543 et 544	2 <sup>e</sup>
17	"	614 et 615	2 <sup>e</sup>
17	"	614 et 615	2 <sup>e</sup>
18	"	662 et 663	2 <sup>e</sup>
19	"	708 et 709	2 <sup>e</sup>
21	"	34 et 35	3 <sup>e</sup>
21 sup.	"	55 et 56	3 <sup>e</sup>
22	"	92 et 93	3 <sup>e</sup>

**Franchises postales. (Suite.)**

Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63° supplément au Manuel des franchises postales . . . . .

Modifications à apporter à l'état n° 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie. Concession de franchise au sous-secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie . . . . .

Avis relatif aux abus de franchise . . . . .

Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger . . . . .

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises . . . . .

Publication d'un 67° supplément au Manuel des franchises postales . . . . .

Arrêté complétant l'état général des franchises B . . . . .

Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger . . . . .

Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port . . . . .

Publication d'un 68° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Publication d'un 69° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales du Ministre du commerce. — 71° supplément au Manuel des franchises . . . . .

Modification au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72° supplément au Manuel des franchises . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	380 et 381	3°
33 sup.	"	77	4°
34	"	120 et 121	4°
35 sup.	"	209 et 210	4°
1	"	38	6°
36	"	227 et 228	4°
36	"	229	4°
36	"	256 et 257	4°
36	"	258 et 259	4°
37	"	473	4°
40	"	854 et 855	4°
41	"	947	4°
42	"	1095	4°
43	204	1474	4°
43, 2° sup.	207	1525 et 1526	4°
1	"	43	5°
2	"	63	5°
3	"	151	5°
4	"	185	5°
5	"	224	5°
6	"	284	5°

**Franchises postales. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
10	"	587	5°
10	"	589	5°
1	"	38	
1	"	40 à 57	
1	"	42	
2	"	129	
2	"	136 à 139	
2	"	136 à 143	
3	"	291	
3	"	294	
			6°
5	"	345	
5	"	345	
5	"	353	
7	"	427 et 428	
7	"	433	
8	"	455	
8	"	482	
8	"	484	
10	"	532	
16	21	714	
17	"	743	

Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....

Usage de la griffe à contreseing .....

Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée .....

Publication d'un 73° supplément au Manuel des franchises et d'un 1<sup>er</sup> supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 74° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes. — Haras en Algérie.....

Publication d'un 75° supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....

Publication d'un 76° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....

3° supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....

Publication d'un 77° supplément au Manuel des franchises postales.....

Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :

Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....

Erratum à l'annexe du Manuel .....

Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78° supplément au Manuel et 4° supplément à l'annexe.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79° supplément au Manuel.....

Addition à l'état général des franchises.....

Franchises. — Ministre de l'agriculture — Service hydraulique agricole. — 80° supplément au Manuel...

Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81° supplément au Manuel....

Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82° et d'un 83° suppléments au Manuel des franchises postales.....

84° supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

**Franchises postales. (Suite.)**

Suppressions au Manuel des franchises postales. — Reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....

Franchises postales. — Établissements hippiques de la division de Constantine et de la Tunisie. — Publication d'un 85° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 5° supplément à l'annexe de ce Manuel.....

Franchises postales. — Trésoriers-payeurs dans les colonies. — Publication d'un 86° supplément au Manuel des franchises postales.....

Concession et suppression de franchises postales. — Service de la marine. — 87° supplément au Manuel des franchises; 6° supplément à l'annexe de ce Manuel... Nouvel état n° 1 bis.....

Franchises postales. — Corps expéditionnaire de Madagascar.....

Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....

Corrections au Manuel des franchises.....

Franchises postales des agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....

Objets assimilés à la correspondance de service. (Décision du 11 juillet 1885.).....

Publication d'un 88° supplément au Manuel des franchises (Tunisie).....

Modifications au Manuel.....

Suppressions de franchises postales.....

Publication d'un 89° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 7° supplément à l'Annexe de ce Manuel.....

Modifications au Manuel des franchises postales. — Correspondance officielle des Ministres pour les sénateurs et les députés.....

Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....

Rétablissement d'une franchise postale.....

Annotation au Manuel des franchises.....

Franchises postales des agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger. — Nouvelles recommandations.....

Publications d'un 90° et d'un 91° supplément au Manuel des franchises postales.....

Publications des 92° et 93° suppléments au Manuel des franchises postales et d'un 8° supplément à l'annexe de ce Manuel.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
18	"	776	
20	"	862	7
21	"	898	
22	"	932	
5	"	180	
6	"	230	
7	"	237	
7	"	239	
7	"	257	
7	"	257	
7	"	259	
8	"	278	8°
8	"	279	
9	"	304	
9	"	306	
9	"	306	
12	"	367	
1	"	6	9°
1	"	10	9°
2	"	49	9°
3	"	200	9°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Annotations au Manuel des franchises postales.....	4	217	9°	
Abus de franchises postales.....	4	228	9°	
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....	4	228	9°	
Publication d'un 94° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 9° et 10° suppléments à l'annexe de ce Manuel.....	8	422 et 424	9°	
Franchise postale temporaire. — Service sanitaire..	8	425	9°	
Publication d'un 95° supplément au Manuel des franchises postales.....	9	432	9°	
Modifications au Manuel des franchises.....	9	432	9°	
Franchises postales pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. — Décision du 27 septembre 1886.....	10	439	9°	
Franchises postales. — Correspondance officielle des préfets, sous-préfets, commandants de régions militaires avec les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....	10	440	9°	
Décision du 2 octobre 1886. — Franchise temporaire pour le service sanitaire.....	10	441	9°	
96° supplément au Manuel des franchises. — 1° Service des ponts et chaussées en Algérie. — 2° Service de protection des enfants du premier âge.....	10	442	9°	
Franchise postale. — Correspondance du corps expéditionnaire du Cambodge.....	10	444	9°	
Publication d'un 98° supplément au Manuel des franchises. — Élection au Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Franchise postale.....	11	489	9°	
Publication d'un 11° supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....	12	532 et 533	9°	
Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	12	529	9°	
<b>Franchises télégraphiques.</b>				
Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
Publication d'un 90° supplément au Manuel des franchises postales.....	2	49	9°	
Avis relatif aux abus de franchise télégraphique.....	6	311	1 <sup>er</sup>	
Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 1875.....	7	381	1 <sup>er</sup>	
Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 1875.....	9	13	2°	
Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....	21	2 et 3	3°	
Télégraphie officielle et franchises télégraphiques...	40, 2° sup.	187	907 à 915	4°

**Franchises postales. (Suite.)**

Annotations au Manuel des franchises postales.....  
 Abus de franchises postales.....  
 Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....  
 Publication d'un 94° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 9° et 10° suppléments à l'annexe de ce Manuel.....  
 Franchise postale temporaire. — Service sanitaire..  
 Publication d'un 95° supplément au Manuel des franchises postales.....  
 Modifications au Manuel des franchises.....  
 Franchises postales pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. — Décision du 27 septembre 1886.....  
 Franchises postales. — Correspondance officielle des préfets, sous-préfets, commandants de régions militaires avec les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....  
 Décision du 2 octobre 1886. — Franchise temporaire pour le service sanitaire.....  
 96° supplément au Manuel des franchises. — 1° Service des ponts et chaussées en Algérie. — 2° Service de protection des enfants du premier âge.....  
 Franchise postale. — Correspondance du corps expéditionnaire du Cambodge.....  
 Publication d'un 98° supplément au Manuel des franchises. — Élection au Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Franchise postale.....  
 Publication d'un 11° supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....  
 Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....

**Franchises télégraphiques.**

Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.....  
 Publication d'un 90° supplément au Manuel des franchises postales.....  
 Avis relatif aux abus de franchise télégraphique.....  
 Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1875.....  
 Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1875.....  
 Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....  
 Télégraphie officielle et franchises télégraphiques...

**Franchises télégraphiques. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
44, 2 <sup>e</sup> sup.	216	1686	4 <sup>e</sup>
1	"	44	5 <sup>e</sup>
4	"	185	5 <sup>e</sup>
5	"	229 à 230	5 <sup>e</sup>
5	"	229	5 <sup>e</sup>
10	"	589	5 <sup>e</sup>
11	"	713	5 <sup>e</sup>
sup.			
6	"	224	8 <sup>e</sup>
7	"	238 et 239	8 <sup>e</sup>
8	"	278	8 <sup>e</sup>
10	"	324	8 <sup>e</sup>
12	"	780	5 <sup>e</sup>
1	"	38 et 39	
1	"	40	
1	"	40 et 41	
2	"	128	
2	"	129	6 <sup>e</sup>
3	"	291 et 296	
5	"	353	
6	"	395	
7	"	428	
8	"	455	6 <sup>e</sup>
16	"	7077	
8	"	486	
10	"	516	7 <sup>e</sup>
11	"	550	
13	"	604	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Franchises télégraphiques. (Suite.)</b>			
	16	707	
Annotations à l'état général.....	2	116	
	3	139	
	9	427	
Concessions de franchises télégraphiques.....	6	224	8°
	6	231	
	9	307	
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....	7	237	
Télégrammes officiels abusifs.....	10	328	
Franchises télégraphiques. — Décision du 15 janvier 1886.....	1	10	9°
Annotations à l'état général des franchises télégraphiques (câbles étrangers).....	2	21	9°
Décision ministérielle du 21 janvier 1886. — Franchise pour les commissaires de l'inscription maritime...	2	50	9°
Décision du 1 <sup>er</sup> février 1886. — Franchise pour le service météorologique (Tunisie et Algérie).....	2	50	9°
Décision du 17 février 1886. — Franchise pour la gendarmerie.....	2	50	9°
Franchise télégraphique.....	6	369	9°
Concession de franchises télégraphiques.....	8	424	9°
Franchise télégraphique.....	2	50	9°
Franchise télégraphique (câbles étrangers).....	9	427	9°
<b>Fusion des deux services de la poste et du télégraphe.</b>			
Circulaires n <sup>os</sup> 1 à 5, ayant pour objet d'indiquer le but de la fusion des deux services et les moyens de la réaliser.....	1	15 à 29	1 <sup>er</sup>
Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal.....	4	218	9°
Circulaire relative aux nouvelles attributions des directeurs départementaux.....	4	222	9°
	18	641	2°
	20	775	2°
	22	76	3°
	23	251	3°
Liste des départements où la réunion dans un même local des services des postes et des télégraphes est effectuée ou entièrement décidée.....	sup.	356	3°
	24	408	3°
	25	466	3°
	26	740	3°
	28	820	3°
	30	1021	3°
<b>Gares de contrôle.</b>	32		
Obligations des employés détachés dans les gares de contrôle.....	6	371	1 <sup>er</sup>
	sup.		
Circulaire relative au contrôle à exercer sur les dépêches de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.....	29	781	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
<b>Gendarmerie.</b>			
Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....			
4	"	214	1 <sup>er</sup>
<b>Gestions. — Comptes de séparation de gestion.....</b>			
15	6	687	6 <sup>e</sup>
<b>Habillement.</b>			
Circulaire relative à l'habillement des sous-agents....			
11	"	630	5 <sup>e</sup>
Modification de la formule n° 215 télégraphique....			
2	"	149	
Instruction n° 297 relative à l'habillement des sous-agents.....			
9	297	495	6 <sup>e</sup>
Mode d'envoi des effets d'habillement.....			
17	"	739	
Rappel aux instructions concernant l'habillement....			
17	"	740	7 <sup>e</sup>
Notification relative à l'habillement.....			
23	"	986	6 <sup>e</sup>
Substitution du képi à la casquette pour l'équipement des facteurs.....			
5	"	182	8 <sup>e</sup>
7	"	391	9 <sup>e</sup>
Renouvellement du manteau fourni aux sous-agents des postes.....			
3	"	405	9 <sup>e</sup>
<b>Haute paye.</b>			
Réunion, sous un même émargement, de la haute paye et du traitement des facteurs.....			
19	"	682	2 <sup>e</sup>
Décision du 15 mai 1880 portant allocation de haute paye pour service de nuit à la recette principale des postes de la Seine.....			
25	"	398	3 <sup>e</sup>
Décision accordant une haute paye aux agents trieurs de la recette principale de la Seine.....			
5	"	224	5 <sup>e</sup>
<b>Hierarchie.</b>			
Indépendance du service de l'exploitation et du service technique, au point de vue de la hiérarchie.....			
5 sup.	30	290	1 <sup>er</sup>
<b>Hygiène.</b>			
Nomination d'une commission d'hygiène.....			
33	"	13	4 <sup>e</sup>
<b>Imprimés.</b>			
Transport par la poste des imprimés du service télégraphique.....			
3	"	168	1 <sup>er</sup>
Marche à suivre pour l'approvisionnement et la distribution des imprimés nécessaires au service de l'exploitation télégraphique.....			
5 sup.	30	299 et 300	1 <sup>er</sup>



**Imprimés.** (Suite.)

Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer . . . . .

Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger . . . . .

Assimilation aux imprimés des reproductions polygraphiques . . . . .

Impressions polygraphiques. — Assimilation aux imprimés ordinaires . . . . .

Transmission par le service postal des caisses contenant les imprimés télégraphiques . . . . .

Impression sur papier bleu clair de la formule n° 41-887 . . . . .

Transmission des imprimés urgents . . . . .

Déplacement du dépôt des imprimés télégraphiques . . . . .

Soins à apporter à la distribution des imprimés. — Indication des causes de non-distribution avant renvoi de ces objets aux expéditeurs . . . . .

Journaux et imprimés pour l'étranger . . . . .

Cartes-circulaires expédiées sans bandes . . . . .

Communications faites aux agents par des industriels en vue de les intéresser au placement de leurs produits . . . . .

Renvoi aux expéditeurs, par les bureaux de destination, des imprimés affranchis à prix réduits, dans le corps desquels figurent le nom et l'adresse de ces expéditeurs . . . . .

Billets de loterie non admis comme imprimés . . . . .

Refus d'admission dans le service de prospectus ou de réclames commerciales imitant les formules de télégrammes . . . . .

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)

Arrêté relatif aux avertissements par les trésoriers-payeurs généraux aux parents des élèves des écoles du Gouvernement pour le recouvrement du prix de la pension de ces élèves . . . . .

Formules de prix courants. — Annotations autorisées. — Décision du 16 novembre 1885 . . . . .

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion . . . . .

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées d'avis de passage de voyageurs, d'annonces de mise en adjudication de fournitures, d'avis d'arrivée et de départ de navires, de catalogues, prix courants et mercuriales de marchés . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	250	3 <sup>e</sup>
32	134	1001 à 1002	3 <sup>e</sup>
36	155	217 et 218	4 <sup>e</sup>
37	163	450 et 451	4 <sup>e</sup>
37	"	454	4 <sup>e</sup>
38	"	582 et 583	4 <sup>e</sup>
38	"	591	4 <sup>e</sup>
40	"	817	4 <sup>e</sup>
41	191	946 et 947	4 <sup>e</sup>
3	"	282	6 <sup>e</sup>
5	"	351	6 <sup>e</sup>
17	"	748	7 <sup>e</sup>
5	"	362	6 <sup>e</sup>
8	295	451	7 <sup>e</sup>
14	"	661	7 <sup>e</sup>
5	"	181	8 <sup>e</sup>
1	"	3 à 11	8 <sup>e</sup>
5	"	202	8 <sup>e</sup>
11	"	337	8 <sup>e</sup>
1	"	2	9 <sup>e</sup>
2	"	15	9 <sup>e</sup>

**Imprimés. (Suite,)**

Avertissement des associations syndicales autorisées par le Gouvernement. — Décision ministérielle du 10 mars 1886.....

Taxe des imprimés.....

Cartes de visite portant la mention «P. P. C.». — Décision du 9 avril 1886.....

Défense aux receveurs de tenir compte des imprimés à eux adressés pour les inviter à s'immiscer dans les opérations commerciales.....

Notes imprimées, à l'adresse des agents, jointes par les expéditeurs à des paquets d'échantillons.....

Dimensions des imprimés pour l'étranger.....

Circulaires ou prospectus imitant les formules de télégrammes.....

**Indemnités. (Voir FRAIS.)**

Liquidation des indemnités de chaussures et de guêtres allouées aux facteurs des télégraphes.....

Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs.....

Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir.....

Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris....

Indemnité de séjour dans le département de la Seine.

Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.....

Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....

Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.

Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
3	"	195	9 <sup>e</sup>
4	"	227	9 <sup>e</sup>
4	"	228	9 <sup>e</sup>
4	"	228	9 <sup>e</sup>
10	"	444	9 <sup>e</sup>
11	"	487	9 <sup>e</sup>
12	"	528	9 <sup>e</sup>
21 sup.	94	43 à 45	3 <sup>e</sup>
21 sup.	94	43 à 47	3 <sup>e</sup>
25	"	397 et 398	3 <sup>e</sup>
25	"	398 et 399	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	130	915 à 950	3 <sup>e</sup>
35	151	151 à 156	4 <sup>e</sup>
35	"	160	4 <sup>e</sup>
37	"	453	4 <sup>e</sup>
38	"	576	4 <sup>e</sup>
40	"	816	4 <sup>e</sup>
2	"	60	5 <sup>e</sup>
2	"	60	5 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
<b>Indemnités. (Suite.)</b>			
Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....			
8	"	444	5°
Indemnité pour frais de premier établissement.....			
3	"	287	6°
Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.....			
24	"	1015	7°
Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulancier.....			
2	"	64	8°
Décision élevant le taux des indemnités de découcher allouées aux surveillants.....			
8	"	405	9
<b>Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.</b>			
Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.....			
2, 2° sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
<b>Inspecteurs-ingénieurs du service technique.</b>			
Attributions de ces fonctionnaires.....			
5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
<b>Inspecteurs du contrôle.</b>			
Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.....			
13	"	329 et 330	2°
<b>Inspection générale du contrôle.</b>			
Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....			
33 sup.	141	50 à 52	4°
Arrêtés délimitant les circonscriptions de contrôle et nommant les inspecteurs principaux chargés du contrôle.....			
5	"	290	9°
<b>Inspection générale des finances.</b>			
Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....			
1 sup.	7	52 et 53	1 <sup>er</sup>
Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....			
13	"	329 et 330	2°
<b>Instruction générale.</b>			
1	"	34 et 35	1 <sup>er</sup>
1	"	44	1 <sup>er</sup>
2	"	110	1 <sup>er</sup>
2	"	115	1 <sup>er</sup>
3	"	169	1 <sup>er</sup>
4	"	193	1 <sup>er</sup>
4	"	210	1 <sup>er</sup>
4	"	222	1 <sup>er</sup>
7, 3° sup.	"	437	1 <sup>er</sup>
Annotations et modifications à l'Instruction générale.			

**Instruction générale. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8	"	450	1 <sup>er</sup>
8,	"	480 et 481	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
8,	"	484	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
10	"	70 et 71	2 <sup>e</sup>
11	"	102	2 <sup>e</sup>
11	"	104	2 <sup>e</sup>
11	"	109	2 <sup>e</sup>
11,	"	269 et 270	2 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
12	"	285	2 <sup>e</sup>
12	"	290	2 <sup>e</sup>
14	"	429	2 <sup>e</sup>
14	"	432 à 434	2 <sup>e</sup>
16	"	547	2 <sup>e</sup>
18	"	644	2 <sup>e</sup>
19	78	671	2 <sup>e</sup>
20	"	714	2 <sup>e</sup>
20	"	765	2 <sup>e</sup>
20	"	773	2 <sup>e</sup>
22 sup.	"	100 et 101	3 <sup>e</sup>
23 sup.	"	249	3 <sup>e</sup>
24	"	290 à 292	3 <sup>e</sup>
25	"	401 et 402	3 <sup>e</sup>
25	"	407	3 <sup>e</sup>
27	"	713 et 714	3 <sup>e</sup>
28	"	738	3 <sup>e</sup>
29	"	784	3 <sup>e</sup>
31	"	873 et 874	3 <sup>e</sup>
31,	"	977 et 978	3 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"	979, 980 et 981	3 <sup>e</sup>
32	"	1003 à 1005, 1016 et 1017	3 <sup>e</sup>
33	"	19	4 <sup>e</sup>
33 sup.	"	52 et 53	4 <sup>e</sup>
33 sup.	"	55 et 56	4 <sup>e</sup>
33 sup.	"	59 à 61	4 <sup>e</sup>
34	"	101	4 <sup>e</sup>
35	"	150 et 151	4 <sup>e</sup>
36	"	220	4 <sup>e</sup>
36	"	236	4 <sup>e</sup>
36 sup.	"	293	4 <sup>e</sup>
37	"	451	4 <sup>e</sup>
38	"	548	4 <sup>e</sup>
38	"	571	4 <sup>e</sup>
38	"	573	4 <sup>e</sup>
38	"	582	4 <sup>e</sup>

**Annotations et modifications à l'Instruction générale.**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
39	"	645	4 <sup>e</sup>
39, 3 <sup>e</sup> sup.	"	775	4 <sup>e</sup>
40	"	816 et 817	4 <sup>e</sup>
41	"	950	4 <sup>e</sup>
42	"	1070	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1422	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1428	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1443	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	"	1446	4 <sup>e</sup>
43	"	1476	4 <sup>e</sup>
44	"	1545 et 1546	4 <sup>e</sup>
44	"	1571	4 <sup>e</sup>
44 sup.	"	1635	4 <sup>e</sup>
5	"	224	5 <sup>e</sup>
7	"	313	5 <sup>e</sup>
9	"	556	5 <sup>e</sup>
10	"	587	5 <sup>e</sup>
10	"	586	5 <sup>e</sup>
2	"	109	
3	"	272	
4	"	314	
6	"	392	
8	"	453	6 <sup>e</sup>
9	"	500	
10	"	516	
11	"	549	
12	"	580	
13	"	604	
14	"	654	
15	"	677	
17	"	742	
18	"	771	7 <sup>e</sup>
19	"	814	
20	"	857	
22	"	922	
23	"	981	
24	"	1003	
9 sup.	"	44	2 <sup>e</sup>
13	"	331	2 <sup>e</sup>
13	"	332	2 <sup>e</sup>
20	"	775	2 <sup>e</sup>
29	"	783 et 784	3 <sup>e</sup>
12	"	587	6 <sup>e</sup>
20	"	857	7 <sup>e</sup>

**Instruction générale. (Suite.)**

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'Instruction générale. (Suite.) .....

**Instruction générale. (Suite.)**

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'instruction générale. (Suite.) .....

**Instruction T.**

Note circulaire n° 23 au sujet de la nouvelle instruction à l'usage des bureaux télégraphiques .....

Décision ministérielle de 1884 réglant les conditions de vente et de livraison des brochures de l'Instruction T.

Annotations et modifications de l'Instruction T.....

**Inventaires.**

Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.....

Idem.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23	"	990	7 <sup>e</sup>
24	"	1003	
1	"	59 à 63	8 <sup>e</sup>
3	"	138	
1	"	588	
11	"	337	
1	"	4	9 <sup>e</sup>
1	"	11	
2	"	20	
3	"	191	
4	"	216,	217 et 219
11	"	467 et 468	
12	"	584	6 <sup>e</sup>
15	"	688	7 <sup>e</sup>
15	"	681	
16	"	707	
17	"	745	
18	"	779	
19	"	815	
20	"	891	
22	"	923	
23	"	981	
24	"	1004	
1	"	59 à 63	
2	"	114	
5	"	157	
6	"	179 et 180	
7	"	223	8 <sup>e</sup>
8	"	238	
5	"	277	
10	"	322	
11	"	337	
2	"	22	
3	"	192	
4	"	217	
6	"	353 à 360	
7	"	383	
8	"	402	
10	"	436 et 438	
11	"	481	9 <sup>e</sup>
12	"	525	
1	4	26	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	293 et 302	1 <sup>er</sup>

**Itinéraires.** ( Voir SERVICES MARITIMES ET TRANSPORTS. )

**Journaux.**

Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....

Abonnements aux journaux par la poste. ( Voir ABONNEMENTS. )

Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....

Journaux réunis en volume. — Taxe.....

Journaux. — Mode d'envoi.....

Journaux et imprimés pour l'étranger.....

Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes, et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. — Avis du Conseil d'État.....

Journal *l'Union Postale*.....

Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Journaux à réexpédier par suite de changement de résidence.....

Instruction n° 316. — Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Extrait de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.....

Conditions d'admission ( Arrêté du 20 janvier 1885 ).

Articles ou fragments de journaux détachés. — Taxe.

Réflexions et critiques inscrites en regard d'articles de journaux.....

Journaux dont une partie du texte est consacrée à des prix courants ou à des cours de vente.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
4	"	215	1 <sup>er</sup>
6	"	314 et 315	1 <sup>er</sup>
11	"	109	2 <sup>e</sup>
33 sup.	144	56 à 58	4 <sup>e</sup>
4	234	178	5 <sup>e</sup>
7 sup.	245	365	5 <sup>e</sup>
3	"	282	6 <sup>e</sup>
8	"	281	8 <sup>e</sup>
7	288	415	6 <sup>e</sup>
8	"	562	}
22	"	930	
19	"	823	}
19	"	823	
20	316	854	
23	"	990	}
1	"	3 à 11	
4	"	216	
4	"	216	
4	"	216	

**Jurisprudence des cours et tribunaux.**

JUGEMENTS de tribunaux.....

Outrages, voies de fait ou injures à des agents ou sous-agents dans l'exercice de leurs fonctions.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	63	1 <sup>er</sup>
sup.	"	122	1 <sup>er</sup>
2	"	396	1 <sup>er</sup>
7	"	228	1 <sup>er</sup>
4	"	278	1 <sup>er</sup>
5	"	465	2 <sup>e</sup>
8	"	30	2 <sup>e</sup>
9	"	453	2 <sup>e</sup>
14	"	573	2 <sup>e</sup>
16	"	573	2 <sup>e</sup>
16	"	573	2 <sup>e</sup>
16	"	94	3 <sup>e</sup>
22	"	385	3 <sup>e</sup>
24	"	427	3 <sup>e</sup>
25	"	489	3 <sup>e</sup>
26	"	489	3 <sup>e</sup>
26	"	804	3 <sup>e</sup>
29	"	833	3 <sup>e</sup>
30	"	893	3 <sup>e</sup>
31	"	903	3 <sup>e</sup>
31 sup.	"	1038 et 1039	3 <sup>e</sup>
32	"	40	3 <sup>e</sup>
33	"	78	4 <sup>e</sup>
33 sup.	"	120 et 121	4 <sup>e</sup>
34	"	177	4 <sup>e</sup>
35	"	263	4 <sup>e</sup>
36	"	658	4 <sup>e</sup>
39	"	859	4 <sup>e</sup>
40	"	1102	4 <sup>e</sup>
42	"	1604	4 <sup>e</sup>
44	"	1664	4 <sup>e</sup>
44 sup.	"	44	5 <sup>e</sup>
1	"	158	5 <sup>e</sup>
3	"	207	5 <sup>e</sup>
4	"	240	5 <sup>e</sup>
5	"	298	5 <sup>e</sup>
6	"	533	5 <sup>e</sup>
8	"	569	5 <sup>e</sup>
9	"	596	5 <sup>e</sup>
10	"	793	5 <sup>e</sup>
11	"	149	6 <sup>e</sup>
12	"	296	6 <sup>e</sup>
3	"	363	6 <sup>e</sup>
5	"	396	6 <sup>e</sup>
6	"	488	6 <sup>e</sup>
8	"	536	6 <sup>e</sup>
10	"	665	7 <sup>e</sup>
14	"	786	7 <sup>e</sup>
18	"		



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
JUGEMENTS de tribunaux. (Suite.).....	2	130	8 <sup>e</sup>
	7	261	8 <sup>e</sup>
	8	368	8 <sup>e</sup>
<b>Laboratoire central d'électricité.</b>			
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....	3	85	5 <sup>e</sup>
Arrêté portant nomination des membres de la com- mission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....	5	219	5 <sup>e</sup>
<b>Légion d'honneur.</b>	7	381	1 <sup>er</sup>
	10	67	2 <sup>e</sup>
	16	548	2 <sup>e</sup>
	17	591	2 <sup>e</sup>
	19	681	2 <sup>e</sup>
	22	73	3 <sup>e</sup>
	23 sup.	248	3 <sup>e</sup>
	27	703 à 705	3 <sup>e</sup>
	33	12 et 13	4 <sup>e</sup>
	38	576	4 <sup>e</sup>
	40	814 à 816	4 <sup>e</sup>
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.	44 sup.	1656 à 1659	4 <sup>e</sup>
	1	48	5 <sup>e</sup>
	3	164	5 <sup>e</sup>
	7 sup.	423	5 <sup>e</sup>
	1	60	6 <sup>e</sup>
	13	646	7 <sup>e</sup>
	17	756	7 <sup>e</sup>
	19	826	7 <sup>e</sup>
	1	74	8 <sup>e</sup>
	5	184	8 <sup>e</sup>
	7	264	8 <sup>e</sup>
	9	308	8 <sup>e</sup>
	1	12	9 <sup>e</sup>
<b>Lettres.....</b>	7	396	9 <sup>e</sup>
	9	432	9 <sup>e</sup>
Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	136	1 <sup>er</sup>
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....	6	315	1 <sup>er</sup>
Lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	372	1 <sup>er</sup>
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires in- suffisamment affranchies.....	7 sup.	37	409 à 412
Lettres trouvées en mauvais état.— Mesures à prendre.	14	63	427 à 429
Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire.— Rappel aux prescriptions de l'instruc- tion n° 223.....	14	"	431

**Lettres. (Suite.)**

Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres ..... 20

Lettres levées à la boîte des bureaux après la fermeture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoches-boîtes des courriers de nuit ..... 30

Nouvelles recommandations au sujet des lettres détériorées ou non fermées trouvées dans le service..... 35

Lettres cachetées ouvertes aux deux extrémités et affranchies à prix réduit. — Avis du Conseil d'État... 7

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit..... 12

**Lignes télégraphiques.**

La construction et l'entretien des lignes est dans les attributions du service technique..... 5 sup.

Avis relatif à l'état des lignes..... 35

Travaux de construction ou de démolition de lignes.. 5

— Établissement des lignes municipales. — Entretien des lignes. — Réparation des dérangements..... 5 sup.

Circulaire relative à la revision des lignes, aux travaux d'entretien et à l'organisation d'un service spécial par département..... 1

Rapport au Président de la République relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. — Décret y annexé..... 3

Circulaire aux préfets pour l'exécution du décret ci-dessus..... 3

Circulaire aux directeurs des postes et télégraphes et relative au décret du 11 février 1881..... 4

Installation de fils de terre..... 14

Note-circulaire relative aux ligatures de fils de bronze 8

**Lignes télégraphiques d'intérêt privé.**

Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé. (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1878.) 4

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs..... 13 sup.

Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines..... 8

Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir. 26 sup.

Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie..... 30

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public.... 32

Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau..... 33

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
20	83	762 et 763	2 <sup>e</sup>
30	126	811 et 812	3 <sup>e</sup>
35	"	165	4 <sup>e</sup>
7	"	263	8 <sup>e</sup>
12	"	367	8 <sup>e</sup>
5 sup.	30	290	1 <sup>er</sup>
35	148	130	4 <sup>e</sup>
5 sup.	30	291 à 298	1 <sup>er</sup>
1	"	23	5 <sup>e</sup>
3	"	88	5 <sup>e</sup>
3	"	91	5 <sup>e</sup>
4	"	189	5 <sup>e</sup>
14	"	660	7 <sup>e</sup>
8	"	404	9 <sup>e</sup>
4	"	190	1 <sup>er</sup>
13 sup.	"	371 à 376	2 <sup>e</sup>
8	"	641	2 <sup>e</sup>
26 sup.	"	499	3 <sup>e</sup>
30	"	812 et 813	3 <sup>e</sup>
32	"	1010 et 1011	3 <sup>e</sup>
33	"	11 et 12	4 <sup>e</sup>

**Lignes d'intérêt privé. (Suite.)**

Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage .....

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie.....

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé.....

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie.....

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements.....

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets... 2° sup.

Arrêté fixant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882.

Arrêté modifiant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé. Règlement y relatif.....

Installation et entretien par l'État des postes d'intérêt privé.....

Modifications apportées au règlement sur les lignes télégraphiques dont l'usage est concédé aux particuliers.....

Travaux d'établissement de lignes d'intérêt privé...

Arrêté portant unification du tarif des frais d'entretien des lignes aériennes d'intérêt privé.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	"	12	
33 sup.	"	64 et 65	4°
35 sup.	"	201	4°
36	"	224	4°
37	"	451	4°
40	181 et 182	783 à 798	4°
42, 2° sup.	199	1443	4°
3	"	98	5°
5	"	224	5°
1	"	7	6°
2	"	127	6°
16	"	704	7°
1	"	65	8°
11	"	331	8°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Circulaire relative à l'application de la loi du 28 juillet 1885 .....	4	219	9 <sup>e</sup>
<b>Lignes télégraphiques internationales. (Voir COMMUNICATIONS télégraphiques internationales.)</b>			
<b>Lignes téléphoniques.</b>			
Décision modifiant le taux de l'abonnement pour entretien de lignes téléphoniques d'intérêt privé établies dans l'intérieur de Paris.....	31	867	3 <sup>e</sup>
Décision ministérielle fixant le montant de la part contributive aux frais d'établissement des lignes téléphoniques de Paris.....	43	1475	4 <sup>e</sup>
<b>Locaux.</b>			
Choix, appropriation, entretien des locaux.....	1	18	1 <sup>er</sup>
Déplacement, fusion, aménagement, location des locaux.....	5 sup.	30	292 et 293
Remise à l'exploitation des locaux appropriés par le service technique.....	5 sup.	30	293
Versement des sommes provenant de sous-locations.	17 sup.	76	624
Nouvelles pièces à produire à l'appui des demandes de déplacement de bureaux.....	25	"	406
Échelle à adopter pour l'établissement des plans de locaux.....	25	"	406
Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de location sous seing privé.....	30 sup.	"	842 à 845
Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....	33	"	15
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37	"	447
Dispositions à prendre concernant la fermeture des bureaux de poste. — Délibération des conseils municipaux à faire revêtir du visa de l'autorité préfectorale. — Enregistrement des baux conclus par les receveurs avec les propriétaires des locaux qu'ils habitent.....	4	"	195
Rappel concernant : 1 <sup>o</sup> l'obligation de placer, chaque soir, en sûreté toutes les valeurs dont les receveurs ont la responsabilité; 2 <sup>o</sup> l'interdiction d'admettre dans l'intérieur des bureaux des personnes étrangères au service, les agents du contrôle exceptés.....	2	"	585

**Locaux. (Suite.)**

Plan des immeubles affectés au service.....

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et des télégraphes.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux.....

Défense de fumer dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Instruction n° 299 sur les études relatives aux déplacements et installations de bureaux.....

Nouvelles recommandations aux receveurs de ne laisser pénétrer dans les bureaux que les agents vérificateurs munis de leur commission ou d'un ordre de service régulier.....

Interdiction de laisser pénétrer dans les bureaux des personnes étrangères au service. — Nouvelles recommandations à ce sujet.....

Paiement des loyers.....

Entretien des locaux affectés au service.....

Circulaires relatives aux locaux affectés au service... ..

Circulaire relative à une nouvelle vérification à opérer dans le service des entrepôts de dépêches.....

Instruction n° 639. — Entretien des locaux.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23	"	985	7°
1	"	2	}
6	"	395	
1	"	562	
11	299	546	
1	"	525	
18	"	782	
24	"	1009	
1	"	64	
12	"	564	
8	"	401	
9	"	189	9°
2	"	105	1 <sup>er</sup>
4	"	198	1 <sup>er</sup>
8	44	480	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.			
11	"	189	2°
11 sup.			
11	"	218	2°
11 sup.			
11	"	261	2°
11 sup.			
11	"	265	2°
11 2 <sup>e</sup> sup.			

**Lois.**

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste.....

Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées.....

Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle..

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats.....

Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.....

**Lois. ( Suite. )**

Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français.....

Loi concernant: 1° le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2° la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc.....

Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes.

Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu, le 21 mars 1881, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11 2° sup.	"	266	2°
13 sup.	"	368 et 369	2°
19 2° sup.	"	729 à 731	2°
20 2° sup.	"	801	2°
1 sup.	"	50	1 <sup>er</sup>
36	"	214	4°
23 sup.	"	240	3°
24	"	319	3°
24	"	333	3°
24	"	350	4°
25	"	396	3°
26	"	451	3°
27	"	675	3°

**Lois. (Suite.)**

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

27 " 688 3°

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.

27 " 701 3°

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

27 sup. " 725 et 726 3°

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

9 " 770 3°

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques

29 " 777 3°

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

31 " 856 3°

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

31 " 865 3°

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

35 " 148 4°

Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....

36 sup. " 325 à 327 4°

Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....

37 sup. " 497 et 498 4°

Loi portant approbation de la Convention, conclue le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

38 " 561 4°

Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux.....

39 sup. " 724 4°

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....

40 " 806 4°

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques.....

40 " 812 4°

INDICATION

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	688	3°
27	"	701	3°
27 sup.	"	725 et 726	3°
9	"	770	3°
29	"	777	3°
31	"	856	3°
31	"	865	3°
35	"	148	4°
36 sup.	"	325 à 327	4°
37 sup.	"	497 et 498	4°
38	"	561	4°
39 sup.	"	724	4°
40	"	806	4°
40	"	812	4°

**Lois. (Suite.)**

Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale... 42 sup.

Loi portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres le 28 juillet 1879.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques entre

- la France et l'Espagne.....
- l'Italie.....
- la Grande-Bretagne.....
- le grand-duché de Luxembourg ..
- la Belgique.....
- la Suisse.....
- l'Espagne et le Portugal.....
- la Belgique et les Pays-Bas.....

Loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux .....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone.....

Loi concernant création d'enveloppes et de bandes timbrées.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 13 juillet 1882, entre la France et la Grèce.....

Loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, pour l'établissement de lignes téléphoniques.....

Loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 90,000 francs sur l'exercice 1882 pour les dépenses se rapportant à la réunion des conférences internationales d'électriciens pour l'unité électrique, la propriété des câbles sous-marins, etc.....

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements sur les livrets de la Caisse d'épargne postale.....

Loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.....

Loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.....

Loi relative à la création de bons de poste de sommes fixes .....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats-poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
40 sup.	"	895 et 896	4°
42 sup.	"	1121 à 1126	4°
23	"	128	3°
23	"	206	3°
23	"	208	3°
23	"	209	3°
23	"	211	3°
23	"	213	3°
23	"	215	3°
23	"	218	3°
23 sup.	"	432	3°
26 sup.	"	494	3°
36	"	212	4°
4	"	169	5°
8	"	429	5°
8	"	431	5°
8	"	432	5°
8	"	433	5°
8	"	434	5°
8	"	435	5°
8	"	436	5°
12	"	720	6°



**Lois. (Suite.)**

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et télégraphes..

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Inde-Britannique. — Convention, règlements et instruction n° 282 y relatifs.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché de Luxembourg. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, règlement et instruction y relatifs.

Loi, Convention, règlement de détail et d'ordre, et instruction relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....

Loi concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques. — Instruction n° 334 y relative.....

Loi, Convention, arrangements et décrets concernant la mise à exécution des actes du congrès postal de Lisbonne.

Loi portant approbation de l'Arrangement conclu, le 11 mai 1886, entre la France et la Grande-Bretagne

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 2 juin 1886, entre la France et la Belgique.....

**Mandats divers.** (Voir ARTICLES d'argent, abonnements et recouvrements.)

**Matériel.**

Le matériel télégraphique est placé dans les attributions de la direction technique.....

Le matériel postal forme les attributions du 2° bureau de la 2° division de l'exploitation postale.....

Dépôts de matériel de rechange.....

INDICATION			
du NUMÉRO du Bulletin.	du NUMÉRO de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	2	6°
1	"	3	
1	"	3	
6	282	366	7°
21	317	870	
21	318	882	
22	321	902	
2	327	77	
5	328	163	8°
10	334	309	8°
3	"	58 à 158	9°
7	"	371	9°
7	"	372	9°
1	"	7	"
1	"	12	1 <sup>er</sup>
1	"	26 et 27	1 <sup>er</sup>
5° sup.	30	298 et 299	1 <sup>er</sup>

**Matériel. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Comptes, inventaires, mouvements de matériel....	5 sup.	30	1 <sup>er</sup>
	39	174	4 <sup>e</sup>
	44	"	4
Additions et modifications à la nomenclature générale du matériel télégraphique.....	2	"	7 <sup>e</sup>
	13	"	7 <sup>e</sup>
	23	"	7 <sup>e</sup>
	11	"	10 <sup>e</sup>
	17	"	6 <sup>e</sup>
Rappel aux instructions concernant le matériel postal Substitution de la carte des bureaux de poste ambu- lants et des chemins de fer français à la carte de France actuellement en usage.....	1	"	9 <sup>e</sup> ,
Instruction n° 346 relative au matériel postal et aux imprimés.....	1	346	9 <sup>e</sup>
Résidus des piles à sulfate de cuivre.....	5	"	9 <sup>e</sup>
Liste des dépôts régionaux de matériel et des départe- ments qu'ils sont destinés à approvisionner.....	6	"	9 <sup>e</sup>
<b>Mécaniciens.</b>			
Organisation et répartition du travail des mécaniciens	5 sup.	30	1 <sup>er</sup>
Idem.....	6	"	1 <sup>er</sup>
<b>Mesures disciplinaires.....</b>			
	10	"	8 <sup>e</sup>
<b>Ministère des postes et des télégraphes.</b>			
Création d'un Ministère des postes et des télégraphes.	10	"	2 <sup>e</sup>
Nomination du Ministre des postes et des télé- graphes.....	10	"	2 <sup>e</sup>
Nomination du chef du cabinet du Ministre des postes et des télégraphes.....	10	"	2 <sup>e</sup>
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.....	16	"	2 <sup>e</sup>
Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un adminis- trateur des télégraphes.....	1	"	1 <sup>er</sup>
Décret constituant en direction le service du per- sonnel au Ministère des postes et des télégraphes.....	39	"	4 <sup>e</sup>
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....	35 sup.	"	4 <sup>e</sup>
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations à l'Ad- ministration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	35 sup.	"	4 <sup>e</sup>
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes...	35 sup.	"	4 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Ad- ministration centrale et leurs attributions.....	5 sup.	"	4 <sup>e</sup>
Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....	4	"	8 <sup>e</sup>
Arrêté portant nomination du chef du cabinet, du sous-chef du cabinet et du secrétaire particulier du Ministre.....	4	"	8 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Ministère des postes et des télégraphes. (Suite.)</b>			
Arrêté portant acceptation de la démission du directeur du cabinet et du service central.....	4	153	8 <sup>e</sup>
Arrêté rattachant provisoirement la direction du service central à la direction du personnel.....	4	153	8 <sup>e</sup>
Décret portant suppression de la direction du service central et de la direction du personnel, et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.....	3	58	9 <sup>e</sup>
<b>Missions. (Voir FRAIS de missions.)</b>			
<b>Mobilier.</b>			
Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....	2	114	1 <sup>er</sup>
Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....	5 sup.	30	1 <sup>er</sup>
Mouvements du mobilier.....	5 sup.	30	1 <sup>er</sup>
<b>Monnaie.</b>			
Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....	5	273	1 <sup>er</sup>
Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs	8	458	1 <sup>er</sup>
Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....	15	529 et 530	2 <sup>e</sup>
Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères, au titre de 900 millièmes.....	17 sup. 20	75 774	2 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup>
Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....	30 sup.	846 et 847	3 <sup>e</sup>
Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....	30 sup.	847	3 <sup>e</sup>
Échange de monnaies.....	12	778	5 <sup>e</sup>
Nouvelles recommandations au sujet de la circulation en France des pièces de monnaies étrangères.....	24	1014	7 <sup>e</sup>
Instruction n° 338 relative à la circulation monétaire	2	16	9 <sup>e</sup>
<b>Municipalités.</b>			
Négociations avec les municipalités qui introduisent des demandes de création de bureau.....	5 2 <sup>e</sup> sup.	30	293 et 294 1 <sup>er</sup>
Fonds de concours des communes pour subvenir aux frais du service postal et télégraphique. — Mesures concernant leur versement dans la caisse du Trésor.....	14	64	429 et 430 2 <sup>e</sup>
Concession de recettes simples aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense..	14 2 <sup>e</sup> sup.	"	479 2 <sup>e</sup>

**Municipalités.** (Suite.)

Logement à fournir par les communes qui demandent la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal ou d'une recette municipale.....

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....

Réduction des obligations imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....

Création de communes.....

Changement de dénomination de communes.....

**Nomenclatures.**

Rectification à la nomenclature n° 453 ter des rues de Paris.....

Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger.....

Ouverture de deux voies nouvelles à Paris.....

Vente de la nouvelle édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques de la France et de l'étranger avec tarifs et instruction.....

Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.....

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....

Additions et corrections à la nomenclature 323 (G.).

*Idem.*.....

Vente au public de la nomenclature n° 323 (G.).....

**Notices.**

Des notices individuelles, modèles 52 et 52 bis, servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.....

Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.....

Notification concernant le service télégraphique international.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
16	"	549	2°
20	"	766 et 767	2
26 sup.	"	494	3°
34	"	110	4°
35	"	170	4°
48	"	644	2°
43	"	1478 et 1479	4°
14	"	664	
14	"	556	7°
23	"	983	
1	"	5	9°
8	"	401	
1	"	66	8°
3	"	191 et 192	9°
4	"	226	9°
6	"	362	9°
8	40	447 à 449	1°
34	"	97	8°
1	"	63	8°
5	"	179	8°
6	"	224	8°
7	"	256	8°
8	"	279	8°
9	"	295	8°
10	"	324	8°
11	"	340	8°
1	"	6	9°
2	"	44	9°
3	"	192	9°
4	"	225	9°
5	"	296	9°

**Notices. (Suite.)**

Notifications concernant le service télégraphique international.....

**Numéraire.**

Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification.

**Numérotage.**

Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.....

Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....

Erratum au numérotage des instructions.....

**Opposition.**

Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....

Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....

**Ordonnancement.**

Attributions du bureau de l'ordonnancement (1<sup>er</sup> bureau de la division de la comptabilité).....

Arrêté conférant au gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, des crédits relatifs aux créations et transformations d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....

Arrêté conférant à M. Durieu, secrétaire général du Gouvernement à Alger, le droit d'émettre des ordonnances de délégation pour les dépenses du service postal et télégraphique en Algérie, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général.....

Arrêté conférant à M. Fournier, conseiller de gouvernement à Alger, le droit de signer les ordonnances de délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général et de M. Durieu, secrétaire général...

Instruction n° 343. — Mesures à prendre en ce qui concerne l'ordonnancement des dépenses par suite de la réunion du service technique au service de l'exploitation.....

**Ordonnateurs secondaires.**

Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....

La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploitation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rapporté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
7	"	386	9°
8	"	403	9°
9	"	430	9°
10	"	437	9°
44	211	1542 à 1548	4°
1 sup.	"	56	1 <sup>er</sup>
9 sup.	"	43	2°
21	"	18	3°
41	"	949 et 950	4°
6	243	279	5°
1	"	13 et 14	1 <sup>er</sup>
10	"	574	5°
3	"	281	6°
19	"	825	7°
4	"	207	9°
21	89	4 et 5	5°
31 2 <sup>o</sup> sup.	"	905 à 914	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Ouvriers.</b>			
Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique. ....	38	" 575	4 <sup>e</sup>
Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons. ....	2	" 60	5 <sup>e</sup>
<b>Ouvriers spéciaux.</b>			
Réparation des dérangements par des ouvriers spéciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance. ....	5 sup.	30 297	1 <sup>er</sup>
<b>Papiers d'affaires.</b>			
Conditions d'admission. (Arrêté du 20 juin 1885.).	1	" 311	8 <sup>e</sup>
Effets de commerce. ....	5	" 299	9 <sup>e</sup>
Factures d'avoir. ....	6	" 368	9 <sup>e</sup>
Avis de traite. — Taxe. ....	11	" 490	9 <sup>e</sup>
<b>Paquebots. (Voir SERVICES MARITIMES.)</b>			
<b>Péage.</b>			
Circulaire relative aux concessions de ponts à péage, bacs et bateaux de passage public. ....	43	" 1527	4 <sup>e</sup>
	2 <sup>e</sup> sup. 8		" 530
<b>Personnel.</b>			
Attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. (Arrêté du 15 avril 1878.) ....	1	" 5	1 <sup>er</sup>
Arrêté modifiant les attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. ....	10 sup.	" 94	2 <sup>e</sup>
Décrets nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes. ....	1	" 35	1 <sup>er</sup>
Constitution du personnel de l'Administration centrale, des directions départementales et du service technique. ....	1	" 35 à 43	1 <sup>er</sup>
Vérifications de l'inspection générale des finances. ....	1 sup.	7 52 et 53	1 <sup>er</sup>
Rédaction de la formule de secours n° 573. ....	1 sup.	10 55	1 <sup>er</sup>
Suppression des retenues de traitement par mesures disciplinaires. ....	2	15 112	1 <sup>er</sup>

**Personnel.** (Suite.)

Création d'agents secondaires dans le service des postes et télégraphes.....

Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....

Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....

Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....

Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....

Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....

Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..

Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.

Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....

Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)

Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non-disponibles.....

Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes...

1° Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission: 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..

Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....

Instruction n° 307. — Établissement dans chaque bureau d'un dossier spécial contenant des renseignements succincts sur les antécédents administratifs des agents et sous-agents.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2, 2° sup.	16	141 à 143	1 <sup>er</sup>
2, 2° sup.	"	146 et 147	1 <sup>er</sup>
4	"	214	1 <sup>er</sup>
8	"	453	1 <sup>er</sup>
11	"	104 et 105	2°
11, 2° sup.	"	271	2°
12	"	284	2°
14, 2° sup.	"	483	2°
17	"	591	2°
24	"	354	3°
25	"	401	3°
32	"	1011	3°
39	"	628	4°
43	"	1476	4°
1	"	30	5°
8	"	437	5°
9	"	538	5°
12	"	769	5°
12	"	771	5°
17	307	724	7°

**Personnel. (Suite.)**

Demandes de mise à la retraite.....

Programme des conditions exigées des postulantes pour obtenir un emploi dans les bureaux télégraphiques des grands centres, et dans les services administratifs du Ministère, à Paris.....

Conditions de candidature pour les emplois d'agent trieur.....

Suppression du bulletin de renseignement concernant un candidat à l'emploi d'auxiliaire des télégraphes....

2° Modifications apportées dans la délivrance des congés aux sous-agents.....

Suppression de la formule 890 (ancien 201 T.) — Procès-verbal de prestation de serment.....

Arrêté portant suppression de la direction de la Seine (hors Paris).....

Rappel aux prescriptions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et *vice versa*.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie, et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.....

Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....

Arrêté portant nomination du chef du cabinet du Ministre.....

Arrêté fixant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents des postes, à Paris.....

Instruction n° 337. — Rappel des dispositions relatives au cumul.....

Obligation pour les employés qui se proposent de contracter mariage de se conformer aux prescriptions de l'article 48 de l'Instruction générale.....

Service des guichets. — Recommandations aux agents au sujet de l'attitude à garder avec le public.....

Circulaire relative à l'attitude des fonctionnaires vis-à-vis de l'autorité préfectorale.....

Circulaire relative à la nomination des facteurs des postes.....

Défense aux agents de l'Administration de servir, à aucun titre, d'intermédiaires à des commerçants.....

Avis relatifs aux conditions d'envoi des agents dans les stations balnéaires et thermales.....

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal et télégraphique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
17	"	747	7°
21	"	897	
23	"	985	
24	"	1009	
3	"	118	8°
3	"	143	8°
3	"	136	8°
5	"	181	8°
11	"	332	8°
11	"	333	8°
12	"	362	8°
1	"	1	9°
1	"	2	9°
1	"	2	9°
1	337	3	9°
1	"	6	9°
1	"	8	9°
2	"	18	9°
2	"	19	9°
3	"	193	9°
3	"	193	9°
4	"	218	9°



INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction,	de la page.	du volume.		
<b>Personnel. (Suite.)</b>					
Circulaires imprimées adressées par des particuliers aux receveurs des postes pour les inviter à s'immiscer dans des opérations commerciales.....	4	"	228	9°	
Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes et date du prochain examen.....	5	"	293	9°	
<b>Pétrole.</b>					
Interdiction de l'emploi des lampes à pétrole ou à essence minérale dans les locaux affectés au service. . .	23	}	248 et 249	3°	
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	24				
1° Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	9	174	5°	
2° Erratum au Bulletin mensuel n° 23 concernant le traitement maximum des agents trieurs.....	24	"	1006	7°	
Suppression du registre n° 145.....	1	"	64	8°	
<b>Poste restante.</b>					
Mesures prescrites pour hâter la remise des télégrammes adressés poste restante.....	5	"	266	1 <sup>er</sup>	
Service de la poste restante. — Surveillance à exercer sur ce service.....	30	125	810 et 811	3°	
Lettres originaires d'Allemagne adressées «Poste restante».....	6	"	291	5°	
Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».....	3	"	286	6°	
Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés «Poste restante».....	6	"	394	6°	
<b>Préséance.</b>					
De la préséance dans les réunions ou conférences et dans les cérémonies publiques.....	5	}	30	290	1 <sup>er</sup>
	sup.				
<b>Primes. ( Voir INDEMNITÉS. )</b>					
<b>Procès-verbaux.</b>					
Procès-verbaux de conférence.....	5	}	30	290 et 291	1 <sup>er</sup>
	sup.				
Procès-verbal de remise de locaux.....	5	}	30	292 et 304	1 <sup>er</sup>
	sup.				
Procès-verbal d'inspection spéciale pour constater la situation de la caisse et les écritures de comptabilité... (	5	}	30	293 et 295	1 <sup>er</sup>
	sup.				
Avis relatif aux procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....	12	"	290 et 291	2°	
Procès-verbaux n° 112. — Communication à l'Administration avant enregistrement, lorsqu'il s'agit de valeurs de 5 francs et au-dessous.....	20	84	764	2°	
Procès-verbaux de vérification. — Interprétation de l'instruction n° 30.....	20	"	772 et 773	2°	
Procès-verbaux 697 bis. — Exécution des articles 1302 et 1305 de l'Instruction générale.....	32	"	1017	3°	

**Produits.**

La vérification des produits des postes est dans les attributions du 2° bureau de la division de la comptabilité, et la vérification des produits des télégraphes dans les attributions du 3° bureau de cette division. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Date d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....

Extrait des états n° 330 et 331 F et G à envoyer à la division de la comptabilité (vérification des produits).....

Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....

Avis mensuels des recettes n° 24 et 25 *ter*. — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document...

Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale.....

Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine.....

Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles.....

Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes.....

Changement dans les indications à consigner au tableau n° 1 du compte n° 25 du produit de la taxe des correspondances.....

Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère des postes et des télégraphes par les agents des diverses régies financières.....

Relevés pour la direction de la comptabilité (vérification des produits) des circulaires, bulletins de vote et des journaux expédiés à l'occasion du renouvellement par tiers du Sénat.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Instruction n° 303. — Suppression de l'état annuel n° 304 (L) des sommes non recouvrées pour télégrammes mis en rebut.....

Instruction n° 310. — Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

**Protêts.** (Voir RECouvreMENTS.)

**Publications.**

Recommandation concernant la transmission des publications illustrées relatives aux arts, aux sciences, à l'architecture, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
1	"	14	1 <sup>er</sup>
9	"	24	2°
17	"	592	2°
19	"	682	
20	85	765	2°
22	"	63 à 70	3°
22	"	75	3°
22	"	75	3°
24	101	287 à 303	3°
28	"	738	3°
32	135	1002 et 1003	3°
44	"	1573	4°
3	232	128	5°
13	303	601	7°
18	310	760	
18	"	641 et 642	4°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Punitions.</b>				
Mesures disciplinaires à l'égard de dix agents du bureau télégraphique d'Angers. ....	23 sup.	"	248	3 <sup>e</sup>
Mesure disciplinaire contre un directeur départemental. ....	35	"	160	4 <sup>e</sup>
Suppression de l'état mensuel des peines disciplinaires. ....	37	"	453	4 <sup>e</sup>
<b>Rapports.</b>				
Circulaire concernant les rapports sur la marche du service à fournir aux fonctionnaires du service technique. ....	42, 3 <sup>e</sup> sup.	"	1468 et 1469	4 <sup>e</sup>
Extraits des rapports de vérification à fournir à la direction de la comptabilité. ....	44	211	842	4 <sup>e</sup>
<b>Rapports annuels.</b>				
Avis relatif au rapport général annuel que les directeurs devront faire parvenir avant le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année courante. ....	30 sup.	"	1543	3 <sup>e</sup>
<b>Rapports mensuels.</b>				
Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble. ....	5 sup.	30	300	1 <sup>er</sup>
Rapports généraux annuels. ....	11	"	340	8 <sup>e</sup>
<b>Rebuts.</b>				
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut. ....	8	41	449 et 450	1 <sup>er</sup>
Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France. ....	11 sup.	52	153 et 154	2 <sup>e</sup>
	13 sup.	"	397	2 <sup>e</sup>
<b>Récépissés.</b>				
Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.) ....	1	"	4	1 <sup>er</sup>
Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique. ....	4	"	223	1 <sup>er</sup>
<b>Recettes.</b>				
Vérification des recettes simples ou composées. .... (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.) (Voir PRODUITS.)	1	3	24	1 <sup>er</sup>
<b>Receveurs.</b>				
Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs. ....	2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	146	1 <sup>er</sup>

**Receveurs. (Suite.)**

Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.

Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....

Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs.....

Service des receveurs dans les bureaux simples. ....

Entrée en jouissance du traitement déterminée par les arrêtés de nomination.....

Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique.....

Séparation de gestion des receveurs principaux. —

Modification apportée au certificat de prise en charge.

**Réclamations.**

Attributions du bureau des réclamations (2<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> division mixte).....

Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations.....

Affichage d'un avis au public au sujet du registre n<sup>o</sup> 508, 1<sup>re</sup> partie, plaintes et réclamations.....

**Recommandation (Formalité de la). (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)**

**Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)**

**Reconstruction de l'Hôtel des postes.**

Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes.....

**Recouvrements.**

Encaissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais. — Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet.....

Extension donnée au service des recouvrements. — Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n<sup>o</sup> 58. — Décret et instruction à ce sujet.....

Exécution du service des recouvrements à Paris.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5 sup.	30	296 à 298	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	298	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	299	1 <sup>er</sup>
6	31	308	1 <sup>er</sup>
24	"	354	3 <sup>e</sup>
33	"	15 et 16	4 <sup>e</sup>
35	150	149 et 150	4 <sup>e</sup>
1	"	13	1 <sup>er</sup>
4	"	181	5 <sup>e</sup>
5	"	297	9 <sup>e</sup>
19, 2 <sup>e</sup> sup.	"	731 à 733	2 <sup>e</sup>
13 sup.	58	368 à 371 et 377 à 386	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	66	473 à 477	2 <sup>e</sup>
14, 3 <sup>e</sup> sup.	68	493 à 495	2 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
15	"	498 à 505	2°
15	"	505	2°
16	"	551	2°
17	74	588 et 589	2°
18	"	642 et 643	2°
19	"	682 à 687	2°
19	"	687	2°
19	"	688	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°
21	92	7 et 8	3°
21	"	9 et 19	3°
22	"	76	3°
24	103	309 à 311	3°
24	105	333 et 334	3°
25	"	402	3°
26 sup.	116	496 à 499	3°

**Recouvrements. (Suite.)**

Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n°s 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompt transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouvrés par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

**Recouvrements. (Suite.)**

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste. . . . .

Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées. . .

Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis. . . . .

Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis. . . . .

Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit. . . . .

Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :

    La Suisse. . . . .

    La Belgique. . . . .

    Le Luxembourg. . . . .

    La Roumanie. . . . .

    Les Pays-Bas. . . . .

    L'Allemagne. . . . .

    La Suède. . . . .

    La principauté de Monaco. . . . .

    Le Portugal. . . . .

Modifications apportées au service des recouvrements. . . . .

Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis. . . . .

Modifications apportées dans le service des recouvrements. . . . .

Avis constatant la statistique des recouvrements. . . . .

Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt. . . . .

Recouvrements internationaux. . . . .

Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables dont le destinataire est décédé, absent, etc. . . . .

Modifications au service des recouvrements. . . . .

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs. . . . .

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements. . . . .

Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste. . . . .

Recouvrements relatifs à des loteries étrangères. . . . .

Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
27	"	705 et 706	3°
27 sup.	121	728 à 730	3°
28	"	739	3°
30	"	819	3°
31	128	872	3°
31	"	321 à 333	3°
24	105	621	3°
39			
24	106	335 à 350	4°
26	112	444 à 451	
27	118	668 à 675	3°
27	119	676 à 688	
27	120	689 à 701	
6	240	267	5°
31	128	858 à 865	3°
32	"	1005 à 1008	3°
40	184	799 à 806	4°
32	137	1008 et 1009	3°
32	"	1017	3°
36	157	220	4°
37	"	456	4°
37 sup.	164	504 à 543	4°
39, 2° sup.	176	745 à 764	4°
40, 2° sup.	"	934 et 935	4°
40, 2° sup.	"	936 et 937	4°
44	"	1574 et 1576	4°
1	"	28	5°
6	241	256 et 276	5°
7	"	315	5°
7 sup.	"	421	5°

**Recouvrements. (Suite.)**

Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....

Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisse.....

Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....

Instruction sur le service des recouvrements.....

Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belges.....

Extension du service des protêts à certaines îles du littoral.....

Désignation de l'envoyeur sur les coupons des mandats-cartes.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.....

Admission des valeurs protestables de l'Allemagne et de la Belgique à destination de certaines îles du littoral.

Addition à l'Instruction n° 273.....

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer provenant de l'étranger.....

Décret et Arrêté concernant le service des recouvrements des effets de commerce en Tunisie. — Instruction n° 285 y relative.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs.....

Instruction n° 291, relative aux enveloppes n° 212 bis affectées au service du recouvrement. — Totalisation des colonnes du registre n° 215.....

Recouvrements internationaux. — Tunisie.....

Instruction n° 301. — Extension du service des protêts à l'Algérie.....

Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Conservation des fonds provenant des recouvrements de valeurs.....

Valeurs à recouvrer accompagnées de lettres ou de notes tenant lieu de correspondance.....

Recouvrements avec l'Allemagne.....

Instruction n° 348 sur le service du recouvrement des effets de commerce déposés dans un bureau français quelconque et payables en France, en Algérie ou en

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
8	249	452	5°
8	"	519	5°
8	"	519	5°
8	250	459	5°
9	"	537	5°
2	270	85 à 88	6°
2	"	124	6°
3	273	269	6°
3	"	286	6°
4	"	316	6°
4	"	322	6°
6	285	381, 383, 385	6°
7	289	417 à 420	6°
7	291	422 et 425	6°
7	"	430	6°
12	301	567	6°
18	309	758 à 760	7°
18	310	160 à 762	
24	"	1015	
6	"	231	8°
2	"	47	9°
2	348	492	9°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Recueil.</b>			
Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes et de l'extrait de cette publication.....			
1 7	" "	1 303	1 <sup>er</sup> 5 <sup>e</sup>
<b>Régie.</b>			
Dépenses faites en régie.....			
1 5 sup.	" 30	30 303	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
<b>Registres. (Voir FORMULES.)</b>			
<b>Règles.</b>			
Règles d'ordre général à observer par le personnel..			
5 sup.	30	305	1 <sup>er</sup>
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....			
36, 2 <sup>e</sup> sup.	160	371 à 441	4 <sup>e</sup>
<b>Remboursement.</b>			
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à remboursement. (Décret du 16 avril 1878.).....			
1	"	4	1 <sup>er</sup>
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....			
4	23	191	3 <sup>e</sup>
Justification des remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....			
31	"	1018 à 1020	3 <sup>e</sup>
<b>Remises.</b>			
Remises au facteur et au receveur sur le montant des valeurs recouvrées.....			
13 sup.	58	380 et 381	2 <sup>e</sup>
Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....			
19, 2 <sup>e</sup> sup.	82	757 et 758	2 <sup>e</sup>
Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements.....			
22	"	76	3 <sup>e</sup>
Les bordereaux n° 216 bis des sommes allouées à titre de remises sur les recouvrements doivent être joints au compte mensuel n° 212 bis.....			
27	"	730	3 <sup>e</sup>
Remises à prélever par les facteurs-boîtiers sur le montant des valeurs recouvrées. — Pièces de comptabilité à fournir pour cet objet. ....			
33	139	9	4 <sup>e</sup>
Rappel à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1876...			
33 sup.	"	71	4 <sup>e</sup>
Mode de recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....			
26	"	94 à 96	3 <sup>e</sup>
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs, et calculées d'après le nombre des dépêches portées à domicile.....			
34	147	464 et 465	4 <sup>e</sup>
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale...			
44	"	1569 et 1570	4 <sup>e</sup>
Droit aux remises proportionnelles sur les produits de la télégraphie privée accordées aux receveurs de bureaux de Tunisie.....			
4	"	207	5 <sup>e</sup>
Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....			
4	"	448	5 <sup>e</sup>
Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....			
4	"		



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Réponses payées.</b>			
Rappel aux prescriptions concernant la mention « Réponse payée » à transmettre avant l'adresse des dépêches.....	21 sup.	48	3 <sup>e</sup>
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale.....	23, 2 <sup>e</sup> sup.	100	269 à 282
Prescriptions réglementaires sur les réponses payées.	44 sup.	219	1642 et 1643
<b>Retenues.</b>			
La suppression des retenues de traitement est applicable aux agents et sous-agents des télégraphes... .	2	15	112
Retenues pour congés imposées aux surnuméraires et auxiliaires.....	9	"	296
<b>Sacs.</b>			
Usage abusif des sacs à dépêches réservés au service ambulants.....	34 1 23 4 6	" " " " "	103 56 987 159 233
<b>Salles d'attente.</b>			
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....	19 sup.	"	724
Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	20	"	768
<b>Salubrité.</b>			
Nomination d'une commission chargée d'examiner la salubrité des bâtiments affectés à la recette principale des postes de la Seine.....	33	"	13
<b>Secours.</b>			
Rédaction de la formule n° 573 de secours.....	1 sup.	10	55
Recommandations relatives au paiement des secours.....	21	89	4 et 5
<b>Sécurité.</b>			
Précautions à prendre pour assurer la sécurité de la caisse, des chargements et des dépêches.....	42 4 <sup>e</sup> sup.	203	1471 et 1472

**Serment.** (Voir PERSONNEL.)

**Service central.**

Attributions du service central. (Arrêté du 15 avril 1878.) . . . . .  
 Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet. . . . .

**Service de nuit.**

Avis au sujet des états mensuels n° 649 du service de nuit. . . . .

**Service local et rural.**

Attributions du 2° bureau de la 1<sup>re</sup> division de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.) . . . . .

**Services maritimes.**

Service des paquebots entre San-Francisco et Yokohama . . . . .  
 Paquebots-poste français de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro. . . . .  
 Les services maritimes sont rattachés au bureau de la correspondance étrangère par arrêté du 18 juillet 1878. }  
 Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la première période de la campagne d'instruction de 1878-1879. . . . . }  
 Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York. — Départs supplémentaires de 1878. . . . . }  
 Paquebots-poste français. — Modification de la date de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. —  
 — Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-affiches n° 484 et 484 quinquies. — Modification à la nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France à Cayenne. . . . . }  
 Paquebots-poste français du Havre à New-York. — Suppression des voyages supplémentaires du mois de décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879. . . . . }  
 Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine. — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour l'année 1879. . . . . }

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	6	1 <sup>er</sup>
16	"	548	2°
37	"	454	4°
1	"	10	1 <sup>er</sup>
2	"	121	
2	"	121	
3 sup.	"	187	
5	"	272	
5	"	273	
6	"	323 à 327	1 <sup>er</sup>
7, 2° sup.	"	428 et 429	
7, 2° sup.	"	430 et 431	

**Services maritimes. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	436	1 <sup>er</sup>
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	436	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	487	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	488 à 505	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	506	
9 sup.	"	44	
11	"	111	
11	"	112 et 113	
11	"	114	
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	114	
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	271	2 <sup>e</sup>
13	"	340 et 341	
13	"	344	
13	"	344	
13 sup.	"	398	
14 sup.	"	470	

Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.....

Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Vénézuéla (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).....

Tableaux-affiches n° 484 (Paris) et n° 484 quinquies (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.....

Ligne de Hambourg et de Gênes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gênes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).....

Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.....

Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.....

Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....

Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....

Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....

Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....

Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....

Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....

Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....

Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

**Services maritimes. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....	15	" 510	
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....	16	" 563	
Tableaux-itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....	16	" 564 à 567	
Modification dans l'itinéraire des paquebots de la Pacific steam navigation Company.....	17	" 600	
Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....	17	" 601	2°
Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....	17	" 601	
Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....	17 sup.	" 627 à 629	
Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	18	" 650	
Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....	18	" 650	
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....	19 sup.	" 727 et 728	
Mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1880.....	20	" 779	
Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....	24	" 354	
Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....	24	" 372 à 375	
Acheminement des correspondances pour Mayotte et Nossi-Bé.....	24	" 376	
Ligne d'Angleterre à l'Australie par le Cap de Bonne-Espérance.....	24	" 376 et 377	
Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.)	25 sup.	" 436	3°
Services anglais sur le Brésil et la Plata.....	25 sup.	" 436 et 437	
Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....	26	" 479 à 482	
Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....	26	" 483	
Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....	26 sup.	" 501 à 535	

**Services maritimes. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
26 sup.	"	536	
27	"	716	
28	"	753	
28	"	753	
29	"	798	
29	"	798	
30 sup.	"	841 et 842	
30 sup.	"	848	3°
31	"	887	
31	"	887	
31 sup.	"	899 à 901	
31 sup.	"	902	
32	"	1030 à 1032	
33 sup.	145	58 et 59	
33 sup.	"	74 à 76	
34	"	111	4°
34	"	111 et 112	
35	"	171	
36	"	253	
37	"	468	

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique..

Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....

Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....

Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....

Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....

Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie..

Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....

Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....

Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port-Vendres à Oran.....

Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....

Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....

Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Cariacou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....

Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

**Services maritimes. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Paquebots anglais.— Ligne de Singapore à Brisbane. — Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. — Ligne de Southampton à la Plata.....	37	"	468 et 469
Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brin- disi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Trans- vaal et le cap de Bonne-Espérance.....	40	"	851
Paquebots anglais.— Nouveau service entre Southamp- ton et le Brésil.....	40,	"	937
Suppression de la surtaxe maritime.....	41	189	940 et 941
Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....	41	"	964
Itinéraire de la division navale d'instruction.....	42	"	1085
Itinéraire de la <i>Flore</i> pendant la campagne de 1881- 1882.....	42	"	1085
Paquebots-poste français. — Création de nouveaux services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. — 2 tableaux. — Itinéraire.....	42	"	1086 à 1091
Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos- Ayres.....	42	"	1092
Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....	42	"	1092
Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire de Southampton au Brésil et à la Plata.....	42,	"	1451 et 1452
Paquebots français. — Les paquebots français de la ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à Curaçao.....	43	"	1485
Paquebots anglais. — Modification dans les jours de départ pour Saint-Pierre et Miquelon.....	43	"	1485 et 1486
Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1882.....	44	"	1595 et 1596
Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes de l'Indo-Chine pour 1882.....	44	"	1596 à 1598
	4.	"	188
	4	"	207
	5	"	227
	6	"	282
	7	"	313
	13	"	602 à 604
Rectification à la nomenclature G.....			
Modifications à la nomenclature des ports desservis par les paquebots-poste français.....	3	"	148
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bor- deaux à Buenos-Ayres.....	4	"	206
Modifications apportées dans l'itinéraire des paque- bots.....	5	"	227

**Services maritimes. (Suite.)**

Paquebots-poste. — Ligne de Marseille à Nouméa.  
 — Premier voyage préparatoire.....

Paquebots-poste. — Remaniement des lignes entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....

Paquebots-poste. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Envoi supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..

Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence....

Mouvements des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883.....

Paquebots-poste français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883.....

Contrôle des obligations imposées aux bâtiments du commerce.....

Suppression de l'escale de Bordeaux dans l'itinéraire des paquebots allemands de la ligne de la Plata.....

Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Service des lignes anglaises de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Marche des services anglais sur la ligne de la Plata..

Paquebots allemands de la ligne du Havre à New-York.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire des lignes entre le Continent et la Corse, le 1<sup>er</sup> août 1883.....

Paquebots de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement pendant l'année 1884.....

Suppression d'un des deux départs de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Mouvements des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1884.....

Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11	"	641	5 <sup>e</sup>
11	"	643	5 <sup>e</sup>
11	"	688	5 <sup>e</sup>
12	"	782	5 <sup>e</sup>
12	"	783	5 <sup>e</sup>
12	"	786	5 <sup>e</sup>
12	"	787	5 <sup>e</sup>
2	"	122	6 <sup>e</sup>
4	"	321	6 <sup>e</sup>
4	"	322	6 <sup>e</sup>
4	"	323	6 <sup>e</sup>
5	"	342	6 <sup>e</sup>
7	"	431	6 <sup>e</sup>
8	"	467	6 <sup>e</sup>
8	"	466	6 <sup>e</sup>
11	"	557	6 <sup>e</sup>
11	"	562	6 <sup>e</sup>
11	"	563	6 <sup>e</sup>
10	"	530	6 <sup>e</sup>
10	"	530	6 <sup>e</sup>

**Services maritimes. (Suite.)**

Mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1884 . . . . .

Paquebots allemands de la ligne de New-York . . . . .

Ligne libre de Bordeaux à la Vera-Cruz . . . . .

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois . . . . .

Paquebots-poste français et étrangers. — Modifications dans les itinéraires . . . . .

Ligne de Marseille au Brésil et à la Plata . . . . .

Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique . . . . .

Mouvements des paquebots-poste français . . . . .

Paquebots français. — Modifications des itinéraires des lignes du Brésil et de la Plata . . . . .

Service des paquebots-poste français . . . . .

Note relative aux paquebots-poste français . . . . .

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois. Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique . . . . .

Mouvements des paquebots français . . . . .

Paquebots-poste français. — Introduction de l'escale de Kobé (Japon) dans l'itinéraire de la ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama . . . . .

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et *vice versa* . . . . .

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien . . . . .

Paquebots-poste français. — Mouvement, pendant l'année 1886, des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne de Marseille à Nouméa . . . . .

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Escale à Ténériffe . . . . .

Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne . . . . .

Paquebots-poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juillet 1886 . . . . .

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Suppression de l'escale de Ténériffe . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
12	"	589	6°
14	"	664	
15	"	692	
16	"	713	7°
17	"	750	
18	"	781	
18	"	781	
23	"	991	
1	"	69	
2	"	124	
3	"	146	
11	"	162	
7	"	260	
7	"	261	
9	"	298	
11	"	332	8°
11	"	333	
11	"	341	
11	"	341	
12	"	367	
12	"	372	
3	"	292	9°



**Services maritimes. (Suite.)**

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Rectification du tableau de marche de la traversée.....

Modifications de l'itinéraire des paquebots anglais desservant les côtes occidentales d'Afrique. — Corrections à la nomenclature n° 303 (ancien G).....

Paquebots-poste français. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression de l'escale de Vigo aux traversées de retour.....

Paquebots-poste français. — Ligne du Havre à New-York. — Renouvellement du service. — Itinéraire et mouvements des paquebots.....

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois..

Itinéraires de paquebots-poste.....

Changements apportés dans la marche des paquebots-poste français.....

Service des paquebots anglais de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....

Circulaire relative à l'application des règlements maritimes aux navires du service des télégraphes.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ du 5 de chaque mois.....

**Service postal.**

Irrégularités et incidents de service postal à signaler au Ministre. — Rapports sommaires à fournir à la suite des vérifications des établissements de poste et de télégraphe.....

**Service technique.**

Constitution du service technique des télégraphes. 1

Attributions du service technique..... 1

Partage d'attributions et relations à établir entre le service technique et celui de l'exploitation..... 5

Tableau des nouvelles régions du service technique. 21

Rapport à M. le Président de la République au sujet de la réunion du service technique au service de l'exploitation et de l'institution d'un comité de travaux. — Décret y relatif..... 3

**Service télégraphique.**

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir..... 20

Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux..... 20

Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphiques de l'État..... 22

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
4	"	226	
"	"	226	
5	"	229	
6	"	363	
6	"	368	9 <sup>e</sup>
7	"	392	
8	"	405	
10	"	445	
11	"	484	
11	"	489	
22	95	58 à 62	3 <sup>e</sup>
1	1	16 à 19	1 <sup>er</sup>
1	4	25 à 28	1 <sup>er</sup>
5	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
21	"	12 à 14	3 <sup>e</sup>
3	"	54	9 <sup>e</sup>
20	"	766 et 767	2 <sup>e</sup>
20	"	767	3 <sup>e</sup>
22	"	102 et 103	3 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Service télégraphique. (Suite.)</b>			
Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture . . . . .	22 sup.	" 105	3°
Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris . . . . .	25	" 388 et 389	3°
Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques . . . . .	28	" 735 et 736	3°
Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques . . . . .	38	" 578	4°
Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques . . . . .	6	286 385	6°
Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes . . . . .	7	" 289	6°
Mention des remboursements télégraphiques à inscrire au dos des souches du livre A' . . . . .	12	" 587	6°
<b>Sinistres.</b>			
Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc . . . . .	32	" 1015	3°
<b>Sociétés savantes.</b>			
Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'instruction publique . . . . .	1 sup.	" 578	1 <sup>er</sup>
<b>Sonneries électriques.</b>			
Décision modifiant les conditions d'abonnement pour droit d'usage sur les fils télégraphiques d'intérêt privé qui sont destinés à relier les sonneries électriques . . . . .	24	" 352	3°
<b>Statistique.</b>			
La statistique générale fait partie des attributions de la 1 <sup>re</sup> division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.) . . . . .	1	" 12 et 13	1 <sup>er</sup>
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature de et pour l'intérieur, du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1878 . . . . .	4 sup.	28 243 et 244	1 <sup>er</sup>
Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural . . . . .	7	36 378	1 <sup>er</sup>
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie . . . . .	7 sup.	37 409 à 412	1 <sup>er</sup>
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, du 6 au 15 et du 21 au 30 septembre 1879 . . . . .	16	72 544 et 545	2°

INDICATION

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Statistique. (Suite.)</b>				
Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....	24	"	355	3°
Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....	26	"	498	3°
Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....	44	"	1574 à 1576	4°
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	"	405	3°
Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances..	30	"	818	3°
Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....	39,	"	777	4°
Relevés statistiques des transmissions télégraphiques.....	41	190	944 à 946	4°
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881.....	42	"	1071 et 1072	4°
Idem en 1882.....	9	"	565	5°
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1883.....	9	"	503	6°
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1884....	22	"	931	7°
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1885....	10	"	320	8°
Idem en 1886.....	10	"	435	9°
Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881.....	8	"	516	5°
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....	11	"	482	9°
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....	2	289	102	6°
Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....	7	"	417	6°
Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés.....	10	"	328	8°
<b>Surnumérariat.</b>				
Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes.....	6	"	366 et 367	1 <sup>er</sup>
<b>Surveillants (Chefs) et surveillants.</b>				
Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique.....	5	30	291	1 <sup>er</sup>
Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation.....	1	"	18	1 <sup>er</sup>

**Statistique. (Suite.)**

Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....

Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances..

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....

Relevés statistiques des transmissions télégraphiques.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881.....

Idem en 1882.....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1883.....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1884....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1885....

Idem en 1886.....

Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....

Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés.....

**Surnumérariat.**

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes.....

**Surveillants (Chefs) et surveillants.**

Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique.....

Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation.....

**Surveillants-facteurs.**

Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes.....  
Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux.....

**Table de conversion.**

Annotations à la table de conversion avec les États-Unis.....

**Tarifs.**

Vente au public du Tarif général des dépêches télégraphiques.....  
Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....  
Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....  
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....  
Vente au public du Tarif international des Postes et de la Nomenclature n° 323.....  
Vente du tarif télégraphique.....  
Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger.....  
Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5 sup.	30	291	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	296	1 <sup>er</sup>
44	"	1540 et 1541	4 <sup>e</sup>
2	12	97	1 <sup>er</sup>
11 sup.	"	192 et 193	2 <sup>e</sup>
14	"	413 à 424	2 <sup>e</sup>
42	"	1075	4 <sup>e</sup>
6	"	362	
7	"	390	9 <sup>e</sup>
8	"	404	
26, 2 <sup>e</sup> sup.	117	597 à 664	3 <sup>e</sup>
30	"	815 à 817	3 <sup>e</sup>
31	"	871 et 872	3 <sup>e</sup>
44	"	1554	4 <sup>e</sup>
4	"	197	5 <sup>e</sup>
6	"	361	9 <sup>e</sup>
12	"	292 à 295	
13	"	340 et 341	
14	"	447 et 448	
14 sup.	"	470	
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	486	
15	"	511 et 512	2 <sup>e</sup>
16	"	543	
16	"	554 à 562	
17	"	599 et 600	
18	"	639 et 640	
18	"	649 et 650	
19	"	698 à 705	

**Tarifs. (Suite.)**

Annotations et rectifications au tarif international  
des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
19	"	723	2°
sup. 20	"	779	
20	"	792	
sup. 21	"	26 à 28	
21	"	42	
sup. 22	"	85 et 86	
23	"	231	
sup. 23	"	250	
sup. 23	"	260	
sup. 24	"	356	
24	"	376 et 377	
25	"	403	
25	"	421	
26	"	441 et 442	
26	"	477 à 479	
27	"	715	
28	2	748	
29	"	779	
29	"	794 et 795	
31	"	874 et 875	4°
32	"	999 et 100	
32	"	1002	
32	"	1029	
33	"	17	
sup. 33	"	62	
sup. 33	"	72 et 73	
34	"	102	
34	"	112	
34	"	113 et 114	
35	"	170	
36	156	218 et 219	
36	"	252 et 253	
37	"	470	
38	"	564	
38	"	566	
38	"	569	
38	"	582	
38	"	594	
38	"	617	
sup.	"		

**Tarifs. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
38	"	622	
sup. 39	"	628 et 629	
39	"	645	
39	"	646	
40	"	848 à 850	
40	"	851	
41	"	962	
42	"	1083	4°
43	"	1486	
43	"	1543	
sup. 44	"	1537	
44	"	1539 et 1540	
44	"	1590	
44	"	1594 et 1595	
44	"	1635	
sup. 1	"	31	
2	"	66	
3	"	143	5°
4	"	184	
5	"	224	
6	"	281 et 282	
9	"	563	
10	"	588	6°
4	"	313	
4	"	321	
4	"	323	
5	"	342	
6	"	391	
7	"	427	
8	"	454	
13	"	602 à 604	
16	"	708	
19	"	823	7°
22	"	922	
24	"	1006	
1	"	63	8°
2	"	115	
5	"	179	
6	"	223	
10	"	324	
11	"	340	
4	"	218	9°
5	"	292	
7	"	385	
9	"	428	

Annotations et rectifications au tarif international  
des taxes postales.....

**Tarifs. (Suite.)**

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....  
 Vente au public du tarif international des taxes postales.....

Modifications au tarif des fournisseurs.....

**Taxes postales.**

Décret portant abaissement des taxes postales. —  
 Tarif de ces taxes.....  
 Journaux réunis en volumes. — Taxe.....  
 Formation dans les dépêches d'une liasse spéciale comprenant toutes les correspondances à taxer par le bureau destinataire.....  
 Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. Avis du Conseil d'État.....  
 Tarif postal en Grèce.....  
 Système polygraphique. — Rappel aux prescriptions du Bulletin mensuel n° 3 de mars 1883.....  
 Journaux réexpédiés par suite de changements de résidence; surtaxes à appliquer.....  
 Affranchissement des journaux à expédier et dernière limite d'heure.....  
 Modèles de dessin en relief.....  
 Recommandations au sujet de la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis.....  
 Annotations autorisées sur les formules de prix courants.....  
 Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion....  
 Avis de traite. — Taxe.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
10	"	436	9°
11	"	481	9°
12	"	527	9°
6	"	362	9°
2	"	115 et 116	1 <sup>er</sup>
12	"	295	2°
17	"	602	2°
19	"	727	2°
sup.	"		
22	"	108	3°
sup.	"		
25	"	407 et 408	3°
29	"	788	3°
5	"	362	6°
9	"	564	6°
5	"	292	9°
41	"	942 et 943	4°
4	234	178	5°
4	"	313	6°
7	"	415	6°
8	"	465	6°
12	"	590	6°
19	"	823	7°
19	"	823	7°
21	"	894	7°
22	"	927	7°
11	"	336 et 337	8°
1	"	2	9°
11	"	490	9°

**Taxes télégraphiques.**

L'application des taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878 est fixée au 1<sup>er</sup> mai par décret du 16 avril.....

Taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie (ou la Tunisie) et la France.....

Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales. — Instruction y relative.....

Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne...

Réduction de la taxe des dépêches télégraphiques circulant par les tubes dans Paris.....

Décrets portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Taxes applicables aux dépêches échangées entre les bureaux de France, d'Algérie et de Tunisie et ceux de la principauté de Monaco.....

Tableau des taxes applicables aux télégrammes entre la France et l'Amérique.....

Taxe d'affranchissement des papiers d'affaires dans les échanges internationaux.....

**Télégrammes.**

Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.....

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...

Télégrammes adressés poste restante.....

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier.....

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples, avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	3	1 <sup>er</sup>
10	"	63	2 <sup>e</sup>
18	"	638	2 <sup>e</sup>
19	"	682	2 <sup>e</sup>
23	98	110 à 128	
24	"	285	
24	"	286 et 287	3 <sup>e</sup>
25	"	388 à 390	
27	"	666 et 667	
28	"	734 et 735	
28	"	740	
39	"	636 à 640	4 <sup>e</sup>
5	"	231	5 <sup>e</sup>
7	"	314	5 <sup>e</sup>
10	"	590	5 <sup>e</sup>
3	"	146	8 <sup>e</sup>
1 sup.	8	53	1 <sup>er</sup>
5	"	266	1 <sup>er</sup>
3 sup.	"	181 à 183	1 <sup>er</sup>
5	20	266	1 <sup>er</sup>
6	33	309	1 <sup>er</sup>
7	"	381	1 <sup>er</sup>
10	"	63	2 <sup>e</sup>
25	"	388 à 390	3 <sup>e</sup>



**Télégrammes. (Suite.)**

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.....

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.....

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.....

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée.....

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.....

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.....

Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.....

Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.....

Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.....

Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...

Décret autorisant une nouvelle forme de télégramme à expédier par les tubes pneumatiques à l'intérieur de Paris.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
	20	"	768 et 769	2°
	22	"	73 et 74	3°
	25	"	402	3°
	29	"	784	3°
	31	"	866	3°
	31	"	867 et 868	3°
	32	"	1015.	3°
	34	"	100	4°
	39	"	643	4°
	39, } 3° sup.	"	775 et 776	4°
	39, } 3° sup.	"	776 et 777	4°
	42, } 3° sup.	202	1467 et 1468	4°
	43	"	1475	4°
	2	"	60	5°
	43, } 2° sup.	208	1526 et 1527	4°
	44	"	1555 et 1556	4°
	44, } sup.	218	1639 à 1641	4°
	44, } sup.	"	1645	4°
	44, } sup.	"	1654	4°
	4	"	306	6°
	23	"	964	7°
	1	"	2	8°

**Télégrammes. (Suite.)**

Note circulaire n° 51 adressée à MM. les directeurs des postes et des télégraphes..... 5  
 Circulaire relative aux télégrammes de presse..... 7  
 Application du tarif plein ou du tarif réduit aux télégrammes de presse..... 11

**Télégraphie militaire.**

Les questions se rattachant à la télégraphie militaire sont du ressort du service technique, qui en conserve entièrement la direction. .... 1  
 Indications relatives aux rôles respectifs du service technique et du service de l'exploitation dans les opérations de la télégraphie militaire..... 5 sup.  
 Prescriptions de détail pour l'application des règles posées par l'instruction n° 30, relativement au service de la télégraphie militaire..... 8  
 Circulaire relative au port de l'uniforme de la télégraphie militaire..... 20  
 Agents de la télégraphie militaire blessés ou malades en Tunisie..... 43  
 Circulaire du Ministre de la guerre concernant la procédure à suivre pour les modifications au réseau télégraphique militaire. .... 7  
 Rapport au Président de la République française sur l'organisation du service de la télégraphie militaire. — Décret y relatif..... 20  
 Remboursement des travaux d'organisation du réseau télégraphique militaire..... 24  
 Organisation et fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les régiments de cavalerie..... 2

**Télégraphie sous-marine.**

Loi concernant la répression des infractions à la Convention internationale du 14 mars 1884, relative à la protection des câbles sous-marins. .... 24

**Téléphones.**

Nomination d'une commission chargée d'examiner les demandes de concession de réseaux téléphoniques..... 19  
 Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation par l'industrie privée du réseau téléphonique dans certaines villes spécialement déterminées..... 20  
 Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance..... 1  
 Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques..... 8

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5	"	980	9°
7	"	387	9°
11	"	485	9°
1	4	25 à 27	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	304 et 305	1 <sup>er</sup>
8	40	447 à 449	1 <sup>er</sup>
20	"	781	3°
43	"	1476 et 1477	4°
7	"	431	6°
20	"	830	7°
24	"	1010	7°
2	"	118	8°
24	"	994	7°
19	"	827	7°
20	"	845	7°
1	"	1	8°
8	"	267	8°

**Téléphones. (Suite.)**

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....

Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....

**Timbrage.**

Soins à apporter au timbrage des correspondances...

Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....

Timbrage des correspondances.....

Timbrage des cartes postales.....

Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....

Arrêté concernant le timbrage des cartes-lettres....

Timbrage des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles des gares.....

**Timbre.**

Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....

Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....

Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....

Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'emargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....

Suppression des timbres spéciaux en usage dans les bureaux de passe des départements.....

Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....

Rappel aux dispositions de la loi du 13 brumaire an VII.

Retrait des timbres et griffes de taxes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
8	"	268	8°
8	"	268	8°
3	18	150	1 <sup>er</sup>
8	"	528	5°
4	"	215	1 <sup>er</sup>
29	"	781 et 785	3°
42	"	1074	4°
8	"	528	5°
15	"	670 et 671	7°
15	"	689	7°
11	"	485	9°
19	"	683 à 687	2°
24	"	333 et 334	3°
33	"	16	4°
33	"	20 et 21	4°
38	171	569 à 571	4°
11	"	716	5°
12	"	773	5°
4	"	219	9°
12	"	780	5°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
<b>Timbre à date.</b>				
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	24	"	355	3 <sup>e</sup>
Recommandation au sujet des timbres et cachets à l'usage des bureaux.....	6	"	291	5 <sup>e</sup>
Unification des timbres à date.....	2	"	122	8 <sup>e</sup>
<b>Timbres-poste.</b>				
Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit....	1	9	54	1 <sup>er</sup>
Émission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes....	4			
Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....	4	25	207 et 208	1 <sup>er</sup>
	14			
	sup.	67	477 et 478	2 <sup>e</sup>
Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes. ....	4	27	239 à 242	1 <sup>er</sup>
	sup.			
Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi- tants de tabac.....	8	"	453	1 <sup>er</sup>
Vente de timbres-poste au guichet des bureaux télégraphiques.....	24	107	351 à 352	2 <sup>e</sup>
Spoliation des timbres servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger, rappel aux dispositions de l'article 568 de l'Instruction générale.....	9	"	44	2 <sup>e</sup>
	sup.			
	12	"	292	2 <sup>e</sup>
Payment mensuel aux commis et surnuméraires des postes de la part qui leur est attribuée, par la décision du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste vendus directement aux particuliers aux guichets des recettes composées.....	11	51	102	2 <sup>e</sup>
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées.....	13	"	339	2 <sup>e</sup>
Modification de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.....	15	"	512	2 <sup>e</sup>
Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot <i>timbres-poste</i> .....	19	"	727	2 <sup>e</sup>
	sup.			
Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère.....	26	"	456 et 457	3 <sup>e</sup>
	29	"	784 et 785	3 <sup>e</sup>
Oblitération des timbres-poste.....	1	"	37	6 <sup>e</sup>
	4			
	278	"	312	6 <sup>e</sup>
Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0 <sup>e</sup> 30 <sup>e</sup> .	33	"	228	4 <sup>e</sup>
Nouveau type de timbres-poste en usage dans les Colonies françaises.....	38	170	568 et 569	4 <sup>e</sup>
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....	3	229	121	5 <sup>e</sup>
Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles.....	11	"	176	5 <sup>e</sup>
	sup.			
	1	"	37	6 <sup>e</sup>
Oblitération. — Nouvelles recommandations.....	4	278	312	6 <sup>e</sup>
	16	"	713	7 <sup>e</sup>
Emploi abusif de timbres-poste.....	2	"	121	6 <sup>e</sup>

INDICATION						
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.		
<b>Timbres-poste. (Suite.)</b>						
Procès-verbal n° 478 (ancien n° 1052). — Suppression.....	22	"	926	7°		
Émission de timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco.....	6	"	229	8°		
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....	7	"	256	8°		
Comptabilité matières des timbres-poste. — Suppression de formules.....	1	"	8	9°		
Modification de la couleur des timbres-poste de 25 centimes.....	4	"	225	9°		
<b>Titres.</b>						
Invitation aux agents de prendre les titres qui leur sont officiellement attribués.....	40	"	817	4°		
<b>Traitements.</b>						
Élévation du maximum du traitement	}	des commis principaux du service de l'exploitation.....	22 sup.	"	104	3°
		des facteurs-chefs dans les départements.	23 sup.	"	248	3°
		des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	"	354	3°
		des commis ordinaires du service actif et des agents de l'administration centrale.	33 sup.	"	69	4°
		de divers sous-agents.....	3	"	142	5°
			2	"	99	6°
Entrée en jouissance du traitement des agents comptables et non comptables.....	24	"	354	3°		
Transmission des mandats de traitement destinés à des agents éloignés de leur résidence.....	27	"	705	3°		
Formalités à remplir pour le payement, au moyen de fonds de subvention, des émoluments des agents changés de département. — Annotation à l'Instruction générale réduite.....	35	"	166	4°		
Décompte, par douzième et par jour, pour servir à la liquidation et au mandatement des traitements.....	37	"	455	4°		
Recommandation au sujet de l'application de la loi du 23 août 1871.....	37	"	455 et 456	4°		
Mandatement du traitement des facteurs dits <i>de relais</i> .	41	"	950	4°		
<b>Transmissions.</b>						
Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....	8	"	453	1 <sup>er</sup>		
<b>Transports de dépêches.</b>						
Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport de dépêches.....	1	"	34 et 35	1 <sup>er</sup>		
Nouvelles recommandations au sujet de la rédaction et de la transmission des états n° 851 et 851 bis relatifs à des transports extraordinaires de dépêches.....	8,	} 2° sup.	" 486 et 487	1 <sup>er</sup>		
Adjudication des services de transport de dépêches.	22 sup.					
— Formes de l'adjudication et mode de soumissions..	2	"	96 98 à 100 61	3° 5°		

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<b>Transports de dépêches. (Suite.)</b>			
Adjudication des services de transport de dépêches en voiture et à cheval.....	33 sup.	69	4°
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....	42, 2° sup.	1414 à 1426	4°
Nouveau modèle de sacoche-boîte.....	3	133	5°
Circulaire n° 10 au sujet de formalités relatives aux adjudications de services de transport de dépêches.....	6	287	5°
Circulaire n° 11. — Indications à porter sur les parts des courriers d'entreprise.....	6	290	5°
Avis relatifs aux états de frais de transports extraordinaires de dépêches n° 851.....	1	37	6°
Rappel à l'exécution des dispositions de l'article 477 de l'Instruction générale.....	11	553	6°
Itinéraire des services par entreprise.....	24	1011	7°
Soumission des services en voiture et à cheval, dans la double hypothèse où le service des colis postaux serait ou non confié à l'adjudicataire.....	1	68	8°
Mode d'emploi des brouettes servant au transbordement des dépêches dans les gares.....	3	145	8°
Circulaire relative au transfert des colis postaux par les courriers d'entreprise.....	1	4	9°
<b>Travaux.</b>			
Travaux neufs pour établissement de lignes et de bureaux télégraphiques.....	5 sup.	291 à 299	1 <sup>er</sup>
Travaux d'entretien des lignes et des locaux.....			
Circulaire n° 22. — Droits de timbre et d'engistement des marchés relatifs au transport des dépêches.....	3	194	9°
<b>Tubes pneumatiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)</b>			
<b>Union postale. (Voir CORRESPONDANCES étrangères.)</b>			
<b>Valeurs.</b>			
Mesures à prendre par les comptables pour garantir la sécurité des valeurs dont ils sont responsables.....	11	335 et 334	8°
Tentatives de vol.....	36	219 et 220	4°
	2	150	6°
<b>Valeurs déclarées et à recouvrer. (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)</b>			
<b>Vérifications.</b>			
Instruction n° 302. — Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe. — Vérification mensuelle de la caisse des recettes principales et des bureaux situés aux chefs-lieux de département.....	13	302	600
Rappel des dispositions de l'Instruction n° 211.....	12	534	7°
			9°
<b>Volontaires.</b>			
Circulaire du Ministre de la guerre concernant les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1881.....	35	160 et 161	

1886.

— 1 —

N<sup>o</sup> 1.  
JANVIER.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

## DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N<sup>o</sup> 1.

## SOMMAIRE.

	Pages.
LETTRES adressées aux agents de l'Administration française, à l'occasion du nouvel an .....	1
ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.....	1
LISTES des bureaux de poste allemands, italiens, canadiens, néerlandais et américains.....	5
MODIFICATIONS à la liste des journaux suisses, suédois et belges.....	7
ANNOTATIONS à faire aux carnets n <sup>os</sup> 217, 1517 et 1518.....	13
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	18
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 <sup>e</sup> classe.....	20
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	21
BÂTIMENTS en partance.....	22
FAITS divers.....	24
NOMINATIONS et promotions.....	26

*Lettres adressées aux agents de l'Administration française à l'occasion du nouvel an.*

Les chefs de service et les employés de l'Administration centrale de Turquie, de Portugal, d'Espagne, de Danemark, de Norvège, d'Italie, de Perse, d'Égypte, de Roumanie, du Paraguay, du Guatemala, du Mexique, de Bulgarie, de Costa-Rica, de la colonie du Cap, du Pérou, du Salvador, de l'île de Cuba, des bureaux de Callas, de Birmingham, de Puerto-Rico, de la ville du Cap, de Chypre, de Tanger et de Strafford ont bien voulu adresser à l'Administration française leurs souhaits les plus cordiaux à l'occasion du renouvellement de l'année.

Le Ministre s'est empressé de les remercier et leur a adressé de son côté ses souhaits et ceux du personnel.

*ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.*

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes en date du 28 décembre 1885, des médailles d'honneur d'argent et de bronze ont été décernées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886, aux sous-agents dont les noms suivent :

**1<sup>o</sup> Médailles d'argent.**

**M. Huguenin** (J.-B.-César-Louis), brigadier-chargeur à Paris (gare de Lyon); 17 ans de services dans l'Administration; 19 ans et demi de services militaires. Excellent serviteur; blessé le 2 mai 1880 dans l'exercice de ses fonctions. Est signalé comme s'étant particulièrement distingué en qualité de courrier à l'armée du Rhin. Décoré de la médaille militaire.

**M. Sieler** (Jean-Baptiste), surveillant des télégraphes à Hanoï; 7 ans et demi de services dans l'Administration; 5 ans de services militaires. A fait preuve d'une remarquable activité et d'un réel sang-froid dans la construction de la ligne de Chu à Dong-Song et à Langson faite dans des circonstances très difficiles et périlleuses.

**M. Cabanes** (Jean), chef-surveillant des télégraphes à Toulouse; 32 ans de services dans l'Administration. Excellent sous-agent. Médaille en or de 1<sup>re</sup> classe décernée par décision du Président de la République en date du 15 août 1875, pour s'être gravement exposé pour rétablir les communications télégraphiques coupées autour de Toulouse.

**M. Grezet** (Pierre-Marie), chef-surveillant des télégraphes à la Rochelle; 25 ans de services dans l'Administration; 12 ans de services militaires. Sous-agent intelligent et dévoué; a pris la part la plus active à l'installation et à la réparation des câbles du littoral; a eu un doigt écrasé en 1883 en réparant le câble du fort Boyard et a couru plusieurs fois le risque de se perdre en mer.

**M. Beaujean** (Pierre-Zéphirin), gardien de bureau ambulant à la ligne du Nord; 32 ans de services dans l'Administration; 6 ans de services militaires. Très bon serviteur; intelligent, zélé, tout dévoué à ses fonctions. Cinq accidents de chemin de fer; blessé deux fois.

### 2° Médailles de bronze.

**M. Laller** (Jean-Nicolas, brigadier-facteur à Bar-le-Duc; 24 ans de services administratifs; 6 ans de services militaires. Excellent brigadier-facteur; très zélé et fournissant un service irréprochable; a fait preuve de dévouement en 1870.

**M. Lexa** (François), chef-surveillant des télégraphes à Creil; 30 ans de services. Très bon sous-agent; belle conduite pendant la guerre de 1870-1871.

**M. Gay** (Pierre-Antoine), chef-surveillant des télégraphes à Rodez; 38 ans d'excellents services.

**M. Yvon** (René-Victor), agent secondaire à Paris (Administration centrale); 33 ans et demi de services. Excellent agent secondaire.

**M. Chabert** (Adolphe-Alexandre), chef-surveillant des télégraphes à Oran; 23 ans et demi d'excellents services administratifs; 5 ans et demi de services militaires. Sous-agent actif, énergique et dévoué; belle conduite pendant l'insurrection du Sud-Oranais.

**M. Paris** (Pierre-René-Émile), chef-surveillant des télégraphes à Paris (région d'Orléans); 28 ans de services irréprochables dans l'Administration; 13 ans de services militaires; grièvement blessé en 1868 dans l'exercice de ses fonctions.

**M. Lescot** (Thomas), brigadier-facteur à Paris; 33 ans et demi de services dans l'Administration; 6 ans et demi de services militaires. Très méritant sous tous les rapports.

**M. Sallenave** (Pierre), facteur-chef à Paris (Villette); 34 ans de services administratifs; 6 ans de services militaires. Sous-agent très actif et très zélé.

**M. Cartier** (Théophile), surveillant des télégraphes à Sens; 35 ans de services; blessé grièvement dans l'exercice de ses fonctions (juillet 1868); n'a jamais encouru de peine disciplinaire.

**M. Patille** (Laurent-Antoine-Joseph), facteur local à Elne (Pyrénées-Orientales); 41 ans de services. Excellent serviteur qui a toujours accompli ses obligations avec zèle et dévouement.

**M. Anglade** (Jacques), facteur local à Monein (Basses-Pyrénées); 41 ans de services administratifs; 2 ans et demi de services militaires; services irréprochables.

**M. Xavier** (Pierre-Antoine), facteur local à Saint-Witt (Doubs); 39 ans et demi de très bons services.



**M. Tichadou** (Baptiste), entrepreneur du transport des dépêches à Quérigut (Ariège); 31 ans de services irréprochables; a souvent exposé sa vie en temps de neige en luttant contre la tourmente.

**M. Berthelemy** (Jules-Gustave), facteur rural à Lagny; 27 ans et demi de services. Parfaitement noté; n'a jamais encouru de punitions; a fait preuve de dévouement en 1870-1871.

**M. Bague** (Félix), courrier d'entreprise à Dompierre (Vosges); 39 ans de bons services.

**M. Latreille** (René), facteur local à Availles-Limousine (Vienne); 41 ans de services irréprochables.

**M. Salvat** (Louis-Jean), facteur de ville à Maisons-Alfort; 35 ans et demi de services dans l'Administration; 6 ans et demi de services militaires. Sous-agent très méritant.

**M. Popineau** (Jean), facteur de ville à Issoudun; 40 ans et demi d'excellents services.

**M. Mougin** (Étienne) gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest; 36 ans de services administratifs; 9 ans de services militaires; n'a jamais encouru de punition.

**M. Demoulin** (Bloumi), facteur rural à Segonzac; 40 ans d'excellents services.

**M. Pouillot** (Armand-Fidèle), facteur-boîtier à Sorel-Moussel (Eure-et-Loir); 28 ans de bons services administratifs; 7 ans de services militaires.

**M. Barrois** (Isidore-Jules), facteur de ville à Saint-Dizier; 31 ans de services dans l'Administration, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire. S'est fait remarquer par son dévouement pendant la guerre de 1870-1871.

**M. Relair** (J.-B.-Joseph), facteur rural à Walincourt (Nord); 37 ans de services administratifs; 4 ans de services militaires. Très bon sous-agent à tous égards.

**M. Champigneul** (J.-B.), brigadier-chargeur à Paris (gare de l'Ouest); 29 ans d'excellents services; blessé dans l'exercice de ses fonctions.

**M. Boyron** (Isidore), facteur-chef des télégraphes à Paris; 32 ans d'excellents services administratifs; 4 ans et demi de services militaires.

**M. Michalet** (Jean-François), facteur local à Virieu-sur-la-Bourbre (Isère); 41 ans de bons services.

**M<sup>lle</sup> Le Coq** (Yvonne-Françoise), factrice locale à Matignon (Côtes-du-Nord); 41 ans d'excellents services.

**M. Feneaud** (Charles-Clément), chef-surveillant des télégraphes à la Roche-sur-Yon; 25 ans de services administratifs; 7 ans de services militaires; s'acquitte de ses fonctions avec zèle et dévouement.

**M. Andrieu** (Jean), gardien de bureau ambulante à la ligne des Pyrénées; 36 ans et demi de services. Sous-agent très actif et très dévoué.

**M. Hébert** (Jean-Joseph-Hilarion), facteur rural à Norroy-le-Sec (Meurthe-et-Moselle); 38 ans de services irréprochables.

**M. Chazalotte** (Alexandre-Victor), facteur local à Villefort (Lozère); 38 ans de services. Excellent serviteur.

**M. Pelletier** (Jean-Basile), facteur-chef à Paris; 29 ans de services dans l'Administration; 7 ans et demi de services militaires. Sous-agent très dévoué.

**M. Lozes** (Guillaume-André), facteur local à Auterive (Haute-Garonne); 36 ans de services irréprochables.

**M. Darmandieu** (Bertrand), facteur rural à Mimizan (Landes); 38 ans d'excellents services.

**M. Chayrigues** (Jean-Antoine-Marin), facteur local à la Cavalerie (Aveyron); 32 ans et demi de services administratifs; 6 ans de services militaires. Très bon facteur.

**M. Jouen** (Denis-Servule), facteur-chef à Louviers; 34 ans et demi de services irréprochables.

**M. Clisson** (Jean-Louis), facteur boîtier à Fomperron (Deux-Sèvres); 29 ans de services irréprochables; s'est toujours fait remarquer par son dévouement à ses fonctions.

**M. Bouzon** (Michel), facteur local à Roquemaure (Gard); 39 ans de bons services pendant lesquels il n'a encouru aucune peine disciplinaire.

**M. Deschatre** (Gilbert), facteur local à Montmarault (Allier); 39 ans de très bons services.

**M. Berthelot** (Jean-Baptiste), facteur local à Chéméré-le-Roi (Mayenne); 25 ans de services dans l'Administration; 6 ans de services militaires; a constamment donné des preuves du plus grand dévouement; blessé en service.

**M. Paulhae** (Hugues-Jean), facteur rural à la Tronquière (Lot); 37 ans d'excellents services.

**M. Gastaud** (Antoine-Adolphe), brigadier-facteur à Nice; 25 ans de services; sous-agent très actif et très dévoué; aucune punition depuis son entrée dans l'Administration.

**M. Mercier** (Pierre), facteur local à Salbris (Loir-et-Cher); 32 ans et demi de services administratifs; 4 ans de services militaires; a toujours fourni un service irréprochable.

**M. Fournier** (Louis), facteur rural à Gex (Ain); 28 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; 12 ans et demi de services militaires.

**M. Marcel** (Auguste-François), facteur rural à Pleugueneuc (Ile-et-Vilaine); 38 ans et demi de services pendant lesquels il n'a encouru aucun reproche.

**M. Masveret** (Jean), facteur local à Saint-Saud (Dordogne); 36 ans et demi de bons services.

**M. Vasse** (Justin-Jean), surveillant-facteur des télégraphes à Tarascon (Bouches-du-Rhône); 36 ans et demi de services irréprochables.

**M. Teillaud** (Louis-Charles-Marie), facteur boîtier à Saint-Florent-des-Bois (Vendée); 28 ans et demi de très bons services.

**M. Perrousset** (Jean), facteur de ville à Mâcon; 30 ans de services administratifs; 7 ans de services militaires. Très bon sous-agent.

**M. Privat** (Pierre), facteur rural à Châteauneuf-de-Randon (Lozère); 24 ans et demi de services dans l'Administration; 2 ans de services militaires; a été blessé d'un coup de feu en cours de distribution.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Liste des bureaux de poste allemands.

1° CRÉATIONS.

Bärenwalde (Westpreussen).....	Prusse.	Manieczki.....	Prusse.
Bickendorf.....	Idem.	Marktöhlitz.....	Saxe-Meiningen
Bismark (Ostpreussen)....	Idem.	Mehringen (Anhalt).....	Anhalt.
Borstendorf.....	Saxe.	Merke (Lausitz).....	Prusse.
Deutsch-Nettkow.....	Prusse.	Neitersen.....	Idem.
Goddentow-Lanz.....	Idem.	Neschwitz.....	Saxe.
Greppin.....	Idem.	Niederschönhausen.....	Prusse.
Grossliniewo.....	Idem.	Panthenau.....	Idem.
Gutten.....	Idem.	Pilsnitz (Schlesien).....	Idem.
Hassel (Kr-Hoya).....	Idem.	Probstzella.....	Saxe-Meiningen
Immigrath.....	Idem.	Saborwitz.....	Prusse.
Landkirchen.....	Idem.	Szoldry.....	Idem.
Langenhorst.....	Idem.	Tschirndorf.....	Idem.
Langenstriegis.....	Saxe.	Unterloquitz.....	Schwarzbourg - Rudolstadt.
Lipnizza (Bz-Danzig)....	Prusse.	Wellen (Bz-Magdeburg)..	Prusse.
Lockstedter Lager (1)....	Idem.		

2° SUPPRESSIONS.

Bastei (Sächsische Schweiz).....	Saxe.	Krekow bei Stettin (Schliessplatz).....	Prusse.
Brocken.....	Prusse.	Niederwald.....	Idem.
Ettersburg.....	Saxe-Weimar.	Wartburg.....	Saxe-Weimar.
Feldberg (Taunus).....	Prusse.	Weisser Hirsch.....	Saxe.
Heidelberg (Altes-Schloss)	Bade.	Wilhelmshöhe (Bz-Cassel).....	Prusse.
Iütrichau.....	Anhalt.		

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Mettre :</i>
Bahlingen (Baden),	Bahlingen (Breisgau).
Bohlingen (Baden),	Bohlingen (Amt Konstanz).
Constadt,	Konstadt.
Ellefeld,	Ellefeld (Vogtland).
Grüningen,	Grüningen (Baden).
Pöpelwitz,	Breslau-Pöpelwitz.
Tannenberg,	Tannenberg (Bz-Zwickau).
Hasel,	Hasel (Baden).

(1) Ouvert désormais pendant toute l'année.

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange

des mandats internationaux, devront être inscrits à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Arpaise.....	Benevento.	Labico.....	Roma.
Azzano Decimo.....	Udine.	Livigno.....	Sondrio.
Bracigliano.....	Salerno.	Marano Marchesato.....	Cosenza.
Civita Lavinia.....	Roma.	Montebaroccio.....	Pesaro.
Creva (Luvino).....	Como.	Riese.....	Treviso.
Erbusco.....	Brescia.	San Lupo.....	Benevento.

*Nomenclature des bureaux de poste canadiens.*

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats internationaux :

*Nouveaux bureaux à ajouter.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Dunchurch.....	Muskoka.....	Ontario.
Mainadien.....	Cape Breton.....	Nouvelle-Écosse.
Montagne Bridge.....	Kings.....	Île du Prince-Edward.
Morden.....	Selkirk.....	Manitoba.
Neepawa.....	Marquette.....	Manitoba.
Neustadt.....	Grey.....	Ontario.

*Bureaux supprimés à biffer.*

Campo-Bello.....	Charlotte.....	Nouveau-Brunswick.
Dunbar.....	Dundas.....	Ontario.
End of Track Canadian Pacific Railway.....		Alberta-Territory.
Manchester.....	Ontario.....	Ontario.

*Nomenclature des bureaux de poste néerlandais.*

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale, les noms des bureaux néerlandais récemment admis à l'échange des mandats internationaux.

Akkrum.....	Frise.	Huisen.....	Gueldre.
De Bilt.....	Utrecht.	Uithuizen.....	Groningue.
Borkeloo.....	Gueldre.	Velzen.....	Hollande septentrionale.
Bussum.....	Hollande septentrionale.	Zandwort.....	Idem.

*Nomenclature des bureaux américains.*

L'office des postes des États-Unis de l'Amérique du Nord fait connaître que le bureau de Indionola-Calhoun-Texas a cessé de participer au service des mandats internationaux.

Les agents sont invités à biffer le nom de ce bureau sur la nomenclature.

*Modifications à la liste des journaux suisses.*

Les modifications ci-après devront être apportées à la liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 <sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Allgemeiner Anzeiger für den Leberberg.</i>	Gronchen . . . .	6 mois... 12 mois..	3 10 5 60	2 60 5 10	0 50 0 50	
<i>Alltöggburger</i> . . . . .	Bazenheid . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 30 5 70 10 60	2 80 5 20 10 10	0 50 0 50 0 50	
<i>Amrisweiler Anzeiger</i> . . . . .	Amrisweil. . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	4 00 7 00 13 50	3 50 6 50 13 00	0 50 0 50 0 50	
<i>Badener Wochenblatt</i> . . . . .	Baden. . . . .	6 mois... 12 mois..	4 00 7 50	3 50 7 00	0 50 0 50	
<i>Berner Bote</i> . . . . .	Berne. . . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 10 5 70 10 70	2 60 5 20 10 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Berner Zeitung</i> . . . . .	Berne . . . . .	3 mois . . 6 mois... 12 mois..	7 50 14 50 28 35	7 00 14 00 27 50	0 50 0 50 0 85	
<i>Bezirks anzeiger für Neutoggenburg.</i>	Lichtensteig..	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 70 4 90 8 90	3 20 4 40 8 40	0 50 0 50 0 50	
<i>Bündner Nachrichten</i> . . . . .	Coire . . . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 15 5 30 10 10	2 65 4 80 9 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Cours authentique de la Bourse de Genève.</i>	Genève. . . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	10 50 16 50 30 90	10 00 16 00 30 00	0 50 0 50 0 90	
<i>Gasterländer Anzeiger</i> . . . . .	Wallenstadt. .	12 mois..	4 10	3 60	0 50	
<i>Geographische Nachrichten</i> . .	Basel. . . . .	12 mois..	6 75	6 25	0 50	
<i>Journal et Liste des Étrangers à Montreux.</i>	Genève. . . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	7 00 11 00 18 55	6 50 10 50 18 00	0 50 0 50 0 55	
<i>Journal et Liste des étrangers.</i>	Montreux. . . .	3 mois... 6 mois... 12 mois..	6 50 11 50 18 55	6 00 11 00 18 00	0 50 0 50 0 55	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU, de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Journal d'Yverdon et Feuille d'avis d'Yverdon et du Dis- trict de Grandson.</i>	Yverdon . . . . .	3 mois . . .	3 20	2 70	0 50	Le <i>Journal et feuille d'avis d'Yver- don et du District de Grandson</i> , indi- qué à la page 33 de la liste des jour- naux suisses, doit être biffé.
		6 mois . . .	4 80	4 30	0 50	
		12 mois . .	8 50	8 00	0 50	
<i>Luzerner Volksblatt . . . . .</i>	Lucerne . . . . .	3 mois . . .	2 35	1 85	0 50	
		6 mois . . .	3 80	3 30	0 50	
		12 mois . .	7 10	6 60	0 50	
<i>Neue Argau (Der) . . . . .</i>	Baden . . . . .	3 mois . . .	3 50	3 00	0 50	
		6 mois . . .	6 50	6 00	0 50	
		12 mois . .	11 50	11 00	0 50	
<i>Rheinbote et Appenzeller Grenz- post.</i>	Berneck . . . . .	3 mois . . .	1 90	1 40	0 50	
		6 mois . . .	3 20	2 70	0 50	
		12 mois . .	5 70	5 20	0 50	
<i>Schweizerische freie Presse . . .</i>	Baden . . . . .	3 mois . . .	7 70	7 20	0 50	
		6 mois . . .	14 70	14 20	0 50	
		12 mois . .	29 05	28 15	0 90	
<i>Schweiz-Katolisches sonntags- blatt.</i>	Wyl. . . . . (Saint-Gall)	3 mois . . .	2 30	1 80	0 50	
		6 mois . . .	3 20	2 70	0 50	
		12 mois . .	5 80	5 30	0 50	
<i>Schweizerische Müller und Bäcker Zeitung.</i>	Weinfelden . . .	3 mois . . .	3 00	2 50	0 50	
		6 mois . . .	4 80	4 30	0 50	
		12 mois . .	8 60	8 10	0 50	
<i>Schweiz-Turn-Zeitung . . . . .</i>	Zurich . . . . .	6 mois . . .	3 75	3 25	0 50	
		12 mois . .	6 80	6 30	0 50	
<i>Semaine illustrée . . . . .</i>	Genève . . . . .	12 mois . .	9 50	9 00	0 50	
<i>Theologische Zeitschrift am der Schweiz.</i>	Wiedikon . . . .	12 mois . .	6 50	6 00	0 50	
<i>Thurgauer Tagblatt . . . . .</i>	Weinfelden . . .	3 mois . . .	7 00	6 50	0 50	
		6 mois . . .	13 00	12 50	0 50	
		12 mois . .	25 25	24 50	0 75	
<i>Thurgauer Volksfreund . . . . .</i>	Kreuzlingen . .	3 mois . . .	3 75	3 25	0 50	
		6 mois . . .	7 00	6 50	0 50	
		12 mois . .	13 50	13 00	0 50	
<i>Zürcher Anzeiger . . . . .</i>	Zurich . . . . .	3 mois . . .	1 50	1 00	0 50	
		6 mois . . .	2 50	2 00	0 50	
		12 mois . .	4 50	4 00	0 50	
<b>2° MODIFICATION DE PRIX :</b>						
<i>Allgemeine Zeitung für Dorf und Stad.</i>	Berne . . . . .	3 mois . . .	2 90	2 40	0 50	
		6 mois . . .	5 20	4 70	0 50	
		12 mois . .	9 90	9 40	0 50	
<i>Ami de la Maison (L') . . . . .</i>	Lausanne . . . .	12 mois . .	2 70	2 20	0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Amtsblatt des Kantons Graubünden.</i>	Coire.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	1 90 3 40 6 10	1 40 2 90 5 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Balsthaler Botz.....</i>	Balsthal.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 75 6 25 11 00	3 25 5 75 10 50	0 50 0 50 0 50	
<i>Basler Nachrichten.....</i>	Bâle.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	9 25 17 95 35 75	8 75 17 40 34 70	0 50 0 55 1 05	
<i>Bibliothèque populaire.....</i>	Lausanne....	12 mois..	15 50	15 00	0 50	
<i>Bibliothèque universelle.....</i>	Lausanne....	"	"	"	"	Les abonnements de 3 mois sont sup- primés.
<i>Bieler Anzeiger.....</i>	Bienne.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	6 00 11 50 22 70	5 50 11 00 22 00	0 50 0 50 0 70	
<i>Bulletin continental.....</i>	Genève.....	12 mois..	2 85	2 35	0 50	Biffer: Neuchâtel.
<i>Bulletin continental et Jour- nal du Bien public.</i>	Genève.....	"	"	"	"	Biffer: Neuchâtel. (Les prix n'ont pas été modifiés.)
<i>Bulletin financier suisse.....</i>	Lausanne....	6 mois... 12 mois..	6 00 9 00	5 50 8 50	0 50 0 50	
<i>Cæcilia (Musique religieuse).</i>	Boncourt....	"	"	"	"	Biffer: Porrentruy. (Les prix n'ont pas été modifiés.)
<i>Confédéré de Fribourg.....</i>	Fribourg.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	5 50 10 50 18 55	5 00 10 00 18 00	0 50 0 50 0 55	
<i>Confédéré du Valais.....</i>	Sion.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 50	3 00	0 50	Les prix relatifs aux abonnements de 6 et 12 mois n'ont pas été modifiés.
<i>Confidentia.....</i>	Berne.....	12 mois..	8 70	8 20	0 50	Biffer: Bienne,
<i>Conteur Vaudois.....</i>	Lausanne....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 50 4 50 8 00	2 00 4 00 7 50	0 50 0 50 0 50	
<i>Courrier du Val-de-Travers (I.e.).</i>	Fleurier.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 75 4 80 8 10	2 25 4 30 7 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Cours d'effets publics et Bul- letin des Tirages.</i>	Lausanne....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	1 50 2 50 4 50	1 00 2 00 4 00	0 50 0 50 0 50	
<i>Cursblatt der Berner Bank- Vereinigung.</i>	Berne.....	12 mois..	23 20	22 50	0 70	
<i>Echo du Rhône.....</i>	Bex.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 00 3 50 5 80	1 50 3 00 5 30	0 50 0 50 0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Feuille d'avis de Montreux...</i>	Montreux....	12 mois..	13 30	12 80	0 50	Les abonnements de 6 mois sont supprimés.
<i>Feuille d'avis d'Aubonne....</i>	Aubonne....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 80 4 90 8 70	2 30 4 40 8 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Feuille des avis officiels....</i>	Lausanne....	12 mois..	10 50	10 00	0 50	Bitler: « Vaud. »
<i>Feuille officielle du Jura avec Bulletin des délibérations du Grand conseil.</i>	Délémont....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	4 00 6 80 13 10	3 50 6 30 12 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Freie Glarner (Der).....</i>	Schwanden...	3 mois... 6 mois... 12 mois..	4 30 7 90 15 00	3 80 7 40 14 50	0 50 0 50 0 50	
<i>Fribourgeois (Le).....</i>	Bulle.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 50 4 50 6 70	2 00 4 00 6 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Frondeur (Le).....</i>	Délémont....	12 mois..	4 75	4 25	0 50	
<i>Helvetia.....</i>	Bâle.....	6 mois... 12 mois..	4 75 8 75	4 25 8 25	0 50 0 50	Bitler: Bienne. Les abonnements de 3 mois sont supprimés
<i>Helvetia, politisch literaris- che Monatshefte.</i>	Bienne.....	12 mois..	5 10	4 60	0 50	
<i>Herold der Wahrheit.....</i>	Bâle.....	6 mois... 12 mois..	4 00 7 00	3 50 6 50	0 50 0 50	Les abonnements de 3 mois sont supprimés.
<i>Journal du Bien public.....</i>	Neuchâtel... .	12 mois..	3 10	2 60	0 50	
<i>National suisse.....</i>	Chaux-de- Fonds.	3 mois... 6 mois... 12 mois..	10 10 19 20 37 70	9 60 18 60 36 55	0 50 0 60 1 15	
<i>Neue Glarner Zeitung.....</i>	Glarus.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	7 25 13 75 27 30	6 75 13 25 26 50	0 50 0 50 0 80	
<i>Peuple (Le).....</i>	Yverdon.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 30 8 10 10 70	2 80 7 60 10 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Progrès (Le).....</i>	Château-d'OE	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 65 4 30 7 10	2 15 3 80 6 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Rayon de Soleil (Le).....</i>	Lausanne....	12 mois..	2 70	2 20	0 50	
<i>Rheinthalcr.....</i>	Altstädter....	6 mois... 12 mois..	4 00 7 40	3 50 6 90	0 50 0 50	Les abonnements de 3 mois sont supprimés.
<i>Sarganserländer.....</i>	Mels.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 20 5 70 10 80	2 70 5 20 10 30	0 50 0 50 0 50	
<i>Schweizerische Bienenzeitung..</i>	Soleure.....	12 mois..	5 10	4 60	0 50	
<i>Schweiz-Kirchenzeitung.....</i>	Soleure.....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	3 70 6 80 13 10	3 20 6 30 12 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Schweizerisches landwirth- schaftliches Centralblatt.</i>	Zurich.....	6 mois... 12 mois..	4 90 7 70	4 40 7 20	0 50 0 50	
<i>Semcur vaudois (Le).....</i>	Lausanne....	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 50 4 00 7 00	2 00 3 50 6 50	0 50 0 50 0 50	



TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS, 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Signe des temps</i> .....	Bâle.....	3 mois...	2 50	2 00	0 50	
		6 mois...	4 00	3 50	0 50	
		12 mois..	7 00	6 50	0 50	
<i>Stenograph</i> .....	Bâle.....	3 mois...	1 95	1 45	0 50	
		6 mois...	3 20	2 70	0 50	
		12 mois..	5 70	5 20	0 50	
<i>Stickeret-Industrie</i> .....	Saint-Gall....	3 mois...	2 70	2 30	0 50	
		6 mois...	4 90	4 40	0 50	
		12 mois..	9 30	8 80	0 50	
<i>Suisse romane (La)</i> .....	Neuchât.l. . .	12 mois..	13 00	12 50	0 50	Biffer : Genève.
<i>Sursilvan (H)</i> .....	Coire.....	3 mois ..	1 90	1 40	0 50	
		6 mois...	3 30	2 80	0 50	
		12 mois..	6 10	5 60	0 50	
<i>Tagblatt der Stadt Biel</i> .....	Bienne.....	3 mois...	7 05	6 55	0 50	
		6 mois...	13 45	12 95	0 50	
		12 mois..	26 55	25 75	0 80	
<i>Toggenburger Zeitung</i> , .....	Butschwyl....	3 mois...	3 50	3 00	0 50	
		6 mois...	6 00	5 50	0 50	
		12 mois..	11 10	10 60	0 50	
<i>Union du Jura (L)</i> .....	Porrentruy... .	6 mois...	6 50	6 00	0 50	
		12 mois..	12 00	11 50	0 50	
<i>Volkstimme von Baselland</i> ...	Sissach.....	3 mois...	2 10	1 60	0 50	
		6 mois...	3 70	3 20	0 50	
		12 mois..	6 90	6 40	0 50	
<i>Volkswirtschaftliches Blatt</i> ..	Coire.....	3 mois...	1 25	0 75	0 50	
		6 mois...	2 00	1 50	0 50	
		12 mois..	3 50	3 00	0 50	
<i>Wochenblatt für Baselland und Baselstadt.</i>	Biringen.....	3 mois...	3 60	3 10	0 50	
		6 mois...	6 60	6 10	0 50	
		12 mois..	12 70	12 20	0 50	
<i>Wylser-Anzeiger</i> , .....	Wyl.....	3 mois...	4 00	3 50	0 50	
		6 mois...	7 50	7 00	0 50	
		12 mois..	14 50	14 00	0 50	

3° JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE, À BIFFER :

<i>Alliance libérale (L')</i> .....	Genève.	<i>Journal de Vevey</i> .....	Vevey.
<i>Ami de la jeune fille</i> .....	Colombier.	<i>Journal de Vevey et Liste des Étrangers</i> .	Vevey.
<i>Aarg. Landeszeitung</i> .....	Baden	<i>Praktische Forstwirth</i> .....	Davos-Platz.
<i>Badener Anzeiger</i> .....	Baden.	<i>Précurseur (Le)</i> .....	Genève.
<i>Berner Post</i> .....	Berne.	<i>Révolté (Le)</i> .....	Genève.
<i>Bulletin électro-homéopathique</i> .....	Genève.	<i>Schweiz, Bäcker, Müller und Conditör Zeitung</i> .....	Weinfelden.
<i>Carougeois (Le)</i> .....	Carouge.	<i>Schweiz, Handels und Industrie-Blatt</i> .	Bâle.
<i>Continental Times</i> .....	Genève.	<i>Schweiz, Offertenblatt für Gartenbau</i> .	Soleure.
<i>Cours de la Bourse</i> .....	Genève.	<i>Semaine illustrée (La)</i> .....	Lausanne.
<i>Cours de la Bourse et Changes</i> .....	Genève.	<i>Soir (Le)</i> .....	Genève.
<i>Cours des Changes</i> .....	Genève.	<i>Thurgauer Volkszeitung</i> .....	Weinfelden.
<i>Défense (La)</i> .....	Genève.	<i>Volksblatt f. d. reformirte Kirche der Schweiz</i> .....	Berne.
<i>Freiheit (Die)</i> .....	Berne.	<i>Volksfreund (Der)</i> .....	Oluz (Coire).
<i>Grande encyclopédie illustrée de recettes</i> .	Fribourg.		
<i>Grand-Saint Bernard (Le)</i> .....	Neuchâtel.		
<i>Journal de la Société d'agriculture</i> ...	Lausanne.		

*Liste des journaux suédois.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie sué- doise. 6		
			fr. c.	fr. c.	con- ron <sup>es</sup> gr.	fr. e.	
NOUVELLE PUBLICATION À AJOUTER ;							
<i>Technical Notes in english, German and french. A<sup>te</sup> Nilson, éditeur.</i>	Geste.....	12 mois...	6 52	6 27	4 32	0 25	

*Liste des journaux belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
1° PUBLICATIONS À AJOUTER :						
<i>Écho du Pays de Herve. Crou- quet, éditeur.</i>	Verviers...	6 mois....	3 25	3 00	0 25	
		12 mois...	5 75	5 50	0 25	
<i>Le Patriote, éditeur.....</i>	Bruxelles..	3 mois....	8 00	7 75	0 25	
		6 mois.. .	15 50	15 04	0 46	
		9 mois....	23 50	22 80	0 70	
		12 mois...	30 00	29 10	0 90	
2° CHANGEMENTS DANS LA PUBLICATION D'UN JOURNAL.						
<i>Le Moniteur des intérêts ma- tériels.</i>	Bruxelles..	"	"	"	"	Ce journal paraît actuellement 2 fois par semaine, le di- manche et le lundi. Les anciens prix sont maintenus.
3° Nouvelle adresse du <i>Monde élégant</i> ; Ce journal paraît maintenant à Frameries.						
4° JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE :						
<i>Bulletin officiel des adjudications. Écho de Herve. Écho du Borinage.</i>				<i>Express européen. Journal du Monde.</i>		

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décim.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Annales de l'École libre des sciences politiques</i> , 108, boulevard Saint-Germain, Paris.					Les abonnements partent seulement du 15 janvier.
Paris.....	1 an....	16 00	15 74	0 26	
Départements.....	1 an....	17 00	16 73	0 27	
<i>Annotations gommées Oberthur</i> . Ces annotations sont fournies mensuellement. Les mandats doivent être adressés aux éditeurs MM. Oberthur, à Rennes.					Ces Annotations gommées Oberthur remplacent les Annotations rectificatives gommées. Éditeurs MM. Oberthur à Rennes, qui devront être barrées en croix au carnet n° 217.
A { Instruction générale et bulletin mensuel y compris l'instruction n° 24.....	1 an....	1 25	1 13	0 12	
	2 ans....	2 00	1 88	0 12	
B { Manuel des franchises postales. Tarif international et nomenclatures des bureaux étrangers	1 an....	1 75	1 63	0 12	
	2 ans....	3 00	2 87	0 13	
C { Liste des journaux étrangers et carnet n° 1517 (ancien 290).	1 an....	1 00	0 89	0 11	
	2 ans....	1 50	1 38	0 12	
D { Nomenclature des bureaux télégraphiques. Tarifs. État général des franchises télégraphiques et instruction T....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
	2 ans....	3 50	3 36	0 14	
Abonnement aux annotations A, B, C, D ci-dessus, réunies.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
	2 ans....	7 50	7 32	0 18	
E { Instruction T seulement.....	1 an....	0 75	0 64	0 11	
	2 ans....	1 25	1 13	0 12	
F { Dictionnaire des Postes et des Télégraphes (éditions de 1876 et 1883).....	1 an....	1 50	1 38	0 12	
<i>Avenir de Seine-et-Marne (L')</i> , à Melun	3 mois..	4 00	3 86	0 14	
Seine-et-Marne.....	6 mois..	6 50	6 33	0 17	
	1 an....	12 00	11 78	0 22	
	3 mois..	4 00	3 86	0 14	
Autres départements.....	6 mois..	7 00	6 83	0 17	
	1 an....	13 00	12 77	0 23	
<i>Bon Journal (Le)</i> , 26, rue Racine, à Paris.					
France.....	6 mois...	4 50	4 35	0 15	
	1 an....	8 00	7 82	0 18	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.		
1	2	3	4	5	6	
<i>Bulletin bi-mensuel et analytique des lois, décrets, circulaires et décisions concernant l'armée de terre, à Romans (Drôme).</i>		fr. c.	fr. c.	fr. c.	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année.	
France .....	1 an. ....	3 00	2 87	0 13		
<i>Bulletin du Crédit (Le), 13, rue de Montyon, Paris.</i>						
Paris .....	6 mois ..	6 00	5 84	0 16		
	1 an. ....	10 00	9 80	0 20		
Départements.....	6 mois ..	7 00	6 83	0 17		
	1 an. ....	12 00	11 78	0 22		
<i>Conseiller des Dames et des Demoiselles, 13, rue Cujas, Paris.</i>						
Première édition.	Paris.....	3 mois... 3 50	3 36	0 14		
		6 mois... 7 00	6 83	0 17		
		1 an. .... 13 00	12 77	0 23		
	Départements.....	3 mois... 4 00	3 86	0 14		
		6 mois... 8 00	7 82	0 18		
		1 an. .... 15 00	14 75	0 25		
Deuxième édition.	Paris.....	3 mois... 5 00	4 85	0 15		
		6 mois... 9 50	9 30	0 20		
		1 an. .... 18 00	17 72	0 28		
	Départements.....	3 mois... 5 50	5 34	0 16		
		6 mois... 10 50	10 29	0 21		
		1 an. .... 20 00	19 70	0 30		
Troisième édition.	Paris.....	3 mois... 6 50	6 33	0 17		
		6 mois... 12 50	12 27	0 23		
		1 an. .... 24 00	23 66	0 34		
	Départements.....	3 mois... 7 00	6 83	0 17		
		6 mois... 13 50	13 26	0 24		
		1 an. .... 26 00	25 64	0 36		
<i>Écho Rambolitein (L'), Journal républicain hebdomadaire, à Rambouillet (Seine-et-Oise).</i>						
France.....	1 an. ....	4 00	3 86	0 14		
<i>Liberté de Seine-et-Marne (La), à Melun.</i>					Les abonnements partent du premier du mois.	
Seine-et-Marne.....	3 mois... 2 00	1 88	0 12			
	6 mois... 3 00	2 87	0 13			
	1 an. .... 5 00	4 85	0 15			
Autres départements.....	3 mois... 3 00	2 87	0 13			
	6 mois... 4 00	3 86	0 14			
	1 an. .... 6 00	5 84	0 16			
<i>Mode Nationale (La), 10, rue Gille-Cœur, à Paris.</i>					Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.	
Edition simple sans annexes.	Paris.....	6 mois... 4 00	3 86	0 14		
		1 an. .... 7 00	6 83	0 17		
Edition avec gravures coloriées, feuilles de patrons.	Départements.....	6 mois... 5 00	4 85	0 15		
		1 an. .... 8 00	7 82	0 18		
	Paris.....	6 mois... 10 00	9 80	0 20		
	et départements... 1 an. ....	20 00	19 70	0 30		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<i>Nouvel indicateur des télégraphes.</i> Éditeurs : MM. Oberthur, à Rennes. Pour MM. les agents des postes et des télégraphes.....	1 an....	2 50	2 37	0 13	Ce nouvel indicateur paraît au commencement de chaque mois et remplace l' <i>Indicateur des télégraphes</i> qui devra être rayé du carnet n° 217.	
Pour le public. {	France.....	1 an....	3 00	2 87		0 13
	Union postale.....	1 an....	3 50	"		"
<i>Patriote de l'Oise (Le)</i> , Journal quotidien, à Creil (Oise).  Oise.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30		
<i>Recueil mensuel des lois, décrets et arrêtés concernant l'administration des finances.</i> Éditeur : M. le directeur de l'Imprimerie Nationale, 87, rue Vieille-du-Temple, à Paris.  France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	Les abonnements sont d'un an et partent du 1 <sup>er</sup> janvier. La livraison de janvier paraîtra le 10 février.	
<i>Revue internationale de l'électricité et de ses applications</i> , 112, boulevard Saint-Germain, à Paris  France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	Les abonnements sont annuels et partent, soit du 1 <sup>er</sup> janvier, soit du 1 <sup>er</sup> février.	
<i>Revue d'Art dramatique</i> , 3, rue de Médecis, à Paris.  Seine.....  Autres départements.....	6 mois... 1 an.... 6 mois... 1 an....	14 00 25 00 15 00 27 00	13 76 24 65 14 75 26 63	0 24 0 35 0 25 0 37		
<i>Saison (La)</i> , 25, rue de Lille, à Paris.  Première édition sans gravures coloriées. { Paris..... Départements.....  Deuxième édition avec 24 gravures coloriées. { Paris..... Départements.....  Troisième édition avec 36 gravures coloriées. { Paris..... Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 3 50 6 00 2 25 4 00 7 00 3 50 6 50 12 00 3 75 7 00 13 00 4 25 8 00 15 00 4 50 8 50 16 00	1 88 3 36 5 84 2 12 3 86 6 83 3 36 6 33 11 78 3 61 6 83 12 77 4 10 7 82 14 75 4 35 8 31 15 74	0 12 0 14 0 16 0 13 0 14 0 17 0 14 0 17 0 22 0 14 0 17 0 23 0 15 0 18 0 25 0 15 0 19 0 26	Pour l'édition supplémentaire des patrons découpés, ajouter aux prix ci-contre : Pour 3 mois., 1 <sup>f</sup> 75 <sup>c</sup> Pour 6 mois., 3 50 Pour 1 an..., 7 00	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Tribune des Peuples (La)</i> , 17, rue de Loos, à Paris.					
Paris.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
Départements.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Vie financière (La)</i> , 9, rue Cadet, à Paris.					
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
Colonies.....	1 an....	2 00	"	"	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Causerie financière (La)</i> , 61, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.					
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Constitutionnel (Le)</i> , 10, rue de Va- lois, à Paris.					
Paris et départements.....	3 mois..	12 00	11 78	0 22	
	6 mois..	24 00	23 66	0 34	
	1 an....	48 00	47 42	0 58	
<i>Nouveaux remèdes (Les)</i> , 55, quai Bourbon, à Paris.					
France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Revue de la Bourse (La)</i> , 53, rue de Châteaudun, à Paris.					
France.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	
<b>CHANGEMENTS D'ADRESSE.</b>					
Page 380. <i>Temps (Le)</i> ; biffer : 10, Faubourg-Montmartre, et remplacer par : 5, boulevard des Italiens.					
Page 230. <i>Moniteur financier (Le)</i> ; biffer : 52, rue de Châteaudun, et remplacer par : 6, rue Favart. « <i>Ami des Paysans (L')</i> »; biffer ce titre et le remplacer par : « <i>Réveil des Campagnes (Le)</i> ».					
<b>JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.</b>					
Biffer au carnet n° 217, les tarifs des quatre journaux : « <i>La Mode universelle.</i> » — « <i>Les Modes pari- siennes.</i> » — « <i>La Mode de Paris.</i> » — « <i>Les Modes de la saison.</i> »					
<b>RECOMMANDATIONS.</b>					
Un grand nombre de mandats d'abonnement et, notamment, les mandats adressés au journal <i>L'Évé- nement</i> sont libellés d'une manière défectueuse. Le nom et l'adresse de la personne à laquelle l'abonne- ment doit être servi sont indiqués d'une manière illisible.					
L'Administration attache une grande importance à ce que les mandats d'abonnement soient libellés avec beaucoup de soin et les agents qui continueraient à apporter de la négligence dans l'établissement des mandats de l'espèce s'exposeraient à une mesure disciplinaire.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

*Annotations aux carnets n<sup>os</sup> 1517 (ancien 220) et 1518 (ancien 220 bis)  
(54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> listes).*

DÉPARTEMENT DES ARDENNES. — Page 17. — Bureau de *Chesne*, remplacer les mot : (moins la commune du Mont-Dieu) par : (pour la commune de Marquigny-au-Bois seulement).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Page 35. — Entre le bureau de *La Jarrie* et celui de *Loulay*, inscrire : *Jonzac* (moins les communes d'Allas-Champagnac, Antignac, Clam, Neulles, Saint-Germain-de-Vibrac et Saint-Hilaire-du-Bois).

Entre le bureau de *Jonzac* et celui de *Loulay*, inscrire : *Léoville* (moins la commune de Vanzac).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR. — Page 41. — Bureau de *Nolay*, biffer les mot : (moins les communes de Dezize, etc.), jusqu'à : (Saône-et-Loire), inclusivement.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE. — Page 48. — Biffer le bureau de *Saint-Pardoux-la-Rivière*.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. — Page 76. — Biffer le bureau de *Saint-Quentin-sur-Isère*.

DÉPARTEMENT DU JURA. — Page 77. — Entre le bureau d'*Arlay* et celui de *Bletterans*, inscrire : *Aumont*.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — Page 83. — Entre le bureau de *Pouilly-sous-Charlieu* et celui de *La Ricamarie*, inscrire : *Renaison*.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Page 87. — Entre le bureau de *Bouaye* et celui de *Boulay-les-Mines*, inscrire : *Bouguenais*.

DÉPARTEMENT DU LOIRET. — Page 89. — Bureau de *Nogent-sur-Vernisson*, biffer la commune des *Choux*.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. — Page 99. — Biffer le bureau de *Barneville-sur-Mer*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE. — Page 103. — Bureau de *Hortes*, biffer la commune de *Rougeux*.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN. — Page 111. — Entre le bureau de *Guéméné-sur-Scorff* et celui d'*Heunebont*, inscrire : *Guilliers*.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE. — Page 114. — Entre le bureau de *Saint-Honoré-les-Bains* et celui de *Saint-Pierre-le-Moutier*, inscrire : *Saint-Parize-le-Châtel*.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS. — Page 121. — Entre le bureau de *Croisilles* et celui d'*Écourt-Saint-Quentin*, inscrire : *Douvrin*.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME. — Page 123. — Biffer le bureau de *Celles* et celui de *Chabreloches*, inscrire : *Cellule*.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES. — Page 127. — — Biffer le bureau de *Maubourquet*.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE. — Page 131. — Entre le bureau de *Grandris* et celui de *Monsol*, inscrire : *Irigny*.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE. — Page 136. — Biffer le bureau de *Saint-Germain-du-Plain* et celui de *Saint-Martin-en-Bresse*, inscrire : *Saint-Léger-du-Bois*.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE. — Page 137. — Biffer le bureau de *La Ferté-Bernard*. Remplacer *Luché* par *Luché-Pringé*.

*Bull. mens. n<sup>o</sup> 1. — Annexe.*

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE. — Page 141. — Entre le bureau de *Favergeres* et celui de *Rumilly*, inscrire : *Menthonnex-sous-Clermont* (pour la commune de *Menthonnex-sous-Clermont seulement*).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Page 145. — Bureau de *Doudeville*, biffer les communes de *Robertot* et d'*Oherville*.

DÉPARTEMENT DU VAR. — Page 159. — Entre le bureau de *Lorgues* et celui de *Muy*, intercaler : *Montauroux*.

DÉPARTEMENT DES VOSGES — Page 169. — Biffer le bureau de *Brouvelieures*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE. — Page 171. — Biffer le bureau de *Leugny*.

Liste n° 1518 (ancien 220 bis).

TABLEAU N° 1. — DÉPARTEMENT D'ALGER. — Biffer le bureau de *Djelfa*. — Avant le bureau d'*Azzefoun*, inscrire : l'*Arbah*.

DÉPARTEMENT D'ORAN. — Biffer les bureaux de *Remschi* et de *Saïda*.

TABLEAU N° 2. — DÉPARTEMENT D'ALGER. — Entre le bureau de *Dellys* et celui de *Laghouat*, intercaler : *Djelfa*. Biffer le bureau de l'*Arbah*.

DÉPARTEMENT D'ORAN. — Entre le bureau de *Belizane* et celui de *Sainte-Barbe-du-Tlélat*, inscrire : *Remschi* et *Saïda*.

RECOMMANDATION IMPORTANTE. — Il est rappelé aux receveurs qu'aux termes du paragraphe 5 de l'Instruction n° 250, ils doivent signaler au Directeur départemental tous les changements qui viennent à se produire par suite de décès, démissions, etc., parmi les titulaires des études d'huissiers ou de notaires ayant pris l'engagement de faire les protêts sans consignation préalable.

Nota. — Ces modifications sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES, — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

1<sup>o</sup> Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Boussay M ☒ (Loire-Inférieure).....	22 déc. 1885.	Chapelle-Basse-Mer (La) M ☒ (Loire-Inférieure).	10 janv. 1886.
Pallet (Le) M ☒ R. G. (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>	Épesses (Les) M ☒ R. G. (Vendée).....	<i>Idem.</i>
Feneu M ☒ R. G. (Maine-et-Loire).....	25 déc. 1885.	Ferrière-sur-Risle (La) M ☒ (Eure).....	<i>Idem.</i>
Villemontais M ☒ R. G. (Loire).....	<i>Idem.</i>	Irigny M ☒ R. G. (Rhône).	<i>Idem.</i>
Bagnolet M ☒ R. G. (Seine).....	28 déc. 1885.	Meilleraye (La) M ☒ R. G. (Loire-Inférieure)....	<i>Idem.</i>
Dieppedalle-Croisset M ☒ R. G. (Seine-Inférieure).	30 déc. 1885.	Ménerbes M ☒ (Vaucluse).	<i>Idem.</i>
Champlemy M ☒ (Nièvre).	10 janv. 1886.	Peyrolles M ☒ R. G. (Bouches-du-Rhône)..	<i>Idem.</i>

N. B. Un bureau mixte succursale a été ouvert le 1<sup>er</sup> décembre à Montpellier, sous la dénomination : Montpellier, place de la Gare.



b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Planche (La) M (Loire-Inférieure).....	22 déc. 1885.	Tourouzelles M R. G. (Aude).....	25 déc. 1885.
Saint-Sébastien M (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>	Belloy M R. G. (Seine-et-Oise).....	10 janv. 1886.
Goussainville M (Seine-et-Oise).....	25 déc. 1885.	Bras M (Var).....	<i>Idem.</i>
Paziols M (Aude).....	<i>Idem.</i>	Saint-Julien-de-Concelles M (Loire-Inférieure) ..	<i>Idem.</i>

c) Gares.

Villegusien, 1 kil. (Haute-Marne).

2° Fusions et transferts.

Breuillet M ☒ (Charente-Inférieure).....	3 déc. 1885.	Joyeuse M ☒ (Ardèche)..	1 <sup>er</sup> janv. 1886.
Servance M ☒ (Haute-Saône).....	25 déc. 1885.	Marcoing M ☒ R. G. (Nord).....	<i>Idem.</i>
		Saint-Simon M ☒ (Aisne).	9 janv. 1886.

3° Modifications et transformations.

- Bolbec V (Seine-Inférieure), lire : Bolbec-ville V (Seine-Inférieure).
- Boussay D (Loire-Inférieure), rayer D, y substituer l'indice V.
- Calade (La) V D (Bouches-du-Rhône), rayer V D, y substituer l'indice D.
- Ecoullant V (Maine-et-Loire), lire : Ecoullant V (Maine-et-Loire).
- Nointot, 1 kil. (Seine-Inférieure), lire : Bolbec-Nointot, pour Nointot, 1 kil. (Seine-Inférieure) et remettre à son ordre alphabétique.
- Pallet (Le), 1 kil. (Loire-Inférieure), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Folligny V (Manche), rayer l'indice V, y substituer l'indice D.
- Grainville V (Seine-Inférieure), lire : Grainville-Goderville V (Seine-Inférieure).
- Page 190, 1<sup>re</sup> colonne, supprimer Pointe-Saint-Sulpice (La) ou Saint-Sulpice M ☒ (Tarn).
- Page 206, 2<sup>e</sup> colonne, au lieu de Saint-Sulpice (voir Pointe-Saint-Sulpice) (Tarn), lire : Saint-Sulpice-la-Pointe M ☒ (Tarn) et reporter à l'ordre alphabétique.
- Page 230, Bordeaux-Cours-Saint-Jean, n° 83, supprimer N/2 (1<sup>er</sup> janvier).
- Page 198, Saint-Aubin M ☒ (Gironde), lire : Saint-Aubin-de-Blaye M ☒ (Gironde).
- Page 222, Er-Rahel M (Oran), ajouter l'indice ☒.
- Page 179, Montagnac M C ☒ (Hérault), supprimer C.
- Page 179, au lieu de Monceau-le-Neuf M ☒ (1) R. G. (Aisne), lire : Monceau-le-Neuf et Faucouzy M ☒ R. G. (Aisne); supprimer le renvoi (1) correspondant.
- Page 221, au lieu de Yon-Artemare M ☒ R. G. (Ain), lire : Artemare M ☒ R. G. (Ain); reporter à l'ordre alphabétique.
- Page 149. Le bureau de Cherbourg n'a plus qu'un service de demi-nuit; remplacer N par N/2.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Bazoches M ☒ (Nièvre).	Saint-Paul M ☒ (Basses-Alpes).
Crèvecœur M ☒ (Nord).	Targon M ☒ (Gironde).
Montmerle M ☒ (Ain).	Cadouin M ☒ (Dordogne).

**4° Suppressions et fermetures.**

Saint-Ouen (Château de) I P (2) (Seine-et-Marne), supprimer le renvoi (2) correspondant.

Bannegon M ☒ (Cher).

Brécy M ☒ (Cher).

Mesnières V (Seine-Inférieure).

**5° Erratum.**

Annexe n° 12 au Bulletin mensuel (Décembre 1885), page 307 (Réouvertures) Marcognan M ☒ (Aude), supprimer l'indice ☒.

ADDITIONS ET MODIFICATIONS À L'INSTRUCTION T.

*Errata au Bulletin mensuel n° 11 (Novembre 1885).*

Page 338, dernier alinéa, lire: Par contre, à la suite de l'article 50, écrire, etc....

Page 339, dernière ligne, lire: de ce bordereau mensuel n° 1105, est renvoyée, etc..

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Cantal.....	Apchon.....	23 décembre 1885...	7676
Nord.....	Inchy (1).....	28 décembre 1885...	7301

(1) Conversion en recette simple des postes de 4<sup>e</sup> classe de la recette municipale existant actuellement dans cette commune.

Par décision ministérielle en date du 18 décembre 1885, il est créé une distribution auxiliaire à Oued-Touta (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 21 décembre 1885, la recette mixte municipale créée à Palikao (Oran) par décision du 11 mars 1885, en remplacement du bureau de facteur-boîtier qui fonctionnait dans cette localité, est convertie en recette mixte de l'État; traitement, mille francs.

*Changement de dénomination du bureau de poste et de télégraphe d'Yon-Artemare.  
(Ain.)*

En vertu d'une décision ministérielle en date du 9 janvier 1886, la recette des postes et des télégraphes d'Yon-Artemare (Ain) prendra à l'avenir le nom d'Artemare.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

*Changements dans la circonscription des bureaux de poste.*

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Peyrieu..... Murs.....	Belley..... Saint-Benoît-de-l'Ain.....	Peyrieu (1).
Aube.....	Maison de la Porte, com- mune de Laines-aux-Bois.	Troyes.....	Bouilly, excep <sup>t</sup> .
Bouches-du-Rhône..	Vitrolles.....	Rognac.....	Vitrolles (1).
Eure.....	Illiers-l'Évêque..... Courdemanche.....	Nonancourt.....	Illiers-l'Évêque (1).
Loiret.....	Sennely.....	Menestreau-en-Villette..	Sennely (1).
Seine-et-Oise.....	Sainte-Geneviève (Moulin), commune de Gommécourt.	Bonnières.....	Vernon (Eure), excep <sup>t</sup> .

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

*Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.*

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
769	1	Ajouter : Maison de la Porte (Aube), commune de Laines-aux-Bois. Excep <sup>t</sup> Bouilly.
429	3	_____ Darré-la-Serre (Basses-Pyrénées). Excep <sup>t</sup> Oloron.
157	3	_____ Bosquets-de-Livry (Les) (Seine-et-Oise), commune de Sevran. Excep <sup>t</sup> Livry.
769	3	_____ Maison-Forestière (La) (Haute-Marne), commune de Villiers-aux-Bois. Excep <sup>t</sup> Eurville.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. . .  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> février..	Le Havre..	Hélène-et-Geor- gina.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Fernand - Ga - brielle.	Idem.....	Ambaud.
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	H. Auger.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Gaston-Auger...	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> février..	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Macceo	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Rio-Négre.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars..	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	9 février..	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars..	Idem.....	Allomania.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	9 février..	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
12	Cayes.....	24.....	Idem.....	B.ussia.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	28.....	Idem.....	Gaston-et-Mau- rice.	Vapour....	Leblond.
14	Colon.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Voilier....	Brostrom.
(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.						

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Colon .....	1 <sup>er</sup> mars ..	Le Havre..	Allemania .....	Vap. rég...	Brostrom.
16	Céara .....	9 février...	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
17	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
18	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
19	Guayaquil.....	10.....	Idem.....	A. - T. Stalk- necht.	Voilier....	Ch. Halm.
20	Gonaïves.....	1 <sup>er</sup> mars ..	Idem.....	Allemania .....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jacmel.....	24 février.	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
22	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
23	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
24	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	Idem.
25	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Macceo	Idem.....	Chargeurs réunis.
26	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
27	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
28	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
29	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
30	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
31	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
32	Idem.....	10.....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Idem.
33	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
34	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars..	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
35	Para.....	9 février ..	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
36	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
37	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
38	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
39	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars ..	Idem.....	Allemania .....	Idem.....	Idem.
41	Pernambuco.....	2 février ..	Idem.....	Ville-de-Macceo	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
43	Progresso.....	5.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Brostrom.
44	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
45	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Macceo	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
47	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
48	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
49	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
51	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
53	Tampico.....	9.....	Idem.....	Mexico.....	Idem.....	Génestad.
54	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Vap. rég...	Idem.
56	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	E. Grosos.
57	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars ..	Idem.....	Jacques-Cœur...	Voilier....	Postel.
58	Vera-Cruz.....	5 février...	Idem.....	Rhenania.....	Vap. rég...	Brostrom.
59	Idem.....	9.....	Idem.....	Mexico.....	Idem.....	Genestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. IMBERT, facteur rural à Ribiers (Hautes-Alpes), a trouvé sur la voie publique une somme de 30 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. REYNAUD, facteur local à Saint-Sornin-Leulac (Haute-Vienne), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a déposée entre les mains de sa receveuse.

M. PRINCE, facteur des télégraphes à Nantes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 10 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. SERVA, facteur à Chartres, a trouvé sur une table du bureau une pièce de 10 francs qu'il a remise au commis principal de service.

M. OSCHÉ, courrier à Saint-Nicolas d'Aliermont (Seine-Inférieure), a trouvé, dans la gare de cette localité, un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du chef de gare.

M. BEAUCLAIR, gardien de bureau au Mans, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un mandat-poste de 300 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

MM. CASSE, facteur rural à Arcis-sur-Aube;

DENIS, facteur de ville à Rive-de-Gier;

CASSANAS, stagiaire auxiliaire à Montpellier;

FILSJEAN, commis principal à Paris;

ROUSSET, facteur local à Commeny;

CHABOD, facteur à Étalans (Doubs);

BERGÈS, facteur rural à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales), se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes qui, par erreur, leur avaient été remises en trop.

M. SEIGNE, facteur local à Chalus (Haute-Vienne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 203 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GARROS, commis à Nevers, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 50 francs qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. ROY, commis à Nevers, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 9 fr. 50 cent. qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. SALOS, facteur à Béziers, a trouvé sur la voie publique une bague qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. CORNILLON, facteur local à Rambouillet, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. FOURNIÉ, commis à Bordeaux, a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie renfermant 45 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. MAUCORPS, facteur à Saint-Vincent-des-Landes (Loire-Inférieure), a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 88 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. GIRARD, facteur rural à Nancy, a trouvé sur la voie publique un livret de caisse d'épargne et un porte-monnaie contenant 14 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. VAUTE, facteur-chef à Nice, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 87 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Le jeune facteur LAUGRÉE, attaché au bureau du Havre, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'il a déposé au commissariat de police.

M. VERNET, facteur des télégraphes à Bordeaux, a trouvé sur la voie publique trois boucles d'oreille en or avec pierres fines qu'il a pu remettre à la personne qui les avait perdues.

M. LE ROY, facteur-boîtier à Baden (Morbihan), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. SAINT-MARTIN, stagiaire auxiliaire à Tarbes, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 48 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du commissaire de police.

M. LESUEUR, facteur rural à Béthisy-Saint-Pierre (Oise), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une valeur au porteur de 400 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. LEMERCIER, facteur rural à Tinchebrai (Orne), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 46 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

M. PRUN, facteur local à Cosne, a trouvé un billet de banque de 50 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. FOURGON, commis à Saint-Étienne, a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 120 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GARNIER, facteur à Saint-Étienne, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 10 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. DEFLOQUES, entreposeur à Nancy, s'est empressé de remettre au receveur de Nancy-gare un billet de banque de 50 francs trouvé par lui dans la boîte aux lettres de l'entrepôt.

M. JEANNET, facteur local à Billy sur-Oisy, a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 19 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. DESSIS, commis auxiliaire à Marseille,  
ROUSSEAU, facteur local à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher),  
PRIMA, facteur local à Quimperlé,  
ont fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. AUTIÉ, facteur rural à Chalabre (Aude),  
SAUREL, facteur rural à Sainte-Cécile (Vaucluse),  
se sont distingués dans des incendies.

MM. MARUÉJOULS, receveur du bureau de Marmande, GOUTHÉ, commis, GRÉGOIRE, surnuméraire, PAGANEL, gardien d'entrepôt et DUPUY, gardien de bureau, ont arrêté et livré à la gendarmerie un voleur qui s'était introduit pendant la nuit dans le bureau.

---

#### INJURES ADRESSÉES À DES AGENTS DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS.

Par jugement du tribunal de Marseille, en date du 18 décembre 1885, le sieur... a été condamné à 25 francs d'amende et aux frais pour avoir insulté un facteur de Marseille dans l'exercice de ses fonctions.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Pauté-Lafaurie	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> du mat. et de la constr., 1 <sup>er</sup> bur.	6,000	Chef de bureau.	D <sup>on</sup> du service cent., 2 <sup>e</sup> bureau.	7,000
Jacomet	Direct <sup>r</sup> dép <sup>al</sup> .	Toulouse.....	9,000	Direct <sup>r</sup> dép <sup>al</sup> .	Nantes.....	9,000
Vaucois	Idem.....	Mézières.....	8,000	Idem.....	Nancy.....	8,000
Etienne	Idem.....	Alençon.....	5,000	Idem.....	Mont-de-Marsan...	5,000
Talboutier	Commis de direction.	Nevers.....	2,700	Commis....	Direction de la caisse nation. d'épargne.	2,800
Aubry	Idem.....	Troyes.....	2,700	Com. princ. de direct.	Nevers.....	2,700
Le Ménelec	Commis....	Chartres, direction départementale.	2,100	Commis....	Serv. de la vérific. et récept <sup>on</sup> du mat <sup>el</sup> .	2,100
Maunier	Idem.....	Serv. de la vérific. et de la réception du matériel.	2,400	Commis de direction.	Chartres.....	2,400
Aiguillon	Idem.....	Lyon, recette principale.	1,500	Commis....	Anancy, direction départementale.	1,500
Cordier	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Alger, direction départementale.	2,100
Grivel	Idem.....	Bar-le-Duc, recette principale.	2,700	Commis de direction.	Bar-le-Duc, direction département.	2,700
Schlatter	Idem.....	Bar-le-Duc, direc. départementale.	2,100	Commis....	Troyes, direction départementale.	2,100
Pêtré	Idem.....	Recette principale de la Seine.	2,100	Idem.....	D <sup>on</sup> du personnel, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200
Peltier	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	D <sup>on</sup> du service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	1,600
Naud	Commis....	Paris, poste cent <sup>al</sup> .	1,800	Commis....	D <sup>on</sup> mat <sup>el</sup> et const <sup>on</sup> .	1,900
Blanchon	Idem.....	Chartres (R. P.)..	2,100	Idem.....	Chartres dir <sup>on</sup> dép <sup>al</sup> .	2,100
Lecomte	Surnumér <sup>re</sup>	D <sup>on</sup> du personnel..	600	Surnumér <sup>re</sup>	Service du cabinet..	600
Ordioni	Idem.....	Service du cabinet..	600	Idem.....	D <sup>on</sup> caisse nationale d'épargne.	600
Rigault	Idem.....	D <sup>on</sup> caisse nationale d'épargne.	600	Idem.....	D <sup>on</sup> du personnel..	600
Rochon	.....	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	D <sup>on</sup> caisse nationale d'épargne.	1,000
M <sup>mes</sup> Plé	Receveuse...	En disponibilité...	"	Receveuse...	Ons-en-Bray.....	1,200
Dubus	Idem.....	Ons-en-Bray.....	1,200	Idem.....	S <sup>t</sup> -Victor-l'Abbaye..	1,200
MM. Gatineau	Receveur....	La Garnache.....	1,000	Receveur....	La Roche-Posay...	1,000
Boulart	Commis....	D <sup>on</sup> mat <sup>el</sup> et const <sup>on</sup> .	2,500	Idem.....	Aire-sur-la-Lys....	2,400
M <sup>lle</sup> Boudier	.....	.....	"	Receveuse...	Boussières.....	800
M <sup>me</sup> veuve Lafonta	Receveuse...	Tombochœuf.....	1,200	Idem.....	S <sup>t</sup> -André-de-Lidon.	1,200
M <sup>lles</sup> Chauvet	Idem.....	S <sup>t</sup> -André-de-Lidon..	1,000	Idem.....	Tombochœuf.....	1,000
Nouveau	Idem.....	Marsilly.....	800	Idem.....	La Garnache.....	800
Cazeaux	Idem.....	Cap-Breton.....	1,400	Idem.....	Mimbaste.....	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Bouix	Idem.....	Mimbaste.....	1,200	Idem.....	Capbreton.....	1,200
Rous	.....	.....	"	Idem.....	Varen.....	800
M <sup>lles</sup> Brunet	.....	.....	"	Idem.....	Beaulon.....	800
Delannoy	.....	.....	"	Idem.....	Haspres.....	800
MM. Cousin	Receveur....	Bar-sur-Aube.....	3,500	Receveur....	Vitry-le-François..	3,500
Derny	Idem.....	Belleville-s-Saône..	2,400	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	2,500
Prétot	Idem.....	Cours.....	1,800	Idem.....	Belleville-s-Saône..	2,000
M <sup>me</sup> Letellier	Receveuse...	Chazelles.....	1,800	Receveuse...	Cours.....	1,800
M. Dubreuil	Receveur....	Lyons-la-Forêt....	1,600	Receveur....	Verneuil-sur-Avro..	1,600
M <sup>lle</sup> Christ	Receveuse...	Vertus.....	1,600	Receveuse...	Lyons-la-Forêt....	1,600
M. Legrand	Receveur....	Sompuis.....	1,400	Receveur....	Clermont-en-Argon <sup>e</sup>	1,400
M <sup>lle</sup> Sagnier	Receveuse...	.....	"	Receveuse...	Sompuis.....	800
M. Pionnier	Receveur....	Bordeaux-les-Chartrons.	4,500	Receveur....	Boulogne-sur-Mer..	5,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Lempereur de Guerty.	Recev. principal.	Poitiers.....	6,000	Receveur....	Bordeaux - Les-Chartrons.	6,000
Turquand....	Receveur....	Blois, Denis-Papin.	4,000	Recev. princ.	Poitiers.....	4,000
M <sup>lle</sup> Dupuy.....	.....	.....	"	Receveuse...	Villemontais.....	800
M. Guillot.....	.....	.....	"	Receveur....	Mervans.....	800
M <sup>lle</sup> de Parades.....	.....	.....	"	Receveuse...	Cadours.....	800
M <sup>me</sup> Salat.....	Receveuse...	Bouin.....	1,400	Idem.....	Belleville-sur-Ré..	1,400
MM. Parizot.....	Receveur....	Fresnes-en-Woëvre.	1,400	Receveur....	Le Chesne.....	1,400
Tripoinney....	Idem.....	Givry-en-Argonne..	1,400	Idem.....	Fresne-en-Woëvre..	1,400
Ballot.....	Idem.....	Dommarin-s <sup>t</sup> -Yèvre	1,400	Idem.....	Givry-en-Argonne..	1,400
M <sup>lles</sup> Hémeclot.....	Receveuse...	Saint-Maurice-sur-les-Côtes.	1,000	Receveuse...	Dommarin - sur - Yèvre.	1,000
Peiffer.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Maurice-les-Côtes.	800
Ballande.....	Receveuse...	Laforce.....	1,400	Idem.....	Les Trois-Moutiers.	1,400
M <sup>me</sup> Fabre.....	Idem.....	Les Trois-Moutiers.	1,000	Idem.....	Laforce.....	1,000
M <sup>lles</sup> Carias.....	Idem.....	Fos.....	1,000	Idem.....	Port - Saint - Louis-du-Rhône.	1,000
Salin.....	Idem.....	Saint-Zacharie-du-Var.	1,400	Idem.....	Piolenc.....	1,400
M <sup>mes</sup> Paban.....	Idem.....	Puget-de-Fréjus...	1,400	Idem.....	Saint-Zacharie....	1,400
Baudry.....	Idem.....	Mézières.....	1,400	Idem.....	Rouillac.....	1,400
Bertrand.....	Idem.....	Rouillac.....	1,400	Idem.....	Mézières.....	1,400
M <sup>lle</sup> Roy.....	.....	.....	"	Idem.....	Le Guétin.....	800
M <sup>me</sup> Besse.....	Receveuse...	Dangé.....	1,400	Idem.....	La Villedieu - du-Clain.	1,400
M <sup>lles</sup> Leboiteux....	Idem.....	Ayron.....	1,400	Idem.....	Dangé.....	1,400
Fortin.....	Idem.....	Brinon-sur-Sauldre.	800	Idem.....	Ayron.....	800
M <sup>me</sup> veuve Abadie..	Idem.....	Mirandol.....	1,000	Idem.....	Maureillas.....	1,000
M <sup>lle</sup> Amat.....	.....	.....	"	Idem.....	Mirandol.....	800
M. Borssat.....	Dir. départ..	Nancy.....	9,000	Receveur....	Le Havre.....	8,000
M <sup>mes</sup> Fricheou.....	Receveuse...	Aiguillon.....	2,000	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Aignan-sur-Cher.	2,000
v <sup>e</sup> Deshayes.....	.....	.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Remy-sur-Avre..	800
Delage.....	Receveuse...	La Tricherie.....	1,000	Idem.....	La Roche-Posay...	1,000
M. Guineau.....	Receveur....	La Roche-Posay..	1,000	Idem.....	La Tricherie.....	1,000
M <sup>me</sup> Delcung-Saint-Martin.	Receveuse...	Quérigut.....	800	Idem.....	Siguer.....	800
M <sup>lles</sup> Ortala.....	Idem.....	Siguer.....	800	Idem.....	Quérigut.....	800
September.....	.....	.....	"	Idem.....	Servies-en-Val....	800
Lemoisne.....	Receveuse...	Cousolre.....	1,400	Idem.....	Aiguillon.....	1,600
Laurent.....	Idem.....	Nolay.....	1,600	Idem.....	Chazelles.....	1,600
M <sup>me</sup> veuve Nevière.	Idem.....	Gueugnon.....	1,400	Idem.....	Nolay.....	1,400
M <sup>lles</sup> Burin-Daissard.	.....	.....	"	Idem.....	Gelles.....	800
Garinot.....	Receveuse...	Vergonghèon-Arvant	800	Idem.....	Apchon.....	800
Paulin.....	.....	.....	"	Idem.....	Boussières.....	800
Fauvel.....	Receveuse...	Montsecret.....	800	Idem.....	Condé-sur-Huisno..	800
M <sup>mes</sup> Jacob.....	.....	.....	"	Idem.....	Brinon-sur-Sauldre.	800
Jacob.....	Receveuse...	Brinon-sur-Sauldre.	800	Idem.....	Demigny.....	800
M <sup>lle</sup> Jacob.....	Idem.....	Demigny.....	1,000	Idem.....	Bourgueuf-d.Chalon	1,000
M. Engle.....	Receveur....	Fort-du-Plasno...	1,200	Idem.....	Gueugnon.....	1,200
M <sup>lles</sup> Mercier.....	.....	.....	"	Idem.....	Castillon-Gagnières.	800
Krantz.....	Receveuse...	Le Val-d'Ajol.....	1,600	Idem.....	Ay-Champagne....	1,600
Vallée.....	Idem.....	Notre-Dame-d'Après	1,400	Idem.....	Tanville.....	1,400
Maugé.....	Idem.....	Tanville.....	800	Idem.....	Notre-Dame-d'Après	800
Arnsil.....	Idem.....	Oisseau-le-Petit...	800	Idem.....	Murat-sur-Viau....	800
Lemaître.....	.....	.....	"	Idem.....	Créances.....	800
Gallienne.....	Receveuse...	Landivy.....	1,200	Idem.....	Ambrières.....	1,200
Lebouteux.....	Idem.....	Dangé.....	1,400	Idem.....	Landivy.....	1,400
Buttière.....	Idem.....	Murat-sur-Viau...	1,000	Idem.....	Dangé.....	1,000
M. René.....	Com. princ.	Rec <sup>te</sup> pr. de la Seine	3,000	Receveur....	Relizane.....	3,000
M <sup>lle</sup> Allier.....	.....	.....	"	Receveuse...	Aïn-el-Arba.....	1,000
M <sup>me</sup> Salis.....	Receveuse...	Clermont <sup>te</sup> -Argonne	1,400	Receveuse...	Verton.....	1,400
M. Laget.....	Receveur....	Piolenc.....	1,000	Receveur....	Fos.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
V <sup>mes</sup> veuve Sommor, v <sup>c</sup> Plessard ...	Receveuse...	Pon-levoij.....	1,400	Receveuse ...	Rio-Salado.....	1,000
MM. Coulon .....	Commis.....	Nancy R. P., pr. ccd. commis pp <sup>pl</sup> .....	2,700 3,300	Idem.....	S <sup>t</sup> -Aignan-sur-Cher.	1,400
Ferrières.....	Idem.....	Rodez.....	2,700	Com. princ.	Même service.....	3,300
Brien .....	Com. princ..	Cochinchine.....	2,700	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	2,700
Pouget .....	Idem.....	Grenoble R. P.....	2,700	Idem.....	Vannes.....	2,700
Dechanet.....	Commis.....	Dijon R. P.....	2,700	Idem.....	Roanne.....	2,700
Barthe.....	Com. princ..	Paris 2.....	3,000	Idem.....	Laon R. P.....	3,000
Hamel.....	Idem.....	Paris 42.....	2,700	Idem.....	Paris 25.....	3,000
Ehrct .....	Idem.....	Orléans R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 57.....	2,700
Bourroux.....	Idem.....	Châteauroux.....	4,000	Idem.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.	2,700
Cayre .....	Commis.....	Bordeaux, central..	2,700	Idem.....	Orléans R. P.....	4,000
Grassi.....	Com. princ. de direct.	Annonay.....	3,000	Idem.....	Châteauroux.....	2,700
Payssot.....	Commis.....	Bordeaux, central..	2,700	Idem.....	Cochinchine.....	3,000
Aubert.....	Idem.....	Paris 48.....	2,700	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	2,700
Ferréro.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 2.....	2,700
Périssé.....	Idem.....	Agen.....	2,700	Idem.....	Orléans R. P.....	3,000
Lautier.....	Idem.....	Bergerac.....	2,700	Idem.....	Toulouse R. P.....	2,700
Orto.....	Idem.....	Aix-en-Provence...	3,000	Idem.....	Agen.....	2,700
Embry.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	4,000	Idem.....	Bergerac.....	3,000
Lacombe.....	Idem.....	Paris 84.....	3,000	Idem.....	Aix-en-Provence...	4,000
Mollière.....	Idem.....	Paris 1.....	3,000	Idem.....	Toulouse R. P.....	3,000
Sabatier.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100	Idem.....	Paris 84.....	3,000
Schemel.....	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.	1,500	Commis.....	Paris 12.....	2,100
Graveux.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Leblond.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 32.....	1,800
Le Boscoud.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800
Vallée.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Brest, central....	1,800
Poletti.....	Idem.....	Paris 24.....	2,100	Idem.....	Paris, central....	1,500
Masfrand.....	Idem.....	Paris 68.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Raison.....	Idem.....	Paris 67.....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Maitre.....	Idem.....	Corbeil.....	1,500	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Daudet.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Paris 67.....	1,500
Bizet.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800
Dubourdiou...	Idem.....	La Rochelle.....	1,500	Idem.....	Lyon, central....	1,800
Coupet - Sa- railh.	Idem.....	Nérac.....	1,500	Idem.....	Nérac.....	1,500
Blanc.....	Idem.....	Paris 15.....	1,800	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Guy.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Grenoble R. P....	1,800
Sarda dit Mar- quis.	Idem.....	Niort.....	1,500	Idem.....	Roanne.....	1,500
Jacques.....	Idem.....	Bernay.....	2,100	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Robillot.....	Idem.....	Montluçon.....	1,500	C <sup>is</sup> mécanic <sup>n</sup> .	Niort.....	2,100
Benat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Dijon R. P.....	1,500
Arnaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Grignon.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,500	Idem.....	Nice, central....	1,500
Chantereau...	Idem.....	Caen R. P.....	2,100	Idem.....	Idem.....	1,500
Clément.....	Idem.....	Fontainebleau....	1,800	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	2,100
Leygue.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nice, central....	1,800
Passaret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau...	1,500
Boquillon....	Idem.....	Bourges.....	1,800	Idem.....	Nice, central....	1,500
Bochler.....	Idem.....	Vierzon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,800
Berteil.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bourges.....	1,500
Hiver.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vierzon.....	1,500
Desbant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vouziers.....	1,500
Jacob.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Levallois-Perret..	1,500
Blayac.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Blaye.....	1,500
Clusel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Montauban.....	1,800
				Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Simon.....	Commis.....	En disponibilité...	fr.	Commis.....	Vitré.....	1,500
Jean.....	Idem.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Versailles R. P....	1,800
Lesaffre.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,500	Idem.....	Saint-Omer.....	1,500
Dollé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
Le Lorrain...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	1,500
Ladous.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Blais.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Salomon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Liégeois.....	Idem.....	Epinal, rue d'Arches	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Chapoulie....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Lecoïnte.....	Idem.....	Cherbourg, bureau principal.	1,800	Idem.....	Cherbourg, gare de contrôle.	1,800
Hébert.....	Idem.....	Caen.....	2,100	Idem.....	Cherbourg, bureau principal.	2,100
Barrier.....	Idem.....	Paris 23.....	1,800	Idem.....	Toulouse, central..	1,800
Audubert....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Poisson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 48.....	1,500
Boy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Prengrucher..	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,400	Idem.....	Paris 42.....	2,400
Perret.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,800
Magne.....	Idem.....	Nice, pl. Grimaldi.	1,800	Idem.....	Sénégal.....	1,800
Fumel.....	Idem.....	Sénégal.....	1,500	Idem.....	Nice, pl. Grimaldi.	1,500
Augier.....	Idem.....	Paris 58.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Barbier.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	2,100	Idem.....	Paris 58.....	2,100
Kieffer.....	Idem.....	Compiègne.....	1,800	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,800
Lefeuve.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500	Idem.....	Compiègne.....	1,500
Tisnès.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800
Suire.....	Idem.....	Paris 10.....	2,400	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,400
Chamfroy....	Idem.....	Paris 7.....	1,800	Idem.....	Paris 10.....	1,800
Ghirier.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,800	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Bonnaval....	Idem.....	Louviers.....	1,800	Idem.....	Versailles R. P....	1,800
Many.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Romans.....	1,500
Tochon.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Mau- rienne,	1,500	Idem.....	Chambéry.....	1,500
Ferrières....	Com. princ.	Capdenac, gare de contrôle.	2,700	Com., sur sa demande.	Rodez.....	2,700
de Albytre...	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis....	Bordeaux, central..	1,500
Durupt.....	Idem.....	Séd., ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Amb <sup>t</sup> , même ligne..	1,800
Leclere.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , ligne de l'Est	1,800
Marty.....	Idem.....	Paris 68.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Blandez.....	Idem.....	Amb., ligne de l'Est	1,800	Idem.....	Paris 68.....	1,800
Foillard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Sogui.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Jorez.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Paris 10.....	1,800
Usclat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Mandon - For- geas.	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 15.....	1,800
Froment....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Molière.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Savarin.....	Receveur...	S <sup>t</sup> -Aignan-sur-Cher.	1,800	Idem.....	Paris 44.....	1,800
Grillon.....	Commis.....	Paris 44.....	1,500	Idem.....	Paris 20.....	1,500
Liorêt.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Solois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brunot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castelnau...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blayac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Réghem.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bayard.....	Idem.....	Évreux.....	1,800	Idem.....	Cannes.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Costamagno...	Commis	Nice, pl. Grimaldi.	2,100	Commis	Monte-Carlo.....	2,100
Diemert.....	Idem	Paris 51.....	1,800	Idem	Nice, pl. Grimaldi.	1,800
Simonel.....	Idem	Paris 47.....	2,700	Idem	Paris 51.....	2,700
Pierre.....	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 47.....	1,800
Fabre.....	Idem	Idem.....	"	Idem	Angoulême, gare de contrôle.	1,500
Dagron.....	Idem	Paris 7.....	1,800	Idem	Paris, central.....	1,800
Demengeon...	Idem	Paris 54.....	2,700	Idem	Paris 7.....	2,700
Barbier.....	Idem	Paris 58.....	2,100	Idem	Paris 54.....	2,100
Reinert.....	Idem	Nancy, gare.....	1,800	Idem	Bar-le-Duc R. P...	1,800
Audinot.....	Idem	Mirecourt.....	1,500	Idem	Nancy, gare.....	1,500
Fougeront...	Idem	Belfort, ville.....	2,400	Idem	Lyon R. P.....	2,400
Fuch.....	Idem	Paris, central.....	2,100	Idem	Belfort, ville.....	2,100
Polard.....	Idem	Paris 5.....	1,500	Idem	Paris, central.....	1,500
Gorel.....	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 5.....	1,500
Huguot.....	Idem	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	Idem	Paris R. P. Traush <sup>t</sup> .	2,100
Moumirel....	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Perrot.....	Idem	Le Mans R. P. ...	1,800	Idem	Dinan.....	1,800
Barascud....	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Le Mans R. P. ...	1,500
Bulet.....	Idem	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,700	Idem	Sénégal.....	2,700
Gustave-Mayer	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 21.....	"	Idem	Paris 12.....	1,500
Roucel.....	Idem	Paris R. P. Départ.	"	Idem	Même service.....	1,500
Verrière.....	Idem	Paris 32.....	"	Idem	Même bureau.....	1,500
Pierson.....	Idem	Paris 24.....	"	Idem	Idem.....	1,500
Berthezène...	Idem	Paris R. P. Départ.	"	Idem	Même service.....	1,500
Picarougue...	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500
Chotard.....	Idem	Paris 31.....	"	Idem	Paris 15.....	1,500
Lemosi.....	Idem	La Tremblade.....	"	Idem	La Roche-sur-Yon..	1,500
Fache.....	Idem	Marseille, contral..	"	Idem	Nice, central.....	1,500
Petetin.....	Idem	Paris 77.....	"	Idem	Paris 22.....	1,500
Jamet.....	Idem	Paris, central.....	"	Idem	Même bureau.....	1,500
Bastide.....	Idem	Paris R. P. Départ..	"	Idem	Même service.....	1,500
Taveny.....	Idem	Châtions-sur-Marne.	"	Idem	Même bureau.....	1,500
Pantoloni....	Idem	Bastia (P).....	"	Idem	Ajaccio.....	1,500
Guinoisau...	Idem	Meaux.....	"	Idem	Paris 23.....	1,500
de Brinon....	Idem	Toulouse R. P....	"	Idem	Paris 7.....	1,500
Leydier.....	Idem	Lyon R. P.....	"	Idem	Même service.....	1,500
Limouzin....	Idem	Arcaehon... ..	"	Idem	Chartres.....	1,500
Breton.....	Idem	Rouen, central....	"	Idem	Rouen R. P.....	1,500
Piole.....	Idem	Marseille, central.	"	Idem	Monaco.....	1,500
Candelier....	Idem	Compiègne.....	"	Idem	Avesnos.....	1,500
Montaigne...	Idem	Lille, central.....	"	Idem	Lille-Saint-Martin.	1,500
Thébault....	Idem	Évreux.....	"	Idem	Même bureau.....	1,500
Coumoul....	Idem	Coulommiers,....	"	Idem	Paris 58.....	1,500
Fournier....	Idem	Ligne de Lyon....	"	Idem	Séd <sup>re</sup> , même ligne..	1,500
Delpesch....	Idem	Angers.....	"	Idem	Louviers.....	1,500
Fournier....	Idem	Rennes, bur. princ.	"	Idem	Bernay.....	1,500
Habert.....	Com. aux <sup>re</sup>	Auxerre.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Arcis-sur-Aube....	"
Faure.....	.....	.....	"	Idem	Auxerre.....	"
Paris.....	Com. aux <sup>re</sup>	Toulouse, place Du- puy.	"	Idem	Ussel.....	"
Debref.....	Surnumér <sup>re</sup>	Soissons.....	"	Idem	Paris 21.....	"
Brunel.....	.....	.....	"	Idem	Soissons.....	"
Talbot.....	.....	.....	"	Idem	Amiens R. P.....	"
Arnould....	.....	En disponibilité...	"	Idem	Saint-Calais.....	"
Falque-Pierre- tin.	.....	.....	"	Idem	Rive-de-Gier.....	"
Ribes.....	Commis aux <sup>re</sup>	Tarbes.....	"	Idem	La Tremblade....	"
Cavaillès....	.....	.....	"	Idem	Saumur.....	"
Birabent....	.....	.....	"	Idem	Angoulême.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Salmon.....	Surnuméraire	Eu.....	"	Surnuméraire..	Vitré.....	"
Chomin.....	.....	.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Calvignac.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Albi.....	"	Idem.....	Saujon.....	"
Baize.....	Surnuméraire	Lagny.....	"	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.	"
Hurblin.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Blois R. P.....	"	Idem.....	Lagny.....	"
Lestant.....	.....	.....	"	Idem.....	Blois R. P.....	"
Carayon.....	Surnuméraire	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Buffet.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Reims, bur. princip.	"	Idem.....	Poissy.....	"
Coste.....	.....	.....	"	Idem.....	Bastia ( P ).....	"
Amouroux.....	.....	.....	"	Idem.....	Saintes.....	"
Alata.....	Surnuméraire	Alger, Mustapha...	"	Idem.....	Alger R. P.....	"
de Belot de Terralbe.	Com. aux <sup>re</sup> ..	Angoulême.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Guillaume.....	Idem.....	Toul.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Revillet.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Buré.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Idem.....	"
Leroux.....	Idem.....	Mézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
David.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thevenet.....	Idem.....	Montceau-les-Mines	"	Idem.....	Idem.....	"
Neveu.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carcanade.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roques.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Boban.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gabillard.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lamourret.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dédieu.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Cabet.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chevalet.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne	"	Idem.....	Idem.....	"
Méchin.....	.....	.....	"	Idem.....	Meaux.....	"
Belle.....	Surnuméraire	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Brémond.....	.....	.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Augier.....	.....	.....	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Coulom.....	.....	.....	"	Idem.....	Toulouse R. P.....	"
Bourbas.....	.....	.....	"	Idem.....	Cholet.....	"
Bourveau.....	.....	.....	"	Idem.....	Versailles R. P.....	"
Guérin.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Chambéry.....	"	Idem.....	Briançon.....	"
Bousquet.....	.....	.....	"	Idem.....	Arcachon.....	"
Rivasseau.....	Surnuméraire	En disponibilité...	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Loiseaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Bayeux.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Dijon, central.....	"	Idem.....	Joinville-sur-Marne	"
Ledermann.....	.....	.....	"	Idem.....	Gien.....	"
Thouvenin.....	.....	.....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Paradis.....	Surnuméraire	En disponibilité...	"	Idem.....	Dreux.....	"
Espinas.....	.....	.....	"	Idem.....	Monaco.....	"
Delorme.....	Surnuméraire	Corbeil.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Varney.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Langres.....	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Labarle.....	Surnuméraire	Domfront.....	"	Idem.....	Evreux.....	"
Bruant.....	Ag <sup>t</sup> second <sup>re</sup> ..	Paris R. P. Arrivée.	1,300	Agent trieur.	Même service.....	1,300
Pernot.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Baudrand.....	Facteur.....	Paris 19.....	1,000	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Perrillat - Bot- tonet.	Com. aux <sup>re</sup> ..	Annecy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Viborel.....	.....	.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Hue.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Paris R. P. Départ.	1,400	Idem.....	Même service.....	1,400
Boyer.....	.....	.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Privot.....	Facteur ru- ral.	Coulanges - sur - Yonne.	640	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Morailion.....	Facteur local.	Digoin.....	830	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		<b>INSPECTEURS ADJOINTS DU CONTRÔLE.</b>	
	<b>CHEF DE BUREAU.</b> 6,000 <sup>f</sup> à 7,000 <sup>f</sup> .		5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .
M. Corneille.....	D <sup>on</sup> des serv. sédentaires.	M. Robert.....	Inspect <sup>on</sup> gén <sup>le</sup> du contr <sup>le</sup> . 4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .
	<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b> 4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .	M. Travers.....	Insp <sup>on</sup> génér <sup>le</sup> du contrôle.
M. Prévost.....	D <sup>on</sup> des serv. sédentaires. 3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		<b>CONTRÔLEURS DU SERVICE TECHNIQUE.</b>
MM. Debouche.....	Direction du matériel.		4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .
Duhamel.....	D <sup>on</sup> des serv. sédentaires.	M. de Tourneuf.....	Grenoble. 3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .
	<b>COMMIS.</b> 2,800 <sup>f</sup> à 3,100 <sup>f</sup> .	MM. Le Guen de Ker-	Saint-Brieuc.
M. Cahart.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales. 2,500 <sup>f</sup> à 2,800 <sup>f</sup> .	neizon.	Lyon.
MM. Zaepffel.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	Dumas.....	2,500 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .
Martin.....	Direction du personnel.	M. Ziller.....	Tulle.
Labie.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales. 2,200 <sup>f</sup> à 2,500 <sup>f</sup> .		<b>RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.</b>
MM. Bertrand.....	Direction du personnel.		5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .
Ruff.....	Service central.	MM. Bougaud.....	Toulon.
Durand.....	Direction du personnel.	Démoulin.....	Rouen R. P. 4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .
	<b>EXPÉDITIONNAIRES.</b> 1,400 <sup>f</sup> à 1,500 <sup>f</sup> .	MM. Champion.....	Mézières R. P.
M. Dazard.....	Bureau des réclamations. 1,300 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .	Brun.....	Bourg R. P.
M. Picard.....	D <sup>on</sup> des serv. sédentaires. 1,000 <sup>f</sup> à 1,100 <sup>f</sup> .	Marsat.....	Paris, Bourse.
MM. Dumolin.....	Bureau des réclamations.	Rigault.....	Paris I. 3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .
Noël.....	Idem.	MM. Schmitt.....	Dunkerque.
	<b>SERVICES DE L'EXPLOITATION ET SERVICE TECHNIQUE.</b>	Goulet.....	Paris 54. 3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .
	<b>DIRECTEURS.</b> 9,000 <sup>f</sup> à 10,000 <sup>f</sup> .	MM. Lalande.....	Biarritz.
M. Doniol.....	Versailles. 5,000 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .	Donnart.....	Chinon.
M. Latapie.....	Ligne des Pyrénées.	Halluin.....	Armentières.
	<b>INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS.</b> 5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .	Boyer.....	Saint-Malo.
M. Dusaulchoy.....	Paris. 4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .	Constantin.....	Draguignan.
M. Leroux.....	Ligne de Lyon. 3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .	Mouchet.....	Milianah.
M. Bastouil.....	Carcassonne		<b>SERVICE DES DIRECTIONS.</b>
			<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b> 3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .
		MM. Pierrot.....	Paris, direct. de la Seine.
		Pâris.....	Paris, direct. régionale. 2,700 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .
		MM. Bellego.....	Vannes.
		Rodet.....	Marseille.
		Ternisien.....	Orléans, dir. technique.
		Le Borgno.....	Vannes.
		Baratin.....	Orléans.
		Bourdon.....	Niort.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<b>COMMISS.</b> 2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .			
MM. Marchand.....	Amiens.	MM. Bonnet.....	Nevers.
Fauré.....	Mont-de-Marsan.	Crepel.....	Saintes.
Coliard.....	Vesoul.	Chauchard.....	Rodez.
Allegrini.....	Alger.	Demetz.....	Paris 12.
Bazot.....	Paris-Est.	Esselin.....	Paris 11.
Renould.....	Évreux.	Giroux.....	<i>idem</i> .
Mendailles.....	Limoges, dir. technique.	Louis.....	Paris-Batignolles.
Devin.....	Le Puy.	Assant.....	Paris, service officiel.
		Estinés.....	Paris, Chambre des députés.
2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .		Labrecuche.....	Paris, service officiel.
MM. Chenu.....	Châlons-sur-Marne.	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
Bouzon.....	Perpignan.	MM. Dosson.....	Ligne du Mexique et des Antilles.
Chauvin.....	Bordeaux.	Riche.....	Alexandrie.
Olieveri.....	Ajaccio.	Marquiset.....	Rennes, central.
Joanas.....	Versailles.	Roch.....	Narbonne.
Touzaa.....	Bordeaux, dir. technique.	Tiquet.....	Beauvais.
Chatagné.....	Bordeaux.	Ehret.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.
Chabal.....	Paris, direct. de la Seine.	Hébert.....	Cambrai.
Diano.....	Anancy.	Fléché.....	Le Mans.
		Leroy.....	La Rochelle.
1,800 <sup>f</sup> à 2,100 <sup>f</sup> .		Bellat.....	Laon, R. P.
MM. Geeraert.....	Lille, direct. technique.	Lefèvre.....	Paris, place Vendôme.
Delmotte (Aloïde).....	<i>Idem</i> .	Girard (P.).....	Paris, central.
Espert.....	Digne.	Godemer.....	Paris 82.
		<b>COMMISS.</b> 2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .	
M. Saint-Dizier.....	Laon.	MM. Sernin.....	Ligne des Pyrénées.
<b>SERVICE ACTIF.</b>		Roynette.....	<i>Idem</i> .
<hr/> <b>COMMISS PRINCIPAUX.</b> 3,600 à 4,000 <sup>f</sup> .		Bastien.....	Verdun.
M. Soupey.....	Ligne de l'Indo-Chine.	Balestas.....	Grenoble.
		Servas.....	Vesoul.
3,300 à 3,600 <sup>f</sup> .		Peignoux.....	Lyon.
MM. Rottenfus.....	Ligne de l'Indo-Chine et Nouvelle-Calédonie.	Perdigal.....	Agen.
Boisfin.....	Constantine.	Roumeyrol.....	Roubaix.
Philbert.....	Le Mans.	Laloune.....	Moutluçon.
Pelloutier.....	Nantes.	Vallet.....	Lille, central.
Bayce.....	Alais.	Cazaux.....	Bordeaux, gare St-Jean.
Dufraisne.....	Nice.	Delfieu.....	Nîmes.
Bourdette.....	Limoges.	Deny.....	Melan.
Schaeffer.....	Paris 3.	Fougeront.....	Belfort, ville.
Chapeau dit Desverger.	Paris R. P. (Transbord <sup>t</sup> ).	Barre.....	Nevers.
Rouet.....	Paris, rue Bonaparte.	Lacreu.....	Perpignan.
		Becquet.....	Granville.
3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .		Bordot.....	Chaumont.
MM. Vedrene.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	Gélébart.....	Brest.
Bigouret.....	Chartres.	Germain.....	Anancy.
Gachet.....	Annonay.	Guichard.....	Toulon.
Paul.....	Gap.	Jardinier.....	Cette.
Soulié.....	Castres.	Paet.....	Mâcon.
Becays.....	Cahors.	Rouch.....	Marseille.
		Simonet.....	Lille, R. P.
		Lambert.....	Dieppe.
		Gautier.....	Grenoble.
		Emeric.....	Marseille.
		Rouèche.....	Belfort, faub. des Ancêtres.
		Nougarède.....	Montpellier.
		Sirey.....	Dijon, central.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Bernard . . . . .	Rennes, R. P.		
Dassencourt . . . . .	Dunkerque.		
Dodo . . . . .	Chaumont.		
Lalhier . . . . .	Vienne.		
Morreau . . . . .	Dijon.		
Bellec . . . . .	Angers.		
Girard . . . . .	Antibes.		
Bilón . . . . .	Nice.		
Chrétien . . . . .	Caen.		
Granveau . . . . .	Paris, R. P. (D.).		
Filippi . . . . .	Paris, Bourse.		
Saint-Loup . . . . .	<i>Idem.</i>		
Dubois . . . . .	Paris, 31.		
Merlet . . . . .	Paris, Luxembourg.		
Peyraube . . . . .	Paris, 75.		
Dotte . . . . .	Paris, Luxembourg.		
Hoornaert . . . . .	Paris, 31.		
Bardon . . . . .	Paris, 16.		
Silvestre . . . . .	Paris, service officiel.		
Poirier . . . . .	Paris, pl. de la République		
Boisot . . . . .	Paris, Bourse.		
	2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .		
MM. Campistron . . . . .	Alger.		
Casanova . . . . .	Aumale.		
Troussel . . . . .	Alger, central.		
Tailleur . . . . .	Alger, pl. du Gouvernem <sup>t</sup> .		
Boudet . . . . .	Aix.		
Combal . . . . .	Gap.		
Huerre . . . . .	Saint-Servan.		
Mallet . . . . .	Vannes.		
Guttard . . . . .	Périgueux, gare.		
Gerbost . . . . .	Mézières.		
Reynaud . . . . .	Digne.		
Romieux . . . . .	Lyon.		
Dulud . . . . .	Rennes.		
Fabre . . . . .	Cahors.		
Duffourg . . . . .	Saint-Gaudens.		
Lantin . . . . .	Alençon.		
Chapeau . . . . .	Bourges.		
Trouillet . . . . .	Montélimar.		
Aulagnier . . . . .	Le Puy.		
Claverie . . . . .	Pau.		
Cazaux . . . . .	Montauban, gare.		
Vermote . . . . .	Hazebrotck.		
Berthet . . . . .	Angoulême.		
Denjean . . . . .	Cahors.		
Doné . . . . .	Valenciennes.		
Coquet . . . . .	Moulins.		
Janvier . . . . .	Orléans, gare.		
Michenon . . . . .	Quimper.		
Trouillet . . . . .	Orléans.		
de Guérin du Cayla . . . . .	Marseille, central.		
Gasch . . . . .	Paris, 55.		
Rogie . . . . .	Paris, 4.		
Martin . . . . .	Paris, 54.		
Gaudsfroy . . . . .	Paris, central.		
Buisson . . . . .	Paris, 85.		
Margerie . . . . .	Paris, 71.		
Portal . . . . .	Paris, 8.		
Talbot . . . . .	Paris, 27.		
Teysier . . . . .	Paris, 80.		
Morel . . . . .	Paris, central.		
		1,800 <sup>f</sup> à 2,100 <sup>f</sup> .	
MM. Rebuffat . . . . .			Alger, central.
Lyonnat . . . . .			Alger, pl. du Gouvernem <sup>t</sup> .
Sagnol . . . . .			Ligne du Sud-Ouest.
Bourgeois . . . . .			Ligne de Lyon.
Cabanac . . . . .			Ligne du Sud-Ouest.
Taine . . . . .			Ligne de l'Ouest.
Lajoie . . . . .			Ligne du Nord.
Gauthier . . . . .			Ligne de Lyon.
Cavaillé . . . . .			Ligne du Sud-Ouest.
Bosc . . . . .			Lyon, R. P.
Béer . . . . .			Nancy.
Paulic . . . . .			Nice.
Balestrier . . . . .			Montpellier.
Legros . . . . .			Le Mans.
Malet . . . . .			Tours, R. P.
Richette . . . . .			Saint-Lô.
Le Kiefs . . . . .			Bordeaux.
Chauvat . . . . .			Châteauroux, gare.
Cleenewerck . . . . .			Lille, R. P.
Grosjean . . . . .			Lure.
Cocheri . . . . .			Nantes, R. P.
Vincent . . . . .			Commercy.
Capeille . . . . .			Marseille.
Tarnaud . . . . .			Bourg.
Baux . . . . .			Carcassonne.
Munier . . . . .			La Fère.
Lizet . . . . .			Limoges.
Brimel . . . . .			Marseille.
Cornette . . . . .			Sens.
Mattei . . . . .			Ajaccio.
Lecasse . . . . .			Havre, central.
Reladan . . . . .			Cette.
Babel . . . . .			Neufchâteau.
Destremp . . . . .			Agde.
Ricci . . . . .			Marseille, chapitre.
Ternois . . . . .			Douai.
Grandgeorge . . . . .			Saint-Dizier.
Lacroix . . . . .			Reims.
Pinoncely . . . . .			Saint-Étienne.
Galiay . . . . .			Montauban.
Mousier . . . . .			Cahors.
Lautier . . . . .			Toulouse.
Boric . . . . .			Paris, central.
Reboul . . . . .			<i>Idem.</i>
Bodereau . . . . .			Paris, gare du Nord, cont.
Chirier . . . . .			Paris, 7.
Bourgue . . . . .			Paris, R. P. (D.).
Pradelle . . . . .			Paris, R. P. (T.)
Giny . . . . .			<i>Idem.</i>
Möngel . . . . .			Paris, r. J.-J. Rousseau.
Hochar . . . . .			Paris, R. P. (D.).
Le Borgne . . . . .			Paris, 32.
Carlou . . . . .			Paris, R. P. (D.).
Riffart . . . . .			<i>Idem.</i>
		1,500 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .	
MM. Chatel . . . . .			Alger, central.
Lapauze . . . . .			Oran, R. P.
Loup . . . . .			Blidah.
Moreau . . . . .			Constantinople.
Pernot . . . . .			Ligne de l'Est.



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Bonnet.....	Ligne du Sud-Ouest.	MM. Lepeltier.....	Nantes, préfecture.
Grégis.....	Ligne de l'Est.	Quilio.....	Bastia
Labro.....	Ligne du Nord.	Petit-Barrat.....	Lyon, Terreaux.
Thoury.....	<i>Idem.</i>	Delpérier.....	Saint-Nazaire.
Villéval.....	<i>Idem.</i>	Rivière.....	Nantes, R. P.
Dassieu.....	Ligne du Sud-Ouest.	Doumerc.....	Toulouse, <i>idem.</i>
Besson.....	Ligne du Nord-Ouest.	Guyot.....	Reims, principal.
Tétienne.....	Ligne du Nord.	Raymond.....	Laval.
Lenogré.....	Ligne du Sud-Ouest.	Fournié.....	Toulouse, central.
Voisin.....	Ligne de Lyon.	Stivil.....	Nérac.
Duplâtre.....	Ligne du Sud-Ouest.	Brezet.....	Marseille, chapitre.
Gabrie.....	Ligne de Lyon.	Carpentier.....	Fourmies.
Thiry.....	Ligne du Nord.	Petitdidier.....	Vincennes.
Clavel.....	Ligne de Lyon.	Dimey.....	Chaumont.
Debord.....	Ligne du Sud-Ouest.	Estrade.....	Périgueux.
Jaillet.....	Ligne du Nord.	Grimaud.....	Marseille, chapitre.
Jourdan.....	Ligne de Lyon.	Lefèvre.....	Reims, Dieu-Lumière.
Lacaze.....	Ligne du Sud-Ouest.	Perroton.....	Saint-Etienne.
Nurdin.....	Ligne de l'Est.	Prevéraud.....	Cognac.
Renard.....	Ligne de Lyon.	Du puy.....	La Roche-sur-Yon.
Salle.....	<i>Idem.</i>	Roche.....	Saint-Etienne.
Sicard.....	Ligne du Nord-Ouest.	Alcais.....	Nîmes.
Bailly.....	Ligne de l'Est.	Banon.....	Marseille, b. République.
Berger.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bardin.....	Gray.
Angot.....	Caen.	Fournier.....	Valence.
Schweitzer.....	Nancy, R. P.	Pellerin.....	Troyes.
Petit.....	Amiens, R. P.	Pulcien.....	Marseille, central.
Batteroze.....	Bourg.	Avril.....	Avranches.
Rougerie.....	Vienne.	Bouzon.....	Lyon, R. P.
Vanlande.....	Lille, Saint-Martin.	Carbonel.....	Figeac.
Gachot.....	Annonay.	Clavel.....	Nevers, gare.
Guilhaumet.....	Rive de Gier.	Gilles.....	Castres.
Courty.....	Besançon, R. P.	Gros.....	Narbonne, gare.
Menard.....	Lons-le-Saunier.	Henry.....	Brest.
Bonnard.....	Lyon, Terreaux.	Husson.....	Lille, R. P.
Petit.....	Guise.	Manavit.....	Toulouse, central.
Ricardie.....	Bordeaux, R. P.	Bétry.....	Sens.
Delerue.....	Lille, central.	Canonne.....	Maubeuge, gare.
Girard.....	Le Mans, gare.	Blon.....	Saint-Brieuc.
Gucit.....	Nice.	Poujad.....	Nézières.
Malvoisin.....	Arras.	Letondal.....	Lyon, R. P.
Vignon.....	Châlons sur-Marne.	Durot.....	Dôle.
Carrère.....	Château-Thierry.	Houssin.....	Dunkerque.
Cavin.....	Périgueux, gare.	Leymarie.....	Tulle.
Lepetit.....	Hàvre, central.	Marchat.....	Clermont-Ferrand.
Mardon.....	Châteauroux.	Maurice.....	Maubeuge, gare.
Blanc.....	Lyon, Guillotière.	Poulain.....	Blois, Denis Papin.
Vergnes.....	Neuilly-sur-Seine.	Soulnier.....	Besançon.
Estève.....	Mont-de-Marsan.	Seity.....	Charenton-le-Pont.
Foucherand.....	Lyon, R. P.	Teyssier.....	Saint-Etienne, central.
Blondeau.....	Chalon-sur-Saône.	Ferreux.....	Le Havre-Ingouville.
Baudet.....	Niort.	Jacques.....	Lyon-Terreaux.
Descamps.....	Valence.	Le Faou.....	Saint-Malo.
Terré.....	Salon.	Lesaffre.....	Saint-Omer.
Delort.....	Nice, central.	Le Texier.....	Caen.
Roux.....	Capdenac, gare.	Mousnier-Deschamps	Paris, central.
Touvet.....	Dijon, R. P.	Pfister.....	Paris R. P. (Départ.)
Monard.....	Nice, central.	Deforse.....	<i>Idem.</i>
Barré.....	Châteauroux.	Constant.....	Paris 74.
Garcenot.....	Dijon, R. P.	Albouy.....	Paris R. P. (Départ.)
Malaquin.....	Lille, R. P.	Coumoul.....	<i>Idem.</i>
Delière.....	Aubenas.	Penot.....	<i>Idem.</i>
Brissaud.....	Niort.	Dillocourt.....	<i>Idem.</i>

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.		
MM. Pichon.....	Paris, central.	1,600 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .			
Constant (Gédéon).	Paris R. P. (A rivée.)	MM. Védoit.....	Billom.		
Vauzelle.....	Paris 51.	Béné.....	Sallanches.		
Corbet.....	Paris, central.	M <sup>mes</sup> Aloux.....	Moreuil.		
Maitre.....	Paris 67.	Beaud.....	Dinard-Saint-Éogat.		
Macnab.....	Paris 35.	Semidei.....	La Guercho-de-Bretagne.		
Barbier.....	Paris 16.	MM. Lhermé.....	Tergnier.		
Louvard.....	Paris, central.	Guilhamote.....	Cazères-sur-Garonne.		
Roumégoux.....	Paris 7.	M <sup>me</sup> Lajoanio.....	Vic-de-Bigorre.		
Latour.....	Paris R. P. (Depart.)	1,400 <sup>f</sup> à 1,600 <sup>f</sup> .			
Ferrez.....	Paris 14.	M <sup>me</sup> Massoulard.....	Saint-Léonard.		
Rouquier.....	Paris 38.	M <sup>lle</sup> Janoli.....	Allevard.		
Berthier.....	Paris, central.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 3 <sup>e</sup> ET 4 <sup>e</sup> CLASSES.			
Vican.....	Paris 27.	1,400 à 1,600 <sup>f</sup> .			
AGENTS TRIEURS ET AGENTS SECONDAIRES.					
1,300 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .					
M. Ricordeau.....	Ligne du Nord-Ouest.	M. Roux.....	Vaison.		
1,200 <sup>f</sup> à 1300 <sup>f</sup> .					
MM. Simonot.....	Nevers.	M <sup>me</sup> Ribet.....	Aspet.		
Salvignol.....	Ligne du Sud-Ouest.	1,200 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .			
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 1 <sup>e</sup> CLASSE.					
2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .					
MM. Jamey.....	Nantua.	M. Mariotti.....	Moita.		
Lapouzade.....	Mauriac.	M <sup>me</sup> Picot.....	Biol.		
Beaudoin.....	Mamers.	M <sup>lle</sup> Chausse.....	Pont-de-Montvert.		
Cayard.....	Ambert.	M <sup>me</sup> veuve Belot.....	Vialas.		
Henry.....	Joinville.	M <sup>lle</sup> Marc.....	Ajain.		
Lancheney.....	Thonon.	M. Ribierre.....	Saint-Aubin.		
2,000 <sup>f</sup> à 2,200 <sup>f</sup> .					
MM. de Broche-Vallongue.	Uzès.	M <sup>lles</sup> Gascoïn.....	Bazougers.		
Cauvet-Duhamel...	Albert.	Foucher.....	Chailland.		
M <sup>lle</sup> Barbier.....	Hesdin.	Roussel.....	Cendrey.		
MM. Gomel.....	Lens.	Chauviteau.....	Oulmes.		
Lapasque.....	Montmédy.	Simonin.....	Fougerolles.		
1,800 <sup>f</sup> à 2,000 <sup>f</sup> .					
M <sup>lle</sup> Thuillier.....	Rueil.	Barbe.....	Sépeaux.		
MM. Guillot.....	Amboise.	Dhuicq.....	Châtillon-sur-Marne.		
Marcot.....	Le Quesnoy.	Bouilly.....	Juigné.		
M <sup>me</sup> Manificier.....	Epinay.	M. Lamy.....	Soudry.		
M. Dufour.....	Villers-Cotterets.	M <sup>me</sup> Michoudet.....	Les Planches.		
1,600 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .					
M. Denis.....	Arcis-sur-Aube.	M <sup>lle</sup> Maurie.....	Pierrefort.		
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 2 <sup>e</sup> CLASSE.					
1,800 <sup>f</sup> à 2,000 <sup>f</sup> .					
M. Debregéas.....	Excideuil.	M. Tison.....	Grandpré.		
M <sup>me</sup> veuve Belin.....	La Capelle en-Thiérache.	M <sup>mes</sup> Morey.....	Rogny.		
M <sup>lles</sup> Cochart.....	Nouzon.	Galley.....	Mezières.		
Labourier.....	Audincourt.	M <sup>lle</sup> Aubry.....	Verdelais.		
M <sup>me</sup> Gérante.....	Villefranche-sur-Mer.	M <sup>me</sup> Philippe.....	Ventron.		
MM. Humbert.....	Senones.	M <sup>lle</sup> Beuf.....	Roquebrune.		
Jeantet.....	Méze.	1,000 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .			
Ménard.....	Mouy-de-l'Osie.	M <sup>lles</sup> Berthelot.....	La Chèze.		
Lagnoux.....	Argelès-de-Bigorre.	Fauchart.....	Seboncourt.		
1,600 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .					
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 3 <sup>e</sup> ET 4 <sup>e</sup> CLASSES.					
1,400 à 1,600 <sup>f</sup> .					
1,200 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .					

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>mes</sup> Brodel .....	Auchy-les-Hesdin.	MM. Guigues .....	Gilette.
Pleindoux .....	La Roque-d'Anthéron.	Prunier .....	Tulette.
Sergent .....	Azay-sur-Cher.	Guay .....	Oulchy-le-Château.
veuve Vergely .....	Salles-la-Source.	M <sup>lle</sup> Portes .....	Molières-sur-Cèze.
M <sup>lle</sup> Adnot .....	Robert-Espagne.		
M. Dinard .....	Istres.		
M <sup>lles</sup> Deschamps .....	Bondues.		800 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .
Domphnou .....	Concots.	M <sup>me</sup> Le Ny .....	Saint-Gilles-Pligeaux.
Philippe .....	Izé.	M <sup>lles</sup> Joly .....	Évran.
Bianche .....	Corlay.	Miquel .....	Marcenat.
Leterrier .....	Prétot.	Alleaume .....	Nozelles.
Pierre .....	Le Merlerault.	M <sup>mes</sup> Renault .....	Saint-Hilaire-des-Landes.
Pignet .....	Saint-Jean-de-Daye.	Lacombe .....	Coulaures.
Prestat .....	Pontigny.	Gadois .....	Beaumesnil.
M <sup>me</sup> Gilbert .....	La Houssaye.	M <sup>lles</sup> Josset .....	Saint-Amand-sur-Fion.
M <sup>lle</sup> Francelle .....	Couvron.	Mary .....	Bernesq.
M <sup>me</sup> Levrien .....	Caix.	Piolle .....	Mandelieu.
M <sup>lle</sup> Christophe .....	Saint-Béal.	M <sup>me</sup> Quenot .....	Goumois.
M. Coulon .....	Montescourt.	M <sup>lle</sup> Barrey .....	Breuches.
M <sup>me</sup> veuve Dailly .....	Voyenne.	M <sup>me</sup> Couderchon .....	Orgerus.
M <sup>lles</sup> Mitifiot .....	Cucuron.	M <sup>lles</sup> Devillers .....	Courçais.
Allart .....	Tourteron.	Mellet .....	Blacé.
Guignan .....	Listrac.	Noirot .....	Gralligny.
Lecadet .....	Remilly.	Renaud .....	Moffans.
Bretonneau .....	Chevilly.	Vernadet .....	Mézériat.
M. Chartier .....	Faye-l'Abbesse.	Benoist .....	Cuise-la-Motte.
M <sup>mes</sup> Pagès .....	Rennes-les-Bains.	M <sup>me</sup> Lemer .....	La Queue-en-Brie.
Cusin-Masset .....	Saint-Priest.	M <sup>lle</sup> Rémond .....	Rigny-le-Ferron.
M <sup>lles</sup> Cammartin .....	Gouaix.	M <sup>me</sup> veuve Bourgeois .....	Soulaines.
Maitie .....	Tardets.	M. Guérin .....	Biot.
Philippe .....	Gévézé.	M <sup>lle</sup> Vigroux .....	Saint-Christophe.
Danican .....	Landéan.	M. Faivre .....	Saint-Michel.
M <sup>me</sup> Bauchamps .....	Vieux-Condé.		

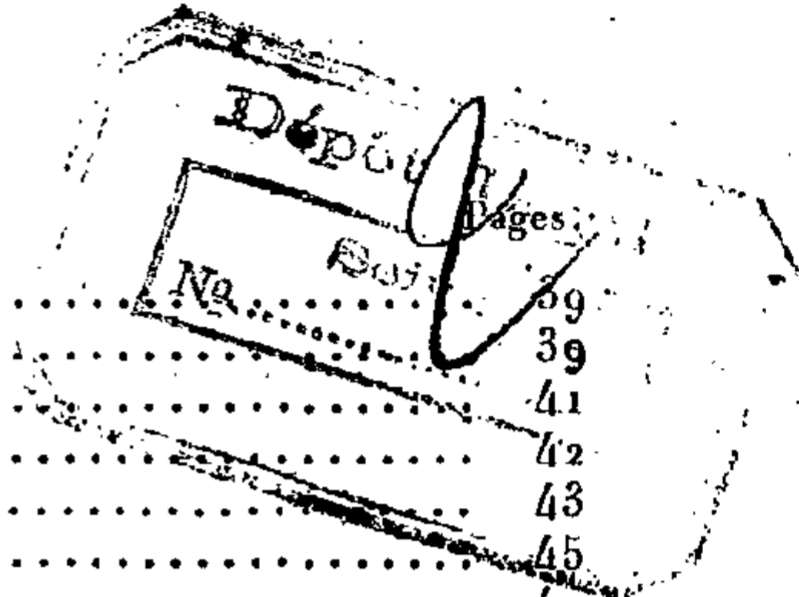


# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 2.

## SOMMAIRE.

CONCESSION d'une médaille d'honneur.....	39
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	39
LISTE des journaux belges.....	41
CRÉATIONS de recettes.....	42
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	43
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	45
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	47
BÂTIMENTS en partance.....	51
FAITS divers.....	53
NOMINATIONS et promotions.....	55



## DIRECTION DU PERSONNEL.

*Concession d'une médaille d'honneur.*

Par arrêté du 15 février, une médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. Poulet (Louis), brigadier-facteur des postes à Grenoble, en témoignage de ses 27 ans de bons services.

## DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

## BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

Honor Oak, Westhall Road.....	S. E.
Old Kent, n° 71, near Bermondsey New Road.....	S. E.
West Norwood, Knight's Hill Road.....	S. E.

*Angleterre.*

Beachamwell.....	Swaffham.	Fort Road.....	Margate.
Birchfield Road....	Birmingham.	Frimley.....	Farnborough Hants.
Bowling Green.....	Falmouth.	Greenway Road, Higher Tranmere..	Birkenhead.
Church Road, Tunbridge Wells....	Tunbridge Wells.	Henham.....	Bishops Stortford.
Church Street.....	West Hartlepool.	Holt Hill, Higher Tranmere.....	Birkenhead.
Croft, Lane.....	Warrington.	Horsell.....	Woking.
Culmstock.....	Cullompton.		

Hoxue..... Scole.  
 Landshipping..... Haverfordwest,  
 Littledean..... Newnham, Glos.  
 Lower Halling..... Rochester, Kent.  
 Middle..... Shrewsbury.  
 Mill Road..... Cambridge.  
 Misterton, Somers-  
 set..... Crewkerne.  
 Motcombe..... Shaftesbury.  
 New Mexboro..... Rotherham.

Northfleet Hill..... Gravesend.  
 Popeswood..... Bracknell.  
 Roydon..... Ware.  
 Swanmore..... Bishops Waltham,  
 Hants.  
 Velindre..... Llandyssil.  
 Whyteleaf..... Warlingham Station,  
 Surrey.  
 Yateley..... Farnborough, Hants.

*Écosse.*

Cults..... Aberdeen.  
 Dalmeny..... Midlothian.

Reston..... Berwickshire.  
 Ruthwell..... Dumfriesshire.

*Irlande.*

Ballyduff..... Lismore, Waterford.  
 Ballymore Eustace.. Kildare.  
 Castlebridge..... Gorey.  
 Clonoulty..... Cashel.

Killimor..... Ballinasloe.  
 Slanemoor..... Mullingar.  
 Tagoat..... Wexford.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de* Burnt ash Lane, S. E., *inscrire* Burnt ash Road, near Station, S. E.  
 ———— Redcliffe Square, Adrian Terrace, S. W., *inscrire* Redcliffe Square, n° 172,  
 Ifield Road, S. W.

*Angleterre.*

*Après* Ardleigh, *inscrire* Colchester, *au lieu de* Essex.  
 ———— Nayland, *biffer* Suffolk.  
 ———— Walton-on-Naze, *biffer* Essex *et inscrire* Colchester.  
 ———— Arkholme, *inscrire* Kirkby Lonsdale.  
 ———— Burton in Lonsdale, *inscrire* Kirkby Lonsdale.  
 ———— Ingleton, *inscrire* Kirkby Lonsdale.  
 ———— Kirkby Lonsdale, *remplacer* Carnforth *par* Westmoreland.  
 ———— Greatham, ———— West Hartlepool *par* Durham.  
 ———— Scaton Carew, ———— *Idem.*  
 ———— Ballasalla, *supprimer* Douglas *et maintenir* Isle of man.  
 ———— Ballaugh, ———— *Idem.*  
 ———— Castletown, ———— *Idem.*  
 ———— Foxdale, ———— *Idem.*  
 ———— Kirkmichael, ———— *Idem.*  
 ———— Kirk-Onchan, ———— *Idem.*  
 ———— Laxey, ———— *Idem.*  
 ———— Peel, ———— *Idem.*  
 ———— Port-Erin, ———— *Idem.*  
 ———— Port-S<sup>t</sup>-Mary, ———— *Idem.*  
 ———— Ramsey, ———— *Idem.*  
 ———— S<sup>t</sup>-Johns, ———— *Idem.*  
 ———— Haverton Hill, *remplacer* Stockton-on-Tees *par* Middlesboro'.  
 ———— Kates Hill, *biffer* Dudley.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Londres.*

Tilbury Road, Plaistow..... E.

*Angleterre.*

Bomere Heath.....	Shrewsbury.	Holt Hill.....	Birkenhead.
Brede Hill.....	Rye, Sussex.	Paradise street.....	Margate.
Covent-Garden.....	Cambridge.	Holland street.....	Manchester.
Higher Tranmerc...	Birkenhead.	Upper Northfleet...	Gravesend.

*Écosse..*

Kirkholm..... Stranraer.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER À LA LISTE.						
<i>Chronique des Travaux pu- blics. Directeur.</i>	Bruxelles..	12 mois...	13 00	12 61	0 39	
CHANGEMENT DE LIEU DE PUBLICATION D'UN JOURNAL.						
<i>La Vedette du Rivage. Di- recteur.</i>	Tongres...	"	"	"	"	Biffer : « Liège ».
MODIFICATIONS DE PRIX D'UN JOURNAL.						
<i>Le Moniteur belge.....</i>	Bruxelles..	1 mois....	4 83	4 58	0 25	
		2 mois....	9 47	9 17	0 30	
		3 mois....	14 17	13 75	0 42	
		4 mois...	18 90	18 33	0 57	
		5 mois....	23 61	22 92	0 69	
		6 mois....	28 34	27 50	0 84	
		7 mois....	33 07	32 08	0 99	
		8 mois....	37 78	36 67	1 11	
		9 mois....	42 51	41 25	1 26	
		10 mois...	46 21	45 83	1 38	
		11 mois...	50 95	50 42	1 53	
		12 mois...	56 65	55 00	1 65	

De fréquentes réclamations se sont produites depuis quelque temps au sujet de refus d'abonnement ou d'erreurs dans l'établissement des mandats d'abonnement à certains journaux belges. Les réclamations visaient notamment le *Moniteur belge des valeurs à lots* et *l'Indépendance belge*.

Les prix et conditions d'abonnement à ces deux journaux sont respectivement consi-

(1) Ne pas confondre le *Moniteur belge* avec le *Moniteur belge des valeurs à lots*.

gués aux bulletins n° 6 (annexe) de juin 1885, page 139, et n° 23 de novembre 1884, page 864.

L'Administration invite de la manière la plus formelle les agents à porter sur les listes des journaux étrangers toutes les additions, rectifications ou suppressions notifiées par la voie du Bulletin mensuel. Les chefs de service devront veiller à ce que les documents dont il s'agit soient tenus au courant.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Drôme.....	Châteauneuf-d'Isère.....	11 janvier 1886.....	7678
Basses-Pyrénées.....	Boucau.....	20 janvier 1886.....	7680

Par décision ministérielle en date du 9 janvier 1886, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Doussard (Haute-Savoie), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce nouvel établissement a pris le n° d'ordre 7677.

Par décision ministérielle en date du 13 janvier 1886, une recette municipale est concédée, sur sa demande, à la commune de Ballans (Charente-Inférieure), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879. Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7679.

Par décision ministérielle en date du 4 février 1886, le bureau de poste de Vorey-sur-Arzan (Haute-Loire) portera à l'avenir la dénomination de *Vorey* qui est le nom officiel de la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Par décision ministérielle en date du 29 janvier 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Nechmoya (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 30 janvier 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Chébli (Alger); traitement mille francs.

Par décision ministérielle en date du 5 février 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Souma (Alger); traitement mille francs.

Par décision ministérielle en date du 5 février 1886 :

1° L'établissement de facteur-boîtier connu jusqu'ici sous le nom de Staouéli (Alger) prendra désormais l'appellation de *La Trappe*, proposée par le Gouverneur général de l'Algérie.

2° Il est créé un établissement de facteur-boîtier au village de Staouéli (Alger); traitement mille francs.

Par décision ministérielle en date du 8 février 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier auxiliaire à Guerarra (Alger).

CORRECTIONS À DIVERS DOCUMENTS DE SERVICE.

Annexe au Bulletin mensuel de décembre 1885.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

Rectifier le nom de la commune de Boujailles qui doit être orthographié sans *e* après le *j*.



Bulletin mensuel de janvier 1885.

LISTE DES BUREAUX DE PARIS.

En regard de Paris 80 col. 1, 3, 4 : biffer *P* et rue du Cherche-Midi; porter col. 1 *M* et col. 2 rue du Bac.

DIRECTION DU SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Création de recette.

Par décision du Ministre des Postes et des Télégraphes, en date du 12 février 1886, a été autorisée la création d'une recette simple mixte de poste et de télégraphe au Havre (quartier de l'Euve).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1<sup>o</sup> Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Carentoir M ☒ (Morbihan) . . . . . 25 janv. 1886.	Ile-Saint-Denis (L') M ☒ R. G. (Seine) . . . . . 10 fév. 1886.
Chailley M ☒ R. G. (Yonne) . . . . . <i>Idem.</i>	Vaux-Vraucourt M ☒ R. G. (Pas-de-Calais) . . . . . <i>Idem.</i>
Escaudain M ☒ R. G. (Nord) . . . . . <i>Idem.</i>	Espira-de-l'Agly M ☒ (Pyrénées-Orientales) . . . . . 1 <sup>er</sup> fév. 1886.
Puycelci M ☒ (Tarn) . . . . . <i>Idem.</i>	Saint-Lubin M ☒ (Loir-et-Cher) . . . . . 25 fév. 1886.
Archigny M ☒ (Vienne) . . . . . 10 fév. 1886.	
Argenton-l'Église M ☒ (Deux-Sèvres) . . . . . <i>Idem.</i>	

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Dangu M (Eure) . . . . . 25 janv. 1886.	Brissac M (Hérault) . . . . . 25 fév. 1886.
Essigny-le-Grand M R. G. (Aisne) . . . . . 10 fév. 1886.	

c) Gares.

S <sup>t</sup> -André-en-Terre-Plaine D (Yonne) . . . . . 25 janv. 1886.	Grandchamp 1 kil. (Yonne) . . . . . 25 fév. 1886.
Boussens D (Haute-Garonne) . . . . . 25 fév. 1886.	Saint-Maximin D (Oise) . . . . . 1 <sup>er</sup> mars 1886.

d) Bureaux-écluses.

Saint-Symphorien, Éc. (Côte-d'Or).	Deluz, Éc. (Doubs).
Belvoye, Éc. (Jura).	Baumerousse, Éc. (Doubs).
Dôle, Éc. (Jura).	Clerval, Éc. (Doubs).
Moulin-Rouge, Éc. (Jura).	Isle-sur-le-Doubs (L'), Éc. (Doubs).
Ranchot, Éc. (Jura).	Voujaucourt, Éc. (Doubs).
Saint-Vit, Éc. (Jura).	Montbéliard, Éc. (Doubs).
Thoraise, Éc. (Doubs).	Froidefontaine, Éc. (Territoire de Belfort)
Besançon-Tarragnoz, Éc. (Doubs).	Montrenx-Château, Éc. (Territ <sup>o</sup> de Belfort)

**2° Fusions et transferts.**

Grenoble N/2 ☒ (Isère)..	14 fév. 1886.	Torigni-sur-Vire M ☒	
Lorris M ☒ (Loiret).....	15 janv. 1886.	(Manche).....	4 fév. 1886.
Peyriac-de-Mer M ☒ (Aude)	16 janv. 1886.		

**3° Modifications et transformations.**

Maisons-sur-Seine V. (Seine-et-Oise), lire : Maisons-Laffite V. (Seine-et-Oise).  
Ws-Marines D (Seine-et-Oise), lire : Us-Marines D. (Seine-et-Oise), et remettre à son ordre alphabétique.  
Boujeailles V (Doubs), lire : Boujailles V. (Doubs).  
Estréchoux V (Hérault), lire : Graissessac-Estréchoux V (Hérault), et reporter à son ordre alphabétique.  
Supprimer Saint-Waast-d'Équiqueville 1 kil. (Seine-Inférieure).  
Saint-Waast-d'Équiqueville V (Seine-Inférieure), remplacer l'indice V par la mention 1 kil.  
Savenne-Saint-Étienne-au-Clos D (Cantal), substituer : (Corrèze) à (Cantal).  
Page 139 de la nomenclature, supprimer : Bouc (Voir Port-de-Bouc) (Bouches-du-Rhône).  
Page 170 de la nomenclature, Lavardac-Pont-de-Bordes M ☒ (Lot-et-Garonne), supprimer : Pont-de-Bordes et Lire : Lavardac M ☒ (Lot-et-Garonne).  
Page 222 de la nomenclature, Miserghem M ☒ (Oran), lire : Misserghin M ☒ (Oran).  
Oued-Cham M (Constantine), ajouter l'indice ☒.  
Rio-Salado M (Oran), ajouter l'indice ☒.  
Hamman-Rbira M (Alger), ajouter l'indice ☒.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Selles-sur-Cher M ☒ (Loir-et-Cher).	Soulac M ☒ (Gironde).	Luynes W ☒ (Indre-et-Loire).
Pouilly-Saint-Genis M ☒ (Ain).	Avesnes-le-Comte M ☒ (Pas-de-Calais).	Aillas M ☒ (Gironde).
S <sup>t</sup> -Riquier M ☒ (Somme).	Oissel M ☒ (Seine-Inférieure).	
Belin M ☒ (Gironde).	Belmont M ☒ (Loire).	
Tilly-sur-Seulles M ☒ (Calvados).	Brunehamel M ☒ (Aisne).	

**4° Additions.**

Ivry-Port, commune d'Ivry-sur-Seine ☒ (Seine).  
Ivry (Le Petit), commune d'Ivry-sur-Seine ☒ (Seine).

**5° Réouvertures.**

Croissy M (Oise).

**6° Fermetures.**

Dangu I P (4) (Eure), supprimer le renvoi (4) correspondant.  
Villeneuve-la-Guyard V. (Yonne).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

*Changements dans la circonscription des bureaux de poste.*

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS.  1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.  2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.  3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.  4
Ariège.....	Siguer..... Gestiès..... Lercoul.....	Tarascon-sur-Ariège....	Siguer (1).
Aude.....	Belcastel, Soulane (la), Gayrot, Crabines, La- pradelle, Cananille, Barry- le-Bas, Barry-le-Haut, Gros, commune de Bel- castel-et-Buc..... Rabanet, commune de S <sup>t</sup> - Polycarpe..... Peyriac-de-Mer.....	Saint-Hilaire.....  Sigean.....	Missègre. (Except.)  Peyriac-de-Mer (1).
Bouches-du-Rhône..	Port-Saint-Louis, commune d'Arles..... Tour-Saint-Louis, commune d'Arles..... Cabanes-du-Levant, Mazol (le), They-du-Levant, They-d'Annibal, Cartaux, Cabanes-du-Gloria, com- mune de Fos.....	Fos.....  <i>Idem</i> .....	Port-Saint-Louis (1).  Port-Saint-Louis. (Ex- cept.)
Drôme.....	Baume-Cornillanne (La),..	Chabeuil.....	Montmeyran.
Hérault.....	Col-du-Vent, commune de Saint-Privat..... Mas-de-Chabaud, commune de Saint-Privat.....	Vacquerie (La).....  <i>Idem</i> .....	Lodève.  Vacquerie (La). (Ex- cept.)
Haute-Marne.....	Maison - Forestière (La), commune de Villiers-aux- Bois.....	Wassy-sur-Blaise.....	Eurville. (Except.)
Nord.....	Haspres..... Avesnes-le-Sec..... Croix-Sainte-Marie, com- mune de Douchy.....	Bouchain.....  Denain.....	Haspres (1).  Douchy.
Puy-de-Dôme.....	Prondines..... Gelles.....	Herment..... Rochefort.....	Gelles (1).
Basses-Pyrénées....	Darré-la-Serre.....	Aramits.....	Oloron. (Except.)
Pyrénées-Orientales.	Espira-de-l'Agly..... Cases-de-Pène.....	Rivesaltes.....	Espira-de-l'Agly (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Saône-et-Loire.....	Motte (La)..... } C <sup>ne</sup> de Champ - Roudot } Charmée (Le)..... } (La). Charmée (La).....	Buxy.....	Buxy. (Except.)
Sarthe.....	Saint-Michel-de-Chavaigne..	Idem.....	Chalon-sur-Saône.
Seine-et-Oise.....	Sevran.....	Bouloire.....	Dollon.
	Villepinte.....	Livry.....	Sevran (1).
	Bosquets-de-Livry (Les), commune de Sevran.....	Idem.....	Livry. (Except.)
	Ballancourt.....	Vert-le-Petit.....	Ballancourt (1).
Tarn-et-Garonne...	Canillac, commune de Vaze- rac.....	Cazes-Mondenard. (Ex- cept.).....	Molières.
Vienne.....	Ligniers, commune de Char- rais.....	Neuville-de-Poitou.....	Vouillé. (Except.)

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

*Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.*

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
734	1	Ajouter : Ligniers (Vienne), commune de Charrais. Except. Vouillé.
893	2	_____ Motte (La) (Saône-et-Loire), commune de Charmée (la). Except Buxy.
278	1	_____ Champ-Roudot (Le) (Saône-et-Loire), commune de Charmée (la). Except Buxy.
358	1	_____ Col-du-Vent (Hérault), commune de Saint-Privat. — Lodève.
804	2	_____ Mas-de-Chabaud (Hérault), commune de Saint-Privat. Except Vacquerie (la).
1045	2	_____ Port-Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), commune d'Arles. ☒.
816	2	_____ Mazet (Le) (Bouches-du-Rhône), commune de Fos. Except Port-Saint-Louis.
1335	1	_____ They-du-Levant (Bouches-du-Rhône), commune de Fos. Except Port-Saint-Louis.
1335	1	_____ They-d'Annibal (Bouches-du-Rhône), commune de Fos. Except Port-Saint-Louis.
243	1	_____ Cartaux (Bouches-du-Rhône), commune de Fos. Except Port-Saint-Louis.
220	3	_____ Cabanes-du-Gloria (Bouches-du-Rhône), commune de Fos. Except Port-Saint-Louis.
94	2	_____ Belcastel (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
1206	2	_____ Soulane (La) (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
253	2	_____ Cayarot (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
403	2	_____ Crabines (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
706	2	_____ Lapradelle (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
231	3	_____ Gananille (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
68	1	_____ Barry-le-Bas (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.
68	1	_____ Barry-le-Haut (Aude), commune de Belcastel-et-Buc. Except Missègre.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décim. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Afrique française (L) et les Antiquités africaines</i> , 7, rue Nicolle, à Paris. France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Archives slaves de biologie</i> , 111, boulevard Saint-Germain, à Paris. France.....	1 an....	30 00	29 60	0 40	
<i>Argent (L)</i> , 2, rue d'Uzès, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Couturière (La)</i> , 60, rue de Richelieu, à Paris.					
Paris.....	1 <sup>re</sup> édition.....	6 mois.. 3 00	2 87	0 13	
	2 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 6 00	5 84	0 16	
	3 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 9 00	8 81	0 19	
	4 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 12 00	11 78	0 22	
Départements.	1 <sup>re</sup> édition.....	1 an.... 5 00	4 85	0 15	
	2 <sup>e</sup> .....	1 an.... 10 00	9 80	0 20	
	3 <sup>e</sup> .....	1 an.... 16 00	15 74	0 26	
	4 <sup>e</sup> .....	1 an.... 22 00	21 68	0 32	
	1 <sup>re</sup> édition.....	6 mois.. 4 00	3 86	0 14	
	2 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 7 00	6 83	0 17	
	3 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 10 00	9 80	0 20	
	4 <sup>e</sup> .....	6 mois.. 13 00	12 77	0 23	
1 <sup>re</sup> édition.....	1 an.... 6 00	5 84	0 16		
2 <sup>e</sup> .....	1 an.... 12 00	11 78	0 22		
3 <sup>e</sup> .....	1 an.... 18 00	17 72	0 28		
4 <sup>e</sup> .....	1 an.... 24 00	23 66	0 34		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Écho pontoisien (L')</i> , à Pontoise. Seine-et-Oise.....	6 mois...	5 50	5 34	0 16	
	1 an....	10 00	9 80	0 20	
Autres départements.....	6 mois...	6 00	5 84	0 16	
	1 an....	11 00	10 79	0 21	
<i>Foyer protestant (Le)</i> , à Nîmes (Gard). Gard et départements limitrophes..	1 an....	1 00	0 89	0 11	
Autres départements.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	
<i>Indépendant de Maine-et-Loire (L')</i> , à Angers. France.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Indicateur de la Maurienne (L')</i> , à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Savoie et départements limitrophes.	1 an....	3 50	3 36	0 14	Feuille d'avis de l'ar- rondissement de Saint- Jean de Maurienne pa- raissant le dimanche.
Autres départements.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Ingénieur (L')</i> , moniteur du breveté, 48, rue de Bondy, à Paris. Franco.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Moniteur de la bijouterie et de l'horloge- rie (Le)</i> , 1, rue aux Ours, à Paris. France..	Pour les fabricants.....	1 an....	12 00	11 78	0 22
	Pour les détaillants et les commissionnaires.....	1 an....	8 00	7 82	0 18
<i>Monde vinicole (Le)</i> , à Pontoise (Seine- et-Oise). France.....	6 mois...	6 00	5 84	0 16	
	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Nouvelles Archives d'obstétrique et de gynécologie</i> , 108, boulevard Saint- Germain, à Paris, avec le Réper- toire universel d'obstétrique et de gyné- cologie comme supplément gratuit. Paris.....	1 an....	18 00	17 72	0 28	
Départements.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Répertoire universel d'obstétrique et de gynécologie</i> , 108, boulevard Saint-Germain, Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris.....	1 an. ....	6 00	5 84	0 16	
Départements.....	1 an. ....	8 00	7 82	0 18	
<i>Républicain de l'Eure (Le)</i> , à Vernon (Eure).					
Eure et départements limi- trophes.....	6 mois..	3 50	3 36	0 14	
	1 an. ....	6 00	5 84	0 16	
Autres départements.....	6 mois..	4 00	3 86	0 14	
	1 an. ....	7 00	6 83	0 17	
<i>Revue internationale des sciences médi- cales</i> , 21, boulevard Saint-Germain, Paris.					
France.....	1 an. ....	15 00	14 75	0 25	
<i>Revue scientifique de la France et de l'Étranger et Journal des Sociétés scientifiques</i> , 111, boulevard Saint- Germain, Paris.					
Pour les deux journaux réunis :					
Paris.....	6 mois..	17 50	17 22	0 28	
	1 an. ....	30 00	29 60	0 40	
Départements.....	6 mois..	20 50	20 19	0 31	
	1 an. ....	35 00	34 55	0 45	
<i>Revue scientifique de la France et de l'Étranger, Journal des Sociétés scien- tifiques, Gazette médicale</i> , 111, bou- levard Saint-Germain, Paris.					
Pour les trois journaux réunis :					
Paris.....	6 mois..	22 00	21 68	0 32	
	1 an. ....	42 00	41 48	0 52	
Départements.....	6 mois..	25 00	24 65	0 35	
	1 an. ....	48 00	47 42	0 58	
<i>Revue scientifique de la France et de l'Étranger, Revue politique et littéraire, Gazette médicale et Journal des So- ciétés scientifiques</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris.					
Pour les quatre journaux réunis :					
Paris.....	6 mois..	32 00	31 58	0 42	
	1 an. ....	62 00	61 28	0 72	
Départements.....	6 mois..	37 00	36 53	0 47	
	1 an. ....	68 00	67 22	0 78	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3 fr. c.	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4 fr. c.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5 fr. c.	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Yacht (Le), journal de la marine,</i> 50, rue Saint-Lazare, Paris.					
France.....	6 mois...	15 00	14 75	0 25	
	1 an....	28 00	27 62	0 38	
Union postale.....	6 mois...	16 00	"	"	
	1 an....	30 00	"	"	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>France militaire (La), 11, place Saint-André-des-Arts, Paris.</i>					
France, Corse, Algérie et Tunisie.....	6 mois...	8 00	7 82	0 18	
	1 an....	16 00	15 74	0 26	
Colonies et étranger.....	6 mois...	12 00	"	"	
	1 an....	20 00	"	"	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Maurienne (Journal de la), à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).</i>					
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
Union postale.....	1 an....	5 00	"	"	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Petit journal financier, 65, rue Saint-Lazare, Paris.</i>					
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	L'adresse de ce journal était primitivement rue de Maubeuge, n° 9.
<b>CHANGEMENTS D'ADRESSE.</b>					
<i>Correspondance théâtrale; biffer : 26, rue des Martyrs, et remplacer par : 26, rue de Douai.</i>					
<i>Recueil des campagnes; biffer : 16, rue des Martyrs, et remplacer par : 26, rue de Douai.</i>					
<b>CHANGEMENT DE TITRE.</b>					
Remplacer le titre du journal : <i>Impartialité médicale et pharmaceutique (L')</i> , par le titre suivant : <i>Impartialité médicale (L')</i> .					
Remplacer le titre du journal : <i>Petite gazette de Paris</i> , par le titre suivant : <i>Petite gazette (La)</i> .					
<b>JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.</b>					
Biffer le tarif des deux journaux : <i>Revue bibliographique universelle des sciences médicales. — Index bibliographique de la presse et de la librairie médicales.</i>					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.



DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

Nota. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> mars...	Le Havre..	Fleur-de-Marie..	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Sempiternel....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
4	<i>Idem</i> .....	25.....	<i>Idem</i> .....	Caroline.....	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> mars...	Le Havre..	Laurium.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Ma- ranhao.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Uruguay.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Dom-Pedro....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Canadian.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
9	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Albingia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Gaston-et-Mau- rice.	Voilier....	Leblond.
13	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
14	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
15	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Albingia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
16	Céara.....	21.....	<i>Idem</i> .....	Jérôme.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
17	Curaçao.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
18	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Jupiter.....	Voilier....	Hartog et C <sup>ie</sup> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
19	Gonaïves.....	29 mars...	Le Havre..	Albingia .....	Vap. rég...	Brostrom.
20	Jacmel.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
21	La Guayra.....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
22	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
23	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
24	Lisbonne.....	2 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
25	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
26	Mayaguez ( Porto- Rico).	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
27	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
28	Maragnan.....	21 .....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
29	Montévidéo.....	8 .....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Idem.....	10 .....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	20 .....	Idem.....	Dom-Pedro ....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
33	Para.....	9 .....	Idem.....	Amazonenso....	Idem.....	Cunard.
34	Idem.....	21 .....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
35	Puerto-Cabello....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
36	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
37	Port-au-Princes....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	29 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
39	Pernambuco.....	2 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
41	Progreso.....	5 .....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
42	Puerto-Plata.....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
43	Rio-Janeiro.....	2 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
45	San-Juan (Porto- Rico).	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
46	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungarie.....	Idem.....	Idem.
47	Santo-Domingo....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
48	Savanilla.....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
50	Saint-Thomas.....	9 .....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	24 .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
52	Tampico.....	5 .....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
53	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	20 .....	Idem.....	Dom-Pedro ....	Idem.....	Idem.
55	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
56	Idem.....	10.....	Idem.....	Jacques-Cœur... Voilier....	Voilier....	Postel.
57	Vera-Cruz.....	5 .....	Idem.....	Allemania.....	Vap. rég...	Brostrom.
58	Idem.....	25 .....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Genestad.
59	Idem.....	30.....	Idem.....	Laguna.....	Voilier....	Vauve Oriot.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ ET DE DÉVOUEMENT.

M. LE HÉTET, facteur des télégraphes à Nantes, a remis au receveur principal une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. GONAUT, commis auxiliaire à Monfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. RENAULT (Eugène), facteur rural à Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), a déposé à la mairie d'Allogny un porte-monnaie contenant 325 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. MOTTU (Jean), facteur rural à Mer (Loir-et-Cher), a trouvé en cours de tournée un bracelet d'une valeur de 150 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. PEYMIRAT, facteur rural à Ambazac (Haute-Vienne), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. GIRARDET, facteur de ville à Gien, a trouvé sur la voie publique un titre de rente d'une valeur de 3,300 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. POMÈS, commis à Tarbes, a trouvé sur la tablette du guichet trois billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. RIGAL, commis à Provins, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 191 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. ROBERT, surveillant chef d'équipe, a trouvé dans la salle d'attente du bureau du Blanc (Indre) un portefeuille contenant 500 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. MOURÈS, facteur des télégraphes à Monaco, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 57 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. FIESCHI, commis auxiliaire à Boghari (Alger), a trouvé dans la salle d'attente du bureau trois billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. PICARD, facteur local à Mervans (Saône-et-Loire), a trouvé en cours de tournée une bourse contenant 20 francs qu'il a remise à son receveur.

M. ALGRAIN, commis à Dieppe, a trouvé sur la tablette du guichet 40 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui les avait oubliés.

M. MICHEL, facteur rural à Juilly (Seine-et-Marne) a trouvé, en cours de tournée, un paquet de linge d'une valeur de 350 francs et une montre qu'il s'est empressé de remettre aux personnes intéressées.

M. BOUYSSON, facteur rural au même bureau, a rapporté à la personne intéressée une somme de 450 francs qui lui avait été donnée en trop lors du paiement d'une traite.

M. HUGON, facteur local à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. ESCRIBE, facteur des télégraphes à Paris, a trouvé sur une table de la salle d'attente du bureau de la Bourse un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il a rendu à la personne intéressée.

M. BLOT, homme de peine au bureau de la Bourse à Paris, a trouvé sur la tablette

du guichet un porte-monnaie contenant 110 francs qu'il a déposé au commissariat de police.

M. MICHAUD, facteur rural à Moisse (Jura), a trouvé en cours de tournée un sac contenant des effets et un bijou précieux qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LEROY (Émile), commis à Amiens, s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police un porte-monnaie contenant 1,740 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. FRÉDY (Auguste), facteur rural à Roquesteron (Alpes-Maritimes), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. PECATTE, surnuméraire au Havre, a trouvé sur la table de la salle d'attente un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. GRAZIANI, commis à Bastia, s'est empressé de rendre à son propriétaire un portefeuille contenant 400 francs oublié sur la tablette du guichet.

M. SAULAY, facteur rural à Rauzan (Gironde), a trouvé, en cours de tournée, une bague d'un grand prix, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. HUOR, facteur rural à Vertus (Marne), a trouvé en cours de tournée une boîte contenant 13 foulards de soie qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Bergères (Marne).

M. BOSSIS, facteur rural à Port-Saint-Péré (Loire-Inférieure), a trouvé, en cours de tournée, un sac contenant 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. VIRAZELS, courrier convoyeur à Bordeaux, a trouvé un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. LAMY, facteur local à Mormant (Seine-et-Marne), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée à la mairie de cette localité.

M. LAUTIÉ, chargeur à Agen, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. DUGAS, facteur rural à Juvigni-sous-Andaine (Orne), a trouvé en cours de tournée une montre en or qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. SAGOT, facteur à Constantine, a trouvé, dans la boîte aux lettres de ce bureau, un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DUFOUR (Camille), commis à Rouen, a trouvé sur la table de la salle d'attente un portefeuille contenant trois billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GIROIRE, facteur rural à Saint-Hilaire-la-Palud (Deux-Sèvres), s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 50 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. REYNARD, facteur rural à Duerne (Rhône), a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant 120 francs trouvé par lui en cours de tournée.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. DESCAMPS, facteur rural à Lens (Pas-de-Calais),  
LESUEUR, facteur rural à Béthisy-Saint-Pierre (Oise),  
HAVARD, facteur local à Cirat (Orne),  
ont fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Guérin,.....	Directeur-in- génieur	Rouen.....	9,000	Directeur-in- génieur.	Clermont-Ferrand..	9,000
Bocquentin...	Inspecteur-in- génieur.	Nice.....	7,000	Inspect.-ingé- nieur.	Constantine.....	7,000
Thiéry.....	Directeur dé- partement.	La Rochelle.....	7,000	Directeur dé- partement.	Mézières.....	7,000
Forestier.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Angers.....	7,000
Delargille.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	9,000	<i>Idem.</i> .....	Saint-Etienne.....	9,000
Hec.....	Com. princ. de direct.	Constantine.....	3,000	Commis....	D <sup>on</sup> de la Caisse na- tionale d'épargne.	3,100
Thibaudat....	Commis princ. cipal.	Tlemcen.....	2,700	Com. princ. de direct.	Constantine.....	2,700
Sermel.....	.....	.....	"	Commis....	Cabinet du Ministre.	2,500
Lagarde.....	.....	.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	D <sup>on</sup> des corr. post., 3 <sup>e</sup> bureau.	600
Morel.....	.....	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Cabinet du Ministre.	1,000
Dol.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Daudet.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Morel.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Sevin.....	Receveuse...	Belin.....	1,000	Receveuse...	Pressigny-le-Grand.	1,000
M <sup>lles</sup> Letort.....	<i>Idem.</i> .....	Menigoute.....	1,400	<i>Idem.</i> .....	Nort.....	1,400
Caillat.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Menigoute.....	800
MM. Raphel.....	Com. aux <sup>rs</sup> .	Fontenay-le-Comte.	700	Receveur....	Les Epesses.....	800
Pinçon.....	Receveur....	Le Croisic.....	1,600	<i>Idem.</i> .....	Terrasson.....	1,600
Royer.....	<i>Idem.</i> .....	Conches-en-Ouche..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Le Croisic.....	1,800
Pineaux.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Mascara.....	1,200	<i>Idem.</i> .....	Frendah.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Meynier.	.....	.....	"	Receveuse...	S <sup>t</sup> -André-de-Corcy..	800
Prud'homme..	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Sainte-Enimie....	800
M <sup>lle</sup> Baur.....	Receveuse...	Russey.....	800	<i>Idem.</i> .....	Martigny-les-Bains.	800
M <sup>mes</sup> Sibille.....	<i>Idem.</i> .....	Martigny-les-Dames	1,000	<i>Idem.</i> .....	Russey.....	1,000
veuve Isoard..	<i>Idem.</i> .....	Sault-de-Vaucluse..	1,000	<i>Idem.</i> .....	Cruzy.....	1,000
veuve Lafonta.	<i>Idem.</i> .....	Cruzy.....	1,200	<i>Idem.</i> .....	Belin.....	1,200
M <sup>lles</sup> Carreau.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Licq-Atherey.....	800
Doucet.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Pont-Hébert.....	800
Souques.....	Receveuse...	Saint-Géry.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Roquecor.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Richard- Bichin de Cendrecourt.	<i>Idem.</i> .....	Le Luc-en-Provence.	1,600	<i>Idem.</i> .....	Sault-de-Vaucluse..	1,600
MM. Rougier.....	Receveur....	Peyrins.....	1,200	Receveur....	Le Luc-en-Provence.	1,200
Dibon.....	<i>Idem.</i> .....	Rognes.....	800	<i>Idem.</i> .....	Peyruis.....	800
M <sup>me</sup> D'hommée...	Receveuse...	Mansigné.....	1,000	Receveuse...	Dissay-s <sup>t</sup> -Courcillon	1,000
MM. Nepveu.....	Receveur....	Arcachon.....	3,000	Receveur....	Issoudun.....	3,000
Ducruzet.....	Rece. princ.	Digne.....	3,000	<i>Idem.</i> .....	Arcachon.....	3,000
Lebrun.....	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	3,500	Recev. princ.	Digne.....	3,500
Vié.....	Receveur....	Tonnerre.....	3,000	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	3,000
M <sup>lle</sup> Darré.....	Receveuse...	Le Pizou.....	800	Receveuse...	Aubiet.....	800
M. Lalardie.....	Receveur....	Aubiet.....	800	Receveur....	Le Pizou.....	800
M <sup>me</sup> Berger.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Privat-des-Prés..	1,000	Receveuse...	Saint-Géry.....	1,000
M <sup>lle</sup> Maillard.....	<i>Idem.</i> .....	Pougy-sur-Aube...	800	<i>Idem.</i> .....	Lusigny.....	800
M <sup>me</sup> veuve Forcinal.	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Montsecret.....	800
M <sup>lles</sup> Villard.....	Receveuse...	Eyzin-Pinet.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Vif.....	1,000
Hennecart....	<i>Idem.</i> .....	Fins.....	1,200	<i>Idem.</i> .....	Conscire.....	1,200
Bléry.....	<i>Idem.</i> .....	Nouvion-en-Pon- thieu.	1,400	<i>Idem.</i> .....	Fins.....	1,400
Peletier.....	<i>Idem.</i> .....	Allery.....	800	<i>Idem.</i> .....	Nouvion-en-Pon- thieu.	800
M <sup>me</sup> veuve Bulenx..	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Allery.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>lles</sup> v <sup>e</sup> Lorgerond. veuve Lafonta.	Receveuse... Idem.....	Gergy..... St-André-de-Lidon.	1,400 1,200	Receveuse... Idem.....	Brinon-sur-Sauldre. Cruzy.....	1,400 1,200
M. Cassagne.....	Receveur....	Briatexte.....	1,400	Receveur....	Tombeboeuf.....	1,400
M <sup>lles</sup> Saysset.....	.....	.....	"	Receveuse... Idem.....	Briatexte..... Segrie.....	800 1,000
Quantin..... Lefebvre.....	Receveuse... .....	Dissay-s <sup>r</sup> -Courcillon .....	1,000 "	Idem..... Idem.....	Oisseau-le-Petit... Tranel.....	800 1,000
M <sup>mes</sup> veuve Sotty... Masiau.....	Receveuse... .....	Tracy-le-Mont.... .....	1,000 "	Idem..... Idem.....	St-Aubin-d'Aubigné. Fermanville.....	800 1,200
M. Loison.....	Com. aux <sup>rs</sup> ...	Coutances.....	1,300	Receveur....	Saint-Saulfieu... Tournan.....	800 1,600
M <sup>lle</sup> Bordeaux.....	.....	.....	"	Receveuse... Idem.....	Le Raincy..... Montrichard.....	1,600 1,800
M <sup>me</sup> veuve Delcour. M <sup>lle</sup> Forgemol.....	Receveuse... Idem.....	Lo Raincy..... Montrichard.....	1,600 1,800	Idem..... Idem.....	Le Raincy..... Montrichard.....	1,800 1,800
M <sup>mes</sup> v <sup>e</sup> Masseron... Frichou.....	Idem..... Idem.....	St-Just-en-Chaussée. St-Aignan-sur-Cher.	1,800 2,000	Idem..... Idem.....	St-Just-en-Chaussée. Cours.....	2,000 1,800
M. Prétot.....	Receveur....	Belleville-s <sup>r</sup> -Saône.	2,000	Receveur....	Noyers-Booge.... Villiers-St-Benoît..	800 800
M <sup>lle</sup> Masseron..... M <sup>lles</sup> v <sup>e</sup> Roudault... v <sup>e</sup> Piquand.....	..... ..... .....	..... ..... .....	" " "	Receveuse... Idem..... Idem.....	Fort-du-Plasne... Perthes.....	800 800
M <sup>lles</sup> Garnier - La roche. Dupla.....	..... .....	..... Perthes.....	" 1,200	Idem.....	Tracy-le-Mont....	1,200
Tinturier.....	Idem.....	Vix.....	1,000	Idem.....	Bouin.....	1,000
Bastien.....	Idem.....	Censeau.....	1,000	Idem.....	Souppes.....	1,000
Ballandrin.....	.....	.....	"	Idem.....	Censeau.....	800
Roussel.....	Receveuse... Idem.....	Bray-sur-Seine... Tournan.....	1,400 1,600	Idem..... Idem.....	Le Neubourg..... Bray-sur-Seine... Tournan.....	1,400 1,600 1,600
M <sup>me</sup> veuve Delcour. M <sup>lle</sup> Pasquier.....	Idem..... Idem.....	Souppes.....	1,400	Idem.....	St-Martin-du-Var..	1,000
M <sup>me</sup> Liautand.....	Idem.....	Saorge.....	1,000	Idem.....	Saorge.....	1,000
M <sup>lles</sup> Brun.....	Idem.....	Cabannes.....	1,000	Idem.....	Derval.....	800
Kieffer.....	Idem.....	Le Grand-Auverné.	800	Idem.....	Eyzin-Pinet.....	800
Guillot.....	.....	.....	"	Idem.....	Le Val-d'Ajol....	1,400
M. Kielwasser...	Receveur....	Brouvelicures...	1,400	Receveur....	Brouvelicures...	1,400
M <sup>lles</sup> Pierre.....	Receveuse... Idem.....	Bussang..... Charquemont.....	1,400 800	Receveuse... Idem.....	Bussang..... Charquemont.....	800 1,000
Apparut..... Boibessot.....	Idem..... Idem.....	Les Gras..... Worméville.....	1,000 1,000	Idem..... Idem.....	Bazancout..... Warméville.....	1,000 1,000
M <sup>me</sup> Boudaillo.....	Idem.....	Witry-les-Reims... La Neuville-au-Pont	1,000 1,000	Idem..... Idem.....	Witry-les-Reims... Le Boucau.....	1,000 1,400
M <sup>lle</sup> Boilan.....	Idem.....	Barcus.....	1,400	Idem.....	Barcus.....	1,000
M <sup>me</sup> Vincent.....	Idem.....	Licq-Athery.....	1,000	Idem.....	Vailly-sur-Aisne... Montpont-sur-l'Isle.	1,800 1,600
M <sup>lles</sup> de Belleville.. Girard.....	Idem..... .....	Vic-Fezensac..... .....	1,600 "	Idem..... Idem.....	Ballaus..... St-Priest-Taurion..	800 1,200
M <sup>me</sup> Delon.....	Receveuse... Idem.....	Saint-Énimie.... Nouvion - en - Pon- thieu.	1,200 800	Idem..... Idem.....	Allery..... Nouvion - en - Pon- thieu.	800 1,000
M <sup>me</sup> veuve Bulenx.. M <sup>lle</sup> Gentin.....	Idem..... .....	Allery..... .....	1,000 "	Idem..... Idem.....	La Neuville-au-Pont Pontlevoy.....	800 1,000
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Armenault. M <sup>lle</sup> Pesnelle.....	Receveuse... .....	Menneton-sur-Cher. .....	1,000 "	Idem..... Idem.....	Menneton-sur-Cher. Chalounes.....	800 1,600
M. Terrillon.....	Receveur....	Le Lion-d'Angers..	1,600	Receveur....	Le Lion-d'Angers..	1,400
M <sup>lle</sup> Halionx.....	Receveuse... Idem.....	Pouzauges..... La Caillère.....	1,400 1,200	Receveuse... Idem.....	Pouzauges (Vendée). Caillère (La).....	1,200 1,000
M <sup>me</sup> Fêmeau.....	Idem.....	Les Epesses.....	1,000	Idem.....	Dissay-s <sup>r</sup> -Courcillon	1,000
M <sup>lle</sup> Drapeau.....	Idem.....	Mansigné.....	1,000	Idem.....	Riom.....	6,000
M <sup>me</sup> D'hommeé... M. Lempereur de Guerny.	Idem..... Receveur.... .....	Bordeaux-les-Char- trons. .....	6,000 "	Receveur.... Receveuse... Idem.....	Châteauneuf-d'Isère Gergy..... Pougy-sur-Aube....	800 800 800
M <sup>me</sup> Odon.....	.....	.....	"	Idem.....	Morieuval.....	800
M <sup>lles</sup> Baroin..... Dollé..... Coulmy.....	..... Receveuse... .....	..... ..... .....	" " "	Idem..... Idem..... Idem.....	..... ..... .....	800 800 800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M <sup>mes</sup> Adam .....	Receveuse...	Roquigny.....	1,400	Receveuse...	Tracy-le-Mont....	1,400
Col .....	<i>Idem</i> .....	Epehy.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Asfeld.....	1,400
M <sup>lles</sup> Rogelet.....	<i>Idem</i> .....	Asfeld.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Epehy.....	1,000
Vol .....			"	<i>Idem</i> .....	Vix.....	800
M <sup>mes</sup> Lanaud.....	Receveuse...	Saint-Michel-sur- Orge.	1,400	<i>Idem</i> .....	Dannemarie - en - Montois.	1,400
Robin.....	<i>Idem</i> .....	Authon-la-Plaine..	1,400	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Michel-sur-Orge.	1,400
M <sup>lles</sup> Chaspoul.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Martin-de- Castillon.	1,200	<i>Idem</i> .....	Villeneuve-les-Avi- gnon.	1,200
Darré.....			"	<i>Idem</i> .....	Le Pizou.....	800
de Genestet de Saint-Didier	Receveuse...	Châtillon-en-Bazois.	1,400	<i>Idem</i> .....	Varennnes-sur-Allier.	1,400
MM. Desassis .....	Receveur....	Jarnages.....	1,200	Receveur....	Châtillon-en-Bazois.	1,200
Palot.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Géry.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Jarnages.....	1,400
M <sup>lle</sup> Souques.....	Receveuse...	Roquecor.....	1,000	Receveuse...	Saint-Géry.....	1,000
M <sup>me</sup> Rey.....			"	<i>Idem</i> .....	Anglès-du-Tarn....	800
M. Reverdy.....	Receveur....	Rion-des-Landes...	1,400	Receveur....	Preignac.....	1,400
M <sup>me</sup> Lile.....	Receveuse...	Mielan.....	1,400	Receveuse...	Rion-des-Landes...	1,400
M <sup>lle</sup> Nogué.....	<i>Idem</i> .....	Miradoux.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Mielan.....	1,200
M <sup>mes</sup> veuve Paget.....	<i>Idem</i> .....	Fos.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Miradoux.....	1,400
Perrier.....	<i>Idem</i> .....	Sorède.....	800	<i>Idem</i> .....	Fos.....	800
M <sup>lle</sup> Laforgue.....			"	<i>Idem</i> .....	Sorède.....	800
M <sup>mes</sup> Terrier.....	Receveuse...	Rebais.....	1,400	<i>Idem</i> .....	La Ferté-Gaucher..	1,600
Guilliou.....	<i>Idem</i> .....	Chambly.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Rebais.....	1,400
Doré.....	<i>Idem</i> .....	Boran.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Chambly.....	1,400
veuve Mercier.	<i>Idem</i> .....	Ivry-le-Temple....	800	<i>Idem</i> .....	Boran.....	800
M <sup>lle</sup> Danjou.....	Émpl. aux <sup>tes</sup> .	Puteaux.....	800	<i>Idem</i> .....	Ivry-le-Temple....	800
M. Mizen.....	Receveur....	Dun-sur-Auron....	1,400	Receveur....	Jaligny.....	1,400
M <sup>me</sup> Reclignat.....	Receveuse...	Jaligny.....	1,400	Receveuse...	Dun-sur-Auron....	1,400
MM. Pionnier.....	Receveur....	Boulogne-sur-Mer..	5,000	Receveur....	Bordeaux-les-Char- trons.	4,500
Champion.....	Recev. princ.	Mézières.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Boulogne-sur-Mer..	4,500
Altmeyer.....	Receveur....	Mirecourt.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	4,000
Dupont.....	<i>Idem</i> .....	Sedan.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Mirecourt.....	4,000
Gaugloff.....	Recev. princ.	Bar-le-Duc.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Sedan.....	4,500
Marulier.....	Receveur....	Saint-Dizier.....	3,500	Recev. princ.	Bar-le-Duc.....	4,000
Ferry.....	<i>Idem</i> .....	Pantin n° 1.....	2,500	Receveur....	Saint-Dizier.....	2,500
Serres.....	<i>Idem</i> .....	Bédarioux.....	2,500	<i>Idem</i> .....	Pantin n° 1.....	2,500
Salze.....	Chef de bri- gade.	Bureaux amb. ,ligne des Pyrénées.	3,600	<i>Idem</i> .....	Bédarioux.....	3,500
M <sup>lles</sup> Pierre.....	Receveuse...	Brouvelieures.....	1,400	Receveuse...	Bussang.....	1,400
Apparut.....	<i>Idem</i> .....	Bussang.....	800	<i>Idem</i> .....	Brouvelieures.....	800
M <sup>me</sup> veuve Lingée.	<i>Idem</i> .....	Puyoo.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Le Boucan.....	1,400
M <sup>lle</sup> Bouche.....	<i>Idem</i> .....	Le Boucau.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Puyoo.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Boyer.	<i>Idem</i> .....	Monthieu.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Fort-sur-Gi- ronde.	1,400
M <sup>lles</sup> Chauvet.....	<i>Idem</i> .....	Tombeboeuf.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Monthieu.....	1,000
Labrune.....	<i>Idem</i> .....	Vrigne-aux-Bois..	1,400	<i>Idem</i> .....	Le Chesne.....	1,400
M <sup>me</sup> Bart.....	<i>Idem</i> .....	Chemery.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Vrigne-au-Bois... 800	1,200
M <sup>lle</sup> Trarbach.....			"	<i>Idem</i> .....	Chémery.....	800
M. Tougue.....	Commis....	Saint-Gaudens.....	2,400	Receveur....	Vic-Fezensac.....	2,000
M <sup>lles</sup> Gobineau-Bois- naudouin.			"	Receveuse...	Le Grand-Auverne.	800
Laoste.....			"	<i>Idem</i> .....	Tombeboeuf.....	800
Pérot.....		Saint-Bonnet-de- Rocheport.	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Gérard-le- Puy.	1,000
Teillard.....	Receveuse...	Coullons.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Bonnet-de- Rocheport.	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Marceau.	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Gérard-le-Puy..	1,200	<i>Idem</i> .....	Coullons.....	1,200
veuve Place...	<i>Idem</i> .....	Rions.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Langoiran.....	1,200
M <sup>lles</sup> Morel.....	<i>Idem</i> .....	Landiras.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Rions.....	1,200
Miquel.....	<i>Idem</i> .....		"	<i>Idem</i> .....	Landiras.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>me</sup> Avisse.....	Receveuse...	Pressigny-le-Grand.	1,000	Receveuse...	Montbazou.....	1,000
MM. Charles.....	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,000
Laget.....	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000
Arnaud.....	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Ranchet.....	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Reygeal.....	Chef de brig.	Lig. du Nord-Ouest.	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Foucault.....	Com. princ..	Idem.....	3,000	Idem.....	Même ligne.....	3,000
Hugues de Va- laurie.	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.	2,700
Aubert.....	Com. princ.	Paris 2.....	2,700	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700
de Castelnau- Cazebonne.	Idem.....	Dir. de la Caisse na- tionale d'épargne.	3,500	Agent du ser- vice marit.	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,600
Champion....	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000
Franchi.....	Chef de brig.	Ligne des Pyténées.	3,000	Idem.....	Lig. de la Méditer.	3,000
Balagna.....	Com. princ..	Idem.....	3,000	Idem.....	Même ligne.....	3,000
Rigal.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000
Pascal.....	Chef de brig.	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Plancassagne..	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest	2,700	Com. princ.	Ligne de Lyon....	2,700
Henry.....	Idem.....	Paris, central....	3,000	Idem.....	Verdun.....	3,000
Bourdeau.....	Idem.....	Perpignan.....	3,000	Com. princ.	Bordeaux, central.	3,000
Ramart.....	Idem.....	Bordeaux, central..	3,300	Idem.....	Perpignan.....	3,300
Rose.....	Idem.....	Angers R. P.....	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,000
Adde.....	Idem.....	Le Mans R. P....	2,700	Idem.....	Angers R. P.....	2,700
Le Cavorzin ..	Idem.....	Le Tonkin.....	2,700	Idem.....	Le Mans R. P....	2,700
Fontaine.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700
Leclere.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Serres.....	Commis....	Bayoune.....	2,700	Idem.....	Mont-de-Marsau..	2,700
Venturini....	Com. princ..	Chaumont.....	2,700	Idem.....	Bergerac.....	2,700
Astolli.....	Commis....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Tlemcen.....	3,000
Maire.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700	Idem.....	Paris 2.....	2,700
Combescot....	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	2,700
Vassal.....	Commis....	Perpignan.....	2,100	Commis....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100
Carrère.....	Idem.....	Château-Thierry...	1,500	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Huck.....	Idem.....	Belfort, ville....	2,400	Idem.....	Château-Thierry...	2,400
Conteville...	Idem.....	Le Kef.....	1,800	Idem.....	Djerba.....	1,800
Guenois.....	Idem.....	Lyon, central....	1,500	Idem.....	Le Kef.....	1,500
Tissier.....	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Vergne.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,800
Etenaud.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Méric.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
de Belleville..	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Renauld.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800
Vitte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Comat.....	Idem.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Vaignedroye..	Idem.....	Marseille R. P....	1,500	Idem.....	Nîmes.....	1,500
Petetin.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Paris 77.....	1,500
Finiel.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,100	Idem.....	Marseille R. P....	2,100
Chabal.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,500	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Hugoneng....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500	Idem.....	Oran R. P.....	1,500
Gosset.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Nantes, préfecture.	1,500
Hesleau.....	Idem.....	Nantes, préfecture..	1,800	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Hébert.....	Idem.....	Vannes.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Saulais.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Vannes.....	1,800
Ligney.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Belfort, ville....	1,500
Bèche.....	Idem.....	Privas.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Tombarel....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Privas.....	1,500
Parpalet....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. de Chambourcy-Métayer.	Commis	Paris 62	2,400	Commis	Paris 84	2,400
Marvillet	Idem	Paris 84	2,700	Idem	Paris 62	2,700
Regouby	Idem	Vichy	1,500	Idem	Paris 28	1,500
Teisseire	Idem	Paris 9	2,400	Idem	Paris 80	2,400
Manet	Idem	Paris 10	2,100	Idem	Idem	2,100
Rousseaux	Idem	Paris 5	2,100	Idem	Paris 10	2,100
Martin	Idem	Tunis	2,700	Idem	Paris 5	2,700
Déchaud	Idem	En disponibilité	"	Idem	Tunis	1,500
Sompayrac	Idem	Marseille, Bourse	2,100	Idem	Carcassonne	2,100
Martin	Idem	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	Idem	Marseille, Bourse	1,800
Bonnet	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem	Ambulant, même ligne.	1,500
Lacourt	Idem	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angely	1,500	Idem	Carcassonne	1,500
Cazaux	Idem	Auch	1,800	Idem	Bagnères-de-Bigorre	1,800
Dauné	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	Auch	1,500
Masseaux	Idem	Rouen, central	1,800	Idem	Le Mans R. P.	1,800
Fauque	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Le Tonkin	1,800
Dujantieu	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Girard	Idem	Marseille, central	1,800	Idem	Idem	1,800
Souffron	Idem	Oran R. P.	1,800	Idem	Idem	1,800
Favarel	Idem	Paris 21	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Saint-Paul	Idem	Paris 76	1,800	Idem	Paris 21	1,800
Béranger	Idem	En disponibilité	"	Idem	Marseille, central	2,400
Trébutien	Idem	B ulogne-sur-Seine.	1,500	Idem	Rouen R. P.	1,500
Philippes	Idem	Saint-Quentin, bureau principal.	1,500	Idem	Idem	1,500
Lajeunesse	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500
Fournols	Idem	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem	Ambulant, même ligne.	1,500
Tuffier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Nîmes R. P.	1,800
Petit	Idem	Coulommiers	1,800	Idem	Le Tonkin	1,800
Ricarrère	Idem	Le Tonkin	2,100	Idem	Coulommiers	2,100
Rathuile	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500
Monsourde-Richemont.	Idem	Givet	1,800	Idem	S <sup>t</sup> -Quentin, principal.	1,800
Vasseur	Idem	Saint-Quentin, bureau principal.	1,500	Idem	Givet	1,500
Caussé	Idem	Paris 68	1,500	Idem	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Hain	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 14	1,500
Giraud	Idem	Idem	"	Idem	Salon	1,800
Séc	Idem	Montpellier R. P.	1,500	Idem	Montpellier, central	1,500
Augé	Idem	Bourges	2,100	Idem	Montpellier R. P.	2,100
Brachet	Idem	Agen	2,700	Idem	Bourges	2,700
Delhomme	Idem	Boulogne-sur-Mer	1,500	Idem	Limoges R. P.	1,500
Bonhomme	Idem	Limoges R. P.	1,500	Idem	Agen	1,500
Foulon	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Boulogne-sur-Mer	1,800
Lencou	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Turlin	Idem	Montpellier, central	2,400	Idem	Poitiers	2,400
Lambinet	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	Idem	Ambulant, même ligne.	1,800
Mittre	Idem	Marseille, central.	2,400	Idem	Marseille, rue de la République.	2,400
Charles	Idem	En disponibilité	"	Idem	Marseille, central	1,500
Lapine	Idem	Idem	"	Idem	Bordeaux-Chartrons	1,500
Duvernoy	Idem	Paris, central	2,400	Idem	Paris, ministère de l'intérieur.	2,400
Journiat	Idem	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Idem	Ligne du Sud-Ouest.	2,100
Lepelletier	Idem	Amb., ligne de l'Est	2,100	Idem	Ligne de l'Ouest	2,100
Ligier	Idem	Corbeil	1,500	Idem	Paris 8	1,500

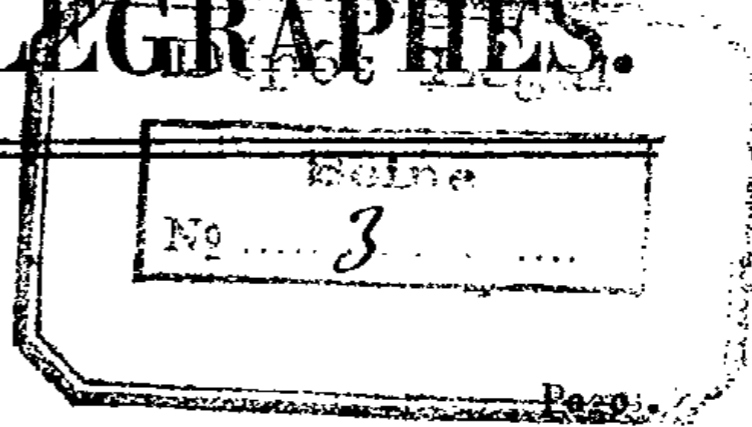
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Patriarche....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Corbeil.....	1,800
Cassagnou....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500
Montégut....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100	Idem.....	Bordeaux, cours S <sup>t</sup> - Jean.	2,100
Racagel....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ	2,400
Moustès....	Idem.....	Paris R. P. (Départ).	2,100	Idem.....	Paris 63.....	2,100
Bernard....	Idem.....	Paris 58.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Marque....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Brunet....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Taupin....	Idem.....	Tonkin.....	1,800	Idem.....	Dieppe.....	1,800
Cadet....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris 44.....	2,400
Jean....	Idem.....	Paris 68.....	1,800	Idem.....	Paris, central...	1,800
Pelloux....	Idem.....	Bressuire.....	1,500	Idem.....	Toulon.....	1,500
Loup....	Idem.....	Blidah.....	1,800	Idem.....	Alger R. P.....	1,800
Cès....	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Blidah.....	1,500
Roy....	Idem.....	Fougères.....	1,500	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500
Vautrin....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Bourrousse....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Morisset....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Signoret....	Idem.....	Moulins, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800
Tauril....	Idem.....	Gien.....	2,700	Idem.....	Moulins, gare de contrôle.	2,700
Bertrand....	Idem.....	Rouen, central....	1,500	Idem.....	Gien.....	1,500
Cavel....	Idem.....	Vernon.....	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Passebois....	Idem.....	Marseille R. P....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Guyard....	Idem.....	Viucennes.....	2,700	Idem.....	Paris, central....	2,700
Voge....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Vincennes.....	1,500
Thomas....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Beaune.....	1,500
Huck....	Idem.....	Château-Thierry..	2,400	Idem.....	Besançon R. P....	2,400
Arrange....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Château-Thierry..	1,500
Bisens....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Keilling....	Idem.....	Roubaix.....	1,800	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,800
Crignon....	Idem.....	Beauvais.....	1,800	Idem.....	Roubaix.....	1,800
Boissin....	Idem.....	Paris R. P. (Transb <sup>t</sup> )	1,500	Idem.....	Beauvais.....	1,500
Duclou....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,100
Bouzard....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Senlis.....	1,800
Soula....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Vernhet....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Fache....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Gautier....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Nice, central.....	2,100
Guardelle....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	S <sup>t</sup> -Quentin, princip.	1,500
Marcel....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Quentin, bureau principal.	1,500	Idem.....	Laon R. P.....	1,500
Haumonté....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,800	Idem.....	Épinal, r. d'Arches.	1,800
Brignon....	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Raulet....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Toulouse R. P....	1,500
Prat....	Idem.....	Toulouse R. P....	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Gazaux....	Idem.....	Bordeaux, gare S <sup>t</sup> - Jean, contrôle.	2,700	Idem.....	Bordeaux - Bastide, contrôle.	2,700
Siauve....	Idem.....	Bordeaux - Bastide, contrôle.	1,800	Idem.....	Bordeaux, gare S <sup>t</sup> - Jean, contrôle.	1,800
Lelandais....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500	Idem.....	Cherbourg.....	1,500
Osmond....	Idem.....	Cherbourg.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Thomas....	Surnumér <sup>re</sup>	Mirecourt.....	"	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Ducarre....	Idem.....	Lyon, central....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Petit....	Idem.....	Amiens R. P....	"	Idem.....	Rouen R. P....	1,500
David....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Boucher....	Idem.....	Etampes.....	"	Idem.....	Châteaudun.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Flagny .....	Surnuméraire	Creil.....	"	Commis....	Paris 13.....	1,500
Caillau.....	Idem.....	Vichy.....	"	Idem.....	Même bureau....	1,500
Roman.....	Aide.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Salon.....	1,500
Courtin.....	Surnuméraire	Morennes.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angely..	1,500
Sénéchal.....	Idem.....	Elbeuf.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Charles.....	Idem.....	Paris, central....	"	Idem.....	Même bureau....	1,500
Noin.....	Idem.....	Administ. centrale, cabinet.	"	Idem.....	Paris 76.....	1,500
L'hélias.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,500
Liard.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Marcel.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Quentin, bureau principal.	1,500
Duchâteau....	Idem.....	Alger R. P.....	"	Idem.....	Bougie.....	1,500
Chabaud.....	Idem.....	Bouffarick.....	"	Idem.....	Oran R. P.....	1,500
Boban.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500
Thevenet.....	Idem.....	Montceau-les Mines	"	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Chevalot.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"	Idem.....	Paris 30.....	1,500
Gavé.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Labarrère....	Idem.....	Éône.....	"	Idem.....	Même bureau....	1,500
Poisson.....	Idem.....	Vernon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Borneuf.....	Idem.....	Rochefort-sur-Mer..	"	Idem.....	Paris 58.....	1,500
Wimel.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Fougères.....	1,500
Nublât.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Sédentaire, même ligne.	1,500
Durand.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Avignon.....	"	Surnuméraire..	Murat. ?.....	"
Coutures.....	Idem.....	S <sup>t</sup> e-Foy-la-Grande..	"	Idem.....	Chartres.....	"
Laurent.....	Surnuméraire	Ad <sup>on</sup> cent., dir. des corresp. postales.	"	Idem.....	Chaumont.....	"
Lamorlette...	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"	Idem.....	La Fère.....	"
Ponticq.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Limoux.....	"
Gosselin.....	Commis aux <sup>re</sup>	Rouen, Bourse....	"	Idem.....	Creil.....	"
Brunel.....	Surnuméraire	Tourcoing.....	"	Idem.....	Rouen, Bourse....	"
Joly.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Lapaux.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Toulouse, central..	"	Idem.....	Marnes.....	"
Labatut.....	Surnuméraire	Biskra.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Hennouse....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Lens.....	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Galmont.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hénault.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Ibos.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Duhois.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Mostaganem.....	"
Roche.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Macou.....	"
Castères.....	Surnuméraire	Segré.....	"	Idem.....	Auch.....	"
Durousseau..	Com. aux <sup>re</sup> ..	Angoulême.....	"	Idem.....	Segré.....	"
Lacassie.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	"
Begon.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Gabiot.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Auxonne.....	"	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"
Alexis.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Le Vigan.....	"
Matte.....	Surnuméraire	Paris, central....	"	Idem.....	Soissons.....	"
Le Rumeur...	Com. aux <sup>re</sup> ..	Quimper.....	"	Idem.....	Vernon.....	"
Boutin.....	Idem.....	Châtelleraut.....	"	Idem.....	Surgeres.....	"
Bégué.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Boutin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Honfleur.....	"
Nedellec.....	Surnuméraire	Lorient.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Laigle.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Goupil.....	Surnuméraire	Marseille, central..	"	Idem.....	Toulon.....	"
Brenguier...	Idem.....	Toulon-sur-Mer....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Corne.....	Surnuméraire	Tonnerre.....	"	Surnuméraire..	Commercy.....	"
Boyard.....	Facteur de ville.	Rochefort-sur-Mer..	1,000	Agent trieur.	Laval.....	1,200
Brisard.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Brandel.....	Ouvrier com- missionné.	Chaumont-en-By...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Manry.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Reynaud.....	Facteur. ...	Paris R. P.....	fr. 1,100	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	fr. 1,200
Lévêque.....	Facteur rural	Darney.....	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Salvignol.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,300	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,300
Dugès.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Camus.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Battu.....	Gardien de bureau.	Adm. cent., dir. de la comptabilité.	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Reynaud.....	Facteur.....	Paris R. P.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Pinel.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200
Parisot.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,200
Mangin.....	Facteur.....	Jarville.....	500	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Kleiber.....	<i>Idem</i> .....	L'Alma.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Rolland.....	Facteur rural	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée,	1,200
Muller.....	Facteur.....	Bordeaux, central..	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Sorriaux.....	Gardien de bureau.	Paris 51.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Lesclaux.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,300	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,300
Bret.....	Facteur.....	Moulins.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Sauvaget.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 3.



SOMMAIRE.

CONCESSION d'une médaille d'honneur.....	63
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	63
LISTE des journaux belges.....	64
CRÉATIONS de recettes.....	65
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	65
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	67
BÂTIMENTS en partance.....	70
FAITS divers.....	72
NOMINATIONS et promotions.....	75

Par arrêté du 23 février 1885, une médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. GUINOT (Joseph-Paul), chef surveillant des télégraphes à Perpignan, en témoignage de ses 25 ans de services irréprochables dans l'administration et de ses 5 ans de services militaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

South Norwood, Penge Road.....	S. E.
South Norwood, Werndee Terrace.....	S. E. Norwood.
Wardour Street, n° 87.....	W.

*Angleterre.*

Charles Street.....	Sheffield.	Osborne Road (Short-	
Clivetown.....	Pontypridd.	sea).....	Portsmouth.
Devonshire Street...	Eastbourne.	Pendine.....	St. Clears.
Dumbleton.....	Evesham.	Romsey Town.....	Cambridge.
Haverigg (Millom)...	Carnforth.	St. Martius.....	Guernsey.
Lagerthorpe.....	York.	Upper Mitcham....	Mitcham.
Ombersley Road....	Worcester.	Welbeck Street (Ca-	
		tleford).....	Normanton.

*Écosse.*

Bothkennar.....	Falkirk.	Moidard.....	Salen Argyllshire.
Grimsay.....	Lochmaddy.	Newton More.....	Kingussie.
Kirknewton.....	Midlothian.	Shettleston.....	Glasgow.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Vis-à-vis de Whitechapel Road, remplacer 141 par 142.*

*Angleterre.*

*Après Shortlands, supprimer Bromley et maintenir Kent.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Londres.*

*Gloucester Terrace, South Norwood..... S. E.*

*Angleterre.*

*Upper High Street..... Stourbridge.*

*Écosse.*

*Kinlochmoilart..... Salen Argyllshire.*

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DRGIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Bulletin officiel de l'État indé- pendant du Congo. Merz- bach et Falk, éditeurs.</i>	Bruxelles..	12 mois...	6 50	6 25	0 25	Il n'est pas délivré d'abonnement de moins d'un an.
<i>Bulletin météorologique de l'Ob- servatoire royal. Éditeurs.</i>	Bruxelles..	3 mois....	7 50	6 75	0 25	
		6 mois....	15 00	14 55	0 45	
		9 mois....	22 50	21 81	0 69	
		12 mois....	30 00	29 10	0 90	
<i>Le Journal populaire. Édi- teur.</i>	Bruxelles..	3 mois....	1 75	1 50	0 25	
		6 mois....	3 00	2 75	0 25	
		9 mois....	4 15	3 90	0 25	
		12 mois....	5 00	4 75	0 25	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>L'Union libérale. Éditeur...</i>	Verviers...	3 mois....	10 07	9 77	0 30	
		6 mois....	20 14	19 54	0 60	
		12 mois....	40 28	39 08	1 20	
<b>JOURNAL À BIFFER.</b>						
<i>Losc Blätter aus Antwerpen</i>						

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES DOIVENT ÊTRE ÉTABLIES. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Seine-et-Oise .....	Verneuil .....	4 mars 1886 .....	7682
Vaucluse .....	Cheval-Blanc .....	6 mars 1886 .....	7683

Par décision ministérielle en date du 12 février 1886, une recette simple mixte a été créée dans la ville du Havre (Seine-Inférieure) pour le quartier de l'Euve. Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7681.

En vertu d'une loi en date du 29 janvier 1885, les deux villes de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais (Pas-de-Calais), ont été réunies en une seule commune.

Comme conséquence de cette loi, et par décision ministérielle en date du 13 février 1886, le bureau mixte désigné sous le nom de Saint-Pierre-lès-Calais portera à l'avenir le nom de « Calais, rue des Fontinettes. »

Par décision ministérielle en date du 20 février 1886, le bureau de facteur-boîtier auxiliaire de Ghardaïa (Alger) est converti en recette de 3<sup>e</sup> classe.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

*a) Bureaux gérés par des agents des Postes et Télégraphes.*

Chapelle-Saint-Mesmin (La) M ☒ (Loiret) .....	10 mars 1886.
Grande-Verrière (La) M ☒ (Saône-et-Loire) .....	<i>Idem.</i>
Varennes-Saint-Sauveur M ☒ (Saône-et-Loire) .....	<i>Idem.</i>

*b) Gares.*

Calais V (Pas-de-Calais) .....	10 mars 1886.
Joiselle D (Marne) .....	<i>Idem.</i>
Pontaix-Sainte-Croix D (Drôme) .....	<i>Idem.</i>

*c) Bureaux d'intérêt privé.*

Alger (Observatoire d') I P (1) Alger .....	1 <sup>er</sup> fév. 1886.
Veyrac (Château de) I P (2) Hérault .....	1 <sup>er</sup> janv. 1886.

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau central d'Alger pour la correspondance spéciale du personnel de l'Observatoire d'Alger.

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Villeveyrac pour la correspondance spéciale de M. Bonnet.

**2° Fusions et transferts.**

Carcès M ☒ (Var)..... 16 fév. 1886.  
 Montendre M ☒ (Charente-Inférieure)..... 6 mars 1886.  
 Riceys (Les) M ☒ (Aube)..... 11 mars 1886.

**3° Modifications.**

Chapelle-Saint-Mesmin (La) D (Loiret) rayer l'indice D, y substituer l'indice V.  
 Breteuil-sur-Noye M ☒ (Oise), supprimer les mots : « sur Noye » et lire : Breteuil M ☒ (Oise).  
 Breteuil (2) 1 kil. (Oise), lire : Breteuil-Embranchement (2) 1 kil. (Oise).  
 Page 231 de la nomenclature : ajouter Calais, rue des Fontinettes ☒.....03.  
 Page 208 de la nomenclature, 2° colonne, lire :  
 Ligne 2 : Sathonay (ville) par camp de Sathonay, 1 kil. (Ain).  
 Ligne 3 : Sathonay (camp de) ☒ (Ain). (Supprimer toute autre indication concernant Sathonay.)  
 Page 155 de la nomenclature, 2° colonne :  
 Au lieu de : Dommartin, 1 kil. (Saône-et-Loire), lire : Dommartin-les-Guiseaux, 1 kil. (Saône-et-Loire).  
 Selle-Craonnaise (La) M (Mayenne), ajouter l'indice ☒.  
 Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :  
 Barraux M ☒..... Isère. | Perthes M ☒..... Seine-et-Marne.  
 Cartignies M ☒..... Nord. | Saint-Auban M ☒..... Alpes-Maritimes  
 Châtel-de-Neuvre M ☒... Allier. | Villefranche - Saint - Phal  
 Linselles M ☒..... Nord. | M ☒..... Yonne.  
 Supprimer la mention R. G. après le nom des bureaux de Brasparts M ☒ (Finistère) et de Fontvieille M ☒ (Bouches-du-Rhône).  
 Annexe n° 2 (février 1886), page 43 : Bureaux écluses ; au lieu de Voujaucourt, lire : Voujaucourt, Ec. (Doubs).

Page 231 de la nomenclature, ajouter : Montpellier { central N/2 ☒.....01  
 Place de la Gare ☒.....02  
 Page 172 de la nomenclature : au lieu de Longwy-Bas ☒ (Meurthe-et-Moselle), lire : Longwy ☒ (Meurthe-et-Moselle).  
 Page 231, ajouter : Longwy { bureau principal ☒.....01  
 Longwy-Haut M ☒.....02  
 Page 178 : Mirabeau, 4 kil. (Vaucluse), substituer la mention 3 kil. à celle de 4 kil.

**4° Additions**

Port-de-Bouc, Sém..... (Bouches-du-Rhône.)  
 Port-Saint-Louis-du-Rhône (commune d'Arles) M ☒..... Idem.

**5° Réouvertures.**

Pompey B<sup>ge</sup> F<sup>r</sup> M<sup>nl</sup>..... (Meurthe-et-Moselle.)  
 Maureilhan-et-Ramejan M..... (Hérault.)  
 Brécy M ☒..... (Cher.)

**6° Fermeture provisoire.**

Hénuin Ec..... (Pas-de-Calais).

**7° Suppressions.**

Tour-Saint-Louis (La) (commune d'Arles) M..... (Bouches-du-Rhône.)  
 Saint-Pierre-lès-Calais ☒..... (Pas-de-Calais).  
 Longwy-Haut M ☒..... (Meurthe-et-Moselle).



DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Annotations gommées Laurent (à l'usage des bureaux de poste et des télégraphes) :</i>					
Éditeur : M. Laurent, à Pithiviers, Loiret.					
Instruction générale. — Bulletin mensuel. — Instruction n° 24. — Manuel des franchises. — Tarif n° 1185. — Nomenclature des bureaux étrangers. — Carnet n° 217. — Liste des journaux étrangers. — Carnets n° 1517 et 1518. — Nomenclature n° 323. — Nomenclature des bureaux télégraphiques. — Tarifs. — État général des franchises télégraphiques. — Instruction T.					
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
	2 ans....	11 00	10 79	0 21	
Pour les abonnés au Bulletin rectificatif ou au Bulletin gommé du dictionnaire des Postes et des Télégraphes, le prix est réduit à :					
France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
	2 ans....	7 50	7 32	0 18	
<i>(à l'usage des bureaux de poste non fusionnés) :</i>					
Instruction générale. — Bulletin mensuel. — Instruction n° 24. — Manuel des franchises. — Tarif n° 1185. — Nomenclature des bureaux étrangers. — Carnet n° 217. — Liste des journaux étrangers. — Carnets n° 1517 et 1518. — Nomenclature n° 323.					
France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
	2 ans....	7 00	6 83	0 17	
Pour les abonnés au Bulletin rectificatif ou au Bulletin gommé du dictionnaire des postes et des télégraphes, le prix est réduit à :					
France.....	1 an....	2 75	2 62	0 13	
	2 ans....	5 00	4 85	0 15	
<i>(à l'usage des bureaux télégraphiques non fusionnés) :</i>					
Bulletin mensuel. — Nomenclature des bureaux télégraphiques. — Tarifs. — État général des franchises télégraphiques. — Instruction T.					
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
	2 ans....	3 50	3 36	0 14	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<p>Pour les abonnés au Bulletin rectificatif ou au Bulletin gommé du dictionnaire des Postes et des Télégraphes, le prix est réduit à :</p> <p>France.....</p> <p>(A l'Instruction T seulement, à l'usage des bureaux télégraphiques non fusionnés).</p> <p>France.....</p> <p>Pour les abonnés au Bulletin rectificatif ou au Bulletin gommé du dictionnaire des Postes et des Télégraphes, le prix est réduit à :</p> <p>France.....</p>	<p>1 an....</p> <p>2 ans....</p> <p>1 an....</p> <p>2 ans....</p> <p>1 an....</p> <p>2 ans....</p>	<p>1 50</p> <p>2 50</p> <p>0 75</p> <p>1 25</p> <p>0 50</p> <p>1 00</p>	<p>1 38</p> <p>2 37</p> <p>0 64</p> <p>1 13</p> <p>0 39</p> <p>0 89</p>	<p>0 12</p> <p>0 13</p> <p>0 11</p> <p>0 12</p> <p>0 11</p> <p>0 11</p>	
<p><i>Autorité (L')</i>, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.</p> <p>Paris.....</p> <p>Départements.....</p>	<p>1 mois...</p> <p>3 mois...</p> <p>6 mois...</p> <p>1 an....</p> <p>1 mois..</p> <p>3 mois...</p> <p>6 mois...</p> <p>1 an....</p>	<p>4 50</p> <p>13 50</p> <p>26 00</p> <p>50 00</p> <p>6 00</p> <p>16 00</p> <p>31 00</p> <p>60 00</p>	<p>4 35</p> <p>13 26</p> <p>25 64</p> <p>49 40</p> <p>5 84</p> <p>15 74</p> <p>30 59</p> <p>59 30</p>	<p>0 15</p> <p>0 24</p> <p>0 36</p> <p>0 60</p> <p>0 16</p> <p>0 26</p> <p>0 41</p> <p>0 70</p>	
<p><i>Avenir de l'Isère (L')</i>, à Grenoble (Isère).</p> <p>Isère, Drôme et Hautes-Alpes.</p>	<p>6 mois...</p> <p>1 an....</p>	<p>2 50</p> <p>4 00</p>	<p>2 37</p> <p>3 86</p>	<p>0 13</p> <p>0 14</p>	
<p><i>Bulletin historique et littéraire du Protestantisme français</i>, 33, rue de Seine, à Paris.</p> <p>France.....</p>	<p>1 an....</p>	<p>10 00</p>	<p>9 80</p>	<p>0 20</p>	
<p><i>Clairon du Lot (Lc)</i>, 60, rue Sainte-Claire, à Cahors.</p> <p>France.....</p>	<p>3 mois...</p> <p>6 mois...</p> <p>1 an....</p>	<p>6 50</p> <p>11 50</p> <p>22 00</p>	<p>6 33</p> <p>11 28</p> <p>21 68</p>	<p>0 17</p> <p>0 22</p> <p>0 32</p>	
<p><i>Franc-Maçon (Lc)</i>, 52, rue Ferrandière, à Lyon,</p> <p>France.....</p>	<p>6 mois...</p> <p>1 an....</p>	<p>4 50</p> <p>6 00</p>	<p>4 35</p> <p>5 84</p>	<p>0 15</p> <p>0 16</p>	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
<i>Impartial des Alpes (L')</i> , à Grenoble (Isère). Isère, Drôme et Hautes-Alpes.	3 mois... 6 mois... 1 an....	fr. c. 7 50 15 00 30 00	fr. c. 7 32 14 75 29 60	fr. c. 0 18 0 25 0 40	
<i>Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux (L')</i> , 13, rue Cujas, à Paris. France..... Etranger.....	1 an.... 1 an....	16 00 18 00	15 74 "	0 26 "	
<i>Petit-Dauphinois (Le)</i> , à Grenoble (Isère). Isère, Drôme et Hautes-Alpes.	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
<i>Petit Tunisien indépendant (Le)</i> , 25, rue Es-Sadikia, à Tunis (Tunisie). Tunis et Tunisie..... France, Algérie et colonies..	6 mois... 1 an.... 6 mois... 1 an....	8 00 15 00 10 00 18 00	7 82 14 75 9 80 17 72	0 18 0 25 0 20 0 28	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Bulletin rectificatif (Le)</i> du diction- naire des Postes et des Télégraphes, éditeur : M. Laurent, à Pithiviers (Loiret). France.....	1 an.... 2 ans....	6 00 11 00	5 84 10 79	0 16 0 21	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
<i>Soleil (Le)</i> , 42, rue Notre-Dame-des- Victoires, à Paris. Paris et Seine..... France et Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 20 00 8 00 15 00 25 00	5 84 11 78 19 70 7 82 14 75 24 65	0 16 0 22 0 30 0 18 9 26 0 35	A coller sur le tarif du journal « <i>Le Soleil</i> ».

NOTE. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> avril...	Le Havre..	Angèle.....	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Hélène-et-Geor- gina.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Caroline.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
4	<i>Idem</i> .....	25.....	<i>Idem</i> .....	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
5	Gabon.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Edmond - Ga- brielle.	<i>Idem</i> .....	E. Mulot et C <sup>ie</sup> .
6	Réunion.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Ville-d'Alger...	Vapeur....	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> avril...	Le Havre..	Atlantique.....	Vap. rég....	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Vic- toria.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-San-Ni- colas.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Portena.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Parana.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	Cap-Haitien.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Teutonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
8	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Holsatia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Cayes.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Teutonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Holsatia.....	Voilier....	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
13	Céara.....	21 avril...	Le Havre..	Jérôme.....	Vap. rég...	Currie.
14	Curacao.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
15	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Jacques-Cœur..	Idem.....	Postel.
16	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
17	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
18	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
19	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
20	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville - de - Vic- toria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
21	Idem.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
22	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
23	Idem.....	14.....	Idem.....	Havane.....	Idem.....	L. Géry.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
25	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
26	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
27	Idem.....	15.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
29	Para.....	9.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Cunard.
30	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
31	Puerto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
32	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
33	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville - de - Vic- toria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
35	Progresso.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
36	Puerto-Plata.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
37	Rio-Janéiro.....	2.....	Idem.....	Ville - de - Vic- toria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
39	Rio - Grande - du Sud.	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Argus.....	Voilier....	J.-B. Fleury.
40	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
41	Idem.....	14.....	Idem.....	Havane.....	Idem.....	L. Géry.
42	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
43	Santo-Domingo.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
44	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
45	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
46	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
48	Tampico.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
49	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
50	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
51	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
52	Idem.....	15.....	Idem.....	Adolphe-Thiers.	Voilier....	Postel.
53	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Vap. rég...	Brostrom.

## FAITS DIVERS.

### ACTES DE PROBITÉ ET DE DÉVOUEMENT.

M. MERLE, facteur rural à Briançon (Hautes-Alpes), a déposé à la mairie un portefeuille contenant un billet à ordre de 500 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. GISLAIS, facteur à Paris, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une pièce de 10 francs qui lui avait été donnée par mégarde.

M<sup>lle</sup> PANGONI, receveuse à Medjez-Sfa, s'est empressée de remettre à la personne intéressée une somme de 30 francs qui lui avait été donnée en trop.

Cette receveuse a également remis à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 20 francs trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. GERVAIS, courrier d'entreprise, a remis au chef de la station de Sainte-Anne (Morbihan) un sac en toile contenant 8 francs qu'il avait trouvé sur le quai.

M. MOULARD, commis à Bône, s'est empressé de remettre à son receveur, pour être rendus à la personne intéressée, trois billets de banque de 20 francs qui lui avaient été donnés en trop.

M. PENOTET, gardien de bureau à Dijon, a trouvé dans la salle d'attente du bureau deux pièces de 5 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. SOUCHE, facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 47 un porte-monnaie renfermant 97 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du receveur.

M. BARTHOLOMEÏ, gardien de bureau ambulancier à la ligne du Nord-Ouest, s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police spécial de la gare Saint-Lazare un porte-monnaie contenant 51 francs qu'il venait de trouver dans une des salles de ladite gare.

M. GAGNEUR, facteur rural à Onville (Meurthe-et-Moselle), a trouvé sur la voie publique un livret de caisse d'épargne de 921 francs, contenant une procuration signée illimitée pour remboursement, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse.

M. CARDONNE, facteur des télégraphes à Toulouse, a trouvé dans la salle d'attente de la recette principale un porte-monnaie contenant 102 francs, qu'il a remis au receveur principal.

M. CARRAT, courrier-convoyeur à Toulouse, a déposé au commissariat de police une somme de 150 francs trouvée par lui sur la voie publique.

M. ROUXEL, facteur rural à Redon (Ille-et-Vilaine), a trouvé sur la voie publique une boîte renfermant 1,000 francs en billets de banque, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. MONTUIS, facteur rural à Ardres (Pas-de-Calais), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DURIF, facteur à Paris, a trouvé un porte-monnaie contenant 67 francs dont il a effectué le dépôt au commissariat de police du quartier.

M. COTTIN, facteur rural à Dijon, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau une somme de 15 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. CARRAT, facteur rural à Voiteur, a trouvé sur la voie publique un titre de pension et un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdus.

Le jeune facteur COSTE, attaché au bureau de Paris n° 83, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un bracelet en or qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. ROUX, facteur rural à Saint-Ambroix (Gard), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 11 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Le jeune facteur CLERC, attaché au bureau de Paris n° 68, a trouvé sur la voie publique un bracelet en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. MICHEL, facteur rural à Solignac-sur-Loire (Haute-Loire), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 326 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. MICHEL (Henri), facteur rural à Fougères (Ile-et-Vilaine), a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant 900 francs qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. BOYER, gardien de bureau à Montbrison, a trouvé sur la tablette du guichet une somme de 100 francs qui a pu être rendue à la personne intéressée.

M. FALLON, facteur à Paris, a trouvé sur la voie publique une bourse en tissu de mailles d'argent, contenant 8 florins, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. ROUAULT, gardien de bureau au Mans, a remis au receveur principal un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé en balayant le bureau.

M. BLANCHON, surveillant facteur des télégraphes à Saint-Étienne, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 50 francs qu'il a pu remettre à la personne intéressée.

M. PALLAVICINI, gardien de bureau à Paris, bureau n° 10, a trouvé sur la voie publique deux obligations du Crédit foncier qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BONBOURG, facteur rural à Chalamont (Ain), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Vilette.

M. FABRE, facteur rural à Volonne (Basses-Alpes), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant divers objets et une somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. VARGUES, facteur intérimaire à Dax, a trouvé sur la voie publique une montre,

avec chaîne d'or d'une grande valeur, qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. RABUEL, facteur de ville à Lyon, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 500 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. MARVY, facteur des télégraphes à Clermont-Ferrand, a trouvé sur la voie publique un panier contenant une montre en or et des bijoux d'une valeur d'environ 1,200 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. XAVIER, facteur rural à Barenton-Bugny (Aisne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une somme assez forte et plusieurs valeurs au porteur qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. RICHAIN, facteur rural à Tulle, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 450 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. PEYRICHON, facteur local à Voutezac (Corrèze),  
ZAMITH, facteur auxiliaire des télégraphes à Guelma,  
GASCARD, facteur rural à Nenilly-l'Evêque (Haute-Marne),  
LOUETTE, facteur rural à Breteuil (Eure),  
ont fait preuve de courageux dévouement dans des incendies.

MM. BUATHIER, facteur rural à Miribel (Ain),  
LAFAYE, facteur rural à Savignac-les-Églises (Dordogne),  
MICHAUT, facteur rural à Bar-sur-Aube,  
ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

M. LALOU, facteur rural à Torcy-le-Grand (Seine-Inférieure), s'est jeté dans une rivière au secours d'un homme qu'il n'a malheureusement pu retirer vivant.

M. BOUTEILLE, facteur boîtier à Saint-Avit-de-Tardes (Creuse), a abattu un chien hydrophobe.

M. MONTOULAN, ouvrier temporaire des télégraphes à Urdos (Basses-Pyrénées), a fait preuve de zèle et de dévouement en allant à la recherche d'un dérangement dans la montagne rendue presque impraticable par les neiges.

M. RICHAIN, facteur rural à Tulle, a sauvé un homme en danger de se noyer.

---

Par jugement du Tribunal de Domfront (Orne), du 6 février 1886, le sieur X. . . . a été condamné à 16 francs d'amende pour injures adressées à une receveuse dans l'exercice de ses fonctions.

---



DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Huet.....	Inspect.-ingé- nieur.	Constantine.....	7,000	Inspect.-ingé- nieur.	Nice.....	7,000
Dreyfus.....	Directeur dé- partement.	Auch.....	5,000	Directeur dé- partement.	Nevers.....	6,000
Bourg.....	Sous-inspect.	Niort.....	3,000	Sous-Inspect.	Mende.....	3,500
Bourrel.....	<i>Idem.</i>	Tonkin.....	3,000	<i>Idem.</i>	Niort.....	3,000
Blanc.....	Com. princ. de direct.	Auch (direction dé- partementale)...	3,000	Com. princ. de direct.	Poitiers (dir. dép.)	3,000
Rousseau.....	Commis prin- cipal.	Paris, bureau n° 40.	2,700	Commis....	Dir <sup>ou</sup> de la Caisse d'épargne.....	2,800
Mulson.....	Com. de dir.	Auch (dir. départ.)	2,700	Com. de dir.	Périgueux (dir. dép.)	2,700
Gay.....	<i>Idem.</i>	Détaché au Tonkin.	2,400	<i>Idem.</i>	Auch, <i>idem.</i>	2,400
Martin.....	Commis....	Mont-de-Marsan...	2,400	<i>Idem.</i>	Auch, <i>idem.</i>	2,400
Guillouzie.....	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.....	2,100	<i>Idem.</i>	Nantes, <i>idem.</i>	2,100
Devalois.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux (cours Saint-Jean).	2,100	Commis....	Tunis, <i>idem.</i>	2,100
Leclère.....	<i>Idem.</i>	Caen (dir. départ.)	1,800	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne...	1,900
Fraïrot.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	1,500	<i>Idem.</i>	Caen (dir. départ.)	1,500
Millier.....	Receveur....	Autun.....	3,500	Recev. princ.	Bar-le-Duc.....	4,000
Marulier.....	Rece. princ..	Bar-le-Duc.....	4,000	Receveur....	Mirecourt.....	4,000
Godard.....	Receveur....	Le Cateau.....	3,500	<i>Idem.</i>	Sedan.....	4,000
Lojeune.....	Com. princip.	Calais.....	3,600	<i>Idem.</i>	Le Cateau.....	3,500
Bernard.....	<i>Idem.</i>	Épinal R P.....	3,300	<i>Idem.</i>	Tonnerre.....	3,000
Coince.....	Chef de brig.	Ligue du Sud-Ouest	3,300	<i>Idem.</i>	Blois (Denis-Papin)	3,000
Canet.....	Receveur....	Lure.....	2,500	<i>Idem.</i>	Autun.....	2,500
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> des Cresson- nières.	Receveuse...	Boissy-Saint-Léger.	1,800	Receveuse...	Rebais.....	1,800
M <sup>lles</sup> Pujol.....	<i>Idem.</i>	Chevry-Cossigny...	800	<i>Idem.</i>	Boissy-Saint-Léger.	800
Danjou.....	<i>Idem.</i>	Ivry-le-Temple....	800	<i>Idem.</i>	Chevry-Cossigny...	800
de Susini.....	<i>Idem.</i>	La Chapelle en- Serval.	1,400	<i>Idem.</i>	Villemoble.....	1,400
M <sup>mes</sup> Sugnot.....	<i>Idem.</i>	Bigny-Vallenay...	1,000	<i>Idem.</i>	Le Guétin.....	1,000
Jodoche.....	<i>Idem.</i>	Athis-Mons.....	1,400	<i>Idem.</i>	Ablon.....	1,400
M <sup>lle</sup> Caen.....	<i>Idem.</i>	Quiry-le-Sec.....	1,000	<i>Idem.</i>	Athis-Mons.....	1,000
M <sup>me</sup> Remy.....	<i>Idem.</i>	Thiéblemont.....	1,000	<i>Idem.</i>	Port-à-Binson....	1,000
M <sup>lles</sup> Hutin de la Touche.	.....	.....	"	<i>Idem.</i>	Thiéblemont.....	800
Sers.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i>	Héric.....	800
Gauchy.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i>	Sebourg.....	800
Eyraud.....	Receveuse...	Saint-Vincent-du- Lauzat.	800	<i>Idem.</i>	Montpezat - sous - Bauzon.....	800
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Isambert.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i>	Cabannes.....	800
M <sup>lle</sup> Voirin.....	Employée...	Paris (poste central)	1,300	<i>Idem.</i>	La Chapelle - en - Serval.	1,200
M. Sicard.....	Commis....	Avignon.....	2,100	Receveur....	Conches-en-Ouche..	1,800
M <sup>me</sup> Marchand.....	.....	.....	"	Receveuse...	Montsauche.....	800
M <sup>lles</sup> Randon.....	Receveuse...	Fayet.....	1,000	<i>Idem.</i>	Camarès-s <sup>t</sup> -Dourdon	1,000
Darré.....	<i>Idem.</i>	Aubiet.....	800	<i>Idem.</i>	Fayet.....	800
M. Lalardie.....	Receveur....	Le Pizou.....	1,000	Receveur....	S <sup>t</sup> -Privat-des Prés..	1,000
M <sup>lle</sup> Dupuy.....	Receveuse...	Roquecor.....	800	Receveuse...	Aubiet.....	800
M <sup>me</sup> veuve Blot.....	<i>Idem.</i>	Saint-Lubin-en- Vergonnois.	1,000	<i>Idem.</i>	Menars.....	1,000
M <sup>lle</sup> Joly.....	<i>Idem.</i>	.....	"	<i>Idem.</i>	Saint-Lubin-en- Vergonnois.....	800
M. Boisseau.....	.....	.....	"	Receveur....	Neuvy-Sautour....	800
M <sup>me</sup> veuve David ..	Receveuse...	Arvillers.....	1,200	Receveuse...	Rocquigny.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENT.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Duclou.....			"	Receveuse...	Dissay-s <sup>r</sup> -Courcillon	800
Hochstetter.....			"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> André-de-Lidon.	800
M <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Thevenon.....			"	<i>Idem</i> .....	Grésy-sur-Isère.....	800
v <sup>o</sup> Lingée.....	Receveuse...	Le Boucau.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Puyoo.....	1,400
Péjoux.....	<i>Idem</i> .....	Queyrac.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Lormont.....	1,000
M <sup>lles</sup> Vaultier.....	<i>Idem</i> .....	Argagnon-Marcerin.	1,000	<i>Idem</i> .....	Queyrac.....	1,000
Bouche.....	<i>Idem</i> .....	Puyoo.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Argagnon-Marcerin.	1,400
Mourier.....			"	<i>Idem</i> .....	Rognes.....	800
Desmons.....			"	<i>Idem</i> .....	Marseille-S <sup>te</sup> -Marg <sup>te</sup>	800
M <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Dumazeau.....			"	<i>Idem</i> .....	Le Pizon.....	800
Robert.....			"	<i>Idem</i> .....	Apchon.....	800
M <sup>lle</sup> Faivre-Dupai- gre.....			"	<i>Idem</i> .....	Les Gras.....	800
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Turba.....			"	<i>Idem</i> .....	Vendeuil.....	1,000
M <sup>lles</sup> Tissot.....	Receveuse...	Villers-Farlay.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Voiteur.....	1,000
Guillemin.....	<i>Idem</i> .....	Reffroy.....	800	<i>Idem</i> .....	Villers-Farlay.....	800
M <sup>mes</sup> Letellier.....	<i>Idem</i> .....	Cours.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Toucy.....	1,800
Dufestel.....	<i>Idem</i> .....	Toury.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Athis-Mons.....	1,000
M <sup>lle</sup> Caen.....	<i>Idem</i> .....	Athis-Mons.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Toury.....	1,000
M. Féraud.....	Commis.....	Arlés-sur-Rhône.....	1,800	Receveur...	Viviers.....	1,800
M <sup>lles</sup> Lejeune.....	Receveuse...	Beaurieux.....	1,400	Receveuse...	Vailly-sur-Aisne...	1,600
Richard.....	<i>Idem</i> .....	Tavaux.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Beaurieux.....	1,400
M. Balthazard.....	Comm. princ.	Caen (Rec. princ <sup>le</sup> ).	3,000	Receveur...	Le Havre (quartier de l'Éure).	2,700
M <sup>lles</sup> Ducheylard.....			"	Receveuse...	Montferrand.....	800
Bretonneau.....			"	<i>Idem</i> .....	Charmant.....	800
Guérin.....	Receveuse...	Tavernes.....	800	<i>Idem</i> .....	Le Luc-en-Provence	800
M <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Higot.....			"	<i>Idem</i> .....	Verneuil.....	800
v <sup>o</sup> Desloges.....	Receveuse...	Troarn.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Nové.....	1,200
M <sup>lle</sup> Fossé.....	<i>Idem</i> .....	Croissanville.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Troarn.....	1,400
M <sup>me</sup> Charlotte.....	<i>Idem</i> .....	Ranville.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Croissanville.....	1,000
M <sup>lle</sup> Vaison.....	<i>Idem</i> .....	Beaumes-de-Venise.	1,200	<i>Idem</i> .....	Sault-de-Vaucluse..	1,200
MM. Anjoras.....	Receveur...	Maussanne.....	1,400	Receveur...	Beaumes-de-Venise.	1,400
Pinfort.....	<i>Idem</i> .....	Chavanay.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Maussanne.....	1,000
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Thevenon.....	Receveuse...	Grésy-sur-Isère.....	800	Receveuse...	Chavanay.....	800
M <sup>lle</sup> Boniface.....			"	<i>Idem</i> .....	Grésy-sur-Isère....	800
M <sup>mes</sup> Bonnet.....	Receveuse...	L'Isle-sur-la-Sorgue	1,800	<i>Idem</i> .....	Belleville-sur Saône.	2,000
Perrier.....	<i>Idem</i> .....	Cotignac.....	1,400	<i>Idem</i> .....	L'Isle-sur-la-Sorgue	1,600
M. Rougier.....	Receveur...	Luc-en-Provence...	1,200	Receveur...	Cotignac.....	1,200
M <sup>lle</sup> Teillard.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Bonnet-de-Rochefort.	1,000	Receveuse...	Coullons.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Marceau.	<i>Idem</i> .....	Coullons.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Meneton-Couture ..	1,200
Marchand.....	<i>Idem</i> .....	Montsauche.....	800	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> Bonnet-de-Rochefort.	800
M <sup>lle</sup> Drouillet.....			"	<i>Idem</i> .....	Montsauche.....	800
M. Delpy.....	Receveur...	Labruguière.....	800	Receveur...	Moux.....	800
M <sup>mes</sup> Aussillon.....	Receveuse...	Moux.....	1,200	Receveuse...	Labruguière.....	1,200
v <sup>o</sup> Chautard.....	<i>Idem</i> .....	Cognat-Lyonne.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Vic-le-Comte.....	1,200
M. Maffren.....	Receveur...	Cuzion.....	800	Receveur...	Ardentes.....	800
M <sup>lles</sup> Destrac.....			"	Receveuse...	Le Boucau.....	800
Lambert.....			"	<i>Idem</i> .....	Authon-la-Plaine..	800
M <sup>no</sup> Imberois.....	Receveuse...	Vezins.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Cognat-Lyonne.....	1,000
M <sup>lle</sup> Chauchadis.....			"	<i>Idem</i> .....	Vezins.....	800
M <sup>mes</sup> Ducaroy.....	Anc. recev <sup>e</sup>		"	<i>Idem</i> .....	Ranville.....	1,000
veuve Magnian	Receveuse...	La Neuville-en-Hez.	1,000	<i>Idem</i> .....	Noisy-le-Grand.....	1,000
v <sup>o</sup> Beuvelet.....			"	<i>Idem</i> .....	La Neuville-en-Hez.	800
v <sup>o</sup> Beauclat.....	Receveuse...	Méaulne.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Le Montet.....	1,000
M <sup>lle</sup> Sinay.....	<i>Idem</i> .....	Amancey.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Méaulne.....	1,400
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Beguy.....	<i>Idem</i> .....	Les Avenières.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Amancey.....	1,400
M <sup>lle</sup> Crébier.....	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Paul-sur-l'Ubaye.	800	<i>Idem</i> .....	Les Avenières....	800
Combe.....			"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Paul-sur-l'Ubaye.	800
MM. Bruneteau.....	Receveur...	S <sup>t</sup> -Martin-de-Ré...	1,600	Receveur...	Carrouges.....	1,600
Régnaud.....	Commis...	La Rochelle (gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Martin-de-Ré...	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
M <sup>lles</sup> Jaume.....	Receveuse...	Saint-Agnant-les-Marais.	fr. 800	Receveuse...	Saint-Xandre.....	fr. 800
Pujol.....	.....	.....	,	Idem.....	Saint-Agnant-les-Marais.	800
M <sup>me</sup> Mallet.....	Receveuse...	Reugny.....	1,200	Idem.....	Ballon.....	1,200
M <sup>lle</sup> Sochaczewski..	Idem.....	Verdun-sur-Garonne	1,200	Idem.....	Reugny.....	1,200
M <sup>mes</sup> Vignolles..	Idem.....	Montech.....	1,200	Idem.....	Verdun-sur-Garonne	1,200
y <sup>ve</sup> Laroque..	Idem.....	Saint-Nicolas-de-la-Grave.	1,400	Idem.....	Montech.....	1,400
M. Gouat.....	Commis auxiliaire.	Castelsarrazin.....	600	Receveur....	Saint-Nicolas-de-la-Grave.	800
M <sup>me</sup> Dauriac.....	Receveuse...	Plabennec.....	1,400	Receveuse...	Lesneven.....	1,400
M <sup>lles</sup> Gansin.....	.....	Argol.....	1,200	Idem.....	Plabennec.....	1,200
Boyer.....	.....	Pont-Aven.....	1,400	Idem.....	Lanildut.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Baton..	.....	Lanildut.....	1,400	Idem.....	Pont-Aven.....	1,400
M <sup>lle</sup> Lapeyre.....	.....	Saint-Aulaye.....	1,400	Idem.....	Montagrier.....	1,400
M <sup>me</sup> Virolleau.....	.....	Montagrier.....	800	Idem.....	Saint-Aulaye.....	800
MM. Champion...	Chef de brigade.	Lig. des Pyrénées..	3,000	Chef de brigade.	Lig. du Nord.....	3,000
Barbe.....	Comm. princ.	Lig. du Sud-Ouest.	3,000	Idem.....	Lig. des Pyrénées..	3,000
Noilhan.....	Chef de brigade.	Lig. de l'Ouest....	3,000	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	3,000
Barbe.....	Idem.....	Lig. des Pyrénées..	3,000	Idem.....	Lig. de l'Ouest....	3,000
Garros.....	Comm. princ.	Idem.....	2,700	Idem.....	Même ligne.....	2,700
Pierre.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Pierre-lès-Calais.	3,600	Comm. princ.	Calais.....	3,600
Sant.....	Commis.....	Auch.....	2,700	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,700
Hym.....	Idem.....	Chartres.....	2,700	Idem.....	Rennes R. P.....	2,700
Baud.....	Idem.....	Vesoul.....	2,700	Idem.....	Saint-Chamond...	3,000
Bettinger....	Comm. princ.	Vendôme.....	3,300	Idem.....	Bar-le-Duc.....	3,300
Legier - Desgranges.	Commis de Direction.	Périgueux.....	2,700	Idem.....	Vendôme.....	3,000
Elhret.....	Comm. princ.	Belfort, faubourg des Ancêtres.	3,000	Idem.....	Épinal R. P.....	3,000
Blanc.....	Commis.....	D <sup>o</sup> Caisse nationale d'épargne.	3,500	Idem.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.	3,600
Biget.....	Comm. princ.	Lig. du Sud-Ouest.	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700
Le Jariel....	Idem.....	Le Mans R. P....	2,700	Idem.....	Le Mans central...	2,700
Privat.....	Idem.....	Mende.....	3,000	Idem.....	Calais.....	3,000
d'Autricourt..	Commis.....	Blois R. P.....	2,700	Idem.....	Rennes R. P.....	2,700
Montégut....	Idem.....	Bordeaux, c. S <sup>t</sup> -Jea.	2,100	Commis.....	Paris R. P. (départ)	2,100
André.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bordeaux, c. S <sup>t</sup> -Jean	1,500
Bonnet.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Marseille central...	1,500
Parent.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Ricardie....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Saint-Gaudens....	1,800
Paget.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Derrien.....	Idem.....	Cochinchine.....	1,800	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Haus.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Louvan.....	Idem.....	Laon gare.....	2,100	Idem.....	Calais.....	2,100
Bloudeau....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Laon gare.....	1,500
Grossetti....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Claudet.....	Idem.....	Tunis.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Girard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapiron....	Précédent receveur.	.....	"	Idem.....	Paris 22.....	2,100
Amann.....	Commis.....	Saint-Quentin B. P.	1,500	Idem.....	Épinal R. P.....	1,500
Forel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Batna.....	1,800
Moujon.....	Idem.....	Lyon central.....	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Cochener....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Isoard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 48.....	1,800
Lour.....	Idem.....	Paris 25.....	1,800	Idem.....	Paris 52.....	1,800
Vauquois....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Fil.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Chansard....	Idem.....	Paris 20.....	1,500	Idem.....	Paris 53.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Chotard.....	Commis. ....	Paris 15.....	1,500	Commis.....	Paris 20.....	1,500
Benezech.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Boularan.....	Idem.....	Paris 5.....	1,800	Idem.....	Paris 71.....	1,800
Battais.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 5.....	1,800
Maire.....	Idem.....	Versailles, préfet <sup>re</sup> .....	1,500	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500
Lemaigne.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles, préfet <sup>re</sup> .....	1,500
Vidal.....	Idem.....	Paris 25.....	2,100	Idem.....	Paris 83.....	2,100
Couillabin.....	Idem.....	Châteaudun.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Bruncau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Châteaudun.....	1,500
Mieremont.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Brive.....	1,800
Gâche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dinan.....	2,700
Larcebeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Calais.....	1,500
Ferron.....	Idem.....	Saumur.....	1,800	Idem.....	Rennes, central... ..	1,800
Moreau.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,500	Idem.....	Saumur.....	1,500
Gramont.....	Idem.....	Riom.....	1,800	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Maré.....	Idem.....	Rennes R. P.....	1,800	Idem.....	Rennes, central... ..	1,800
Le Morrer.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Rennes R. P.....	2,700	Idem.....	Rennes, central... ..	2,700
Laé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Chartres.....	1,800
Montégut.....	Idem.....	Paris R. P. (Départ).....	2,100	Idem.....	Toulouse R. P. ....	2,100
Verguet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 15.....	1,800
Genticux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. (Départ).....	1,500
Lestrade.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Cheviet.....	Idem.....	Paris, central... ..	2,400	Idem.....	Vesoul.....	2,400
Gibelin.....	Idem.....	Paris R. P. (Départ).....	2,100	Idem.....	Paris, central... ..	2,100
Thiaville.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. (Départ).....	1,500
Cabardos.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Cauviac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tunis.....	1,800
Renault.....	Idem.....	Laval.....	1,500	Idem.....	Rennes, central... ..	1,500
Peyroles.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.....	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.....	1,800
Monnet.....	Idem.....	De direct <sup>re</sup> , Poitiers.....	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Vidalanche.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bordeaux, bourse... ..	1,500
Nublat.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.....	1,500
Le Floch.....	Idem.....	Le Havre, central... ..	2,400	Idem.....	Dinan.....	2,400
Sénéchal.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Elbeuf.....	1,500
Blanpain.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Boiteau.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500	Idem.....	Flers.....	1,500
Texier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500
Péchon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fécamp.....	1,500
Demourgues.....	Idem.....	Lyon, Terreaux.....	1,500	Idem.....	Lyon, central... ..	1,500
Brandstetter.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon, Terreaux... ..	1,500
Boudet.....	Idem.....	Paris 38.....	2,400	Idem.....	Paris R. P. (Arrivée).....	2,400
Decourcelle.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 38.....	1,500
Schmidt.....	Idem.....	Paris R. P. (Arrivée).....	1,800	Idem.....	Paris 3.....	1,800
Moléon.....	Idem.....	Paris 3.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. (Arrivée).....	1,500
Prétot.....	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Paris 3.....	2,100
Le Forestier.....	Idem.....	Paris 3.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Petit.....	Idem.....	Paris 20.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.....	1,800
Marquès.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris 20.....	1,500
Thomas.....	Idem.....	Guingamp.....	1,500	Idem.....	Lorient.....	1,500
Laruelle.....	Idem.....	Lorient.....	1,800	Idem.....	Guingamp.....	1,800
Glin (J.).....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Béthune.....	1,500
Glin (G.).....	Idem.....	Béthune.....	1,500	Idem.....	Calais.....	1,500
Jean (A.).....	Idem.....	Poissy.....	1,800	Idem.....	Aix-en-Provence... ..	1,800
Jean (R.).....	Idem.....	Aix-en-Provence... ..	1,800	Idem.....	Poissy.....	1,800
Michenou.....	Idem.....	Quimper.....	2,400	Idem.....	Brest, central... ..	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Carichon.....	Commis....	Brest, central.....	1,800	Commis....	Quimper.....	1,800
Le Guillou... ..	<i>Idem</i> .....	Quimper.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Le Mans, contral..	1,500
Kerkéréons....	<i>Idem</i> .....	Le Mans, central.	1,500	<i>Idem</i> .....	Quimper.....	1,500
Labhous,....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Brest, central.....	2,400
Chapel.....	<i>Idem</i> .....	Brest, central.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,400
Régis.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Oran R. P.....	1,500
Casanova.....	<i>Idem</i> .....	Oran R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	2,100
Vitalis.....	<i>Idem</i> .....	Tunis.....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Dubief.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Tunis.....	1,500
Calmel.....	<i>Idem</i> .....	Fontenay-le-Comte.	2,100	<i>Idem</i> .....	Bordeaux (S <sup>t</sup> -Jean).	2,100
Julien de Zéli- court.	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,800	<i>Idem</i> .....	Fontenay-le-Comte.	1,800
Lafèche.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,800
Vergnes.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Olivier.....	<i>Idem</i> .....	Béziers.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,800
Simonet.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Béziers.....	1,800
Vigier.....	<i>Idem</i> .....	Toulouse R. P....	1,500	<i>Idem</i> .....	Toulouse, central..	1,500
Malleterre....	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P....	2,700	<i>Idem</i> .....	Toulouse R. P....	2,700
Brunel.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.	2,100	<i>Idem</i> .....	Tonkin.....	2,100
Ferrier.....	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	2,100
Bichat.....	<i>Idem</i> .....	Blois R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	1,500
Le Mettez....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, central..	1,800	<i>Idem</i> .....	Blois R. P.....	1,800
Combet.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	2,100	<i>Idem</i> .....	Nantes R. P.....	2,100
Malga.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,500
Andrieu.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,500
Maybou.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. (Dé- part.)	2,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Argelliès.....	<i>Idem</i> .....	Paris 28.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. (Dé- part.)	1,800
Droguet.....	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 28.....	1,500
Dutaur.....	Receveur....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	2,100
Abadie.....	Commis....	Paris R. P. (Dé- part.)	1,800	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	1,800
d'Aurelles de Paladines.	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. (Dé- part.)	1,500
Hym.....	Commis prin- cipal.	Rennes R. P.....	2,700	Commis sur sa demande	Chartres.....	2,700
Laé.....	Commis....	Chartres.....	1,800	Commis....	Blois R. P.....	1,800
Blanpain.....	Surnumér <sup>re</sup>	Beauvais.....	"	<i>Idem</i> .....	Elbeuf.....	1,500
Gaillard.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	1,500
Vittonato....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Même service....	1,500
Leroux.....	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Quentin, bureau principal.	1,500
Blein.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau....	1,500
Roux.....	<i>Idem</i> .....	Riom.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Mathieu.....	<i>Idem</i> .....	Narbonne.....	"	<i>Idem</i> .....	Auch.....	1,500
Féraud.....	<i>Idem</i> .....	Bonneville.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Draguignan.....	"
Caire.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Brigolles.....	"
Vérine.....	Stagiaire sur- numéraire.	Lyon (Terreaux) ..	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	"
Poincin.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Chaumont.....	"	<i>Idem</i> .....	Boissy-Saint Léger.	"
Cabantous....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Pithiviers.....	"
Saint-Affre... ..	Surnumér <sup>re</sup> .	Versailles R. P....	"	<i>Idem</i> .....	Dellys.....	"
Fénis.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P....	"
Geneste.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Montpellier, central	"	<i>Idem</i> .....	Aurillac.....	"
Augé.....	Stagiaire sur- numéraire.	Perpignan.....	"	<i>Idem</i> .....	Lézignan.....	"
Sage.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Hippolyte-du- Fort.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Sarcey.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Villeneuve-s.-Yonne	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Lyon, central.....	fr.
Fanchon.....	<i>Idem</i> .....	Château-Thierry...	"	<i>Idem</i> .....	Villeneuve-s.-Yonne.	"
Rousseau.....	<i>Idem</i> .....	St-Valéry-en-Caux..	"	<i>Idem</i> .....	Château-Thierry...	"
Bayard.....	Commis aux <sup>re</sup> ..	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Mascara.....	"
Garraud.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Arcachon.....	"	<i>Idem</i> .....	Laval.....	"
Salinier.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Narbonne.....	"
Potier.....	Stagiaire sur- numéraire.	Chagny.....	"	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	"
Roger.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	"
Boudin.....	Stagiaire...	La Jarrie.....	"	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	"
Bonnefoy.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Montélimar.....	"	<i>Idem</i> .....	Baume-les-Dames..	"
Etlicher.....	Stagiaire sur- numéraire.	Paris 10.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	"
Blanger.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Abbeville.....	"	<i>Idem</i> .....	Fécamp.....	"
Morizot.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Manosque.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon (Terreaux)..	"
Thomas.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. (Arrivée)	"
Poincin.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Boissy-Saint-Léger.	"	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	"
Lebeuffe.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Meaux.....	"
Decler.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Auxonne.....	"
Phalippon.....	.....	.....	"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200
Roy.....	Facteur. ...	Paris R. P.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Touron.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Audirac.....	Gardien de bureau.	Ligne de l'Ouest...	1,200	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Fanton.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200





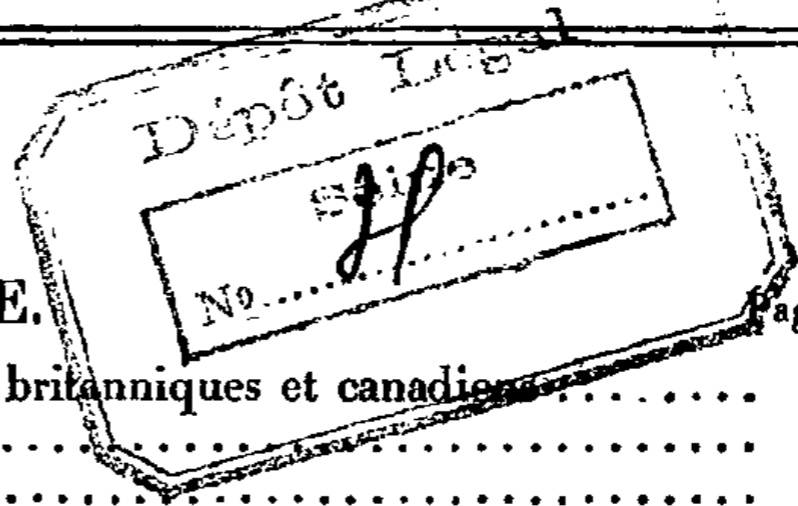


# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 4.

## SOMMAIRE.

NOMENCLATURE des bureaux de poste allemands, belges, britanniques et canadiens.....	81
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	83
BUREAUX de poste temporaires.....	84
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	84
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	86
BÂTIMENTS en partance.....	88
FAITS divers.....	90
NOMINATIONS et promotions.....	92



DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Modifications à la nomenclature des bureaux de poste allemands.*

## 1° CRÉATIONS.

Abtswind.....	Bavière.	Kunigehlen.....	Prusse.
Allershausen.....	Idem.	Lautzkirchen.....	Bavière.
Balzhausen.....	Idem.	Magdeburg-Stadtfeld....	Prusse.
Bayersoyen.....	Idem.	Mörnsheim.....	Bavière.
Beinheim.....	Alsace-Lorraine	Neuhof.....	Idem.
Biebermühle.....	Bavière.	Oberscheinfeld.....	Idem.
Biniew.....	Prusse.	Orzechowo.....	Prusse.
Creisfeld.....	Idem.	Poppenbüttel.....	Idem.
Crüden.....	Idem.	Samostrzel.....	Idem.
Dankerode.....	Idem.	Schönfeld (Bz-Königsberg).	Idem.
Dusemond.....	Idem.	Steinbach a. Wald.....	Bavière.
Falkenberg (Bz. Stettin).	Idem.	Stotzken.....	Prusse.
Förtschendorf.....	Bavière.	Tanneberg (Bz-Dresden).	Saxe.
Fretzdorf.....	Prusse.	Thurm.....	Idem.
Gewenheim.....	Alsace-Lorraine	Trautskirchen.....	Bavière.
Grosshabersdorf.....	Bavière.	Unterweissbach (Schwarz-	
Grossörner.....	Prusse.	burg-Rudolstadt).....	Schwarzbourg Rudolstadt.
Habkirchen.....	Bavière.	Vellahn.....	Mecklembourg- Schwerin.
Harskirchen.....	Alsace-Lorraine.	Wierhausen.....	Prusse.
Hellmitzheim.....	Bavière.	Wieseck (Hessen).....	Hesse.
Hohenlandin.....	Prusse.	Winterschneidbach....	Bavière.
Kesselsdorf (Sachsen)...	Saxe.	Wittersheim.....	Idem.
Kladrum.....	Mecklembourg- Schwerin.	Würselen.....	Prusse.
Kleinkarlbach.....	Bavière.		

2° SUPPRESSIONS.

Immelborn... Saxe-Meiningen | Walden... Prusse.

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Mettre :</i>
Kesselsdorf,	Kesselsdorf (Schlesien).
Langenhagen,	Langenhagen (Bz. Hannover).
Marienau,	Marienau (Schlesien).
Mühlburg (Baden),	Karlsruhe (Baden), Mühlburg.
Redwitz bei Hochstadt,	Redwitz a. d. Rodach.
St. Jobst,	Nürnberg Ostbahnhof.
Wissek,	Wissek (Bz. Bromberg).

*Nomenclature des bureaux de poste belges.*

Les bureaux belges de Familleureux (Hainaut) et de Merbes-Sainte-Marie (Hainaut) sont supprimés.

Les agents sont invités à effacer le nom de ces bureaux sur la nomenclature des bureaux belges aptes à échanger des mandats internationaux.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Angleterre.*

Ashby Road.....	Loughborough.	Manchester Road (Oldham).	Oldham.
Bromham Road.....	Bedford.	Mary Street (Balsall Heath)	Birmingham.
Brook Street.....	Chester.	Meersbrook Bank.....	Sheffield.
Bursledon.....	Southampton.	Nuttall Lane (Ramsbotom)	Manchester.
Cambridge (Glos.).....	Stonehouse (Glos.)..	Ogbourne St. George....	Marlborough.
Great Saughall.....	Chester.	Old Frensham.....	Farnham.
Hartburn.....	Morpeth..	Park Road (Aston).....	Birmingham.
High Street (Wrexham)..	Wrexham.	Rontrhydyson.....	Port Talbot.
Kelsall.....	Chester..	Royal Parade.....	Harrogate.
Kingsley Road.....	Liverpool..	Stratford Road.....	Birmingham.
Llanvihangel Crucorney..	Abergavenny.	Theydon Bois.....	Epping..
Leeman Road.....	York.	Tondû.....	Bridgend (Glaan)
Louise Road.....	Northampton.	Triangle.....	Halifax.

*Écosse.*

Loch Eport.....	Lochmaddy.	Newton Ferry.....	Lochmaddy.
Kinlochbervie.....	Lairg.		

*Irlande..*

Ballinskelligs.....	Killarney.	Edward Street.....	Limerick.
Ballyronan.....	Magherafelt	Kilmaley.....	Ennis.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

<i>Au lieu de</i> Brixton Hill, S. W.,	<i>inscrire</i> Brixton Hill, n° 238, near New Park Road, S. W.
———— Brixton Rise, S. W.,	———— Brixton Hill, n° 98, near Saint-Saviour's Road, S. W.
———— South Norwood, S. E.	———— South Norwood, High Street, S. E..

*Angleterre.*

*Au lieu de Lee Terrace (Plumstead) Woolwich, inscrire Lee Street (Plumstead) Woolwich.*

*Après Iwerne Minster, remplacer Shaftesbury par Blandford.*

*Au lieu de Lagerthorpe (York), inscrire Layerthorpe (York).*

————— *Devonshire Street (Eastbourne), inscrire Devonshire Park (Eatsbourne).*

————— *Parkstone (Poole), inscrire Parkstone (Dorset).*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Angleterre.*

Frensham . . . . .	Farnham.		Llanfihangel Crucorney..	Abergavenny.
New Egham . . . . .	Staines.			

*Nomenclature des bureaux de poste canadiens.*

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

Bayfield . . . . .	Antigonishe . . . . .	Nouvelle-Écosse.
Cheverie . . . . .	Hants . . . . .	Nouvelle-Écosse.
Hoodstown . . . . .	Muskoka . . . . .	Ontario.
Mahone-Bay . . . . .	Lunenburg . . . . .	Nouvelle-Écosse.
Saint-Jean-des-Chaillons . . . . .	Lotbinière . . . . .	Québec.
Thomasburg . . . . .	Hastings . . . . .	Ontario.
Vancouver . . . . .	New-Westminster . . . . .	Colombie britannique.
West-Toronto Junction . . . . .	York . . . . .	Ontario.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Granville . . . . .	New-Westminster . . . . .	Colombie britannique.
Portland . . . . .	Saint-John . . . . .	Nouveau Brunswick
Sharbot Lake . . . . .	Addington . . . . .	Ontario.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES DOIVENT ÊTRE ÉTABLIES. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Haute-Marne . . . . .	Prez-sous-Lafauche . . . . .	13 mars 1886 . . . . .	7684
Manche . . . . .	Saint-Pair . . . . .	23 mars 1886 . . . . .	7685
Creuse . . . . .	Saint-Georges-la-Pouge . . . . .	25 mars 1886 . . . . .	7686

Par décision ministérielle en date du 13 avril 1886, est ajourné l'établissement de facteur-boîtier municipal concédé à la commune de Doussard (Haute-Savoie) qui a refusé de prendre à sa charge les dépenses nouvelles d'exploitation.

Par décision ministérielle en date du 13 avril 1886, le bureau de poste créé récemment dans la commune de Verneuil (Seine-et-Oise) a pris la dénomination nouvelle de *Verneuil-sur-Seine*.

Par décision ministérielle en date du 16 mars 1886, le bureau de facteur-boîtier créé à Aïn-el-Hadjar près Lamtar (Oran) par décision du 15 novembre 1885, prendra la dénomination de « Parmentier ».

Par décision ministérielle en date du 19 mars 1886, la recette mixte d'Alger-Mustapha s'appellera désormais « Mustapha ».

Par décision ministérielle en date du 19 mars 1886 :

1° Le bureau de facteur-boîtier existant à Staouéli (Alger) et qui, aux termes d'une décision du 5 février 1886, devait prendre l'appellation « La Trappe » conservera son ancien nom de « Staouéli » ;

2° L'établissement de facteur-boîtier créé par la décision précitée au village de Staouéli et qui devait porter ce nom s'appellera désormais « Sidi-Ferruch » (Alger).

*Bureaux de poste temporaires.*

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées au tableau ci-dessous, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les bureaux de poste permanents.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES BUREAUX. 2	DATES		N° D'ORDRE. 5	OBSERVA- TIONS. 6
		D'OUVERTURE. 3	DE FERMETURE. 4		
Aveyron.....	Silvanès.....	16 juin.....	15 septembre.	3413	Facteur-boîtier.
Haute-Garonne...	Encusse.....	16 juin.....	15 octobre...	4480	
Loire-Inférieure..	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin.....	30 septembre.	6639	
Puy-de-Dôme.....	Châteauneuf-les-Bains...	16 juin.....	15 septembre.	7422	
<i>Idem</i> .....	Royal.....	1 <sup>er</sup> juin.....	30 septembre.	1763	
Hautes-Pyrénées..	Barrèges.....	16 mai.....	15 octobre...	389	
<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Sauveur-les-Bains....	1 <sup>er</sup> juin.....	30 septembre.	6430	
Seine-Inférieure...	Petites-Dalles.....	1 <sup>er</sup> juin.....	30 septembre.	7514	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2° BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1° Ouvertures.**

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Courcité M ☒ R. G. (Mayenne)..... 25 mars 1886.	Corberon M ☒ R. G. (Côte- d'Or)..... 10 avril 1886.
Gilette M. ☒ (Alpes-Mari- times)..... <i>Idem.</i>	Cuzorn M ☒ R. G. (Lot- et-Garonne)..... <i>Idem.</i>
Saint-Martin-du-Var M ☒ (Alpes-Maritimes)..... <i>Idem.</i>	Labergement-les-Scurre M ☒ R. G. (Côte-d'Or).. <i>Idem.</i>
Villeparisis M ☒ R. G. (Seine-et-Marne)..... <i>Idem.</i>	Marcolès M ☒ (Cantal).. <i>Idem.</i>

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Ludes M R. G. (Marne) 10 avril 1886.

c) Bureau d'intérêt privé.

El-Hannser I. P. (1) (Constantine) 19 mars 1886.

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'El-Milia pour la correspondance spéciale de M. Dolfus.

2° Fusions et transferts.

Blainville M ☒ R. G. (Manche)..... 1 <sup>er</sup> mars 1886.	Saint-Julien-l'Ars M ☒ (Vienne)..... 8 avril 1886.
Lagraulière M ☒ (Cor- rèze)..... 26 mars 1886.	Villars M ☒ (Alpes Mari- times)..... 12 avril 1886.
Marsillargues M ☒ (Hé- rault)..... <i>Idem.</i>	Wardrecques M ☒ R. G. (Pas-de-Calais)..... 6 avril 1886.

3° Modifications et rectifications.

Page 191 de la nomenclature, au lieu de : Ponthierry-Saint-Fargeau M ☒ (Seine-et-Marne) pour Saint-Fargeau 4 kil., lire : Ponthierry M ☒ (Seine-et-Marne).

- Au lieu de Ghardaïa M<sup>ro</sup> (Alger), lire : Ghardaïa M ☒ (Alger).
- Chaumussay, 1 kil. (Indre-et-Loire), rayer 1 kil., y substituer l'indice D.
- Cuzorn, 2 kil. (Lot-et-Garonne), rayer 2 kil. y substituer l'indice V.
- Journet, 1 kil. (Vienne), rayer 1 kil. y substituer l'indice D.
- Marsac, 1 kil. (Tarn), lire : Marssac 1 kil. (Tarn).
- Meillant M (Cher), ajouter l'indice ☒.
- Nédroma M (Oran), lire : Nédromah M (Oran).
- Pompey B<sup>es</sup> F. M<sup>al</sup> (Meurthe-et-Moselle), biffer l'indice F. M<sup>al</sup>.
- Saint-Georges-de-Didonne M (Charente-Inférieure), ajouter le signe ☒.
- Saint-Sauveur-Châteauneuf : pour Saint-Sauveur-Lerasville, etc., lire : Saint-Sauveur-Châteauneuf : pour Saint-Sauveur-Levasville, etc.
- Saincaize, 1 kil. (Nièvre), lire : Saincaize, 3 kil. (Nièvre).
- Voutré V (Mayenne), substituer l'indice D à l'indice V.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Ahneyron M ☒ (Drôme).	Marsanne M ☒ (Drôme).
Briatexte M ☒ (Tarn).	Montmeyran M ☒ (Drôme).
Buchy M ☒ (Seine-Inférieure).	Moras M ☒ (Drôme).
Buric M ☒ (Charente-Inférieure).	Nouvion-en-Ponthieu M ☒ (Somme).
Châteauneuf-de-Galaure M ☒ (Drôme).	Poix M ☒ (Somme).
Châteauneuf-de-Mazenc M ☒ (Drôme).	Quesnoy-sur-Deule M ☒ (Nord).
Chélan M ☒ (Gers).	Rochefort-sur-Loire M ☒ (Maine-et-Loire).
Donzère M ☒ (Drôme).	Saint-Simon M ☒ (Aisne).
Hauterives M ☒ (Drôme).	Saint-Valérien M ☒ (Yonne).
Luc-en-Diois M ☒ (Drôme).	Tulette M ☒ (Drôme).

4° Réouvertures.

Fargniers (Écl.) (Aisne).	Riqueval (Écl.) (Aisne).
Jussy (Écl.) (Aisne).	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Appel au Peuple des Deux-Sèvres</i> , 32, rue du Faisan, à Niort.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 00 6 00 12 00	2 87 5 84 11 78	0 13 0 16 0 22	
<i>Avenir du Morbihan (L')</i> , à Vannes (Morbihan).					
Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure et Ile-et-Vilaine.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	1 00 3 00 5 00 10 00	0 89 2 87 4 85 9 80	0 11 0 13 0 15 0 20	
Autres départements.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	1 50 4 00 6 00 12 00	1 38 3 86 5 84 11 78	0 12 0 14 0 16 0 22	
Abonnements à prix réduits consentis en faveur des ouvriers et des fonctionnaires et seulement pour les durées d'un mois et d'un an.....	1 mois... 1 an....	0 60 6 00	0 49 5 84	0 11 0 16	Les agents devront s'en rapporter aux déclarations des envoyeurs.
<i>Bulletin radical de Saint-Yrieix</i> , à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).					
Haute-Vienne et départements limitrophes.....	6 mois... 1 an....	1 50 3 00	1 38 2 87	0 12 0 13	
Autres départements.....	6 mois... 1 an....	1 80 3 60	1 68 3 46	0 12 0 14	
<i>Citoyen (Le)</i> , 39, rue Saintes, à Marseille.					Journal bi-hebdomadaire.
Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Gard, Var et Vaucluse.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 4 00 8 00	1 88 3 86 7 82	0 12 0 14 0 18	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 50 5 00 10 00	2 37 4 85 9 80	0 13 0 15 0 20	
<i>Gâtinais (Le)</i> , à Montargis (Loiret).					
Loiret.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
Autres départements.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU REGUEURS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Guide de l'épargne</i> , organe du Crédit des Halles centrales, 20, rue des Halles, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
<i>Mensuelle-Revue</i> , 59, rue Monge, à Paris.					
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Étranger.....	1 an....	8 00	"	"	
<i>Revue Illustrée (La)</i> , 125, boulevard Saint-Germain, à Paris.					
France.....	3 mois...	9 00	8 81	0 19	
	6 mois...	18 00	17 72	0 28	
	1 an....	36 00	35 54	0 46	
Coller le titre et le sous-titre ci-dessous sur le titre du journal <i>La Saison</i> , à la page 358 du carnet n° 217.					
<i>Saison (La)</i> , Journal illustré des Dames. <i>La Saison</i> , <i>La Mode Universelle</i> , <i>Les Modes Parisiennes</i> , <i>Les Modes de la Saison</i> , <i>La Mode de Paris réunies</i> , 25, rue de Lille, à Paris.			<i>La Mode Universelle</i> , <i>Les Modes Parisiennes</i> , <i>La Mode de Paris</i> , <i>Les Modes de la Saison</i> sont fusionnées avec « <i>La Saison</i> », dont le tarif nouveau a été notifié au service par la 268 <sup>e</sup> liste.		
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Écho Rambolitein (L')</i> , Journal républicain hebdomadaire, à Rambouillet (Seine-et-Oise).					
France.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>					
Page 142, <i>France financière (La)</i> , biffer : 31, rue Lepeletier, et remplacer par : 39, rue de Châteaudun.					
<b>JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.</b>					
Page 280, biffer le journal <i>La Petite Gazette du Midi</i> .					
Barrer en croix le titre et le tarif du journal « <i>Crédit des Halles centrales</i> ».					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1).						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> mai....	Le Havre..	France.....	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	<i>Idem</i> .....	Ambaud frères.
3	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Gaston-Auger...	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
4	Pointe-à-Pitre.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Caroline.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
5	Réunion.....	15.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Palermo	Vapeur....	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1).						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> mai....	Le Havre..	Pacifique.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Rio-Négre.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	Cap-Haïtien.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
8	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Gayes.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.						



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
11	Colón.....	9 mai.....	Le Havre..	Silésia.....	Vap. rég...	Brostrom.
12	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	Céara.....	21.....	<i>Idem</i> .....	Cyril.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
14	Curacao.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
15	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> mai.....	<i>Idem</i> .....	Dora.....	Voilier.....	Halincourant.
16	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Jupiter.....	<i>Idem</i> .....	Marande et C <sup>ie</sup> .
17	Gonaïves.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
19	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
20	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
21	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	E. Grosos.
22	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
23	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
24	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
25	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i> .....	Giry-Noguez.
26	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
27	Maragnan.....	21.....	<i>Idem</i> .....	Cyril.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
28	Moutévidéo.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
29	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Rio-Négro.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
30	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
31	Para.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Mananense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
32	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Cyril.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
33	Puerto-Cabello.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
34	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
35	Port-au-Prince.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
36	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
37	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
38	Progreso.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
39	Puerto-Plata.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
40	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
41	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
42	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
43	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i> .....	Giry-Noguez.
44	Santo-Domingo.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
45	Savanna.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silesia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
46	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
47	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
48	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Thuringia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
49	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
50	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Rio-Négro.....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
51	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
52	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	E. Grosos.
53	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Adolphe-Thiers.	Voilier...	Postal.
54	Vera-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.

## FAITS DIVERS.

### ACTES DE PROBITÉ.

M. MAISTRE, conducteur de la voiture du courrier de Saint-Arnaud à Sillègue (Constantine), a, plusieurs fois pendant la durée de l'hiver dernier, exposé sa vie en traversant à gué, pour effectuer le transport des dépêches, une rivière grossie par une crue imprévue.

M. JOLY (Auguste), facteur local à Saint-Mihiel, a trouvé sur le guichet du bureau un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. TREILLE, facteur-chef à Tours, s'est empressé de rendre à la personne intéressée un billet de 50 francs que cette dernière lui avait remis en trop.

M. MOREAU, facteur rural à Cosne (Nièvre), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il a pu rendre, après recherches, à la personne qui l'avait perdu.

M. BOURLÈS, facteur rural à Angers, a trouvé sur la voie publique une sacoche contenant 38 francs qu'il a déposée au commissariat de police.

M. SONGY, gardien de bureau à Châlons-sur-Marne, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 52 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait oublié.

M. DELEUZE, surnuméraire à la Recette principale de la Seine, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 40 francs qu'il a déposé entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. MOURIÈS, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 21, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie renfermant un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. SAVARY, facteur local à Saint-Saëns, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 90 francs qu'il a rendu à la personne intéressée.

M. MOURY, facteur rural à la Haye-Descartes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 250 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. PINEL, facteur local à Montastruc (Haute-Garonne), a trouvé, en cours de tournée, une obligation de 500 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de la receveuse.

M. LOUBIÈRE, facteur des télégraphes à Rodez, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un carnet contenant 450 francs en billets de banque qu'il a déposé entre les mains du receveur principal.

M. SARRADE, gardien de bureau ambulant à la ligne du sud-ouest, a trouvé, dans une liasse de lettres ordinaires, une lettre chargée, valeur déclarée 300 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son chef de brigade.

M. LEBROC, facteur local à Tinchebrai (Orne), a déposé au commissariat de police un sac de linge, d'une valeur de 50 francs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. MORGANT, facteur à Pontivy, a trouvé sur la voie publique un bracelet qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. LEROUX, facteur de ville à Lille, a trouvé, sur la voie publique, 4 feuilles de timbres-quittance, d'une valeur totale de 100 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat central de police.

M. MORICARD, commis auxiliaire à Tonnerre, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 220 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. QUINET, commis à Paris, bureau n° 91, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 342 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait oublié.

M. BOULLY, facteur à Paris, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 36 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. GAUTHIER, gardien de bureau à Paris, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 51 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

Les jeunes ALONGES et BOYER, facteurs-enfants des télégraphes à Alger, ont trouvé sur la voie publique une montre en or qu'ils se sont empressés de déposer au commissariat de police.

M. CHARPILLET, facteur rural à Gy (Haute-Saône), s'est empressé de rendre à la personne intéressée un billet de 50 francs qui lui avait été remis en trop. — Le même sous-agent a rapporté au bureau une pièce de 20 francs qu'il avait reçue en trop.

M. DELROST, facteur local à Nontron (Dordogne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. COUTELET, commis à Vesoul, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une pièce de 10 francs qui lui avait été remise par erreur pour 50 centimes.

M. CAMILLI, facteur auxiliaire du télégraphe à Constantine, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 150 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. AVIGNON, facteur rural à Lavelanet (Ariège), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il a pu remettre à la personne intéressée.

M. FORAX, facteur rural à Samoëns (Haute-Savoie), a rendu à son receveur une pièce de 5 francs que ce dernier lui avait donnée en trop.

M<sup>me</sup> CARON, receveuse à Louveciennes (Seine-et-Oise), a trouvé, sur la tablette du guichet, un portefeuille contenant 100 francs qu'elle a déposés à la mairie.

M. LABRUNIE, facteur rural à Souillac (Lot), a rendu à une personne qui le lui avait remis en trop un billet de banque de 100 francs.

M. BESSOT, facteur rural à Rougemont-le-Château, a trouvé sur la voie publique une montre avec chaîne en argent qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de sa receveuse.

M. GALY, facteur rural à Montsalès (Aveyron), a trouvé, en cours de tournée, une bourse contenant 315 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Saujac.

M. DZEWIESKI, facteur rural à la Capelle-Marival (Lot), a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un portefeuille contenant 500 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. LAURENT, facteur de ville à Caen, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 8 francs qu'il a déposés au commissariat de police.

M. SAGE, ouvrier des télégraphes, a trouvé, sur la voie publique, une sacoche contenant 22,000 francs en valeurs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. LARCHER, facteur de ville à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), MARIAUD, facteur rural à Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne), CASTAING, facteur-boîtier à Cugnaux (Haute-Garonne), ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

M. CORNU, facteur à Belleville-sur-Vie (Vendée), ayant rencontré un malfaiteur, prisonnier évadé, s'est mis à sa poursuite et a réussi à l'arrêter.

M. BORDES, courrier auxiliaire à Firminy (Loire), a sauvé une personne en danger d'être écrasée par un tramway.

M. NICOLEAU, facteur rural à la Garnache (Vendée), a sauvé la vie à une femme dont les vêtements étaient en feu.

M. CARIVENC, facteur-boîtier à Penne (Tarn), a sauvé une femme âgée en danger de se noyer dans l'Aveyron.

M. FRÉISSARD, facteur rural à Rouen, a porté secours à un enfant qu'un chien mordait et a fait lâcher prise à cet animal.

M. MOUCHET, facteur rural à Taninges (Haute-Savoie), a sauvé un homme tombé dans un précipice rempli de neige.

MM. SAVARY et VERGNOLLE, facteurs ruraux à Lussac-les-Églises (Haute-Vienne), se sont distingués dans un incendie.

M. BROUSSET, facteur rural à Auterive (Haute-Garonne), n'a pas craint, malgré le froid, de traverser un ruisseau grossi par les pluies, pour assurer la distribution des correspondances.

Sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie, le Ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe à M<sup>lle</sup> Saâd, receveuse à M'Sila, en témoignage du courage et de dévouement dont elle a fait preuve durant les tremblements de terre qui ont eu lieu dans cette localité.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Fribourg.....	Directeur ..	Personnel.....	fr. 12,000	Directeur....	Matériel et const..	fr. 15,000
Desgranges...	Chef de bu- reau.	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (1 <sup>er</sup> bur.).	10,000	Chef de bu- reau.	Cabinet du ministre (bur. du pers.).	10,000
Gody.....	<i>Idem</i> .....	Direction du per- sonnel.	6,000	<i>Idem</i> ,.....	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (1 <sup>er</sup> bur.).	6,000
Raymond.....	Directeur-in- génieur.	Région de Paris-Est.	10,000	Inspect. prin- cipal.	Contrôle.....	10,000
Loir.....	<i>Idem</i> .....	Région de Lyon...	9,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	9,000
Berger.....	<i>Idem</i> .....	Région de Tours...	9,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	9,000
Belz.....	<i>Idem</i> .....	Région de Marseille.	9,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	9,000
Berthot.....	<i>Idem</i> .....	Région de Lille....	8,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	8,000
Magne.....	Inspecteur ..	Contrôle.....	9,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	9,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Aubry.....	Directeur-in- génieur...	Limoges.....	9,000	"	Admis à faire valoir ses droits à une pension de re- traite.....	"
Guérin.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand.	9,000	"	<i>Idem.</i> .....	"
Labussière...	Directeur dé- partemen <sup>al</sup>	Grenoble.....	7,000	"	<i>Idem.</i> .....	"
Stoullig.....	Chef de sec- tion.	Inspection du con- trôle.	7,000	Chef de sec- tion h. c.	Recette principale de la Seine.	7,000
Verdier de Pen- nery.	Inspect. - ad- joint.	<i>Idem.</i> .....	4,000	Sous-chef de section.	Direction de la caisse d'épargne.	4,000
Robert.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,500	Inspect. h. c.	D <sup>on</sup> rég. de Paris..	5,500
Travers.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,500	<i>Idem.</i> .....	D <sup>on</sup> dép. de la Seine	4,500
Mahaut.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,000	<i>Idem.</i> .....	D <sup>on</sup> rég. de Paris..	4,000
Mourre.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Bourg.....	6,000	Dir. dép.	Grenoble.....	6,000
Jay.....	Inspecteur.	Lyon.....	5,000	<i>Idem.</i> .....	Bourg.....	5,000
Valerj.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Draguignan.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Nice.....	7,000
Vigna.....	<i>Idem.</i> .....	Constantine.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	Draguignan.....	8,000
Betsellère....	Inspecteur.	Alger.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Constantine.....	5,000
Blanc.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Privas.....	5,000	<i>Idem.</i> .....	Chambéry.....	5,000
Mathieu.....	Inspecteur.	Mâcon.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Privas.....	5,000
Thierry.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Mézères.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Alençon.....	7,000
Martin.....	Inspecteur.	Nancy.....	5,000	<i>Idem.</i> .....	Môzières.....	5,000
Blanc.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Perpignan.....	5,000	<i>Idem.</i> .....	Angoulême.....	5,000
Dupuy de Grandpré.	Inspect.-ing <sup>r</sup> .	Bordeaux.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	Perpignan.....	6,000
Bardonnaut...	Direct <sup>r</sup> -ing <sup>r</sup> .	Toulouse.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	Même résidence...	8,000
Droguet.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	8,000
Monthois.....	Direct. dép.	Vannes.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô.....	7,000
Maingard.....	Inspect <sup>r</sup> -ing <sup>r</sup> .	Brest.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	7,000
Sillet.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Beauvais.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	Nancy.....	6,000
Perrin.....	<i>Idem.</i> .....	Evreux.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	Beauvais.....	6,000
Huet.....	Inspect <sup>r</sup> -ing <sup>r</sup> .	Nice.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Evreux.....	7,000
Villemin.....	Inspecteur.	Epinal.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Bar-le-Duc.....	5,000
Meissonnier..	Direct <sup>r</sup> dép.	Nîmes.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	8,000
Cochet.....	<i>Idem.</i> .....	Montpellier.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	Nîmes.....	7,000
Figaret.....	Direct <sup>r</sup> -ing <sup>r</sup> .	<i>Idem.</i> .....	8,000	<i>Idem.</i> .....	Même résidence...	8,000
Héquet.....	Direct <sup>r</sup> dép.	Auxerre.....	7,000	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	7,000
Berthelin....	Inspecteur du contrôle.	.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	Auxerre.....	8,000
Wéber.....	<i>Idem.</i> .....	Lons-le-Saunier...	4,500	<i>Idem.</i> .....	Troyes.....	5,000
Chapsal.....	<i>Idem.</i> .....	Valence.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	5,000
Berteloot....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Blois.....	5,000
Baffet.....	<i>Idem.</i> .....	Limoges.....	5,000	<i>Idem.</i> .....	Caors.....	5,000
Zerlaut.....	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Mende.....	5,000
Herbage.....	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Laval.....	5,000
Frétard d'Éco- yeux.	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Auch.....	5,000
Morin.....	<i>Idem.</i> .....	Draguignan.....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan...	5,000
Antoine.....	Direct <sup>r</sup> ing <sup>r</sup> .	Dijon.....	8,000	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	8,000
Balavoine....	Inspecteur du contrôle.	.....	3,000	<i>Idem.</i> .....	Albi.....	8,000
Boutard.....	Inspect <sup>r</sup> -ing <sup>r</sup> .	Caen.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	6,000
Gaultier.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes.....	6,000	<i>Idem.</i> .....	La Roche-sur-Yon..	6,000
Gentil.....	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des serv. sédent. (3 <sup>e</sup> bureau).	5,500	<i>Idem.</i> .....	Châteauroux.....	5,500
Rambaud.....	Sous-chef de bureau.	Bureau du person- nel.	5,500	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (3 <sup>e</sup> bur.).	5,500
Leroy.....	<i>Idem.</i> .....	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (3 <sup>e</sup> bur.).	5,000	<i>Idem.</i> .....	Cabinet du ministre (bur. du pers.).	5,000
Vishbender....	<i>Idem.</i> .....	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (1 <sup>er</sup> bur.).	4,500	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Garnier.....	Sous-chef de bureau.	Bureau du personnel.	4,500	Sous-chef de bureau.	Don de la comptab. (bur. des récl.).	4,500
Braive.....	Commis principal.	Bureau du personnel.	4,500	Sous-chef de bureau.	Don de la comptab. (vérific. des prod.)	4,500
Desmazières ..	<i>Idem</i> .....	Don des services sédent. (2 <sup>e</sup> bur.)	4,500	<i>Idem</i> .....	Don des services sédent. (1 <sup>er</sup> bur.)	4,500
Simon.....	Commis principal.	Don des services sédent <sup>es</sup> (1 <sup>er</sup> bur.)	3,500	Commis principal.	Cabinet du ministre (bur. du pers.)	3,500
Olivier.....	Commis.....	Don du mat. et de la const. (1 <sup>er</sup> bur.)	2,200	Commis de direction.	Alger, direct. rég.	2,100
Digeon.....	Précéd <sup>t</sup> commis.	Paris, direct. rég.	1,500	Commis. ...	Don du mat. et de la const. (1 <sup>er</sup> bur.)	1,600
Devanciat.....	Expéditionnaire.	Service central (1 <sup>er</sup> bureau).	1,500	.....	Cabinet du ministre.	1,500
Bourdon.....	<i>Idem</i> .....	Cabinet du ministre.	1,100	.....	Service central (1 <sup>er</sup> bureau).	1,100
Chazaren.....	.....	.....	"	Surnuméraire	Corresp <sup>ces</sup> postales (2 <sup>e</sup> bureau).	600
Gerbault.....	Com. princip.	Paris 22.....	3,300	Receveur....	Château-Thierry...	3,000
Stéphany.....	<i>Idem</i> .....	Tulle.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Issoire.....	3,000
Pozzo di Borgo	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lure.....	3,000
Bertrand.....	Receveur....	Briançon.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Nice, pl. Garibaldi.	2,500
M <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Suchard...	Receveuse...	Les Abrets.....	1,000	Receveuse...	Le Grand-Lemps...	1,000
v <sup>o</sup> Jalabert...	<i>Idem</i> .....	Latresne.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Les Abrets.....	1,200
M <sup>lles</sup> de Comblat...	<i>Idem</i> .....	Le Fleix.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Latresne.....	1,200
Grandchamp...	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Le Fleix.....	800
Aufan.....	Receveuse...	Montmeyan.....	800	<i>Idem</i> .....	Tavernes.....	800
Boyer.....	<i>Idem</i> .....	Abriès.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Montmeyan.....	1,000
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Franc.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Abriès.....	800
M <sup>lle</sup> Harnois.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Collinée.....	800
M. Rampini.....	Receveur....	Hamman-Rhira ..	1,000	Receveur....	Ghardaïa.....	1,000
M <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Pagnon...	.....	.....	"	Receveuse...	Tavaux.....	800
v <sup>o</sup> Bornet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Salles.....	800
MM. Duchaussoy...	Receveur....	Parthenay.....	2,200	Receveur....	Méru.....	2,200
Azéma.....	<i>Idem</i> .....	Montréjeau.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Parthenay.....	2,000
Arien.....	Comm. princ.	Ligne des Pyrénées.	2,700	<i>Idem</i> .....	Montréjeau.....	2,000
M <sup>lles</sup> Salvaire.....	Receveuse...	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	1,000	Receveuse...	Chéroy.....	1,000
Guéret.....	<i>Idem</i> .....	Varennnes.....	800	<i>Idem</i> .....	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	800
M <sup>me</sup> Laude.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Cantin.....	800
M <sup>lles</sup> Dupont.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Quiry-le-Sec.....	800
Bulat.....	Receveuse...	Perreux.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Terre-Noire.....	1,000
M <sup>mes</sup> Dellac.....	<i>Idem</i> .....	Les Quatre-Routes.	1,400	<i>Idem</i> .....	Perreux.....	1,400
Berger.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Géry.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Les Quatre-Routes..	1,000
Labrande.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Géry.....	800
M <sup>lles</sup> Bastin.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Reffroy.....	800
Pecquet.....	Receveuse...	Digny.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Maintenon.....	1,000
M <sup>mes</sup> Doucet.....	<i>Idem</i> .....	Ploumilliau.....	1,200	<i>Idem</i> .....	La Chap <sup>elle</sup> -s <sup>r</sup> -Erdre	1,200
Montois.....	<i>Idem</i> .....	La Chap <sup>elle</sup> -s <sup>r</sup> -Erdre	1,400	<i>Idem</i> .....	Ploumilliau.....	1,400
M. Bolze.....	Receveur....	Vesseaux.....	1,400	Receveur....	Saint-Donat.....	1,400
M <sup>mes</sup> Roche.....	Receveuse...	Saint-Donat.....	1,400	Receveuse...	Vesseaux.....	1,400
v <sup>o</sup> Vau.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Vouix.....	800
Délétoille.....	Receveuse...	Huppy.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Hallencourt.....	1,000
M. Castelli.....	.....	.....	"	Receveur....	Huppy.....	800
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Thomas...	Receveuse...	Vouneuil-s <sup>r</sup> -Vienne.	1,000	Receveuse...	Lusignan.....	1,000
M <sup>lle</sup> Noillard.....	<i>Idem</i> .....	Lappuie.....	800	<i>Idem</i> .....	Vouneuil-s <sup>r</sup> -Vienne.	800
M. Verdier.....	Receveur....	S <sup>t</sup> -Laurent-de-Neste.	1,400	Receveur....	Lannemezan.....	1,400
M <sup>lle</sup> Cahannes.....	.....	.....	"	Receveuse...	Pont-de-Montvert..	800
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Beauculat.	Receveuse...	Le Montet.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Meaulne.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bourillet.....	<i>Idem</i> .....	Pierrefitte-sur-Loire	800	<i>Idem</i> .....	Le Montet.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>lle</sup> Sinay .....	Receveuse...	Meaulne .....	1,400	Receveuse...	Pierrefitte-s-Loire..	1,400
M <sup>mes</sup> v <sup>e</sup> Affre .....	Idem .....	La Grand'Combe ..	1,400	Idem .....	Même résidence...	1,600
M <sup>lle</sup> Jeny .....	Idem .....	Lamargella .....	1,000	Idem .....	Epoisses .....	1,000
M <sup>mes</sup> v <sup>e</sup> Lapeyre ..	Idem .....	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	1,400	Idem .....	Fronsac .....	1,400
v <sup>e</sup> Chaumont ..	Idem .....	Fronsac .....	1,000	Idem .....	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	1,000
M <sup>me</sup> Letellier .....	Idem .....	Toucy .....	1,800	Idem .....	Moulins-Engilbert ..	1,800
MM. Ortoli .....	Receveur...	Bou-Saâda .....	1,000	Receveur...	Hamman-Rhira .....	1,000
Bastelica .....	Comm. aux <sup>rs</sup>	Mustapha-Palais...	1,400	Idem .....	Bou-Saâda .....	1,400
M <sup>mes</sup> Bardain .....	Receveuse...	Champigny-s-Meuse	1,400	Receveuse...	Savonnières .....	1,400
v <sup>e</sup> Rambaud ..	Idem .....	Pons .....	1,800	Idem .....	Beaujeu .....	1,800
M. Theure .....	Commis .....	La Rochelle .....	2,700	Receveur...	Pons .....	2,400
M <sup>lles</sup> Gausin .....	Receveuse...	Plabennec .....	1,200	Receveuse...	Argol .....	1,200
Bellanger .....	Idem .....	Plougasnou .....	800	Idem .....	Plabennec .....	800
M <sup>me</sup> Cazelaide .....	Idem .....	Tence .....	1,400	Idem .....	Ahun .....	1,400
Guillon .....	Idem .....	Ahun .....	1,400	Idem .....	Tence .....	1,400
Cottenet .....	.....	.....	"	Idem .....	Bessières .....	800
M <sup>lle</sup> Charpentier ..	.....	.....	"	Idem .....	Cuzion .....	800
M <sup>me</sup> Galianne .....	Receveuse...	Tuzaguet .....	1,400	Idem .....	S <sup>t</sup> -Laurent-de-Nesle.	1,400
M <sup>lle</sup> Goiffon .....	.....	.....	"	Idem .....	Tuzaguet .....	800
M <sup>me</sup> Montespan .....	Receveuse...	Mondonville .....	1,400	Idem .....	Carsac .....	1,400
M <sup>lles</sup> Blanchard .....	Idem .....	Donzenac .....	800	Idem .....	Mondonville .....	800
Vény .....	Idem .....	Juillac .....	1,400	Idem .....	Donzenac .....	1,400
Lajoinie .....	Idem .....	Lonzac .....	1,000	Idem .....	Juillac .....	1,000
Jarrige - Le- mois.	Idem .....	Carsac .....	1,000	Idem .....	Lonzac .....	1,000
Garessus .....	.....	.....	"	Idem .....	Lac ou Villers .....	800
Postel .....	Receveuse...	Lieques .....	1,400	Idem .....	Samer .....	1,400
Letanneur .....	Idem .....	Pipriac .....	1,400	Idem .....	Le Pertre .....	1,400
Bouquet .....	Idem .....	Le Pertre .....	1,000	Idem .....	Pipriac .....	1,000
M <sup>mes</sup> v <sup>e</sup> Manoir .....	Idem .....	Le Fouséret .....	1,200	Idem .....	Même résidence ..	1,400
Boyer .....	Idem .....	S <sup>t</sup> -Fort-sur-Gironde.	1,400	Idem .....	Lugon .....	1,400
M <sup>lles</sup> Dhucq .....	Idem .....	Châtillon-sur-Marne	1,400	Idem .....	Varennes .....	1,400
Neury .....	Idem .....	Grand .....	1,000	Idem .....	Châtillon-sur-Marne	1,000
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Cartier .....	Idem .....	Boi-sezon .....	800	Idem .....	Valence-d'Albigeois.	800
M <sup>mes</sup> Valentin .....	Idem .....	Vabre .....	1,400	Idem .....	Boissezon .....	1,400
Rey .....	Idem .....	Anglès-du-Tarn .....	800	Idem .....	Vabre .....	800
Jambert - Gui- raud.	.....	.....	"	Idem .....	Anglès-du-Tarn ..	800
Graulau .....	Receveuse...	Neuville-de-Poitou .	1,600	Idem .....	Vouneuil-s <sup>r</sup> -Vienne.	1,600
M <sup>lles</sup> Desvignes .....	Idem .....	Lençloître .....	1,400	Idem .....	Neuville-de-Poitou..	1,600
Naillard .....	Idem .....	Lappuie .....	800	Idem .....	Lençloître .....	800
Leboiteux .....	Idem .....	Landivy .....	1,400	Idem .....	Thouarce .....	1,400
M <sup>mes</sup> Tonnelot .....	.....	.....	"	Idem .....	Landivy .....	800
Jéay .....	Receveuse...	Cruas .....	800	Idem .....	Lozanne .....	800
M <sup>lles</sup> Imbert .....	.....	.....	"	Idem .....	Cruas .....	800
Broussard .....	.....	.....	"	Idem .....	Lappuie .....	800
Thibault .....	.....	.....	"	Idem .....	Lhommaizé .....	800
Bourdon .....	.....	.....	"	Idem .....	Tricot .....	800
Simon .....	Receveuse...	Nods .....	1,000	Idem .....	Amancey .....	1,000
Thiébaud .....	Idem .....	Tricot .....	800	Idem .....	Nods .....	800
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Page .....	Idem .....	Rouziers .....	1,000	Idem .....	Joué-les-Tours .....	1,000
M. Robert .....	.....	.....	"	Receveur...	Châteauneuf-d'Isère	800
M <sup>lle</sup> Delmas .....	.....	.....	"	Receveuse...	Plouganou .....	800
M <sup>mes</sup> Guillot .....	Receveuse...	Conty .....	1,400	Idem .....	Saint-Cobain .....	1,400
v <sup>e</sup> Debreilly .....	.....	.....	"	Idem .....	Conty .....	800
M <sup>lles</sup> Journès .....	Receveuse...	Saint-Laurent-de-la- Cabrerisse.	1,000	Idem .....	S <sup>t</sup> -Fort-sur-Gironde.	1,000
Durand .....	.....	.....	"	Idem .....	Saint-Laurent-de-la- Cabrerisse.	800
M. Gely .....	Commis .....	Paris, 39 .....	2,700	Receveur...	Briançon .....	2,400
M <sup>lle</sup> Maréchal .....	Receveuse...	Auvergne .....	1,200	Receveuse...	Genlis .....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>me</sup> Testevuide . . .	Receveuse . . .	Perthes . . . . .	1,000	Receveuse . . .	Auberive . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Dedouy . . . . .	Receveuse . . .	Perthes . . . . .	"	Idem . . . . .	Digny . . . . .	800
M. Trécourt . . . . .	Receveur . . .	S <sup>t</sup> -Ouen-sur-Seine . .	1,800	Receveur . . .	Puteaux . . . . .	2,000
M <sup>me</sup> v <sup>c</sup> Gerl . . . . .	Receveuse . . .	Puteaux . . . . .	1,800	Receveuse . . .	S <sup>t</sup> -Ouen-sur-Seine . .	1,800
M <sup>lles</sup> Warnet . . . . .	Receveuse . . .	Bezons . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Arvillers . . . . .	800
Buzot de Vi- gnancourt . . . . .	Receveuse . . .	Bezons . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Même résidence . . .	1,600
MM. Félaz . . . . .	Receveur . . .	Lagnieu . . . . .	1,400	Receveur . . .	Idem . . . . .	1,600
Hébrard . . . . .	Gardien d'entrepôt.	Teil-d'Ardèche . . .	900	Idem . . . . .	Vesseaux . . . . .	800
Cognié . . . . .	Receveur . . .	Cruzy-le-Châtel . . .	1,400	Idem . . . . .	Toucy . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Cordier . . . . .	Receveuse . . .	Saint-Menges . . . .	1,000	Receveuse . . .	Le Chesne . . . . .	1,000
Labrune . . . . .	Idem . . . . .	Le Chesne . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Saint-Menges . . . .	1,600
Cassal . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1. T. . . . .	"	Idem . . . . .	Grand . . . . .	800
MM. Simonin . . . . .	Sous-chef de section.	Paris 1. T. . . . .	4,500	Sous-chef de section.	Paris, central . . . .	4,500
Loyez . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	4,500	Idem . . . . .	Paris, 1. T. . . . .	4,500
Bavilley . . . . .	Comm. princ.	Paris, présidence . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, serv. officiel .	3,500
Marin . . . . .	Commis . . . .	Marseille, central . .	2,700	Contrôleur . .	Poitiers . . . . .	3,000
Robert . . . . .	Comm. princ.	Ligne du Sud-Ouest .	3,600	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest . . .	3,600
Bizouard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,000	Idem . . . . .	Même ligne . . . . .	3,000
Boullanger . . . . .	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	3,600	Comm. princ.	Paris 40 . . . . .	3,600
Girard . . . . .	Commis . . . .	Chambéry . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Même bureau . . . .	3,000
Mannoni . . . . .	Idem . . . . .	Constantinople, bu- reau principal.	2,700	Idem . . . . .	Même service . . . .	2,700
Baseilhac . . . . .	Idem . . . . .	Tarbes . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Agen . . . . .	3,000
Déchanet . . . . .	Comm. princ.	Laon R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	3,000
Suin . . . . .	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	3,600	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	3,600
Boulart . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	3,000	Idem . . . . .	Arras R. P. . . . .	3,000
Dissez . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Mende R. P. . . . .	3,000
Combescot . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest .	2,700	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest .	2,700
Lefèvre . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	2,700	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest .	2,700
Laurans . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	2,700	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	2,700
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, faubourg des Ancêtres.	3,600	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	3,600
Bardou . . . . .	Précédem <sup>t</sup> comm. princ. actuellement commis.	Nantes . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Même bureau . . . .	3,300
		Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .		
Fléché . . . . .	Commis . . . .	Le Mans R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bayonne . . . . .	3,000
Naefer . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	3,000
Cointet . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . .	2,700	Idem . . . . .	Belfort, faubourg des Ancêtres.	3,000
Clairat . . . . .	Comm. princ.	Paris 8 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	3,000
Billaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	2,700
Dissez . . . . .	Idem . . . . .	Mende . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Tulle . . . . .	3,000
Vieilledent . . . . .	Commis . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Même bureau . . . .	2,700
Lapeyre . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant ligne des Pyrénées.	2,700	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées .	2,700
Louet . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Commis . . . .	Creil . . . . .	1,800
Boquant . . . . .	Idem . . . . .	Havre, central . . . .	1,500	Idem . . . . .	Givet . . . . .	1,500
Debonnaire . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant ligne du Nord-Ouest.	1,500	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	1,500
Cambriels . . . . .	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ambulant ligne du Nord-Ouest.	1,800
Benat . . . . .	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	1,500
Moncourrier . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	1,500
Brunet . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . .	2,400	Idem . . . . .	Le Tonkin . . . . .	2,400
Morizot . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . .	1,500	Idem . . . . .	Chambéry . . . . .	1,500
Castelli . . . . .	Idem . . . . .	Toulon . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lyon, central . . . .	2,700
Julien . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. (A.) . . .	1,800
Normand . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Rennes, central . . .	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pourcenoix...	Commis...	Caen R. P.....	1,500	Commis...	Paris S.....	1,500
Jardin.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,800	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Girod.....	Idem.....	Paris 50.....	1,800	Idem.....	Versailles R. P....	1,800
Veysrière.....	Idem.....	Caen R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 50.....	2,100
Fournier.....	Idem.....	Séd., ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Amb <sup>t</sup> , même ligne..	1,500
Vannereau.....	Idem.....	Paris R. P. (Départ).	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	2,100
Duran.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Azéma.....	Idem.....	Toulouse R. P....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,700
Poïel.....	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. des Pyrén.	1,800	Idem.....	Toulouse R. P....	1,800
Taillet.....	Idem.....	Bordeaux, c. S <sup>t</sup> -Jean.	1,800	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. des Pyrén.	1,800
Moura.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bordeaux, c. S <sup>t</sup> -Jean.	2,400
Dupy.....	Idem.....	Bédarieux.....	1,500	Idem.....	Montpellier R. P...	1,500
Lamblin.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	2,400	Idem.....	Marseille, cours du Chapitre.	2,400
Moulin.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800
L'Helgouach..	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Chrétien.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500	Idem.....	La Rochelle, gare de contrôle.	1,500
Huet.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500
Batigne.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Desgorges.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Cassagnau.....	Idem.....	Paris R. P. (Transb <sup>t</sup> )	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Saint-Léger..	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest.	2,700	Ci <sup>s</sup> s <sup>t</sup> sa dem.	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,700
Lautier.....	Com. princ..	Agen.....	2,700	Idem.....	Amb, lig. des Pyrén.	2,700
Fourrier.....	Commis....	Amb <sup>t</sup> , lig. des Pyrén.	2,400	Commis....	Lig. du Sud-Ouest.	2,400
Taupin.....	Idem.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Leblond.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Dieppe.....	1,800
Robert.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,800	Idem.....	La Rochelle, gare de contrôle.	1,800
Gal.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,800
Sourisseau...	Idem.....	Bordeaux - S <sup>t</sup> -Jean,	2,100	Idem.....	Bordeaux, central..	2,100
Castaignède..	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Bordeaux, c. S <sup>t</sup> -Jean.	2,400
Luzy.....	Idem.....	Meaux.....	1,500	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Ricarrère.....	Idem.....	Coulommiers.....	2,100	Idem.....	Meaux.....	2,100
Gardille.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand, gare de contrôle.	2,100
Blanc.....	Idem.....	Clermont-de-l'Oise.	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	2,100
Sauterey.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,400	Idem.....	Ligue de l'Est....	2,400
Gérard.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest..	2,100
Poisson.....	Idem.....	Paris 48.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Mermet.....	Idem.....	Paris R. P. (Départ).	1,500	Idem.....	Paris 48.....	1,500
Marcot.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Paris 11.....	1,800
Gauder.....	Idem.....	Paris 11.....	1,800	Idem.....	Paris 10.....	1,800
Gourvenec...	Idem.....	Chartres.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Moal.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Chartres.....	1,800
Thomas.....	Idem.....	Beaune.....	1,500	Idem.....	Besançon-Chaprais.	1,500
Roulot.....	Idem.....	Besançon-Chaprais.	2,100	Idem.....	Beaune.....	2,100
Maumey.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800	Idem.....	Arcachon.....	1,800
Berthonnière..	Idem.....	Arcachon.....	1,500	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500
Demaiilly....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Angoulême.....	1,800
Combes.....	Idem.....	Angoulême.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Rieucau.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem.....	Paris 35.....	2,400
Peretti.....	Idem.....	Paris 35.....	1,500	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. du Nord.	1,500
Delphy.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Cadiou.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Rieu .....	Commis .....	Paris R. P. Départ.	1,800	Commis .....	Tarbes .....	1,800
Comat .....	Idem .....	Paris 32 .....	1,500	Idem .....	Paris R. P. Départ.	1,500
Péquignot .....	Idem .....	Epinal R. P. ....	2,100	Idem .....	Paris 32 .....	2,100
Otin .....	Idem .....	Cambrai .....	1,800	Idem .....	Epinal R. P. ....	1,800
Réghem .....	Idem .....	Nice, central .....	1,500	Idem .....	Cambrai .....	1,500
Evans .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Tulle .....	1,500
Dupy .....	Idem .....	Montpellier .....	1,500	Idem .....	Montpellier, central	1,500
Ungerer .....	Idem .....	Narbonne .....	1,500	Idem .....	Montpellier R. P. .	1,500
Bosviel .....	Idem .....	Mazamet .....	2,100	Idem .....	Narbonne .....	2,100
Robert .....	Idem .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500	Idem .....	Mazamet .....	1,500
Ollivier .....	Idem .....	Paris 4 .....	2,400	Idem .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,400
Fontaine .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Paris 4 .....	1,800
Peuch .....	Idem .....	Tulle .....	2,100	Idem .....	Montbrison .....	2,100
Donnève .....	Idem .....	Laigle .....	1,500	Idem .....	Tulle .....	1,500
Urbain .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Laigle .....	1,500
Reilly .....	Idem .....	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500	Idem .....	Rennes R. P. ....	1,500
Blary .....	Idem .....	Nice, central .....	1,800	Idem .....	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,800
Jauze-Baloy ..	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Marseille R. P. ....	1,500
Félix .....	Idem .....	Nice, central .....	1,500	Idem .....	Marseille, central..	1,500
Decléry .....	Idem .....	Idem .....	1,800	Idem .....	Idem .....	1,800
Finiels .....	Idem .....	St-Etienne R. P. .	1,800	Idem .....	Marseille R. P. ....	1,800
Gras .....	Idem .....	Nice, central .....	1,500	Idem .....	Marseille, central..	1,500
Viziez .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Arles .....	1,500
Maurras .....	Idem .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Gasquet .....	Idem .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	Idem .....	Paris R. P. Départ.	1,800
Jorel .....	Idem .....	Paris R. P. (Transb.)	2,400	Idem .....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,400
Audibert .....	Idem .....	Paris 1 .....	2,700	Idem .....	Le Tonkin .....	2,700
Ferrière .....	Idem .....	Paris 1 .....	1,800	Idem .....	Idem .....	1,800
Grimaud .....	Idem .....	Bordeaux, central..	1,800	Idem .....	Idem .....	1,800
Beaufils .....	Idem .....	Nice, central .....	1,800	Idem .....	Idem .....	1,800
Rogissart .....	Idem .....	Lille-Saint-Martin..	1,500	Idem .....	Idem .....	1,500
Maurey .....	Idem .....	Chartres .....	1,500	Idem .....	Idem .....	1,500
Vasse .....	Idem .....	Marseille, central.	1,500	Idem .....	Idem .....	1,500
Girod de No- villars.	Idem .....	Paris 48 .....	1,800	Idem .....	Cochinchine .....	1,800
Defendini .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Paris 48 .....	1,800
Schutz .....	Idem .....	Nancy R. P. ....	1,500	Idem .....	Le Tonkin .....	1,500
Paillot .....	Com. princ.	Paris 18 .....	2,700	Idem .....	Idem .....	2,700
Flécher .....	Com. sélent.	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Henry .....	Commis .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Nancy R. P. ....	1,500
Gislain .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Marseille, central.	1,500
Coupet - Sar- railh.	Idem .....	La Rochelle .....	1,500	Idem .....	Bordeaux, central..	1,500
Chotard .....	Idem .....	Paris 20 .....	1,500	Idem .....	La Rochelle .....	1,500
Blanc .....	Idem .....	Angers R. P. ....	1,500	Idem .....	Paris 20 .....	1,500
Le Gros .....	Idem .....	Avranches .....	2,400	Idem .....	Angers R. P. ....	2,400
Grignon .....	Idem .....	Nice, central .....	1,500	Idem .....	Avranches .....	1,500
Roux .....	Idem .....	Riom .....	1,500	Idem .....	Paris 1 .....	1,500
Solois .....	Idem .....	Nice, central .....	1,500	Idem .....	Riom .....	1,500
Audubert .....	Idem .....	Tours, gare .....	1,800	Idem .....	Paris 1 .....	1,800
Corbes .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Tours, gare .....	1,500
Lavabre .....	Idem .....	Amb <sup>t</sup> , lig. du Nord.	1,500	Idem .....	Paris R. P. Départ..	1,500
Moutte .....	Idem .....	Toulouse, central..	1,800	Idem .....	Annecy R. P. ....	1,800
Rumeau .....	Idem .....	Saint-Etienne-Ba- douillère.	2,100	Idem .....	Toulouse, central..	2,100
Maynard .....	Idem .....	Séd., l. de la Médit.	1,800	Idem .....	Amb., même ligne.	1,800
Monard .....	Idem .....	Nice, central .....	1,800	Idem .....	Pontarlier .....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Mathieu . . . . .	Commis . . . . .	Sidi-bel-Abbès . . . . .	1,500	Commis . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,500
Turquois . . . . .	Idem . . . . .	Alger R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Sidi-bel-Abbès . . . . .	1,500
Bernat . . . . .	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	1,500
Juste . . . . .	Idem . . . . .	Lille, direct. tech- nique.	2,400	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	2,400
Boyeau . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,500
Cabardos . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. (Départ)	1,800	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Raspiller . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	2,400
Dondeyne . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Racine . . . . .	Idem . . . . .	Paris 79 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Lagueyrie . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central.	2,400	Idem . . . . .	Paris 79 . . . . .	2,400
Julien . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, central.	1,500
Fromentin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,100
Bonnotte . . . . .	Idem . . . . .	Paris 23 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	1,800
Guichard . . . . .	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 23 . . . . .	2,400
Luzy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	1,500
Sansaud . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	1,800
Féret . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bernay . . . . .	1,500
Tassin . . . . .	Idem . . . . .	Evreux . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500
Rouyer . . . . .	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	1,800
Regouby . . . . .	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,800
Quéquet . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	2,100
Haloucherie . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	Idem . . . . .	Arras . . . . .	1,500
Audinot . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, gare . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Séd., ligne du Nord.	1,500
Robinet . . . . .	Idem . . . . .	Sedan . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Vouziers . . . . .	1,500
Huet . . . . .	Idem . . . . .	Evreux . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	2,400
Vabre . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,800
Venel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	1,500
Charbonneau . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. (Arrivée)	1,800	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Fromentin . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,100	Idem . . . . .	Paris R. P. (Arrivée)	2,100
Cassagnau . . . . .	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500
Lacombe . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux, central.	1,800
Lecorguillet . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Rennes, central . . . . .	2,400
Pfrimmer . . . . .	Idem . . . . .	Paris 47 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,700
Maurin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 47 . . . . .	1,500
Gaillard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500
Garret . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Commeyras . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Mende . . . . .	1,500
Chauval . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,800
Gasch . . . . .	Idem . . . . .	Paris 55 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,400
Lancelin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 23 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 55 . . . . .	1,800
Ploncard . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,800
Morand . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800
Moulin . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, Bourse . . .	1,800	Idem . . . . .	Marseille, central.	1,800
Giraud . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . .	1,800	Idem . . . . .	Marseille, Bourse . . .	1,800
Coupeau . . . . .	Surnumér <sup>é</sup> . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	1,500
Navarre . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . .	"	Idem . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Ferrier . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Lauret . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Guillaume . . . . .	Idem . . . . .	Toul . . . . .	"	Idem . . . . .	Coulommiers . . . . .	1,500
Benoist . . . . .	Idem . . . . .	Château-Thierry . . .	"	Idem . . . . .	Clermont-de-l'Oisc.	1,500
de Varèse . . . . .	Idem . . . . .	Constantinople . . . . .	"	Idem . . . . .	Stamboul . . . . .	1,500
Fau . . . . .	Idem . . . . .	Rive-de-Gier . . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne R. P. . . . .	1,500
Buré . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central	"	Idem . . . . .	Bédarieux . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Armand.....	Surnuméraire <sup>o</sup>	Paris, central.....	fr.	Commis....	Même service.....	fr.
Jouval.....	Idem.....	Gisors.....	"	Idem.....	Chartres.....	1,500
Lignon.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Lille-Saint-Martin.	1,500
Alandry.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Saint-Etienne-Ba- douillère.	1,500
Roques.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Cognac.....	1,500
Mauger.....	Idem.....	La Flèche.....	"	Idem.....	Coutances.....	1,500
Labarbe.....	Idem.....	Evreux.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Bisson.....	Idem.....	Rouen, central....	"	Idem.....	Rouen, Bourse....	1,500
Waast.....	Idem.....	Chantilly.....	"	Idem.....	Paris 23.....	1,500
Ghopard.....	Idem.....	Gisors.....	"	Idem.....	Evreux.....	1,500
Calet.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Nancy, gare.....	1,500
Lhôte.....	Idem.....	Creil.....	"	Surnumér <sup>re</sup> o.	Reims, bur. princip.	"
Perrot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Langres.....	"
Abesqué.....	Stag <sup>re</sup> surn <sup>re</sup> o.	Auch R. P.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Carayon.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Demoutès.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	Adm. centr. dir. des corresp. postales.	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	"
Raymon.....	Idem.....	Tours R. P.....	"	Idem.....	Poitiers.....	"
Sudrie.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Tours R. P.....	"
Imbert.....	Idem.....	Marseille R. P....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Reverdin.....	Idem.....	Canues.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Lecorre.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 21.....	"
de Sainsbut des Garcennes.	Idem.....	Fontainebleau....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Eichler.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Foutel.....	Idem.....	Montfort-sur-Meu..	"	Idem.....	Caen, rue Singer..	"
Bardon.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Périgueux.....	"
Blanger.....	Idem.....	Fécamp.....	"	Idem.....	Amiens R. P.....	"
Talbot.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Fécamp.....	"
Tauleigne.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Morcz-du-Jura.....	"
Gabriac.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Châteaubriant.....	"
Dureau.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	Besançon R. P....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Etienne, central.	"
Bouget.....	Com. aux <sup>re</sup> o.	Mâcon.....	"	Idem.....	Pontarlier.....	"
Carrey.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	La Rochelle R. P..	"	Idem.....	Pauillac.....	"
Micas.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"	Idem.....	Tonnerre.....	"
Bauzan.....	Idem.....	Montbrison.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Guéricy.....	Stagiaire.....	Aud uicq.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Delelis.....	Com. aux <sup>re</sup> o.	Béthune.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ballot.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	Beauvais.....	"	Idem.....	Sedan.....	"
Mondon.....	Com. aux <sup>re</sup> o.	Toulouse-S <sup>t</sup> -Cyprien	"	Idem.....	Château-d'Oleron..	"
Jullion.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	Saint-Yrieix.....	"	Idem.....	La Flèche.....	"
Allouchery.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Roussel.....	Stagiaire.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Tonnerre.....	"
Grangé.....	Com. aux <sup>re</sup> o.	Toulouse. (Allées Saint-Michel.)	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Lefebvre.....	Surnumér <sup>re</sup> o.	Péronne.....	"	Idem.....	Chantilly.....	"
Bourgeois.....	Idem.....	.....	"	Agent trieur.	Séd <sup>re</sup> , ligne de l'Est.	1,200
Beaucourt.....	Ag <sup>t</sup> second <sup>re</sup> o.	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	Ag <sup>t</sup> second <sup>re</sup> o.	Ligne de l'Ouest..	1,500
Lacoste.....	Idem.....	.....	"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Bourgoin.....	Agent trieur.	Ligne du Nord....	1,200	Idem.....	Amb <sup>t</sup> , même ligne.	1,200
Dupin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. du Nord.	1,200
Aladenise.....	Ag <sup>t</sup> second <sup>re</sup> o.	Tours, gare.....	1,300	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. du Sud-O.	1,300
Coursières.....	Facteur ru- ral.	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	690	Idem.....	Idem.....	1,200
Bompas.....	Agent trieur.	Sédent., lig. du Nord	1,300	Idem.....	Amb <sup>t</sup> , même ligne.	1,300
Engel.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Séd <sup>re</sup> , lig. du Nord.	1,200
Dutil.....	Gard. de bur.	Carcassonne.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,200
Pacheix.....	Agent trieur.	Sédent., lig. du Nord	1,200	Idem.....	Amb <sup>t</sup> , même ligne.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		<b>COMMIS.</b>	
<b>CHEF DE BUREAU.</b>		2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .	
7,000 <sup>f</sup> à 8,000 <sup>f</sup> .		MM. Richier.....	Gap.
M. Raynaud.....	D <sup>on</sup> du matériel et constr.	Cuguillère.....	Oran.
<b>SOUS-CHEF DE BUREAU.</b>		Brabetz.....	Fabrication des T. P.
5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .		Rouquette.....	Vérification du matériel.
M. Dalton.....	Services sédentaires.	de Vaux.....	Châteauroux.
<b>COMMIS.</b>		Hasselot.....	Bar-le-Duc.
3,100 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .		Rotté.....	Blois.
MM. Bourgeois-Gavardin.	Articles d'argent.	Sardi.....	Nice.
Maillo.....	Service central.	Petit.....	Laval.
Labesse.....	Ordonnancement.	Bucaille.....	Agen.
Renaudet.....	Caisse d'épargne.	Plonzey.....	Marseille, dir. technique.
Montagne.....	Idem.	2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .	
2,200 <sup>f</sup> à 2,500 <sup>f</sup> .		MM. Béthoux.....	Gap.
M. Duflot.....	Personnel.	Bougy.....	Rouen.
1,900 <sup>f</sup> à 2,200 <sup>f</sup> .		Gonon.....	Mâcon.
M. Boyer.....	Personnel.	Delon.....	Quimper.
<b>EXPÉDITIONNAIRES.</b>		Hiribarren.....	Angers.
1,100 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .		Biot.....	Oran.
M. Malicet.....	Direction du matériel.	Pontillon.....	Chartres.
1,000 <sup>f</sup> à 1,100 <sup>f</sup> .		1,800 <sup>f</sup> à 2,100 <sup>f</sup> .	
M. Legendre.....	Bureau des réclamations.	M. Beurtila:.....	Tarbes.
<b>DIRECTIONS ET SERVICES SPÉCIAUX.</b>		1,500 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .	
<b>INSPECTEUR.</b>		MM. Martin.....	Dijon.
5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .		Machu.....	Lille.
M. Trouet.....	D <sup>on</sup> départ. de la Seine.	<b>SERVICE DE L'EXPLOITATION.</b>	
<b>CONTRÔLEUR.</b>		<b>RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.</b>	
2,500 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .		4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .	
M. Godfroy.....	Paris, direction régionale.	MM. Charlier de Chily...	Grenoble.
<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b>		Doux.....	Pau.
3,600 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		Lecamus.....	Le Havre, central.
M. Hamel.....	Insp <sup>on</sup> génér. du contrôle.	Bourel.....	Beauvais.
2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .		Tugout.....	Paris 3.
MM. Barbe.....	Rennes, dir. technique.	Bizot.....	Aix.
Quignon.....	Arras.	Baudoin.....	Marseille, Chapitre.
Dambier.....	Insp <sup>on</sup> génér. du contrôle.	3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .	
Canet.....	Caen, dir. technique.	MM. Poggioli.....	Béziers.
Malatier de Latrolière.	Paris, dir. technique.	Rondenay.....	Paris 78.
Aubry.....	Laon.	3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .	
Grillon.....	Mâcon.	MM. Vielard.....	Toulouse, Saint-Michel.
		Dapont.....	Châtillon-sur-Seine.
		Aignelot.....	Langres.
		2,500 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
		MM. Vattebled.....	Eu.
		Canet.....	Autun.
		Bauduret.....	Paris 50.
		Rousseaux.....	Fourmies.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.			
<i>1<sup>re</sup> classe.</i>			
	2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .	M <sup>me</sup> Vouriot.....	La Celle-Dunoise.
M. Leidier.....	Antibes.	Brucker.....	Saint-Soupplets.
	2,200 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .	M. Trébillon.....	Fallon.
MM. Jouatte.....	Romorantin.	M <sup>me</sup> Brets.....	Villeneuve.
Musse.....	Cavaillon.	M <sup>lle</sup> Richard.....	Comps-la-Ville.
Lobbé.....	Saint-Amand.	M <sup>me</sup> Cochet.....	Montpezat.
	2,000 <sup>f</sup> à 2,200 <sup>f</sup> .	M <sup>lle</sup> Rétif.....	Labrit.
M <sup>lle</sup> Petit.....	Champagnole.	M <sup>me</sup> Fayot.....	Cherveix.
M. Pihan.....	Denain.	M. Tomasini.....	Bastelica.
	<i>2<sup>e</sup> classe.</i>	M <sup>lle</sup> Bonamy.....	Saint-Georges.
	1,800 <sup>f</sup> à 2,000 <sup>f</sup> .	M <sup>me</sup> Castagnol.....	Assier.
MM. Guimbert.....	Saint-Florentin.	M <sup>lles</sup> Masson.....	Querrieu.
Vignaux.....	Vimoutiers.	Perrin.....	La Tour.
Prétot.....	Cours.	Trestour.....	Ingrande.
	1,600 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .	Viennet.....	Bouclans.
M <sup>me</sup> d'Héré.....	Oullins.	Lebouvier.....	Saint-Laurent.
M <sup>lle</sup> Ceraesson.....	Arnay-le-Duc.	de Gaors.....	Mauroux.
M <sup>me</sup> Lecourt.....	Attigny.	Arnaud.....	Chatel.
M <sup>lles</sup> Alainmat.....	Évron.	M <sup>me</sup> Mavoire.....	Le Fousseret.
Eschbaecher.....	Meudon.		1,000 à 1,200 <sup>f</sup> .
MM. Seel.....	Auxy-le-Château.	M <sup>lle</sup> Judas.....	Luthenay.
Périé.....	Amélie-les-Bains.	M. Armand.....	Étoile.
M <sup>lle</sup> Nicolet.....	Coudé-sur-l'Escaut.	M <sup>mes</sup> Dagand.....	Carlepont.
M <sup>mes</sup> Caisso.....	La Loupe.	Regett.....	Sigoulès.
Baudinet.....	Essonnes.	M <sup>lles</sup> Grnin.....	Ampuis.
M <sup>lle</sup> Bonroy.....	Bléré.	Gojon.....	Menthonnex.
M <sup>mes</sup> Marlier.....	La Voulte.	Lecoutre.....	Hermies.
Pinot.....	Villeurbanne.	Bastien.....	Souppes.
Simonet.....	Nay.	Henry.....	Passavant.
Rouleau.....	Aigues-Vives.	Corrèze.....	Accous.
	1,400 <sup>f</sup> à 1,600 <sup>f</sup> .	d'Hallet.....	Tantonville.
M <sup>lles</sup> Rouet.....	L'Isle-Adam.	M <sup>me</sup> Mercier.....	Roucy.
Dubosq.....	Villers-Bretonneux.	M <sup>lles</sup> Valet.....	Saint-Léger.
Portet.....	Clamart.	Wolfe.....	Mercy.
M <sup>me</sup> Affre.....	La Grand'Combe.	Aubry.....	Pussay.
	<i>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes.</i>	Bonfy.....	Coussac.
	1,200 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .	Baulny.....	Monthois.
M <sup>lle</sup> Vigié.....	Saint-Martin.	Moreau.....	Chamesson.
M <sup>mes</sup> Rieu.....	Satrancolin.	Reynaud.....	Voutezac.
Grand.....	Saint-Nazaire.	Binaut.....	Aubers.
Guilbert.....	Marcoing.	M <sup>me</sup> Avisse.....	Montbazou.
de la Batic.....	Plestin-les-Grèves.	M <sup>lle</sup> Pallut.....	Vougeaucourt.
Tessier.....	Plounéru.	M. Bounafoux.....	Chorges.
M. Espardeilha.....	Laure.	M <sup>lles</sup> Huc.....	Gan.
M <sup>mes</sup> Bouteille.....	Mourioux.	Noirot.....	Chassigny.
Choulette.....	Wimy.	Pellet.....	Saint-Pierreville.
M <sup>lle</sup> Liotard.....	Septèmes.	M. Jouglé.....	Caux.
M. Deroze.....	Martigny.	M <sup>lle</sup> Pères.....	Ludon.
M <sup>me</sup> Fichou.....	Erquy.	M <sup>me</sup> Naulet.....	Roche-corbon.
M <sup>lle</sup> Bruant.....	Lesmont.	M <sup>lles</sup> Garros.....	Montfort.
M. Guillaume.....	Marseille-la-Rose.	Lefebvre.....	Vignacourt.
		M <sup>mes</sup> Lalgoualche.....	Ploudalmezeau.
		Quilbeuf.....	Brogie.
		M <sup>lle</sup> Desjouis.....	Boissy-Maugis.
		M <sup>me</sup> Vidard.....	Souigny.
		M <sup>lles</sup> Papillon.....	Fondettes.
		Cochard.....	Pargny.
		Monchublon.....	Ernée.
		Belat.....	Perreux.
		Daniel.....	Amfreville.
		M <sup>me</sup> Maury.....	Lamarque.
		M <sup>lle</sup> Despouy.....	Lomné.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
De 800 <sup>f</sup> à 1,000 <sup>f</sup>			
M <sup>lles</sup> Léger.....	Dixmont.	MM. Ali-bel-Hadjer.....	Alger.
Venarx.....	Saint-Just.	Rivet.....	Blidah.
Vaucois.....	Les Islettes.	Renggly.....	Constantine.
Vornay.....	Cerdon.	Triaire.....	Ligne du Sud-Ouest.
Couzinié.....	Alban.	Monchablon.....	Ligne du Nord.
Dumur.....	Audenge.	Jeanjean.....	Ligne de Lyon.
Cattin.....	Champier.	David.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bellat.....	Citers-	Athénas de Beaulieu.	<i>Idem</i>
M <sup>me</sup> Larruchou.....	Ossès.	Martin.....	Ligne de Lyon.
M <sup>lles</sup> Jolly.....	Thin-le-Moutier.	Burel.....	Ligne de l'Ouest.
Pavot.....	Saffré.	Dumoulin.....	Ligne des Pyrénées.
Tallet.....	Lourmarin.	Reygasse.....	Ligne du Sud-Ouest.
Decker.....	Dammarie.	Le Clech.....	Ligne de l'Ouest.
Decorde.....	Clary.	Alazard.....	Ligne du Sud-Ouest.
Daviaud.....	Trémentines.	Ponton.....	Valence.
M <sup>me</sup> Gheuldre.....	Grez-en-Bouère.	Teuly.....	Bordeaux.
M <sup>lles</sup> Plasse.....	Denicé.	Auger.....	Chalon-sur-Saône.
Rodé.....	Vaite.	Saillard.....	Saint-Lô.
Villedieu.....	Saint-Jean-des-Baisants.	Grilliet.....	Chambéry.
Euvrard.....	Morey.	Bégou.....	Lyon-Perrache.
Gautherat.....	Montreux.	Chambérie.....	Saint-Bricuc.
M <sup>me</sup> Carpentier.....	Bernaiville.	Robert de Latour..	Mont-de-Marsan.
Dumontié.....	Saint-Jean-de-Sauves.	Plagnol.....	Nîmes-gare.
M <sup>lles</sup> Recéjac.....	Pellegrue.	Dumont.....	Amiens.
Renault.....	Romillé.	Mailliet.....	Saint-Quentin.
Delplanque.....	Artres.	Meder.....	Belfort-gare.
M <sup>me</sup> Champeval.....	Sussey.	Montarras.....	Agen-gare.
M <sup>lles</sup> Dupont.....	Gommegnies.	Delattre.....	Dunkerque.
Moulinier.....	Chaniers.	Guichard.....	Mâcon.
M <sup>me</sup> Rambaud.....	Razac.	Becquenot.....	Nevers-gare.
M <sup>lles</sup> Poujal.....	Valdériès.	Dubaquier.....	Bordeaux.
Roubaud.....	Chabottes.	Cazos.....	Auch.
M <sup>me</sup> Gautier.....	Trèves.	Boudet.....	Mende.
M <sup>lles</sup> Borel.....	Bellou.	Pariès.....	Bordeaux central.
Dudan.....	Cailly.	Marchandon.....	Tarare.
M <sup>mes</sup> Meslier.....	Vern.	Piot.....	Guise.
Gourronc.....	Groix.	Arnaud.....	Bordeaux.
M <sup>lle</sup> Miniac.....	Tinténac.	Lardinois.....	Avesnes.
M. Louer.....	Saint-Bénil.	Rouillée.....	Trouville.
M <sup>lles</sup> Ragot.....	Bazoches.	Ruggieri.....	Marseille.
Treillé.....	Guerchy.	Pidoucet.....	Besançon.
Launay.....	Villiers.	Volfrom.....	Paris, service officiel.
Bessac.....	Les Eyzies.	Bruneau.....	Paris 73.
Jacob.....	Omessa.	Renovier.....	Paris central.
Galle.....	Saint Chef.	Roch.....	Paris Marché-aux-Bestiaux
M <sup>me</sup> Simon.....	Jenlain.	Flachaire.....	Paris 80.
M <sup>lle</sup> Thorel.....	Couilly.	Latour.....	Paris R. P.
		Fermont.....	Paris Bourse.
		Damiens.....	Paris central.
		Chevrolais.....	<i>Idem</i> .
CHEFS DE BRIGADE.		De Longraye.....	Paris R. P.
3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup>		Marie.....	<i>Idem</i> .
MM. Schuller.....	Ligne du Nord.	Carayon.....	Paris 47.
2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup>		Bellat.....	Paris central.
Canavaggio.....	Ligne du Sud-Ouest.	Huck.....	Besançon.
		Monteils.....	Bordeaux.
COMMIS.		Bentz.....	Brest.
2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .		Brossard.....	Paris central.
MM. Valantin.....	Alger.	Larmurier.....	<i>Idem</i> .
Radenac.....	Tunis.	Mottin.....	Paris 23.
Morlan.....	Tunis.	Salat.....	Paris Ministère de l'Int <sup>r</sup> .
		Clerc.....	Paris central.
		Teisseire.....	Paris 80.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Desnottes.....	Paris Bourse.	MM. Deschamps.....	Limoges.
Sartori .....	Paris R. P.	Forget.....	Poitiers-gare.
Richard .....	Paris 12.	Rampin .....	Marseille Bourse.
Ecarnot.....	Paris 1.	Veyssière-Lamothe..	Paris 50.
2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .		Voillot.....	Chamont.
MM. Sourt.....	Constantine.	Bancihon.....	St-Etienne-Badouillère.
Voirin .....	Alger.	Morvan .....	Quimper.
Joëts .....	Tlemcen.	Pette .....	Bellegarde-gare.
Richard.....	Alger R. P.	Mathieu, Louis....	Bordeaux.
Buscaïl.....	Bône.	Ribayrol.....	Agen-gare.
Lembel.....	Ligne du Sud-Ouest.	Laurent .....	Vincennes.
Trotobas.....	Ligne de la Méditerranée.	Le Bacquer.....	Quimper.
Sirjacques.....	Ligne de l'Est.	Bermont.....	Épinal.
Mailhuchet.....	Ligne de Lyon.	Moutet.....	Avignon.
Souton.....	Ligne des Pyrénées.	Varloteau.....	Châlons-sur-Marne.
Thoumini de la HauHo.	Ligne de l'Est.	Viala.....	Lyon.
Boyer.....	Ligne de Lyon.	Costedoat.....	Bayonne.
Gérard.....	Ligne de l'Est.	Couturier.....	Châtellerault.
Raynaud.....	<i>Idem.</i>	Le Dauphin.....	Paris 28.
Faure.....	Ligne du Sud-Ouest.	Chaîneaux.....	Paris 14.
Rouzet-Ray.....	<i>Idem.</i>	Frindel.....	Paris 51.
Pigeaire.....	Ligne de la Méditerranée.	Barrière.....	Paris central.
Midol.....	Ligne de Lyon.	Planchou.....	Paris gare de Vincennes.
Barrère.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bayart .....	Paris gare de Lyon.
Regimbeau.....	Ligne des Pyrénées.	Pizon.....	Paris 70.
Dupin .....	Ligne du Sud-Ouest.	Guinet.....	Paris 26.
Bordès.....	<i>Idem.</i>	Pautré.....	Paris 58.
Rolland.....	Ligne de Lyon.	Duclou.....	Paris R. P.
Journeuse.....	<i>Idem.</i>	Taillefer.....	Toulouse St-Cyprien.
Lapôtre.....	Ligne du Sud-Ouest.	Fabre.....	Monaco.
Michel.....	<i>Idem.</i>	Demoy.....	Saint-Malo.
Maybou.....	<i>Idem.</i>	Braud.....	Ancecy.
Thomas.....	Ligne de l'Ouest.	Ludeau.....	Angers.
Pez.....	Ligne de la Méditerranée.	Lac.....	Le Puy.
Castagné.....	Ligne du Sud-Ouest.	Dubourdieu.....	Bordeaux.
Laurent, Louis....	Ligne de Lyon.	Vienot.....	Caen.
Cottin.....	Ligne du Nord.	Demai.....	Nice central.
Gleize.....	Ligne de Lyon.	Gouin.....	Niort.
Royer B.....	Ligne du Nord-Ouest.	Delorieux.....	Clermont-Ferrand Central
Mazcaud.....	Ligne du Sud-Ouest.	Vignes.....	Agen.
Pulicani.....	Ligne de la Méditerranée.	Terlet.....	Saint-Etienne R. P.
Gauch.....	Ligne du Nord.	Rouquette.....	Albi.
Lhobeth.....	Ligne de l'Est.	Soulvières.....	Toulouse.
Mercurin.....	Ligne de la Méditerranée.	Combrès.....	Béziers.
Muselli.....	Ligne de Lyon.	Beau.....	Paris central.
Deussault.....	Ligne du Nord-Ouest.	Pouliot.....	Paris 1.
Jorry.....	Rouen Central.	Postic.....	Paris 9.
Pardigon.....	Aix.	Capy.....	Paris central.
Vignal.....	Cette.	Vallée.....	<i>Idem.</i>
Bruey.....	Dijon.	Mangin.....	Paris R. P. (D.
Lequin.....	<i>Idem.</i>	Blaising.....	Paris 54.
Caupain.....	Arras.	Priou.....	Paris R. P. (T.
Hébert.....	Cherbourg.	Gaillon.....	Paris 71.
Villechaise.....	Limoges.	1,800 <sup>f</sup> à 2,100 <sup>f</sup> .	
Girma.....	Toulouse central.	MM. Laborde.....	Ligne de l'Ouest.
Chenna.....	Nevers.	Egeley.....	Ligne de Lyon.
Barlet.....	Clermont-Ferrand.	Bartin.....	<i>Idem.</i>
Capron.....	Arras.	Roger.....	Ligne du Nord.
Macabion.....	La Rochelle.	Jeanjean.....	Ligne de l'Est.
Granier.....	Marseille.	Dournes.....	Ligne du Sud-Ouest.
Charbonnel.....	Montbéliard.	Sarazin.....	Ligne de l'Est.
		Diéval.....	Ligne du Nord.

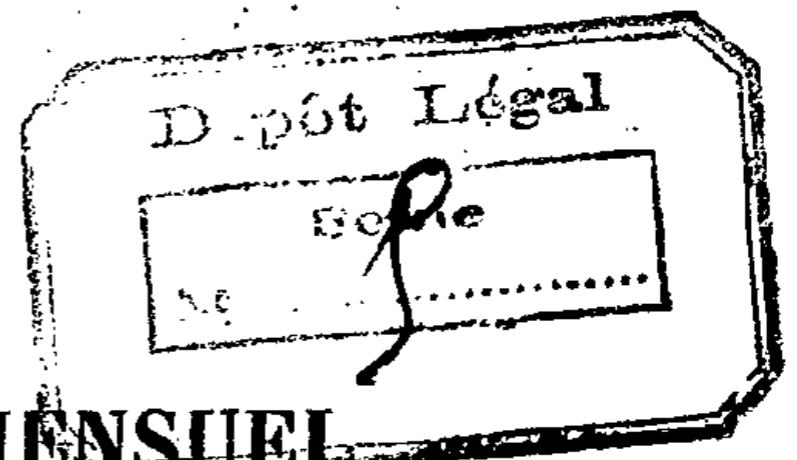


NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Dufrène.....	Ligne du Nord.	MM. Demars.....	Ligne du Nord.
Blaise.....	Ligne de l'Est.	Marin.....	<i>Idem.</i>
Dupont.....	Ligne du Sud-Ouest.	Labie.....	Ligne du Nord-Ouest.
Hucherot.....	Ligne de l'Est.	Martin.....	Ligne de Lyon.
Voydeville.....	Ligne du Nord-Ouest.	Rousseau.....	Ligne du Sud-Ouest.
Lenègre.....	Clermont-Ferrand.	Carbonnier.....	<i>Idem.</i>
Hogard.....	Châteaudun.	Masson.....	Ligne de Lyon.
Andraud.....	Clermont-Ferrand.	Enjalbert.....	Ligne du Nord.
Dujardin.....	Fontainebleau.	Serres.....	<i>Idem.</i>
Pons.....	Fontenay-le-Comte.	Caplat.....	Ligne des Pyrénées.
François.....	Chaumont.	Feste.....	Ligne de l'Ouest.
Decroix.....	Amiens R. P.	Hapert.....	Ligne du Sud-Ouest.
Flon.....	Belfort, faubourg des An- cêtres.	Roux (Joseph).....	Ligne de l'Ouest.
Maury.....	Castelnaudary.	Anguoirol.....	Fontainebleau.
Eissantier.....	Marseille.	Bros.....	Poitiers.
Floch.....	Brest.	Guyon.....	Orléans.
Laurant.....	Paris 1.	Gargam.....	Angoulême.
Tison.....	Paris, central.	Reynes.....	Tours, gare.
Durand.....	<i>Idem.</i>	Bisens.....	Bayonne.
Nicolas.....	Paris 28.	Eymery.....	Lyon, central.
Henon.....	Paris 9.	Lefaix.....	Le Havre, port.
Delluarde.....	Paris R. P.	Roger.....	Fécamp.
Godet.....	<i>Idem.</i>	Souchon.....	Marseille, central.
Kirche.....	<i>Idem.</i>	David.....	Rouen R. P.
Christophe.....	Saumur.	Burlot.....	Coutras, gare.
Bayard.....	Cannes.	Huzon.....	Lyon R. P.
Parthiot.....	Dijon.	Bory.....	Bourges, gare.
Fourmentaux.....	Blois, Denis-Papin.	Pinchen.....	Beauvais.
Foueras.....	Saint-Chamond.	Daniel.....	Rouen R. P.
Léon.....	Nantes R. P.	Rochedix.....	Villefranche-sur-Saône.
Imbert.....	Clermont-Ferrand.	Thouvenel.....	Saint-Germain-en-Laye.
Auxenelle.....	Dreux.	Caudron.....	Béthune.
Magne.....	Albi.	Duret.....	La Flèche.
Vialet.....	Sens.	Gaillard.....	Montpellier.
Bertrand.....	Paris R. P. (Départ.)	Huc.....	Bayonne.
Germain.....	Paris 12.	Lafon (L.).....	Tours R. P.
Feuillet.....	Paris, central.	Perrissol.....	Menton.
Dessoignes.....	<i>Idem.</i>	Esmingaud.....	Digne.
Berger.....	Paris R. P. (Départ.)	Griffoul.....	Bergerac.
Gleize.....	Paris, central.	Jouffroy.....	Lyon.
Huet.....	Paris R. P. (Départ.)	Levejac.....	Bordeaux.
1,500 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .		Guyot.....	Dieppe, gare.
MM. Moulart.....	Bône.	Massol.....	Le Mans.
Sebillotte.....	Tunis.	Palu.....	Albi.
Péron.....	<i>Idem.</i>	Payrastra.....	Clermont-Ferrand.
Guénois.....	Le Kef.	Dulin.....	Mézières.
Labauve dit Auguste.	Ligne du Sud-Ouest.	Parcollet.....	Reims, principal.
Costes.....	Ligne de l'Ouest.	Buscail.....	Annecy.
Vignes.....	Ligne du Sud-Ouest.	Busquet.....	Orange.
Costant.....	<i>Idem.</i>	Laguinier.....	Vierzon.
Demailly.....	Ligne du Nord.	Leroux.....	La Fère.
Régat.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bernard.....	Lille, central.
Debons.....	Ligne du Nord.	Borin.....	Nancy, gare.
Colnot.....	Ligne de l'Est.	Casteret.....	Saint-Étienne R. P.
Filippi.....	Ligne de la Méditerranée.	Daniélou.....	Rouen R. P.
Arvieu.....	Ligne du Nord.	Debergue.....	Cambrai.
Gaillard.....	Ligne de Lyon.	Ferrier.....	Tarare.
Peyroles.....	Ligne du Sud-Ouest.	Fringant.....	Soissons.
Brun.....	Ligne de la Méditerranée.	Girardon.....	Montélimar.
Hérail.....	Ligne du Sud-Ouest.	Jézéquel.....	Quimper.
Mol.....	Ligne du Nord.	Robin.....	La Roche-sur-Yon.
		Vallhorgues.....	Besançon R. P.
		Bessièrès.....	Paris 85.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Viltard.....	Paris R. P.	MM. Feller.....	Saint-Dié.
Millo.....	Paris 24.	Lebourdais.....	Laval.
Carnus.....	Paris 67.	Autret.....	Brest.
Scholtus.....	Paris, central.	Chaignet.....	Troyes.
Darce.....	Paris 74.	Dubled.....	Marseille, central
Gibert.....	Paris R. P.	Crenvez.....	Reims, principal.
Henry.....	Paris, central.	Gendron.....	Nantes R. P.
Leroux.....	<i>Idem.</i>	Perrier.....	Voiron.
Pontonnet.....	Paris, Bourse.	Bosredon.....	Paris 69.
Thibal.....	Paris, central.	Jurdieu.....	Paris 67.
Pieuchot.....	Paris 11.	Plant.....	Paris 12.
Grand.....	Paris 83.	Thiaucourt.....	Paris 68.
Ventre.....	Paris 1.	Fabry.....	Paris 8.
Ercole.....	Paris 2.	Tissier.....	Paris, central.
Durand.....	Paris 13.	Davignon.....	Paris 55.
Paloque.....	Paris 1.	Théo.....	Paris 37.
Fabre.....	Paris 21.	Relin.....	Paris R. P.
Bellevoine.....	Paris 18.	Delteil.....	<i>Idem.</i>
Dalquié.....	Paris 72.	Schneyder.....	Paris, central.
Mouret.....	Paris 24.	Petitbien.....	<i>Idem.</i>
Sicard.....	Paris 21.	Saunier.....	<i>Idem.</i>
Vital.....	Paris 13.	Taferna.....	<i>Idem.</i>
Doby.....	Paris R. P.	Ballévre.....	Paris 68.
Giraud.....	<i>Idem.</i>	Lemille.....	Paris, central.
Pérona.....	<i>Idem.</i>	Bouchenard.....	Paris R. P.
Gille.....	Paris, Bourse.	Charlot.....	<i>Idem.</i>
Jardot.....	Paris, central.	Gariel.....	Paris 49.
Onde.....	<i>Idem.</i>	Sol.....	Paris 17.
Passé.....	Paris 30.	Le Roux.....	Paris, Bourse.
Rolo.....	Paris, central.	Guérard.....	Paris, central.
Champy.....	<i>Idem.</i>	Oudart.....	Paris 11.
Tallendeau.....	<i>Idem.</i>	Peyre.....	Paris R. P.
Bégé.....	Laon, gare.	Chambéry.....	Paris 26.
Matet.....	Brive.	Bouffier.....	Paris, central.
Mouraille.....	Menton.	Alizon.....	Paris 13.
Vitasse.....	Amiens R. P.	Cancelier.....	Paris 74.
Pieyre.....	Lyon R. P.	Charpin.....	Paris, central.
Belugou.....	Cette.	Laguerre.....	<i>Idem.</i>
Jacquier.....	Châlons-sur-Marne.	Renault.....	Paris 51.
Brandin.....	Marseille.	Dabrigeon.....	Paris 1.
Robert.....	Mazamet.	Hubert.....	Paris R. P.
Pomès.....	Tarbes.	Debonnaire.....	Paris 36.
Montagard.....	Lyon R. P.		
Bréda.....	Nancy, gare.		
Japsenne.....	Givet, gare.		
Belgrand.....	Coulommiers.		
Audemard.....	Périgueux.		
Riquier.....	Marseille R. P.		
Lemoine.....	Dijon.		
Paget.....	Bordeaux R. P.		
Ribeyre.....	Clermont-Ferrand, central.		
Tuiffier.....	Le Havre, principal.		
		AGENTS TRIEURS.	
		1,400 <sup>f</sup> à 1,500 <sup>f</sup> .	
		MM. Gaillardet.....	Ligne de Lyon.
		Juttel.....	Paris R. P.
		1,300 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .	
		MM. Romand.....	Ligne du Sud-Ouest.
		Orlianges.....	Ligne de l'Ouest







# DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 5.

## SOMMAIRE.

Pages.

NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois, belges, britanniques et italiens.....	107
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	109
LISTE des journaux suisses.....	111
BÂTIMENTS en partance.....	112
FAITS divers.....	114
NOMINATIONS et promotions.....	117

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Rectifications à opérer sur la nomenclature des bureaux austro-hongrois.  
(Edition de mars 1886.)*

1° En regard de chacun des bureaux de :

Wien, Franz-Joseph Bahnhof.....	} Basse-Autriche.
Wien, Nordbahnhof.....	
Wien, Nordwestbahnhof.....	
Wien, Staatsbahnhof.....	

mettre un T suivi du renvoi (1).

Inscrire au bas de la page le renvoi ci-après :

(1) Ces bureaux sont autorisés à l'émission, mais non au paiement des mandats télégraphiques internationaux.

2° En regard des bureaux ci-après, mettre le nom de la province, savoir :

Lovasz-Patona.....	Hongrie.
Nasrod.....	Transylvanie.
Srepesvorolja.....	Hongrie.

3° En regard des bureaux de :

Ada (Hongrie),	Husyatin (Galicie),
Alt-Becse (O'Becse) (Hongrie),	
Bonyhad (Hongrie),	
Csongrad (Hongrie),	
inscrire la lettre T.	Judenburg (Styrie),
	Saybusch (Galicie).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.  
— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste belges.*

Les agents sont invités à inscrire à son ordre alphabétique le nom du bureau d'Agimont (Namur), récemment créé.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Angleterre.*

Bandon Hill.....	Croydon.	Lower High Street....	Stourbridge.
Brockmoor.....	Brierley Hill.	Merton (Devon).....	Beaford (N. Devon).
Buckland Newton....	Dorchester (Dorset).	New York.....	Boston (Linc.)
Caldervale.....	Garstang (Lanc.).	Newtown (Hants)....	Christchurch.
Cowgate Street.....	Norwich.	Palace Road (New Bromley).....	Bromley (Kent).
Crosby Garrett.....	Kirkby Stephen (Westmd.).	Rhydfelan.....	Pontypridd.
Darfield.....	Barnsley.	Rockleaze.....	Bristol.
East Parade.....	Horsham.	St. Luke's Place.....	Kingston-on-Thames.
East Runton.....	Cromer.	Southwell Road.....	Norwich.
Frensham.....	Farnham.	Stella.....	Blaydon (Co. Durham.)
Grosvenor Road.....	Tunbridge Wells.	Sankey Bridges.....	Warrington.
Illingworth.....	Halifax.	Tontine Street.....	Folkestone.
Lea.....	Ross (Herefordshire).	West Bar.....	Sheffield.

*Écosse.*

Cambusnethan.....	Wishaw.
Mossend.....	Lanarkshire.

*Irlande.*

Annascaul.....	Tralee.	Kilgarvan.....	Killarney.
Athea.....	Limerick.		

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Angleterre.*

Après Kirklington, remplacer Ripon par Bedale.  
— Longhope; remplacer Mitcheldean par Gloucester.  
Au lieu de Crossland moor (Huddersfield), inscrire Crosland (Huddersfield).

BUREAUX SUPPRIMÉS À RIFFER.

*Angleterre.*

Old Frensham.....	Farnham.
Sandgate Road.....	Folkestone.

*Irlande.*

Tagoat.....	Wexford.
-------------	----------

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale (édition de mars 1886) :

Aliano.....	Potenza.	Nicolosi.....	Catania.
Cantalice.....	Aquila.	Poli.....	Roma.
Carolei.....	Cosenza.	Ronco Canavese.....	Torino.
Casalvecchio Siculo.....	Messina.	Rueglio.....	Torino.
Castel del Giudice.....	Campobasso.	San Biagio di Callalta....	Treviso.
Castellamare Colle.....	Teramo.	San Cono.....	Catania.
Collecchio.....	Parma.	San Giovanni Lupatoto..	Verona.
Compiano.....	Parma.	Santomenna.....	Salerno.
Cona.....	Venezia.	Scandale.....	Catanzaro.
Dignano.....	Udine.	Spilamberto.....	Modena.
Gardone Riviera.....	Brescia.	Torre di Ruggiero.....	Catanzaro.
Isola del Liri Superiore..	Caserta.	Zimella.....	Verona.
Montescudaio.....	Pisa.	Zoppola.....	Udine.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

A) *Bureaux principaux.*

Port-Cros (Var). Bureau principal temporaire ouvert avec service de jour complet.

B) *Bureaux secondaires.*

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Ailly-sur-Somme M ☒ (Somme).....	10 mai 1886.	Puch M ☒ (Lot-et-Garonne).....	10 mai 1886.
Arrou M ☒ R. G. (Eure-et-Loir).....	<i>Idem.</i>	S <sup>t</sup> -Florent-sur-Cher M ☒ (Cher).....	<i>Idem.</i>
Aubers M ☒ R. G. (Nord).....	<i>Idem.</i>	Somsois ☒ M (Marne)...	<i>Idem.</i>
Augerolles M ☒ (Puy-de-Dôme).....	<i>Idem.</i>	Villefranche-du-Queyran M ☒ (Lot-et-Garonne).	<i>Idem.</i>
Mesnil-Esnard (Le) M ☒ R. G. (Seine-Inférieure).	<i>Idem.</i>	Vollore-Ville M ☒ (Puy-de-Dôme).....	<i>Idem.</i>
		Vorey M ☒ (Haute-Loire).	<i>Idem.</i>

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Duzerville M (Constantine).....	10 mai 1886.
Fontiers-Cabardès M R. G. (Aude).....	25 avril 1886
Villers-sous-Chalamont M R. G. (Doubs).....	10 mai 1886

c) *Bureaux militaires.*

Sidi-Ferruch M<sup>re</sup> (Alger).

d) *Gares.*

Lépin-Lac-d'Aiguebelette } pour Lépin, 3 kil. (Savoie).  
 Steenbecque, 2 kil. (Nord.) } pour Aiguebelette, 5 kil. (Savoie).

**2° Fusions et transferts.**

Avize M ☒ R. G. (Marne). 21 avril 1886.		Port-S'-Louis (commune
Doué M ☒ (Maine-et-Loire)..... 17 avril 1886.		d'Arles) M ☒ (Bouches-
Oisseau-le-Petit M ☒ R. G. (Sarthe)..... 1 <sup>er</sup> mai 1886.		du-Rhône)..... 16 avril 1886.
		Solesmes M ☒ (Nord)... <i>Idem.</i>

**3° Modifications.**

Arnac-la-Poste M (Haute-Vienne), ajouter l'indice ☒.  
 Arrou D (Eure-et-Loir), rayer l'indice D, y substituer l'indice V.  
 Lachaud D (Haute-Loire), *lire* Chaud (La), 1 kil. (Haute-Loire) et reporter à son ordre alphabétique.  
 Poix, 1 kil. (Ardennes), *lire* Poix-Terron } pour Poix..... 1 kil. (Ardennes).  
 } pour Terron.... 2 kil. (Ardennes).  
 Saint-Florent, 1 kil. (Cher); rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.  
 Vorey, 1 kil. (Haute-Loire); rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.  
*Au lieu de* : Aubazine, 6 kil. (Corrèze); *lire* : Aubazine, 4 kil. (Corrèze).  
 ——— Clapier (Lo), 1 kil. (Loire), rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V  
 ——— Duravel, 1 kil. (Lot); *lire* : Duravel, 2 kil. (Lot).  
 ——— Meillant M (Cher), ajouter l'indice ☒.  
 ——— Monts, 4 kil. (Indre-et-Loire); *lire* : Monts, 3 kil. (Indre-et-Loire).  
 ——— Nédroma M (Oran); *lire* : Nédromah M (Oran).  
 ——— Saint-Sébastien, 1 kil. (Creuse); *lire* : Saint-Sébastien, 2 kil. (Creuse).  
 ——— Vars, 1 kil. (Charente); *lire* : Vars, 2 kil. (Charente).  
 ——— Vassy-près-Vire (Calvados); *lire* : Vassy (Calvados).

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Avize M ☒ .....	(Marne).
Ingré M ☒.....	(Loiret).
Montbazens M ☒.....	(Aveyron).

Supprimer la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Ailly-sur-Somme M ☒.....	(Somme).
He-Saint-Denis M ☒.....	(Seine).
Puys-Neuville M.....	(Seine-Inférieure).



**4° Additions.**

Maillot M. .... (Alger).  
 Observatoire de Nantes I P (1)..... (Loire-Inférieure).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau central de Nantes pour la correspondance spéciale du personnel de l'Observatoire.

**5° Réouvertures.**

Barèges B M ☒..... (Hautes-Pyrénées).	Saint-Sauveur-les-Bains B M ☒..... (Hautes-Pyrénées).
Coëtquidan (camp de) M <sup>re</sup> (Ille-et-Vilaine).	Ussat-les-Bains - Ornodac B M..... (Ariège). 1 <sup>er</sup> juin 1886.
Molitg-les-Bains B M R. G. (Pyrénées-Orientales).	Veulettes B M..... (Seine-Inférieure).
Petites-Dalles (Les) ☒... (Seine-Inférieure)	
Puys-Neuville M..... <i>Idem.</i>	

**6° Suppressions et fermetures.**

Beni-Mançour M (Alger).  
 Isle (L') I P (3) (Vaucluse). Supprimer le renvoi (3) correspondant.  
 Notre-Dame I P (1) (Aube). Supprimer le renvoi (1) correspondant.  
 Rocourt (Usines) I P (2) (Aisne). Supprimer le renvoi (2) correspondant.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
 CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Praxis der Schweiz-Volks und Mittelschule (die).</i>	Zurich....	12 mois...	5 50	5 00	0 50	
<i>Viehhandel (der).....</i>	Berne.....	6 mois....	4 30	3 80	0 50	
		12 mois...	8 10	7 60	0 50	
<b>2° CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Souvenir du Pensionnat.....</i>	Lausanne..	12 mois...	6 00	5 50	0 50	
<i>Volksstimme aus dem Frickthal.</i>	Rheinfelden	3 mois....	3 30	2 80	0 50	
		6 mois....	5 70	5 20	0 50	
		12 mois...	10 70	10 20	0 50	
<b>3° Le journal «Hiddigeigei», qui était publié à Wädensweil, paraît maintenant à Zurich.</b>						

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> juin...	Le Havre..	Aimée-Marie ...	Voilier....	Ambaud frères.
2	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Emmanuel - Au- ger.	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
3	<i>Idem</i> .....	25.....	<i>Idem</i> .....	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Pointe-à-Pître.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Havre.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
5	Congo.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Junio.....	<i>Idem</i> .....	Marande et C <sup>ie</sup> .
6	Réunion.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Palermo	<i>Idem</i> .....	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i> (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> juin...	Le Havre..	Tafna.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Dom-Pédro....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Parana.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	Cap-Haïtien.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Alhemia.....	<i>Idem</i> .....	Broström.
8	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Teutonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Rhenania.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.						

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOME des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
10	Cayes . . . . .	29 juin . . .	Le Havre..	Allemania . . . . .	Vap. rég. . . .	Brostrom.
11	Colon . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
12	<i>Idem.</i> . . . . .	29 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Allemania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
13	Céara . . . . .	21 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clément . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Currie.
14	Curacao . . . . .	26 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
15	Guayaquil . . . . .	10 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dora . . . . .	Voilier . . . . .	Halin et Courant.
16	<i>Idem.</i> . . . . .	20 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nilda . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
17	La Guayra . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
18	<i>Idem.</i> . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
19	Lima . . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tafna . . . . .	Vap. rég. . . .	E. Grosos.
20	Mayaguez ( Porto- Rico ).	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
21	<i>Idem.</i> . . . . .	14 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Havana . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vognez et Géry.
22	<i>Idem.</i> . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
23	Maragnan . . . . .	21 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clément . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Currie.
24	Montévidéo . . . . .	8 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem.</i> . . . . .	Chargeurs réunis.
25	<i>Idem.</i> . . . . .	15 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dom-Pédro . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
26	<i>Idem.</i> . . . . .	30 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Parana . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
27	Para . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mananense . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Cunard.
28	<i>Idem.</i> . . . . .	21 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clément . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Currie.
29	Puerto-Cabello . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
30	<i>Idem.</i> . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
31	Port-au-Prince . . . . .	29 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Allemania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
32	Pernambuco . . . . .	2 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem.</i> . . . . .	Chargeurs réunis.
33	<i>Idem.</i> . . . . .	17 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
34	Progreso . . . . .	5 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saxonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Brostrom.
35	Puerto-Plata . . . . .	5 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saxonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
36	Rio-Janeiro . . . . .	2 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem.</i> . . . . .	Chargeurs réunis.
37	<i>Idem.</i> . . . . .	17 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
38	Rio - Grande - du - Sud.	1 <sup>er</sup> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Argus . . . . .	Voilier . . . . .	J.-B. Fleury.
39	<i>Idem.</i> . . . . .	15 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Wielm . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
40	Santo-Domingo . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	Vap. rég. . . .	Brostrom.
41	Savanilla . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
42	<i>Idem.</i> . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
43	Saint-Thomas . . . . .	9 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Teutonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
44	<i>Idem.</i> . . . . .	24 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rhenania . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
45	Tampico . . . . .	5 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saxonia . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
46	Ténériffe . . . . .	15 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dom-Pédro . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Chargeurs réunis.
47	<i>Idem.</i> . . . . .	30 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Parana . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
48	Valparaiso . . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tafna . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	E. Grosos.
49	<i>Idem.</i> . . . . .	30 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vauban . . . . .	Voilier . . . . .	Postel.
50	Vera-Cruz . . . . .	5 . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saxonia . . . . .	Vap. rég. . . .	Brostrom.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes en date du 17 mai 1886, des médailles d'honneur de bronze ont été décernées aux sous-agents dont les noms suivent :

M. **IMBERT** (Jean-Augustin), facteur de ville à Marseille, 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

M. **LANGE** (Marius-Isidore), surveillant-facteur des télégraphes à Marseille, 31 ans de services ;

M. **REBOUL** (Pierre-Thomas-Paulin), gardien de bureau à Marseille, 29 ans de services.

---

## FAITS DIVERS.

---

### ACTES DE PROBITÉ.

M. **GEST**, facteur des télégraphes à Rouen, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. **SALLES**, facteur rural à Saint-Martory (Haute-Garonne), a trouvé en cours de tournée deux obligations du Crédit foncier, de 500 francs chacune, qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui les avait perdues.

M. **PASDELOUP**, facteur local à Rambouillet, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police.

M. **PETITJEAN**, courrier convoyeur à Mâcon, a remis au chef de brigade du bureau ambulant de Paris à Pontarlier, un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs trouvé par lui dans un wagon.

Le facteur enfant **DROUIN**, attaché au bureau de Château-Thierry, s'est empressé de remettre à son receveur une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans le bureau.

M. **PERSON**, facteur rural à Saint-Mihiel, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. **MONNET**, facteur tubiste à Paris, bureau n° 78, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 17 francs, qu'il a remis immédiatement au receveur.

M. **REVEL**, commis à Paris, bureau n° 14, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il a déposé au commissariat de police du quartier.

M. **EYRAUD**, facteur à Marseille, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

Le jeune facteur **BALLAUD**, attaché au bureau de Paris n° 58, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un mandat de 20 francs non acquitté qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. **DUGRÉ**, commis à Brest, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 10 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. **BARATTE**, courrier à Voiron (Isère), a trouvé sur le quai de la gare de cette localité un porte-monnaie contenant 55 francs et une croix en argent, qu'il s'est empressé de remettre au chef de gare.

M. BEAU, facteur rural à Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde), a trouvé en cours de tournée une somme de 20 francs qu'il a déposée à la mairie.

M. DE LELOBLE, stagiaire à Douera (Alger), s'est empressé de remettre à la personne intéressée un porte-monnaie contenant 450 francs, trouvé par lui sur la tablette du guichet.

Le jeune facteur GAMBARD, attaché au bureau de Paris, n° 58, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. COMPAGNET, commis à Bayonne, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il a déposé au commissariat de police.

M. LEROGNON, facteur rural à Granges (Vosges), a trouvé en cours de tournée une somme de 45 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M<sup>lle</sup> SAUVAGE, receveuse à Gendrey (Jura), a trouvé sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elle s'est empressée de rendre à la personne qui l'avait oublié.

M. BARLINGE, facteur local à Bégadan (Gironde), a trouvé, dans un livret de caisse d'épargne qui lui avait été confié, un billet de banque de 1,000 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. GAIGNARD, surnuméraire à Ancenis (Loire-Inférieure), a trouvé sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il a rendu à la personne qui l'avait oublié.

M. ZANNARDI, facteur des télégraphes à Bastia, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 1,000 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. LOUCHARD, courrier de la gare de Lille à la recette principale, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 10 francs qu'il a rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. REGNIER, facteur rural à Saint-Étienne-les-Orgues (Basses-Alpes), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 25 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. BOUJON, facteur rural à Ornans (Doubs), a trouvé sur la voie publique un sac de tabacs de la régie d'une valeur d'environ 200 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Le même sous-agent a rendu à la personne intéressée un portefeuille contenant 120 francs de valeurs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. JEANNIN, facteur rural à Quingey (Doubs), a trouvé, en cours de tournée un porte-monnaie contenant 6/4 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. BONNIOT, facteur de ville à Marseille, a trouvé sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 27 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

MM. PEYTAVIN, facteur rural à Bagnols (Lozère); PRINCE, facteur des télégraphes à Nantes; GIRARD, facteur rural à Russey (Doubs); DUCHANOIS, facteur rural à Faucogney (Haute-Saône); BOUILLARD, facteur rural à Chessy (Rhône) et RABALLAUD, facteur local

à Ancenis (Loire-Inférieure), se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes qui, par erreur, leur avaient été remises en trop.

M. MANAIRAUD, facteur rural à Chambon-sur-Voueize (Creuse), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 122 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. DAROLLES, facteur-boîtier à Fonsorbes (Haute-Garonne), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. LANQUETIF, sous-agent du matériel à la ligne des Pyrénées, a trouvé sur la voie publique une broche d'une certaine valeur qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. HÉLIAS, facteur de ville à Limoges, a trouvé un bracelet en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. MELOT, facteur rural au Sap (Orne), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. BIDAU, facteur rural à Auriac (Basses-Pyrénées), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il a déposé à la mairie.

M. RICOUL, facteur de ville à Nantes, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 177 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. BRIET, facteur des télégraphes à Sens, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une enveloppe contenant 25 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. LAMOURET, surnuméraire à Dunkerque, n'a pas hésité à se jeter dans le canal de la Cunette pour sauver deux enfants en danger de se noyer.

M. BARBOTIN, facteur rural à Melle (Deux-Sèvres), a fait preuve de courage en abattant un chien enragé.

M. MERLE, facteur de ville à Marseille, a fait preuve de courage et de dévouement en coopérant à l'arrestation d'un assassin.

M. CHARRIER, facteur local à la Prugne (Allier), a fait preuve de dévouement dans un incendie qui s'était déclaré dans une forêt.

MM. JALIFIER, facteur rural à Bône, et FRANÇOISE, facteur rural à la Chapelle-Yvon (Calvados), ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

---

Par décision du Ministre de l'intérieur, du 29 janvier dernier, une mention honorable a été accordée à M. TANZIN, facteur rural à Saint-Justin (Landes), qui s'est signalé en coopérant au sauvetage de huit personnes sur le point de se noyer.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Raymond . . . . .		Inspecteur principal du contrôle.	10,000		Chargé de la circ <sup>on</sup> n° 1, Nord et Est.	"
Loir . . . . .		<i>Idem</i> . . . . .	9,000		<i>Idem</i> n° 2, Paris- Lyon.	"
Belz . . . . .		<i>Idem</i> . . . . .	9,000		<i>Idem</i> n° 3, Lyon- Méditerranée.	"
Berthot . . . . .		<i>Idem</i> . . . . .	8,000		<i>Idem</i> n° 4, Centre- Midi.	"
Berger . . . . .		<i>Idem</i> . . . . .	9,000		<i>Idem</i> n° 5, Orléans- Midi.	"
Magne . . . . .		<i>Idem</i> . . . . .	9,000		<i>Idem</i> n° 6, Ouest . . .	"
Lorin . . . . .	Chef de bu- reau.	D <sup>on</sup> du matériel et de la construction.	8,000	Chef de bu- reau.	Même service . . . . .	9,000
Gody . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> des services sé- dent., 1 <sup>er</sup> bureau.	6,000		Inspecteur du con- trôle.	7,000
Clavel . . . . .	Inspect <sup>r</sup> -ad- joint.	Inspecteur - adjoint du contrôle.	5,500		Chargé des fon <sup>s</sup> d'ins- pect <sup>r</sup> du contrôle.	5,500
Legent . . . . .	Sous-chef de bureau.	Direct. de la caisse d'épargne.	4,500	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 3 <sup>e</sup> bureau.	4,500
Viallet . . . . .	Inspecteur . .	Valence . . . . .	4,000	Contrôleur . .	Service de la récept. et de la vérificat. du matériel.	4,500
Guisset . . . . .	Com. princ.	Direct. de la caisse d'épargne.	3,500	Sous-chef de section.	Même service . . . . .	3,500
Dalleu . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,500	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,500
Morel . . . . .	Commis de direction.	Rouen, direct. ré- gionale.	2,400	Commis . . . . .	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Leclerq . . . . .	Commis . . . .	Caen, service tech- nique.	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200
Sarazin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> de la comptabi- lité, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200
Dangeville . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> de la comptabi- lité, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200
Blanchet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> des services sé- dent., 1 <sup>er</sup> bureau.	1,900	<i>Idem</i> . . . . .	Bureau du personnel	1,900
Jasson . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 1 <sup>er</sup> bureau.	1,600
Lafaille . . . . .			"	Expédition <sup>re</sup> .	Cabinet du Ministre	1,000
Colin . . . . .			"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> , bureau du personnel.	1,000
Chauvassaignes	Inspect <sup>r</sup> -in- génieur.	D <sup>on</sup> région. de Lille, Paris-Nord.	8,000	Inspect <sup>r</sup> -in- génieur.	Direct. régionale de de Paris.	8,000
Sambourg . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	D <sup>on</sup> région. de Paris- Est.	7,000	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7,000
Vasseur . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Amiens . . . . .	7,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lille . . . . .	7,000
Bigot de la Touanne.	Sous - ingé- nieur.	D <sup>on</sup> région. de Paris- Est.	3,000	Sous - ingé- nieur.	Arras . . . . .	3,000
Rigal . . . . .	Inspect <sup>r</sup> -in- génieur.	Toulouse . . . . .	6,000	Inspect <sup>r</sup> -in- génieur.	Lyon . . . . .	6,000
Wattebled . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Châlons-sur-Marne, service technique.	7,000	<i>Idem</i> . . . . .	Châlons-sur-Marne, direct. départem <sup>te</sup>	7,000
Manaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, service technique.	6,000		Marseille, dir. dé- partementale.	6,000
Bayol . . . . .	Sous - ingé- nieur.	Usine de la Seyne . .	2,500	Sous - Ingé- nieur.	Nantes . . . . .	2,500
Massin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy . . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Voisenat.....	Sous - ingé- nieur.	Service de la vérifi- cation et de la ré- cept. du matériel.	2,500	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Besançon .....	2,500
Mambret.....	Idem.....	Direction régionale de Lille.	2,500	Idem.....	Amiens.....	2,500
Barbarat.....	Idem.....	Nevers.....	3,500	Idem.....	Bourges.....	3,500
Bouchard.....	Idem.....	Direction régionale de Tours.	2,500	Idem.....	Rennes.....	2,500
Maureau.....	Idem.....	Marseille.....	2,500	Idem.....	Grenoble.....	2,500
Chauvelon.....	Idem.....	Direction régionale de Lyon.	2,500	Idem.....	Marseille.....	2,500
Sueur.....	Idem.....	Lille, service tech- nique.	3,500	Idem.....	Même résidence, d <sup>ou</sup> départementale.	3,500
Rambaud.....	Idem.....	Tours, idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Guerville.....	Idem.....	Orléans, idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Gidel.....	Idem.....	Lyon, idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Durègne.....	Idem.....	Bordeaux, idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Schaeffer.....	Idem.....	Dijon, idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Thomas.....	Idem.....	Lyon, idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Cailho.....	Idem.....	Montpellier, idem..	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Couzy.....	Idem.....	Toulouse, idem....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Maureau.....	Idem.....	Marseille, idem....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Pomey.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, service technique.	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Consigny.....	Idem.....	Limoges, idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Lorain.....	Idem.....	Rouen, idem.....	2,500	idem.....	Idem.....	2,500
Rheins.....	Idem.....	Bordeaux, idem....	2,500	idem.....	Idem.....	2,500
Legros.....	Idem.....	Marseille.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Chauvelon.....	Idem.....	Lyon.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Lambrigot.....	Contrôleur..	Gap.....	4,500	Inspecteur..	Même résidence...	4,500
Lasserre.....	Idem.....	Bayonne.....	4,500	Idem.....	Idem.....	4,500
Mac-Auliffe.....	Idem.....	Le Havre.....	4,500	Idem.....	Idem.....	4,500
Hérouart.....	Idem.....	Laon.....	4,500	Idem.....	Idem.....	4,500
de Tourneuf.....	Idem.....	Grenoble.....	4,500	Idem.....	Idem.....	4,500
Lestant.....	Idem.....	Blois.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Spetz.....	Idem.....	Nancy.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Viallet.....	Idem.....	Valence.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Dunion.....	Idem.....	Mâcon.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
de Peytes de Montcabrié.	Idem.....	Toulouse.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Tremolières.....	Idem.....	Rodez.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Brusson.....	Idem.....	Montpellier.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Alexis (F.-M.)	Idem.....	Marseille.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Drago.....	Idem.....	Ajaccio.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Vivier (J.-B.)	Idem.....	Moulins.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Girardin.....	Idem.....	Chaumont.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Guibert.....	Idem.....	La Rochelle.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Sauvage.....	Idem.....	Evreux.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Moll.....	Idem.....	Rouen.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Silberling.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Hartschmidt.....	Idem.....	Amiens.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Crétien.....	Idem.....	Châteauroux.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Villeneuve.....	Idem.....	Alençon.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Dubois (J.-V.)	Idem.....	Clermont-Ferrand..	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Vernéil de Conchard.	Idem.....	Bordeaux.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Dumas.....	Idem.....	Lyon.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Houzeau.....	Idem.....	Vesoul.....	3,500	S.-inspecteur	Idem.....	3,500
Froment.....	Idem.....	Privas.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Fabre (L.-L.)	Idem.....	Avignon.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Laval.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Freund.....	Idem.....	Épinal.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Tourné.....	Contrôleur..	Agen.....	3,500	S.-Inspecteur	Même résidence...	3,500
Peise.....	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Roche (J.-F.- N.)	<i>Idem</i> .....	Digne.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Rémond (A.- P.)	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Le Grand (A.- F.)	<i>Idem</i> .....	Cherbourg.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Dario.....	<i>Idem</i> .....	Tarbes.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Steck.....	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Maître-Jean .. du Bouëtiez de	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Kerorguen.	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Bernon.....	<i>Idem</i> .....	Chambéry.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Salomez.....	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Cailleret.....	<i>Idem</i> .....	Brest.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Debaisieux.....	<i>Idem</i> .....	Chartres.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Aymérich.....	<i>Idem</i> .....	Orléans.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Farjon.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Barbanceys.....	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Lesné.....	<i>Idem</i> .....	Lorient.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Alexandre (J.- B.-E.)	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Lambert (P.- X.)	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Lheureux (Ch.- Ad.)	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Changenet.....	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Thiriât.....	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Loriot de Rou- vray.	<i>Idem</i> .....	Troyes.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Mortier.....	<i>Idem</i> .....	Boulogne-sur-Mer..	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
de Sigaldi.....	<i>Idem</i> .....	Nice.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Debrade.....	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Trevedy.....	<i>Idem</i> .....	Nîmes.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Renard (L.-H.- A.)	<i>Idem</i> .....	Nevers.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Ferrer.....	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
de Boisson- neaux de	<i>Idem</i> .....	Caen.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Chevigny.	<i>Idem</i> .....	Le Mans.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Brassier.....	<i>Idem</i> .....	Tulle.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Ziller.....	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Marin.....	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Baradel.....	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	4,000	Inspecteur..	Bourg-en-Bresse...	4,000
Olivier.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Brieuc.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Rennes.....	4,000
Le Guen de Kerneizon.	<i>Idem</i> .....	Inspection de Paris- Nord.	4,000	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	4,000
Baudouin.....	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	3,500	Sous-Inspect.	Lyon.....	3,500
Levolley.....	<i>Idem</i> .....	Angers.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Tours.....	3,000
Figeac.....	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	3,500
Steck.....	Sous-inspect.	Besançon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier...	3,000
Thiriât.....	<i>Idem</i> .....	Caen.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Valence.....	3,000
de Boisson- neaux de	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	3,800	<i>Idem</i> .....	Caen.....	3,500
Chevigny.	Comm. princ.	Melun.....	4,500	Contrôleur..	Direction régionale de Paris.	4,500
Besombes.....	Contrôleur..	Inspection de Paris- Sud.	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Mathet.....	<i>Idem</i> .....	Direction régionale de Paris-Est.	4,000	Comm. princ.	<i>Idem</i> .....	4,000
Moudon.....	<i>Idem</i> .....					
Forbin.....	Comm. princ.					

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Paître.....	Comm. princ.	Direction régionale de Paris-Est.	3,300	Com. princ..	Direction régionale de Paris.	3,300
Peyrafort....	Commis....	D <sup>on</sup> rég. de Lille, Paris-Nord.	2,400	Commis....	Idem.....	2,400
Petit-Devoize.	Commis de direction.	Nantes, service technique.	2,700	Commis de direction.	La Roche-sur-Yon, direct. départem.	2,700
Bazot.....	Commis....	Direction régionale de Paris-Est.	2,700	Idem.....	Troyes, direction départementale.	2,700
Richard - Du bois.	Commis de direction.	La Roche-sur-Yon..	2,100	Idem.....	Niort, direction départementale.	2,100
Bonheure....	Commis....	Avignon, direction départementale.	1,800	Commis....	Nîmes, direction départementale.	1,800
Faux.....	Idem.....	Nîmes, direction départementale.	1,800	Idem.....	Avignon, direction départementale.	1,800
d'Herbécourt..	Receveur....	Reims, Dieu - Lumière.	3,500	Receveur....	Neuilly-sur-Seine..	3,500
George.....	Com. princ..	Paris, service officiel	4,000	Sous-chef de section.	Même service....	4,000
Charrier.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Chef de brig.	Même ligne.....	3,000
Codoni.....	Idem.....	Blidah.....	2,700	Com. princ..	Alger R. P.....	2,700
Manuelli.....	Commis....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Blidah.....	2,700
Nadal.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Même service....	2,700
Bondet.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Calvet.....	Com. princ..	Paris 63.....	2,700	Idem.....	Paris 19.....	2,700
Mourin.....	Idem.....	Paris 19.....	2,700	Idem.....	Paris 63.....	2,700
Linard.....	Commis....	Meaux.....	2,700	Idem.....	Rouen R. P.....	2,700
Mathieu.....	Comm. princ.	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Prince.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700
Leroux.....	Idem.....	Paris 9.....	2,700	Idem.....	Paris 59.....	2,700
Martin.....	Commis....	Paris 5.....	2,700	Idem.....	Aix-en-Provence..	2,700
Manuelli.....	Com. princ.	Blidah.....	2,700	Idem.....	Vichy.....	2,700
Plancassagne..	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,700
Marchandiso..	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Ducieux - Lauenay.	Idem.....	Compiègne.....	3,600	Idem.....	Vichy.....	3,600
Senot.....	Idem.....	Anneey.....	3,300	Idem.....	Compiègne.....	3,300
de Berlier....	Commis....	Montauban.....	2,700	Idem.....	Anneey.....	2,700
Chary.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Blidah.....	2,700
Duval.....	Idem.....	Rouen, direct. technique.	2,100	Commis....	Rouen, boulevard Cauchoise.	2,100
Gelly.....	Idem.....	Paris 64.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. (Départ)	1,500
Géruin.....	Idem.....	Vienne.....	1,800	Idem.....	Paris 64.....	1,800
Chapuzet....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Vienne.....	2,400
Mauden - Forgeas.	Idem.....	Paris 15.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Maurer.....	Idem.....	Paris 45.....	2,400	Idem.....	Paris 15.....	2,400
Best.....	Idem.....	Melun.....	2,400	Idem.....	Paris 45.....	2,400
Brayet.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Etienne, central.	1,500	Idem.....	Melun.....	1,500
Jacquet.....	Idem.....	Lyon, central....	1,500	Idem.....	S <sup>t</sup> -Etienne, central.	1,500
Bilon.....	Idem.....	Nice, central....	2,700	Idem.....	Lyon, central....	2,700
Portefaix....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	2,500	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,400
Barré.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Sourcillat....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Meaux.....	1,500
André.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Paris R. P. (Départ.)	1,800
Cayzac.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,100
Fromaget....	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500	Idem.....	Tonkin.....	1,500
Perrel.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Durand.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Geoffroy.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Gallet.....	Commis....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	Commis....	Ligne de l'Ouest...	2,100
Guy.....	<i>Idem</i> .....	Roanne.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Bédarieux.....	1,500
Coulon.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Roanne.....	1,800
Darpoux.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Melun.....	1,500
Goguelat.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Corbeil.....	1,500
DeLaunay.....	<i>Idem</i> .....	Fécamp.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Mantes-sur-Seine..	1,800
Luga.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Poissy.....	1,500
Libert.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,800
Pleindoux.....	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Cavaillon.....	1,800
Vidaline.....	<i>Idem</i> .....	Monaco T.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	1,500
Costamagno..	<i>Idem</i> .....	Monte-Carlo.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Monaco T.....	2,100
Chambran....	<i>Idem</i> .....	Luçon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Bergerac.....	1,500
Launay.....	<i>Idem</i> .....	Paris 64.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Besançon R. P....	1,800
Leroy.....	<i>Idem</i> .....	Paris 59.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 39.....	1,500
Bertrand....	<i>Idem</i> .....	Gien.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lisieux.....	1,500
Lamy.....	<i>Idem</i> .....	Orléans, rue du Colombier.	2,400	<i>Idem</i> .....	Gien.....	2,400
Poirier.....	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Orléans, rue du Colombier.	1,500
Trébutien...	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	1,500
Suc.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Dutheil.....	<i>Idem</i> .....	Médéah.....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Solois.....	<i>Idem</i> .....	Riom.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Romeyrat....	<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Richard.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Médéah.....	1,500
Lavielle.....	<i>Idem</i> .....	Dreux.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Riom.....	1,800
Grappin.....	Receveur...	Kérouan.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	2,100
Douziech....	Commis....	Rodez.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Moissac.....	1,500
Hénot.....	<i>Idem</i> .....	Pontoise.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500
Millavet.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	1,500
Menu.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	1,800
Robert.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,500
Bédin.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,800
Givaudan....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Le Mont-Dore.....	2,700
Peyraud.....	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	2,100	<i>Idem</i> .....	Royat.....	2,100
Decelle.....	<i>Idem</i> .....	Thiers.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Roussel.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Thiers.....	1,500
Colombier....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Gardon.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Enghien-les-Bains..	1,500
Seytre.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,500
Buzenac.....	<i>Idem</i> .....	Paris 49.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	1,500
Fosseret....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Pastour.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	1,800
Auguste.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, Bourse..	2,100	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,100
Olive.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille, Bourse..	1,500
Roubertie....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,700
Bernard.....	<i>Idem</i> .....	Paris 81.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,800
Vidal.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Les Sables-d'Olonne	2,100
Defendini....	<i>Idem</i> .....	Paris 48.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,800
Turenne.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Les Sables-d'Olonne	1,500
Lapique.....	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,400
Collée.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, central..	2,100	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	2,100
Valette.....	<i>Idem</i> .....	Vitré.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	2,100
Droniou.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, central..	1,800	<i>Idem</i> .....	Vitré.....	1,800
Gellroy.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre - Ingouville.	1,500	<i>Idem</i> .....	Le Havre, central..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Pechin.....	Commis....	En disponibilité...	fr.	Commis....	Le Havre - Ingou- ville.	fr.
Absil.....	Idem.....	Charleville, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	2,400
Gaillardello...	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	1 500	Idem.....	Charleville, gare de contrôle.	1,500
Granier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 5.....	1,200
Gabert.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Vienne.....	1,500
Buffard.....	Idem.....	Bône.....	2,400	Idem.....	Orthez.....	2,400
Blavot.....	Idem.....	Orléansville.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Trunel.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,500	Idem.....	Orléansville.....	1,500
Bonifai.....	Idem.....	Nice, central.....	2,100	Idem.....	Annecy.....	2,100
Paccot.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gril.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Asnières.....	1,500
Grimaud.....	Idem.....	Carpentras.....	2,100	Idem.....	Vichy.....	2,100
Achard.....	Idem.....	Issoudun.....	2,100	Idem.....	Carpentras.....	2,100
de Vimont.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Issoudun.....	1,800
Mallasagne.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Vichy.....	2,100
de Mercy.....	Idem.....	Paris 22.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Bouché.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	1,500
Giraud.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Dubourdiou...	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Cauterets.....	2,400
Monneret dit Sidony.	Idem.....	Paris R. P. Départ,	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacassie.....	Idem.....	Auch.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Astruc.....	Idem.....	Marseille, central.	2,100	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100
Peysson.....	Idem.....	Grasse.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Clément.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Rebuffel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Auteroche....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Gamet.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Gueit.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Bordeaux, central.	1,800
Touzel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Gez.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Auch.....	1,800
Vergnaud.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Durand.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Blayac.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Pau.....	1,500
Castelnau.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Labie.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Léonard.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,800
Galinat.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Lefebvre.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	1,800
Lignon.....	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	1,500	Idem.....	Lille, central....	1,500
Cadrès.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Montauban.....	1,800
Pierre.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Trouilhé.....	Idem.....	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie...	2,100	Idem.....	Paris 47.....	2,100
Lapédagne....	Idem.....	Tours R. P.....	1,800	Idem.....	Oloron-Sainte-Marie	1,800
Diemert.....	Idem.....	Nice, pl. Grimaldi.	1,800	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine..	1,800
Verdeille.....	Idem.....	Lunel.....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Vaingnedroye.	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500	Idem.....	Lunel.....	1,500
Calais.....	Surnuméraire <sup>re</sup>	Le Tréport.....	"	Idem.....	Fécamp.....	1,500
Pagès.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Bességuier...	Idem.....	Montauban.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ciarcac.....	Idem.....	Marans.....	"	Idem.....	Luçon.....	1,500
Rouanet.....	Idem.....	Paris 70.....	"	Idem.....	Paris 64.....	1,500
Lecomte.....	Idem.....	Adm. centr., cabinet du Ministre.	"	Idem.....	Paris 9.....	1,500
Thibaut.....	Idem.....	Bourbonne-les-Bains	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Carillon . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Chartes . . . . .	"	Commis . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Serrière . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Avignon . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon . . . . .	1,500
Darexy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	La Flèche . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Dreux . . . . .	1,500
Durand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, même ligne.	1,500
Herpin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S'-Pol-sur-Ternoise . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Pontoise . . . . .	1,500
Géraud . . . . .	Facteur . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Cérède . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris 71 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Cauzie . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 35 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500
Grégoire . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marmande . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Challans . . . . .	1,500
Ricos . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 65 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 48 . . . . .	1,500
Bertrand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Perpignan . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Mouillon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Reims, bureau prin- cipal.	"	<i>Idem</i> . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500
Brunel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen, Bourse . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Sost . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Melun . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ. . . . .	1,500
Maillard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Epinal, r. d'Arches . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Barbaroux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, Bourse . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Legendre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tours R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Grapin . . . . .	Com. aux <sup>re</sup> .	Auxonne . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Même service . . . . .	"
Promio . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Milhavet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Lory . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Rouah . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Oran R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Chervet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Rouling . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Blaye . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Maillard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Epinal, r. d'Arches . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Ley . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
de Cufon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nevers . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Plouchart . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Valenciennes . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Séjourné . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Orléans, rue du Co- lombier.	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Marcelin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montpellier, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Jobelin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montélimar . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Estradier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Périgueux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Curnier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Grelaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Herpin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Sabaté . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Angoulême . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Marans . . . . .	"
Darlou . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Angoulême . . . . .	"
Renard . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Charolles . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 70 . . . . .	"
Boulin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mende . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Yrieix . . . . .	"
Combes . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Royan . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paimbœuf . . . . .	"
Lalanne . . . . .	Com. aux <sup>re</sup> .	Collioure . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Royan . . . . .	"
Boulongne . . . . .	Stag <sup>re</sup> sur <sup>re</sup> .	Amiens . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Dardignac . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Saujon . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	La Roche-sur-Yon . . . . .	"
Labat . . . . .	Stagiaire . . . . .	Mont-de-Marsan . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saujon . . . . .	"
Jully . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Cognac . . . . .	"
Monard . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Chauny . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 71 . . . . .	"
Boniface . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Gateau . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chauny . . . . .	"
Dubès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Blois R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen, Bourse . . . . .	"
Fleuret . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mantes-sur-Seine . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Epinal, r. d'Arches . . . . .	"
Gauthier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cannes . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, Bourse . . . . .	"
Jouvent . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Etlicher . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 84 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1 . . . . .	"
Achart . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lisieux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	"
Clotes . . . . .	Agent triour.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Morailon . . . . .	.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Bécourt . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lehoux.....	Gardien de bureau.	Don de la caisse nat. d'épargne.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Audirac.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Hattat.....	Chargeur...	Paris R. P.....	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Lemoine.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Brandel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Vaillant.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Thomas.....	Gardien de bureau.	Vannes.....	1,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Despaux.....	Facteur.....	Paris R. P.....	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
M <sup>lles</sup> Günther.....	.....	.....	"	Receveuse...	Champigny - sur - Vendé.	800
Labonnefon.....	.....	.....	"	Idem.....	Montaigu.....	800
M. Miquel.....	Receveur.....	Sancoins.....	2,000	Receveur.....	Montrichard.....	2,000
M <sup>me</sup> veuve Masse - ron.	Receveuse...	Montrichard.....	1,800	Receveuse...	Sancoins.....	1,800
M <sup>lles</sup> Houdain.....	Idem.....	Marcuil.....	1,000	Idem.....	Licques.....	1,000
Feret.....	Idem.....	Rugles.....	1,400	Idem.....	Juvisy.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Lalo.....	Idem.....	Juvisy.....	1,200	Idem.....	Rugles.....	1,200
M <sup>lles</sup> Neuvalle.....	Idem.....	Aumont.....	1,000	Idem.....	Menetou-Couture ..	1,000
Delhostal.....	.....	.....	"	Idem.....	Aumont.....	800
Dupuy.....	Receveuse...	Pondaurat.....	800	Idem.....	Dompiere-sur-Mer.	800
M <sup>me</sup> Labarthe.....	.....	.....	"	Idem.....	Pondaurat.....	800
M <sup>lles</sup> Barret.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint - Georges - la - Pouge.	800
Bailly.....	.....	.....	"	Idem.....	Bigny - Vallenay....	800
Thuillier.....	.....	.....	"	Idem.....	Lamargelle.....	800
M <sup>mes</sup> veuve Carré... veuve Leveau..	Receveuse...	Coclois.....	800	Idem.....	Rouziers.....	800
M <sup>lles</sup> Menut.....	.....	.....	"	Idem.....	Ciry-le-Noble.....	800
Mondo.....	Receveuse...	Hambye.....	800	Idem.....	Coclois.....	800
M <sup>me</sup> veuve Delcour.	Idem.....	Bray-sur-Seine ..	1,600	Idem.....	Saint-Pair.....	800
M <sup>lle</sup> Cammartin...	Idem.....	Gouaix.....	1,200	Idem.....	Neuilly-Plaisance..	1,600
M <sup>me</sup> Pronille.....	Idem.....	Neuilly-Plaisance..	1,000	Idem.....	Bray-sur-Seine.....	1,200
M <sup>lle</sup> Pasquet.....	Employée auxiliaire.	Eu disponibilité...	"	Idem.....	Gouaix.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Isoard..	Receveuse...	Cruzy.....	1,000	Idem.....	Juvisy - sous - An- daine.	800
M <sup>lles</sup> Carrière.....	Idem.....	Avène.....	800	Idem.....	Les Arcs - sur - Ar- gens.	1,000
Bourgey.....	Idem.....	Les Arcs - sur - Ar- gens.	1,400	Idem.....	Cruzy.....	800
Hérault.....	.....	.....	"	Idem.....	Avène.....	1,400
Despony.....	Receveuse...	Lomné.....	1,200	Idem.....	Cruzy-le-Châtel... ..	800
MM. Lorini.....	Receveur.....	Magalas.....	1,400	Idem.....	Pierrefitte-Nestlas.	1,200
Monteil.....	Idem.....	Lamalou-les-Bains..	1,000	Receveur...	Carnoules.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Perret..	Receveuse...	Carnoules.....	1,200	Idem.....	Magalas.....	1,000
M <sup>lles</sup> Mons.....	Idem.....	Chamberet.....	1,200	Receveuse...	Lamalou-les-Bains .	1,200
Vény.....	Idem.....	Donzenac.....	1,400	Idem.....	Donzenac.....	1,200
Lajoinie.....	Idem.....	Juillac.....	1,000	Idem.....	Juillac.....	1,400
Jarrige-Lemas.	Idem.....	Lonzac.....	1,000	Idem.....	Lonzac.....	1,000
Romanot.....	Idem.....	Lion-sur-Mer.....	1,000	Idem.....	Carsac.....	1,000
Morel.....	Idem.....	Crépon.....	1,000	Idem.....	Crépon.....	1,000
M <sup>mes</sup> Capgrand.....	Idem.....	Laroque-Timbaut..	1,200	Idem.....	Lion-sur-Mer.....	1,000
Dalbavio.....	Idem.....	Beynat.....	1,400	Idem.....	Monflanquin.....	1,200
M <sup>lle</sup> Lepetit.....	.....	.....	"	Idem.....	Laroque-Timbaut..	1,400
M <sup>me</sup> Lafargue.....	.....	.....	"	.....	Beynat.....	800
M <sup>lle</sup> Métais.....	.....	.....	"	.....	Eygalières.....	800
					Saint-Sauvant.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>lles</sup> Labrune . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Menges . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Le Chesne . . . . .	1,400
Cordier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Chesne . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Menges . . . . .	1,000
Mancheron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Meux . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nanteuil-le-Hau- douin . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Leroux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Moche . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Le Meux . . . . .	1,000
Mercier . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Moche . . . . .	800
M <sup>lles</sup> Sarlat . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chemillé-sur-Dême . . . . .	800
Systemans . . . . .	Receveuse . . . . .	Crépol . . . . .	800	<i>Idem</i> . . . . .	Châteauneuf-d'Isère . . . . .	800
M. Robert . . . . .	Receveur . . . . .	Châteauneuf-d'Isère . . . . .	800	Receveur . . . . .	Crépol . . . . .	800
M <sup>lles</sup> Mespoulet . . . . .	.....	.....	"	Receveuse . . . . .	Chamberet . . . . .	800
Durac . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lomné . . . . .	800
Dufaur . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Pondaurat . . . . .	800
Dutaul . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Ligardes . . . . .	800
M. Heurlin . . . . .	Receveur . . . . .	Thouars . . . . .	2,000	Receveur . . . . .	Pontorson . . . . .	2,000
M <sup>me</sup> veuve Lechas- seux . . . . .	Receveuse . . . . .	Lamothe-Saint-Hé- raye . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Thouars . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Maillot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dargnies . . . . .	800	<i>Idem</i> . . . . .	Sancey-le-Grand . . . . .	800
Andraut . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Dargnies . . . . .	800
M <sup>me</sup> veuve Fille . . . . .	Receveuse . . . . .	Marcolès . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	La Roquebrou . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Gazard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Angeau . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Marcolès . . . . .	1,200
MM. Ravoire . . . . .	Receveur . . . . .	Sommières . . . . .	2,000	Receveur . . . . .	Ganges . . . . .	2,000
Andéol . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lussan . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Sommières . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Bourguet . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Laurent-la- Vernède . . . . .	800	Receveuse . . . . .	Lussan . . . . .	800
M <sup>me</sup> veuve Roussel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Blesle . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Laurent-la- Vernède . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Verny . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Blesle . . . . .	800
Fabre . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Larche . . . . .	800
Lebreton . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Hambye . . . . .	800
M <sup>mes</sup> Delage . . . . .	Receveuse . . . . .	La Roche-Posay . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Même résidence . . . . .	1,200
veuve Perret . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Carnoules . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Magalas . . . . .	1,200
M. Chaseray . . . . .	Commis . . . . .	Recette principale d'Alger . . . . .	2,400	Receveur . . . . .	Kérouan . . . . .	2,400
M <sup>lles</sup> Leroux . . . . .	Receveuse . . . . .	Mauron . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Cléguère . . . . .	1,000
Le Baron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cléguère . . . . .	800	<i>Idem</i> . . . . .	Mauron . . . . .	800
MM. Cabanon . . . . .	Receveur . . . . .	Bessan . . . . .	1,400	Receveur . . . . .	Frontignan . . . . .	1,400
Jouglà . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caux . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Bessan . . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> ve <sup>o</sup> Mouisset . . . . .	Receveuse . . . . .	Ceilhes-et-Rocozels . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Caux . . . . .	1,000
ve <sup>o</sup> Réféger . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Ceilhes-et-Rocozels . . . . .	800
M <sup>lles</sup> Poli . . . . .	Receveuse . . . . .	Maison-Blanche . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Zicavo . . . . .	1,000
Coirier . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Thaumiers . . . . .	800
M <sup>me</sup> Tardres . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne-Vallee- Française . . . . .	800
M. Brousse . . . . .	Receveur . . . . .	Grimaud . . . . .	1,200	Receveur . . . . .	Mauguio . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Marty . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Nazaire-du- Var . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Grimaud . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Donnet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Tulle . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Nazaire-du- Var . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Arnoux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Turriers . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Tulle . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Serres . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Monétier-de-Brian- çon . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Turriers . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Maria (Eugé- nie) . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Monétier-de-Brian- çon . . . . .	800
Achalme . . . . .	Receveuse . . . . .	Étang-sur-Arroux . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Rambert-sur- Loire . . . . .	2,000
Carré . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Villebois . . . . .	800	<i>Idem</i> . . . . .	Étang-sur-Arroux . . . . .	800
Vollat . . . . .	.....	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Villebois . . . . .	800
Mélande-Pun- tous . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Aimé . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Montaner . . . . .	1,000
Bertereche . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montaner . . . . .	800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Aimé . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Michal . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	El-Kseur . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lambèse . . . . .	1,000
Augé . . . . .	Précédem <sup>nt</sup> receveuse . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	El-Kseur . . . . .	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>me</sup> Perrier.....	Receveuse...	Sainte-Fortunade..	800	Receveuse...	Triguères.....	800
M <sup>lles</sup> Pernot.....	.....	.....	"	Idem.....	Boujailles.....	800
Gagnière.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Maurice-en- Trièves.	800
Trabuc.....	.....	.....	.	Idem.....	Saint-Vincent-du- Lauzet.	800
M <sup>me</sup> Lacroix.....	Receveuse...	Châtillon-de-Mi- chaille.	1,400	Idem.....	Même-résidence...	1,600
M. Farrier.....	Commis....	Marseille, central..	2,700	Receveur...	Monaco (bureau té- légraphique).	2,400
M <sup>me</sup> veuve Place...	Receveuse...	Langoiran.....	1,200	Receveuse...	Rions.....	1,200
M <sup>lles</sup> Morel.....	Idem.....	Rions.....	1,200	Idem.....	Landiras.....	1,200
Bossaron.....	Idem.....	Allemans.....	1,200	Idem.....	Langoiran.....	1,200
Miquel.....	Idem.....	Landiras.....	800	Idem.....	Allemans.....	800

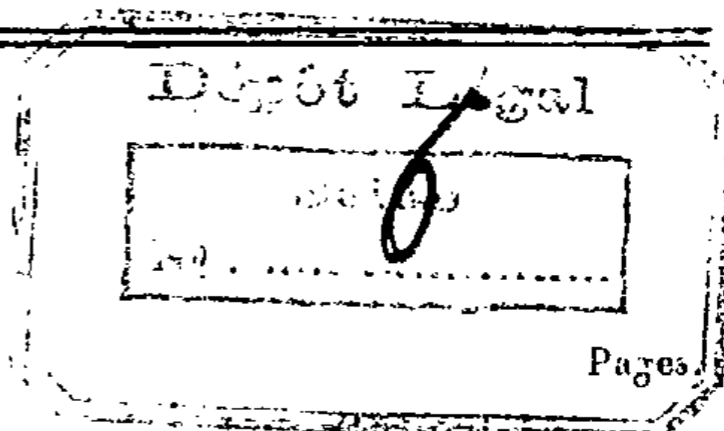


# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 6.

## SOMMAIRE.

NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	127
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	128
LISTE des journaux suisses.....	129
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	129
CRÉATION de recettes simples des postes.....	131
BÂTIMENTS en partance.....	132
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	136
FAITS divers.....	137
NOMINATIONS et promotions.....	140



## DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

### *Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

#### BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

##### *Londres.*

Aldermabury.....	E. C.
Grote's Place, Blackheath.....	S. E.

##### *Angleterre.*

Appleton (Berks).....	Abingdon.	Heigham Causeway... ..	Norwich.
Briningham.....	Norfolk.	High Street (Colchester).	Colchester.
Carlisle Road.....	Eastbourne.	London Road, South	
Castor.....	Peterborough.	Retford.....	Retford.
Clifton (Beds).....	Biggleswade.	Lostock Junction.....	Bolton.
Constitution Hill (Dor-		Rangemore.....	Burton-on-Trent.
set).....	Poole.	Rockland all Saints....	Attleborough.
Duncan Road (New		Street House.....	Pontefract.
Brompton).....	Chatham.	Thongsbridge.....	Huddersfield.
Gowerton.....	Swansea.	West Chickerell.....	Weymouth.
Great Dam Road.....	Sheffield.	Weston (Herts).....	Stevenage.
Hamstead.....	Birmingham.	Willingham (Line)....	Gainsborough.

*Ecosse.*

Ancrum ..... Jedburgh.  
Cullivoe ..... Lerwick.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Angleterre.*

*Après Grange-over Sands, remplacer Carnforth par Lancashire.*  
*Au lieu de Howdon Pans, inscrire Howdon-on-Tyne.*  
*Après Sutterton, remplacer Spalding par Boston.*  
— Swineshead, *remplacer Spalding par Boston.*  
— Melton Constable, *remplacer Dereham par Norfolk.*  
— Hadleigh, *remplacer Ipswich par Suffolk.*  
— Kirkby Stephen, *effacer Westmoreland.*

*Écosse.*

*Après Broughton, remplacer Biggar par Lanarkshire.*

BUREAUX SUPPRIMÉS A BIFFER.

*Londres.*

North Woolwich Road, Gordon Terrace, E.  
Wood Street, Cheapside, E. C.

*Angleterre.*

Devonshire Park ..... Fatsbourne.  
Gower Road ..... Swansea.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Bassanello.....	Padova.	Meolo.....	Venezia.
Bastia (Rovolon).....	Padova.	Morlupo.....	Roma.
Castel Gandolfo.....	Roma.	Portobuffole.....	Treviso.
Castel Guelfo di Bologna.	Bologna.	Riolunato.....	Modena.
Castione Veronese.....	Verona.	San Felice Circeo.....	Roma.
Cerio Maggiore.....	Belluno.	San Piero a Ponti (Campi	
Legnaro.....	Padova.	Bisenzio).....	Firenze.
Maderno.....	Brescia.	Villanova del Battista....	Avellino.
Maranola.....	Caserta.		

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DRGIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 <sup>o</sup> NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER.						
<i>Schweizerische Verkehrs Zei- tung.</i>	Burgdorf...	6 mois... 12 mois...	3 10 5 70	2 60 5 20	0 50 0 50	
2 <sup>o</sup> CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.						
<i>Bulletin des ingénieurs (1)...</i>	Lausanne..	12 mois...	7 50	7 00	0 50	(1) Ajouter au titre : « et des archi- tectes.
3 <sup>o</sup> JOURNAL À BIFFER.						
<i>Das Seeland.....</i>	Büren..... (Berne.)	"	"	"	"	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

*a) Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Anneville-en-Saire M ☒ (Manche)..... 10 juin 1886.	Mouilleron-en-Pareds M ☒ (Vendée)..... 25 juin 1886.
Aucun M ☒ R. G. (Hautes- Pyrénées)..... 25 mai 1886.	Removille M ☒ R. G. (Vosges)..... 25 mai 1886.
Bourdeaux M ☒ R. G. (Drôme)..... 25 juin 1886.	Saint-Paulien M ☒ (Haute- Loire)..... 25 juin 1886.
Ecury-sur-Coole M ☒ (Marne)..... 25 mai 1886.	Saint-Siméon-de-Bressieux M ☒ R. G. (Isère).... <i>Idem.</i>
Equeurdreville M ☒ (Manche)..... <i>Idem.</i>	Saou M ☒ (Drôme).... <i>Idem.</i>
Etival M ☒ R. G. (Vosges). 10 juin 1886.	Simacourbe M ☒ R. G. (Basses-Pyrénées).... 25 mai 1886.
Loudes M ☒ (Haute-Loire) <i>Idem.</i>	Tenay M ☒ (Ain)..... 25 juin 1886.
Mios M ☒ R. G. (Gironde). <i>Idem.</i>	Vaite M ☒ (Haute-Saône). 10 juin 1886.
Mondragon M ☒ (Vau- cluse)..... <i>Idem.</i>	Villeneuve M ☒ (Haute- Garonne)..... 25 mai 1886.
	Viriville M ☒ R. G. (Isère). 25 juin 1886.

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Ballancourt M R. G. (Seine-et-Oise).....	25 juin 1886.	Saint-Vrain M (Seine-et-Oise).....	25 juin 1886.
Cras-sur-Reyssouze M (Ain) <i>Idem.</i>		Villepinte M (Aude).....	<i>Idem.</i>
Maltot M (Calvados).....	<i>Idem.</i>		

c) Bureaux militaires.

Tozeur M <sup>re</sup> (Tunisie).....	15 mai 1886.
---------------------------------------	--------------

d) Gares.

Béja D..... (Tunisie).	Souk-Ahras D..... (Constantine).
Ghardimaou D..... <i>Idem.</i>	Souk-el-Arba D..... (Tunisie).
Medjez-el-Bab D..... <i>Idem.</i>	Voillecomte D..... (Haute-Marne).
Sarras D..... (Ardèche).	

e) Bureaux d'intérêt privé.

Bellevue I P (1).....	(Seine-et-Oise).
Rosières I P (2).....	(Cher).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Bellevue pour la correspondance spéciale de MM. Joudrain et compagnie.

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau municipal de Saint-Florent-sur-Cher pour la correspondance spéciale du Directeur et du personnel des usines de Rosières.

**2° Fusions et transferts.**

Bonjailles M ☒ R. G. (Doubs).....	16 mai 1886.	Lurey-Lévy M ☒ (Allier).....	1 <sup>er</sup> juin 1886.
		Saint-Pair M ☒ (Manche).....	<i>Idem.</i>

**3° Modifications et transformations.**

Aigues-Mortes L ☒ (Gard) complet du 16 juin au 15 octobre 1886.

Au lieu de Égriselle-Villeneuve	{ pour Égriselle-le-Bocage, 3 kil. }	} écrire: Égriselle-Villeneuve V (Yonne)
	{ pour Villeneuve-Ladondagne, 2 kil. }	
————— Étival 1 kil. (Vosges),	lire: Étival V (Vosges).	
————— Moncel V (Meurthe-et-Moselle),	lire: Moncel-sur-Seille, 2 kil. (Meurthe-et-Moselle).	
————— Prat et Bonrepaux	} lire: }	}
	pour Bonrepaux, 2 kil. (Ariège).	
————— Saint-Pierre-des-Corps,	lire: Saint-Pierre, 2 kil. (Indre-et-Loire).	
————— Saulces-Monclin,	lire: Saulces-	} (Ardennes).
Monclin.....	{ pour Saulces-Monclin, 3 kil. }	
	{ pour Monclin, 2 kil..... }	
————— Saut-du-Loup (gare) (Puy-de-Dôme),	lire: Saut-du-Loup, 1 kil. (Puy-de-Dôme).	
————— Tenay, 1 kil. (Ain),	lire: Tenay V (Ain).	
————— Vernoy, 1 kil. (Yonne),	lire: Vernoy V (Yonne).	

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Eysines M ☒..... (Gironde).	Tracy-le-Mont M ☒..... (Oise).
Gommegnies M ☒..... (Nord).	Veyre-Monton M ☒..... (Puy-de-Dôme).

Supprimer la mention R. G. après le nom du bureau suivant :

Cuxac-Cabardès M ☒ (Aude).

**4° Réouvertures.**

Amphion (Bains d') B M (Haute-Savoie).....	16 juin 1886.	Berthemont-les-Bains M (Alpes-Maritimes).....	1 <sup>er</sup> juillet 1886.
Aulus (Parc d') B M ☒ (Ariège).....	1 <sup>er</sup> juillet 1886.	Bourboule (La) M/B C ☒ (Puy-de-Dôme).....	
Bains-Saint-Gervais B M ☒ (Haute-Savoie).....	16 juin 1886.	Brides-les-Bains B M ☒ (Savoie).....	1 <sup>er</sup> juin 1886.

Châteauneuf-les-Bains B M ☒ (Puy-de-Dôme). 16 juin 1886.	Mont-Dore (Le) M/B C ☒ (Puy-de-Dôme) . . . . .
Lovagny B M (Haute-Sa- voie) . . . . . 9 juin 1886.	Pralognan B M (Savoie). 1 <sup>er</sup> juin 1886.
Montanvert (Le) B M (Haute-Savoie) . . . . . 16 juin 1886.	Royat B ☒ (Puy-de-Dôme). Saint-Christau-Lurbe B M (Basses-Pyrénées) . . . . . 20 mai 1886.

**5° Suppressions et fermetures.**

Aïn-Sidi-Youssef M<sup>re</sup> (Constantine).  
 Costebelle (Hôtel de l'Ermitage d'Albion) I P (Var), supprimer le renvoi correspondant.  
 Frais-Marais I P (Nord), supprimer le renvoi correspondant.  
 Vezzani M ☒ (Corse) fermé provisoirement.

**6° Erratum.**

Dans l'annexe au Bulletin mensuel de mai, page 105, à l'article : Fusions et transferts,  
*lire* : Solesmes M C ☒ (Nord).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Bouches-du-Rhône . . . . .	Eygalières . . . . .	14 avril 1886 . . . . .	7677
Aisne . . . . .	Homblières . . . . .	21 avril 1886 . . . . .	7688
Basses-Alpes . . . . .	Larche . . . . .	29 avril 1886 . . . . .	7689
Tarn . . . . .	Teillet . . . . .	29 avril 1886 . . . . .	7690
Gard . . . . .	Bernis . . . . .	4 mai 1886 . . . . .	7691
Calvados . . . . .	Juaye-Mondaye . . . . .	20 mai 1886 . . . . .	7693
Saine-et-Loire . . . . .	Melay . . . . .	28 mai 1886 . . . . .	7694
Indre-et-Loire . . . . .	Saint-Martin-le-Beau . . . . .	4 juin 1886 . . . . .	7695

Par décision ministérielle en date du 7 mai 1886, un bureau temporaire de poste et de télégraphe a été concédé à l'établissement thermal des bains de St-Gervais (Haute-Savoie). Ce bureau, qui portera le n° 7688, sera ouvert du 16 juin au 15 septembre inclusivement.

Par décision ministérielle en date du 5 mai 1886, un établissement de facteur-boîtier est créé à Grarem (Constantine). Traitement : 1,000 francs.

L'orthographe du nom du bureau de poste de Granne (Drôme) est Graue (avec un seul n). Rectifier, en conséquence, les divers documents de service.

Par décision ministérielle en date du 19 mai 1886, une recette municipale est concédée, sur sa demande, à la commune de Gambais (Seine-et-Oise), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879. Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7692.

Par décision ministérielle en date du 27 avril 1886 :

1° L'établissement de facteur-boîtier d'El-Milia (Constantine) est converti en recette. Traitement : 1,000 francs;

2° Le bureau de distribution auxiliaire d'El-Kantara (Constantine) est converti en établissement de facteur-boîtier auxiliaire.

Par décision ministérielle en date du 12 juin 1886, un bureau mixte temporaire a été concédé à la Société générale des eaux d'Aulus (Ariège).

Ce bureau qui prendra la dénomination de « Parc d'Aulus » et le numéro d'ordre 7129 fonctionnera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 1886.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS. EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS l'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> juillet..	Le Havre..	Général - Ber - thault.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	15 .....	Idem.....	Albert-René....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Pointe-à-Pître.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Havre.....	Idem.....	H. Auger.
4	Gabon.....	5.....	Idem.....	Saint-Antoine..	Idem.....	E. Mulot.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> juillet..	Le Havre..	Tafna.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville - de - Vic- tori.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
8	Caracas.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
9	Colon.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
11	Cayes.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
12	Céara.....	9.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
13	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
14	Curacao.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
15	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Jupiter.....	Voilier....	Hartog et C <sup>ie</sup> .
16	Idem.....	15.....	Idem.....	Phénix.....	Idem.....	Haml et Courant.
17	Gonaïves.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Idem.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
19	Jacmel .....	24 juillet..	Le Havre..	Teutonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
20	La Guayra .....	9 .....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
21	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
22	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tafna .....	Idem.....	E. Grosos.
23	Lisbonne.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
24	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
25	Mayaguez (Porto- Rico).	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Brostrom.
26	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
27	Maragnan.....	9 .....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
28	Idem.....	21 .....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
29	Montévidéo.....	8 .....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Idem.....	15 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	30 .....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
32	Para.....	9 .....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
33	Idem.....	21 .....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
34	Puerto-Cabello...	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Brostrom.
35	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
36	Port-au-Prince...	5 .....	Idem.....	Bavaria .....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	29 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
39	Pernambuco.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
41	Progreso.....	5 .....	Idem.....	Bavaria .....	Idem.....	Brostrom.
42	Puerto-Plata.....	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Idem.
43	Rio-Janeiro.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
45	Rio - Grande - du - Sud.	10 .....	Idem.....	Marinho.....	Voilier....	J.-B. Fleury.
46	San-Juan (Porto- Rico).	9 .....	Idem.....	Francia .....	Vap. rég...	Brostrom.
47	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
48	Santo-Domingo...	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
49	Savanilla.....	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
51	Saint-Thomas.....	9 .....	Idem.....	Francia .....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	24 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
53	Tampico.....	5 .....	Idem.....	Bavaria .....	Idem.....	Idem.
54	Ténériffe.....	15 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	30 .....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
56	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tafna .....	Idem.....	E. Grosos.
57	Idem.....	15 .....	Idem.....	Adolphe-Thiers.	Voilier....	Postal.
58	Vera-Cruz.....	5 .....	Idem.....	Bavaria.....	Vap. rég...	Brostrom.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décim.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Brés l (Le)</i> , 19, boulevard Mont- martre, à Paris.					
France et colonies.....	6 mois... 1 an.....	11 00 20 00	10 79 19 70	0 21 0 30	
<i>Bulletin de renseignements coloniaux</i> , 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.					
France, Algérie et Tunisie..	6 mois... 1 an.....	4 00 7 00	3 86 6 83	0 14 0 17	
<i>Électeur de Thouars (L')</i> , à Thouars (Deux-Sèvres).					
Deux-Sèvres et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	3 50 6 00 11 00	3 36 5 84 10 79	0 14 0 16 0 21	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	4 00 7 00 12 00	3 86 6 83 11 78	0 14 0 17 0 22	
<i>Estafette (L')</i> (Opinion et Gagne- Petit), 166, rue Montmartre, à Paris.					Coller ce tarif à la page 124 du carnet n° 217, sur le tarif du journal <i>L'Es- tafette</i> .
Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	5 00 9 00 18 00	4 85 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	Les deux journaux <i>L'O- pinion et Le Gagne-Petit</i> sont fusionnés en un seul journal qui a comme titre <i>L'Estafette</i> et comme sous- titre : <i>Opinion et Gagne- Petit</i> .
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Gazette de Paris Illustrée (La)</i> , 28, rue Saint-Lazare, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an.....	2 50 4 00	2 37 3 86	0 13 0 14	



TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décimés.  5	
<i>Gazette des Gens de Maison</i> , 3, rue Grétry, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
France.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 5 00 8 00 12 00	1 88 4 85 7 82 11 78	0 12 0 15 0 18 0 22	
<i>Intérêt Agricole (L')</i> , 18, boulevard Barbès, à Paris.					
France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Journal des Expositions</i> , 10, rue Bréda, à Paris.					
France.....	1 an....	25 00	24 65	0 35	
<i>Journal des Journaux (Le)</i> , 42, rue du Général Foy, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an....	3 25 6 00	3 11 5 84	0 14 0 16	
<i>Moniteur des Syndicats Agricoles (Le)</i> , 1, rue Marsollier, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16	
<i>Libre Pensée (La)</i> , gérant: M. Émile di Rienzi, 155, rue de Sèvres, à Paris.					
France. { pour les sociétaires { pour le public....	1 an.... 1 an....	2 00 3 00	1 88 2 87	0 12 0 13	
<i>Petite Bourgogne (La)</i> , à Dijon (Côte-d'Or).					
Côte-d'Or et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 14 00 28 00	6 83 13 76 27 62	0 17 0 24 0 38	
<i>Ralliement (Le)</i> , 133, rue Montmartre, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	8 00 16 00 30 00	7 82 15 74 29 60	0 18 0 26 0 40	
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	10 00 20 00 38 00	9 80 19 70 37 52	0 20 0 30 0 48	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
<i>Réforme Judiciaire (La)</i> , à Grenoble (Isère).  France.....	6 mois...	fr. c. 3 00	fr. c. 2 87	fr. c. 0 13	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> avril ou du 1 <sup>er</sup> octobre. Les abonnés recevront les numéros déjà parus dans le se- mestre de leur abonne- ment.
<i>Républicain Radical (Le)</i> , 10, rue Manigne, à Limoges.  France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Villégiature (La) d'été et d'hiver</i> , rue Servandoni, n° 12, à Paris.  France, Algérie et Tunisie ..	6 mois... 1 an....	4 00 6 00	3 86 5 84	0 14 0 16	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX ET D'ADRESSE.</b>					
<i>Stand (Le)</i> , 24, rue Chauchat, à Paris.  France.....	6 mois... 1 an....	4 00 8 00	3 86 7 82	0 14 0 18	L'adresse de ce journal était primitivement 18, passage des Deux-Sœurs.
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>					
<i>Tabac (Le)</i> , biffer : 43, rue de la Victoire, et remplacer par : 5, boulevard des Italiens.					
<b>JOURNAUX À BIFFER DU CARNET N° 217.</b>					
Biffer au carnet n° 217 les deux journaux <i>L'Opinion</i> et <i>Le Gagne-Petit</i> . Ces deux journaux sont fusionnés en un seul journal qui a pour titre <i>L'Estafette</i> .					
<b>OBSERVATIONS.</b>					
Coller la note ci-contre dans la colonne d'observations se rapportant au <i>Courrier de l'Ain</i> ,				L'administration du <i>Courrier de l'Ain</i> n'auto- rise pas le prélèvement légal sur le montant des abonnements échus. Quand un abonnement sera demandé dans ces conditions, le droit devra être perçu en sus de la somme versée.	

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

FAITS DIVERS.

---

*Concession de médailles d'honneur.*

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 5 juin courant, la médaille de bronze a été décernée à :

M. CLAUD (Jean), entreposeur à Limoges, 31 ans 1/2 de services;

M. DUTREIX (Pierre), facteur-boîtier à Saint-Just (Haute-Vienne), 25 ans de services;

M. BOULIÈRE (Joseph), surveillant-facteur à Limoges, 25 ans de services, 2 ans 1/2 de services militaires.

Par arrêté du 8 juin 1886, la médaille d'honneur de bronze est concédée à :

M. LEBLOND (Hyacinthe-Hippolyte), facteur des postes au Havre, 33 ans de services, 5 ans de services militaires;

M. KILION (Joseph), facteur-chef des télégraphes au Havre, 26 ans de services, 9 ans de services militaires;

M. DELAVALADE (Louis-Auguste), facteur des télégraphes au Havre, 22 ans de services, 5 ans de services militaires;

M. BLARD (Pierre-Toussaint-Émile), facteur-chef des postes au Havre, 22 ans 1/2 de services, 2 ans de services militaires.

Par arrêté en date du 11 juin 1886, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. LEMOINE (Michel-Anne), courrier-convoyeur à Dieppe : 24 ans de services, blessé dans l'exercice de ses fonctions.

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. LAMY, ouvrier d'équipe à Saint-Brieuc, a trouvé sur le quai de la gare une pièce de 10 francs qu'il a remise au chef de station.

M. COTTEREAU, gardien de bureau à Laval, a trouvé dans la boîte aux lettres du bureau une lettre valeur déclarée 200 francs, qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. LABORIE, facteur des télégraphes à Gourdon (Lot), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. ALBERT, facteur rural à Montmélian (Savoie), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 45 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. ZINZIUS, facteur-boîtier à Tizi (département d'Oran), a trouvé sur la voie publique un billet de banque qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. DÉROBÉ, facteur des télégraphes à Amiens, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. REDON, gardien de bureau à Lyon-Vaise, a trouvé dans la salle d'attente une valeur de 500 francs qu'il a immédiatement déposée entre les mains du commissaire de police.

M. THIBAUDEAU, facteur de ville aux Sables-d'Olonne (Vendée), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 42 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. JAMMES (Antoine), facteur à Paris, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 73 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. STRABONI, facteur-boîtier à Kherba (département d'Alger), a trouvé dans la salle d'attente du bureau 300 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui les avait perdus. — Le même sous-agent a rendu à la personne intéressée un porte-monnaie contenant 7 francs, trouvé par lui sur la tablette du guichet. — Il a également restitué une somme de 5 francs qui lui avait été remise en trop.

M. CARMON, gardien d'entrepôt à Motteville (Seine-Inférieure), s'est empressé de remettre à la personne intéressée un bracelet en argent qu'il avait trouvé dans l'enceinte de la gare.

M. CHOISNE, facteur rural à Saint-Aignan (Loir-et-Cher), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 1,200 francs de valeurs, qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire.

M. COUCHOT, facteur local à Saint-Mihiel (Meuse), a trouvé sur la voie publique une boîte contenant 3 chapeaux d'une valeur de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. COLLET, facteur rural à Izernore (Ain), a trouvé sur la voie publique 2 pièces de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. TRAMONI, facteur local à Sartène (Corse), a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. BÉRAUD, receveur à El-Arrouch (Constantine), a trouvé dans la boîte aux lettres de son bureau un billet de banque de 20 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. DEFRANCO, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 3, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 611 francs, qu'il a déposé au commissariat de police du quartier.

M. AGOYER, gardien de bureau à Paris, bureau n° 77, a trouvé sur la tablette du guichet une lettre sans enveloppe contenant 150 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DECKERT, courrier convoyeur à Oran, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée entre les mains du receveur principal.

M. PRAIRE, facteur de ville à Chambéry, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 44 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. GUILLET, gardien de bureau à l'Administration centrale, bureau du personnel, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Paris n° 80 un porte-monnaie contenant 7 fr. 50 cent. qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. CASTAGNÉ, facteur rural à Masseube (Gers), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. RICHARD (François), facteur à Paris, a trouvé sur la tablette d'un guichet de la recette principale un porte-monnaie contenant 72 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait oublié.

M. COUTELET, commis à Vesoul, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 67 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. LEBUNETEL, facteur rural à Valognes (Manche), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. GAY, chargeur à Lyon, a trouvé sur la voie publique deux reconnaissances du Mont-de-Piété qu'il a déposées au commissariat de police.

M. CONGOULNÈGUES, facteur rural à Saint-Amans (Lozère), s'est empressé de restituer à la personne intéressée un billet de 100 francs qui lui avait été remis en trop.

M. VIELMON, facteur rural à Cazals (Lot), a remis au maire de cette localité une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. DELMAS, courrier auxiliaire à Montereau, a trouvé sur la voie publique cinq traites qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. DÉFONTAINE, commis à Nantes, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 127 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. LACROIX, facteur local à Montcenis (Saône-et-Loire), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 13 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. GIRAULT, facteur rural à Bressuire, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 52 francs qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. WIMEL, commis à Fougères, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 100 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait oublié.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. PELLETIER, facteur rural à Tigy, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

M. GOURGUES, facteur rural à Roquefort (Landes), a fait preuve de courage en arrêtant un malfaiteur qu'il a remis entre les mains de la gendarmerie.

M. MARSEILLE, facteur rural à Abbeville, a fait preuve de dévouement en dégagant un homme surpris par un éboulement dans une carrière.

M. HASSEN OULD EL HADJ BEN Aouda, facteur à Tunis, a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

M. CORDET, facteur du télégraphe à Marseille, a fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à un homme sur le point d'être écrasé par une voiture.

MM. BOURBAO, surnuméraire, BOULLAUD et LAILHUGUE, commis à Cholet, ont fait preuve de sang-froid et de courage dans l'arrestation d'un malfaiteur.

Par décision du Ministre de l'intérieur en date du 29 mai 1886, une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe a été décernée à M. ROUSSEAU, facteur rural à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher);

M. Reygnier (Antoine), facteur rural à Uzerche (Corrèze), a été l'objet d'une mention honorable.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Cornille.....	Chef de bureau.	D <sup>on</sup> des services sé- dent., 3 <sup>e</sup> bureau..	fr. 7,000	Chef de bu- reau.	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 1 <sup>er</sup> bureau.	fr. 7,000
Rolland.....	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des corr. post., 1 <sup>er</sup> bureau.	6,000	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> des serv. sédent., 3 <sup>e</sup> bureau.	6,000
Fourquier.....	Com. princ.	Bureau du person- nel.	4,500	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des corresp. post. 1 <sup>er</sup> bureau.	4,500
Caillaux.....	Inspecteur..	Le Puy.....	4,000	Inspecteur..	Privas.....	4,000
Charault.....	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	4,000
Granet.....	<i>Idem</i> .....	Melun.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Digne.....	4,000
Déboche.....	Com. princ.	D <sup>on</sup> du mat. et de la construction.	4,000	<i>Idem</i> .....	Vannes.....	4,000
Guillaume de Sauville de la Presle.	<i>Idem</i> .....	Tours.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	4,000
Serre.....	S.-Inspecteur	Privas.....	3,500	Sous-inspect.	Besançon.....	3,500
Cheyrier.....	<i>Idem</i> .....	Tulle.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	3,500
Malfré.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Tulle.....	3,500
Gallin.....	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Epinal.....	3,500
Gimbert-Mont- brun.	<i>Idem</i> .....	Oran.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Melun.....	3,500
Morel.....	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Valence.....	3,500
Beaugrand.....	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	3,500
Firmin.....	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	3,500
Potron.....	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Nancy.....	3,000
Givel.....	<i>Idem</i> .....	Nevers.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Grenoble.....	3,000
Giroux.....	<i>Idem</i> .....	Blois.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Nevers.....	3,000
Lavaurs.....	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon..	3,000	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	3,000
Wacheux.....	<i>Idem</i> .....	Bar-le-Duc.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,000
Macle.....	<i>Idem</i> .....	Angers.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Caen.....	3,000
Méhault.....	Com. princ. de direct.	Rennes.....	3,300	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon..	3,500
Grard.....	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Angers.....	3,500
Darcourt.....	<i>Idem</i> .....	Rennes.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,500
Cumenge.....	<i>Idem</i> .....	Toulouse.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Agen.....	3,500
Guichard.....	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,500
Chevron.....	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	3,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Lhuillier.....	Commis.....	D <sup>on</sup> des correspon- dances postales.	3,100	<i>Idem</i> .....	Blois.....	3,000
Cretin.....	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> des services sé- dentaires.	3,100	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	3,000
Lelandais.....	Comm. princ.	Service de la vérifi- cation et de la ré- cept. du matériel.	3,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Lô.....	3,000
Rascalon.....	Com. princ. de direct.	Albi.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Auch.....	3,000
Pignet.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,000
Grillon.....	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	3,000
Genty.....	<i>Idem</i> .....	Oran.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Oran.....	3,000
Blay.....	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Bar-le-Duc.....	3,000
Pimpanneau.....	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> départementale de la Seine.	3,000	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	3,000
Marcelèse.....	<i>Idem</i> .....	Nîmes.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	3,000
Bourdon.....	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Draguignan.....	3,000
Fourcade.....	<i>Idem</i> .....	Alger.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,000
Schreiner.....	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Dumestre.....	<i>Idem</i> .....	Pau.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Evreux.....	3,000
Maillard.....	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lefranc.....	Comm. princ. de direct.	D <sup>on</sup> départementale de la Seine.	3,000	Sous-Inspect.	Lyon.....	3,000
Barolet.....	Commis....	D <sup>on</sup> du matériel et de la construction.	2,800	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	3,000
Rimeyucille..	Comm. princ. de direct.	Marseille.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,000
Massin.....	S.-Ingénieur.	Nancy.....	3,000	S.-Ingénieur.	Châlons-sur-Marne.	3,000
Mélice.....	Com. princ. de direct.	D <sup>on</sup> départementale de la Seine.	3,000	Commis....	D <sup>on</sup> de la Caisse nat. d'épargne.	3,100
Celsis.....	Commis....	D <sup>on</sup> des services sé- dent., 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> des serv. sédent. 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800
Huc.....	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	2,700	C <sup>is</sup> de direct.	Albi.....	2,700
Bardou.....	<i>Idem</i> .....	Paris 16.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Niort.....	2,700
Blond.....	C <sup>is</sup> de direct.	Amiens.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Arras.....	2,400
Tournel.....	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	2,400	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon..	2,400
Serpoul.....	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Alger.....	2,400
Etienne.....	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Constantine.....	2,400
Gratpanche..	Commis....	Direct. de la caisse d'épargne.	2,500	<i>Idem</i> .....	Oran.....	2,400
Delmotte.....	C <sup>is</sup> de direct.	Lille.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Arras.....	2,100
Rolland.....	Commis....	Laon, direction...	2,100	Commis....	Albi, direction....	2,100
Leclercq.....	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> des services sé- dent. (1 <sup>er</sup> bur.).	2,200	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> des serv. sédent. 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Martin.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est.....	1,800	<i>Idem</i> .....	D <sup>on</sup> de la comptabi- lité, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Macnab.....	<i>Idem</i> .....	Paris 35.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Bur. des réclamat..	1,900
Trines.....	<i>Idem</i> .....	Tours, direct. tech- nique.	1,800	<i>Idem</i> .....	Versailles, direction	1,800
Tarbouriech..	<i>Idem</i> .....	Bur. des réclamat..	1,600	<i>Idem</i> .....	Bur. du personnel..	1,600
Grégorio.....	.....	"	"	Expédition <sup>ve</sup> .	D <sup>on</sup> du matériel et de la constr. 1 <sup>er</sup> bur.	1,000
Fiston.....	.....	Précéd <sup>t</sup> dir. départ. à Bar-le-Duc.	7,000	Receveur....	Paris 20.....	7,000
Etienne.....	.....	Précéd <sup>t</sup> dir. départ. à Mont-de-Marsan	5,000	<i>Idem</i> .....	Paris 14.....	5,000
Bougaud.....	Receveur....	Toulon.....	5,500	Recev. princ.	Dijon.....	5,500
Pinatel.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, Bourse..	5,000	Receveur....	Toulon.....	5,000
Lacombe.....	<i>Idem</i> .....	Smyrne.....	5,000	<i>Idem</i> .....	Constantinople....	5,000
Pionnier.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Chartrons	4,500	Recev. princ.	Bordeaux.....	4,500
Tanisier.....	Recev. princ.	Saint-Etienne.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	4,500
Lafon de La- duye.	Inspecteur..	Evreux.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	4,500
Charnaud....	Recev. princ.	Annecy.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Auch.....	4,000
Roger.....	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Toulouse.....	4,000
Pierre.....	Receveur....	Saint-Etienne-Ba- douillère.	4,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne.....	4,000
Saulnier.....	<i>Idem</i> .....	Besançon-Chaprais.	3,500	<i>Idem</i> .....	Nevers.....	4,000
Henry.....	<i>Idem</i> .....	Provins.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	4,000
Berthelot....	Chef de brig.	Ligne du Nord....	4,000	<i>Idem</i> .....	Melun.....	4,000
Anselmier....	Receveur....	Montbéliard.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Annecy.....	4,000
Bayle.....	Com. princ.	Toulouse.....	4,000	Receveur....	Toulouse-St-Cyprien	4,000
Denier.....	Recev. princ.	Guéret.....	3,500	Recev. princ.	Périgueux.....	3,500
Le Chevalier..	Receveur....	Constantinople....	3,500	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	3,500
Foresté.....	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Moulins.....	3,500
Heitz.....	Sous-inspect.	Nîmes.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Privas.....	3,500
Dapremont...	Receveur....	Fécamp.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	3,500
Houzeau.....	Sous-inspect.	Vesoul.....	3,500	Receveur....	Paris 38.....	3,500
Ducieux-Lau- nay.	Com. princ..	Vichy.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	3,500
Périssé.....	Receveur....	Toulouse-St-Cyprien	3,000	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Chartrons	3,500
Pradet.....	Com. princ..	Poitiers.....	3,300	Recev. princ.	Guéret.....	3,000
Fabre.....	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand.	3,300	<i>Idem</i> .....	Mende.....	3,000
Grulet.....	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Receveur....	St-Germain-en-Laye	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Dabrigéon.....	Com. princ..	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	3,000	Receveur....	Fécamp.....	3,000
Lacour.....	<i>Idem</i> .....	Reims.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Reims - Dieu - Lu- mière.	3,000
Bertier.....	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Castelnaudary.....	3,300
Fauquignon...	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Besançon-Chaprais.	3,000
Dangel.....	Com. princ. de direct.	Epinal.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Montbéliard.....	3,000
Collongues....	<i>Idem</i> .....	Pau.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie ..	2,500
Musse.....	Receveur....	Cavaillon.....	2,400	Receveur princ.	Gap.....	2,500
Quinet.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Mihiel.....	2,400	Receveur....	Provins.....	2,500
M <sup>me</sup> veuve Anis....	Receveuse..	La Ferté-Loupière.	1,200	Receveuse...	Ligny-le-Châtel... .	1,200
M <sup>lle</sup> Polosse.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	La Ferté-Loupière.	800
M <sup>me</sup> veuve Louis...	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Le Guétin.....	800
M <sup>lle</sup> Santus.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Homblières.....	800
M <sup>me</sup> Périer.....	Receveuse..	Salles-d'Aude.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint - Paul-Cap-de- Joux.	1,000
M <sup>lle</sup> Guilhem.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Salles-d'Aude.....	800
M. Gatineau....	Receveur....	La Tricherie.....	1,000	Receveur....	Lhonnaizé.....	1,000
M <sup>lles</sup> Thibault....	Receveuse..	Lhonnaizé.....	800	Receveuse...	La Tricherie.....	800
Labrune.....	<i>Idem</i> .....	Le Chesne.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Même résidence...	1,600
Miret.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Prez-la-Fauche...	800
Mabilotte.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Marceuil.....	800
Antigny.....	Receveuse..	Tournon-S <sup>t</sup> -Martin.	800	<i>Idem</i> .....	Fontgombault.....	800
Lanseigne....	<i>Idem</i> .....	Fontgombault....	800	<i>Idem</i> .....	Tournon-S <sup>t</sup> -Martin.	800
Fossé.....	<i>Idem</i> .....	Thumeries.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Pont-à-Mareq.....	1,000
Teillier.....	<i>Idem</i> .....	Bollezeele.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Thumeries.....	1,000
Prévost.....	.....	Ancienne receveuse.	"	<i>Idem</i> .....	Bollezeele.....	800
M <sup>mes</sup> veuve Denelle.	Receveuse..	Monteil-au-Vicomte.	1,200	<i>Idem</i> .....	Ahun.....	1,200
Perrot.....	<i>Idem</i> .....	Culan.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Monteil-au-Vicomte.	1,400
Dhérat.....	<i>Idem</i> .....	Busset.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Culan.....	1,200
M <sup>lles</sup> Talin-d'Eyzac.	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	1,000	<i>Idem</i> .....	Busset.....	1,000
Brun.....	<i>Idem</i> .....	Saorge.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	1,000
Gueneley.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saorge.....	800
M <sup>mes</sup> Montespan ..	Receveuse..	Mondonville.....	1,400	<i>Idem</i> .....	La Redorte.....	1,400
Dessort.....	<i>Idem</i> .....	Saurat.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Mondonville.....	1,200
M <sup>lles</sup> Bégué.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saurat.....	800
Delacroix.....	Employée..	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> .....	Gambais.....	1,000
M. Blanchard....	Receveur....	Landrecies.....	2,000	Receveur....	Plombières.....	2,000
M <sup>lle</sup> Valory.....	Receveuse..	Plombières.....	1,800	Receveuse...	Landrecies.....	1,800
M <sup>me</sup> veuve Spor...	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Nogent-l'Artaud... .	1,000
M <sup>lles</sup> Jouffroy....	Receveuse..	Laffrey.....	800	<i>Idem</i> .....	La Frette.....	800
Mignet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Laffrey.....	800
M <sup>mes</sup> Brun.....	Receveuse..	Limoise.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Lurey-Lévy.....	1,400
Daugeron.....	<i>Idem</i> .....	Bannegon.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Limoise.....	1,200
M <sup>me</sup> Soutzo.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Bannegon.....	800
M <sup>me</sup> veuve Affre...	Receveuse..	La Grand'Combe..	1,600	<i>Idem</i> .....	Puisserguier.....	1,600
M <sup>lle</sup> Testanière...	<i>Idem</i> .....	Villeneuve-de-Berg.	1,800	<i>Idem</i> .....	La Grand'Combe..	2,000
M <sup>me</sup> Claudon.....	<i>Idem</i> .....	Livron.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Villeneuve-de-Berg.	1,400
M. Trinquet....	Receveur....	Saint-Martin-de-Va- lamas.	1,200	Receveur....	Livron.....	1,200
M <sup>mes</sup> de Vissac....	Receveuse..	Berrias.....	1,400	Receveuse...	Saint-Martin-de-Va- lamas.	1,400
Lèbre.....	<i>Idem</i> .....	Saint - Etienne - de- Lugdunès.	800	<i>Idem</i> .....	Berrias.....	800
M <sup>lles</sup> Pradal.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint - Etienne - de- Lugdunès.	800
de Voulx.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Maison-Blanche... .	1,000
M <sup>me</sup> Mouchet.....	Receveuse..	Oued-Podda.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Inkermann.....	1,000
M <sup>lle</sup> Andrieu.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Oued-Podda.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Refréger.	Receveuse..	Ceilhes-et-Rocnzels.	800	<i>Idem</i> .....	Caux.....	800
M <sup>l</sup> c Beaure de La- bussière.	<i>Idem</i> .....	Bonnières.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Chaville.....	1,600



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENT. fr.
M <sup>me</sup> Prouille.....	Receveuse...	Gouaix.....	1,000	Receveuse...	Bonnières.....	1,000
M <sup>lle</sup> Husson.....	.....	.....	"	Idem.....	Vaiges.....	800
M <sup>me</sup> Besse.....	Receveuse...	La Villedieu d.-Clain	1,400	Idem.....	La Trimouille....	1,600
veuve Jollet.....	.....	.....	"	Idem.....	La Villedieu-du- Clain.	800
Guyot de Mon- serand.....	.....	Selles-Saint-Denis..	800	Idem.....	Saint-Amand-de- Vendôme.	800
veuve Frémond.....	.....	.....	"	Idem.....	Selles-Saint-Denis..	800
M <sup>lle</sup> Roy.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Angeau.....	800
M <sup>me</sup> veuve Frémond	Receveuse...	Selles-Saint-Denis..	800	Idem.....	Juaye-Mondaye....	800
M. Vigné.....	Commis.....	Sfax.....	2,100	Receveur....	Kérouan.....	2,000
M <sup>me</sup> Robert.....	Receveuse...	Dunières.....	1,000	Receveuse...	Sainte-Florine....	1,000
M <sup>lle</sup> Touzery.....	Idem.....	Sainte-Florine....	1,400	Idem.....	Dunières.....	1,400
MM. Courbier.....	Commis.....	Nîmes, rec. princip.	2,400	Receveur....	Cavaillon.....	2,200
Duffau.....	Receveur....	Castelnaudary.....	2,700	Idem.....	Saint-Etienne-Ba- douillère.	2,700
Marcot.....	Idem.....	Le Quesnoy.....	2,000	Idem.....	Saint-Mihiel.....	2,000
Thiébault.....	Idem.....	Hautmont.....	2,000	Idem.....	Le Quesnoy.....	2,200
Vernier.....	Commis....	D <sup>m</sup> du matériel et de la construction,	1,900	Idem.....	Hautmont.....	1,800
M <sup>lles</sup> Painblant.....	.....	.....	"	Receveuse...	Crépon.....	800
Mignet.....	Receveuse...	Laffrey.....	800	Idem.....	Lafrette.....	800
Massot.....	.....	.....	"	Idem.....	Cheval-Blanc.....	800
Vielle.....	.....	.....	"	Idem.....	Sainte-Fortunade..	800
Morel.....	Receveuse...	Landiras.....	1,200	Idem.....	Allemands.....	1,200
Miquel.....	Idem.....	Allemands.....	800	Idem.....	Landiras.....	800
M <sup>me</sup> Lucante.....	Idem.....	Porté.....	800	Idem.....	Castellau-Barbarens	800
M <sup>lles</sup> Stamm.....	Idem.....	Pérignac.....	1,400	Idem.....	Porté.....	1,400
Vertamy.....	Idem.....	Andrest.....	1,400	Idem.....	Pérignac.....	1,400
M <sup>mes</sup> v <sup>e</sup> Lepinois....	Idem.....	Ain-M'Sila.....	1,000	Idem.....	Lambès.....	1,000
veuve Michal.....	Idem.....	El Ksour.....	1,000	Idem.....	Ain-M'Sila.....	1,000
M <sup>lle</sup> Jouffroy.....	Idem.....	La Frette.....	800	Idem.....	Laffrey.....	800
M <sup>me</sup> Liard.....	.....	Précéd' receveuse..	"	Idem.....	Meneton-Couture..	1,400
M <sup>lle</sup> Taffoureau.....	.....	.....	"	Idem.....	Selles-Saint-Denis..	800
M <sup>me</sup> Bénard.....	Receveuse...	Boissy-sur-S <sup>t</sup> -Yon..	1,400	Employée...	D <sup>m</sup> de la comptab., 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
M <sup>lles</sup> Marmillon....	Employée...	Articles d'argent...	1,100	Receveuse...	Boissy-sur-S <sup>t</sup> -Yon..	1,000
Marmignon.....	.....	.....	"	Idem.....	Rhétiers.....	800
MM. Piot.....	Receveur....	Bordj-bou-Arzeridj.	2,000	Receveur....	Nemours.....	2,000
Fabri.....	Idem.....	Boghari.....	1,400	Idem.....	Bordj-bou-Arzeridj.	1,400
Rivals.....	Idem.....	Nemours.....	2,200	Idem.....	Boghari.....	2,200
Fiorini.....	Facteur-boî- tier.	El-Miliah.....	1,000	Idem.....	Même bureau.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bazire.....	Receveuse...	Sartilly.....	1,400	Receveuse...	Prétot.....	1,400
Leterrier.....	Idem.....	Prétot.....	1,200	Idem.....	Sartilly.....	1,200
Roger.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Evrault - Notre- Dame-du-Bois.	1,200	Idem.....	Mauves-sur-Huisne.	1,200
M <sup>me</sup> Peyrot.....	Idem.....	Saint-Alvère.....	1,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Evrault - Notre- Dame-du-Bois.	1,000
Delmas.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Alvère.....	800
MM. Bosly.....	Receveur....	Le Havre-Quatre- Chemins.	2,000	Receveur....	Plombières.....	2,200
Blanchard.....	Idem.....	Plombières.....	2,000	Idem.....	Le Havre-Quatre- Chemins.	2,000
M <sup>lles</sup> Boyer.....	Receveuse...	Morée.....	1,200	Receveuse...	Avaray.....	1,200
Bardou.....	Idem.....	Avaray.....	800	Idem.....	Morée.....	800
M <sup>me</sup> Lamy.....	Idem.....	Isle-en-Dodon.....	1,400	Idem.....	La Tremblade.....	1,600
M <sup>lles</sup> Encaus.....	Idem.....	Miremont.....	1,200	Idem.....	L'Isle-en-Dodon..	1,200
Blanchard.....	Idem.....	Donzenac.....	800	Idem.....	Miremont.....	800
MM. Biagué.....	Com. princ..	Saumur.....	3,000	Com. princ..	Nantes.....	3,000
Plantade.....	Commis....	Angers R. P.....	2,700	Idem.....	Saumur.....	2,700
Cadrès.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Même résidence...	2,700
Laban.....	Com. princ.	Nice, central.....	3,300	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADNS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Magny.....	Comm. princ.	Paris R. P. Départ.	2,700	Com. princ..	Paris 2.....	2,700
Paul.....	<i>Idem</i> .....	Cette.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	3,000
Grivet.....	Receveur....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Cette.....	3,000
Mamias.....	Com. princ..	Lyon, central.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	3,000
Massonnier....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.	3,000	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	3,000
Ternisien.....	<i>Idem</i> .....	Orléans, direction.	3,000	<i>Idem</i> .....	Orléans, rue du Co- lombier.	3,000
Filhiot.....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	3,300	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	3,300
Lavison.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	3,000
Le Rouic.....	Commis.....	Lorient, gare de contrôle.	1,500	Commis.....	Lorient, bur. prin- cipal.	1,500
Maurauges....	<i>Idem</i> .....	Libourne.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Montluçon.....	2,400
Cassagnou....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500	<i>Idem</i> .....	Libourne.....	1,500
Ventre.....	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	1,800
Girard.....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500
Henryé.....	<i>Idem</i> .....	Sétif.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,800
Dénis.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sétif.....	1,800
Maurer.....	<i>Idem</i> .....	Paris 15.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 45.....	2,400
Best.....	<i>Idem</i> .....	Paris 45.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 15.....	2,400
Courjaret....	<i>Idem</i> .....	Angers, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i> .....	Angers R. P. ....	1,800
Bouveret....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Cloud.....	1,500
Genin.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Eu.....	1,800
Lairan.....	<i>Idem</i> .....	Angers, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i> .....	Angers R. P. ....	2,100
Lavaud.....	<i>Idem</i> .....	Tours, bureau de la gare.	2,100	<i>Idem</i> .....	Caen R. P. ....	2,100
Nivard.....	<i>Idem</i> .....	Le Mans R. P. ....	2,400	<i>Idem</i> .....	Tours, bureau de la gare.	2,400
Saint-Donat..	<i>Idem</i> .....	Calais, rue des Fon- tinettes.	1,500	<i>Idem</i> .....	Le Mans R. P. ....	1,500
Chrétiennot..	<i>Idem</i> .....	Château-Thierry ...	2,700	<i>Idem</i> .....	Calais, rue des Fon- tinettes.	2,700
Joly.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> .....	Château-Thierry...	1,500
Maitre.....	<i>Idem</i> .....	Paris 67.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Corbeil.....	1,800
Folacci.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 67.....	2,100
Duval.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	2,100
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Carbonel.....	<i>Idem</i> .....	Figeac.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Dalquié.....	<i>Idem</i> .....	Paris 72.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Figeac.....	1,800
Jacquemet....	<i>Idem</i> .....	Paris, gare de contr. d'Orléans.	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 72.....	2,100
Céleriès.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris, gare de contr. d'Orléans.	2,400
Honoré.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Cochinchine.....	1,500
Montalant....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Balard.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Guillou.....	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Vignol.....	<i>Idem</i> .....	Paris 26.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Leroux.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Le Roy.....	<i>Idem</i> .....	Neufchâtel-en-Bray.	1,800	<i>Idem</i> .....	Rennes R. P. ....	1,800
Saison.....	<i>Idem</i> .....	Dunkerque.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Neufchâtel-en-Bray.	1,500
Gand.....	<i>Idem</i> .....	Paris 15.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris, serv. officiel.	2,400
Peretti.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 15.....	1,500
Gaucher.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Battais.....	<i>Idem</i> .....	Paris 5.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bazot.....	Commis.....	Troyes, direction..	2,700	Commis.....	Paris 5.....	2,700
Jouenne.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Joly.....	Idem.....	Paris 9.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Warrant.....	Idem.....	Paris 29.....	1,500	Idem.....	Paris 9.....	1,500
Jacquemet.....	Idem.....	Paris 72.....	2,100	Idem.....	Paris 29.....	2,100
Zédet.....	Idem.....	Vesoul.....	2,700	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	2,700
Boban.....	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Daubis.....	Idem.....	Versailles R. P.....	1,800	Idem.....	Nevers, gare de contrôle.	1,800
Margot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles R. P.....	2,700
Lecomte.....	Idem.....	Paris 9.....	1,500	Idem.....	Vichy.....	1,500
Roynaud.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Gladin.....	Idem.....	Paris 49.....	1,800	Idem.....	Evian-les-Bains....	1,800
Serve.....	Idem.....	Nice.....	2,100	Idem.....	Aubenas.....	2,100
Guyot.....	Idem.....	Dieppe, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Bélongez.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Breton.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jamme.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Cauterets.....	1,800
Cherol.....	Idem.....	Paris 3.....	2,100	Idem.....	Paris 9.....	2,100
Laffèche.....	Idem.....	Paris 48.....	1,500	Idem.....	Paris 3.....	1,500
Broquier.....	Idem.....	Paris 22.....	1,800	Idem.....	Paris 48.....	1,800
Viala.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Vauchez.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Jouffrey.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bizet.....	Idem.....	Châteauroux, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Dieppe, gare de contrôle.	2,100
Perrissol.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Annecy.....	1,800
Guillen.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Tasson.....	Idem.....	Marseille, central.	2,400	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	2,400
Piole.....	Idem.....	Monaco. T.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Leautier.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Monaco. T.....	1,500
Bonhomme.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Régis.....	Idem.....	Paris 4.....	2,400	Idem.....	Trouville.....	2,400
Barberet.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Maublanc.....	Idem.....	Philippeville.....	1,800	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Mouraret.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500	Idem.....	Philippeville.....	1,500
Blot.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,800
Durègue.....	Idem.....	Orléans R. P.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
d'Olier.....	Idem.....	Orléans, direction..	1,800	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800
Loup.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Médéah.....	1,800
Guézennec.....	Idem.....	En disponibilité ..	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Richard.....	Idem.....	Nice, central.....	2,100	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100
Kühl.....	Idem.....	Moulins R. P.....	2,700	Idem.....	Le Mont-Dore....	2,700
Goirond.....	Idem.....	Paris 11.....	2,100	Idem.....	Royal.....	2,100
Michel.....	Idem.....	Paris R. P. (Départ)	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Hervé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. (Départ.)	2,700
Le Gouarin.....	Idem.....	Cherbourg, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Cherbourg, bureau principal.	1,800
Lecoate.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Trompette.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Epinal, rue d'Arches	1,500
Bellèze.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. (Arrivée)	2,100
Bugaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,500
Hun.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 26.....	2,100
Corbo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Honfleur.....	1,500
Garnier.....	Idem.....	Dijon R. P.....	2,100	Idem.....	Aix-les-Bains....	2,100
Sirdey.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Deyglun.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Ricard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Mauranges.....	Idem.....	Montluçon.....	2,100	Idem.....	Libourne.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Malgoire.....	Commis.....	Libourne.....	1,500	Commis.....	Montluçon.....	1,500
Dujardin.....	Idem.....	Fontainebleau.....	2,100	Idem.....	Dunkerque.....	2,100
Lioret.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500
Galzy.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Barascud.....	Idem.....	Le Maus R. P.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Nublat.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	1,500
Vigue.....	Idem.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,100
Truphème.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Perretier.....	Idem.....	Lyon, Terreaux...	2,400	Idem.....	Luxeuil.....	2,400
Dessus.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Chamonix.....	1,800
Crepin.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Abbeville.....	1,800
Fontane.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,500	Idem.....	Aigues-Mortes....	1,500
Lalé.....	Idem.....	Marseille, direction.	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Daniel.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500
Dom.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Bayard.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Merlin.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Simon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,800
Paul.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	2,400
Chrestia.....	Idem.....	Périgueux.....	2,100	Idem.....	Carcassonne.....	2,100
Maury.....	Idem.....	Paris 55.....	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Gély.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500	Idem.....	Paris 55.....	1,500
Uguen.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	2,400
Laurens.....	Idem.....	Paris 15.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Féligi.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Grasset.....	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>h</sup> .	2,100	Idem.....	Trouville.....	2,100
Bellat.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Télégraphe.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Bizet.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Combette.....	Idem.....	Limoges R. P.....	2,100	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100
Arène.....	Idem.....	Toulon.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Pellet.....	Idem.....	Limoges R. P.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Veysièrre - La- motte.	Idem.....	Paris 50.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Boquillon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Lyon, gare de contr. Saint-Paul.	1,800
Massabie.....	Idem.....	Paris 22.....	1 500	Idem.....	Vichy.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bausset.....	Idem.....	Marseille, central.	2,700	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Bertrand.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Poirier.....	Idem.....	Orléans, rue du Co- lombier.	1,500	Idem.....	Orléans, R. P....	1,500
Bruneau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Nice, central.....	2,100	Idem.....	Toulon.....	2,100
Berteil.....	Idem.....	Vierzon.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Forget.....	Idem.....	Poitiers, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Poitiers R. P.....	2,400
Dardé.....	Idem.....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,700	Idem.....	Béziers.....	2,700
Sévérac.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Bonneserre.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Gentieux.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Riou.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Granville.....	1,500
Noé.....	Idem.....	Marseille, central..	2,700	Idem.....	Perpignan.....	2,700
Jacques.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Le Mont-Dore.....	2,100
Riou.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Royal.....	2,400
Labadesso.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Malbranque.....	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Dausdebès....	Commis....	Béziers.....	2,100	Commis....	Biarritz.....	2,100
Bœuf.....	<i>Idem</i> .....	Cannes.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Les Eaux-Bonnes...	1,500
Baudet.....	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	2,100
Dabernat.....	<i>Idem</i> .....	Angers, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	2,100
Vandeur.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Clermont Ferrand, central.	1,800
Bellas.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Courtois.....	<i>Idem</i> .....	Monte-Carlo.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Delort.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Pons.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Etienne, central.	1,500
Jacquet.....	<i>Idem</i> .....	Paris 22.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	1,500
Musard.....	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Le Bouteiller.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	2,100
Prétot.....	<i>Idem</i> .....	Paris 3.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	2,100
Fouques.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Annecy.....	1,800
Ducand.....	<i>Idem</i> .....	Châtellerault.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Cauterets.....	1,500
Lévêque.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Boure.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Chartrons	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Durand.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Monié.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Poméon.....	<i>Idem</i> .....	Condom.....	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,400
Lavat.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Chartrons.	1,800	<i>Idem</i> .....	Lourdes.....	1,800
Véz.....	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Châtellerault.....	1,500
Hautehache.....	<i>Idem</i> .....	Auch.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Condom.....	1,500
Reichheld.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,500	<i>Idem</i> .....	Auch.....	1,500
Boisse.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,800
Louet.....	<i>Idem</i> .....	Creil.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,800
Gaulou.....	<i>Idem</i> .....	Poitiers, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i> .....	Poitiers R. P.....	2,400
Bourcier.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> ..	1,500
Aldebert.....	<i>Idem</i> .....	Ad <sup>on</sup> centr., bur. des réclamations.	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ..	1,500
Vedel.....	<i>Idem</i> .....	Paris 60.....	"	<i>Idem</i> .....	Boulogne-sur-Seine.	1,500
Foucart.....	<i>Idem</i> .....	Clermont-de-l'Oise..	"	<i>Idem</i> .....	Neuilly-sur-Seine...	1,500
Ley.....	<i>Idem</i> .....	Lille, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Dunkerque.....	1,500
Jaccourt.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500
Régnier.....	<i>Idem</i> .....	Charleville.....	"	<i>Idem</i> .....	Laon R. P.....	1,500
Remouit.....	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 72.....	1,500
Nicolas.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> ..	1,500
de Culon.....	<i>Idem</i> .....	Nevers R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon-Terreaux.....	1,500
Dupont.....	<i>Idem</i> .....	Creil.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 49.....	1,500
Langlet.....	<i>Idem</i> .....	Vouziers.....	"	<i>Idem</i> .....	Lille R. P.....	1,500
Lambert.....	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,500
Jabelin.....	<i>Idem</i> .....	Montélimar.....	"	<i>Idem</i> .....	Bonneville.....	1,500
Geneste.....	<i>Idem</i> .....	Aurillac.....	"	<i>Idem</i> .....	Saumur.....	1,500
Neveu.....	<i>Idem</i> .....	Issoudun.....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Noël.....	<i>Idem</i> .....	Luneville.....	"	<i>Idem</i> .....	Mirecourt.....	1,500
Revillet.....	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Moulins R. P.....	1,500
Deleuze.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ..	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500
Grelaud.....	<i>Idem</i> .....	Nantes R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	1,500
Lory.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Oudet.....	<i>Idem</i> .....	Lille, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Dunkerque.....	1,500
Brouillet.....	<i>Idem</i> .....	Montpellier.....	"	<i>Idem</i> .....	Limoges R. P.....	1,500
Vatier.....	<i>Idem</i> .....	Paris 19.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 50.....	1,500
Chervet.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Marcelin.....	<i>Idem</i> .....	Montpellier, central	"	<i>Idem</i> .....	Limoges R. P.....	1,500
Toulza.....	<i>Idem</i> .....	Paris 8.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 22.....	1,500
Pellegrin.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Gallin.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> ..	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500
Curnier.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,500
Cubaynes.....	<i>Idem</i> .....	La Châtre.....	"	<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	1,500
Delacroix.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Dranguier.....	Surnuméraire <sup>re</sup>	Marseille, central..	fr.	Commis.....	Même service .....	1,500
Faraut.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Auriel - Cons- tant.	Idem.....	Paris 3.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Doux.....	Idem.....	Carpentras.....	"	Idem.....	Moutiers.....	1,500
Poncin.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Anancy.....	1,500
Vieu.....	Idem.....	Castres.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Bourdieu.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Bordeaux-Chartrons.	1,500
Bernadac.....	Idem.....	Hyères.....	"	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Pétepot.....	Idem.....	Reims, porte Mars.	"	Idem.....	Creil.....	1,500
Vitasse.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Bordeaux-Chartrons.	1,500
Dilmann.....	Stag <sup>re</sup> surn <sup>re</sup>	Longwy.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris R. P. Départ.	"
Guillebert.....	Idem.....	Charenton-le-Pont..	"	Idem.....	Ad <sup>ou</sup> centr., bur. des réclamations.	"
Rascouaille.....	.....	.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Besson.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Moulins.....	"	Idem.....	Château-Gontier...	"
Chambat.....	Surnumér <sup>re</sup>	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Fiers.....	"
Hallette.....	Idem.....	Guise.....	"	Idem.....	Clermont-de-l'Oise..	"
Rey.....	Idem.....	Voiron.....	"	Idem.....	Bourbonne-les-Bains	"
Lémaire.....	Stag <sup>re</sup> surn <sup>re</sup>	Paris 14.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Labaloue.....	Idem.....	Anor.....	"	Idem.....	Reims, bur. princip.	"
Btémond.....	Surnumér <sup>re</sup>	Le Creusot.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Cassagnes.....	Idem.....	Saint-Affrique.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Issartier.....	Idem.....	Châteauroux.....	"	Idem.....	Aurillac.....	"
Masson.....	Idem.....	Asnières.....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Froument.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Nantes.....	"	Idem.....	Asnières.....	"
Vezins.....	Stagiaire sur- numéraire.	Saint-Geniez.....	"	Idem.....	Issoudun.....	"
Baritel.....	Surnumér <sup>re</sup>	Roanne.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Bontemps.....	Idem.....	Troyes R. P.....	"	Idem.....	Lunéville.....	"
Marquis.....	Stagiaire sur- numéraire.	Bar-sur-Seine.....	"	Idem.....	Troyes.....	"
Gensonnet.....	Surnumér <sup>re</sup>	Mamers.....	"	Idem.....	Collo.....	"
Ronx.....	Idem.....	Niort.....	"	Idem.....	Mamers.....	"
Landes.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Forcalquier.....	"
Rebout.....	Idem.....	Charenton-le-Pont..	"	Idem.....	Gisors.....	"
Chamayou.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Coullomb.....	Idem.....	Forcalquier.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Durand.....	Stagiaire sur- numéraire.	Cadenet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Héliès.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Royan.....	"	Idem.....	Châteaubriant.....	"
d'Arripe.....	Stagiaire sur- numéraire.	Bayonne.....	"	Idem.....	Royan.....	"
Tournié.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	"
Abel.....	Stagiaire sur- numéraire.	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Ruas.....	Idem.....	Grasse.....	"	Idem.....	Tarascon.....	"
Delmon.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Nevers.....	"	Idem.....	Paris 10.....	"
Delpech.....	Stagiaire sur- numéraire.	Cordes.....	"	Idem.....	La Châtre.....	"
Charrière.....	.....	.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Fasquet.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Belleville - sur - Saône.	"	Idem.....	Salon.....	"
Pujol.....	Idem.....	Castelnaudary.....	"	Idem.....	Belleville - sur - Saône.	"
Imbert.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Bosc.....	Idem.....	Mayenne.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Omnès.....	Stagiaire sur- numéraire.	Pontrieux.....	"	Idem.....	Mayenne.....	"
Metafiot.....	.....	.....	"	Idem.....	Villefranche-s <sup>r</sup> -Saô <sup>no</sup>	"
Morée.....	Facteur ru- ral.	Charny.....	640	Agent trieur séd <sup>re</sup> .	Lig. du Nord-Ouest.	1,200







# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 7:

SOMMAIRE.		Pages.
ARRÊTÉS portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	149	149
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois, britanniques, italiens et canadiens....	151	151
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	153	153
CRÉATION de recettes simples des postes.....	154	154
LISTES des journaux belges et suisses.....	155	155
BÂTIMENTS en partance.....	156	156
FAITS divers.....	158	158
NOMINATIONS et promotions.....	160	160

## ARRÊTÉS portant transformation et concession de Médailles d'honneur.

Par arrêté en date du 12 juillet 1886, le Ministre a décerné des médailles d'honneur aux sous-agents dont les noms suivent :

### 1° Médaille d'argent.

**M. Lanquetif** (Joseph-Eugène), sous-agent du matériel des bureaux ambulants à Bordeaux; 30 ans et demi de services irréprochables, 5 ans et demi de services militaires, décoré de la médaille militaire.

### 2° Médailles de bronze.

**M. Joly** (Jean), chef-surveillant à Paris; 24 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires, belle conduite pendant la guerre de 1870-1871.

**M. Denis** (André), chef-surveillant à Boulogne-sur-Mer; 29 ans d'excellents services administratifs, 7 ans de services militaires.

**M. Caron** (François-Hippolyte), surveillant chef d'équipe à Paris; 24 ans et demi de très bons services administratifs, 6 ans de services militaires; belle conduite pendant la guerre de 1870-1871.

**M. Bardez** (Paul-Toussaint), agent spécial à Paris; 29 ans et demi de services irréprochables.

**M. Chiquard** (Joseph), facteur local à Bayon (Meurthe-et-Moselle); 28 ans de très bons services administratifs, 7 ans de services militaires; belle conduite pendant la guerre de 1870-1871.

**M. Dubois** (Édouard-Joseph), agent secondaire à l'administration centrale; bureau des articles d'argent; 29 ans de très bons services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**M. Lhôte** (Claude), entreposeur à Nevers; 36 ans et demi d'excellents services administratifs, 7 ans de services militaires.

**M. Nicolas** (Auguste), chef-facteur à Paris; 32 ans de bons services administratifs, 6 ans de services militaires.

**M. Jaffuer** (Jean-Pierre), chef-surveillant à Montauban; 30 ans de bons services administratifs, 2 ans de services militaires.

**M. Pichot** (François), facteur-chef à Nevers; 31 ans de services intelligents et dévoués, 7 ans de services militaires.

**M. Baverel** (François-Émile), facteur-boîtier à Maison-du-Bois (Doubs); 28 ans et demi de services irréprochables, 4 ans et demi de services militaires.

**M. Poussevigne** (Jean), facteur rural à Soustons (Landes); 38 ans et demi de services irréprochables.

**M. Baron** (Claude), facteur local à Cressanges (Allier); 37 ans d'excellents services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**M. Tabouelle** (Pierre-Prosper), sous-chef facteur à Rouen; 32 ans d'excellents services administratifs, 6 ans de services militaires.

**M. Deracdt** (Henri-Louis), facteur rural à Bailleul (Nord); 38 ans de très bons services.

**M. Allatet** (Étienne), facteur local à Florac (Lozère), 32 ans de services administratifs irréprochables, 7 ans de services militaires.

**M<sup>me</sup> Gaudu** (Marie-Alexandrine), factrice locale à Chatelaudren (Côtes-du-Nord); 39 ans d'excellents services.

**M. Bauguel** (Germain-Léon), chef-surveillant à Albi; 26 ans d'excellents services.

**M. Sartout** (Léonard), entreposeur à Guéret; 33 ans et demi de services irréprochables, 6 ans et demi de services militaires.

**M. Hulé** (Henri), courrier-convoyeur à Vierzon; 39 ans d'excellents services.

**M. Massot** (Modeste-Frédéric), brigadier-facteur à Alençon; 26 ans de services dévoués, 6 ans de services militaires.

**M. Sicard** (Jean), facteur de ville à Castelnau-dary; 35 ans et demi d'excellents services, 6 ans et demi de services militaires.

**M. Riambourg** (Jean), facteur rural à Précysous-Thil (Côte-d'Or); 37 ans de services irréprochables.

**M. Oustric** (Jean-Pascal), facteur-chef à Narbonne; 31 ans d'excellents services; 6 ans de services militaires.

**M. Miquet** (Louis-Antoine), facteur-chef à Charleville; 32 ans de services irréprochables.

**M. Lejeune** (Pierre-Michel-Jean), chef-surveillant à Lorient; 26 ans et demi d'excellents services.

**M. Manet** (Bertrand), facteur local au Bugue (Dordogne); 34 ans de services irréprochables, 6 ans de services militaires.

M. **Martial** (Auguste), facteur-chef à Bergerac (Dordogne); 31 ans de très bons services.

M. **Labat** (Raymond), facteur local à Rabastens (Hautes-Pyrénées), 35 ans et demi de services irréprochables.

M. **Buot** (Louis-Jean-Baptiste), facteur rural à Fresnes-sur-Apance (Haute-Marne); 24 ans de bons services.

M. **Béraud** (Joseph), brigadier facteur à Vannes; 17 ans de services dévoués, 14 de services militaires.

Par arrêté du 28 juin 1886, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à:

M. **Georget** (Jean), facteur local à Arlanc (Puy-de-Dôme); 34 ans de services irréprochables, 7 ans de services militaires.

M. **Roualdès** (Pierre), courrier-convoyeur à Clermont-Ferrand; 28 ans de très bons services, 14 ans de services militaires.

M. **Grimaud** (Louis-Lucien), entreposeur à Livron (Drôme); 36 ans d'excellents services.

M. **Eymond** (François), courrier-convoyeur à Valence (Drôme); 32 ans et demi de services dévoués, 6 ans de services militaires.

Par arrêté du 17 juillet 1886, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. **Tissier**, gardien de bureau ambulante à la ligne de la Méditerranée; 26 ans de très bons services; blessé grièvement dans l'exercice de ses fonctions.

---

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

---

*Additions à la nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois.*

1<sup>o</sup> Nouveaux bureaux à inscrire:

*Krakau fil* (Cracovie filiale), T (Galicie);

*Prag*, Nikolandergasse, T (Bohême).

2<sup>o</sup> En regard du bureau de *Wiznitz am Czeremosz* (*Wischnitz*) [Bukowine], placer un T.

---

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

Londor Road, Stockwell.....	S. W.
S <sup>t</sup> -Quintin's Avenue, S <sup>t</sup> -Hélen's Terrace.....	W.
Streatham Broadway.....	S. W.
Wimbledon Hill Road (Surrey).....	"

*Angleterre.*

Comberton Hill.....	Kidderminster.	Sapperton .....	Cirencester.
Council House Street....	Dover.	Seaton Burn.....	Dudley (Northd).
Galley Hill.....	Dartford.	Strand Road (Bootle)....	Liverpool.
Horse Fair.....	Kidderminster.	The Docks (Middlesbro')	Middlesbro'.
Lindal.....	Ulverston.	The Spot.....	Derby.
Little Eaton.....	Derby.	Waterloo Street.....	Hull.
Partney.....	Spilshy.	West Winch.....	King's Lynn.

*Écosse.*

Onich.....	Ballachulish (Argyllshire).
------------	-----------------------------

*Irlande.*

Clondalkin.....	Dublin.	Glantane.....	Mallow.
-----------------	---------	---------------	---------

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de* Kilburn, The Promenade, N. W., *inscrire* Kilburn High Road, n° 222, N. W.  
*Après* Battersea Park Road, near Bridge Road, *inscrire* n° 242.  
*Après* Battersea, near Station, *remplacer* n° 8 par n° 20.

*Angleterre.*

*Après* Mortimer, *remplacer* Reading par Berks.  
*Après* Godshill, *inscrire* dans la colonne n° 1 Wroxall.  
*Au lieu de* Tilbury, *inscrire* Tilbury Docks, Romford.

BUREAU SUPPRIMÉ À BIFFER.

*Écosse.*

Keir Mill.....	Auldgirth, Dumfriesshire.
----------------	---------------------------

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Antignano d'Asti.....	Alessandria.	Missanello .....	Potenza.
Bagnoli di Sopra.....	Padova.	Montedinone .....	Ascoli Piceno.
Calimera .....	Lecce.	Pilonetto .....	Torino.
Camponogaro.....	Venezia.	Prata di Pordenone.....	Udine.
Ceggia.....	Venezia.	Roma, succursale n° 11..	Roma.
Crecchio.....	Chieti.	Sant-Urbano .....	Padova.
Foglianise .....	Benevento.	Selvazzanodentro.....	Padova.
Grotte Santo-Stefano....	Roma.	Uscio .....	Genova.

*Nomenclature des bureaux de poste canadiens.*

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

Campo Bello .....	Charlotte.....	Brunswick.
Clarke's Harbour.....	Shelburne.....	Nouvelle-Écosse.

L'Assomption.....	L'Assomption.....	Québec.
Lakeport.....	Northumberland.....	Ontario.
Oakwood.....	Victoria.....	Ontario.
Pilot Mound.....	Selkirk.....	Manitoba.

BUREAU SUPPRIMÉ À BIFFER.

Lower Cove..... Cumberland..... Nouvelle-Écosse.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Avène M ☒ (Hérault)...	10 juillet 1886.	Plaine (La) M ☒ (Loire-Inférieure).....	1 <sup>er</sup> juillet 1886.
Beaulon M ☒ (Allier)...	<i>Idem.</i>	Présailles (commune de la Plaine) M ☒ (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>
Condé-sur-Vègre M ☒ (Seine-et-Oise).....	25 juillet 1886.	Ranville M ☒ R G (Calvados).....	25 juillet 1886.
Doulon M ☒ R G (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>	Rouziers M ☒ (Indre-et-Loire).....	10 juillet 1886.
Flines-les-Raches M ☒ R G (Nord).....	<i>Idem.</i>	Saint-Bonnet-de-Bellac M ☒ (Haute-Vienne).....	<i>Idem.</i>
Montpeza M ☒ R G (Lot-et-Garonne).....	10 juillet 1886.	Semblançay M ☒ (Indre-et-Loire).....	<i>Idem.</i>
Neufchâtel M ☒ (Sarthe).	25 juillet 1886.		
Petites-Loges (Les) M ☒ R G (Marne).....	<i>Idem.</i>		

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Martignat M R G (Ain)..	10 juillet 1886.	Réunion (La) M (Constantine).....	10 juillet 1886.
Paulx M (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>	Saint-Aubin-des-Châteaux M (Loire-Inférieure)...	<i>Idem.</i>
Penthièvre M (Constantine).....	25 juillet 1886.	Saint-Denis M R G (Aude).	25 juillet 1886.

N. B. Un bureau mixte succursale a été ouvert le 11 juillet 1886 à Angers sous la dénomination « Angers-Doutre ».

c) *Gares.*

Herblay D..... (Seine-et-Oise). | Peyrieu 1 kil. .... (Ain).

**2<sup>o</sup> Modifications et transformations.**

Ajouter la mention R G après les noms des bureaux suivants :

Bavai M ☒.....	(Nord).	Mirebeau M ☒.....	(Côte-d'Or).
Bazoge (La) M ☒.....	(Sarthe).	Nivillers M ☒.....	(Oise).
Busset M ☒.....	(Allier).	Piolenc M ☒.....	(Vaucluse).
Clermont-en-Argonne M ☒.	(Meuse).	Pont-en-Royans M ☒.....	(Isère).
Corbie M ☒.....	(Somme).	St-Denis-de-Pile M ☒.....	(Gironde).
Craponne M ☒.....	(Haute-Loire).	St-Martin-du-Puits M ☒..	(Nièvre).
Essonnes M ☒.....	(Seine-et-Oise).	Vif M ☒.....	(Isère).

Supprimer la mention R G après le nom du bureau suivant :

Bornel M ☒..... (Oise).

**3° Réouvertures.**

Andabre-Gissac B M (Aveyron).....	7 juillet 1886.	Hénuin (commune d'Audruick) E C (Pas-de-Calais).....	25 juillet 1886.
Bannegon M ☒ (Cher)...		Rosendaël B M (Nord)...	1 <sup>er</sup> juin 1886.
Barbotan (commune de Cazaubon) B M (Gers).	1 <sup>er</sup> juillet 1886.	Silvanès B M ☒ (Aveyron).	16 juin 1886.

**4° Suppressions et fermetures.**

Ballans M.....	(Charente-Inf <sup>re</sup> ).	El-Ayacha M <sup>re</sup> .....	(Tunisie).
Bourget (Le) V.....	(Seine).	Épinay (Grande ceinture) V.....	(Seine).
Boyardville M.....	(Charente-Inf <sup>re</sup> ).	Stains-Pierrefitte V.....	(Seine).
Courneuve-Dugny (La) V.	(Seine).		

**5° Fermeture provisoire.**

Aullène M..... (Corse).  
 Bucy-Saint-Liphard M..... (Loiret).  
 Corbillière (Château de la) I P..... (Loiret).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Vosges.....	Girancourt.....	15 juin 1886.....	7696
Loire.....	Unieux.....	19 juin 1886.....	7697
Rhône.....	Chénas.....	21 juin 1886.....	7698
Basses-Alpes.....	Château-Arnoux.....	21 juin 1886.....	7699
Ain.....	Saint-Étienne-du-Bois (1).....	15 juin 1886.....	7213
Seine-et-Marne.....	Villeneuve-le-Comte (2).....	15 juin 1886.....	6448
Pyrénées-Orientales.....	Pia.....	28 juin 1886.....	7701
Hérault.....	Maraussan.....	28 juin 1886.....	7702
Jura.....	Longwy.....	28 juin 1886.....	7703
Hauts-Pyrénées.....	Montgaillard.....	2 juillet 1886.....	7704
Pas-de-Calais.....	Pout-de-Briques-Saint-Étienne (Le).....	2 juillet 1886.....	7705
Meurthe-et-Moselle.....	Jœuf.....	8 juillet 1886.....	7706

(1) Conversion en recette simple des Postes de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant dans cette commune.  
 (2) Conversion en recette simple des Postes de la recette municipale existant actuellement dans cette commune.

Par décision ministérielle en date du 3 juillet 1886, un établissement de facteur-boîtier de l'État a été concédé aux communes de Vic-le-Fesq (Gard) et de Cherves (Vienne). Le premier de ces établissements prendra le n° d'ordre 7707, et le second le n° 7708.

Par décision ministérielle en date du 28 juin 1886, la recette simple mixte créée dans le quartier de la Doutre à Angers (Maine-et-Loire) prendra la dénomination de « Angers-Doutre » et le n° d'ordre 7700.

Par décision ministérielle en date du 21 juin 1886, est supprimée la recette mixte créée à El-Aïacha (Tunisie) par décision du 27 février 1884.

*Liste des journaux belges et suisses.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>Journaux belges.</b>						
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER.</b>						
<i>Brusselsch Volksblad</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Chronique meninoise</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Constitution (La)</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Journal de Florenville</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Journal des adjudications</i> ....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Liberté (La)</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Meetjeslander (De)</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Mer du Nord (La)</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Nieuws van Gent</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Ourthe (L')</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Réveil d'Anderlecht (Le)</i> ...	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Sonienbosch</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Thieltenaar</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Vrye Burger</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Vrye Turnhout</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<i>Weekblad van Deynze</i> .....	Gand .....	12 mois...	7 50	7 25	0 25	
<b>Journaux suisses.</b>						
<b>1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LA NOMENCLATURE.</b>						
<i>Feuille d'avis du Jura</i> .....	Délemont	6 mois...	4 50	4 00	0 50	
		12 mois...	8 50	8 00	0 50	
<i>Franc-Tireur (Le)</i> .....	Délemont..	12 mois...	4 50	4 00	0 50	
<i>Thusner Zeitung</i> .....	Thusis....	3 mois....	3 00	2 50	0 50	
		6 mois....	5 30	4 80	0 50	
		12 mois...	10 10	9 60	0 50	
<i>Weiländer (Der)</i> .....	Weiltingen	3 mois....	3 50	3 00	0 50	
		6 mois....	5 50	5 00	0 50	
		12 mois...	10 50	10 00	0 50	
<b>2° CHANGEMENT DE LIEU DE PUBLICATION D'UN JOURNAL.</b>						
<i>Vielhaudel (Der) : Remplacer Berne par Arth.</i>						

*Correction à la liste des journaux suédois.*

Biffer la publication intitulée « *Technical Notes in english, german and french* » qui cessé de paraître.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

Nota. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1).						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	10 août...	Le Havre..	Hélène-et-Geor- gina.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	25.....	<i>Idem</i> .....	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pître.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Châteaubriand..	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1).						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Bahia.....	9 août....	Le Havre..	Ville-de-Macéio.	Vap. rég....	Chargeurs réunis.
2	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-San-Ni- colas.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Uruguay.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Rio-Négro.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	Cap-Haitien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
7	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Holsatia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Cayos.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Holsatia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	Céara.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paraense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
14	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Anselm.....	<i>Idem</i> .....	Currie.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.



NUMÉROS d'ordre	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Curacao.....	24 août...	Le Havre..	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
16	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Phénix.....	Voilier....	Ch. Halm.
17	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Jacmel.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
19	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
20	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
21	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Macéo.	Idem.....	Chargeurs réunis.
22	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
23	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
24	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Genestad.
25	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Brostrom.
26	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
27	Idem.....	21.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	Currie.
28	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
29	Idem.....	15.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
31	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	Currie.
33	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
34	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
35	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
37	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-d'Amaccio.	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Je- neiro.	Idem.....	Idem.
39	Progreso.....	5.....	Idem.....	Albengia.....	Idem.....	Brostrom
40	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem
41	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-d'Amaccio.	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	17 juillet..	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
43	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
44	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
45	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
46	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
48	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
50	Tampico.....	5.....	Idem.....	Albengia.....	Idem.....	Idem.
51	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
53	Valparaiso.....	10.....	Idem.....	Psyché.....	Voilier....	Maurier.
54	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Albengia.....	Vap. rég...	Brostrom.
55	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Genestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. JAILLETTE, courrier auxiliaire à Clamecy, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. BATAILLE, commis auxiliaire à Lesparre (Gironde), a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. ANIZAN, commis au Havre, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 200 francs en billets de Banque qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DEMOULIN, commis à Paris, bureau n° 41, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 250 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oublié.

M. MAIRE-SÉBILLE, commis à Paris, bureau n° 37, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. FOUGERAY, facteur rural à Bessé-sur-Braye (Sarthe), a trouvé sur la voie publique un bracelet en or et une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de rendre aux personnes intéressées.

M. ROUMÉGUÈRE, facteur rural à Bassoues-d'Armagnac (Gers), a trouvé, en cours de tournée, une lettre de change de 2,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. LÈS, facteur à Grenoble, s'est empressé de remettre à la personne intéressée 1,000 francs qui lui avaient été donnés en trop.

M. JOLY, facteur du télégraphe à Paris, bureau de la Bourse, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant trois obligations du Crédit foncier qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. MALLARD, facteur rural à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 51 francs et un médaillon en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. BOYÉ, facteur de ville à Narbonne, a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LEVEZIEL, facteur-boîtier à Bonneville-la-Louvet (Calvados), a trouvé sur la voie publique des titres au porteur représentant une somme de 4,800 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdus.

M. WIMEL, commis à Fougères (Ille-et-Vilaine), a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. PILLON, facteur local à Noailles (Oise), a trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant 200 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PÊCHEUR, facteur à Nanterre, a trouvé sur la voie publique un bracclet d'une valeur de 40 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. DUCHANOIS, facteur rural à Fauconney (Haute-Saône), a trouvé, en cours de tournée, un portemonnaie contenant 90 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GERVAIX, facteur auxiliaire des télégraphes à Paris, a trouvé sur la voie publique un mandat-poste de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. BARDOU, facteur des télégraphes à Bordeaux, a trouvé sur la table de la salle d'attente un portefeuille renfermant 700 francs qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. LOUVET, facteur des télégraphes au Havre, a trouvé dans la salle d'attente une bague en or qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

M. LAMBERT, facteur rural à Mamirolle (Doubs), a trouvé sur la voie publique deux certificats-mandats, l'un de 2,000, l'autre de 300 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdus. — Le même sous-agent a rendu à la personne intéressée une pièce de 40 francs qui, par erreur, lui avait été donnée pour 2 francs.

M. BROCHE, facteur local à Châteauneuf-de-Mazenc (Vaucluse), a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

Le même sous-agent a fait preuve de dévouement dans trois incendies.

M. SIMONOT, facteur de ville à Évreux, a trouvé sur la voie publique une bague d'une valeur de 250 francs qu'il a déposée entre les mains du commissaire de police.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. MILSENT, facteur local à Dol-de-Bretagne,  
CORDIER, facteur rural à Caudebec-en-Caux,  
VERRIER, facteur local à Bessé-sur-Braye (Sarthe),  
PRADEL, facteur rural à Bessan (Hérault),  
et BOULEAU, entreposeur à Laon (Aisne),

Ont fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. HURÉ, facteur rural à Saint-Jean-de-Braye (Loiret),  
FALEMPIN, facteur rural à Théroutanne (Nord),  
GUILLON, facteur rural à Bréhat (Côtes-du-Nord),  
MARTY, jeune facteur du télégraphe à Béziers (Hérault),

Ont fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à des personnes en danger de se noyer.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M . Durand.....	Com. princ. de direct.	Toulouse.....	3,300	Sous-inspec- teur.	Nîmes.....	3,500
Morel.....	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Le Puy.....	3,000
Saint-Dizier...	Com. de dir.	Laon.....	1,800	Com. de dir <sup>on</sup>	Épinal.....	1,800
Chaudat.....	Com. princ. de direct.	Constantine.....	2,700	Com. princ. de direct.	Alger.....	2,700
Leverrier.....	Com. princ.	D <sup>on</sup> de la Caisse na- tionale d'épargne	3,500	<i>Idem</i> .....	Direction régionale de Paris.	3,600
Olivier.....	Commis de direction.	Alger, direction ré- gionale.	2,100	Commis....	D <sup>on</sup> du mat. et de la construction, 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Saucé.....	Com. princ. de direct.	La Roche-sur-Yon..	2,700	<i>Idem</i> .....	Direction de la Caisse nationale d'épar- gne.	2,800
Guenin.....	Commis de direction.	Châlons-sur-Marne.	1,800	<i>Idem</i> .....	Direction du mater. et de la constr., service central.	1,900
Bertruc.....	Commis prin- cipal.	Paris, direction ré- gionale.	3,300	Commis prin- cipal.	D <sup>on</sup> de la Caisse na- tionale d'épargne	3,500
Percha.....	.....	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Bureau des réclama- tions.	1,000
Moine.....	Surnumér <sup>re</sup>	Melun.....	600	Surnumér <sup>re</sup>	<i>Idem</i> .....	600
Moricr.....	Commis....	Bureau des réclama- tions.	1,600	Commis....	Bureau du personnel	1,600
Mahaut.....	Inspecteur ..	Paris, direction ré- gionale.	4,000	Inspecteur..	Vesoul.....	4,000
Bourrel.....	S.-Inspecteur	Niort.....	3,000	Sous-inspect.	Toulouse.....	3,000
Gabrol.....	<i>Idem</i> .....	Toulouse.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,000
Rascalon .....	<i>Idem</i> .....	Auch.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Perpignan.....	3,000
Gabrol.....	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Auch.....	3,000
Raekkelboom..	Com. princ.	Bordeaux, central.	3,300	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,500
Doazan.....	Inspecteur ..	Le Puy.....	4,500	Inspecteur ..	Montauban.....	4,500
Albert.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Clermont-Ferrand .	2,100	Com. de dir <sup>on</sup>	Moulins.....	2,100
Rigon.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	2,700	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	2,700
Roux.....	Com. princ. de direct.	Nevers.....	2,700	Com. princ. de direct.	Bourges.....	2,700
Godechon....	Commis....	Brest.....	1,800	Commis....	S <sup>t</sup> -Brieuc, direction	1,800
Hayet.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Limoges.....	2,700	Com. de dir <sup>on</sup>	Guéret.....	2,700
Godard.....	Com. princ. de direct.	Brest.....	3,300	Com. princ. de direct.	Quimper.....	3,300
Belfond.....	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	3,000
Bringuier....	Commis....	Montpellier.....	1,800	Commis....	Nîmes, direction..	1,800
Gilabert.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Toulouse.....	2,400	Com. de dir <sup>on</sup>	Auch.....	2,400
Georges.....	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier...	2,400
Lapiro.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan ..	2,400
Jouany.....	Com. princ. de direct.	Clermont-Ferrand .	3,300	Com. princ. de direct.	Le Puy.....	3,300
Touzaud.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Bordeaux.....	2,400	Com. de dir <sup>on</sup>	Cahors.....	2,400
Guy.....	<i>Idem</i> .....	Tours.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Angers.....	2,400
Chorin.....	Commis....	Lyon.....	1,800	Commis....	S <sup>t</sup> -Lô, direction...	1,800
Besnard.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Rennes.....	2,400	Com. de dir <sup>on</sup>	Laval.....	2,400
Floch.....	<i>Idem</i> .....	Brest.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Vannes.....	2,400
Driencourt...	Comm. princ. de direct.	Montpellier.....	3,600	Com. princ. de direct.	Perpignan.....	3,600
Sirdey.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Dijon.....	2,700	Com. de dir <sup>on</sup>	Mâcon.....	2,700
Arendt.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Montauban.....	2,100
Tarbouriech..	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	2,100
Husson.....	Commis....	Nancy.....	1,800	Commis....	Épinal, direction..	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Pernet.....	Com. princ. de direct.	Dijon.....	3,000	Com. princ. de direct.	Auxerre.....	3,000
Peytraud.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Toulouse.....	2,700	Com. de dir <sup>on</sup>	Foix.....	2,700
Fargues.....	Commis....	Lyon.....	2,100	Commis....	S <sup>t</sup> -Étienne, direct.	2,100
Denis.....	Com. princ. de direct.	Tours.....	3,300	Com. princ. de direct.	Le Mans.....	3,300
Barhe.....	<i>Idem</i> .....	Rennes, direction régionale.	3,000	<i>Idem</i> .....	Rennes.....	3,000
Dangel.....	Receveur....	Montbéliard.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	3,300
Roch.....	Com. princ.	Narbonne.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	3,000
Chiris.....	Commis....	En disponibilité...	"	Com. de dir <sup>on</sup>	Aurillac.....	2,100
Perrot.....	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau 69..	2,700	Com. princ. de direct.	Bar-le-Duc.....	2,700
Chaufournier..	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	1,800	Commis....	Beauvais, direction.	1,800
Brané.....	<i>Idem</i> .....	Bayonne.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Pau, direction....	1,800
Maillet.....	<i>Idem</i> .....	Nantes, préfecture.	1,800	<i>Idem</i> .....	Nantes, direction..	1,800
Dagard.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, boule- vard Baille.	1,800	<i>Idem</i> .....	Marseille, direction	1,800
Bernard.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Étienne.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Constantine.....	2,400	Com. de dir <sup>on</sup>	Périgueux.....	2,100
Izart.....	<i>Idem</i> .....	Alger.....	2,700	Com. princ. de direct.	Constantine.....	2,700
Lacroix.....	Commis....	En disponibilité...	"	Commis....	Marseille, direction.	1,800
Galbrun.....	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Alençon, direction.	1,800
Vorbe.....	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier...	2,100	Com. de dir <sup>on</sup>	Lons-le-Saunier...	2,100
Lagot.....	<i>Idem</i> .....	Agde.....	1,800	Commis....	Nîmes, direction..	1,800
Bazot.....	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau 5..	2,700	<i>Idem</i> .....	Service de la vérifi- cation et de la ré- cept. du matériel.	2,700
Boisseau.....	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau 24..	2,100	Com. de dir <sup>on</sup>	Paris, dir <sup>on</sup> départ.	2,100
Oubert.....	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	2,700
M <sup>lle</sup> Chevillot.....	.....	.....	"	Receveuse...	Perthes.....	800
M <sup>me</sup> Dessort.....	Receveuse...	Mondonville.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Saurat.....	1,200
M <sup>lle</sup> Bégué.....	<i>Idem</i> .....	Saurat.....	800	<i>Idem</i> .....	Mondonville.....	800
M <sup>me</sup> veuve Alary..	<i>Idem</i> .....	Gondrin.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Laurent-de-la- Salanque.	1,200
M <sup>lles</sup> Mastrom.....	<i>Idem</i> .....	Castelnau-d'Auzans.	800	<i>Idem</i> .....	Gondrin.....	800
Roustans.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Castelnau-d'Auzans.	800
M. Gatineau.....	Receveur....	Lhonnaizé.....	1,000	Receveur....	Saint-Eloy.....	1,000
M <sup>me</sup> Alloi.....	Receveuse...	Palikao.....	1,000	Receveuse...	Lhonnaizé.....	1,000
veuve Serny..	<i>Idem</i> .....	Alat.....	800	<i>Idem</i> .....	Preixan.....	800
M <sup>lles</sup> Degrave.....	<i>Idem</i> .....	Preixan.....	800	<i>Idem</i> .....	Alat.....	800
Chardon.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Martin-le-Beau..	800
MM. Baudoin.....	Receveur....	Marseille, cours du Chapitre.	4,500	Receveur....	Marseille, bourse..	4,500
Lafosse.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, boule- vard Baille.	4,000	<i>Idem</i> .....	Marseille, cours du Chapitre.	4,000
M <sup>mes</sup> Piquand.....	Receveuse...	Gilly-sur-Loire....	800	Receveuse...	Azé.....	800
Bignon.....	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ga- laure.	1,200	<i>Idem</i> .....	Gilly-sur-Loire....	1,200
Prudhomme..	<i>Idem</i> .....	Sainte-Énimie....	800	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ga- laure.	800
M <sup>lles</sup> Sarra.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sainte-Énimie....	800
Harduin.....	Receveuse...	Juvigny.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ville-en-Tardenois.	1,000
de Lieuvain...	<i>Idem</i> .....	Ermenonville.....	800	<i>Idem</i> .....	Juvigny.....	800
Pierson.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Marly.....	800
Salinier.....	Receveuse...	Couzeix.....	800	<i>Idem</i> .....	Argol.....	800
Mazard.....	<i>Idem</i> .....	Thiat.....	800	<i>Idem</i> .....	Couzeix.....	800
Laffont.....	<i>Idem</i> .....	Lupiac.....	800	<i>Idem</i> .....	Thiat.....	800
Philip.....	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marrast..	800	<i>Idem</i> .....	Lupiac.....	800
Laguens.....	<i>Idem</i> .....	Maury.....	800	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marrast..	800
Pays.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Maury.....	800
M. Heyriès.....	.....	.....	"	Receveur....	Volonne.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>lles</sup> de Poincy	Receveuse	Villersaxel	1,200	Receveuse	Beaucourt	1,400
Chardon	Idem	Mollans	800	Idem	Villersaxel	800
Brochard	Idem	Mazé	800	Idem	Montjean	800
Charrier	Idem	Cuon	800	Idem	Mazé	800
Leclerc	Idem	Gordes	1,400	Idem	Vallauris	1,600
MM. Charnaud	Recev. princ.	Auch	4,000	Recev. princ.	Ancey	4,000
Anselmier	Idem	Ancey	4,000	Receveur	Montbéliard	4,000
M <sup>lles</sup> Lamy	Receveuse	Merrey	800	Receveuse	Prez-sous-la-Fauche	800
Leducq	Idem	Marly	1,200	Idem	Ermenonville	1,200
MM. Moussel	Receveur	Saint-Flour	3,500	Receveur	Angers, quartier de la Doure	3,500
Borel	Commis	Aurillac	2,700	Idem	Saint-Flour	2,500
M <sup>lles</sup> Pinson			"	Receveuse	Gouaix	800
Buffault	Receveuse	Brout-Vernet	1,400	Idem	Châtellguyon	1,400
Dedet	Idem	Châtellguyon	1,000	Idem	Brout-Vernet	1,000
Blanchot	Idem	Guitalens	1,000	Idem	Graulhet	1,000
Mazéré	Employée tit.	Paris-Bourse	1,200	Idem	Guitalens	1,200
M <sup>me</sup> Dhérat	Receveuse	Culan	1,200	Idem	Busset	1,200
M <sup>lles</sup> Palin d'Eyzac	Idem	Busset	1,000	Idem	Culan	1,000
Priez	Idem	Voreppe	1,400	Idem	Rives-sur-Fure	1,600
M. Heurtin	Receveur	Pontorson	2,000	Receveur	Thouars	2,000
M <sup>mes</sup> ve Lechasseur	Receveuse	Thouars	1,400	Receveuse	Mothe-Saint-Héraye	1,400
Rihonet	Idem	Pleine-Fongères	1,400	Idem	Pontorson	1,600
M. Bruyère	Receveur	Doizieu	1,400	Receveur	Unieux	1,400
M <sup>lle</sup> Bernard			"	Receveuse	Doizieu	800
M. Joubert	Ancien recev.		"	Receveur	Bayonne-St-Esprit	2,200
M <sup>lles</sup> Hibert	Receveuse	Goult	800	Receveuse	Gordes	800
Vaulran	Idem	Lourdoux - Saint- Michel	1,400	Idem	Cuzion	1,400
Chappentier	Idem	Cuzion	800	Idem	Pellevoisin	800
Roger	Idem	Pellevoisin	1,400	Idem	Lourdoux - Saint- Michel	1,400
M <sup>me</sup> Maylin	Idem	Mauléon-Barousse	1,400	Idem	Parentis-en-Born	1,400
M <sup>lles</sup> Fontan	Idem	Bénac	800	Idem	Mauléon-Barousse	800
Perriollat	Empl. auxil.	Ivry-Port	700	Idem	Chénas	800
M <sup>me</sup> veuve Fino	Receveuse	Saint-Etienne-en- Devohy	800	Idem	Château-Arnout	800
M <sup>lles</sup> Bossis			"	Idem	Saint-Etienne-en- Devohy	800
Massip	Receveuse	Eynagues	1,000	Idem	Barbentane	1,000
M <sup>me</sup> Gervetti	Idem	Barbentane	1,200	Idem	Bellegarde-du-Gard	1,200
M. Biesse	Receveur	Bellegarde-du-Gard	1,400	Receveur	Eynagues	1,400
M <sup>lle</sup> Bautquin	Receveuse	Guichen	1,200	Receveuse	Pleine-Fongères	1,200
M <sup>me</sup> Grodet	Idem	St-Claude-de-Diray	1,400	Idem	Selles-Saint-Denis	1,400
M <sup>lle</sup> Lemoire			"	Idem	St-Claude-de-Diray	800
M. Boulaet	Receveur	Aire-sur-la-Lys	2,000	Receveur	Lens	2,000
M <sup>lle</sup> Del Buglio			"	Receveuse	Merrey	800
M <sup>me</sup> Sarthou			"	Idem	Bénac	800
M <sup>lle</sup> Carrère			"	Idem	Andresl.	800
M <sup>mes</sup> Revol	Receveuse	Corberon	1,400	Idem	Gevrey-Chambertin	1,400
Lavillardière	Idem	Viriville	1,400	Idem	Corberon	1,400
M <sup>lles</sup> Carroy			"	Idem	Viriville	800
Roger	Receveuse	Mauves-sur-Huisnes	1,200	Idem	Saint-Evroult-Notre- Dame-du-Bois	1,200
Montembault			"	Idem	Mauves-sur-Huisnes	800
M. Lebreton	Receveur	La Boussac	1,200	Receveur	Guichen	1,200
M <sup>lle</sup> Nicolle	Receveuse	En disponibilité	"	Receveuse	Hambye	800
MM. Pasquier	Receveur	L'Hermenault	800	Receveur	Sainte-Hermine	800
Raphiel	Idem	Les Epesses	1,000	Idem	L'Hermenault	1,000
M <sup>lle</sup> Lombard	Receveuse	Argenton-Château	1,400	Receveuse	Les Epesses	1,400
M <sup>mes</sup> veuve de Nonat	Idem	Lalbenque	1,400	Idem	Argenton-Château	1,400
Peyret	Idem	Saint-Evroult-Notre- Dame-du-Bois	1,000	Idem	Lalbenque	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>mes</sup> Roux.....	Receveuse...	Barbery.....	1,400	Receveuse...	Guiscard.....	1,400
veuve Rault...	<i>Idem</i> .....	Ryes.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Barbery.....	1,400
M <sup>lles</sup> Guérin.....	<i>Idem</i> .....	Guiscard.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Ryes.....	1,400
Perreimond.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Pia.....	1,000
MM. Froment.....	C <sup>is</sup> de direct.	Epinal.....	2,400	Receveur....	Luxeuil.....	2,000
Delbos.....	Com. princ.	Limoges.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Pauillac.....	3,000
M <sup>lles</sup> Castelbueil.....			"	Receveuse...	Mugron.....	800
Page.....	Receveuse...	Chemin.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Longwy. s <sup>t</sup> -le-Doubs	1,000
M. Boire.....	C <sup>is</sup> auxiliaire.	Toulouse.....	700	Receveur....	Camp-du-Ruchard...	800
M <sup>lles</sup> Gauthier.....			"	Receveuse...	Melay.....	800
Fournerie.....			"	<i>Idem</i> .....	La Boussac.....	800
M. Genaro.....	Receveur....	Oletta.....	1,000	Receveur....	Ouled-Rahmoun...	1,200
M <sup>lle</sup> Murati.....	Receveuse...	Borgo.....	800	Receveuse...	Oletta.....	800
M <sup>me</sup> Carli.....			"	<i>Idem</i> .....	Borgo.....	800
MM. Guchens.....	Com. princ..	Auch.....	3,000	Recev. princ.	Auch.....	3,000
Amen.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest..	2,700	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest.	2,700
Delattre.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	2,700	<i>Idem</i> .....	Même ligne.....	2,700
Pierre.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Bidault.....	Commis....	Amb <sup>t</sup> , ligne de Lyon	2,700	Com. princ.	Ligne de l'Ouest...	2,700
Besson.....	Com. princ.	Nîmes R. P.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	3,000
Thibaudat.....	<i>Idem</i> .....	Constantine, direct.	2,700	<i>Idem</i> .....	Nîmes R. P.....	2,700
Légier - Des granges.	<i>Idem</i> .....	Vendôme.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	3,000
Mielle.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Vendôme.....	2,700
Germain.....	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	2,700
Delacour.....	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P....	3,000	<i>Idem</i> .....	Besançon R. P....	3,000
Debeaux.....	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Grenoble.....	3,000
Wagner.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	3,700
Raspiller.....	Commis....	Amb <sup>t</sup> , ligne de l'Est	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Fontaine.....	Com. princ.	Lig. du Nord-Ouest	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	2,700
Marchand.....	<i>Idem</i> .....	Paris 51.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord-Ouest	3,000
Evrard.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup>	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris 51.....	2,700
Senjenac.....	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Toulouse R. P....	2,700
Bascilliac.....	<i>Idem</i> .....	Agen.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	3,000
Fournier.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Agen.....	3,000
Marchelli.....	Commis....	Bastia.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	2,700
Fontan-Bérie.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, central.	2,700	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	2,700
Dané.....	<i>Idem</i> .....	Pau.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	2,700
Guyot.....	<i>Idem</i> .....	Reims, bur. princip.	2,700	<i>Idem</i> .....	Même service.....	2,700
Leclere.....	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest...	2,700
Athénas de Beaulieu.	Commis....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Gache.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Sennequin.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
David.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Frelupt.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Quiez.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord.	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Delastre.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Clarens.....	<i>Idem</i> .....	Constantine R. P..	1,500	Commis....	Tarbes.....	1,500
Bustarret.....	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Abadie.....	<i>Idem</i> .....	Agen.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Duthu.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Claverie.....	<i>Idem</i> .....	Agen.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Gruet.....	<i>Idem</i> .....	Philippeville.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Constantine R. P..	1,500
Boudou.....	<i>Idem</i> .....	Bône.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Philippeville.....	1,500
Trochon.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Bône.....	1,800
Clavé.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	2,100	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	2,100
Dufour.....	<i>Idem</i> .....	Bouen R. P.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Agen.....	1,800
Nicolas.....	<i>Idem</i> .....	Grasse.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,800
Vozeran.....	<i>Idem</i> .....	Menton.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Grasse.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Gleyes.....	Commis.....	Paris 24.....	1,800	Commis.....	Agen.....	1,800
Ravasse.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Evian les-Bains.....	2,700
Pellieux.....	Idem.....	Rouen, b. Gambetta.....	1,800	Idem.....	Chamonix.....	1,800
Toncailier.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Dieppe.....	1,800
Desmé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Drouin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	2,400
Jemmet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	2,400
Bonnière.....	Idem.....	Arras.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Laurent.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.....	1,500
Dabrigéon.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Cabourg.....	1,800
Dupuy d.t. Tailleur.	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Gozzi.....	Idem.....	Paris 13.....	2,100	Idem.....	Vichy.....	2,100
Benech.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Paris 13.....	1,500
Coyne.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Constantine.....	1,800
Laterrade.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Oran R. P.....	1,800
Sirdey.....	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Gourrier.....	Idem.....	Besançon R. P.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Doumny.....	Idem.....	Paris 7.....	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Gonnet.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100	Idem.....	Besançon R. P.....	2,100
Roulet.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Chambéry.....	2,400
Chassaing.....	Idem.....	St-Etienne R. P.....	2,400	Idem.....	Lyon R. P.....	2,400
Girard.....	Idem.....	Bourgoin.....	1,500	Idem.....	St-Etienne R. P.....	1,500
Truchement.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Bourgoin.....	1,800
Violet.....	Idem.....	Sens.....	2,100	Idem.....	Cauterets.....	2,100
Marquet.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Sens.....	1,500
Cauzie.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Paris 35.....	1,500
Azibert.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 81.....	1,500
Carrot.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.....	2,100	Idem.....	Paris 51.....	2,100
Cavé.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Grignon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Soissons.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Renault.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Idem.....	Paris 37.....	1,500
Théo.....	Idem.....	Paris 37.....	1,800	Idem.....	Abbeville.....	1,800
Houssin.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,800	Idem.....	Arcachon.....	1,800
Dupont.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Brossaud.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,500
Dance.....	Idem.....	Nantes, direction.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Baudet.....	Idem.....	Niort.....	1,800	Idem.....	Granville.....	1,800
Desfandais.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Berthuy.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400
Voydeville.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Constant.....	Idem.....	Paris 74.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Desmoulins.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Henry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Lafitte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100
Lemarchal.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Barberet.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Dumas.....	Idem.....	Marseille R. P.....	2,400	Idem.....	Marseille, central.....	2,400
Latour.....	Idem.....	Angoulême, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Angoulême R. P.....	1,800
Montagne.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, R. P.	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Promeyrat.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, R. P.	1,500
Jaffry.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,800
Rambeau.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.....	1,500
Ducz.....	Idem.....	Valenciennes, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Poiraton.....	Commis.....	Poitiers, gare de contrôle.	2,100	Commis.....	Poitiers R. P.....	2,100
Renevier.....	<i>Idem.</i> .....	Dijon, central.....	2,700	<i>Idem.</i> .....	Caen R. P.....	2,700
Perrin.....	<i>Idem.</i> .....	Lons-le-Saunier, di- rection.	2,700	<i>Idem.</i> .....	Dijon, central.....	2,700
Emanuelli.....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Bastia.....	1,500
Soleillant.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 33.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Belbèze.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris 33.....	2,100
Lemasson.....	<i>Idem.</i> .....	Evreux.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Le Havre, central..	1,500
Boudet.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	2,400	<i>Idem.</i> .....	Evreux.....	2,400
Duhalt.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 20.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	1,500
Mouillon.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Reims, bur. princip.	1,500
Péchon.....	<i>Idem.</i> .....	Fécamp.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Amiens R. P.....	1,500
Etenaud.....	<i>Idem.</i> .....	La Goulette.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Sfax.....	1,800
Pépin.....	<i>Idem.</i> .....	Liroux.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	La Goulette.....	1,500
Ribes.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Liroux.....	1,800
Rouvier.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Ligne de la Médi- terrannée.	2,100
Debrach.....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,800
Miolhe.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800
Feste.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon....	1,800
Lesbaupin....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,500
Boucher.....	<i>Idem.</i> .....	Châteaudun.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500
Veissière.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand, central.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Châteaudun.....	1,500
Philippon....	<i>Idem.</i> .....	Lille R. P.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand, R. P.	1,800
Lajeunesse....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Lille R. P.....	1,500
Millo.....	<i>Idem.</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800
Chevalier....	<i>Idem.</i> .....	La Flèche.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Rennes R. P.....	1,500
Devred.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Rouen, central....	1,500
Bojeat.....	<i>Idem.</i> .....	Fourmies.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Rouen R. P.....	1,500
Dharvent.....	<i>Idem.</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i> .....	Fourmies.....	1,500
Boutin.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes R. P.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Le Mans R. P.....	1,800
Requier.....	<i>Idem.</i> .....	Alençon, direction.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Nantes R. P.....	2,100
Lafèche.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux R. P....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Limouzin.....	<i>Idem.</i> .....	Chartres.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux R. P....	1,500
Nadal.....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,800
Jabbert.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800
Clavier.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 84.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,100
Toubas.....	<i>Idem.</i> .....	Arles.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Nîmes R. P.....	1,800
Adrien.....	<i>Idem.</i> .....	Toulon.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Arles.....	2,100
Mouche.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble R. P....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Toulon.....	1,500
Pouzet.....	<i>Idem.</i> .....	Privas.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Grenoble R. P....	2,100
Pizon.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 70.....	2,400	<i>Idem.</i> .....	Privas.....	2,400
Cadiou.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500
Babra.....	<i>Idem.</i> .....	Château Gontier...	1,500	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Paul.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,400	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,400
Maire.....	Com. princ..	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,700
Costes.....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Amadiou.....	Commis.....	Tours, gare.....	fr. 1,500	Commis.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	fr. 1,500
Félut.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Roux.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Gostet.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800
Noble.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Feillet.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,100
Le Roy.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Buré.....	Idem.....	Bédarieux.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Chadel.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Le Mont-Dore.....	1,800
Reboul.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Royal.....	2,100
Cassagnon.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,500	Idem.....	Bédarieux.....	1,500
Trouillé.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Laló.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Fau.....	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Girard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	1,800
Cochener.....	Idem.....	Paris 17.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Lestelle.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Garéna.....	Idem.....	Vienne.....	1,800	Idem.....	Chambéry.....	1,800
Rambert.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Vienne.....	1,500
Charlemagne.....	Idem.....	Paris 69.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Vaysse.....	Idem.....	Laval.....	2,100	Idem.....	Paris 69.....	2,100
Joyeux.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Laval.....	1,500
Défosse.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Hubert.....	Idem.....	Paris 52.....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700
Portal.....	Idem.....	Paris 8.....	2,400	Idem.....	Paris 52.....	2,400
Abelhauser.....	Idem.....	Epernay.....	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Vasseur.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Epernay.....	2,100
Quiri.....	Idem.....	Le Havre, port....	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Durand.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Laroche.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bernard.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Mollette de Mo- rangie.	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	1,800	Idem.....	Paris 26.....	1,800
Lacoste.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	1,800
Swieszewski...	Idem.....	Tours R. P.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500
Cornac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tours R. P.....	1,800
Aubry.....	Idem.....	Paris 38.....	2,400	Idem.....	Paris 69.....	2,400
Batifol.....	Idem.....	Paris 2.....	2,100	Idem.....	Paris 38.....	2,100
Plumereau.....	Idem.....	Poitiers.....	2,100	Idem.....	Tours R. P.....	2,100
Lallhugue.....	Idem.....	Cholet.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Febvre.....	Idem.....	Poitiers, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,800
Tromeur.....	Idem.....	Blois, Denis-Papin.	1,800	Idem.....	Cholet.....	1,800
Pinsard.....	Idem.....	Vendôme.....	2,400	Idem.....	Blois, Denis - Pa- p n.	2,400
Berger.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Vendôme.....	1,800
Thiery.....	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100	Idem.....	Vincennes.....	2,100
Voge.....	Idem.....	Vincennes.....	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Capdazé.....	Idem.....	Dax.....	1,800	Idem.....	Bayonne.....	1,800
Larriebeau.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Dax.....	1,800
Layuyouse.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,800
Lortholary.....	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,500	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500
Chamballon...	Idem.....	Poitiers, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Poitiers R. P.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Petit.....	Commis.....	Rouen R. P.....	1,500	Commis.....	Beauvais.....	1,500
Dolmouly.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,800
Tingaud.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P.....	1,500
Clerque.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Laplène-Rouquet.	Receveur.....	Paris 63.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ..	2,700
Debin.....	Commis.....	Paris 28.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P.....	1,500
Serieip.....	Surnuméraire <sup>re</sup>	Prades.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Devred.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, central....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,500
Thomas.....	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 24.....	1,500
Debref.....	<i>Idem</i> .....	Paris 21.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	1,500
Delanchy.....	<i>Idem</i> .....	Laon R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen, boulevard Gambetta.	1,500
Clause.....	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	"	<i>Idem</i> .....	Arras.....	1,500
Gaudelroy.....	<i>Idem</i> .....	Amiens R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	St-Valery-en-Caux..	1,500
Lecoivre.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Le Tréport.....	1,500
Gautier.....	<i>Idem</i> .....	Paris 9.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	1,500
Reynard.....	<i>Idem</i> .....	Montbrison.....	"	<i>Idem</i> .....	Tonnerre.....	1,500
Assemat.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ..	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500
Roullier.....	<i>Idem</i> .....	Neufchâtel-en-Bray.	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,500
Matte.....	<i>Idem</i> .....	Soissons.....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Dufour.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre.....	"	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	1,500
Boudet.....	<i>Idem</i> .....	Montereau.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Roux.....	<i>Idem</i> .....	Le Mans, central..	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Andraud.....	<i>Idem</i> .....	Pithiviers.....	"	<i>Idem</i> .....	Bayeux.....	1,500
Aula.....	<i>Idem</i> .....	St-Quentin, gare..	"	<i>Idem</i> .....	Dunkerque.....	1,500
Deleros.....	<i>Idem</i> .....	Pithiviers.....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	1,500
Marty.....	<i>Idem</i> .....	Grenade-s <sup>e</sup> -Garonne.	"	<i>Idem</i> .....	Niort.....	1,500
Boulat.....	<i>Idem</i> .....	Gisors.....	"	<i>Idem</i> .....	Abbeville.....	1,500
Clergue.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Béard.....	<i>Idem</i> .....	Aix-en-Provence...	"	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P.....	1,500
Jallon.....	<i>Idem</i> .....	Troyes.....	"	<i>Idem</i> .....	Joigny.....	1,500
Lemoine.....	<i>Idem</i> .....	Clermont-de-Poisc.	"	<i>Idem</i> .....	Pécamp.....	1,500
Bousquet.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,500
Duclos.....	<i>Idem</i> .....	Chartres.....	"	<i>Idem</i> .....	La Flèche.....	1,500
Lambert.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Paillardon.....	<i>Idem</i> .....	Pont-l'Évêque.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	1,500
Dubousquet.....	<i>Idem</i> .....	Bar-le-Duc.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 70.....	1,500
Tavernier.....	<i>Idem</i> .....	Sedan.....	"	<i>Idem</i> .....	Valenciennes, gare de controle.	1,500
Pellet.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Bourniquel.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Bourelly.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 20.....	1,500
Quillou.....	<i>Idem</i> .....	Vernon.....	"	<i>Idem</i> .....	Château-Gontier... 1,500	
Ponso (J.-A.).	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	1,500
Gaignard.....	<i>Idem</i> .....	Ancenis.....	"	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	1,500
La Lanne.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, port....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Genin.....	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	1,500
Lérigny.....	<i>Idem</i> .....	Paris 36.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 28.....	1,500
Peyret.....	Stagiaire sur- numéraire.	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie..	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Prades.....	"
Richard.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Laon R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen, central....	"
Dumont.....	Stagiaire sur- numéraire.	Stenay.....	"	<i>Idem</i> .....	Laon R. P.....	"
Genia.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Provins.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	"
Boulay.....	Stagiaire sur- numéraire.	Girecourt.....	"	<i>Idem</i> .....	Provins.....	"
Barbier.....	<i>Idem</i> .....	Joinville-sur-Marne.	"	<i>Idem</i> .....	Rethel.....	"
Candelier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	"
Lugagne.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Narbonne.....	"	<i>Idem</i> .....	Montbrison.....	"
Babou.....	<i>Idem</i> .....	Le Creusol.....	"	<i>Idem</i> .....	Narbonne.....	"
Combe.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	"
Dayma.....	Stagiaire sur- numéraire.	Agen.....	"	<i>Idem</i> .....	Challans.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Becquerelle...	Stag. surn <sup>re</sup> ..	Amiens.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Neufchâtel-en-Bray.	"
Poirier.....	Idem.....	Mézières R. P.....	"	Idem.....	Soissons.....	"
Zeude.....	Idem.....	Foix.....	"	Idem.....	Havre-Quat.-Chem.	"
Lorioz.....	Idem.....	Gray.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Boilevin.....	.....	.....	"	Idem.....	Le Mans, central..	"
Gouthérand...	Stagiaire sur- numéraire.	Moulins.....	"	Idem.....	Pithiviers.....	"
Petit.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bertemont.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	Gisors.....	"
Maitrepierre..	.....	.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Ratery.....	Stag. surn <sup>re</sup> ..	Mâcon.....	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	"
Herman.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 2.....	"	Idem.....	Paris 27.....	"
Gastaud.....	Idem.....	Milianah.....	"	Idem.....	Aix-en-Provence...	"
Billeroy.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	"	Idem.....	Wassy-sur-Blaise..	"
Bongré.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	"
Feuillebois...	Idem.....	Semur.....	"	Idem.....	Clermont-de-POise.	"
Colombier.....	Stagiaire...	Saint-Affrique.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Laplaine.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité..	"	Idem.....	Chartres.....	"
Viguiet.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	"
Mourrut.....	Stagiaire sur- numéraire.	Vaucelles.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Manoby.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand, cen.	"	Idem.....	Même service.....	"
Gallois.....	Idem.....	Rennes, central...	"	Idem.....	Idem.....	"
Fons.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marouzeau...	Idem.....	La Souterraine...	"	Idem.....	Idem.....	"
Bardoux.....	Idem.....	Dijon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavergne.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boucenne.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Neulat.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Idem.....	"
Rupert.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dubois.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Légaré.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sautel.....	Idem.....	Montélimar.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouzigues.....	Idem.....	Grenade-s <sup>t</sup> -Garonne	"	Idem.....	Idem.....	"
Chamfroy.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Idem.....	"
Mauget.....	Idem.....	Rennes, central...	"	Idem.....	Idem.....	"
Fravsl.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Borgne...	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leveau.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Forceville...	Idem.....	Sains.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chambon.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bayo.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petiet.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rollet.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Idem.....	"
Billand.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gourvenec...	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hamonou.....	Idem.....	Morlaix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lepesme.....	Idem.....	Montereau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Coqueau.....	Idem.....	Semur.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Latouche.....	Idem.....	Laiglo.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gatheron.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
d'Azémar.....	Idem.....	Toul.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Faille.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dubreuil.....	Idem.....	Paris, central....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brun.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demeneix.....	Idem.....	Riom.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brice.....	Idem.....	Remiremont.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sagot.....	Idem.....	Dijon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Turpin.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moisan.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rigolet.....	Idem.....	Boghari.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lieutier.....	Stag. surn <sup>re</sup> ..	Laragne.....	"	Idem.....	Gap.....	"
Auget.....	.....	.....	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Vernhet.....	Stagiaire sur- numéraire.	La Canourgue.....	fr.	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R. P. Départ.	fr.
Carrié.....	<i>Idem</i> .....	Laissac.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"
Arnaud.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Marseille, central..	"	<i>Idem</i> .....	Même service.....	"
de Keruzec de Rossambet.	Surnumér <sup>re</sup> .	Château-Gontier...	"	<i>Idem</i> .....	Les Andelys.....	"
Padey.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Chambéry.....	"	<i>Idem</i> .....	Albertville.....	"
Itabert.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Perpignan.....	"	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	"
Bongré.....	<i>Idem</i> .....	Mantes-sur-Seine..	"	<i>Idem</i> .....	Bar-le-Duc.....	"
Raymond.....			"	<i>Idem</i> .....	Perpignan.....	"
Chaufroy.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Chalon-sur-Saône..	"	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	"
Bussière.....	<i>Idem</i> .....	Bar-sur-Aube.....	"	<i>Idem</i> .....	Chalon-sur-Saône..	"
Richard.....	<i>Idem</i> .....	Batna.....	"	<i>Idem</i> .....	Djidjelli.....	"
Layet.....	Stagiaire sur- numéraire.	Mende.....	"	<i>Idem</i> .....	Tours R. P.....	"
Liégeois.....			"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Robert.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	"	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,200
Paulin.....	Chargeur...	Paris R. P.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Coursières....	Facteur.....	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	690	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200
Marmet.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,200
Lelong.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Denain.....	"	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Olivier.....	Gardien de bureau.	Montpellier.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Giraud.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,200
Chevalier....	Gardien de bureau.	Mâcon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Tujagne.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	1,200
Leclère.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200
Caminade....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300
Charbon.....	Gardien de bureau.	Ligne de Lyon....	1,200	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Fanton.....	Agent trieur.	Ligne de la Méditor.	1,200	<i>Idem</i> .....	Amb., même ligne.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		AGENT COMPTABLE.	
	<p align="center">CHEF DE BUREAU. 7,000<sup>f</sup> à 8,000<sup>f</sup>.</p>		<p align="center">6,000<sup>f</sup> à 7,000<sup>f</sup>.</p>
MM. Hannesse.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	M Bazin.	D <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.
Gribius.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<b>SOUS-CHEFS DE BUREAU.</b> 5,500 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .		2,200 <sup>f</sup> à 2,500 <sup>f</sup> .	
MM. Goudchaux.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.	MM. Devaux.....	Bureau des réclamations.
Bourdon de Launay.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	Allègre.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.
Jolidon.....	Bureau des réclamations.	1,900 <sup>f</sup> à 2,200 <sup>f</sup> .	
<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b> 4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		MM. Reculon-Dupont....	Bureau du personnel.
MM. Jung.....	Direction du matériel.	Mazoyer.....	D <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.
Forr.....	<i>Idem.</i>	1,600 <sup>f</sup> à 1,900 <sup>f</sup> .	
3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		MM. Rothiot.....	Bureau du personnel.
MM. Mio.....	Bureau du personnel.	Prugniaud.....	Bureau des réclamations.
Chatrousse.....	<i>Idem.</i>	<b>EXPÉDITIONNAIRES.</b>	
Sénéchal.....	Cabinet du Ministre.	1,600 <sup>f</sup> à 1,700 <sup>f</sup> .	
Vicart.....	<i>Idem.</i>	M. Plantivert.....	Correspondance intérieure
Courtois.....	D <sup>on</sup> des services sédent.	1,500 <sup>f</sup> à 1,600 <sup>f</sup> .	
Vasseur.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.	MM. Addor.....	Correspondance étrangère.
Sont nommés commis principaux sur place, avec leur traitement actuel de 3,500 francs, les commis désignés ci-après :		Devanciat.....	Cabinet du Ministre.
MM. Huvier.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.	1,400 <sup>f</sup> à 1,500 <sup>f</sup> .	
Lecouvreur-S <sup>t</sup> -Man- vieu.....	Direction du matériel.	MM. Guillaume.....	Direction du matériel.
Geoffroy.....	<i>Idem.</i>	Guillot.....	Service central.
de Pydemare.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	Gardaire.....	Direction du matériel.
Blanc.....	<i>Idem.</i>	1,200 <sup>f</sup> à 1,300 <sup>f</sup> .	
Gérard.....	D <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	M. Alzas.....	Franchises.
Renaudet.....	<i>Idem.</i>	1,100 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .	
Montagne.....	<i>Idem.</i>	MM. Girard.....	Réclamations.
<b>COMMIS</b> 3,100 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .		Bourdon.....	Service central.
MM. Chaumet.....	Direction du matériel.	Le Calvez.....	Correspondance étrangère.
Guibert-Lassalle....	D <sup>on</sup> des services sédent.	Guérinet.....	Réclamations.
Gatimel.....	Bureau du personnel.	Noblecourt.....	<i>Idem.</i>
Braun.....	<i>Idem.</i>	Clément.....	<i>Idem.</i>
Marotel.....	Cabinet du Ministre.	1,000 <sup>f</sup> à 1,100 <sup>f</sup> .	
2,800 <sup>f</sup> à 3,100 <sup>f</sup> .		MM. Guichard.....	Réclamations.
MM. Comte.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	Bombars.....	<i>Idem.</i>
Henry.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.	Sagot.....	Direction du matériel.
Namin.....	<i>Idem.</i>	Guillaumin.....	Cabinet du Ministre.
Claudé.....	Direction du matériel.	<b>DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX.</b>	
Louitz.....	<i>Idem.</i>	8,000 <sup>f</sup> à 9,000 <sup>f</sup> .	
Fouquier.....	<i>Idem.</i>	MM. Figaret.....	Montpellier.
Bernadou.....	Cabinet du Ministre.	Droguet.....	Bordeaux.
2,500 <sup>f</sup> à 2,800 <sup>f</sup> .		7,000 <sup>f</sup> à 8,000 <sup>f</sup> .	
MM. Best.....	Direction du matériel.	MM. Huet.....	Évreux.
Prot.....	D <sup>on</sup> des corresp. postales.	Gautier.....	Digne.
Vesperini.....	<i>Idem.</i>	Valerj.....	Nico.
Alègre.....	Bureau du personnel.	Azcina.....	Limoges.
Lemonier.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité.	5,000 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .	
Hanus.....	Cabinet du Ministre.	M. Jannet.....	Oran.
Gille.....	D <sup>on</sup> des services sédent.	<b>INSPECTEURS-INGÉNIEURS.</b>	
Grossiord.....	D <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	7,000 <sup>f</sup> à 8,000 <sup>f</sup> .	
		MM. Vasseur.....	Lille.
		Legardé.....	Vérification du matériel.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
6,000 <sup>f</sup> à 7,000 <sup>f</sup> .			
MM. Clérac .....	Dépôt central.	MM. Piron .....	Alger-Mustapha.
Darcq .....	Paris, direction régionale.	Bernard .....	Toul.
INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS.		Guettier .....	Menton.
5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .		Chapy .....	Soissons.
M. Castet .....	Paris, d <sup>on</sup> départementale	Castex .....	Blidah.
4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		Bure .....	Paris, bureau 50.
MM. Peinte .....	Amiens.	3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .	
Dard-Thénadey .....	Versailles.	MM. Oudin .....	Rodez.
de Raffin de la Raffi- nie.	Saint-Étienne.	César .....	Compiègne.
Spetz .....	Nancy.	Pagin .....	Carpentras.
Lacroix .....	Clermont-Ferrand.	Gaspard .....	Vernon.
Lavy .....	Lons-le-Saunier.	de Piétry .....	Aumale.
Astrié .....	Toulouse.	Hérouard .....	Havre-Port.
Garnier .....	Ligne de Lyon.	Dambier .....	Paris, bureau 43.
3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		Ducruzel .....	Arcahon.
MM. Guiot .....	Draguignan.	Pabot-Chatelard .....	Paris, quai Malaquais.
Peri .....	Ajaccio.	2,200 <sup>f</sup> à 2,500 <sup>f</sup> .	
Fabre .....	Avignon.	M. Brutillot .....	Bourgoin.
Laval .....	Bar-le-Duc.	SOUS-CHEF DE SECTION.	
3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .		4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .	
MM. Barbanceys .....	Périgueux.	M. Le Douarec .....	Recette princ. de la Seine
Lesuc .....	Lorient.	AGENTS DU SERVICE MARITIME.	
Lavaurs .....	Périgueux.	3,600 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .	
CONTRÔLEURS.		M. Dupuis .....	Ligne de l'Indo-Chine.
4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .	
MM. Moreau .....	Dépôt central.	M. Ségur .....	Ligne de l'Indo-Chine.
Bontems .....	Vérification du matériel.	AGENTS DES DIRECTIONS ET DES SERVICES SPÉCIAUX.	
Petit .....	Paris, direction régionale.	COMMIS PRINCIPAUX DE DIRECTION.	
Peyre .....	Alger.	3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .	
3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		MM. Faugle .....	Versailles.
MM. Coronat .....	Paris, école supérieure.	Alluie .....	Paris, d <sup>on</sup> départementale
Fleury .....	Paris, direction régionale	Maguin .....	Idem.
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.		Montagne .....	Idem.
5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .		Soulé .....	Auch.
M. Spitz .....	Lyon-central.	de Raffin de la Raffi- nie.	Alger, technique.
4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		Quesney .....	Troyes.
MM. Gilles .....	Vesoul.	3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .	
Jaujou .....	Le Puy.	MM. Lacave .....	Bordeaux.
Tournoux .....	Oran.	Doire .....	Évreux.
Turquand .....	Poitiers.	Baronnat .....	Tunis.
Bouchet .....	Paris, bureau 51.	Berthaut .....	Troyes.
Labro .....	Paris, bureau 25.	Bouissou .....	Toulouse.
Bellat .....	Paris, bureau 24.	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		MM. Morel .....	Chaumont.
MM. Sajous .....	Agen.	Audebert .....	Périgueux.
Roullain .....	Quimper.	Manaut .....	Montauban.
Margarita .....	Redon.	Périn .....	Bar-le-Duc.
Fantou .....	Vitré.	Rouvillé .....	Paris, d <sup>on</sup> départementale
Filleau .....	Paris, bureau 37.	Guieu .....	Carcassonne.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<b>COMMIS DE DIRECTION.</b> 2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .			
MM. Motlin.....	Mézières.	M. Sourd.....	Florac.
Renouard.....	Usine de la Seyne.	M <sup>me</sup> Guisot.....	Frouard.
Hugueny.....	Paris, d <sup>on</sup> régionale.	M <sup>lle</sup> Lebrun.....	Cassel.
Brienne.....	Idem.	M <sup>mes</sup> d'Hughes.....	Château-Renard.
Peyrafort.....	Idem.	Reboux.....	Haubourdin.
Miquelon.....	Constantine.	M <sup>lle</sup> François.....	Fresnes.
Blond.....	Arras.	M <sup>me</sup> Le Goff.....	Pontrieux.
Mathorel.....	Angers.	M <sup>me</sup> veuve Vivien.....	Solesmes.
Peyrade.....	Carcassonne.	M <sup>lle</sup> Aulnette.....	Pornic.
		M. Colas.....	Sathonay.
2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .		1,400 <sup>f</sup> à 1,600 <sup>f</sup> .	
MM. Rouet.....	Constantine.	M <sup>me</sup> Laisney.....	Littry.
Sancé.....	Saint-Lô.	M <sup>lles</sup> Postel.....	Samer.
Chabran.....	Avignon.	Lombard.....	Argenton-Château.
Darmand Courbassier	Grenoble.	M <sup>me</sup> Collin.....	Chaulnes-de-Picardie.
Ruffin.....	Châlons-sur-Marne.	M <sup>lle</sup> Dally.....	Trél.
Menant.....	Besançon.	M. Verdier.....	Lannemezan.
Battut.....	Angers.		
Douyau.....	Tarbes.	1,200 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .	
Blanchon.....	Chartres.	M. Colonna-Ceccaldi...	Saint-Denis-du-Sig.
Devalois.....	Tunis.	M <sup>lles</sup> Got.....	Jurieux.
Étienne.....	Périgueux.	Juillard.....	Saint-Germain-de-Joux.
		M <sup>me</sup> veuve Lignon.....	Riols.
MM. Burgué.....	Nantes.	M <sup>me</sup> Peisselon.....	Volx.
Mulaval.....	Chambéry.	M <sup>lles</sup> Lesné.....	Lardy.
Guénin.....	Châlons-sur-Marne.	Coq.....	Verniolle.
Marty.....	Rouen.	Dessus.....	Villefranche-de-Belvès.
		Thombreau.....	Germigny-l'Évempt.
<b>RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.</b> 2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .		M <sup>mes</sup> Michel.....	Les Échelles.
MM. Randon.....	Sancerre.	Vernhet.....	Campagnac.
Pagès.....	Cauterets.	Dulme.....	Senes.
Belot.....	La Calle.	Salgues de Geniès...	Marcillac.
Boulart.....	Aire-sur-la-Lys.	veuve Cluzan.....	Auros.
		Raynal.....	Massegros.
2,200 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .		Mallet.....	Ballon.
MM. Naves.....	Landerneau.	M <sup>lles</sup> Chaigneau.....	Celles-sur-Belle.
Bouet.....	Condé-sur-Noireau.	Duval-Lapallière...	Barfleur.
Potier.....	Commercy.	de Lavèze.....	Marcoussis.
		Évrard.....	Gerbéviller.
2,000 <sup>f</sup> à 2,200 <sup>f</sup> .		Guillebeau.....	Marlieux.
MM. Buzard.....	Langon.	M. Magnier.....	Villequier-Aumont.
Laulanie.....	Ancenis.	M <sup>me</sup> veuve Laurent.....	Arthez.
		MM. Gronier.....	Coucy-les-Eppes.
1,800 <sup>f</sup> à 2,000 <sup>f</sup> .		Chapt.....	Saint-Martin-d'Ablois.
MM. Dejean de Montval.	Villefranche-de-Lauragais	M <sup>lle</sup> Colas.....	Pontarion.
Emanuelli.....	Bagnols-sur-Cèze.....	M <sup>me</sup> veuve Denèfle.....	Ahun-les-Mines.
M <sup>me</sup> Grandidier.....	Montluel.....	M <sup>lles</sup> Ternet.....	Ornes.
		Bousquet.....	Nant.]
1,600 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>f</sup> .		Masson.....	Saint-Julien-Côte-d'Or.
M. Terrillon.....	Chalonnès.	M <sup>me</sup> Duval.....	Thérouanne.
M <sup>me</sup> Petitjean.....	Charmes.	M <sup>lle</sup> Gouraud.....	Cugand.
MM. Gazel.....	Oyonnax.	M <sup>mes</sup> Lapique.....	Coursey.
Jaurès.....	Saint-Palais.	Bourgneuf.....	Hénanbihen.
M <sup>me</sup> veuve Laurent.....	Château-du-Lir.	M <sup>lles</sup> Ferranty.....	Léognan.
M <sup>me</sup> Fournet.....	Sillé-le-Guillaume.	Simon.....	La Chapelle-S <sup>t</sup> -Mesmin.
M. Lambin.....	Hirson.	Cailly.....	Long.
		de Cassius.....	Mongiscard.
		Finot.....	Chatte.
		M. Mathieu.....	Cavignac.
		M <sup>lle</sup> Blanchot.....	Guitalens.
		M <sup>mes</sup> Beaujard.....	Sacquenay.
		Gilbert.....	Marck.



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M <sup>me</sup> Ricard.....	Mallemort.	M <sup>lle</sup> Clerget.....	La Roche-en-Brenil.
M. Jouanny.....	Cour-Cheverny.	Galletier.....	Thénezay.
M <sup>mes</sup> Bruel.....	Thiézac.	Cognet.....	Panissière.
veuve Jouault.....	Isigny-le-Buat.	M <sup>me</sup> veuve Placé... ..	Rions.
M <sup>lles</sup> Lenoble.....	Hédé.	M <sup>lles</sup> Midoux.....	Buzancy.
Lair.....	Tilly-sur-Seulles.	Anceaume.....	La Bazoche-Gouet.
Pâquet.....	Vézélise.	Brun.....	Izieux.
M <sup>mes</sup> Brugeille.....	Saint-Hilaire-Peyroux.	M. Larridon.....	Braspars.
Dupond.....	Les Herbiers.	M <sup>me</sup> Legrand.....	Bousies.
M <sup>lle</sup> Lallère.....	Saint-Maigrin.	M <sup>lles</sup> Bouillerce.....	Saint-Christoly - et - Con-
M. Mizony.....	Oraison.	Dusuzeau.....	quéques.
M <sup>lle</sup> Lefèvre.....	Busigny.	Renault.....	Florigny-sur-Oreuse.
M <sup>me</sup> Champeau.....	Dompaire-Laviéville.	Suzanne.....	Saint-Ouen-des-Parey.
M <sup>lle</sup> Malbranque.....	Picquigny.	Ville.....	Saint-Pern.
M <sup>mes</sup> Delattre.....	Audruicq.	Naudn.....	Velleron.
veuve de Sautereau..	Grisolles.	Caillouel.....	Honnechy.
M. Bertrand.....	Clion.	Charles.....	Sivry-Courtry.
M <sup>me</sup> Mismacq.....	Saint-Gobert.	M <sup>me</sup> Lèbre.....	Liverdun.
M <sup>lcs</sup> Richard.....	Seloncourt.	M <sup>lle</sup> Deschamps.....	Éguilles.
Guillon.....	Rouillé.	M <sup>me</sup> Raimond.....	Trilport.
M <sup>me</sup> Séguin.....	Saint-Palais-sur-Mer.	M <sup>lles</sup> Chevallier.....	Monpazier.
M <sup>lle</sup> Siaux.....	Les Roches-de-Condrieu.	Lacau.....	Les Aydes.
M <sup>mes</sup> Laururie.....	Mouleydier.		Sauveterre-d'Aveyron.
Nauge.....	Marcuil-sur-Belle.		
M <sup>lle</sup> Bonnamy.....	Chécy.	1,000 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .	
M <sup>mes</sup> Lorin.....	Douzy.	M <sup>lle</sup> Blanc.....	Mirabeau.
Grappe.....	Les Petites-Chiettes.	M <sup>mes</sup> Chopard.....	Imphy.
M <sup>lles</sup> Legâte.....	Magnat-l'Étrange.	Nirpot.....	Épinac.
Gillot.....	Aix-en-Othe.	M <sup>lle</sup> Daufès.....	Lédignan.
Contancin.....	Montataire.	M <sup>me</sup> veuve Isoard.....	Les Arcs-sur-Argons.
Copinet.....	Vaux.	M <sup>lle</sup> Lépart.....	Mareil-en-France.
Flandrin.....	Charroux.	M <sup>mes</sup> Bourgeois.....	Nivillers.
Girard.....	Gondreville.	Caron.....	Louveciennes.
Halley.....	Bricquebec.	M. Provost.....	Verrières.
Vicillard.....	Sainte-Mère-Église.	M <sup>me</sup> Viscart.....	Lapugnoy.
Leroy.....	Wardroques.	M <sup>lle</sup> Sochaczewski.....	Availles-Limouzine.
Mazet.....	Albas.	M <sup>me</sup> Hounous.....	Villasavary.
M. Alée.....	Le Thoil-sur-Huine.	M <sup>lles</sup> Fily.....	Coësmes.
M <sup>lle</sup> Strub.....	Mamirolle.	Fauque.....	Le Houga.
M <sup>me</sup> Beq.....	Cormeilles.	Aubeau.....	Saint-Chéron.
Édouard.....	Thaon.	M <sup>me</sup> Bon.....	Saint-Maurice-de-Lignon.
veuve Tournier.....	Calvinet.	M <sup>lles</sup> Pouillart.....	Betz.
M <sup>lles</sup> Chabrerie.....	Lignièrés.	Carrias.....	Port-S <sup>t</sup> -Louis-du-Rhône.
Estariaa.....	Sauveterre-de-Béarn.	Chenet.....	Avoino.
Vimont.....	Chailley.	M <sup>me</sup> Mathieu.....	Courson-les-Carières.
M <sup>me</sup> Buat.....	Courcité.	veuve Larré.....	Montpeyroux.
M <sup>lles</sup> Guillot.....	Alleins.	M <sup>lles</sup> Dubois.....	Ry.
Depardieu.....	Essey-et-Maizerais.	Boilan.....	Warmeriville.
Broué.....	Loures-Barrouse.	M <sup>mes</sup> veuve Locamus.....	Saint-Amans-Soult.
Furgéros.....	Avesnes-les-Aubert.	Delmas.....	Monsalès.
M. Habert.....	Authon-du-Perché.	Hiver.....	Langon.
M <sup>lles</sup> Mignot.....	Saint-Mards-en-Othe.	M. André.....	Amblény.
Parrod.....	Le Grand-Bornand.	M <sup>me</sup> Fillieul.....	Villars.
M <sup>me</sup> Vergez.....	Sainville.	M <sup>lle</sup> Darcy.....	Mont-Saint-Jean.
M <sup>lcs</sup> Viriot.....	Saint-Christoly-de-Blaye.	M <sup>me</sup> veuve Neveux.....	Clercy.
Bretonneau.....	Brigueil.	M. Penotet.....	Bèze.
Ducatel.....	Bosc-le-Hard.	M <sup>lcs</sup> Tinturier.....	Bouin.
M <sup>mes</sup> Musso.....	Roquebillière.	Favre.....	Baye.
Marchand.....	Savigné-sur-Lathan.	M <sup>mes</sup> Gand.....	Auneuil.
M <sup>lles</sup> Maréchal.....	Genlis.	Fersing.....	Ligugé.
Poumeau-Lafforest..	Payzac.	M <sup>lle</sup> Guénon.....	Saint-Sauveur-Lendelin.
M <sup>mes</sup> veuve Le Corre.....	Pluméliau.	M <sup>me</sup> veuve Ducret.....	Rupt.
Rigollier.....	Chatonnay.	Paret.....	Condrieu.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M <sup>lle</sup> Riot.....	Stainville	MM. Gourmain.....	Ligne du Nord.
M <sup>me</sup> veuve Thomas.....	Pero-Casevocchio.	Boudenet.....	de Lyon.
M. Laurent.....	Rouvres-en-Xaintois.	Borduge.....	<i>Idem.</i>
M <sup>lle</sup> Lavignac.....	Vayres.	Placet.....	Ligne de l'Est.
M <sup>me</sup> Macheret.....	Champs-sur-Marne.	Chenal.....	du Sud-Ouest.
M <sup>lles</sup> Gouniault.....	Saint-Honoré-les-Bains.	Pegneaux.....	du Nord.
Mathieu.....	S <sup>t</sup> -Alban-sur-Limaniolle.	Pezeux.....	de la Méditerranée.
M <sup>me</sup> Louis.....	Mormant.	Pierson.....	de l'Est.
800 <sup>f</sup> à 1,000 <sup>f</sup> .		Lagneau.....	de Lyon.
M. Dauchez.....	Leforest.	Kuhn.....	de l'Est.
M <sup>me</sup> Gondre.....	La Bessé-sur-Durance.	Meral.....	du Sud-Ouest.
M <sup>lle</sup> Boisson.....	Pont-de-Beauvoisin.	Barberis.....	de la Méditerranée.
M <sup>mes</sup> veuve Girard.....	Queyras.	Fritsch.....	du Sud-Ouest.
Wallet.....	Ercheu.	Lehardy.....	<i>Idem.</i>
M <sup>lle</sup> Simon.....	Villefranche-sur-Cher.	Thiébaud.....	<i>Idem.</i>
M <sup>mes</sup> Peretti.....	Levic.	Schoudekmayer.....	Ligne de Lyon.
Plaquin.....	Massignac.	3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .	
M <sup>lles</sup> Borrel.....	Néviau.	MM. Andreux.....	Ligne du Sud-Ouest.
Daval.....	Massy.	Gozzi.....	de Lyon.
Garnier.....	Presles.	Buquet.....	du Sud-Ouest.
Percepied.....	Mazargues.	Benielli.....	de la Méditerranée.
Guesde.....	Jurzé	Bolou.....	du Nord-Ouest.
M <sup>lles</sup> James.....	S <sup>t</sup> -Jean-de-Soleymieux.	Defaux.....	de Lyon.
Artaud.....	Vaucluse.	Lallement (G.).....	du Nord-Ouest.
Bailleau.....	Pin-aux-Haras.	Leclère.....	du Nord.
M <sup>mes</sup> Coutel.....	Frétigney.	Blache.....	de Lyon.
veuve Dupard.....	Lomé.	Moreau.....	du Nord.
M <sup>lles</sup> Dútriaux.....	La Nouvelle-Roi.	Belin.....	de Lyon.
Grand.....	Vertheuil-en-Médoc.	Fremont.....	du Sud-Ouest.
Lombard.....	Rignac.	Petitjean.....	de Lyon.
M <sup>me</sup> Andrieux.....	Allery.	Polverelli.....	<i>Idem.</i>
M. Riffart.....	Heuchin.	Aubert.....	Ligne de l'Ouest.
M <sup>mes</sup> veuve Rivière.....	Tessé-la-Madeleine.	Cortichiato.....	du Sud-Ouest.
veuve Voisin.....	Vaas.	Guémener.....	de l'Ouest.
M <sup>lles</sup> Détéve.....	Billy-Montigny.	Boutonnet.....	du Sud-Ouest.
Fournier.....	Caudrot.	Terrasson.....	de l'Ouest.
De Fourmestaux.....	Villepreux.	Vidot.....	<i>Idem.</i>
Monnier.....	Landévant.	Dannecker.....	Ligne de l'Est.
Hébert.....	Le Biot.	Arnaut.....	de Lyon.
Hibert.....	Goult.	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
Le Barzie.....	Vieux-Marché.	MM. Garros.....	Ligne des Pyrénées.
Maréchal.....	S <sup>t</sup> -Gervais-les-3-Clochers.	Amen.....	du Sud-Ouest.
M. Pasquier.....	L'Hermenault.	Delattre.....	du Nord.
M <sup>lle</sup> Perier.....	Aillas.	Pierre.....	du Sud-Ouest.
M <sup>mes</sup> Perrier.....	Fos.	COMMIS PRINCIPAUX.	
veuve Riant.....	Montfermeil.	3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .	
CHIEFS DE BRIGADE.		MM. Feuille.....	Philippeville.
3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .		Muzac.....	Clermont-Ferrand.
MM. Le Suavé.....	Ligne de l'Ouest.	Conrad.....	Nancy.
Gandélet.....	du Nord.	Rebilleau.....	Nantes.
Laisné.....	du Sud-Ouest.	Ponsinet.....	Lille.
Andreu.....	du Nord.	Berthe.....	Lyon.
Pincon.....	Ligne des Pyrénées.	Chrétien.....	Bordeaux, central.
Froissant.....	de l'Ouest.	Combaldieu.....	Bordeaux.
Lafond.....	du Nord.	Ecary.....	Rennes R. P.
Ramond.....	<i>Idem.</i>	Bardon.....	Nantes, central.
Philippot.....	<i>Idem.</i>	Granet.....	Auxerre.
Emery.....	Ligne de la Méditerranée.	Rogenmoser.....	Belfort.
Guinault.....	du Sud-Ouest.	Dryard des Garniers.....	Versailles R. P.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Briquet.....	Lyon R. P.	MM. Gouchon.....	Paris R. P.
Daban.....	Bagnères-de-Bigorre.	Jolly.....	<i>Idem.</i>
Forget de Bary.....	Paris 34.		2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .
Mathieu (F.).....	Paris R. P.	MM. Bannès.....	Ligne de l'Ouest.
De Bourguet.....	Paris 6.	Dugas.....	— de la Méditerranée.
Maury.....	Paris 22.	Vitni.....	<i>Idem.</i>
Taillard.....	Paris R. P.	Conraux.....	Ligne de l'Est.
Vallée.....	Paris, service officiel.	Muller.....	<i>Idem.</i>
Vian.....	Paris, pl. du Havre.	Suberbie.....	Ligne du Sud-Ouest.
Noisot.....	Paris R. P.	Lafon.....	— des Pyrénées.
Baud.....	Paris 11.	Legros.....	— de l'Ouest.
Thomas de la Borde.	Paris 44.	Aboulenc.....	— du Sud-Ouest.
Oudin.....	Paris R. P.	Boubée.....	— de l'Ouest.
Labourier.....	Paris, Bourse.	Rauzier.....	— de Lyon.
Cheuret.....	Paris 6.	Blanchon.....	— du Nord-Ouest.
Decourtye.....	Paris, central.	Chrétiennot.....	Lons-le-Saunier.
Hervé.....	Paris 7.	Mendras.....	Cette.
Valentin.....	Paris R. P.	Ferras.....	Toulouse.
Lallement (V.).....	<i>Idem.</i>	Barrère.....	Bayonne.
Méaux.....	<i>Idem.</i>	Irécy.....	Lyon, Terreaux.
Mallet.....	<i>Idem.</i>	Cayre.....	Châteauroux.
Bretzer.....	<i>Idem.</i>	Pendaries.....	Blois R. P.
Dupont.....	<i>Idem.</i>	De Busnel.....	Saumur.
Caudy.....	<i>Idem.</i>	Germain.....	Clermont-Ferrand.
Devoille.....	Paris, central.	Frézouls.....	Saint-Étienne.
Guillaumot.....	Paris, rue de Rennes.	Houard.....	Niort.
Lerasle.....	Paris 31.	Sentenac.....	Toulouse R. P.
Chantenay.....	Paris R. P.	Serres (J.).....	Mont-de-Marsan.
	3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .	Bourrier.....	Reims PP <sup>al</sup> .
MM. Delègue.....	Bône.	Sancé.....	Le Havre.
Chapuis.....	Lyon.	Castella.....	Avignon.
Dutour.....	S <sup>t</sup> -Étienne, Badouillère.	Cot.....	Montpellier R. P.
Desvages.....	Granville.	Favarès.....	Pau.
Pourret.....	Nîmes.	Baert.....	Valenciennes.
Bresson.....	Vichy.	Piffert.....	Alençon.
Tabaret.....	Montélimar.	Maisonneuve.....	Nevers, gare.
De Barquin.....	Mézières.	Arquier.....	Aurillac.
Maugenost.....	Bourges, école d'artillerie.	Pastol.....	Quimper.
Fanthomme.....	Saint-Omer.	Thibaudot.....	Nîmes.
Coquard.....	Saint-Étienne.	Panarioux.....	Paris 17.
Alavoine.....	Lille.	Lintilhac.....	Paris R. P.
Happe.....	Paris R. P.	Es-noult.....	Paris 13.
Bourges.....	<i>Idem.</i>	Harmequin.....	Paris, central.
Paquet.....	Paris 12.	Halley.....	Paris 25.
Pau-Saint-Martin...	Paris 9.	Sandron.....	Paris 7.
Foloppe.....	Paris, pl. Clichy.	Révérard.....	Paris, service officiel.
Henry.....	Paris 75.	Odinot.....	Paris 23.
Ternisien.....	Paris, Grand-Hôtel.	Bouchet.....	Paris, central.
Olivier (J.).....	Paris, Courcelles.	Pilot.....	Paris 80.
Connot.....	Paris, Bastille.	Erard.....	Paris 51.
Krieger.....	Paris 11.	Depierre.....	Paris, service officiel.
Bocq.....	Paris, central.	Vidal.....	Paris 1.
Leconte.....	Paris R. P.	Magny.....	Paris 2.
Pouilloux.....	<i>Idem.</i>	Doliger.....	Paris, central.
Boguet.....	Paris, Min <sup>ro</sup> Intérieur.	Lalemard.....	<i>Idem.</i>
Moebs.....	Paris, central.	Guillot.....	Paris 22.
Eberswiller.....	Paris 48.		COMMIS.
Badier.....	Paris 15.		2,400 <sup>f</sup> à 2,700 <sup>f</sup> .
Doyen.....	Paris, Bourse.	MM. Huard.....	Tunis.
Perin.....	Paris, central.	Hulin.....	<i>Idem.</i>
Vidal.....	<i>Idem.</i>		
Mathis.....	Paris R. P.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Palud.....	Ligne du Sud-Ouest.	MM. Austray.....	Toulouse.
Ravier.....	— de Lyon.	Fortoul.....	Nice.
Defamont.....	— des Pyrénées.	Ravier.....	Marseille.
Ragey.....	— de l'Ouest.	Baudry.....	Niort.
Nicolas.....	Bar-le-Duc.	Poigeaut.....	Besançon.
De Lescazes.....	Pau.	Nègre.....	Montauban.
Maubert.....	Cannes.	Vigneron.....	Vervins.
Roëls.....	Saint-Omer.	Tatin.....	Elbeuf.
Noury.....	Valence.	Guy.....	Toulouse.
Bachelet.....	Rouen.	Vinot.....	Auxerre.
Tourrou.....	Valence, gare.	Michel.....	Le Havre.
Pacault.....	Chalon-sur-Saône.	Athimon.....	Nantes.
Raouix.....	Marseille.	Chadelaud.....	Bourges.
Grèzes.....	Rouen, Cauchoise.	Messenger.....	Brest.
Lamier.....	Moulins, gare.	Bahain.....	Rouen.
Collet.....	Moulins.	Delandre.....	Bordeaux.
Faucher.....	Niort.	Astrade.....	Béziers.
Mathieu (L.).....	Dijon.	Pestel.....	Rennes.
Perceval.....	Saint-Étienne.	Marcaillou.....	Marseille.
Wissocq.....	Le Havre.	Breton.....	Sens.
Guerric.....	Clermont-Ferrand.	Gantier.....	Nice.
Seguin.....	Bordeaux.	Kuhn.....	Saint-Pierre-lès-Calais.
Rocca.....	Menton.	Platel.....	Lyon.
Renoud.....	Rennes.	Gilquin.....	Reims.
Vacher.....	Clermont-Ferrand.	Doucet-Bon.....	Voiron.
Roussel.....	Melun.	Grappe.....	Morez.
Hébert.....	Rouen.	Hébrard.....	Nîmes.
Pierson.....	Paris 2.	Salès.....	Montpellier.
Dellon.....	Paris 71.	Lepesant.....	Dinan.
Le Lohé.....	Paris 3.	Lacombe.....	Lézignan.
Adine.....	Paris, Bourse.	Pignier.....	Lons-le-Saunier.
Cachic.....	Paris 41.	Schert.....	Roubois.
Dannus.....	Paris 29.	Loumède.....	Toulouse.
Mousset.....	Paris 78.	Andrieux.....	Lyon.
Caud.....	Paris, central.	Laroche.....	Paris 22.
Fournier.....	Idem.	Galnier.....	Paris central.
Gascard.....	Paris, Préfecture de police.	Bouchet dit Gaston..	Paris 1.
Julle.....	Paris, central.	Vazeilles.....	Paris R. P.
Labonne.....	Idem.	Derrey.....	Paris central.
Franceschetti.....	Idem.	Imbeaux.....	Idem.
Macarry.....	Idem.	Lacroux.....	Paris 51.
Riou.....	Royat.	Boitte.....	Paris Grand-Hôtel.
Delmas.....	Paris 55.	Meline.....	Paris 22.
Gérard.....	Paris R. P.	Bouthien.....	Paris central.
Cuvillier.....	Paris, Bourse.	Pierson.....	Idem.
	2,100 <sup>f</sup> à 2,400 <sup>f</sup> .	Simon.....	Paris R. P.
MM. Brusteau.....	Alger.	Marcelot.....	Idem.
Duc-Bourreau.....	Idem.	Roucel.....	Idem.
Delphy.....	Ligne du Nord.	Toulet.....	Paris central.
Namur.....	— du Sud-Ouest.	Jarrix.....	Paris 10.
Portalès.....	Idem.	Laporte.....	Paris central.
Aubert.....	Ligne du Nord.	Jeannerot.....	Paris gare Montparnasse.
Teulière.....	— de Lyon.	Bey.....	Paris 49.
Kipper.....	— du Nord.	Le Fricc.....	Paris 52.
Fabrejean.....	— de la Méditerranée.	Royer.....	Paris écluses S <sup>t</sup> -Martin.
Le Flécher.....	— du Sud-Ouest.	Granjon.....	Paris R. P.
Mouliac.....	— de l'Ouest.		1,800 <sup>f</sup> à 2,100 <sup>f</sup> .
Lançon.....	— de Lyon.	MM. Coyne.....	Constantine.
Héliès.....	— du Sud-Ouest.	Beveraggi.....	Oran Karguentah.
Malbec.....	— de Lyon.	Revy.....	Oran.
Corson.....	— de l'Ouest.	Étenaux.....	Sfax.
Mary.....	Foix.	Susini.....	Tunis.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Fondère.....	Sousa.	MM. Bastié.....	Toulouse Saint-Michel.
Husson.....	<i>Idem.</i>	Boex.....	Nice.
Bonnefoy.....	Ligne du Nord.	Chitry.....	Paris central.
Laroche.....	<i>Idem.</i>	Laurens.....	Paris R. P.
Gay.....	Ligne du Sud-Ouest.	Garagnon.....	Paris 23.
Valentin, E.....	— de l'Est.	Chabert.....	Paris central.
Ployer.....	<i>Idem.</i>	Hébert.....	<i>Idem.</i>
Olivier.....	Ligne des Pyrénées.	Ferrasse.....	Paris 35.
Genot.....	— du Sud-Ouest.	Jean.....	Paris central.
Salvage.....	<i>Idem.</i>	Tournier.....	Paris 5.
Jeandin.....	Ligne de l'Est.	Wissocq.....	Paris central.
Sabau.....	— du Nord.	Legrand.....	Paris 62.
Maury.....	— des Pyrénées.	Cleugnot.....	Paris central.
Grès.....	— du Nord.	Daburon.....	<i>Idem.</i>
Martin.....	— de Lyon.	Pilleron.....	Paris R. P.
David.....	<i>Idem.</i>	Soudart.....	Paris central.
Turbé.....	Nouvelle-Calédonie.	Lepesme.....	Paris Bourse.
Trémoulet.....	Auch.	Puech.....	Paris R. P.
Abadie.....	Pau.	Graverand.....	Paris 56.
Chaplain.....	Le Mans.	Chatté.....	Paris R. P.
Micremont.....	Brive.	Jeanjean.....	<i>Idem.</i>
Sicard.....	Marseille.	Denef.....	Paris central.
Le Donge.....	Vendôme.	Rappard.....	Paris 75.
Viot.....	Soissons.	Michel.....	Paris R. P.
Giudicelli.....	Châteauroux.	Martenot.....	Paris 6.
Ohlmann.....	Marseille.	Mimier.....	Paris 44.
Carichon.....	Quimper.	Prat, Michel.....	Paris R. P.
Clément.....	Nevers. 1	Lesage.....	Paris 27.
Montarras.....	Bordeaux.	Chadel.....	Paris central.
Reinert.....	Bar-le-Duc.	Nicorosi.....	<i>Idem.</i>
Cadilhac.....	Évreux.		
Rivière.....	La Roche-sur-Yon.		1,500 <sup>f</sup> à 1,800 <sup>c</sup> .
Desjobert.....	Nevers.	MM. Legrand.....	La Calle.
Poisson.....	Lyon.	Juliau.....	Constantine.
Cairo.....	<i>Idem.</i>	Caroy.....	<i>Idem.</i>
Dansos.....	Bordeaux.	Mathieu.....	Oran.
D'Olier.....	Orléans.	Boudon.....	Philippeville.
Rivot.....	Dijon.	Cognet.....	Constantine.
Rio, J.....	Rennes.	Gruet.....	<i>Idem.</i>
Verpy.....	Troyes.	Jaine.....	Bône.
Douc.....	Mézières.	Brepson.....	Oran.
Raymond.....	Lyon.	Monferrini.....	Bône.
Raymondeau.....	Toulon.	Ricard.....	Bougie.
Thomas.....	Chalon-sur-Saône.	Laloy.....	Cochinchine.
Sibard.....	Angoulême.	Guillon.....	Ligne du Nord.
Podevin.....	Armentières.	Monteil.....	— de l'Ouest.
Thibaut.....	Amiens.	Lacroix.....	— du Nord.
Blot.....	Châlons-sur-Marne.	Vandrepote.....	<i>Idem.</i>
Garrouste.....	Toulouse.	Blanchet.....	Ligne de l'Ouest.
Raoul.....	Vire.	Nayroles.....	— de Lyon.
Charles.....	Troyes.	Bedel.....	— du Nord.
Chervier.....	Roanne.	Séverac.....	— des Pyrénées.
Calbardure.....	Arras.	Annen.....	— de Lyon.
Courson.....	Le Havre.	Méric.....	— du Sud-Ouest.
Lavat.....	Lourdes.	Defer.....	— de Lyon.
Ricardie.....	Saumur.	Martinet.....	<i>Idem.</i>
Bonifassi.....	Annecy.	Vauchez.....	Ligne du Nord-Ouest.
Gaudy.....	Limoges.	Basque.....	— du Sud-Ouest.
Henriet.....	Dijon.	Bertrand.....	— de Lyon.
Morin.....	Pont-Audemer.	Gimalac.....	— de l'Est.
Fauque.....	Marseille.	Loubradou.....	— du Sud-Ouest.
Pons.....	Brive.	Andrieu.....	<i>Idem.</i>
Séchaud.....	Orléans.	Monneret dit Sidony.	Cauterets.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Trébutien.....	Alençon.	MM. Boitel.....	Beauvais.
Bourrat.....	Lyon-Perrache.	Cohepain.....	Chartres.
Édouard, P.....	Bordeaux.	Lafontaine.....	Bourges.
Hénot.....	Rouen.	Ledeuil.....	Dijon.
Aubanel.....	Versailles.	Rive.....	Lyon.
Genevet.....	Lyon.	Bardou.....	Aurillac.
Beaubois.....	Roubaix.	Genin.....	Tours.
Robillot.....	Dijon.	Creusot.....	Châteauroux.
Le Merrer.....	Rennes.	Carpentier.....	Avesnes.
Arnaud.....	Nice.	Gay.....	Marseille, central.
Guillardelle.....	Charleville-gare.	Jeanjean.....	Lyon.
Huet.....	Le Mans.	K'Yvel.....	Senlis.
Marichez.....	Lille.	Ligney.....	Belfort-ville.
Hiver.....	Vouziers.	Louchez.....	Roubaix.
Lioret.....	Fontainebleau.	Perret.....	Dijon.
K'loch.....	Laon.	Schaeffer.....	Besançon.
Galzy.....	Boulogne-sur-Mer.	Ducaud.....	Bordeaux-Salinières.
Sarda dit Marquis.....	La Roche-sur-Yon.	André.....	Falaise.
Gaillard.....	Saint-Affrique.	Augier.....	Nica.
Tornig.....	Limoges.	Barrière.....	Laval.
Azière.....	Vesoul.	Billard.....	Le Havre.
Bernard.....	Nîmes.	Camperos.....	Aurillac.
Fourié.....	Carcassonne.	Chevallier.....	Joigny.
Prat.....	Bordeaux.	Coulon.....	Reims.
Biarnois.....	Poitiers.	Counord.....	Bordeaux, central.
Castelnaud.....	Pau.	Duguy.....	Sables-d'Olonne.
L'Hostel.....	Alençon.	Fulcrand.....	Montpellier.
Forsans.....	Bayonne.	Geoffroy.....	Gray.
Louchart.....	Hazebrouck.	Harmand.....	Nancy.
Olive.....	Marseille-Bourse.	Lafargue.....	Mont-de-Marsan.
Vidaline.....	Avignon.	Le Rouic.....	Lorient.
Baudulle.....	Limoges.	Mansis.....	Avignon.
Passaret.....	Nice.	Marchand.....	Rouen-Saint-Sever.
Bordain.....	Caen.	Morivot.....	Chambéry.
Fobis.....	Nice.	Passeron.....	Nice, central.
Metternich.....	Mantes.	Ranco.....	Nîmes.
Saintenoy.....	Pontoise.	Sonnet.....	Charleville-gare.
Bousrez.....	Verduin.	Soudart.....	Lille.
Chambran.....	Bergerac.	Feissel.....	Nîmes.
Dollé.....	Lille.	Guinard.....	Avranches.
Ponzet.....	Vendôme.	Grillon.....	Paris 20.
Burle.....	Salon.	Albert M.....	Paris R. P.
Leygue.....	Fontainebleau.	Desangles.....	Idem.
Delou.....	Narbonne.	Castelinaud.....	Idem.
Promeyrat.....	Clermont-Ferrand.	Thiaville.....	Idem.
Michel.....	Saint-Dié.	Galonnier.....	Idem.
Chanut.....	Cognac.	Hamon.....	Idem.
Cottet.....	Lyon.	Penot-Julien.....	Idem.
Genovesi.....	Nice.	Saint-Blancert.....	Paris 2.
Laplanche.....	Brive.	Lav-bre.....	Paris R. P.
Marchand.....	Annonay.	Bénézech.....	Paris 15.
Régnier.....	Cambrai.	Barthelemy.....	Paris R. P.
Streyers.....	Reims.	Semezies.....	Idem.
Basset.....	Montélimar.	Bannou.....	Paris, central.
Bazin.....	Bar-sur-Aube.	Bourgat.....	Idem.
Jacquin.....	Saint-Dizier.	Pourcenoux.....	Paris 8.
Bière.....	Saumur.	Bauvier.....	Paris, ce trait.
Parity.....	Perpignan.	Michel.....	Paris R. P.
Gathelic.....	Dijon.	Vallée.....	Paris, central.
Jac.....	Roanne.	Avril.....	Paris 54.
Bœuf.....	Eaux-Bonnes.	Brethon.....	Paris R. P.
Mallié.....	Marseille-Rép.	Chansard.....	Paris 53.
Verdeille.....	Nîmes.	Bernard.....	Paris 26.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Cherbonnier ..... Rarry ..... Bourçois ..... Delmas ..... Galtier ..... Favarel ..... Blet ..... Revel ..... Lacroix ..... Roulain ..... Imbert ..... Charaux ..... Theveneau ..... Gire ..... Marty ..... Laubrot .....	Paris R. P. Paris 18. Paris, central. <i>Idem.</i> Paris 4. Paris, central. Paris R. P. Paris, central. Paris R. P. Paris 13. Paris 16. Paris I. Paris, central. Paris 11. Paris R. P. Paris, central.	<p align="center">AGENTS TRIEURS ET AGENTS SECONDAIRES. 1,600<sup>f</sup> à 1,700<sup>f</sup>.</p> M. Paly .....   Ligne de Lyon. <p align="center">1,300<sup>f</sup> à 1,400<sup>f</sup>.</p> MM. Manson .....   Ligne du Sud-Ouest. Rouillard .....   — du Nord. Bondat .....   Grenoble. Deuys .....   Lille. Mounot .....   Paris R. P. Chapin .....   Ligne de l'Ouest Vissier .....   — du Sud-Ouest. Aladenise .....   <i>Idem.</i> <p align="center">1,200<sup>f</sup> à 1,300<sup>f</sup>.</p> MM. Boulenger .....   Paris R. P. Boillot .....   Ligne de Lyon. Mouret .....   — de la Méditerranée. Prévot .....   Paris R. P.	





1886.

— 181 —

N° 8.

AOÛT.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

## DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Dépôt Légal

Seine

No. 8

N° 8.

## SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	181
CRÉATION de recettes simples des postes de 4 <sup>e</sup> classe.....	181
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	182
LISTES des journaux suisses et belges.....	184
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	185
BÂTIMENTS en partance.....	188
FAITS divers.....	190
NOMINATIONS et promotions.....	192

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des Bureaux de poste austro-hongrois.*

En regard des bureaux de :

Haida (Bor).....	} Bohême,
Jicin (Gitschin).....	
Melnik.....	
Holleschowitz-Bubna.....	

placer un T.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Alpes-Maritimes.....	Beaulieu-Villefranche-sur-Mer.....	17 juillet 1886.....	7709
Somme.....	Canaples.....	<i>Idem</i> .....	7710
Yonne.....	Saint-Martin-sur-Ouanne.....	<i>Idem</i> .....	7711
Aude.....	Fitou.....	22 juillet 1886.....	7713
Charente-Inférieure.....	Angoulins.....	<i>Idem</i> .....	7714
Seine-et-Oise.....	Noisy-le Roi.....	<i>Idem</i> .....	7715
Doubs.....	Geneuille.....	26 juillet 1886.....	7716

Par décision ministérielle en date du 17 juillet 1886, un établissement de facteur-boîtier de l'État a été concédé à la ville de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) pour la section de Saint-Jean. Ce nouvel établissement a pris la dénomination de Saint-Jean-Villefranche-sur-Mer et le numéro d'ordre 7712.

Par décision ministérielle en date du 30 juin 1886, est autorisé le transfert à Pont-Solomon (Haute-Loire) du bureau de poste existant actuellement dans la commune de Saint-Féréol-d'Auroure (même département).

Par décision ministérielle en date du 9 juillet 1886, l'établissement de facteur-boîtier de Morris (Constantine) est converti en recette, traitement 1,000 francs.

Par décision ministérielle en date du 17 juillet 1886, il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Villebourg (Alger).

ERRATUM À L'ANNEXE DU BULLETIN MENSUEL DE JUILLET 1886.

Page 154, avant-dernier alinéa :

Au lieu de « *Recette simple* » à Angers-Doutre,

Lire « *Recette composée* » et rectifier en conséquence.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Aizenay M ☒ (Vendée). 10 août 1886.	Haroué M ☒ (Meurthe-et-Moselle)..... 1 <sup>er</sup> août 1886.
Allemans M ☒ (Tarn-et-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Lévigac M ☒ R G (Lot-et-Garonne)..... 10 août.
Brouzils (Les) M ☒ (Vendée)..... <i>Idem.</i>	Molinges M ☒ (Jura).. <i>Idem.</i>
Bruniquel M ☒ (Tarn-et-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Montbrun M ☒ R G (Drôme)..... 25 août.
Cernay-la-Ville M ☒ (Seine-et-Oise)..... <i>Idem.</i>	Plot-Groisy (Le) M ☒ R G (Haute-Savoie) <i>Idem.</i>
Chamberet M ☒ R G (Corrèze)..... 25 août.	Rixouse (La) M ☒ (Jura). 10 août.
Chapelle-sur-Erdre (La) M ☒ (Loire-Inférieure)..... <i>Idem.</i>	Saint-Marcel (commune de Marseille) M ☒ (Bouches-du-Rhône). <i>Idem.</i>
Dieupentale M ☒ R G (Tarn-et-Garonne).. <i>Idem.</i>	Saint-Saulieu M ☒ R G (Somme)..... 25 août.

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Escoublac M (Loire-Inférieure).....	10 août 1886.
Fleurey-sur-Ouche M (Côte-d'Or).....	25 août 1886.
Treilles M R G (Aude).....	25 août 1886.

N. B. — Un bureau télégraphique temporaire a été ouvert le 9 août au Palais de l'Industrie et fonctionne, chaque jour, de 8 heures du matin à 6 heures du soir et de 8 heures à 11 heures du soir.

c) *Gares.*

Breteuil V. (Eure).	Francheville-Cintray V. (Eure).
Cannes-la-Bocca D. (Alpes-Maritimes).	Gauriaguet D. (Gironde).
Cave (La) D. (Dordogne).	Labatut D. (Landes).
Château-la-Vallière V. (Indre-et-Loire).	Linières-Bouton D. (Maine-et-Loire).
Chenu D. (Sarthe).	Meix-Saint-Epoing (Le) 1 kil. (Marne).
Condé-Gouville V. (Eure).	Noyant-Méon V. (Maine-et-Loire).
Damville V. (Eure).	Saint-André-de-Cubzac V. (Gironde).
Essarts-la-Forêt (Les) pour Essarts-le-Vicomte (Les) 1 kil. (Marne).	Vernantes D. (Maine-et-Loire).
	Vivy D. (Maine-et-Loire).

d) *Bureaux d'intérêt privé.*

Alger I P (1) (Alger)..... 1<sup>er</sup> août 1886.  
 Amphion I P (2) (Haute Savoie)..... 19 juillet 1886.

(1) Bureau d'intérêt privé installé à la mairie d'Alger et relié au bureau télégraphique central pour la correspondance concernant le service météorologique de l'Algérie.

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Évian-les-Bains pour la correspondance spéciale du prince Bassaraba de Brancovan.

**2° Fusions et transferts.**

Briouze M ☒ (Orne)..... 22 juillet 1886.  
 Chambon-Feugerolles (Le) M ☒ (Loire)..... 16 février 1886.  
 Guiscard. M ☒ (Oise)..... 22 juillet 1886.

**3° Modifications et transformations.**

*Au lieu de :* Aizenay, 1 kil. (Vendée); *lire :* Aizenay V (Vendée).  
 ————— Benet, 1 kil. (Vendée); *lire :* Benet, 2 kil. (Vendée).  
 ————— Bruniquel, 3 kil. (Tarn-et-Garonne); *lire :* Bruniquel V (Tarn-et-Garonne).  
 ————— Chapelle-sur-Erdre (La) D (Loire-Inférieure); *lire :* Chapelle-sur-Erdre (La) V (Loire-Inférieure).  
 ————— El-Milia M (Constantine); *lire :* El-Milia M ☒ (Constantine).  
 ————— Escoublac D (Loire-Inférieure); *lire :* Escoublac-la-Baule D (Loire-Inférieure).  
 ————— Kremlin-Bicêtre M ☒ (Seine); *lire :* Kremlin-Bicêtre M C ☒ (Seine).  
 ————— Montpout V (Dordogne); *lire :* Monpout V (Dordogne) et reporter à son ordre alphabétique.  
 ————— Pin-la-Garonne (Le) V (Orne); *lire :* Pin-la-Garenne (Le) D (Orne).  
 ————— Saint-Quentin M ☒ R G (Gard); *lire :* Saint-Quentin-la-Poterie M ☒ R G (Gard).  
 ————— Vitry M ☒ (Pas-de-Calais); *lire :* Vitry-en-Artois M ☒ (Pas-de-Calais).

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux ci-après :

Archigny M ☒ (Vienne).	Saint-Antoine-de-Breuilh M (Dordogne).
Briouze M ☒ (Orne).	Saint-Just-en-Chaussée M ☒ (Oise).
Chapelle-Vendômoise (La) M ☒ (Loir-et-Cher).	Saint-Même M ☒ (Charente).
Châteauneuf M ☒ (Charente).	Saint-Vrain M (Seine-et-Oise).
Erbalunga M ☒ (Corse).	Salles-d'Angles M ☒ (Charente).
Mer M ☒ (Loir-et-Cher).	Saou M ☒ (Drôme).
Montmiral M ☒ (Drôme).	Viane M ☒ (Tarn).
Pontouvre (Le) M ☒ (Charente).	Vielmur M ☒ (Tarn).
Saint-Amand-de-Boixe M ☒ (Charente).	Villebois-Lavalette M ☒ (Charente).
	Voves M ☒ (Eure-et-Loir).

N. B. Les noms des bureaux de Oued-el-Hammam et de Sfisifa, situés dans le département d'Oran, ont été changés par un décret. Ces bureaux devront être désignés à l'avenir : le premier, sous la dénomination de Dublineau; le second, sous celle de Saules (Les).

**4° Fermetures.**

Amilly V (Loiret).	Égriselle-Villeneuve V (Yonne).
Chuelles-Douchy V (Loiret).	Gravoine, 1 kil. (Saône-et-Loire).
Ciry-le-Noble, 1 kil. (Saône-et-Loire).	Montbeugny, 1 kil. (Allier).
Coëtquidan (Camp de) M <sup>re</sup> (Ile-et-Vilaine).	Saint-Agnan, 1 kil. (Saône-et-Loire).
Derval M ☒ (Loire-Inférieure).	Thiel, 1 kil. (Allier).
Digoin V (Saône-et-Loire).	Vernoy V (Yonne).
Diou, 1 kil. (Allier).	

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses et belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>Journaux suisses.</b>						
1° NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER.						
<i>Anzeiger für den Bezirk Ta- blat.</i>	Langgasse .. (Saint-Gall.)	6 mois.... 12 mois...	5 10 9 50	4 60 9 00	0 50 0 50	
<i>Anzeiger für den Ostschweiz..</i>	Winterthur.	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	2 05 3 40 6 10	1 55 2 90 5 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Mitteilungen aus der Haus, Land und Forstwirtschaft und der Industrie.</i>	Winterthur..	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	2 35 4 10 7 50	1 85 3 60 7 00	0 50 0 50 0 50	
2° CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Indépendant bernois (L').....</i>	Bienne.....	3 mois.... 6 mois....	5 00 8 00	4 50 7 50	0 50 0 50	Les abonnements d'un an sont suppri- més.
<i>Stenograph.....</i>	Rheinfelden (1)	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	1 85 3 10 5 60	1 35 2 60 5 10	0 50 0 50 0 50	(1) Biffier Bâle.
3° CHANGEMENT DE TITRE.						
La <i>Thuser Zeitung</i> prend le nom de <i>Bündner Landbote</i> .						
<b>Journaux belges.</b>						
1° NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER.						
<i>Chasse et Pêche.....</i>	Bruxelles... ..	Par mois..	1 25	1 00	0 25	
<i>Kleine Patriote.....</i>	Bruxelles... ..	6 mois.... 12 mois...	2 80 5 00	2 55 4 75	0 25 0 25	Il n'est pas déli- vré d'abonnements de moins de 6 mois.
<i>Le Messenger des écoles et l'É- cole populaire (réunis), H. Manceaux, éditeur.</i>	Mons.....	12 mois...	8 25	8 00	0 25	Ce prix est ap- plicable à dater de 1887.
<i>Le Mousquetaire.....</i>	Bruxelles... ..	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	4 30 8 10 15 20	4 05 7 85 14 75	0 25 0 25 0 45	
<i>L'Univers commercial.....</i>	Bruxelles... ..	12 mois...	15 00	14 55	0 45	
2° JOURNAL À BIFFER.						
<i>Le Messenger des écoles, Mons.</i>						

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Annales de la Finance (Les)</i> , 10, rue Joubert, à Paris. France .....	6 mois... 1 an.....	2 50 4 00	2 37 3 86	0 13 0 14	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
<i>Argent (L')</i> , 2, rue d'Uzès, à Paris. France .....	1 an.....	1 00	0 89	0 11	
<i>Cible (La)</i> , gazette du tir et des ti- reurs, écho des concours, 25, pas- sage Saulnier, à Paris. France .....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
<i>Indre (Journal de l')</i> , à Châteauroux (Indre). Indre et départements limi- trophes..... Autres départements .....	3 mois... 6 mois... 1 an..... 3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 12 00 22 00 7 00 13 00 24 00	5 84 11 78 21 68 6 83 12 77 23 66	0 16 0 22 0 32 0 17 0 23 0 34	
<i>Moniteur des Loteries (Le)</i> , 119, bou- levard de Sébastopol, à Paris. France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
<i>Paris illustré</i> , journal mensuel en cou- leurs, 13, rue Jean-Bart, à Paris. Paris..... Départements.....	6 mois... 1 an..... 6 mois... 1 an.....	8 00 16 00 9 00 18 00	7 82 15 74 8 81 17 72	0 18 0 26 0 19 0 28	
Coller le tarif ci-dessous à la page 283 du carnet n° 217.					
<i>Petites - Affiches (Petites - Affiches et Journal judiciaire réunis)</i> , 41, rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris. Franco.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 13 00 24 00 45 00	5 84 12 77 23 66 44 45	0 16 0 23 0 34 0 55	Ce journal est le même que le « <i>Journal général d'Affiches</i> » qui figure à la page 10 du carnet n° 217, et qui continue à pa- raître.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décis. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Progrès des Cuisiniers (Le)</i> , 11, rue Turbigo, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an....	5 00	4 85	0 15	
Départements.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Science (La)</i> , petite revue scientifique et industrielle, 328, rue Saint- Jacques, à Paris.					Revue bi-mensuelle.
Paris.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Départements.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>Travail (Le)</i> , 2, rue de Provence, à Paris.					
France.....	6 mois...	12 00	11 78	0 22	
	1 an....	20 00	19 70	0 30	
<b>CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.</b>					
<i>Brehissonia</i> , journal de microscopie, 328, rue Saint-Jacques, à Paris.					Revue bi-mensuelle.
Paris.....	1 an....	9 00	8 81	0 19	
Départements.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Débats (Journal des)</i> , rue des Prêtres- Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.					
Paris et départements.....	3 mois...	18 00	17 72	0 28	
	6 mois...	36 00	35 54	0 46	
	1 an....	72 00	71 18	0 82	
<i>Express de Lyon (L')</i> , 65, rue de la République, à Lyon.					
Rhône et départements limi- trophes.....	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	11 00	10 79	0 21	
	1 an....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	3 mois...	7 00	6 83	0 17	
	6 mois...	13 00	12 77	0 23	
	1 an....	24 00	23 66	0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
<i>Garantie financière (La)</i> , 4, rue de la Vrillière, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	L'adresse de ce journal était précédemment rue de Richelieu, n° 108.
France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	
Etranger.....	1 an.....	2 00	"	"	
<i>Petit Journal financier (Le)</i> , 19, rue de Londres, à Paris					
France.....	1 an.....	2 0 0	1 88	0 12	
<i>Revue de comptabilité et de jurisprudence</i> , 19, rue des Halles, à Paris.					
France.....	3 mois...	2 00	1 88	0 12	
	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
<i>Tribune (La)</i> , du département de l'Aisne, à Laon.					
France.....	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Universel (Le Journal)</i> , 47, rue Taitbout, à Paris.					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<b>MODIFICATIONS.</b>					
<i>Recueil financier (Le)</i> , 4, rue de Choiseul, à Paris; après le mot « France », ajouter « et Alsace-Lorraine ».					
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>					
<i>Estafette (L')</i> (Opinion et Gagne-Petit); biffer : 166, rue Montmartre, et remplacer par : 10, rue du Faubourg-Montmartre.					
<b>JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.</b>					
Biffer au carnet n° 217 les trois journaux : <i>Photographie et de Microscopie (Journal de)</i> ; <i>Bonnes Valeurs (Journal des)</i> ; <i>La Ligue</i> , qui ont cessé de paraître.					

NOTA. Ces conditions sont inscrites pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**  
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</b>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> sept...	Le Havre..	Spica.....	Voilier....	Ambaud.
2	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Aimée-Marie...	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Persistent.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
4	Réunion.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Stras- bourg.	Vapeur....	E. Grosos.
5	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	De-Forcade-la- Roquette.	Voilier....	Halm-Courant.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> sept...	Le Havre..	Atlantique....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- bucó.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Monte- video.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Portena.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Lucerne.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Dom-Pedro....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
9	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Allemania.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Gaston-Maurice.	Voilier....	Leblond.
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
14	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paraense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
16	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Jérôme.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
17	Curacao.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Allemania.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
18	Guayaquil.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Phénix.....	Voilier....	Halm-Courant.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.



NUMÉROS d'ordre	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
19	La Guayra.....	9 sept.....	Le Havre..	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
20	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
21	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
22	Mayaguez ( Porto- Rico ).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
23	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
25	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
26	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
27	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monte- video.	Idem.....	Chargeurs réunis.
28	Idem.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	20.....	Idem.....	Lucerne.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	30.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	Idem.
31	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
33	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
34	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
35	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	29.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
37	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam buc.	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
39	Progreso.....	5.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Brostrom.
40	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
41	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
42	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
43	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buc.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
45	Idem.....	25.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
46	Santos.....	25.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
47	San-Juan ( Porto- Rico ).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
48	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
49	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
50	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
52	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
54	Tampico.....	5.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
55	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	30.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	Idem.
57	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
58	Idem.....	5.....	Idem.....	Vauban.....	Voilier....	Postel.
59	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
60	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BROUSSAUD, facteur rural à la Jonchère (Haute-Vienne), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. ROY, commis à Nevers, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 145 francs qu'il a pu remettre à son propriétaire.

M. MILON, commis à Nantes, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. EMERY, facteur du télégraphe à Vichy, a trouvé dans la salle d'attente du bureau deux billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DAUCHAUD, stagiaire à Commentry, a trouvé une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police.

M. BÉRARD, facteur rural à Chasselay (Rhône), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. SAINT-ESPÈS, facteur rural à la Brède (Gironde), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 110 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LEMARIÉ, facteur des postes à Paris, a trouvé un porte-monnaie contenant 131 fr. qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. FABRE, facteur rural à Volonne, a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant un mandat-poste de 36 francs et un billet à ordre de 200 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Le jeune facteur DUCHARLES, attaché au bureau de l'École militaire à Paris, a trouvé dans la salle d'attente un carnet contenant deux billets de banque de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. CALVIÉ, commis à Montpellier, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 1,200 francs en billets de banque qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. BERNOU, facteur du télégraphe à Gap, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 55 francs qu'il a rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. ESPIÉ, facteur des postes à Gap, a trouvé sur la voie publique deux billets de 500 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. NICOLAS, facteur à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau n° 4 un portefeuille contenant un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BONNET, facteur rural à Boos (Seine-Inférieure), a trouvé en cours de tournée une montre en nickel qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

Le jeune facteur BINAY, du Havre, a trouvé dans la salle d'attente un sac contenant 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. MARMILLON, facteur local à Gex (Ain), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. ROMIEU, facteur à Versailles, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 28 francs qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. PASDELOUP, facteur à Rambouillet, a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. FOUTEL, surnuméraire à Caen, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 1,800 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. CROCHET, commis à Viré, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 220 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DUJUST, facteur de ville à Tonnerre, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. HOLTZBERGER, facteur du télégraphe à Tlemcen, a trouvé un portefeuille renfermant 260 francs qu'il a remis à son receveur.

M. CUNY, gardien de bureau à Paris, bureau 49, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. RAMPIN, commis à Marseille-Bourse, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie 15 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. CHAMPION, facteur du télégraphe à Laon, a trouvé sur la voie publique 150 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. MASSARD, facteur rural à Meyzieux (Isère), a trouvé sur la tablette du guichet une enveloppe contenant 300 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse.

MM. ROUCHER, facteur intérimaire à Poitiers;

GENRE, facteur de ville à Toulouse;

HERVIER, facteur rural à Montlieu;

BUISSON, facteur rural au Donjon,

Se sont empressés de restituer aux personnes intéressées des sommes qu'ils avaient reçues en trop.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

MM. PICHON, facteur rural à Mamers;

ROYNETTE, commis à la ligue des Pyrénées;

FONTAINE, brigadier-facteur à Bourges;

CENIER, surnuméraire à Montereau,

Ont fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à des personnes en danger de se noyer.

MM. CAPELLE, facteur local à la Gorgue (Nord);

MATHIEU, facteur de ville à Sarlat;

MOREAU, facteur rural à Cosne;

GÉLABERT, commis de direction à Toulouse,

Ont fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

Par jugement du 31 juillet 1886, le sieur X... qui avait frappé un commis du bureau de la Bourse, à Paris, dans l'exercice de ses fonctions, a été condamné à 300 fr. d'amende et aux frais.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Seligmann Lui.	Sous-ingé- nieur.	Fabrication des timbres-poste.	3,500	Sous-ingé- nieur.	Service de la vérifi- cation et de la ré- ception du matér.	3,500
Gronostayski..	Comm. princ.	Service central....	3,500	Comm. princ.	Idem.....	4,000
Roux.....	Idem.....	Bureau des réclama- tions.	3,500	Idem.....	Même service.....	4,000
Galtier.....	Commis.....	Direction de la comptabilité.	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Aubry.....	Idem.....	Bureau du personnel	3,100	Commis.....	Idem.....	3,500
Buñoni.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	2,800	Idem.....	Idem.....	3,100
Berthuy.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400	Idem.....	Inspection générale du contrôle.	2,400
Dubertrand..	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Service de la vérifi- cation et de la ré- ception du matér.	2,400
Baudet.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Guénin.....	Idem.....	Dir <sup>on</sup> du matériel et de la construction	1,900	Idem.....	Même service.....	2,200
Grasset.....	Idem.....	Trouville.....	2,100	Idem.....	Dir <sup>on</sup> de la Caisse na- tionale d'épargne	2,200
Duluc.....			" "	Expédition <sup>re</sup> .	Dir <sup>on</sup> des services sé- dentaires, 2 <sup>e</sup> bur.	1,000
Treilles.....			" "	Idem.....	Dir <sup>on</sup> des services sé- dentaires, 3 <sup>e</sup> bur.	1,000
Béraud.....			" "	Idem.....	Dir <sup>on</sup> du mat. et de la construction, 1 <sup>er</sup> bureau.	1,000
Petit.....			" "	Idem.....	Bureau du personnel	1,000
Chorat.....	Receveur.....	Cholet.....	3,500	Rec <sup>r</sup> princip.	Limoges.....	4,000
Boudet.....		Trésorerie d'Afrique	4,000	Receveur...	Paris 12.....	4,000
Dupont.....	Receveur.....	Châtillon-sur-Seine.	3,500	Rec <sup>r</sup> princip.	Valence.....	3,500
Podécharde..	Idem.....	Pont-Audemer.....	3,500	Receveur...	Narbonne.....	3,500
Robert.....	Idem.....	Aubenas.....	3,500	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	3,500
Joulin.....	Idem.....	Montereau.....	3,500	Idem.....	Saint-Dié.....	3,500
Degraine.....	Idem.....	Paris 66.....	3,500	Idem.....	Paris 54.....	3,500
Sevoz.....	Idem.....	Le Blanc.....	2,700	Idem.....	Vienne.....	3,000
Biteau.....	Idem.....	Paris 61.....	3,000	Idem.....	Paris 66.....	3,000
Escudié.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,000	Idem.....	Cholet.....	3,000
Morin.....	Comm. princ.	Marseille.....	3,300	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,000
Dangel.....	Com. princ. de direct.	Épinal.....	3,300	Idem.....	Montereau.....	3,000
Boudot.....	Commis.....	Dir <sup>on</sup> des bureaux sé- dentaires, 3 <sup>e</sup> bur.	3,100	Idem.....	Paris 61.....	3,000
Huron.....	Com. princ. de direct.	Nancy.....	3,000	Idem.....	Avesnes-sur-Helpe.	3,000
Marcou.....	Comm. princ.	Privas.....	3,000	Idem.....	Aubenas.....	3,000
Goyon.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	3,000	Idem.....	Thiers.....	3,000
Guélon.....		Ag <sup>t</sup> du service marin.	3,000	Idem.....	Smyrne.....	3,000
Bourgeois...	Receveur.....	Semur.....	2,700	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	3,000
Cazals.....	Idem.....	Lourdes.....	2,700	Idem.....	Saint-Gaudens....	3,000
Thihaudat..	Comm. princ.	Nîmes.....	2,700	Idem.....	Baugie.....	3,000
Artigues.....	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Pantin 1 <sup>o</sup> .....	2,500
Serres.....	Receveur...	Pantin 1 <sup>o</sup> .....	2,500	Idem.....	Paris 63.....	2,500
Lasnier - La- chaise.	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	2,500	Idem.....	Pont-Audemer....	2,500
Dilhae.....	Direct <sup>r</sup> départe- mental.	Montauban.....	5,000	Direct <sup>r</sup> départe- mental.	Même résidence...	6,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Castaing.....	Inspecteur..	Valeuce.....	4,000	Inspecteur..	Même résidence...	4,500
Le Guen de Kerveizon.	Idem.....	Rennes.....	4,000	Idem.....	Saint-Brieuc.....	4,000
Dubois.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	4,000	Idem.....	Albi.....	4,000
Besombes.....	S.-inspecteur	Caen.....	3,500	S.-inspecteur	Marseille.....	3,500
Maitre (Jean).	Idem.....	Bourges.....	3,500	Idem.....	Angers.....	3,500
Steck.....	Idem.....	Besançon.....	3,500	Idem.....	Lyon.....	3,500
Aymerich.....	Idem.....	Orléans.....	3,500	Idem.....	Perpignan.....	3,500
Brahic.....	Comm. princ.	Marseille, central.	3,300	Idem.....	Même résidence..	3,500
Brassier.....	S.-Inspecteur	Le Mans.....	3,000	Idem.....	Caen.....	3,000
Alexandre.....	Idem.....	Limoges.....	3,000	Idem.....	Bordeaux.....	3,000
Figeac.....	Idem.....	Tours.....	3,000	Idem.....	Annecy.....	3,000
Changenet....	Idem.....	Dijon.....	3,000	Idem.....	Auch.....	3,000
Bellenger.....	Idem.....	Chambéry.....	3,000	Idem.....	Tours.....	3,000
Girard.....	Com. princ. de direct.	Privas.....	3,000	Idem.....	Chambéry.....	3,000
Thomas.....	S.-Ingénieur.	Lyon.....	3,000	S.-ingénieur.	Nice.....	3,000
Bigot de la Fouanne.	Idem.....	Arras.....	3,000	Idem.....	Le Mans.....	3,000
Rheins.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,500	Idem.....	Nancy.....	2,500
Bayol.....	Idem.....	Nantes.....	2,500	Idem.....	Brest.....	2,500
Chauvelon....	Idem.....	Lyon.....	2,500	Idem.....	Nantes.....	2,500
Driencourt...	Com. princ. de direct.	Perpignan.....	3,600	Com. princ. de direct.	Montpellier.....	3,600
Belfond.....	Idem.....	Limoges.....	3,000	Idem.....	La Rochelle.....	3,000
Brogie.....	Idem.....	Laon.....	2,700	Idem.....	Epinal.....	2,700
Ouradou.....	Idem.....	Avignon.....	2,700	Idem.....	Lyon.....	2,700
Amiot.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Mâcon.....	2,700	Idem.....	Mâcon.....	2,700
Petit.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,700	Idem.....	Même résidence..	2,700
Langa.....	Idem.....	Angoulême.....	2,700	Idem.....	Niort.....	2,700
Pierre.....	Idem.....	Nancy.....	2,700	Idem.....	Chaumont.....	2,700
Giannardi....	Commis....	Marseille, central.	2,700	Commis prin- cipal.	Même résidence..	2,700
Fabre.....	Idem.....	Marseille R. P....	2,700	Com. de dir <sup>on</sup>	Privas.....	2,700
Plousey.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Marseille.....	2,700	Idem.....	Alger, direction ré- gionale.	2,700
Kuntz.....	Commis....	Service de la vérifi- cation et de la ré- ception du matr.	2,700	Commis prin- cipal de di- rection.	Châlons-sur-Marne	2,700
Belenfant....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Rouen.....	2,700
Rigou.....	Com. de dir <sup>on</sup>	La Rochelle.....	2,700	Com. de dir <sup>on</sup>	Bordeaux.....	2,700
Huc.....	Idem.....	Albi.....	2,700	Idem.....	Mende.....	2,700
Blond.....	Idem.....	Arras.....	2,700	Idem.....	Amiens.....	2,700
Edde.....	Idem.....	Versailles.....	2,400	Idem.....	Paris, direction dé- partementale.	2,400
Lemmet.....	Idem.....	Quimper.....	2,400	Idem.....	Angoulême.....	2,400
Gilabert.....	Idem.....	Toulouse.....	2,400	Idem.....	Cahors.....	2,400
Calas.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,400	Idem.....	Toulouse.....	2,400
Dumur.....	Idem.....	Melun.....	2,400	Idem.....	Pau.....	2,400
Thouvenot...	Commis....	Ligne du Nord....	2,400	Idem.....	Paris, direction dé- partementale.	2,400
Viala.....	Idem.....	Lyon R. P....	2,400	Idem.....	Marseille.....	2,400
Berger.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Saint-Lô.....	2,100	Idem.....	La Rochelle.....	2,100
Pierrisnard..	Idem.....	Saint-Étienne.....	2,100	Idem.....	Avignon.....	2,100
Rieu.....	Commis....	Marseille R. P....	2,100	Idem.....	Lyon.....	2,100
Roman.....	Idem.....	Tlemcen.....	2,100	Idem.....	Constantine.....	2,100
Boudot.....	Com. de dir <sup>on</sup>	Quimper.....	2,100	Idem.....	Laon.....	2,000
Piétri.....	Commis....	Ligne de l'Est....	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Meunier.....	Idem.....	Service du Tonkin.	2,100	Commis....	Mâcon, direction..	2,100
Rey.....	Idem.....	Amiens, direction..	2,100	Idem.....	Caracassonne, idem.	2,100
Boullaran....	Idem.....	Paris 71.....	1,800	Idem.....	Quimper, idem....	1,800
Chaufournier..	Idem.....	Beauvais, direction.	1,800	Idem.....	Epinal, idem.....	1,800
Soudart.....	Idem.....	Lille R. P....	1,800	Idem.....	Arras, idem.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Ottavy.....	Commis. ....	Marseille, central..	1,800	Commis. ....	Constantine, dir <sup>ca</sup> .	1,800
Estève.....	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	1,800	<i>Idem</i> .....	Chartres, <i>idem</i> ....	1,800
Biessy.....	<i>Idem</i> .....	Hyères.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Mézières, <i>idem</i> ...	1,800
Oudot.....	<i>Idem</i> .....	Orléansville.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Oran, <i>idem</i> .....	1,800
Bavay.....	<i>Idem</i> .....	Douai.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Arras, <i>idem</i> .....	1,800
Morize.....	<i>Idem</i> .....	Versailles, préfec..	1,800	<i>Idem</i> .....	Versailles, <i>idem</i> ...	1,800
Chansard.....	<i>Idem</i> .....	Paris, 53.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Quimper, <i>idem</i> ....	1,800
Carteret.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne R. P.	1,800	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne, <i>idem</i>	1,800
Labadille.....	<i>Idem</i> .....	Alençon, direction.	1,800	<i>Idem</i> .....	Nancy, <i>idem</i> .....	1,800
Cugnet.....	<i>Idem</i> .....	Versaille7, R. P... 1,500	1,500	<i>Idem</i> .....	Versailles, <i>idem</i> ...	1,500
Brandstetter.....	<i>Idem</i> .....	Lyon-Terreaux....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saulnier, <i>id.</i>	1,500
Couillabiu.....	<i>Idem</i> .....	Paris, 25.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Alençon, <i>idem</i> ....	1,500
Frier.....	<i>Idem</i> .....	Recette principale de la Seine.	1,500	<i>Idem</i> .....	Evreux, <i>idem</i> ....	1,500
Germain.....	<i>Idem</i> .....	Besançon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Besançon, <i>idem</i> ...	1,500
Giron.....	<i>Idem</i> .....	Cabourg.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Troyes, <i>idem</i> ....	1,500
Treuillé.....	<i>Idem</i> .....	Constantine.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Alger, <i>idem</i> .....	1,500
Champenal.....	<i>Idem</i> .....	Nantes, R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Oran, <i>idem</i> .....	1,500
Matte.....	<i>Idem</i> .....	Soissons.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Laon, <i>idem</i> .....	1,500
Pouillande.....	<i>Idem</i> .....	Chauny.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Beauvais, <i>idem</i> ...	1,500
Simon.....	<i>Idem</i> .....	Vitré.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Alençon, <i>idem</i> ...	1,500
Benoit.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Nevers, <i>idem</i> .....	1,500
Léautier.....	<i>Idem</i> .....	Monaco.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Usine de la Seyne.	1,500
Blondeaux.....	<i>Idem</i> .....	Laon, gare.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Laon, direction...	1,500
Grignon.....	<i>Idem</i> .....	Caen, R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Saint-Lô, <i>idem</i> ....	1,500
Lacoste.....	Receveur....	Rochechouart.....	1,800	Receveur....	Lourdes.....	2,000
Augé.....	<i>Idem</i> .....	Maubourguet.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Rochechouart.....	1,800
M <sup>me</sup> Peirigar.....	Receveuse... 1,400	Bourg-de-Bigorre..	1,400	Receveuse... 1,400	Maubourguet.....	1,400
M <sup>ms</sup> Dhers.....	<i>Idem</i> .....	La Tour-de-Carol..	800	<i>Idem</i> .....	Bourg-de-Bigorre..	800
M <sup>ms</sup> Mazet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	La Tour-de-Carol..	800
Blondel.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Ayen.....	800
Laporte.....	Receveuse... 1,000	Hennayur.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Palikao.....	1,000
Camussi.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Hennaya.....	1,000
M <sup>ms</sup> Perrin.....	Receveuse... 1,200	Rom.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Scorbé-Clairveau.	1,200
M <sup>lles</sup> Stamm.....	<i>Idem</i> .....	Pérignac.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Rom.....	1,400
Lashennes.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Porté.....	800
M. Périé.....	Receveur.... 1,800	Decazeville.....	1,800	Receveur.... 2,000	Même résidence..	2,000
M <sup>lles</sup> Philip.....	Receveuse... 800	Lupiac.....	800	Receveuse... 800	Mont-de-Marrast..	800
Lagnens.....	<i>Idem</i> .....	Maury.....	800	<i>Idem</i> .....	Lupiac.....	800
Bressy.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Vaucluse.....	800
Trouillet.....	Receveuse... 1,400	Moncel-sur-Seill..	1,400	<i>Idem</i> .....	Palis.....	1,400
Patouillet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sacquenay.....	800
M. Guy.....	Com. de dir <sup>ca</sup> 2,400	Angers.....	2,400	Receveur.... 2,400	Domfront.....	2,400
M <sup>me</sup> Garnier.....	.....	.....	"	Receveuse... 800	Cérans-Fouilletourte	800
MM. Valdon.....	Receveur.... 1,400	Remoulins.....	1,400	Receveur.... 1,600	Le Blanc.....	1,600
André.....	<i>Idem</i> .....	Codognac.....	800	<i>Idem</i> .....	Remoulins.....	800
M <sup>lles</sup> Bose.....	Receveuse... 800	Saint-André-de-Ma- jencouls.	800	Receveuse... 800	Codognac.....	800
Prouzet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-André-d-Ma- jencouls.	800
M <sup>me</sup> Hormisdas.....	<i>Idem</i> .....	Laruns.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Morizès.....	1,200
Larrachou.....	<i>Idem</i> .....	Ossès.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Laruns.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bernard.....	<i>Idem</i> .....	Morizès.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ossès.....	1,000
Hugues.....	<i>Idem</i> .....	Arques.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Avesne-le-Comte..	1,400
M <sup>me</sup> Maquer.....	<i>Idem</i> .....	Beaumontz-les-Loges	1,000	<i>Idem</i> .....	Arques.....	1,000
M <sup>lles</sup> Capron.....	<i>Idem</i> .....	Lestrem.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Beaumontz-les-Loges	1,000
M <sup>me</sup> Lamory.....	<i>Idem</i> .....	Anvin.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Pont-de-Briques S <sup>t</sup> -Étienne.	1,000
M <sup>lles</sup> Thomas.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Girancourt.....	800
Faure.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Camaret.....	800
Luccioni.....	Receveuse... 800	Champagnac-l-Vieux	800	<i>Idem</i> .....	Pero-Casevecchie..	800
M <sup>me</sup> veuve Thomas	<i>Idem</i> .....	Pero-Casevecchie..	1,200	<i>Idem</i> .....	Champagnac-l-Vieux	1,200
M. Chambaud.....	Facteur-hôt- tier.	S <sup>t</sup> -Étienne-du-Bois.	850	Receveur....	Même résidence...	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS  fr.
M <sup>lles</sup> Fretet.....	Précédent <sup>t</sup> receveuse.	Vieq.....	1,200	Receveuse...	Menetou-Salon .....	1,200
Berrut.....	Receveuse...	Le Thor.....	1,400	Idem.....	Plessis-Belleville ..	1,600
Ville.....	Idem.....	Bedoin.....	800	Idem.....	Le Thor.....	800
M <sup>me</sup> veuve Magnau.....	.....	.....	"	Idem.....	Bedoin.....	800
M <sup>l<sup>le</sup></sup> Le Bail.....	Précédent <sup>t</sup> receveuse.	Châteauneuf - du Faou.....	1,400	Idem.....	Port-St-Père.....	1,400
M <sup>me</sup> Frontil.....	Receveuse...	Alaigue.....	1,400	Idem.....	Même résidence... ..	1,600
M. Lebraton.....	Receveur....	Guichen.....	1,200	Receveur....	La Boussac.....	1,200
M <sup>me</sup> Hiver.....	Receveuse...	Langon.....	1,200	Receveuse...	Guichen.....	1,200
M <sup>lles</sup> Fournerie.....	.....	La Boussac.....	800	Idem.....	Langon.....	800
Bernard.....	Receveuse...	Doizieu.....	800	Idem.....	Prémont.....	800
M <sup>mes</sup> Roure.....	Idem.....	La Chaise-Dieu... ..	1,200	Idem.....	Villefort.....	1,200
Dugua.....	Idem.....	Collet-de-Dèze... ..	1,000	Idem.....	La Chaise-Dieu... ..	1,000
M <sup>lles</sup> Levêque.....	Idem.....	St-Mars-la-Brière..	1,000	Idem.....	Mayet-Sarthe.....	1,000
Garreau.....	Idem.....	Neufchâteau - en - Saonnais.	1,000	Idem.....	St-Mars-la-Brière..	1,000
Brugier.....	.....	.....	"	Idem.....	Neufchâteau - en - Sa- onnais.	800
M <sup>me</sup> De Suzzoni....	Receveuse...	Valle-d'Alesani... ..	1,400	Idem.....	Cervione.....	1,400
M. Carlini.....	Receveur....	Prunelli-di-Fiumor- bo.	1,400	Receveur....	Valle-d'Alesani... ..	1,400
Colombani .....	Idem.....	Bonifacio.....	1,200	Idem.....	Prunelli-di-Fiumor- bo.	1,200
Cassegrain .....	Commis .....	Marseille, R. P... ..	2,400	Idem.....	Bonifacio .....	2,000
M <sup>me</sup> veuve Chaffard	Receveuse...	Bourg-St-Andéol... ..	1,600	Receveuse...	Même résidence... ..	1,800
M <sup>lles</sup> Esménard.....	Idem.....	La Roquebrussanne.	1,400	Idem.....	Idem.....	1,600
Lanusse.....	.....	.....	"	Idem.....	Montgaillard.....	800
Toulotte.....	.....	.....	"	Idem.....	Lestrem.....	800
Coquerel.....	.....	.....	"	Idem.....	Anvin.....	800
Garès.....	Receveuse...	Cerizay.....	1,200	Idem.....	Argenton-Château..	1,200
M <sup>me</sup> veuve de Noual	Idem.....	Lalbenque.....	1,400	Idem.....	Cerizay.....	1,400
M. Fabrigouille... ..	Receveur....	Mouans-Sartoux... ..	1,400	Receveur....	Crémieu.....	1,600
M <sup>mes</sup> Schaw-Ayala... ..	Receveuse...	Vauvert.....	1,600	Receveuse...	Mouans-Sartoux... ..	1,600
Dabos.....	Idem.....	Uchaud.....	1,200	Idem.....	Vauvert.....	1,200
Carles.....	Idem.....	Bauvoisin.....	1,000	Idem.....	Uchaud.....	1,000
M <sup>l<sup>le</sup></sup> Monmalier.....	Précédent <sup>t</sup> receveuse.	La Tour-d'Aigues... ..	1,000	Idem.....	Saint Léger-Magna- zeix.	1,000
M. Marchandeau... ..	Receveur....	El-Aïcha.....	1,800	Receveur....	Maldia.....	1,800
M <sup>lles</sup> De Heys.....	Receveuse...	Olonne.....	1,000	Receveuse...	Chavagnes-en-Pail- lers.	1,000
Taffoureau.....	Idem.....	Selles-St-Denis... ..	800	Idem.....	Olonne.....	800
Cullieret.....	.....	.....	"	Idem.....	Étauliers.....	800
M <sup>me</sup> Bouges.....	.....	.....	"	Idem.....	Pia.....	800
M. Rochédix.....	Receveur....	Saint-Agrève.....	1,400	Receveur....	Salers.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Guillol... ..	Receveuse...	Villevoacance.....	1,000	Receveuse...	Saint-Agrève.....	1,000
M <sup>lles</sup> Arnaud.....	.....	.....	"	Idem.....	Villevoacance.....	800
Frigot.....	Receveuse...	Octeville.....	1,200	Idem.....	Jort.....	1,200
Le Goupy.....	Idem.....	Jort.....	800	Idem.....	Octeville.....	800
M. Pouliot.....	Commis .....	Paris I.....	2,400	Receveur....	Rochechouart.....	2,000
M <sup>lles</sup> Matheron.....	Receveuse...	La Louvesc.....	800	Receveuse...	Usson-en-Forez... ..	1,000
Roux.....	.....	.....	"	Idem.....	La Louvesc.....	800
M. Gand.....	Commis .....	Beauvais.....	1,800	Receveur....	Lillers.....	1,800
M <sup>lles</sup> Marcellot.....	Receveuse...	Montsoreau.....	800	Receveuse...	Auneuil.....	1,400
Lasbennes.....	Idem.....	Porté.....	800	Idem.....	Tournecoupe.....	800
Bugeaud.....	.....	.....	"	Idem.....	Porté.....	800
M <sup>mes</sup> Ivorel.....	Receveuse...	Bois-Colombes... ..	1,200	Idem.....	Même résidence... ..	1,400
veuve Morin.....	Idem.....	Thoiry.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,600
Donadey.....	.....	.....	"	Idem.....	Beaulieu - Villefran- che-sur-Mer.	800
veuve Damelin- court.	Receveuse...	Ourville.....	1,400	Idem.....	Carvin.....	1,600
veuve Brière.....	Idem.....	Tourny.....	1,400	Idem.....	Ourville.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>mcs</sup> Sansois .....	Receveuse...	Champlémy.....	1,400	Receveuse...	Tourny.....	1,400
Genévrais .....	<i>Idem</i> .....	La Chevrolière...	1,400	<i>Idem</i> .....	Montsoreau.....	1,400
M <sup>mcs</sup> Tridon de Rey.	<i>Idem</i> .....	Champagné-le-Ma-	1,400	<i>Idem</i> .....	La Chevrolière...	1,400
Mercier.....	.....	rais.	"	<i>Idem</i> .....	Champagné-les-Ma-	800
					rais.	
MM. Roux.....	Receveur...	Vaison.....	1,600	Receveur...	Thoissy.....	1,600
Mourier.....	Commis...	Avignon.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Vaison.....	1,600
M <sup>mcs</sup> Mercier.....	.....	.....	"	Receveuse...	Corberon.....	1,000
M <sup>lles</sup> Guérin.....	Receveuse...	Ryes.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Guiscard.....	1,400
Lalouette.....	<i>Idem</i> .....	Froissy.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ryes.....	1,000
M <sup>mcs</sup> Roux.....	<i>Idem</i> .....	Barbery.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Froissy.....	1,400
M <sup>lles</sup> David.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Martin-de-Cas-	800
					tillon.	
Guyon.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Unieux.....	800
Lambert.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Chem'n.....	800
Montziols .....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Collet-de-Dèze .....	800
M <sup>mcs</sup> Arjaliez.....	Receveuse...	Alzon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Bez-et-Esparon... ..	1,000
Véziau.....	<i>Idem</i> .....	Bez-et-Esparon... ..	1,000	<i>Idem</i> .....	Alzon.....	1,000
MM. Dupourquó .....	Receveur...	Miserghin.....	1,800	Receveur...	Fort-National.....	1,800
Léonardi.....	<i>Idem</i> .....	Fort-National.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Miserghin.....	1,400
M <sup>lles</sup> Monnier.....	Receveuse...	Pont-de-Chéruy... ..	1,000	Receveuse...	Voreppe.....	1,000
Fayon.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Pont-de-Chéruy... ..	800
MM. Gérard .....	Receveur...	Rambervillers.....	2,400	Receveur...	Aire-sur-la-Lys... ..	2,400
Bousquet.....	<i>Idem</i> .....	Montceau-les-Mines.	2,000	<i>Idem</i> .....	Rambervillers.....	2,000
Cardon.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sidi-el-Hani.....	1,200
André.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Hadjeb-el-Aioum... ..	1,200
Troussau.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	El-Guettar.....	1,200
M <sup>lle</sup> Jacquet.....	.....	.....	"	Receveuse...	Parentis-en-Born... ..	800
M <sup>mcs</sup> v <sup>ve</sup> Guichard.. ..	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Lézimier.....	800
M <sup>lles</sup> Delépine.....	Receveuse...	Mondoubleau .....	1,400	<i>Idem</i> .....	Même service.....	1,000
Archen.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité... ..	"	<i>Idem</i> .....	Jouff.....	1,000
Richard.....	<i>Idem</i> .....	Diou.....	800	<i>Idem</i> .....	Noisy-le-Roi.....	800
M. Sabatier.....	Receveur...	Camps.....	1,200	Receveur...	Le Cheylard.....	1,200
M <sup>lle</sup> Faure.....	Receveuse...	Le Cheylard.....	1,400	Receveuse...	Lablachère.....	1,400
M. Maurel.....	Receveur...	Lablachère.....	1,200	Receveur...	Saint-Martin-de Va-	1,400
					larnas.	
M <sup>mcs</sup> de Vissac.....	Receveuse...	Saint-Martin-de Va-	1,400	Receveuse...	Camps.....	1,400
		larnas.				
MM. Terrasson.....	Receveur...	Loudun.....	2,200	Receveur...	Marennes.....	2,200
Denat.....	<i>Idem</i> .....	Marennes.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Loudun.....	2,000
M <sup>lles</sup> Branche.....	Receveuse...	Bourg-du-Péage .....	2,000	Receveuse...	Nouzon.....	2,000
M. Brunet.....	Commis...	Romans.....	2,100	Receveur...	Bourg-du-Péage... ..	1,800
M <sup>lles</sup> Argoud.....	Receveuse...	Ouille-la-Rivière... ..	1,200	Receveuse...	Barbonne-Fayel .....	1,200
Poncet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Ouille-la-Rivière... ..	800
Bernard.....	Receveuse...	Prémont.....	800	<i>Idem</i> .....	Chauplemy.....	800
M <sup>mcs</sup> Le Sueur de	.....	.....				
Givry.....	Employée...	D <sup>ne</sup> de la Caisse d'Ep.	1,300	<i>Idem</i> .....	Neuilly-sur-Eure... ..	1,200
M. Ravier.....	Commis amb <sup>t</sup>	Ligne de Lyon.....	2,700	Receveur...	Montceau-les-Mines.	2,400
M <sup>lles</sup> Rudcau.....	.....	.....	"	Receveuse...	Fitou.....	800
Garès.....	Receveuse...	Argentan-le-Château	1,200	<i>Idem</i> .....	Cerizay.....	1,200
M <sup>mcs</sup> veuve de Noual.	<i>Idem</i> .....	Cerisay.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Argentan-le-Château	1,400
M <sup>lles</sup> Lombard.....	<i>Idem</i> .....	Les Eppesses.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Prétot.....	1,400
Garreau.....	<i>Idem</i> .....	St-Mars-la-Brière... ..	1,000	<i>Idem</i> .....	Neufchâtel-en-Saon-	1,000
					nois.	
M <sup>mcs</sup> v <sup>ve</sup> Bonnet.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Mars-la-Brière	800
M <sup>lles</sup> Chambelin.....	Receveuse...	Ladon.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Artenay.....	1,400
Teillard.....	<i>Idem</i> .....	Coullons.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ladon.....	1,000
Lapipe.....	<i>Idem</i> .....	Theillay.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Verdes.....	1,400
M <sup>mcs</sup> v <sup>ve</sup> Gagnier... ..	<i>Idem</i> .....	Verdes.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Theillay.....	1,400
M. Godeau.....	Receveur...	Montbard.....	1,800	Receveur...	Semur.....	2,000
M <sup>lle</sup> Veyret.....	Receveuse...	Pierrelatte.....	1,600	Receveuse...	Montbard.....	1,800
M <sup>mcs</sup> Mourier.....	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ma-	1,400	<i>Idem</i> .....	Pierrelatte.....	1,400
		zenc.				



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
M. Borel.....	Receveur....	Saint - Bonnet - en - Champsaur.	1,400	Receveur....	Châteauneuf-de-Ma- zenc.	1,400
M <sup>lle</sup> Boyer-Joly ...	Receveuse...	Orpierre .....	1,200	Receveuse...	Saint - Bonnet - en - Champsaur.	1,200
M <sup>me</sup> Goudre .....	.....	La Bessée-s <sup>r</sup> -Durance	1,000	Idem.....	Orpierre.....	1,000
M <sup>lle</sup> Vieux .....	.....	.....	"	Idem.....	La Bessee-s <sup>r</sup> -Durance	800
M <sup>lles</sup> Alépée.....	.....	.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Martin-s <sup>r</sup> -Ouanne	800
Brugier.....	Receveuse...	Neufchâtel-en-Saon- nois.	800	Idem.....	Manisat.....	800
M. Mourier.....	Receveur ...	Vaison.....	1,600	Receveur....	Même résidence ...	1,800
M <sup>me</sup> veuve Leveau .	Receveuse...	Coellois .....	800	Receveuse...	Bresse-sur-Grosne..	800
M <sup>lle</sup> Courgey .....	Idem.....	Isches.....	1,000	Idem.....	Ciry-le-Noble.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Charles.	.....	.....	"	Idem.....	Isches.....	1,000
M <sup>lles</sup> Frigot.....	Receveuse...	Jort.....	1,200	Idem.....	Octeville.....	1,200
Le Goupy.....	Idem.....	Octeville.....	800	Idem.....	Jort.....	800
André.....	Idem.....	Saint-Amand-Roche- Savine.	800	Idem.....	Saint-Dier-d'Auver- gne.	800
Moranges .....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Amand-Roche- Savine.	800
Lamoureux... Re	ceveuse...	Gonnord.....	1,400	Idem.....	Fontevault.....	1,400
M <sup>me</sup> Perrin..... Idem	.....	Rom .....	1,200	Idem.....	Gonnord.....	1,200
MM. Farrier..... Re	ceveur....	Monaco, bur. télégr.	2,400	Receveur....	Même service.....	2,700
Augé..... Idem	.....	Rochechouart.....	1,800	Idem.....	Boussac.....	1,800
Raveau..... Co	mmis prin- cipal.	Poitiers R. P.....	2,700	Commis prin- cipal.	Clermont - Ferrand central.	2,700
Chamballon .. Co	mmis .....	Idem.....	2,700	Idem.....	Même service.....	2,700
Gier..... Idem	.....	Agen.....	2,700	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Avril..... Co	mmis pr <sup>at</sup> .	Lyon central.....	3,300	Idem.....	Paris 33.....	3,300
Goyfon..... Idem	.....	Villefranche-s <sup>r</sup> -Saône	3,000	Idem.....	Lyon central.....	3,000
Le Biham..... Re	ceveur....	Madhia.....	2,700	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	2,700
Rousseau..... Idem	.....	Sénégal.....	3,500	Idem.....	Rodez.....	3,600
Sénéca..... Co	mmis .....	Arras.....	2,700	Idem.....	Lisieux.....	2,700
Cahen..... Re	ceveur....	Narbonne.....	4,000	Idem.....	Paris R. P. (Dép.)	4,000
Grasset..... Co	mmis .....	Nîmes.....	2,700	Idem.....	Même service.....	2,700
Thomas..... Co	mmis pr <sup>at</sup> .	Paris 90.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Brinner..... I	dem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Coste..... Co	mmis .....	Auch.....	2,700	Idem.....	Même service.....	2,700
Goulet..... Re	ceveur....	Paris 51.....	4,000	Idem.....	Paris R. P. (Dép.)	4,000
Fontan..... Co	mmis pr <sup>at</sup> .	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	2,700	Idem.....	Bordeaux central...	2,700
Lajeanne..... Co	mmis .....	Paris 4.....	2,700	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	2,700
Chardon..... Idem	.....	Constantine R. P..	2,700	Idem.....	Rhône.....	2,700
Léon..... A	gent du ser- vice mar <sup>me</sup> .	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,600	Agent du ser- vice mar <sup>me</sup> .	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600
Perié..... Co	mmis .....	Fontainebleau ...	1,500	Commis .....	Trouville.....	1,500
Loiseau..... Idem	.....	Paris central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Cleugnot..... Idem	.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Longuet..... Idem	.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Jacotot..... Idem	.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Royan.....	2,100
Vignaux..... Idem	.....	Paris 8.....	2,100	Idem.....	Cauterets.....	2,100
Romieux..... Idem	.....	Niort, gare de cont.	1,800	Idem.....	Paris central.....	1,800
Montagne..... Idem	.....	Bourges, gare de c <sup>le</sup> .	1,500	Idem.....	Niort, gare de contr.	1,500
Bolard..... Idem	.....	Yvetot.....	1,500	Idem.....	Paris central.....	1,500
Robert..... Idem	.....	Valognes.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Crocquevielle Idem	.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Valognes.....	1,500
Lepont..... Idem	.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Barbier..... Idem	.....	Idem.....	"	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Flandrin..... Idem	.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leclère..... Idem	.....	Paris central.....	2,100	Idem.....	Compiègne.....	2,100
Dutrevis..... Idem	.....	Tours, gare de con- trôle.	2,100	Idem.....	Paris central.....	2,100
Prat..... Idem	.....	Tours R. P.....	1,800	Idem.....	Tours, gare de con- trôle.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Espagnon	Commis	Roanne	1,500	Commis	Caen R. P.	1,500
Gerbié	Receveur	Villefort	1,600	Idem	Roanne	2,100
Lalanne-Hau- ret.	Commis	Poitiers R. P.	1,800	Idem	Pau	1,800
Sarthoux	Idem	Laval	1,500	Idem	Idem	1,500
Pène	Idem	Bordeaux R. P.	1,800	Idem	Idem	1,800
Gaspard	Idem	Cognac	1,500	Idem	Idem	1,500
Fortoul	Idem	Nice, central	2,100	Idem	Idem	2,100
Allary	Idem	Limoges R. P.	1,800	Idem	Saint-Jean-de-Luz	1,800
Paquet	Idem	Melun R. P.	1,800	Idem	Limoges R. P.	1,800
Duno	Idem	En disponibilité	"	Idem	Melun	1,500
Brichet	Idem	Bernay	2,700	Idem	Saint-Quentin, bu- reau principal.	2,700
Frémont	Idem	Lisieux	2,400	Idem	Bernay	2,400
Merville	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lisieux	1,800
Beurier	Idem	Paris 32	1,500	Idem	Cabourg	1,500
Maschrez	Idem	Paris 10	2,100	Idem	Biarritz	2,100
Hesleau	Idem	Angers R. P.	1,800	Idem	Les Eaux-Bonnes	1,800
Epardeau	Idem	Paris 45	1,800	Idem	Bagnères-de-Bigorre	1,800
Graulière	Idem	Bordeaux, central	2,100	Idem	Cauterets	2,100
Brun	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Idem	1,800
de Brinon	Idem	Paris 7	1,500	Idem	Paris 10	1,500
Launay	Idem	Angers, gare de contrôle.	2,700	Idem	Angers R. P.	2,700
Marty	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem	Paris 45	1,500
Vert	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500
Touzao	Idem	Cahors, direction	2,400	Idem	Bordeaux, central	2,400
Bocage	Idem	Paris 11	2,400	Idem	Paris, central	2,400
Trouilhé	Idem	Paris 47	2,100	Idem	Paris 11	2,100
Blache	Idem	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine	1,800	Idem	Paris 47	1,800
Paulie	Idem	Nice, central	2,100	Idem	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine	2,100
Roussoulet	Idem	En disponibilité	"	Idem	Poitiers R. P.	1,500
Fourio	Idem	Carcassonne	1,500	Idem	Royan	1,500
Bousquet	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem	Carcassonne	1,500
Carrié	Idem	Rodex	1,800	Idem	Paris R. P. Départ.	1,800
Grosetti	Idem	Lyon R. P.	1,500	Idem	Marseille, boulevard Baille.	1,500
Piètri	Idem	Marseille R. P.	2,100	Idem	Lyon R. P.	2,100
Vaute	Idem	Béziers	1,800	Idem	Marseille R. P.	1,800
Cazottes	Idem	Cette	2,100	Idem	Béziers	2,100
Dhers	Idem	Privas	1,500	Idem	Cette	1,500
Thomas	Idem	En disponibilité	"	Idem	Privas	1,800
Baymé	Idem	Paris R. P. Arrivée	2,700	Idem	Nantes R. P.	2,700
Légier - Des- granges.	Idem	Adj <sup>ou</sup> centr., dir. de la comptabilité.	1,900	Idem	Bagnères-de-Lu- chon.	1,800
Deloulay	Idem	Angoulême R. P.	1,500	Idem	Royan	1,500
Lamarque	Idem	Angoulême, gare de contrôle.	1,500	Idem	Angoulême R. P.	1,500
Passebois	Idem	Paris R. P. Arrivée	1,500	Idem	Paris 47	1,500
Maurin	Idem	Paris 47	1,500	Idem	Paris R. P. Arrivée	1,500
Gascard	Idem	Paris, préfecture de police.	2,400	Idem	Paris, gare Montpar- nasse, contrôle.	2,400
Jaannerot	Idem	Paris, gare Montpar- nasse, contrôle.	2,100	Idem	Paris, préfecture de police.	2,100
Goguelat	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 24	1,800
Laruelle	Idem	Guingamp	1,800	Idem	Saint-Brieuc	1,500
Ellien	Idem	Evreux	1,500	Idem	Guingamp	1,500
de Derf	Idem	En disponibilité	"	Idem	Nantes, préfecture	1,800
Fromaget	Idem	Tonkin	1,500	Idem	Cochinchine	1,500
Gallet	Idem	Paris 80	2,400	Idem	Trouville	2,400
Gauthier	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Idem	1,500
Marchand	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Ferrasse .....	Commis .....	Paris 35 .....	1,800	Commis .....	Paris 80 .....	1,800
Aillaud .....	<i>Idem</i> .....	Tunis .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	2,100
Latour .....	<i>Idem</i> .....	Sfax .....	2,700	<i>Idem</i> .....	Tunis .....	2,700
Rapatel .....	<i>Idem</i> .....	Paris 82 .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sfax .....	1,800
Saint-Lannes ..	<i>Idem</i> .....	Paris 22 .....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 82 .....	2,400
Guillaume .....	<i>Idem</i> .....	Paris 11 .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 22 .....	2,100
Renaut .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Paris 11 .....	1,500
Charrière .....	<i>Idem</i> .....	Paris 67 .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	1,500
Prieur .....	<i>Idem</i> .....	Péronne .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 67 .....	2,100
Bonnemaison ..	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Péronne .....	1,800
Barrère .....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i> .....	Royan .....	2,400
Boissy .....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Ercole .....	<i>Idem</i> .....	Paris 2 .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Franc .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2 .....	1,800
Riou .....	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Biarritz .....	1,800
Roucoules .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Hollard .....	<i>Idem</i> .....	Paris 33 .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Scovazzo .....	<i>Idem</i> .....	Nice, central .....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Robert .....	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Brunet .....	<i>Idem</i> .....	Cannes .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	1,500
Lefol .....	<i>Idem</i> .....	Nevers R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Sidot .....	<i>Idem</i> .....	Nancy R. P. ....	2,700	<i>Idem</i> .....	Nevers R. P. ....	2,700
Guillaume .....	<i>Idem</i> .....	Coulommiers .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Nancy R. P. ....	1,500
Waisse .....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Coulommiers .....	1,500
Cervonacci .....	<i>Idem</i> .....	Bastia, central .....	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	2,700
Boy .....	<i>Idem</i> .....	Fécamp .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier ..	1,500
Dupant .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Fécamp .....	1,800
Klié .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Caen R. P. ....	1,500
Villa .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 50 .....	2,100
Hubert .....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	2,700
Lefebvre .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Abbeville .....	1,500
Pomès .....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Salinières	1,800	<i>Idem</i> .....	Bagnères-de-Bigorre	1,800
Moureux .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Bordeaux-Salinières	2,400
Giron .....	<i>Idem</i> .....	Paris 40 .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Cabourg .....	1,500
Noël .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Paris 40 .....	1,800
Beaudean .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Bayonne .....	2,100
Fleury .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Dieppe .....	2,100
Soullieu .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Mignon .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	St-Valery-en-Caux..	1,500
Fournier .....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 2 .....	1,500
Chanal .....	<i>Idem</i> .....	Paris 2 .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,800
Folacci .....	<i>Idem</i> .....	Paris 67 .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,100
Odde .....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 67 .....	1,500
Millo .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,800
Fayolle .....	<i>Idem</i> .....	Gabès .....	2,400	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.	2,400
Disse .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i> .....	Gabès .....	2,100
Fontugne .....	<i>Idem</i> .....	Paris 1 .....	2,400	<i>Idem</i> .....	Nîmes R. P. ....	2,400
Reichling .....	<i>Idem</i> .....	Paris, central .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris .....	2,100
Marchand .....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ambulant, même ligne.	2,100
Segui .....	<i>Idem</i> .....	Paris 17 .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Lafitte .....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 17 .....	2,100
Paillardon .....	<i>Idem</i> .....	Paris 84 .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Versailles, préfet <sup>ro</sup>	1,500
Lamiguet .....	<i>Idem</i> .....	Versailles, préfet <sup>ro</sup>	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris 84 .....	1,800
Rougerie .....	<i>Idem</i> .....	Vienne .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Avignon .....	1,800
Roland .....	<i>Idem</i> .....	Avignon .....	2,400	<i>Idem</i> .....	Vienne .....	2,400
Sagnes .....	<i>Idem</i> .....	Melun .....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 22 .....	1,500
Marteaux .....	<i>Idem</i> .....	Cochinchine .....	2,100	<i>Idem</i> .....	Melun .....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Bouloc.....	Commis .....	Paris R. P. Départ.	fr. 1,500	Commis .....	Lyon R. P.....	fr. 1,500
Bayné.....	Idem.....	Nantes R. P.....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700
Galbrun.....	Idem.....	Alençon, direction.	1,800	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800
Soulas.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Delbreil.....	Idem.....	Béziers.....	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,500
Blaquière.....	Idem.....	Paris 64.....	1,800	Idem.....	Béziers.....	1,800
Nogarède.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 64.....	2,100
Nougaret.....	Idem.....	Constantine R. P..	2,400	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,400
Berger.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,400	Idem.....	Constantine R. P..	2,400
Delort.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Manivet.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, * central.	1,500
Passaret.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Pau.....	1,500
Eusèbe.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Aurillac.....	2,100
Jourdan.....	Idem.....	Le Tonkin.....	1,800	Idem.....	Angers-Doutre....	1,800
Magneau.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mougel.....	Idem.....	Paris 90.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Vayssac.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Cassagnau....	Idem.....	Libourne.....	1,500	Idem.....	Auch.....	1,500
Duperrel.....	Idem.....	Démisionnaire....	"	Idem.....	Libourne.....	2,100
Jarlot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Godet.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,100
Morand.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Thomas.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100
Taupin.....	Idem.....	Paris 4.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800
Saint.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Frayard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Gody.....	Idem.....	Paris 5.....	2,100	Idem.....	Paris 24.....	2,100
Vittaly.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Roy.....	Idem.....	Cognac.....	2,100	Idem.....	Biarritz.....	2,100
de Masfrand..	Receveur....	En disponibilité..	"	Idem.....	Cognac.....	2,100
Bugeat.....	Commis.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Royan.....	1,800
Chavagnol....	Idem.....	Tulle.....	2,100	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,100
Parde.....	Idem.....	Paris 12.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Joly.....	Idem.....	Démisionnaire....	"	Idem.....	Paris 12.....	1,500
Paget.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Royan.....	1,800
Prat.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Dubosc.....	Idem.....	Paris 5.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
George.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Paté.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Milot.....	Idem.....	Nice, central.....	2,700	Idem.....	Marseille, central.	2,700
Bley.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Douzamy.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Deletéle.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
le Roy.....	Idem.....	Rennes R. P.....	1,800	Idem.....	Fougères.....	1,800
Thiéry.....	Idem.....	Fougères.....	1,500	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Viguié.....	Idem.....	Toulouse, central..	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Joan.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Toulouse, central..	2,100
Lagoustène..	Idem.....	Draguignan.....	2,700	Idem.....	Nice R. P.....	2,700
Borenger.....	Idem.....	Nice R. P.....	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Guinières....	Idem.....	Le Mans, central..	1,800	Idem.....	Le Mans, gare de contrôle.	1,800
Brûneau.....	Idem.....	Le Mans, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Le Mans, central..	1,800
Nègre.....	Idem.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800

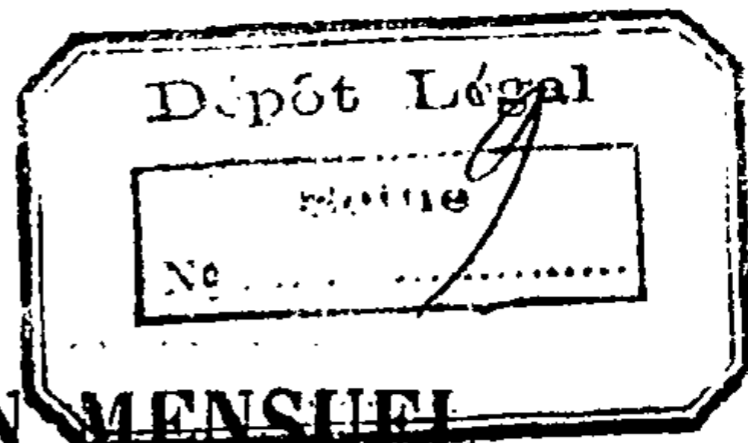
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Charruant.....	Commis....	Marseille, Bourse..	1,800	Commis....	Sédentaire, ligne de le Méditerranée.	1,800
Glachet.....	Idem.....	Paris 35.....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Villa.....	Idem.....	Paris 50.....	2,100	Idem.....	Paris 35.....	2,100
Jabbert.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée..	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Mader.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Rozet.....	Idem.....	Paris 18.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Gueit.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Poisson.....	Idem.....	Veraon.....	1,500	Idem.....	Paris 71.....	1,500
Beauvois.....	Idem.....	Roubaix.....	1,800	Idem.....	Paris 52.....	1,800
Loiseau.....	Idem.....	Paris 1.....	2,400	Idem.....	Paris 4.....	2,400
Brouillet.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Brunet.....	Idem.....	Albi.....	2,700	Idem.....	Limoges R. P.....	2,700
Vialar.....	Idem.....	Besançon R. P.....	2,100	Idem.....	Albi.....	2,100
Foissey.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	2,700
Demengeon.....	Idem.....	Paris 7.....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700
Leclère.....	Idem.....	Rochefort, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Duroudier.....	Idem.....	Angoulême, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Rochefort, gare de contrôle.	2,100
Eloy.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Laval.....	1,800
Choblet.....	Idem.....	Elbeuf.....	2,400	Idem.....	Le Havre, central..	2,400
Branger.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,400	Idem.....	Elbeuf.....	2,400
Peux.....	Idem.....	Paris 20.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Petit.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Paris 20.....	1,800
Rapenot.....	Idem.....	Versailles, préfet <sup>re</sup>	1,500	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Buffet.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Dallet.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Trouville.....	2,100
Allain.....	Idem.....	Paris 8.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Ferrez.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Tilegrèphe.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Lemarchal.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
Prout.....	Idem.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Seity.....	Idem.....	Charenton-le-Pont.	1,800	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Foucheraud.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800
Beltinger.....	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	2,100	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Jourdanet.....	Idem.....	Voiron.....	1,500	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	1,500
Godreau.....	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800	Idem.....	Voiron.....	1,800
Blache.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Dôle.....	1,800
Bizet.....	Idem.....	Trouville.....	1,800	Idem.....	Paris 47.....	1,800
Chaseray.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,400	Idem.....	Constantine R. P.,	2,400
le Verdier.....	Com. princ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Colombier.....	Commis....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Delort.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Enjalbert.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800
Jaussoone.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	2,100	Idem.....	Lille R. P.....	2,100
Aula.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Couchon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Châteaudun.....	2,100
Duplessis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500
Marmet.....	Idem.....	Saint-Etienne-Ba- douillère.	2,100	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	2,100
Dardé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Cunault.....	Commis.....	Alger R. P.....	2,700	Commis.....	Marseille R. P.....	2,700
Perelli.....	<i>Idem</i> .....	Cette.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille, r. d'Arcenc	1,500
Cazoltes.....	<i>Idem</i> .....	Béziers.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Cette.....	2,100
Arambourg.....	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Cavaillon.....	2,100
Gardiol.....	<i>Idem</i> .....	Lyon-Terreaux.....	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,400
Arnaud.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	2,700
Blanc.....	<i>Idem</i> .....	Lyon-Guillotière... 1,800	1,800	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	1,800
Durbec.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i> .....	Lyon-Guillotière... 1,800	1,800
Giraudon.....	<i>Idem</i> .....	Le Mont-Dore..... 2,700	2,700	<i>Idem</i> .....	Monaco T.....	2,700
Massias.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant ligne du Sud-Ouest. 1,800	1,800	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord.... 1,800	1,800
Baurens.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest. 1,800	1,800
Michot.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, gare de contrôle. 1,800	1,800	<i>Idem</i> .....	Luçon.....	1,800
Clarac.....	<i>Idem</i> .....	Luçon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, gare de contrôle. 1,500	1,500
Neulat.....	<i>Idem</i> .....	Melun.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Chalon-sur-Saône.. 1,500	1,500
Thomas.....	<i>Idem</i> .....	Chalon-sur-Saône.. 2,400	2,400	<i>Idem</i> .....	Melun.....	2,400
Demoulin.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Constantine R. P.. 2,100	2,100
Recolin.....	Receveur...	Ras-el-Oued..... 1,400	1,400	<i>Idem</i> .....	Gabès.....	1,500
Lehuic.....	Commis.....	Paris 2.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Nantes R. P.....	2,100
Arnaud.....	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.. 1,800	1,800
Roustan.....	<i>Idem</i> .....	Philippeville..... 1,800	1,800	<i>Idem</i> .....	Nice, central.....	1,800
Picard.....	<i>Idem</i> .....	Constantine R. P.. 2,100	2,100	<i>Idem</i> .....	Philippeville..... 2,100	2,100
Berlier.....	<i>Idem</i> .....	Alger R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Constantine R. P.. 2,100	2,100
Marcelin.....	<i>Idem</i> .....	Paris 3.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	1,800
Bouché.....	<i>Idem</i> .....	Les Eaux-Bonnes.. 1,500	1,500	<i>Idem</i> .....	Charenton-le-Pont.. 1,500	1,500
Boiron.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i> .....	Issoudun.....	2,100
Fraval.....	Surnuméraire*	Saint-Brieuc..... "	"	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	1,500
Philip.....	<i>Idem</i> .....	Belley.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne..... 1,500	1,500
Bollereda.....	<i>Idem</i> .....	Marvejols.....	"	<i>Idem</i> .....	Tulle.....	1,500
Dellajagonia.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Mihiel.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 5.....	1,500
Billand.....	<i>Idem</i> .....	Limoges R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	1,500
Leylaverigne.....	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 53.....	1,500
Habourit.....	<i>Idem</i> .....	Montluçon.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 24.....	1,500
Aymar.....	<i>Idem</i> .....	Belley.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	1,500
Chacherau.....	<i>Idem</i> .....	Pontoise.....	"	<i>Idem</i> .....	Versailles, préfet <sup>te</sup> 1,500	1,500
Lafliere.....	<i>Idem</i> .....	Gournay-en-Bray... "	"	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500
Goutière.....	<i>Idem</i> .....	Bernay.....	"	<i>Idem</i> .....	Vernon.....	1,500
Verlière.....	<i>Idem</i> .....	Amiens R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Roubaix.....	1,500
Creuillot.....	<i>Idem</i> .....	Troyes.....	"	<i>Idem</i> .....	Besançon R. P..... 1,500	1,500
Curnier.....	<i>Idem</i> .....	Montereaue.....	"	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P..... 1,500	1,500
Voillery.....	<i>Idem</i> .....	Neufchâteau.....	"	<i>Idem</i> .....	Soissons.....	1,500
Chagrot.....	<i>Idem</i> .....	Langres.....	"	<i>Idem</i> .....	Chauny.....	1,500
Cochet.....	<i>Idem</i> .....	Beaune.....	"	<i>Idem</i> .....	Versailles, préfet <sup>te</sup> 1,500	1,500
d'Azéma.....	<i>Idem</i> .....	Toul.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 83.....	1,500
Jacquelin.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Julien.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	1,500
Ayroles.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, central..... "	"	<i>Idem</i> .....	Dunkerque.....	1,500
Hazera.....	<i>Idem</i> .....	Vimoutiers.....	"	<i>Idem</i> .....	Vitré.....	1,500
Gonthon.....	<i>Idem</i> .....	Trévoux.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne-Ba- douillère. 1,500	1,500
Gillan.....	<i>Idem</i> .....	Béziers.....	"	<i>Idem</i> .....	Même bureau.....	1,500
Giraud.....	<i>Idem</i> .....	Alger-Mustapha... "	"	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P..... 1,500	1,500
Demeneix.....	<i>Idem</i> .....	Riom.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon-Terreaux.... 1,500	1,500
Gallois.....	<i>Idem</i> .....	Rennes, central... "	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Nazaire..... 1,500	1,500
Naquard.....	<i>Idem</i> .....	Lure.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	1,500
Fournier.....	<i>Idem</i> .....	Nogent-le-Roi..... "	"	<i>Idem</i> .....	Paris 3.....	1,500
Chauvirez.....	<i>Idem</i> .....	Nogent-sur-Seine... "	"	<i>Idem</i> .....	Fontainebleau.... 1,500	1,500
Achart.....	<i>Idem</i> .....	Boulogne-sur-Mer.. "	"	<i>Idem</i> .....	Yvetot.....	1,500
Loynet.....	<i>Idem</i> .....	Paris 91.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500
Bérard.....	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 8.....	1,500
Rouby - Pom- belet.....	<i>Idem</i> .....	Agen.....	"	<i>Idem</i> .....	Tours R. P.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENTES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENTES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Raymon.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Poitiers R. P.....	•	Commis.....	Même service.....	1,500
Nicolas.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	•	Idem.....	Laval.....	1,500
Deffes.....	Idem.....	Tonnoins.....	•	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Tixier.....	Idem.....	Cognac.....	•	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Burlat.....	Idem.....	Le Mans, central..	•	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Guébay.....	Idem.....	Agen.....	•	Idem.....	Idem.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	•	Idem.....	Idem.....	1,500
Mouard.....	Idem.....	Paris 71.....	•	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Delmas.....	Idem.....	Paris 39.....	•	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Goupil.....	Idem.....	Toulou.....	•	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Jacquet.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	•	Idem.....	Même service.....	1,500
Durrien.....	Idem.....	Lyon, central.....	•	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Brégeat.....	Idem.....	Saint-Malo.....	•	Idem.....	Evreux.....	1,500
Gaffori.....	Idem.....	Calvi.....	•	Idem.....	Marseille, boulevard Baïlle.	1,500
Valadon.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	•	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Baldacci.....	Idem.....	Bastia, central....	•	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Bacou.....	Idem.....	Agde.....	•	Idem.....	Idem.....	1,500
Casterot.....	Idem.....	Gouray.....	•	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Lesnès.....	Idem.....	Jussey.....	•	Idem.....	Arras.....	1,500
Dubrenil.....	Idem.....	Paris, central.....	•	Idem.....	Même service.....	1,500
Neulat.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	•	Idem.....	Melun.....	1,500
Lavergne.....	Idem.....	Paris, central.....	•	Idem.....	Même service.....	1,500
Marouzeau.....	Idem.....	La Souterraine.....	•	Idem.....	Angers-Doutre.....	•
Rollet.....	Idem.....	Dijon, central.....	•	Surnumér <sup>re</sup> ..	Nogent-sur-Seine...	•
Raymond.....	Idem.....	Avignon.....	•	Idem.....	Yssingaux.....	•
Périers.....	Stagiaire sur- numéraire.	Caussade.....	•	Idem.....	Agen.....	•
Champagna.....	.....	.....	•	Idem.....	Cognac.....	•
Abel.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Belley.....	•	Idem.....	Grenoble R. P.....	•
Beivaire.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	•	Idem.....	Le Mans, central..	•
Allègre.....	Idem.....	Angers R. P.....	•	Idem.....	Agen.....	•
Plouchart.....	Idem.....	Valenciennes.....	•	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	•
Boucherie.....	Idem.....	Saintes.....	•	Idem.....	Paris 71.....	•
Cabrol.....	Stagiaire sur- numéraire.	Brassac.....	•	Idem.....	Saintes.....	•
Méry.....	Idem.....	Thueyts.....	•	Idem.....	Grey.....	•
Pégorio.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Vierzon.....	•	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	•
Couston.....	.....	Fréjus.....	•	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	•
Frossard.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Cosne.....	•	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	•
Gatheron.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Mâcon.....	•	Idem.....	Vesoul.....	•
Bonnefoy.....	Idem.....	Baume-les-Dames..	•	Idem.....	Lyon-Vaise.....	•
Pas.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Calais.....	•	Idem.....	Gisors.....	•
Govaère.....	Idem.....	Dunkerque.....	•	Idem.....	Rouen, rue Verte..	•
Fourès.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Eu disponibilité..	•	Idem.....	Paris 24.....	•
Girard.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Brest, central....	•	Idem.....	Pontivy.....	•
Salvelat.....	.....	.....	•	Idem.....	Perpignan.....	•
Cayla.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Menje.....	•	Idem.....	Belley.....	•
Giral.....	Stagiaire sur- numéraire.	Marvejols.....	•	Idem.....	Même bureau.....	•
Domès.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Marseille, central..	•	Idem.....	Même service.....	•
Resogulier.....	Idem.....	Carcassonne.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Cavallero.....	Idem.....	Bonneville.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Savre.....	Idem.....	Paris, central.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Bienaimé.....	Idem.....	Paris 45.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Durand.....	Idem.....	Espalion.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Prérotat.....	Idem.....	Guéret.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Lerousseau.....	Idem.....	Paris 65.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Maurand.....	Idem.....	Marseille, central..	•	Idem.....	Idem.....	•
Sinou.....	Idem.....	Reims, bur. princip.	•	Idem.....	Idem.....	•
Bonneau.....	Idem.....	Nantes R. P.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Vuillermoz.....	Idem.....	Cherbourg.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Philippe.....	Idem.....	Nantes R. P.....	•	Idem.....	Idem.....	•

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
MM. Buffard.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Lyon, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Même service .....	"
Darné.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Hominal.....	Idem.....	Anancy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Villiot.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Idem.....	"
Dumoulin.....	Idem.....	Beaune.....	"	Idem.....	Idem.....	"
le Breton.....	Idem.....	Valognes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Godin.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"	Idem.....	Idem.....	"
Mérier.....	Idem.....	Morlaix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mauvais.....	Idem.....	Belfort, ville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ferry.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"	Idem.....	Idem.....	"
Soufflet.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cayot.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Bourges.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Paumel.....	Stagiaire sur- numéraire.	Bessèges.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Couder.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Chinon.....	"	Idem.....	Gournay-en-Bray..	"
Peysson.....	Stagiaire sur- numéraire.	Albi.....	"	Idem.....	Chinon.....	"
Darnaud.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Niort.....	"	Idem.....	Bernay.....	"
Bequerelle...	Stagiaire sur- numéraire.	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Genevey.....	.....	.....	"	Idem.....	Troyes.....	"
Ramel.....	Stagiaire sur- numéraire.	Sommières.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Varney.....	Surnum <sup>re</sup> ..	Corbeil.....	"	Idem.....	Langres.....	"
Peloux.....	Stagiaire sur- numéraire.	Saint-Jean-de-Mar- véjols.	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Combe.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R. P. Départ..	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Descotes - Ge- non.	Idem.....	Voiron.....	"	Idem.....	Aix-les-Bains.....	"
Bernard.....	.....	.....	"	Idem.....	Voiron.....	"
Crozat.....	Stagiaire sur- numéraire.	Souillac.....	"	Idem.....	Vinoutiers.....	"
Roux.....	Idem.....	Vaison.....	"	Idem.....	Trévoux.....	"
Moisan.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Rennes, central...	"
Bouffran.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Lure.....	"
Garrabé.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Bordeaux, cours d'A- quitaine.	"	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"
Soubis.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	Agent trieur.	Paris R. P. Départ..	1,200
Comps.....	Facteur.....	Paris.....	1,000	.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Weil.....	.....	.....	"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Cadiac.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Pivan.....	.....	.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Pouget.....	.....	.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	1,200
Romand.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,400	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,400
Romezin.....	Gardien de bureau.	Saint-Etienne R. P.	1,000	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200





## DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

## N° 9

## SOMMAIRE.

	Pages.
DÉCISION accordant une Médaille d'honneur de bronze.....	205
NOMENCLATURES des bureaux de poste américains, austro-hongrois, belges, britanniques et italiens.....	205
LISTE des journaux suisses.....	209
CRÉATION de recettes simples des postes de 4 <sup>e</sup> classe.....	210
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	210
BÂTIMENTS en partance.....	212
FAITS divers.....	214
NOMINATIONS et promotions.....	217

## CABINET DU MINISTRE. — PERSONNEL.

*Décision accordant une Médaille d'honneur de bronze.*

Par décision du 14 août 1886, la Médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. DOLIER (Jean-Baptiste), agent secondaire au bureau des articles d'argent, 27 ans de bons services administratifs; 9 ans de services militaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux américains.*

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la nomenclature des bureaux américains admis à participer à l'échange des mandats internationaux.

## NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

Alta.....	Buena Vista.....	Iowa.....
Amesbury.....	Essex.....	Massachusetts.....
Antigo.....	Langlade.....	Wisconsin.....
Auburn.....	Nemaha.....	Nebraska.....
Asheville.....	Buncombe.....	North Carolina.....
Barre.....	Washington.....	Vermont.....
Black Rock Station.....	Buffalo, Erie.....	New-York.....
Braceville.....	Grundy.....	Illinois.....
Burlington Junction.....	Nodaway.....	Missouri.....
Burton.....	Washington.....	Texas.....
Carroll.....	Carroll.....	Iowa.....
Catawissa.....	Columbia.....	Pennsylvanie.....

Centerville.....	Appanoose.....	Iowa.
Clear Lake.....	Cerro Gordo.....	Iowa.
Columbus.....	Columbia.....	Wisconsin.
Corning.....	Perry.....	Ohio.
Dixon.....	Solano.....	California.
Douglas.....	Butler.....	Kansas.
East Buffalo.....	Buffalo, Erie.....	New-York.
East Pepperell.....	Middlesex.....	Massachusetts.
Elmhurst.....	Du Page.....	Illinois.
Empire.....	Clear Creek.....	Colorado.
Erie.....	Weld.....	Colorado.
Fort Buford.....	Buford.....	Dakota.
Frankfort.....	Herkimer.....	New-York.
Grand Junction.....	Mesa.....	Colorado.
Hamburgh.....	Fremont.....	Iowa.
Iowa Falls.....	Hardin.....	Iowa.
Iship.....	Suffolk.....	New-York.
Jonesborough.....	Craighead.....	Arkansas.
Knox.....	Clarion.....	Pennsylvania.
Larned.....	Pawnee.....	Kansas.
Lisbon.....	Ransom.....	Dakota.
Lucas.....	Lucas.....	Iowa.
Montrose.....	Montrose.....	Colorado.
Moodus.....	Middlesex.....	Connecticut.
Navarro Ridge.....	Mendocino.....	California.
New Market.....	Rockingham.....	New Hampshire.
Newport News.....	Warwick.....	Virginia.
Newton.....	Harvey.....	Kansas.
Northborough.....	Worcester.....	Massachusetts.
Oregon.....	Dane.....	Wisconsin.
Orlando.....	Orange.....	Florida.
Osceola.....	Saint-Clair.....	Missouri.
Phillipsburgh.....	Warren.....	New Jersey.
Pullman.....	Cook.....	Illinois.
Red Jacket.....	Houghton.....	Michigan.
Saint Augustine.....	Saint Johns.....	Florida.
Skaneateles.....	Onondaga.....	New-York.
Stock yards, Station Chicago.....	Cook.....	Illinois.
Strawberry Point.....	Clayton.....	Iowa.
Strongsville.....	Cuyahoga.....	Ohio.
Utley.....	Green Lake.....	Wisconsin.
Weatherford.....	Parker.....	Texas.
Wickes.....	Jefferson.....	Montana.
Yazoo City.....	Yazoo.....	Mississippi.

MODIFICATIONS DE NOMS.

*Au lieu de Schulenburgh, Fayette, Texas, etc. écrire Schulenburg, etc.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Indianola.....	Calhoun.....	Texas.
North Auburn.....	Nemaha.....	Nebraska.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux austro-hongrois.*

1<sup>o</sup> EN REGARD DES BUREAUX DE :

Amstetten-Bahnhof .....	(Autriche).	
Bicske .....	}	
Dombovár .....		
Er.-Mihályfalva .....		
Mád .....		
Monor .....		
Pinczehely .....		(Hongrie).
Püspök-Ladány .....		
Salgó-Tarjón .....		
Tatrafüred (Bad Schmeks) (1) .....		
Török-Becse .....		
Zengg (Segna, Senj.) .....		
placer un T.		

2<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

Abrudbánya T. ....	(Hongrie).
Budapest IV. hazai I. takarékpénztar (Bureau I de caisse d'épargne) T. (2) .....	(Hongrie).
Hassaföutzai Ker (Rue Capitale, I quartier) T. (2) .....	(Hongrie).
Meidling T. ....	(Autriche).
Wien-Bernardgasse T. ....	(Autriche).

*Nomenclature des bureaux de poste belges.*

L'office des postes de Belgique a notifié la suppression du bureau de Warmonceau (Hainaut).

Les agents sont invités à biffer le nom de ce bureau sur la nomenclature des bureaux belges admis à l'échange des mandats internationaux.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

Brondesbury .....	N. W.
Globe Road, n <sup>o</sup> 142, Bethnal Green .....	E.
Rochester Row .....	S. W.

(1) Pendant les mois de juillet et d'août seulement.

(2) Bureau autorisé seulement à l'émission des mandats télégraphiques internationaux.

*Angleterre.*

Baxenden.....	Accrington.	Great Clifton.....	Workington.
Bromley Road.....	Beckenham.	Hawthorne Road (Bottle).	Liverpool.
Carlton street.....	Castleford (Nor-	Little Gaddesden.....	Hemel Hemp-
	manton).		stead.
Causewayhead.....	Penzance.	Llannon.....	Llanelly.
Cheapside.....	Barnsley.	Marine Parade (Wort-	
City Road.....	Bradford, Yorks.	hing).....	Worthing.
Cockerham.....	Garstang (Lanc.)	Meadow Lane.....	Leeds.
Cockerton.....	Darlington.	Oadby.....	Leicester.
Codicote.....	Welwyn.	Siddall's Road.....	Derby.
Compton Street East...	Eastbourne.	South Kelsey.....	Caistor.
Corhampton.....	Bishop's Wal-	The Bar.....	Falmouth.
	tham (Hants).	Upper Heeley.....	Sheffield.
Eastbourne.....	Darlington.	Victoria Road.....	Southsea (Ports-
East Tilbury.....	Romford		mouth).
Elliott Street.....	Ipswich.	Wadsworth.....	Manchester.
Fairfield (Worcester-		West Street (Bognor) ..	Bognor.
shire).....	Bromsgrove.	Wybunbury.....	Nantwich.
Freckleton.....	Preston, Lanc.	York Place.....	Birkenhead.

*Écosse.*

Albany Terrace.....	Oban.
Bridge of Turk.....	Callander (Perthshire).
Inverie.....	Broadford.
Methil.....	Leven.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de : Acre Lane n° 4, near Brixton Rise S. W., inscrire n° 2, etc.*

*Angleterre.*

*Après Alrewas, remplacer Lichfield par Burton on Trent.*  
*Après Dilwyn, remplacer Leominster par Herefordshire.*  
*Après Coltisball remplacer Norfolk par Norwich.*  
*Après Hanworth, remplacer Norfolk par Norwich.*  
*Après Reepham, remplacer Norfolk par Norwich.*  
*Après Wroxham, remplacer Norfolk par Norwich.*  
*Après Waunllwyd, biffer Ebbw vale et maintenir Montmoutshire.*

*Irlande.*

*Après Eunistimon, inscrire Ennis.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Angleterre.*

Carlisle Road.....	Eastbourne.
Holbeck.....	Leeds.
Welbeck street (Castleford) ..	Normanton.
William street, Southsea.....	Portsmouth.

*Londres.*

Alderney Road, Globe Road.....	E
Gladstone Terrace, Kilburn.....	N. W.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Aquino.....	Caserta.	Panaria-Isola (Lipari)....	Messina.
Aspra.....	Perugia.	Pasiano.....	Udine.
Bugnara.....	Aquila.	Rapone.....	Potenza.
Capitignano.....	Aquila.	Rivarolo del' Re.....	Cremona.
Ceglie del Campo.....	Bari.	Rondissone.....	Torino.
Chiaiano ed uniti.....	Napoli.	Sanfre.....	Cuneo.
Cordogne.....	Treviso.	San Nicola dell' Alto....	Catanzaro.
Dragonì.....	Caserta.	San Stino-di-Livenza....	Venezia.
Gaiarine.....	Treviso.	Santa Anna d'Alfaedo....	Verona.
Garda.....	Verona.	Tornolo.....	Parma.
Lettere.....	Napoli.	Tortona.....	Cosenza.
Mason-Vicentino.....	Vicenza.	Travagliato.....	Brescia.
Montegaldà.....	Vicenza.	Vedelago.....	Treviso.
Nove.....	Vicenza.	Villa-di-Villa (Mel)....	Belluno.
Orune.....	Sassari.		

*Liste des journaux suisses.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Éducateur missionnaire.....</i>	Bâle.....	12 mois ..	2 00	1 50	0 50	
<i>Missionsarbeiter.....</i>	Bâle.....	12 mois ...	2 00	1 50	0 50	
<i>Zürcher Fremdenliste.....</i>	Zurich....	6 mois....	7 50	7 00	0 50	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Bandner Landbote.....</i>	Thusis....	3 mois....	3 00	2 50	0 50	Les abonnements d'un an sont suppri- més.
		6 mois....	5 40	4 90	0 50	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Ain.....	Martignat.....	6 août 1886.....	7717
Isère.....	Saint-Romans.....	<i>Idem</i> .....	7718
Marne.....	Larzacourt.....	7 août 1886.....	7719
Pas-de-Calais.....	Blendecques.....	<i>Idem</i> .....	7720
Haute-Savoie.....	Chevenoz.....	<i>Idem</i> .....	7721
Vendée.....	Fontaines.....	13 août 1886.....	7723
Vienna.....	Lavausseau.....	<i>Idem</i> .....	7724
Ardèche.....	Meysse.....	<i>Idem</i> .....	7725
Meuse.....	Mangiennes.....	17 août 1886.....	7726
Haute-Saône.....	Arc.....	<i>Idem</i> .....	7727
Jura.....	Menotey.....	21 août 1886.....	7728
Aube.....	Bayel.....	26 août 1886.....	7729
Ardennes.....	Château-Regnault.....	<i>Idem</i> .....	7730
Dordogne.....	Lisle (1).....	13 août 1886.....	6780

(1) Conversion en recette simple des postes de 4<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-boîtier existant actuellement dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 10 août 1886, un établissement de facteur-boîtier de l'État a été concédé à la commune de Prisches (Nord).

Par décision du 7 août 1886, le bureau de distribution auxiliaire de Thiers (Alger) est converti en établissement de facteur-boîtier.

Par décision ministérielle en date du 14 août 1886, le bureau de poste et de télégraphe désigné sous le nom de « Pouilly-Saint-Genis » (Ain), prendra, à l'avenir, la dénomination de « Saint-Genis-Pouilly » officiellement attribuée à cette commune.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Aunac M. ☒ R. G. (Charente).....	25 sept. 1886.	Cergy M. ☒ R. G. (Seine-et-Oise).....	25 sept. 1886.
Baurière M. ☒ (Drôme).	10 sept. 1886.	Chandai M. ☒ (Orne)...	10 sept. 1886.
Bellevesvre M. ☒ (Saône-et-Loire).....	<i>Idem</i> .	Ciral M. ☒ (Orne).....	25 sept. 1886.
Berry-au-Bac M. ☒ R. G. (Aisne).....	25 sept. 1886.	Lavau M. ☒ (Yonne)...	<i>Idem</i> .
Boucau M. ☒ (Basses-Pyrénées).....	<i>Idem</i> .	May M. ☒ R. G. (Calvados).....	10 sept. 1886.
Cabannes M. ☒ R. G. (Bouches-du Rhône)...	10 sept. 1886.	Méry-Corbon M. ☒ R. G. (Calvados).....	<i>Idem</i> .
		Noyant M. ☒ R. G. (Al-lier).....	<i>Idem</i> .

Puy-St-Martin M. ☒ R. G. (Drôme)..... 25 sept. 1886.	Sacquenay M. ☒ R. G. (Côte-d'Or)..... 10 sept. 1886.
Saint-Aubin M. ☒ R. G. (Meuse)..... <i>Idem</i> ;	Sciez M. ☒ (Haute-Savoie). <i>Idem</i> .
Saint-Denis-sur-Sarthon M. ☒ R. G. (Orne)... <i>Idem</i> .	Unieux M. ☒ (Loire)... <i>Idem</i> .
Saint-Epain M. ☒ (Indre- et-Loire)..... 10 sept. 1886.	Vaux-Andigny M. ☒ R. G. (Aisne)..... <i>Idem</i> .
Saint-Laurent-sur-Sèvre M. ☒ R. G. (Vendée). <i>Idem</i> .	Verteuil M. ☒ R. G. (Charente)..... 25 sept. 1886.

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Pontavert M. R. G. (Aisne).....	25 sept. 1886.
Saint-Cézaire M. (Alpes-Maritimes).....	10 sept. 1886.
Saint-Nazaire-de-Ladarez M. (Hérault).....	<i>Idem</i> .

c) *Gares.*

Longeville D. (Meuse).  
Ohis-Neuve-Maison D. (Aisne).  
Saint-Galmier-Veauche : pour Veauche 1 kil. (Loire).  
Saint-Roch V. (Somme).  
Saint-Siméon 1 kil. (Seine-et-Marne).

**2° Modifications et transformations.**

*Au lieu de :* Chaillevette 1 kil. Charente-Inférieure, lire : Chaillevette 2 kil. Charente-Inférieure.  
 ———— Langogne V. D. Lozère, lire : Langogne V. Lozère.  
 ———— Noyant 1 kil. Allier, lire : Noyant V. Allier.  
 ———— Pouilly-Saint-Genis M. ☒ R. G. Ain, lire : Pouilly-Saint-Genis (Voir Saint-Genis-Pouilly) et reporter ce dernier à son ordre alphabétique.  
 ———— Sernhac 1 kil. Gard, lire : Sernhac D. Gard.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Bizanet M. (Aude).	Méru M. ☒ (Oise).
Chars M. ☒ (Seine-et-Oise).	Montataire M. ☒ (Oise).
Ermenonville M. ☒ (Oise).	Saclas M. ☒ (Seine-et-Oise).
Landiras M. ☒ (Gironde).	Saignes M. ☒ (Cantal).
Matigny M. ☒ (Somme).	Verdon (Le) M. ☒ (Gironde).

Supprimer la mention R. G. après le nom du bureau suivant :

Moyaux M. ☒ (Calvados).

**3° Suppressions et Fermetures.**

Montagne (La) M. (Loire-Inférieure).

**4° Fermetures provisoires.**

Moussan M. (Aude), du 24 août au 25 septembre.  
 Villemaur M. (Aube), du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.

**5° Erratum.**

Dans l'annexe au Bulletin mensuel d'août, page 183, à l'article **Modifications et Transformations**, lire : Vitry-en-Artois M. ☒ R. G. (Pas-de-Calais).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**  
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</b>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> octobre.	Le Havre..	Aimée-Marie ...	Voilier....	Ambaud.
2	Pointe-à-Pître.....	10 .....	Idem.....	Persistant .....	Idem.....	H. Auger.
3	Congo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Junio.....	Idem.....	L. Marande.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> octobre.	Le Havre..	Atlantique.....	Vap. rég....	E. Grosos.
2	Bahia .....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
4	Buenos Ayres.....	8 .....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Idem.
5	Idem .....	10 .....	Idem.....	Dom-Pedro .....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20 .....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30 .....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haitien.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem .....	29 .....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem .....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
12	Cayes.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
13	Colon.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem .....	29 .....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
15	Géora.....	9 .....	Idem.....	Paraense .....	Idem.....	Cunard.
16	Idem.....	21 .....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
17	Curaçao.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
18	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Sirène.....	Voilier....	Hartog et C <sup>te</sup> .
19	Idem .....	10 .....	Idem.....	Hilde.....	Idem.....	Halm-Courant.
20	Gonaïves.....	29 .....	Idem.....	Thuringia.....	Vap. rég....	Brostrom.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
21	Jacmel .....	24 octobre.	Le Havre..	Albingia .....	Vap. rég...	Brostrom.
22	La Guayra .....	9 sept.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
23	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
24	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
25	Lisbonne.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
26	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	25 .....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Idem.
28	Mayaguez ( Porto- Rico).	9 .....	Idem.....	Silésia .....	Idem.....	Brostrom.
29	Idem.....	14 .....	Idem.....	Vera-Cruz .....	Idem.....	Génestad.
30	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
31	Maragnan.....	9 .....	Idem.....	Paraense .....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21 .....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
33	Montévidéo.....	8 .....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	10.....	Idem.....	Dotn-Pedro.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
37	Parà.....	9 .....	Idem.....	Paraense .....	Idem.....	Cunard.
38	Idem.....	21 .....	Idem.....	Augustine .....	Idem.....	Currie.
39	Puerto-Cabello.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
40	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
41	Port-au-Prince.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
42	Idem.....	29 .....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
43	Pernambuco.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
45	Progrésso.....	5 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
46	Puerto-Plata.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
48	Rib-Janelto.....	2 .....	Idem.....	Ville-de-Victoria	Idem.....	Chargeurs réunis.
49	Idem.....	17 .....	Idem.....	Ville - de - Ma- ranhao.	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	25 .....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Idem.
51	Santos.....	25 .....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Idem.
52	Santo-Domingo.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
53	Savanilla.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
55	Saint-Thomas.....	9 .....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	24 .....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
57	Tampico.....	5 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
58	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
60	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	E. Grosos.
61	Vera-Cruz.....	5 .....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
62	Idem.....	14 .....	Idem.....	Vera-Cruz .....	Idem.....	Génestad.

FAITS DIVERS.

---

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

---

*Jugement des tribunaux.*

Par jugement en date du 9 juillet 1886, le tribunal correctionnel d'Issoire a condamné M. X. . . . . à quinze jours d'emprisonnement pour dénonciation calomnieuse contre un facteur.

---

CABINET DU MINISTRE. — BUREAU DU PERSONNEL.

---

*Jugement des Tribunaux.*

Par jugement du tribunal correctionnel de Marseille, en date du 12 août 1886, le sieur L. . . . a été condamné, par récidive, à 100 francs d'amende pour menaces de mort envers un facteur des télégraphes dans l'exercice de ses fonctions.

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. LELIÈVRE, gardien de bureau à Laval, a trouvé dans la boîte aux imprimés une lettre scellée de cinq cachets et renfermant 100 francs qu'il a remise immédiatement au receveur.

M. BEURIER, facteur local à la Charité, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 10 fr. 70 cent. qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police.

M. MELLET, facteur à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet de la salle d'attente du bureau n° 63 un porte-monnaie contenant 160 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. BRIET, facteur auxiliaire des télégraphes à Sens, a trouvé sur la table de la salle d'attente un porte-monnaie contenant 55 francs qu'il s'est empressé de remettre au propriétaire.

M. MOUCHET, facteur local à Chamonix (Haute-Savoie), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie renfermant la somme de 9 fr. 10 cent. qu'il a remis à son receveur.

M. DUBONVILLE, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé dans une boîte aux lettres une feuille de 80 timbres-poste à 0 fr. 15 cent. qu'il a remise à son chef en rentrant de tournée.

M. COLLON, commis à Paris, bureau n° 26, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie renfermant 15 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. JOLY, facteur local à Saint-Mihiel (Meuse), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 10 francs qu'il a remis immédiatement au bureau de police.

M. BOISSET, facteur local à Champlitte (Haute-Saône), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a rendue à son propriétaire.

M. DEUDON, facteur auxiliaire au Havre, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant un billet à ordre de 180 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DROIT, facteur rural à Machelmont (Oise), a trouvé un couvert d'argent qu'il a remis immédiatement au maire de Chevincourt.

M. GUILLOU, commis auxiliaire à Montfort (Ille-et-Vilaine), a trouvé dans la salle d'attente de la gare un porte-monnaie renfermant 200 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. PERNETTE, facteur des télégraphes à Paris, place Vendôme, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 1,250 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GUAGNINO, facteur des télégraphes à Valence, a trouvé sur la voie publique un effet de commerce de 194 fr. 50 cent., qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GELLY, facteur local à Mayres (Ardèche), s'est empressé de rendre à la personne intéressée 50 francs qui lui avaient été donnés en trop.

M. CLAUSE, commis à la recette principale d'Arras, a remis à son receveur une montre en or qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. GELLY (Arsène), facteur rural à Largentière, a trouvé un bracelet en argent sur la voie publique qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. MEUNIER, facteur des télégraphes à la Rochelle, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 30 fr. 90 cent. qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. BRIARD, facteur rural à Maubert-Fontaine, a trouvé en cours de tournée des outils d'une valeur assez importante qu'il a remis au maire de Cernion.

M. HARLET, facteur rural à Fallon (Haute-Saône), a trouvé une montre en argent qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. DUFOUR, commis à Abbeville, a remis au receveur une bague en or et un porte-monnaie contenant 58 fr. 10 cent. qu'il avait trouvés sur la tablette de la salle d'attente.

M. ATHIMON, commis à la recette principale de Nantes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 34 fr. 50 cent. qui a pu être remis à son propriétaire.

M. SIMÉON, facteur local à Bormes (Var), a trouvé une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la receveuse.

M. LACOURT, facteur local à Deville-lès-Rouen, a remis à la receveuse un porte-monnaie contenant 1 fr. 80 cent., qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. CHAMPEAU, facteur-boîtier à Saint-Sorbin-en-Volloine (Drôme), a rendu à son receveur 50 francs que celui-ci lui avait donnés en trop dans une opération de recouvrement.

M. HULOT, facteur rural à Attigny (Ardennes), s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant 4 fr. 75 cent. qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. NOTAT, facteur rural à Poissons (Haute-Marne), a déposé entre les mains du maire de Saily une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. GUYOLOT, facteur local à Corbigny (Nièvre), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 20 francs qui a pu être remise à la personne intéressée.

M. VIALA, receveur à Saugues (Haute-Loire), a remis à son propriétaire 200 francs en billets de banque trouvés par lui dans un livret de caisse d'épargne qui lui avait été confié.

M. DELPECH, commis principal à Toulouse, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 2 fr. 20 cent., un timbre-poste de 0 fr. 15 cent., et une médaille, qu'il avait trouvés sur la tablette de la salle d'attente.

M. BÉGEL, facteur local à Saint-Sulpice-et-Calméyrac, a rendu à l'intéressé 16 francs que celui-ci lui avait remis en trop dans une opération de recouvrement.

M. BIGOURËT, facteur de ville à Montluçon, a remis à son propriétaire un porte-monnaie contenant 6 fr. 58 cent. qu'il avait trouvé en cours de distribution.

M. DENOUX, jeune facteur des télégraphes à Montluçon, a remis au receveur une pièce de 5 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. FORTIN, facteur local à Burie (Charente-Inférieure), a trouvé en cours de tournée un paquet contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. CLAVÉ, commis à la recette principale de Mont-de-Marsan, s'est empressé de rendre à l'intéressé une somme de 20 francs qui lui avait été donnée en trop la veille.

M. NICOLAS (Auguste), facteur à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau de Paris n° 4 un portefeuille contenant des valeurs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. FRICOTEL, facteur tubiste à Paris, bureau n° 14, s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant 33 fr. 65 cent. qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet.

M. PATROIS, commis des télégraphes à Paris, bureau n° 14, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 132 fr. 75 cent. qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. BONNIN, facteur de ville à Saint-Germain, a reçu dans les recouvrements opérés le 31 août une pièce de 20 francs en trop qu'il a remis au receveur.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. LEFORT, facteur rural à Grenade-sur-l'Adour (Landes), a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

M. AUTIÉ, facteur rural à Chalabre (Aude), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

M. BOSSÈGE, facteur local à Lesparre, a arrêté un cheval emporté attelé à une charrette et a évité ainsi de graves accidents.

M. BERNARD, facteur rural à Saint-Géraud (Allier), a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie.

M. SIMON, facteur local à Bégadan (Gironde), a arrêté un cheval emporté et a évité de graves accidents.

M. GENÉTAZ, facteur rural à Aime (Savoie), a sauvé un enfant en danger de se noyer.

M. TRÉMEL, facteur rural à la Roche-Derrien, a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie.

M. MARQUÈS, facteur des télégraphes à Montpellier, a pu, grâce à son dévouement, arrêter un commencement d'incendie.

M. AUDIBERT, facteur rural à Orpière (Hautes-Alpes), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

M. JOLIVET, facteur rural à Saint-Laurent-les-Bains (Ardèche), a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie.

M. SÉRIÉ, facteur rural à Chalabre, a contribué par son courage et son dévouement à éteindre un commencement d'incendie.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gougé.....	Directeur...	Avignon.....	7,000	Directeur...	Même résidence...	8,000
Cornevaux.....	C <sup>ie</sup> de direct.	Besançon.....	1,800	C <sup>ie</sup> de direct.	Laun.....	2,100
Roman.....	Idem.....	Constantine.....	2,100	Idem.....	Oran.....	2,100
Mallet.....	Commis.....	Chambéry.....	1,800	Commis.....	Bureau des réclama- tions.	1,900
Gruyer.....	Idem.....	Arras, direction...	1,800	Idem.....	Beauvais, direction.	1,800
Oudot.....	Idem.....	Orléansville.....	1,800	Idem.....	Constantine, direc- tion.	1,800
Royt.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Besançon, direction.	1,500
Pouillaude.....	Idem.....	Beauvais, direction.	1,500	Idem.....	Arras, direction...	1,500
Millasseau.....	Idem.....	Issoudun.....	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon, direction.	1,500
Bonafoux.....			"	Expédition - naire.	Bureau des réclama- tions.	1,000
Guilleraud.....			"	Idem.....	D <sup>on</sup> du matériel et de la construc- tion.	1,000
Tournier.....	Receveur.....	Oran-Karguentah..	3,500	Recev. princ.	Oran.....	3,500
Mouchet.....	Idem.....	Miliana.....	3,500	Receveur.....	Oran-Karguentah..	3,500
Dubousquet.....	Idem.....	Tréville.....	3,500	Idem.....	Paris 27.....	3,500
Perrot.....	Idem.....	Grenoble, cours Ber- sial.	3,500	Idem.....	Cette.....	3,500
Corneau.....	Idem.....	Vendôme.....	3,500	Idem.....	Tréville.....	3,500
Morisot.....	Comm. princ.	Grenoble R. P. ....	3,600	Idem.....	Grenoble, cours Ber- sial.	3,500
Lévy.....	Idem.....	Paris 28.....	3,300	Idem.....	Paris 28.....	3,000
6 Vatchied.....	Receveur.....	En.....	3,000	Idem.....	Vendôme.....	3,000
Crolard.....	Idem.....	Lamballe.....	2,700	Idem.....	En.....	3,000
Malraison.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbes.....	3,000	Idem.....	Miliana.....	3,000
Klecker.....	Idem.....	Lesparre.....	2,700	Idem.....	Bordeaux-Bastide..	3,000
M <sup>lles</sup> Mazot.....			"	Receveuse...	Angoulins.....	800
Lévy.....			"	Idem.....	Canaples.....	800
Fierobe.....	Receveuse...	Montferrand.....	1,000	Idem.....	Faverney.....	1,000
Patouillet.....	Idem.....	Sacquenay.....	800	Idem.....	Montferrand.....	800
M <sup>me</sup> Chiavarini.....			"	Idem.....	Sacquenay.....	800
M <sup>lle</sup> Crozet.....	Employée...	Poste central de Paris	1,300	Idem.....	Martignat.....	1,200
M. Lamarque.....	Receveur.....	Souppesse.....	1,200	Receveur.....	Roqufort-des-Lâ- des.	1,200
M <sup>lles</sup> Rogeon.....			"	Receveuse...	Archigny.....	800
Fux.....	Receveuse...	Nangis.....	1,800	Idem.....	Puiseaux.....	1,800
Salva.....	Idem.....	Blain.....	1,400	Idem.....	Nangis.....	1,600
M. Chameau.....	Receveur.....	La Guerche.....	1,200	Receveur.....	Blain.....	1,200
M <sup>lles</sup> Rogeon.....	Receveuse...	Archigny.....	800	Receveuse...	Lavausseau.....	800
Nègre.....	Idem.....	Cannet-du-Luc.....	1,000	Idem.....	Lorgues.....	1,000
Martincourt.....		Ancienne receveuse.	"	Idem.....	Cannet-du-Luc.....	1,800
M <sup>me</sup> Lartigue.....	Receveuse...	Soumoulon.....	1,200	Idem.....	Palikao.....	1,200
M <sup>lles</sup> Laporte.....	Idem.....	Hennays.....	1,000	Idem.....	Soumoulon.....	1,000
Marc.....	Idem.....	Laplumé.....	1,000	Idem.....	Saint-Bazille.....	1,000
Crouzeilles.....			"	Idem.....	Laplumé.....	800
M <sup>mes</sup> Du Saussois du Jou.	Receveuse...	Plancoët.....	1,200	Idem.....	Château-Lavallière.	1,200
Lefebvre.....	Idem.....	Jugon.....	1,400	Idem.....	Plancoët.....	1,400
M <sup>lles</sup> Amice.....	Idem.....	Loquivy-Plougras..	1,000	Idem.....	Jugon.....	1,000
Sabail.....			"	Idem.....	Loquivy-Plougras..	800
Burtin.....	Receveuse...	Sciez.....	1,000	Idem.....	Ambronay.....	1,000
Blanc.....	Idem.....	Ambronay.....	1,200	Idem.....	Vanvey.....	1,200
M <sup>me</sup> Augoyat.....	Idem.....	Vanvey.....	1,400	Idem.....	Sciez.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Rémond.....	Receveuse...	Rigny-le-Ferron...	1,000	Receveuse...	Fontaine-les-Grès..	1,000
M <sup>me</sup> veuve Henry..	.....	.....	"	Idem.....	Rigny-le-Ferron...	1,000
M <sup>lles</sup> Schwentzer..	.....	.....	"	Idem.....	Larzacourt.....	800
Massiou.....	Receveuse...	Senarpont.....	1,000	Idem.....	Croisy-sur-Andelle.	1,000
Barat.....	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Senarpont.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Cassot..	Receveuse...	Puy-de-Serre.....	800	Idem.....	Fontaines.....	800
M. Gautier.....	.....	.....	"	Receveur...	Puy-de-Serre.....	800
M <sup>me</sup> veuve Agry...	Receveuse...	Limours.....	1,600	Receveuse...	Beaumont-le-Roger.	1,600
M <sup>lles</sup> Issarti.....	Idem.....	Bonnelles.....	1,000	Idem.....	Limours.....	1,200
Lerebours.....	.....	.....	"	Idem.....	Bonnelles.....	800
Gayral.....	.....	.....	"	Idem.....	Mangiennes.....	800
Galle.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Romans.....	800
M <sup>mes</sup> veuve Coupet- Bidau.	Receveuse...	La Palud.....	1,400	Idem.....	Lauris-sur-Durance.	1,600
Meuron.....	Idem.....	Maël-Carhaix.....	1,200	Idem.....	Bégard.....	1,200
M <sup>lle</sup> Mahé.....	.....	.....	"	Idem.....	Maël-Carhaix.....	800
M. Fadeuilhe...	Commis.....	Bordeaux-Bastide..	2,100	Receveur...	Lesparre.....	2,000
M <sup>lle</sup> Coquat.....	Receveuse...	Saint-Julien-sur- Reyssouse.	1,400	Receveuse...	Miribel.....	1,400
M <sup>me</sup> Lalue.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Julien-sur- Reyssouse.	800
M <sup>lles</sup> Gobineau-Bois- naudin.	Receveuse...	Grand-Auverné....	800	Idem.....	Les Aubiers.....	800
Duméz.....	Idem.....	Les Aubiers.....	1,400	Idem.....	Grand-Auverné....	1,400
Gisclon.....	Idem.....	Cargèse.....	800	Idem.....	Diou.....	800
Marchioni.....	Idem.....	Nonza.....	800	Idem.....	Cargèse.....	800
MM. Piétri (Jean).	.....	.....	"	Receveur...	Nonza.....	800
Gérard.....	Receveur...	Aire-sur-la-Lys....	2,400	Idem.....	Rambervillers.....	2,400
Bousquet.....	Idem.....	Rambervillers.....	2,000	Idem.....	Aire-sur-la-Lys....	2,000
M <sup>me</sup> veuve Gély...	Receveuse...	Salindres.....	1,200	Receveuse...	Carnoules.....	1,200
M <sup>lle</sup> Grandon.....	Idem.....	Serverette.....	1,200	Idem.....	Salindres.....	1,200
MM. Denat.....	Receveur...	Marennes.....	2,000	Receveur...	Lamballe.....	2,000
Coindeau.....	Commis.....	Poitiers.....	2,400	Idem.....	Loudun.....	2,200
M <sup>lle</sup> Quillier.....	Receveuse...	Le Grotoy.....	1,000	Receveuse...	Même service.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Morel..	.....	.....	"	Idem.....	Treffort.....	800
M. Borel.....	Receveur...	Châteauneuf-de- Mazenc.	1,400	Receveur...	Peyruis.....	1,400
M <sup>lle</sup> Paume.....	.....	.....	"	Receveuse...	Châteauneuf-de- Mazenc.	800
M. Pravaz.....	Receveur...	La Clayette.....	2,000	Receveur...	Saint-Jean-de-Mau- rienne.	2,000
M <sup>me</sup> Pellissier....	Receveuse...	Montravel.....	1,400	Receveuse...	La Clayette.....	1,600
M <sup>lle</sup> Mansion.....	Idem.....	Neauphle-le-Châ- teau.	1,600	Idem.....	Gaillon.....	1,600
M <sup>me</sup> Caen.....	Idem.....	Andrézy.....	1,400	Idem.....	Neauphle-le-Châ- teau.	1,600
M <sup>lles</sup> Mortillet....	Idem.....	Moliens.....	1,000	Idem.....	Andrézy.....	1,000
Cazet.....	Idem.....	Axat.....	800	Idem.....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	800
Audirac.....	.....	.....	"	Idem.....	Axat.....	800
M. Cornet.....	.....	.....	"	Receveur...	Ras-el-Oued.....	1,200
M <sup>lles</sup> Pourcelot...	Receveuse...	Saint-Galmier.....	1,800	Receveuse...	Clairac.....	1,800
Thidet.....	Idem.....	Clairac.....	1,600	Idem.....	Saint-Galmier.....	1,600
M <sup>mes</sup> ve Chaudron..	Idem.....	Montigny-le-Roi...	1,400	Idem.....	Louppy-sur-Loison.	1,400
veuve Couvet..	Idem.....	Saint-Loup-sur-Au- jon.	800	Idem.....	Montigny-le-Roi...	800
Thoumini de la Haulle.	Idem.....	Velaux.....	1,400	Idem.....	Aïn-el-Hadjar....	1,400
veuve Doradil.	Idem.....	Aïn-el-Hadjar....	1,000	Idem.....	Velaux.....	800
M <sup>lle</sup> Millet.....	Idem.....	Le Pellerin.....	1,400	Idem.....	Pouliguen.....	1,400
M <sup>me</sup> Bourlot.....	Idem.....	L'Hermitage-Lorge.	1,200	Idem.....	Le Pellerin.....	1,200
M <sup>lles</sup> Dubois.....	Idem.....	Palinges.....	1,400	Idem.....	Meysse.....	1,400
Kolczyuski...	Idem.....	Coulmier-le-Sec...	1,400	Idem.....	Palinges.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Anceaux .....	Receveuse...	Egris-Hes-le-Bocage	800	Receveuse...	Coulmier-le-Sec...	800
M. Larroque.....	Receveur.....	La Française.....	1,400	Receveur.....	Monbahus.....	1,400
M <sup>lle</sup> Olivier.....	.....	.....	"	Receveuse...	Les Epesses.....	800
M. Michel.....	.....	.....	"	Receveur...	Goult.....	800
M <sup>lle</sup> Fauche.....	.....	.....	"	Receveuse...	Egriselles-le-Bocage	800
M <sup>mo</sup> Merlin.....	Receveuse...	Saint-Blin.....	1,200	Idem.....	Montmerle.....	1,200
M <sup>lles</sup> Baugeois.....	Idem.....	Froncles.....	1,000	Idem.....	Saint-Blin.....	1,000
Cohon.....	Idem.....	Vanault-les-Dames..	800	Idem.....	Froncles.....	800
Amet-Jamar.....	.....	.....	"	Idem.....	Vanault-les-Dames..	800
Cassaigne.....	Employée...	Recette principale de la Seine.	1,000	Idem.....	La Française.....	1,000
Rambier.....	.....	.....	"	Idem.....	Serverette.....	800
Vieux.....	Receveuse...	Bessée-sur-Durance.	800	Idem.....	Orpierre.....	800
M <sup>mo</sup> Signoret.....	Idem.....	Cuers.....	1,400	Idem.....	Ollioules.....	1,600
MM. Bottin.....	Receveur...	Saint-Vallier-de- Thiery.	1,400	Receveur...	Cuers.....	1,400
Stève.....	Idem.....	Oued-Zenati.....	1,200	Idem.....	Saint-Vallier-de- Thiery.	1,200
M <sup>me</sup> Sevin.....	Receveuse...	Pressigny-le-Grand.	1,000	Receveuse...	Oued-Zenati.....	1,000
M <sup>lles</sup> Longère.....	Idem.....	Raissac-d'Aude....	800	Idem.....	Montrevel.....	800
Cazet.....	Idem.....	Azat.....	800	Idem.....	Raissac-d'Aude....	800
M <sup>me</sup> veuve Coupet- Bidau.	Idem.....	La Palud.....	1,400	Idem.....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	1,600
M <sup>lles</sup> Cazeaux.....	Idem.....	Licq-Athorey.....	800	Idem.....	Lagor.....	800
Vertamy.....	Idem.....	Androst.....	1,400	Idem.....	Preixan.....	1,400
M <sup>mes</sup> Schaw-Ayala..	Idem.....	Monans-Sartoux... .....	1,600	Idem.....	Même résidence...	1,800
Robin.....	.....	.....	"	Idem.....	Coullons.....	800
M <sup>lles</sup> Meynard.....	.....	.....	"	Idem.....	Maraussan.....	800
Béchet.....	.....	.....	"	Idem.....	Arc-les-Gray.....	800
Girard.....	.....	.....	"	Idem.....	Menotey.....	800
Caboche.....	.....	.....	"	Idem.....	Blendecques.....	800
M <sup>me</sup> Jarry.....	Receveuse...	Saint-Remy-les-Che- vreuse.	800	Idem.....	Villiers-le-Bel....	800
M <sup>lle</sup> Lesné.....	Idem.....	Lardy.....	1,400	Idem.....	Saint-Remy-les-Che- vreuse.	1,400
M <sup>me</sup> Le Sueur de Givry.	Idem.....	Neuilly-sur-Eure... .....	1,200	Idem.....	Lardy.....	1,200
M <sup>lles</sup> Tréhen.....	Idem.....	Bourbriac.....	1,000	Idem.....	L'Hermitage-Lorge.	1,000
Dafort.....	.....	.....	"	Idem.....	Bourbriac.....	800
Delaune.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Loup-sur-Au- jon.	800
MM. Raachet.....	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	3,000
Pierre.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Rival.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Lafon.....	Comm. princ.	Idem.....	3,000	Idem.....	Même ligne.....	3,000
Lautier.....	Commis.....	Ambulant ligne des Pyrénées.	2,700	Comm. princ.	Ligne des Pyrénées.	2,700
Rougé.....	Idem.....	Marseille R. P....	2,700	Idem.....	Même service.....	2,700
Sueur.....	Comm. princ.	Paris R. P. Arrivée..	2,700	Idem.....	Paris 63.....	2,700
Bourdet.....	Idem.....	Paris 45.....	2,700	Idem.....	Paris, palais de l'In- dustrie.	2,700
Monnory.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	3,000	Idem.....	Paris 45.....	3,000
Bèche.....	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	3,000	Idem.....	Privas.....	3,000
Manuelli.....	Idem.....	Vichy.....	2,700	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	2,700
Ferry.....	Idem.....	Paris 54.....	2,700	Idem.....	Paris 5.....	2,700
Manuelli.....	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Villefranche-sur- Saône.	2,700
Guerbert.....	Commis.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	2,700
Daban.....	Comm. princ.	Bagnères-de-Bigorre	3,600	Idem.....	Nice, central.....	3,600
Santini.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	2,700	Idem.....	Grenoble.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Bresson.....	Com. princ.	Vichy.....	3,300	Com. princ.	La Rochelle.....	3,300
Barbier.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Sauvat.....	Commis....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,700	Idem.....	Même ligne.....	2,700
Salicetti.....	Agent du ser- vice mar <sup>me</sup> .	Ligne du Mexique et des Antille.	3,000	Agent du ser- vice mar <sup>me</sup> .	Ligne de l'Indo- Chine.	3,000
Kmorvant.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	2,700
Dumoulin.....	Commis....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,700	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700
Durin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Commis....	Marseille R. P....	1,800
Daniel.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Avesnes.....	1,800
Boucheron....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
Gros.....	Idem.....	Rodez.....	1,500	Idem.....	Saint-Affrique....	1,500
Blazi.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,100
Boudin.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Batna.....	2,700
Mourin.....	Com. princ.	Paris 63.....	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Fontugne.....	Commis....	Nîmes R. P.....	2,400	Idem.....	Nîmes, boulevard Gambetta.	2,400
Delmas.....	Idem.....	Le Creusot.....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Monneret dit Sidony.	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Prangrueber..	Idem.....	Paris 42.....	2,400	Idem.....	Paris, palais de l'In- dustrie.	2,400
Lecoanet.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris 48.....	1,800
Martin.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Durègne.....	Idem.....	Tonkin.....	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800
Beaubois.....	Idem.....	Paris 52.....	1,800	Idem.....	Paris, palais de l'In- dustrie.	1,800
Debref.....	Idem.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Paris 37.....	1,500
George.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Bellat.....	Idem.....	Trouville.....	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Vignes.....	Idem.....	Agen R. P.....	2,400	Idem.....	Toulouse, central..	2,400
Bouquet.....	Idem.....	Paris 26.....	2,700	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,700
Bourseul.....	Idem.....	Périgueux.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Mousnier-Des- champs.	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Périgueux.....	1,800
Gilles.....	Idem.....	Castres.....	1,800	Idem.....	Narbonne, gare de contrôle.	1,800
Gros.....	Idem.....	Narbonne, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Castres.....	1,800
Hervé.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Rennes, central...	1,500
Renault.....	Idem.....	Rennes, central...	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Kloster.....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,800	Idem.....	Nancy, gare.....	1,800
Valter.....	Idem.....	Nancy, gare.....	2,100	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100
Deloy.....	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100	Idem.....	Evreux.....	2,100
Brégeat.....	Idem.....	Evreux.....	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Villain.....	Idem.....	Dijon, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Carion.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Dijon, central.....	1,500
Rezeda.....	Idem.....	Mostaganem.....	1,800	Idem.....	Oran R. P.....	1,800
Bresson.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,800	Idem.....	Mostaganem.....	1,800
Gonon.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100
Audinot.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Geléhart.....	Idem.....	Brest, central...	2,700	Idem.....	Paris, central...	2,700
Wadoux.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Douai.....	1,500
Castéra.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Goirand.....	Idem.....	Royat.....	2,100	Idem.....	Paris 2.....	2,100
Locasse.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Douai.....	2,100
Tonneltier...	Idem.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central..	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lassalles.....	Commis.....	Alger R. P.....	2,100	Commis.....	Orléansville.....	2,100
Imbert.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Tlemcea.....	2,100
Richard.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Bourgeois.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Buzenac.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Porterès.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,500
Leylavergne.....	Idem.....	Paris 53.....	1,500	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500
Devaux.....	Idem.....	Bourges, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Paris 53.....	2,100
Ruchier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambt, ligne de Lyon	1,800
Azéma.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,500	Idem.....	Blidah.....	1,500
Fauvez.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Payroulou.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Blidah.....	1,800
Grandrup.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Perié.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Henry.....	Idem.....	Paris 35.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Bethoulle.....	Idem.....	Limoges R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 35.....	2,100
Combette.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100	Idem.....	Limoges R. P.....	2,100
Gaufroy.....	Idem.....	Saint-Valery-en- Caux.	1,500	Idem.....	Beauvais R. P.....	1,500
Barjavel.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Avignon R. P. ...	1,800
Vialet.....	Idem.....	Cauterets.....	2,100	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Revillet.....	Idem.....	Moulins R. P.....	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Peyraud.....	Idem.....	Royat.....	2,100	Idem.....	Moulins R. P.....	2,100
Durand.....	Idem.....	Cauterets.....	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Scity.....	Idem.....	Paris 7.....	1,800	Idem.....	Charenton-le-Pont.	1,800
Bouché.....	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Douzamy.....	Idem.....	Laon R. P.....	2,100	Idem.....	Laon, gare.....	2,100
Leclère.....	Idem.....	Fécamp.....	2,700	Idem.....	Laon R. P.....	2,700
Reavez.....	Idem.....	Reims, bur. prin- cipal.	1,800	Idem.....	Fécamp.....	1,800
Genay.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,800	Idem.....	Reims, bur. prin- cipal.	1,800
Absil.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	2,400
Lapicque.....	Idem.....	Épernay.....	2,100	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	2,100
Defrance.....	Idem.....	Vitry-le-François...	1,500	Idem.....	Épernay.....	1,500
François.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,800	Idem.....	Vitry-le-François..	1,800
Champonnois.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,800
Crevelliez.....	Idem.....	Ad <sup>on</sup> centr., bur. des réclamations.	2,500	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,400
Girard.....	Idem.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Thiaucourt.....	Idem.....	Paris 68.....	1,800	Idem.....	Paris 61.....	1,800
Chapiron.....	Idem.....	Paris 22.....	2,100	Idem.....	Paris 68.....	2,100
Jacotot.....	Idem.....	Royan.....	2,100	Idem.....	Paris 22.....	2,100
Bruneau.....	Idem.....	Paris 73.....	2,700	Idem.....	Paris 54.....	2,700
Dubourdiou.....	Idem.....	Cauterets.....	2,400	Idem.....	Paris 73.....	2,400
Loiseau.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Specel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Duffau.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800
Lassus.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Carré de Lu- sancay.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Odet.....	Idem.....	Privas.....	1,800	Idem.....	Chambéry R. P. ...	1,800
Fosseret.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Privas.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Rambert.....	Idem.....	Vienne.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bœuf.....	Commis.....	Les Eaux-Bonnes..	1,800	Commis.....	Vienne.....	1,800
Longuet.....	Idem.....	Trouville.....	2,100	Idem.....	Paris 47.....	2,100
Bizet.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Adam.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Mouls.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 49.....	2,400
Grat.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400
Ricard.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Romary.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Beurier.....	Idem.....	Cabourg.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Navarre.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Salon.....	1,500
Truphène.....	Idem.....	Vichy.....	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Amary.....	Idem.....	Dijon, central....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Lefèvre.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Dijon, central....	1,500
Gimbert.....	Idem.....	Nîmes, boulevard Gambetta.	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Coulomb.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500	Idem.....	Nîmes, boulevard Gambetta.	1,500
Bouveron.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,100
Séchaud.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Kihl.....	Idem.....	Le Mont-Dore....	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Destruel.....	Idem.....	Montélimar.....	1,800	Idem.....	Agen R. P.....	1,800
Cleugnet.....	Idem.....	Trouville.....	2,100	Idem.....	Paris 47.....	2,100
Froment.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Montélimar.....	1,500
Vessièrè.....	Idem.....	Paris 26.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Rogie.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Paris 26.....	2,400
Louveau.....	Idem.....	Calais, bureau prin- cipal.	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Vasseur.....	Idem.....	Épernay.....	2,100	Idem.....	Calais, bureau prin- cipal.	2,100
Comat.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Épernay.....	1,500
Chaput.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Deloulay.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Grouazel.....	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	2,100	Idem.....	Tonkin.....	2,100
Chaussin.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Vidal.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Barrière.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Lachat.....	Idem.....	Paris 33.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Athénoux.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Gal.....	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Mialhe.....	Idem.....	Bordeaux, central.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Coulon.....	Idem.....	Roanne.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Durand.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Vinel.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Rolland.....	Idem.....	Paris 63.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lucas.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Brest, central....	2,100
Leclère.....	Idem.....	Laon R. P.....	2,700	Idem.....	Fécamp.....	2,700
Dupont.....	Idem.....	Fécamp.....	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,800
Grimaud.....	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Gladin.....	Idem.....	Evian-les-Bains....	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,800
Buré.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500	Idem.....	Issoudun.....	1,500
Millavet.....	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,500	Idem.....	La Rochelle, gare de contrôle.	1,500
Clarac.....	Idem.....	La Rochelle, gare de contrôle.	1,500	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,500
Vidal.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	2,100	Idem.....	Paris, central....	2,100
Rey.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.
MM. Bley.....	Commis. ....	Bagnères-de-Luchon	1,500	Commis ....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Texier.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Neufchâtel-en-Bray.	"	Idem.....	Rouen R. P. ....	1,500
Senéchal.....	Idem.....	Le Tréport.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Lacaze.....	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Thomas.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Sarcey.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Mâcon R. P.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	1,500
Gimbert.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Nîmes, boulevard Gambetta.	1,500
Fayet.....	Idem.....	Angers R. P.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	1,500
Fontel.....	Idem.....	Caen, rue Singer..	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Forceville.....	Idem.....	Sains.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Dieppe.....	"
Beudin.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Le Tréport.....	"
Rieux.....	Idem.....	Ain-Beida.....	"	Idem.....	Constantine R. P..	"
Monnet.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Ferry.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"	Idem.....	Dijon, central....	"
Salson.....	.....	.....	"	Idem.....	La Rochelle R. P..	"
Domès.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Marseille, central.	"	Idem.....	Constantine R. P..	"
Bauzan.....	Idem.....	Marseille R. P....	"	Idem.....	Marseille, central.	"
Périer.....	.....	.....	"	Idem.....	Aix-en-Provence...	"
Lechippey.....	.....	.....	"	Idem.....	Bayeux.....	"
Plancher.....	Stagiaire sur- numéraire.	Moras.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Bienaimé.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris 45.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Latouche.....	Idem.....	Laigle.....	"	Idem.....	Caen, rue Singer..	"
Mondon.....	Idem.....	Château-d'Oléron..	"	Idem.....	Laigle.....	"
Gouzin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Troyes R. P.....	"
Dupau.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Melun R. P.....	"
Bardoux.....	Idem.....	Dijon R. P.....	"	Idem.....	Dijon, central....	"
Perrin.....	Idem.....	Reims, bureau prin- cipal.	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Labaloue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Macary.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Grapiu.....	Idem.....	Auxonne.....	"	Idem.....	Dijon, central....	"
Dupuy.....	Stagiaire sur- numéraire.	Villemontais.....	"	Idem.....	Auxonne.....	"
Rolland.....	Agent trieur.	Paris R. P. D.....	1,200	Agent trieur.	Paris R. P. Arrivée.	1,200
Ferré.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Alademise.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,400	Idem.....	Tours, gare.....	1,400
Lemoine.....	Gardien de bureau.	Laon R. P.....	1,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Mailles.....	.....	.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Lyon.	1,200
Delacroix.....	.....	.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200



## DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

## N° 10

## SOMMAIRE.

	Pages.
CONCESSION d'une Médaille d'honneur.....	225
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques, belges et canadiens.....	225
LISTE des journaux belges.....	227
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 <sup>e</sup> classe.....	227
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	228
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	228
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	230
BÂTIMENTS en partance.....	230
FAITS divers.....	235
NOMINATIONS et promotions.....	237

*Concession d'une Médaille d'honneur.*

Par arrêté du 8 octobre 1886, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. Marot (René-Félix), facteur-chef à Poitiers ; vingt-neuf ans et demi de services irréprochables, un an et demi de services militaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

## BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

New King's Road, Fulham..... S. W.

*Angleterre.*

Bellevue Road.....	Ramsgate.	Lapwing Lane.....	Manchester.
Cholmondley.....	Whitchurch, Salop.	Mount Pleasant (Kendal)	Kendal.
Danesmoor.....	Chesterfield.	Nesscliffe.....	Shrewsbury.
Emley.....	Wakefield.	Pengam.....	Cardiff.
Headless Cross.....	Redditch.	Rhosdu.....	Wrexham.
High Garrett.....	Braintree.	S <sup>t</sup> -Andrews.....	Bath.
Homesdale Road (Bromley Kent).....	Bromley, Kent.	Semley Station.....	Shaftesbury.
Kirkland.....	Kendal.	Sopley.....	Ringwood.
		Summit.....	Manchester.
		Whittlesford.....	Cambridge.

*Écosse.*

London Road.....	Glasgow.		Titchfield Street.....	Kilmarnock.
Peterculter.....	Aberdeen.		Wellington Street.....	Kilmarnock.
Port Errol.....	Ellon.			

*Irlande.*

Clonbur.....	Claremorris.
--------------	--------------

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de:* Bow. Bow Road, n° 188, near the Church E, *maintenir* Bow, near the Church, E.

*Angleterre.*

*Après* Blaenau Festiniog, *supprimer dans la 2<sup>e</sup> colonne* Merionethshire.

— Knighton, *supprimer dans la 2<sup>e</sup> colonne* Radnorshire.

— Machynlleth, *supprimer dans la 2<sup>e</sup> colonne* Montgomeryshire.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Angleterre.*

Maghull Station.....	Liverpool.
Saint-James Street.....	Bath.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste belges.*

L'office des postes de Belgique a notifié la suppression du bureau de Bois-le-Duc.

Les agents sont invités à biffer le nom de ce bureau sur la nomenclature des bureaux belges admis à l'échange des mandats internationaux.

*Nomenclature des bureaux canadiens.*

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à participer à l'échange des mandats internationaux :

NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

Brockton.....	York.....	Ontario.
Fort William West.....	Algoma.....	Ontario.
Klock's Mills.....	Nipissing.....	Ontario.
Port Hammond.....	New Westminster.....	Colombie britannique.
Rat Portage.....	Algoma.....	Ontario.
Riverside.....	York.....	Ontario.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Adélaïde.....	Middlesex.....	Ontario.
Broadview.....	.....	Assiniboia.
Maple Bay.....	Vancouver.....	Colombie britannique.
Middle Saint Francis.....	Victoria.....	Nouveau-Brunswick.
Milford.....	Prince Edward.....	Ontario.

*Liste des journaux belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1° NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER.</b>						
<i>De Plaamsche Illustratie</i> . . . . .	Bruxelles..	3 mois . . . . .	2 15	1 90	0 25	Il n'est pas déli- vré d'abonnement de moins de trois mois.
		6 mois . . . . .	4 30	4 05	0 25	
		12 mois . . . . .	8 60	8 33	0 27	
<b>2° NOUVEAUX PRIX D'ABONNEMENT.</b>						
<i>Annales parlementaires</i> . . . . . (Compte rendu.) — Per- cepteur des postes.	Bruxelles..	Session . . . . .	10 83	10 50	0 33	
<i>Compte rendu analytique des débat</i> s de la Chambre. — Percepteur des postes. (Édition française ou fla- mande.)	Bruxelles..	Session . . . . .	6 75	6 50	0 25	
<i>Le Mousquetaire</i> . . . . .	Bruxelles..	3 mois . . . . .	2 15	1 90	0 25	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.
		6 mois . . . . .	4 30	4 05	0 25	
		9 mois . . . . .	5 95	5 70	0 25	
		12 mois . . . . .	7 60	7 35	0 25	

**DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 3<sup>e</sup> BUREAU. (SERVICE CENTRAL.)**

Un nouveau bureau mixte de poste et de télégraphe sera ouvert au public le 1<sup>er</sup> novembre prochain, à l'angle de la rue Alexandre-Dumas et du boulevard Voltaire, à Paris.

A partir de la même date, le bureau télégraphique établi rue de Lancry, dans l'hôtel des chambres syndicales, sera supprimé.

**DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.**

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Vienne . . . . .	Champigny le-Sec . . . . .	18 septembre 1886 . .	7731
Ariège . . . . .	Castelnau-Durban . . . . .	20 septembre 1886 . .	7733
Côtes-du-Nord . . . . .	Pléhérel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7734
Mayenne . . . . .	Saint-Berthevin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7735
Loir-et-Cher . . . . .	Mesland . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7736
Haute-Garonne . . . . .	Gaillac-Toulza . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7737
Lot-et-Garonne . . . . .	Bruch . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7738
Lot . . . . .	Cénevières . . . . .	21 septembre 1886 . .	7739
Aude . . . . .	Missègre (1) . . . . .	20 septembre 1886 . .	7310
Puy-de-Dôme . . . . .	Tours-sur-Meymont . . . . .	21 septembre 1886 . .	7740
Charente-Inférieure . . . . .	Lusant . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7741
Drôme . . . . .	Saint-Sorlin (2) . . . . .	24 septembre 1886 . .	7007
Bouches-du-Rhône . . . . .	Les Milles, commune d'Aix . . . . .	29 septembre 1886 . .	7743
Somme . . . . .	Rollot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7744
Côte-d'Or . . . . .	Voullaines (2) . . . . .	8 octobre 1886 . . . . .	7483
Eure-et-Loir . . . . .	Frazé . . . . .	9 octobre 1886 . . . . .	7745

(1) Conversion en recette simple des postes de 4<sup>e</sup> classe de la recette municipale existant actuellement dans cette localité.

(2) Conversion en recette simple des postes de 4<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant actuellement dans cette localité.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
— BUREAU DU SERVICE SÉDENTAIRE DES BUREAUX.

*Créations de bureaux de poste.*

Les deux nouveaux bureaux mixtes créés à Paris prendront la dénomination et les numéros ci-après :

Rue Clément-Marot, n° 86,  
Rue Alexandre-Dumas, n° 87.

Le bureau de Paris n° 66, transféré de la rue Jouffroy à la rue Meissonnier, conservera son numéro d'ordre, mais prendra la dénomination « Paris, rue Meissonnier. »

Par décision ministérielle, en date du 31 août 1886, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé, sur sa demande, à la commune de Saint-Florent, pour la section du Martinet (Gard) en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Cet établissement a pris le n° d'ordre 7,732.

Par décision ministérielle, en date du 31 août 1886, l'établissement de facteur-boîtier de l'État existant dans la commune de Guérard (Seine-et-Marne) est transformé en recette municipale. Ce bureau a pris le n° d'ordre 3,105.

Par décision ministérielle du 2 juillet 1886, est autorisée l'adjonction d'un service télégraphique municipal au bureau de poste de « Le Plot » (Haute-Savoie) sous la dénomination de « Le Plot-Groisy ». En conséquence ce bureau mixte prendra à l'avenir l'appellation de « Le Plot-Groisy ».

Aux termes d'une décision ministérielle, la recette simple mixte concédée par décision du 17 août 1886 à la ville d'Avignon (Vaucluse), dans le quartier de la place Pie, prendra le nom de « Avignon-Place-Pie » et le n° d'ordre 7,742.

Aux termes d'une décision ministérielle du 22 septembre 1886, l'établissement de facteur-boîtier existant dans la commune de Darnets (Corrèze) sera transféré à Soudeilles (même département). Il prendra la dénomination de Soudeilles.

Par décision ministérielle, en date du 18 septembre 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Aïn-Kerma (Constantine), traitement : 1,000 francs.

Par décision ministérielle, en date du 18 septembre 1886, l'établissement mixte de facteur-boîtier existant à Aïn-Bessen (Alger) est transformé en recette mixte municipale sous réserve des engagements contractés par la commune d'Aïn-Bessen.

Par décision ministérielle, en date du 20 septembre 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Littré (Alger), traitement : 1,000 francs.

Par décision ministérielle, en date du 9 octobre 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Blad-Touaria (Oran), traitement : 1,000 francs, et un bureau de distribution auxiliaire dans chacune des localités de Seddouck et de Seriana (Constantine).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Athis-Mous. M. ☒ (Seine-et-Oise).....	10 oct. 1886.	Brandon. M. ☒ (Saône-et-Loire).....	10 oct. 1886.
Barran. M. ☒ (Gers)....	<i>Idem.</i>	Champagné-Saint-Hilaire. M. ☒ (Vienne).....	25 sept. 1886.
Blacé. M. ☒ RG. (Rhône). <i>Idem.</i>			



Châteauponsac. M. ☒ (H <sup>te</sup> - Vienne). . . . . 10 oct. 1886.	Meillerie. M. ☒ RG. (H <sup>te</sup> - Savoie) . . . . . 25 sept. 1886.
Feuquières. M. ☒ RG. (Somme). . . . . <i>Idem.</i>	Rançon. M. ☒ (Haute- Vienne). . . . . 10 oct. 1886.
Garnache (La). M. ☒ (Vendée). . . . . <i>Idem.</i>	Raulhac. M. ☒ (Cantal). . . . . <i>Idem.</i>
Lignac. M. ☒ RG. (Indre). <i>Idem.</i>	Vaux. M. ☒ RG. (Rhône). <i>Idem.</i>

b) Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.

Andernos. M. RG. (Gi- ronde). . . . . 10 oct. 1886.	Pontavert. M. RG. (Aisne). 10 oct. 1886.
Langennerie - Chanceaux. M. RG. (Indre-et-Loire) <i>Idem.</i>	Ruffosse-Saussemesnil. M. (Manche) . . . . . 25 sept. 1886.

**2° Modifications et transformations.**

- Au lieu de :* Athis-Mons, 1 kil. (Seine-et-Oise. *lire :* Athis-Mons, V. (Seine-et-Oise).  
 ———— Boucau (Le), 1 kil. (Basses-Pyrénées), *lire :* Boucau (Le) V. (Basses-Pyrénées).  
 ———— Château-Ponsac, 1 kil. (Haute-Vienne), *lire :* Château-Ponsac, V. (Haute-Vienne).  
 ———— Garnache D. (Vendée), *lire :* Garnache V. (Vendée).  
 ———— Lérouville, 1 kil. (Meuse), *lire :* Lérouville V. (Meuse).  
 ———— Renaison. M. RG. (Loire), *lire :* Renaison. M. ☒ RG. (Loire).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Bazoches-sur-Honne. M. ☒ (Orne).	Estrées-Saint-Denis. M. ☒ (Oise).
Bègles. M. ☒ (Gironde).	Plabennec. M. ☒ (Finistère).
Caudbec-les-Elbeuf. M. ☒ (Seine-Infér <sup>re</sup> ).	Prez-en-Pail. M. ☒ (Mayenne).
Chambon-Feugerolles (Le). M. ☒ (Loire).	Sautenay. M. ☒ (Côte-d'Or).

Supprimer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Ouzouer-sur-Trézée. M. ☒ (Loiret).

NOTA. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les bureaux de la Bourboule et du Mont-Dore n'ont plus qu'un service municipal; depuis le 10 octobre, le bureau d'Aix-les-Bains n'a plus qu'un service complet de jour.

**3° Fusions et Transferts.**

- Cozes. M. ☒ (Charente-Inférieure). 20 septembre 1886.  
 Loriol. M. ☒ (Drôme). 1<sup>er</sup> septembre 1886.  
 Pia. M. ☒ (Pyrénées-Orientales). 1<sup>er</sup> octobre.

**4° Fermetures provisoires.**

Ampliou. BM. (Haute- Savoie) . . . . . 25 sept. 1886.	Nainville. M. (Seine-et-Oise)
Bains-de-Saint-Gervais. BM. ☒ (Haute-Savoie). 15 sept. 1886.	Paramé (casino de). IP. (Ille-et-Vilaine) . . . . . 22 sept. 1886.
Barboian. BM. (Gers) . . . 1 <sup>er</sup> oct. 1886.	Petites-Dalles (Les). M. ☒ (Seine-Inférieure) . . . . 15 oct. 1886.
Barèges. BM. ☒ (Hautes- Pyrénées) . . . . . 15 oct. 1886.	Pompey. B <sup>se</sup> . (Meurthe-et- Moselle) . . . . . 25 sept. 1886.
Brides-les-Bains. BM. ☒ (Savoie) . . . . . 1 <sup>er</sup> oct. 1886.	Pralognan. BM. (Savoie). 1 <sup>er</sup> oct. 1886.
Lovagny. BM. (Haute- Savoie) . . . . . 9 oct. 1886.	Rosendaël. BM. (Nord) . . <i>Idem.</i>
Montanvert (Le). BM. (Haute-Savoie) . . . . . 30 sept. 1886.	Royat. B. ☒ (Puy-de-Dôme). <i>Idem.</i>
	Saint-Sauveur-les-Bains. BM. ☒. (H <sup>tes</sup> -Pyrénées). <i>Idem.</i>

**5° Réouvertures.**

Rocourt (Usines). IP. (Aisne). Rétablir le renvoi correspondant.

*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. .  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Annales de philosophie chrétienne</i> , 20, rue de la Chaise, à Paris. France .....	1 an....	20 00	19 70	0 30	
<i>Courrier de Lyon et du Sud-Est</i> , à Lyon (Rhône). France .....	3 mois... 6 mois... 1 an....	10 00 20 00 40 00	9 80 19 70 39 50	0 20 0 30 0 50	
<i>Curiosité (La)</i> , journal illustré des curieux, des collectionneurs, des archéologues, des iconophiles et des bibliophiles, à Nice. France et Algérie.....	Pour 25 numéros. Pour 50 numéros.	5 00 9 00	4 85 8 81	0 15 0 19	
<i>Indépendant de la Marne et de la Moselle (L')</i> , à Epernay (Marne). Marne..... Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00 6 00 12 00 24 00	4 35 8 81 17 72 5 84 11 78 23 66	0 15 0 19 0 28 0 16 0 22 0 34	
<i>Instruction publique (L')</i> , 20, rue de la Chaise, à Paris. Paris..... Départements.....	6 mois... 1 an.... 6 mois... 1 an....	10 00 18 00 11 00 20 00	9 80 17 72 10 79 19 70	0 20 0 28 0 21 0 30	
<i>Libéral (Le)</i> , grand journal du soir, politique, quotidien, 41, rue de la Victoire, à Paris. Paris..... Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	9 00 17 00 32 00 12 00 22 00 40 00	8 81 16 73 31 58 11 78 21 68 39 50	0 19 0 27 0 42 0 22 0 32 0 50	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décis.	
			4	5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Moniteur des Syndics de faillites et des Liquidateurs judiciaires</i> , 104, boulevard du Montparnasse, à Paris.					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Peuples (Journal des)</i> , 2, avenue d'Orléans, à Paris.					Ce journal remplace les deux journaux : « Le Bulletin de la libre pensée » et le « Paris-Concours » qui ont cessé de paraître.
Seine.....	3 mois...	1 00	0 89	0 11	
	6 mois...	1 75	1 03	0 12	
	1 an.....	3 00	2 87	0 13	
Départements.....	3 mois...	1 50	1 38	0 12	
	6 mois...	2 25	2 12	0 13	
	1 an.....	4 00	3 80	0 14	
<i>Radical des Alpes (Le)</i> , à Sisteron (Basses-Alpes).					Les mandats doivent être adressés à M. MARTIN, imprimeur à Pertuis (Vaucluse).
Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse, Drôme et Bouches-du-Rhône.....	1 an.....	4 00	3 80	0 14	
Autres départements.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	

**CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.**

<i>Courrier des Ardennes (Le)</i> , à Charleville (Ardennes).					
Ardennes et départements limitrophes.....	3 mois...	4 50	4 35	0 15	
	6 mois...	8 50	8 31	0 19	
	1 an.....	16 00	15 74	0 26	
Autres départements.....	3 mois...	5 50	5 34	0 16	
	6 mois...	10 50	10 29	0 21	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Petit Centre (Le)</i> , à Limoges.					
Haute-Vienne et départements limitrophes.....	3 mois...	5 00	4 85	0 15	
	6 mois...	9 50	9 30	0 20	
	1 an.....	18 00	17 72	0 28	
Autres départements.....	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	11 00	10 79	0 21	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Prix spéciaux consentis en faveur des membres de l'enseignement.					Il n'y a pas de réduction pour les abonnements de trois mois.
} Haute-Vienne et départements limitrophes.. Autres départements.....	6 mois...	7 00	6 83	0 17	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
	6 mois...	8 50	8 31	0 19	
	1 an.....	14 00	13 70	0 24	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Petite Presse (La)</i> , 13, quai Voltaire, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Soleil du Midi (Le)</i> , 15, rue Noailles, à Marseille.					
Bouches-du-Rhône et départe- ments limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Sténographie à l'école (La)</i> , journal pédagogique mensuel; directeur, M. MOURAËOT, à Sanvic (Seine-In- férieure).					
France.....	1 an....	2 50	2 37	0 13	
<i>Tribune du département de l'Aisne (La)</i> , à Laon (Aisne).					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	

**JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.**

Biffer au carnet n° 217 les journaux : « *Le Petit Courrier des Ardennes* », « *Réveil des Ardennes* », « *Le Bulletin de la libre pensée* » et le « *Paris-Concours* ».

**CHANGEMENT D'ADRESSE.**

Page 66. « *Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle (Le)* », Biffer : rue et hôtel Mignon, n° 2, et remplacer par : « 2, rue de la Paix ».

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**  
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.  1	DESTINATIONS.  2	DATES des départs.  3	PORTS de départ.  4	NOMS des bâtiments.  5	NATURE des bâtiments.  6	CAPITAINES, armateurs ou agents.  7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.</b> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> nov....	Le Havre..	Marie-Thérèse..	Voilier....	Ambaud frères.
2	Pointe-à-Pître.....	10 .....	<i>Idem</i> .....	Caroline.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
3	Gabon.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Brave.....	<i>Idem</i> .....	E. Mulot.
4	<i>Idem</i> .....	15 .....	<i>Idem</i> .....	Prudent.....	<i>Idem</i> .....	Duquesne.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</b> (Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> nov....	Le Havre..	Panama.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	<i>Idem</i> .....	16.....	<i>Idem</i> .....	Cordelia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
3	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Rosario.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Canadian.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Rio-Négro.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
10	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Rhénania.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
14	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
15	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Rhénania.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
16	Céara.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Manauense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
17	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Ambrose.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
18	Curacao.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
19	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Helène.....	Voilier....	Courant.
20	Gonaïves.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Rhénania.....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
22	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
23	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
24	Lima.....	1 <sup>er</sup> nov....	Le Havre..	Panama.....	Vap. rég...	E. Grosos.
25	Idem.....	16.....	Idem.....	Cordélia.....	Idem.....	Brostrom.
26	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
27	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
28	Mayaguez.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
29	Idem.....	14.....	Idem.....	Véra-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
30	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
31	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Manauense....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
33	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	16.....	Idem.....	Cordélia.....	Idem.....	Brostrom.
36	Idem.....	20.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
38	Para.....	9.....	Idem.....	Manauense....	Idem.....	Cunard.
39	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
40	Puerto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
41	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
42	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
43	Idem.....	29.....	Idem.....	Rhénania.....	Idem.....	Idem.
44	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
46	Progresso.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
47	Idem.....	14.....	Idem.....	Véra-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
48	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
49	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
50	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	25.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
52	San - Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
53	Idem.....	14.....	Idem.....	Véra-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
54	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
55	Santo-Domingo.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
57	Santos.....	25.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Chargeurs réunis.
58	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
59	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
60	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
62	Tampico.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
63	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
65	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	E. Grosos.
66	Idem.....	16.....	Idem.....	Cordelia.....	Idem.....	Brostrom.
67	Véra-Cruz.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	14.....	Idem.....	Véra-Cruz.....	Idem.....	Génestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BRUNO, facteur des télégraphes à Carcassonne, a trouvé, sur la voie publique, une montre en argent qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdue.

Le jeune facteur DESCHAMPS, du bureau de Limoges, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 29 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. JACQUAND, facteur des télégraphes à Lyon, a remis à son receveur un portefeuille contenant 500 francs en billets de banque, qu'il venait de trouver sur la table de la salle d'attente.

M. CADARS, facteur rural à Valence-d'Albigeois (Tarn), a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de remettre à la receveuse.

M. LERAY, facteur rural à Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 425 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. BOUDON, facteur rural à Sommières (Gard), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie renfermant 59 francs qu'il a remis à son receveur.

M. CASSAGNES, surnuméraire au Creusot, a trouvé, sur la table de la salle d'attente, un portefeuille contenant 200 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. MADELOR, facteur des télégraphes à Périgueux, a trouvé, sur la voie publique, un bracelet en argent qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. PIONAT, commis à Clermont-Ferrand, a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 16 francs qu'il a pu remettre à son propriétaire.

M. MARTY, facteur rural à Sainte-Geneviève (Aveyron), a trouvé, en cours de tournée, une montre qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. BAUDRY, facteur local à Reignac (Indre-et-Loire), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 320 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

Le jeune facteur PRÉVOST, attaché au bureau de Paris n° 6, a trouvé un portefeuille contenant 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DELIENCOURT, facteur rural à la Faloise (Somme), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de sa receveuse.

MM. GADIOLLET et CARREL, facteurs ruraux à Pont-d'Ain, ont trouvé, sur la voie publique, deux billets de banque de 100 francs qu'ils se sont empressés de déposer au bureau.

M. PRIEUR, facteur chef à Saint-Affrique (Aveyron), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. GIMBAL, courrier auxiliaire à Villeneuve-sur-Lot, a trouvé, sur la voie publique, une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre au receveur de cette localité.

M<sup>me</sup> BLIN, chargée du transport des dépêches entre la gare et le bureau de Saint-Cloud, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une liasse de billets de banque et plusieurs pièces d'or qu'elle s'est empressée de remettre à la personne intéressée.

M. BRETON, facteur rural à Dieuville (Aube), a trouvé, sur la voie publique, un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. BONNET, facteur auxiliaire du télégraphe à Mazamet, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un portefeuille contenant 100 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. CAILLON, facteur rural à Bonnières (Seine-et-Oise), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la mairie.

M. NOCHER, facteur auxiliaire du télégraphe à Saint-Jean-de-Luz, a trouvé une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. HÉRAUD, commis à Aix (Bouches-du-Rhône), a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. MATHÉ, facteur rural à Sergines (Yonne), a trouvé, sur la voie publique, une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

Le jeune facteur GICQUEL, attaché au bureau de Paris n° 6, a trouvé, sur la voie publique, trois billets de banque de 100 francs qu'il a déposés au commissariat de police.

Le jeune facteur PRIEUR, attaché au bureau de Paris n° 15, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 15 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. DEGAUX, facteur local à Ons-en-Bray (Oise), s'est empressé de restituer à la personne intéressée un billet de banque de 100 francs qui lui avait été donné par erreur pour 50 francs.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. LOUARN, facteur rural à Lesneven ;

BERNOVILLE, facteur rural à Beaulieu-les-Fontaines ;

MAURANGES, facteur de ville à Limoges ;

BÉGUE, facteur local à Bailleul ;

PARIS, facteur rural à Landrecies ;

ont fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

M. DE CASTRO, chargeur à la Recette principale de la Seine, a prêté main-forte à une personne qui arrêtait un voleur.

M. PETIT, facteur de ville à Gien, n'a pas hésité à descendre dans un puits très profond pour en retirer un enfant.

M. BOURLLOT, facteur à Paris, a sauvé la vie à un enfant qui venait d'être renversé par un camion dont les roues allaient lui passer sur le corps.

M. GABEL, facteur local à Bussang (Vosges), a arrêté et livré aux douaniers un contrebandier porteur d'un bidon d'alcool.

M. YCHALETTE, facteur du télégraphe à Lyon, a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. SANZÈDE, facteur du télégraphe à Narbonne, a prêté main-forte à un agent de police qui était injurié et frappé par un individu en état d'ivresse.

---



DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par arrêté du 28 septembre dernier, M. MÉRAN (GEORGES), avocat, a été nommé Chef du Secrétariat particulier du Ministre des postes et des télégraphes, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1886.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Travers.....	Inspecteur..	D <sup>on</sup> départementale de la Seine.	fr. 4,500	Directeur...	Annam et Tonkin..	fr. 4,500
Roux.....	Commis principal.	Bureau des réclamations.	4,000	Sous-chef de section.	D <sup>on</sup> de la Caisse nationale d'épargne.	4,000
Rouquette....	Commis de direction.	Aurillac.....	3,300	Sous-inspecteur.	Mâcon.....	3,500
Guerville.....	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Orléans.....	3,000	S.-Ingénieur.	Rouen.....	3,000
Lorain.....	Idem.....	Rouen.....	2,500	Idem.....	Orléans.....	2,500
Guieu.....	C <sup>is</sup> pr. de d <sup>on</sup> .	Carcassonne.....	3,000	Sous-inspect.	Constantine.....	3,000
Fontaine.....	Commis.....	Recette principale de la Seine.	2,700	C <sup>is</sup> de direct.	D <sup>on</sup> départementale de la Seine.	2,700
Mannier.....	C <sup>is</sup> de direct.	Chartres.....	2,400	Idem.....	Même résidence...	2,700
Renard.....	Idem.....	Montpellier.....	2,400	Idem.....	Nîmes.....	2,400
Dhuez.....	Commis....	D <sup>on</sup> de la comptabilité, 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Commis.....	D <sup>on</sup> de la comptabilité, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500
Heim.....	Idem.....	Saint-Dié.....	2,400	C <sup>is</sup> de direct.	Nancy.....	2,400
Petiteau.....	Idem.....	Angers, recette principale.	2,100	Commis....	Angers, direction..	2,100
Bringuier....	Idem.....	Nîmes, direction..	1,800	Idem.....	Montpellier, direction.	1,800
Ollivier.....	Précédem <sup>t</sup> commis.	Le Puy, direction..	1,800	Idem.....	Carcassonne, direction.	1,800
Giraud.....	C <sup>is</sup> de direct.	Précéd <sup>t</sup> Chartres..	1,800	C <sup>is</sup> de direct.	Chartres.....	1,800
Lecomte.....	Commis....	Vichy.....	1,500	Commis....	D <sup>on</sup> de la comptabilité, 2 <sup>e</sup> bureau.	1,600
Leygues.....			"	Expéditionnaire.	Bureau des réclamations.	1,000
Bauduret.....	Receveur....	Paris 59.....	3,000	Receveur....	Paris 87.....	3,000
Blanc.....	Comm. princ.	Paris 18.....	3,600	Idem.....	Paris 86.....	3,500
Léard.....	Idem.....	Paris 16.....	3,000	Idem.....	Paris 46.....	3,000
Huron.....	Receveur....	Avesnes-sur-Helpe..	3,000	Idem.....	Eu.....	3,000
Meunier.....	Idem.....	Crest.....	2,700	Idem.....	Pont-Audemer....	3,000
Cipriani.....	Idem.....	Clichy-la-Garonne..	2,700	Idem.....	Paris 59.....	3,000
Leray.....	Com. princ.	Avesnes-sur-Helpe..	2,700	Idem.....	Même résidence...	2,500
Villandre....	Receveur....	Le Palais.....	2,400	Idem.....	Vendôme.....	2,500
M <sup>me</sup> veuve Sabaille.			"	Receveuse...	Souprosse.....	800
M. Larroque....	Receveur....	Monbahus.....	1,400	Receveur....	La Française.....	1,400
M <sup>lles</sup> Thiébaux....			"	Receveuse...	Moncel-sur-Seille..	800
Echard.....			"	Idem.....	Champéon.....	800
Dieu.....	Receveuse...	Luchapt.....	800	Idem.....	Pressigny-le-Grand.	800
M. Denat.....	Receveur....	Lamballe.....	2,000	Receveur....	Sablé.....	2,000
M <sup>me</sup> Roland.....	Receveuse...	Cassaigne.....	1,000	Receveuse...	Francheval.....	1,000
M. Carias.....	Commis....	Avignon.....	2,700	Receveur....	Avignon, place Pie.	2,400
M <sup>me</sup> Tarascon....	Précédem <sup>t</sup> receveuse.	Cabannes.....	800	Receveuse...	Monétier-de-Brianc çon.	800
MM. Calvet.....	Idem receveur	Tarascon-sur Ariège	1,600	Receveur....	Morris.....	1,600
Merlet.....	Fact.-boitier.	Lisle.....	850	Idem.....	Même résidence...	1,000
M <sup>lle</sup> Beaujet.....	Receveuse...	Neufmaîl.....	800	Receveuse...	Château-Regnault..	800
M <sup>me</sup> Sansois.....	Idem.....	Tourny.....	1,400	Idem.....	Ourville.....	1,400
M <sup>lle</sup> Branche.....	Idem.....	Nouzon.....	2,000	Idem.....	Eauze.....	2,000
M. Poncelet....	Commis....	Charleville.....	2,100	Receveur....	Nouzon.....	2,000
M <sup>me</sup> Prou.....	Receveuse...	Rânes.....	1,200	Receveuse...	Brionze - Saint-Ger vais.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
M. Ménager.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Alençon .....	" fr.	Receveur....	Rânes .....	fr. 800
M <sup>me</sup> Montaudoin ..	Receveuse...	Charenton, moulins généraux.	1,200	Receveuse...	Malakoff.....	1,200
Cournut .....	Idem.....	Malakoff.....	1,600	Idem.....	Charenton, moulins généraux.	1,600
Quincey.....	Idem.....	Huisseau-sur-Cos- son.	1,400	Idem.....	Villefranche-sur- Cher.	1,400
veuve Gagnier.	Idem.....	Theillay.....	1,400	Idem.....	Huisseau-sur-Cos- son.	1,400
M <sup>lles</sup> Thomas.....	.....	.....	"	Idem.....	La Couarde.....	800
Hubert .....	Receveuse..	Champéo .....	800	Idem.....	Saint-Denis-de-Gas- tines.	800
Duhail .....	Idem.....	Javron.....	1,400	Idem.....	Juvigné.....	1,400
Bouilly.....	Idem.....	Juvigné.....	1,400	Idem.....	Javron .....	1,400
Coulmy.....	Idem.....	Moricnval.....	800	Idem.....	Moliens.....	800
Sarra.....	Idem.....	Sainte-Enimie....	800	Idem.....	Moricnval.....	800
M. Dugré .....	Commis. ....	Brest.....	2,700	Receveur....	Le Palais.....	2,400
M <sup>lle</sup> Rossi.....	Receveuse..	Vallabrègue.....	1,200	Receveuse...	Aramon.....	1,200
M <sup>me</sup> Gautier.....	Idem.....	Trèves.....	1,000	Idem.....	Vallabrègues.....	1,000
M <sup>lles</sup> Massiou.....	Idem.....	Croisy-sur-Andelle..	1,000	Idem.....	Senarpont.....	1,000
Barat.....	Idem.....	Senarpont.....	1,000	Idem.....	Croisy-sur-Andelle.	1,000
Gobineau-Bois- naudouin.	Idem.....	Les Aubiers.....	800	Idem.....	Le Grand-Auverné .	800
Dumcz .....	Idem.....	Le Grand-Auverné.	1,400	Idem.....	Léoville.....	1,400
Roger .....	.....	.....	"	Idem.....	Les Aubiers .....	800
Lallont.....	Receveuse..	Thiat .....	800	Idem.....	Beaumarchès.....	800
M <sup>me</sup> veuve Lestrade	Idem.....	Beaumarchès.....	1,400	Receveur....	Thiat .....	1,400
M. Hémous.....	Receveur....	Grenade .....	1,400	Receveuse...	Saint-Sever-sur- l'Adour.	1,600
M <sup>lles</sup> Guillaumont..	Receveuse...	Eauze.....	1,000	Idem.....	Grenade .....	1,600
Louveau .....	Idem.....	Chaulgnes.....	800	Idem.....	Saint-Révérien....	800
Robillard.....	.....	.....	"	Idem.....	Ceton .....	800
Gomot.....	.....	.....	"	Idem.....	Ury.....	800
M <sup>mes</sup> Lembeye.....	Receveuse..	Lucq-de-Béarn....	1,400	Idem.....	Lagor.....	1,400
veuve Carna- dau.	Idem.....	Sault-de-Navailles..	1,200	Idem.....	Lucq-de-Béarn....	1,200
M <sup>lles</sup> Cazeaux.....	Idem.....	Lagor .....	800	Idem.....	Sault-de-Navailles..	800
Smet-Jamar....	Idem.....	Vanault-les-Dames..	800	Idem.....	Tourny.....	800
Lesné .....	Idem.....	Saint-Remy-les-Che- vreuse.	1,400	Idem.....	Lardy.....	1,400
M <sup>me</sup> Le Sueur de Givry.	Employée...	D <sup>on</sup> de la Caisse na- tionale d'épargne.	1,300	Idem.....	Saint-Remy-les-Che- vreuse.	1,200
M. Chameau.....	Receveur....	Blain.....	1,200	Receveur....	Châblis.....	1,200
M <sup>lles</sup> Delmas .....	Receveuse...	Plougasnou.....	800	Receveuse...	Bueil.....	800
Leroy.....	Idem.....	Wardrecques.....	1,400	Idem.....	Hersin-Coupigny... 1,400	
Martinache.....	Idem.....	Meilhan .....	800	Idem.....	Wardrecques.....	800
Cassaigne.....	Idem.....	La Française .....	1,000	Idem.....	Meilhan .....	1,000
M <sup>me</sup> Signoret .....	Idem.....	Ollioules.....	1,600	Idem.....	Cuers .....	1,400
M. Bottin.....	Receveur....	Cuers .....	1,400	Receveur....	Ollioules.....	1,600
M <sup>lle</sup> Roussel .....	Receveuse...	Cendrey .....	1,400	Receveuse...	Geneuille.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Roussel.	.....	.....	"	Idem.....	Aulas .....	800
Daure .....	Receveuse...	Trèbes .....	1,400	Idem.....	Lormont.....	1,400
M <sup>lle</sup> Verdier.....	Idem.....	Montlaur.....	1,000	Idem.....	Trèbes .....	1,000
M <sup>me</sup> Péjoux.....	Idem.....	Lormont.....	1,000	Idem.....	Montlaur.....	1,000
Gauchard .....	.....	.....	"	Idem.....	Juvigné.....	1,000
M <sup>lles</sup> Rolland.....	.....	.....	"	Idem.....	Plounevez-Moëdec..	800
Laigre.....	.....	.....	"	Idem.....	Neuilly-sur-Eure... 800	
Daumas.....	.....	.....	"	Idem.....	Beauvoisin.....	800
M. Lamouroux...	.....	.....	"	Receveur....	Bernis.....	800
M <sup>lles</sup> Boisard.....	.....	.....	"	Receveuse...	Bruch .....	800
Fourmenraux.	.....	.....	"	Idem.....	Theillay.....	800
Echard.....	Receveuse...	Champéon.....	800	Idem.....	Saint-Berthevin... 800	
Dedet .....	Idem.....	Brout-Vernet.....	1,000	Idem.....	Beauvoir-sur-Niert. 1,000	

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Laurens .....			"	Receveuse...	Viellepinte.....	800
M <sup>me</sup> Gomoj.....	Receveuse...	Ury.....	800	Idem.....	Gargenville.....	800
M <sup>lles</sup> Bru.....	Idem.....	Homps.....	1,000	Idem.....	Caylux.....	1,000
de Cassius.....	Idem.....	Caylux.....	1,400	Idem.....	Homps.....	1,400
Thomas.....	Idem.....	La Couarde.....	800	Idem.....	Pérignac.....	800
Bernard.....	Idem.....	Ossès.....	1,000	Idem.....	Sainte-Sévère.....	1,000
Dalichoux.....	Idem.....	Sainte-Sévère.....	800	Idem.....	Ossès.....	800
M <sup>me</sup> veuve Fostier.....	Idem.....	Cernay-la-Ville.....	1,400	Idem.....	Valence-en-Brie...	1,400
M <sup>lles</sup> Lerebours.....	Idem.....	Bonnelles.....	800	Idem.....	Cernay-la-Ville.....	800
Breton.....	Idem.....		"	Idem.....	Bonnelles.....	800
M. Marcel.....	Receveur...	Verteuil-sur-Cha- rente.	1,200	Receveur...	Luchapt.....	1,200
M <sup>lle</sup> Marcadier.....			"	Receveuse...	Verteuil-sur-Cha- rente.	800
M. Pognon.....	Commis.....	Honfleur.....	2,400	Receveur...	Clichy-la-Garenne..	2,200
M <sup>lle</sup> Le Chevalier.....			"		Champéon.....	800
M. Cirand.....	Receveur...	Pernes-de-Vaucluse.	800	Receveur...	Florensac.....	1,000
M <sup>lle</sup> Lailavoix.....	Receveuse...	Robions.....	1,200	Receveuse...	Pernes-de-Vaucluse.	1,200
M. Breton.....	Facteur boît.	Guérard.....	850	Receveur...	Même résidence...	1,000
M <sup>lles</sup> Mahéas.....			"	Receveuse...	Pléhérel.....	800
Bouché.....			"	Idem.....	Monbahus.....	800
Giraud.....	Receveuse...	La Garde-Freinet..	1,400	Idem.....	Carnoules.....	1,400
Michel.....	Idem.....	Puget-Ville.....	1,200	Idem.....	La Garde-Freinet..	1,200
Balp.....			"	Idem.....	Puget-Ville.....	800
M <sup>me</sup> Merlin.....	Receveuse...	Montmerle.....	1,200	Idem.....	Saint-Blin.....	1,200
M <sup>lles</sup> Bangeois.....	Idem.....	Saint-Blin.....	1,000	Idem.....	Froncles.....	1,000
Cohon.....	Idem.....	Froncles.....	800	Idem.....	Vanault-les-Dames.	800
Dégoute.....	Idem.....	Pont-de-Veyle.....	1,400	Idem.....	Montmerle.....	1,400
Longrais.....	Idem.....	Chavannes-sur-le- Sura.	1,000	Idem.....	Pont-de-Veyle.....	1,000
Viallard.....	Idem.....	Guinzier.....	800	Idem.....	Chavannes-sur-le- Sura.	800
Genin.....	Idem.....	Dolomieu.....	1,200	Idem.....	Guinzier.....	1,200
Duplan.....	Idem.....	Lespignan.....	800	Idem.....	Dolomieu.....	800
Ollier.....	Idem.....	Renaïson.....	1,000	Idem.....	Lespignan.....	1,000
Robert.....	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.	1,000	Idem.....	Renaïson.....	1,000
Itié.....			"	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.	800
M. Potat.....	Receveur...	Cellefrouin.....	1,200	Receveur...	Guillé.....	1,200
M <sup>lles</sup> Bonnes.....	Receveuse...	Puch.....	1,000	Receveuse...	Cellefrouin.....	1,000
Lorraine.....			"	Idem.....	Puch.....	800
Malnoury.....			"	Idem.....	Aignay-le-Duc.....	800
M. Thomas.....	Commis.....	Ecole supérieure de télégraphie.	2,400	Receveur...	Crest.....	2,200
M <sup>me</sup> Voillemier.....			"	Receveuse...	Lucenay-l'Evêque..	800
M <sup>lle</sup> Dubois.....	Receveuse...	Palinges.....	1,400	Idem.....	Villeversure.....	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Laurent.	Idem.....	Château-du-Loir..	1,800	Idem.....	La Ferté-Bernard..	1,800
veuve Malingié	Idem.....	Le Lude.....	1,800	Idem.....	Château-du-Loir..	1,800
v <sup>e</sup> Berganier.....			"	Idem.....	Gironde.....	800
M <sup>lles</sup> Gauthier.....	Receveuse...	Rilly-Sainte-Cyre..	800	Idem.....	Piney.....	800
Leblanc.....	Idem.....	Torcy.....	800	Idem.....	Rilly-Sainte-Cyre..	800
Limal.....			"	Idem.....	Torcy.....	1,000
Laffont.....	Receveuse...	Beaumarchès.....	800	Idem.....	Montestruc.....	800
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Gamajou..	Idem.....	Montestruc.....	1,000	Idem.....	Beaumarchès.....	1,000
M <sup>lle</sup> Brondeur.....			"	Idem.....	Licq-Athérey.....	800
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Rousseau..			"	Idem.....	Neufmanil.....	800
MM. Lallement...	Comm. princ.	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	4,000	S.Ch. de sect.	Même service.....	4,000
Rigal.....	Chef de brig.	L. du Sud-Ouest...	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon.....	3,000
Morel.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	3,300	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	3,300
Philippe.....	Comm. princ.	Bourges.....	2,700	Comm. princ.	Le Mans R. P.....	2,700
Bresson.....	Idem.....	La Rochelle.....	3,300	Idem.....	Bourges.....	3,300
Robert.....	Commis.....	Dijon, central.....	2,700	Idem.....	La Rochelle.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Saulnier.....	Commis.....	Lorient, gare de contrôle.	2,700	Com. princ.	Saint-Lô.....	2,700
Clément.....	Com. princ..	Beauvais.....	3,300	Idem.....	Calais.....	3,300
Cardot.....	Idem.....	Bourg.....	3,000	Idem.....	Beauvais.....	3,000
Filhiot.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,300	Idem.....	Bourg.....	3,300
Soulier.....	Commis.....	Oran R. P.....	2,700	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	2,700
Pérard.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Ryart.....	Receveur...	Médéah.....	3,500	Idem.....	La Rochelle.....	3,600
Henry.....	Com. princ..	Ligne du Nord....	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,700
Debastre.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700
Mamias.....	Idem.....	Vichy.....	3,000	Idem.....	Avesnes-sur-Helpe..	3,000
Brinner.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Madagascar.....	3,000
Colle.....	Idem.....	Paris 81.....	2,700	Commis.....	Paris R. P. Départ.	2,700
Schmidt.....	Commis.....	Paris 3.....	1,800	Idem.....	Paris 81.....	1,800
Marquis.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Paris 3.....	1,800
Sautet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Béziers.....	1,500
Millo.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Epardeau.....	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Bouzard.....	Idem.....	Senlis.....	1,800	Idem.....	Tonkin.....	1,800
Beunet.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lucas.....	Idem.....	Brest, central....	2,100	Idem.....	Brest, bur. principal	2,100
Gelebart.....	Idem.....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Brest, central....	2,700
Gouin.....	Idem.....	Marseille, place de la République.	2,100	Idem.....	Hyères.....	2,100
Chouquet.....	Idem.....	Hyères.....	1,800	Idem.....	Marseille, place de la République.	1,800
Garnier.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Le Cavorzin..	Comm. princ.	Le Mans R. P....	2,700	Idem.....	Paris 5.....	2,700
Mignoret.....	Commis.....	Épinal, r. d'Arches.	1,500	Idem.....	Dijon, central....	1,500
Roudgé.....	Receveur...	Saint-Sever-sur- l'Adour.	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100
Bonnière.....	Commis.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Eu.....	1,800
Monnory.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400
Ducaud.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Hebrard.....	Idem.....	Bordeaux-Chartrons.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Roure.....	Idem.....	Cauterets.....	2,700	Idem.....	Bordeaux-Chartrons.	2,700
Dupouy.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Vedère.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Laquière.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,800
Paget.....	Idem.....	Royan.....	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Rabasson.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	2,100	Idem.....	Bordeaux, central..	2,100
Lacassie.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,500
Bisens.....	Idem.....	Bayonne.....	1,800	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800
Grandperrin..	Idem.....	Orthez.....	1,800	Idem.....	Bayonne.....	1,800
Cornet.....	Idem.....	Versailles R. P....	2,700	Idem.....	Vernon.....	2,700
Malassagne..	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Versailles R. P....	2,100
Poisson.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100	Idem.....	Autun.....	2,100
Peysson.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Sibert.....	Idem.....	Valence.....	1,800	Idem.....	Romans.....	1,800
Gironnet.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux... S <sup>t</sup> -Valéry-en-Caux..	1,500	Idem.....	Valence.....	1,500
Mignon.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	1,500
Gauthier.....	Idem.....	Dijon R. P.....	2,100	Idem.....	Pontoise.....	1,500
Lureat.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100
Camou.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris 81.....	1,500
Ventre.....	Idem.....	Paris 15.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Parrain.....	Idem.....	Paris 4.....	1,500	Idem.....	Paris 28.....	1,500
Bouchardy....	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Gozzi.....	Idem.....	Evian-les-Bains... Bagnères-de-Luchon	2,700	Idem.....	Paris 4.....	2,100
Ravasse.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Poitiers R. P....	2,700
Incombrade..	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Rochefort-sur-Mer..	2,700
Prat.....	Idem.....			Idem.....	Bordeaux, central..	1,800
Levejac.....	Idem.....			Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENTS. fr.
MM. Poméon.....	Commis.....	Cauterets.....	2,400	Commis.....	Bordeaux - Bastide.	2,400
Astruc.....	<i>Idem.</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Marseille, central..	2,100
Perceval.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Etienne, cen- tral.	2,700	<i>Idem.</i> .....	Roanne.....	2,700
Pellieux.....	<i>Idem.</i> .....	Chamonix.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Saint-Etienne, cen- tral.	1,800
Maublanc.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 4.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Paris 10.....	1,800
Jacques.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mont-Dore.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris 4.....	2,100
Dessus.....	<i>Idem.</i> .....	Chamonix.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	1,800
Turenne.....	<i>Idem.</i> .....	Les Sables-d'Olonne	1,500	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500
Jacotot.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 22.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris 33.....	2,100
de Mercy.....	<i>Idem.</i> .....	Vichy.....	2,400	<i>Idem.</i> .....	Paris 22.....	2,400
Riou.....	<i>Idem.</i> .....	Royat.....	2,700	<i>Idem.</i> .....	Paris 63.....	2,700
Lagnyoux.....	<i>Idem.</i> .....	Bagnères-de-Luchon	1,800	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	1,800
Bernard.....	<i>Idem.</i> .....	Sidi-bel-Abbès.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Oran R. P.....	1,500
Prost.....	<i>Idem.</i> .....	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i> .....	Sidi-bel-Abbès.....	1,800
Azibert.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 81.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Marseille R. P.....	1,500
Gladin.....	<i>Idem.</i> .....	Laon R. P.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Paris 24.....	1,800
Metternich.....	<i>Idem.</i> .....	Mantes-sur-Seine..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Laon R. P.....	1,800
Brun.....	<i>Idem.</i> .....	Cauterets.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Mantes-sur-Seine..	1,800
Chadel.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mont-Dore.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	2,100
Dallet.....	<i>Idem.</i> .....	Trouville.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	2,100
Riegos.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 48.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Paris 28.....	1,500
Massabie.....	<i>Idem.</i> .....	Vichy.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Paris 48.....	1,500
Evans.....	<i>Idem.</i> .....	Tulle.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Chartres.....	1,500
Lavat.....	<i>Idem.</i> .....	Lourdes.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Tulle.....	2,100
Alibert.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille R. P.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Paris 81.....	1,800
Bourbiquel.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Transh <sup>t</sup> .	1,500
Barrère.....	<i>Idem.</i> .....	Royan.....	2,400	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Arrivée.	2,400
Hesleau.....	<i>Idem.</i> .....	Les Eaux-Bonnes..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Angers R. P.....	1,800
Fayet.....	<i>Idem.</i> .....	Elbeuf.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500
Dabrigeon.....	<i>Idem.</i> .....	Cabourg.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Elbeuf.....	1,800
Vignaux.....	<i>Idem.</i> .....	Cauterets.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Transh <sup>t</sup> .	2,100
Reboul.....	<i>Idem.</i> .....	Royat.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Versailles R. P.....	2,100
Marchand.....	<i>Idem.</i> .....	Trouville.....	2,400	<i>Idem.</i> .....	Le Havre, central..	2,400
Louchez.....	<i>Idem.</i> .....	Roubaix.....	1,800	<i>Idem.</i> .....	Amiens R. P.....	1,800
Dujardin.....	<i>Idem.</i> .....	Dunkerque.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Roubaix.....	2,100
Prudent.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon....	2,100
Gaillard.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Lig. du Nord-Ouest.	1,800
Fraiche.....	<i>Idem.</i> .....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Alauze.....	<i>Idem.</i> .....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,100	<i>Idem.</i> .....	Li. du Nord-Ouest..	2,100
Dulaur.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Libourne.....	1,800
Colombié.....	<i>Idem.</i> .....	Libourne.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,500
Chachereau.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles, préfet <sup>re</sup> .	1,500	<i>Idem.</i> .....	Versailles R. P.....	1,500
Lauolinairie.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles R. P.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Versailles, préfet <sup>re</sup> .	1,500
Barbès.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central..	2,700
Cambafort.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, g <sup>re</sup> de cou- trôle Saint-Jean.	1,800
Augier.....	<i>Idem.</i> .....	Nice R. P.....	2,700	<i>Idem.</i> .....	Nice, pl. Grimaldi.	2,700
Gasiglia.....	<i>Idem.</i> .....	Nice, pl. Grimaldi.	2,400	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	2,400
Robert.....	Com. princ.	La Rochelle.....	2,700	<i>Idem.</i> .....	Dijon R. P.....	2,700
Garnier.....	Commis.....	Aix-les-Bains.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Paris 50.....	2,100
Brossard.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 11.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Senlis.....	1,500
Serres.....	<i>Idem.</i> .....	Vichy.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Paris 11.....	1,500
Benoist.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-de-l'Oise.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Château-Thierry... 1,500	
Soullieu.....	<i>Idem.</i> .....	Dieppe, bur. princip.	1,500	<i>Idem.</i> .....	Clermont-de-l'Oise.	1,500
Liard.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Le Havre, central..	1,500
Humblot.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans R. P.....	2,100	<i>Idem.</i> .....	Rouen R. P.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	GRADES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Fourié.....	Commis.....	Royan.....	1,800	Le Mans R. P.....	Commis.....	1,800
Cornet.....	<i>Idem</i> .....	Vernon.....	2,700	Le Havre, central.	<i>Idem</i> .....	2,700
Monier.....	<i>Idem</i> .....	Paris 22.....	1,500	Vernon.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Seyrac.....	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	1,500	Paris 22.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Vercier.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	1,800	Limoges.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Satre.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,700	Ligne du Nord....	<i>Idem</i> .....	2,700
Roubertie.....	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,700	Paris R. P. Départ.	<i>Idem</i> .....	2,700
Lefebvre.....	<i>Idem</i> .....	Abbeville.....	1,500	Amiens R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Sourisseau.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	2,100	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Pomès.....	<i>Idem</i> .....	Bagnères-de-Bigorre	1,800	Bordeaux, central..	<i>Idem</i> .....	1,800
Boisse.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,800	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Darrip.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P.....	2,100	Bordeaux, central..	<i>Idem</i> .....	2,100
Bugeat.....	<i>Idem</i> .....	Royan.....	1,800	Bordeaux R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Huet.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, central..	1,800	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Graulière.....	<i>Idem</i> .....	Cauterets.....	2,100	Bordeaux, central..	<i>Idem</i> .....	2,100
Nogarède.....	<i>Idem</i> .....	Paris 64.....	2,100	Paris, central.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Dousdebès.....	<i>Idem</i> .....	Biarritz.....	2,100	Paris 64.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Amann.....	<i>Idem</i> .....	Epinal R. P.....	1,500	Saint-Dié.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Rambeau.....	<i>Idem</i> .....	Epinal, r. d'Arches.	1,500	Epinal R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,500
de Guérin.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	2,400	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	2,400
Giraud.....	<i>Idem</i> .....	Les Eaux-Bonnes..	1,800	Marseille, central.	<i>Idem</i> .....	1,800
Bizet.....	<i>Idem</i> .....	Dieppe, gare de contrôle.	2,100	Charleville.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Flenny.....	<i>Idem</i> .....	Dieppe, bureau prin- cipal.	2,100	Dieppe, gare de contrôle.	<i>Idem</i> .....	2,100
Voydeville.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Ligne de l'Est....	<i>Idem</i> .....	2,100
Quônu.....	<i>Idem</i> .....	Amiens R. P.....	2,400	Lisieux.....	<i>Idem</i> .....	2,400
Merville.....	<i>Idem</i> .....	Lisieux.....	1,800	Amiens R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Marcellin.....	<i>Idem</i> .....	Vichy.....	1,800	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	<i>Idem</i> .....	1,800
Lecœur.....	<i>Idem</i> .....	Le Tréport.....	1,500	Rouen R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Lefaix.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, port....	1,800	Le Havre, bur. princ.	<i>Idem</i> .....	1,800
Allain.....	<i>Idem</i> .....	Trouville.....	2,100	Le Havre, port....	<i>Idem</i> .....	2,100
Grouzel.....	<i>Idem</i> .....	Tonkin.....	2,100	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Monié.....	<i>Idem</i> .....	Cauterets.....	2,100	Bordeaux, Bourse..	<i>Idem</i> .....	2,100
André.....	<i>Idem</i> .....	Saïda.....	2,400	Oran R. P.....	<i>Idem</i> .....	2,400
Loques.....	<i>Idem</i> .....	Nice R. P.....	1,800	Nice, central.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Farina.....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	1,500	Nice R. P.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Ercole.....	<i>Idem</i> .....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Paris 69.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Fric.....	<i>Idem</i> .....	Paris 69.....	1,500	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	<i>Idem</i> .....	1,500
Gercet.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,500	Dôle.....	<i>Idem</i> .....	1,500
Gallet.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,100	Ligne de l'Est....	<i>Idem</i> .....	2,100
Hervé.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,700	Ambulant, ligne de l'Ouest.	<i>Idem</i> .....	2,700
Holland.....	<i>Idem</i> .....	Biarritz.....	1,500	Paris R. P. Départ..	<i>Idem</i> .....	1,500
Musard.....	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,100	Tours R. P.....	<i>Idem</i> .....	2,100
Duchemin.....	<i>Idem</i> .....	Ad <sup>on</sup> centr, d <sup>on</sup> de la comptabilité.	1,900	Tonkin.....	<i>Idem</i> .....	1,800
Dechamp.....	<i>Idem</i> .....	Pau, direction....	2,700	Madagascar.....	<i>Idem</i> .....	2,700
Estève.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,400
Pujol.....	<i>Idem</i> .....	Paris 97.....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700
Petitier.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Villefranche - sur - Saône.	"	Soukaras.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	"
Ledermann.....	<i>Idem</i> .....	Gien.....	"	Le Puy.....	<i>Idem</i> .....	"
Gourvenec.....	<i>Idem</i> .....	Brest, central....	"	Châteaulin.....	<i>Idem</i> .....	"
Le Rumeur.....	<i>Idem</i> .....	Vernon.....	"	Brest, central....	<i>Idem</i> .....	"
Bourveau.....	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Moutet.....	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	"	Mende.....	<i>Idem</i> .....	"
Roussel.....	<i>Idem</i> .....	Tonnerre.....	"	Clermont-Ferrand, central.	<i>Idem</i> .....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS
MM. Landes .....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Gournay-en-Braye..	fr.
Rouquette.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Chamond....	"	<i>Idem</i> .....	Montargis.....	"
Terral.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Chamond....	"
Verdier.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	"
Bordières.....	<i>Idem</i> .....	Mamers.....	"	<i>Idem</i> .....	Toulouse, place Du- puy.	"
Dubois.....	<i>Idem</i> .....	Tergnier, gare....	"	<i>Idem</i> .....	Souk-el-Arba.....	"
Grammont...	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Cholet.....	"
Granier.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Salon.....	"
Perret.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Langres.....	"	<i>Idem</i> .....	Philippeville.....	"
Delelis.....	<i>Idem</i> .....	Verdun.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"
Duprat.....	.....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Auch R. P.....	"
Boucherie....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Marans.....	"
Chemin.....	<i>Idem</i> .....	Eu.....	"	<i>Idem</i> .....	Laon R. P.....	"





ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

## N° 11.

## SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, austro-hongrois, britanniques et italiens . . .	245
LISTES des journaux belges, suisses et néerlandais . . . . .	248
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	249
CRÉATIONS de bureaux de poste . . . . .	249
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques . . . . .	250
BÂTIMENTS en partance . . . . .	252
FAITS divers . . . . .	254
NOMINATIONS et promotions . . . . .	256

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux de poste allemands.*1<sup>o</sup> CRÉATIONS. — BUREAUX À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Altjahn . . . . .	Prusse . . . . .	Danzig.
Bärental . . . . .	Alsace-Lorraine . . . . .	Metz.
Belencin . . . . .	Prusse . . . . .	Posen.
Berlebeck . . . . .	Lippe-Deimold . . . . .	Minden.
Bischofferode . . . . .	Prusse . . . . .	Erfurt.
Bönninghardt . . . . .	Prusse . . . . .	Düsseldorf.
Borgholzhausen ( <i>Bahnhof</i> ) . . . . .	Prusse . . . . .	Minden.
Bülowsheide . . . . .	Prusse . . . . .	Danzig.
Dessow . . . . .	Prusse . . . . .	Potsdam.
Dölau . . . . .	Prusse . . . . .	Halle.
Draugapönen . . . . .	Prusse . . . . .	Gumbinnen.
Fulda-Adolfseck ( <b>bureau temporaire</b> ) . . . . .	Prusse . . . . .	Cassel.
Einruhr . . . . .	Prusse . . . . .	Aix-la-Chapelle.
Geestgotthberg . . . . .	Prusse . . . . .	Magdebourg.
Grossfurra . . . . .	Schwarzbourg-Sondershausen . . . . .	Erfurt.
Grünthal (Mark) . . . . .	Prusse . . . . .	Potsdam.
Hainstadt . . . . .	Bade . . . . .	Karlsruhe.
Heinersdorf . . . . .	Saxe-Meningen . . . . .	Erfurt.
Hettingen . . . . .	Bade . . . . .	Karlsruhe.
Immendorf . . . . .	Brunswick . . . . .	Brunswick.
Janow . . . . .	Prusse . . . . .	Stettin.
Kipsdorf . . . . .	Saxe . . . . .	Dresde.
Kuddern . . . . .	Prusse . . . . .	Gumbinnen.
Langballig . . . . .	Prusse . . . . .	Kiel.
Langenwolschendorf . . . . .	Reuss ( <i>ligne cadette</i> ) . . . . .	Erfurt.

Liggersdorf. . . . .	Prusse. . . . .	Constance.
Mecklar. . . . .	Prusse. . . . .	Cassel.
Muldenhütten. . . . .	Saxe. . . . .	Dresde.
Nussbach. . . . .	Bade. . . . .	Constance.
Oesede. . . . .	Prusse. . . . .	Oldenbourg.
Oswitz. . . . .	Prusse. . . . .	Breslau.
Paffendorf. . . . .	Prusse. . . . .	Cologne.
Pohlitz. . . . .	Reuss ( <i>ligne aînée</i> ). . . . .	Erfurt.
Porcelette. . . . .	Alsace-Lorraine. . . . .	Metz.
Priorei. . . . .	Prusse. . . . .	Arnsberg.
Repzin. . . . .	Prusse. . . . .	Coslin.
Rogahlen. . . . .	Prusse. . . . .	Gumbinnen.
Rundhof. . . . .	Prusse. . . . .	Kiel.
Schonefeld ( <i>Kr. Teltow</i> ). . . . .	Prusse. . . . .	Potsdam.
Stürzelbronn. . . . .	Alsace-Lorraine. . . . .	Metz.
Thiergarten ( <i>Kr. Wchlau</i> ). . . . .	Prusse. . . . .	Breslau.
Todtnauberg. . . . .	Bade. . . . .	Constance.
Voigtstedt. . . . .	Prusse. . . . .	Halle.
Nolkensberg. . . . .	Alsace-Lorraine. . . . .	Strasbourg.
Wachtelkuzendorf. . . . .	Prusse. . . . .	Oppeln.
Wallefeld. . . . .	Prusse. . . . .	Cologne.
Wierzchoslawice. . . . .	Prusse. . . . .	Bromberg.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

<i>Au lieu de :</i>	<i>mettre :</i>
Dusznik. . . . .	Duschnick. . . . . Prusse (Posen).
Grünthal. . . . .	Grünthal ( <i>Erzgebirge</i> ). . . . . Saxe (Leipzig).
Guttwohne. . . . .	Gutwohne. . . . . Prusse (Breslau).
Hadersleben. . . . .	Hadersleben ( <i>Schleswig</i> ). . . . . Prusse (Kiel).
Hattorf. . . . .	Hattorf ( <i>Harz</i> ). . . . . Prusse (Brunswick).
Iaraczewo. . . . .	Iaratschewo. . . . . Prusse (Posen).
Ierzyce. . . . .	Iersitz. . . . . Prusse (Posen).
Kleinsüssen. . . . .	Süssen. . . . . Wurtemberg (Suttgard).
Medzibor. . . . .	Neumittelwalde. . . . . Prusse (Breslau).
Miedzychod. . . . .	Miendzychod. . . . . Prusse (Posen).
Neustadt (Westerwald). . . . .	Neustadt ( <i>Wied</i> ). . . . . Prusse (Coblence).
Neussbach. . . . .	Neussbach ( <i>Renchthal</i> ). . . . . Bade (Carlsruhe).
Pamiatkowo. . . . .	Pamiontkowo. . . . . Prusse (Posen).
Rostarzewo ( <i>Kr. Bomst</i> ). . . . .	Rostarschewo ( <i>Kr. Bomst</i> ). . . . . Prusse (Posen).
Schlossbeichlingen. . . . .	Beichlingen. . . . . Prusse (Halle).

3° Au bas des pages 66 et 67; inscrire l'observation suivante :

• Pour les noms commençant par I ou par J, chercher à l'une ou à l'autre lettre. •

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois.*

Nouveau bureau à ajouter : Gleichenberg. T. — Autriche.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

Wilmot Street, Bethnal Green..... F.

*Angleterre.*

East Brid geford.....	Nottingham.	Prospect Place (Wool-	
Guildford Street.....	Chertsey.	wich.....	Woolwich.
Gwaun cae gurwen.....	Llanelly.	St. Matthew's (Leeds)...	Leeds.
Horn's Cross.....	Dartford.	South Wigston.....	Leicester.
Market Place (Kettering).	Kettering.	Upton Road (Claughton).	Birkenhead.
Newbold.....	Rochdale.	West Lowestoft.....	Lowestoft.
North Chapel.....	Petworth.	West Lulworth.....	Wareham.
Oldham Road (Ashton-	Ashton - under-		
under-Lyne,.....	Lyne.		

*Irlande.*

Dunsany..... Drumree (County Meath).

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Angleterre.*

- Après Farnworth, remplacer Bolton par Lancashire.
- Kirkoswald, remplacer Carlisle par Cumberland.
- Langwathby, remplacer Penrith par Cumberland.
- Broadstairs, remplacer Ramsgate par Kent.
- Westgate-on-sea, remplacer Margate par Kent.

*Écosse.*

- Après Carbost, remplacer Broadford N. B. par Portree.
- Kyleakin, remplacer Lochalsh par Broadford.
- Pathhead, biffer Kirkcaldy dans la 2° colonne.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Alessandria del Carretto..	Cosenza.	Campo San Martino.....	Padova.
Bardineto.....	Genova.	Caneva.....	Udine.
Budoia.....	Udine.	Capaci.....	Palermo.
Galascio.....	Aquila.	Cervarese Santa Croce...	Padova.

Comerio.....	Como.	Palazzolo Verellese.....	Novara.
Fratte Rosa.....	Pesaro e Ur-	Riace.....	Reggio Calabria
	bino.	Rigutino.....	Arezzo.
Lucca Sicula.....	Girgenti.	Serra Pedace... ..	Cosenza.
Marrara.....	Ferrara.	Santa Maria di Sala.....	Venezia.
Martignacco.....	Udine.	Sillano.....	Massa e Carrara
Mornico al Serio.....	Bergamo.	Spongano.....	Lecce.
Morro d'Oro.....	Teramo.	Villamagna.....	Chieti.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Listes des journaux belges et suisses.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT		DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
				du mandat. 5	fr. c.		
<b>Journaux belges.</b>							
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAU JOURNAL À INSCRIRE :</b>							
<i>Archives mensuelles de médecine et de chirurgie pratique.</i>	Bruxelles..	6 mois....	6 "	5 75		0 25	Il n'est pas délivré d'abonnements de moins de six mois.
		12 mois...	10 "	9 70		0 30	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENT DE PRIX :</b>							
<i>L'illustration européenne....</i>	Bruxelles...	3 mois....	3 "	2 75		0 25	
		6 mois....	6 "	5 75		0 25	
		12 mois...	12 "	11 64		0 36	
<b>Journaux suisses.</b>							
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LA NOMENCLATURE :</b>							
<i>Blätter für den Zeichenunterricht.</i>	S <sup>t</sup> -Gall....	6 mois....	2 50	2 "		0 50	
		12 mois...	4 30	3 80		0 50	
<i>Schweizerische Familienzeitung mit Beilage aus aller Welt.</i>	Riesbach (Zurich)..	3 mois....	2 40	1 90		0 50	
		6 mois....	4 30	3 80		0 50	
		12 mois...	8 10	7 69		0 50	
<b>2<sup>o</sup> JOURNAL À BIFFER.</b>							
<i>Blätter für Zeichenunterricht, à Frauenfeld.</i>							

*Liste des journaux néerlandais.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie des Pays-Bas 6		
<i>De Amsterdammer.....</i>	Amsterdam.	6 mois..	9 50	9 20	4 38	0 30	
		12 mois.	19 00	18 43	8 77	0 57	

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Hautes-Alpes.....	La Beaume-des-Arnauds.....	18 octobre 1886.....	7746
Manche.....	Sainte-Pience.....	23 octobre 1886.....	7748
Gers.....	Terraube.....	29 octobre 1886.....	7749
Isère.....	Saint-Alban de-Roche.....	<i>Idem</i> .....	7750
Maine-et-Loire.....	Saint-Macaire.....	<i>Idem</i> .....	7751
Saône-et-Loire.....	Roussillon.....	<i>Idem</i> .....	7752
Finistère.....	Lambézellec.....	4 novembre 1886.....	7755
Ile-et-Vilaine.....	Guiguen.....	<i>Idem</i> .....	7756

*Créations de bureaux de poste.*

Par décision ministérielle en date du 29 octobre 1886, un établissement de facteur-boîtier de l'État est créé dans la commune de Grillon (Vaucluse). Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7,754.

Par des décisions ministérielles en date des 19 et 29 octobre 1886, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé à chacune des communes de Saint-Laurent-les-Minier (Gard) et de Lusigny (Allier), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Le premier de ces bureaux secondaires a pris le numéro d'ordre 7,747 et le deuxième le n° 7,753.

Par décision ministérielle en date du 22 octobre 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Mesloug (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 2 novembre 1886, il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Ras-el-Ma (Oran).

Par décision ministérielle en date du 9 novembre 1886, il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Sedrata (Constantine).

Aux termes d'une décision en date du 18 octobre courant, l'établissement de facteur-boîtier municipal de Saint-Romain-d'Albon prendra à l'avenir le nom d'« Albon » qui est la dénomination officielle de la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Aux termes d'une décision du 20 octobre 1886, les recettes simples mixtes de Cany et Saint-Romain (Seine-Inférieure) porteront à l'avenir les noms de « Cany-Barville » et « Saint-Romain de-Colbosc ».

Aux termes d'une décision ministérielle en date du 30 octobre 1886, le bureau de poste de Baigorry (Basses-Pyrénées) portera désormais le nom de « Saint-Étienne-de-Baigorry ».

Par décision ministérielle en date du 2 novembre 1886, le bureau de facteur-boîtier de Sidi-Ferruch (Alger) prendra désormais la dénomination de « Staoueli-Ville » et le bureau de même catégorie existant à Staoueli (Alger) celle de « Staoueli-Trape ».

A l'avenir, le nom du bureau de poste de la Tronquière (Lot) devra être écrit en un seul mot « Latronquière », orthographe officielle du nom de cette commune.

Par décision ministérielle du 18 octobre 1886, un service télégraphique de demi-

nuit est créé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887 jusqu'au 31 décembre 1889, au bureau de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), dans les conditions fixées par l'arrêté du 3 décembre 1879.

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre, le bureau central télégraphique de Rouen sera ouvert jusqu'à 1 heure du matin, à partir du 16 novembre 1886.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

**BUREAUX SECONDAIRES.**

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Arc-lès-Gray. M. ☒ RG. (Haute-Saône)..... 1 <sup>er</sup> nov. 1886.	Meximieux. M. ☒ RG. (Ain)..... 25 oct. 1886.
Bessières. M. ☒ RG. (Haute-Garonne)..... 25 oct. 1886.	Nouvion-et-Catillon. M. ☒ RG. (Aisne)..... 10 nov. 1886.
Châteauneuf-d'Isère. M. ☒ (Drôme)..... <i>Idem.</i>	Rousset. M. ☒ (Bouches- du-Rhône)..... 25 oct. 1886.
Courdemanche. M. ☒ (Sarthe)..... 10 nov. 1886.	Saint-Georges-la-Pouge. M. ☒ RG. (Creuse)..... 10 nov. 1886.
Fay-aux-Loges. M. ☒ (Loi- ret)..... <i>Idem.</i>	Saint-Laurent-de-Condol. M. ☒ (Calvados)..... 25 oct. 1886.
Homblières. M. ☒ (Aisne). 1 <sup>er</sup> nov. 1886.	Sault-de-Navailles. M. ☒ (Basses-Pyrénées).... 10 nov. 1886.
Illiers-l'Évêque. M. ☒ RG. (Eure)..... 10 nov. 1886.	Séгур. M. ☒ RG. (Cantal). 25 oct. 1886.
Lonlay-l'Abbaye. M. ☒ RG. (Orne)..... 25 oct. 1886.	Treigny. M. ☒ RG. (Yonne)..... <i>Idem.</i>
Maizières-la-Grande-Pa- roisse. M. ☒ RG. (Aube). <i>Idem.</i>	Vitry-aux-Loges. M. ☒ (Loiret)..... 10 nov. 1886.
Maraussan. M. ☒ RG. (Hérault)..... 10 nov. 1886.	

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Albon. M. RG. (Drôme). 25 oct. 1886.	Lavoye. M. (Meuse)..... 10 nov. 1886.
Laboissière. M. (Oise)... 10 nov. 1886.	Pezens. M. (Aude)..... <i>Idem.</i>

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Mousquety. IP. (1) (Vaucluse).  
Vannes (préfecture). IP. (2) (Morbihan).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de l'île-sur-la-Sorgue] pour la correspondance spéciale de MM. Dumas frères.

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Vannes pour la correspondance spéciale du Préfet.

**2<sup>o</sup> Fusions et Transferts.**

Chevrolière (La). M. ☒ (Loire-Inférieure). 16 octobre 1886.

Montlieu. M. ☒ (Charente-Inférieure). 24 octobre 1886.

Songeons. M. ☒ (Oise). 10 nov. 1886.

### 3° Modifications et transformations.

*Au lieu de :* Fay-aux-Loges. D. (Loiret), *lire :* Fay-aux-Loges, V. (Loiret).

———— Isle-Adam-Parmain (I'); pour Parmain, 1 kil. (Seine-et-Oise), *lire :* Isle-Adam-Parmain (I'). D. (Seine-et-Oise).

———— Jussey. VD. (Haute-Saône), *lire :* Jussey, V. (Haute-Saône).

———— Maraussan, 1 kil. (Hérault), *lire :* Maraussan, V. (Hérault).

———— Meximieux, 1 kil. (Ain), *lire :* Meximieux, V. (Ain).

———— Paizay-le-Sec, 1 kil. (Vienne), *lire :* Paizay-le-Sec, D. (Vienne).

———— Sernhac-Ledenon, VD. (Gard), *lire :* Lédénon, VD. (Gard), et reporter ce nom à son ordre alphabétique.

———— Vitry-aux-Loges, D. (Loiret), *lire :* Vitry-aux-Loges, V. (Loiret).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Aube. M. ☒ (Orne).

Auchel. M. ☒ (Pas-de-Calais).

Beaumont-sur-Vesle. M. ☒ (Marne).

Cozes. M. ☒ (Charente-Inférieure).

Frontignan. M. ☒ (Hérault).

Ligny. M. ☒ (Nord).

Passais. M. ☒ (Orne).

Prez-en-Pail. M. ☒ (Mayenne).

Requista. M. ☒ (Aveyron).

Saint-Leu-d'Esserent. M. ☒ (Oise).

Walincourt. M. ☒ (Nord).

Warmeriville. M. ☒ (Marne).

Supprimer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Saint-Claude. M. ☒ (Loir-et-Cher).

NOTA. A partir du 16 novembre courant, les vacations du bureau central de Rouen seront prolongées jusqu'à une heure du matin.

### 4° Fermetures provisoires.

Casabianda-Aléria. M. (Corse).

Molitg. BM. RG. (Pyrénées-Orientales), 1<sup>er</sup> novembre 1886.

Nully. M. (Haute-Marne).

Puys-Neuville. BM. (Seine-Inférieure), 15 octobre.

Saint-Christau-Lurbe. BM. (Basses-Pyrénées), 1<sup>er</sup> novembre.

Veulettes. BM. (Seine-Inférieure), 15 octobre.

### 5° Réouvertures.

Pompey. B<sup>6c</sup>. (Meurthe-et-Moselle). 1<sup>er</sup> novembre.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOT A. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.</b> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> déc.....	Le Havre..	Intrépide-Corse.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Albert-René..	<i>Idem</i> .....	Ambaud frères.
3	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Général - Ber- thault.	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
4	Pointe-à-Pitre.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Caroline.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
5	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Fleur-de-Marie.	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</b> (Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> déc.....	Le Havre..	Suez.....	Vap. rég....	E. Grosos.
2	<i>Idem</i> .....	16.....	<i>Idem</i> .....	Bianca.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
3	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Victoria.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Canadian.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Porteno.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
9	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
10	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	Caracas.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paracense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
16	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Ambrose.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
17	Curacao.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
18	Gonaïves.....	29.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
19	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
20	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
21	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	Lima.....	1 <sup>er</sup> déc....	Le Havre..	Suez.....	Vap. rég...	E. Grosos.
23	<i>Idem</i> .....	16.....	<i>Idem</i> .....	Bianca.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
24	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
25	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Victoria-	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
26	<i>Idem</i> .....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paraense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
27	Mayaguez.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
28	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Espana.....	<i>Idem</i> .....	Génestad.
29	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
30	Maragnan.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paraense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
31	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Ambrose.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
32	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
33	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
34	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Canadian.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
35	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Portena.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
36	Para.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Paraense.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
37	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	Ambrose.....	<i>Idem</i> .....	Currie.
38	Puerto-Cabello.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
39	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
40	Port-au-Prince.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
41	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Hungaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
42	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
43	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
44	Progresso.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
45	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Espana.....	<i>Idem</i> .....	Génestad.
46	Puerto-Plata.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
47	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
48	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Victoria.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
49	<i>Idem</i> .....	25.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
50	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
51	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Espana.....	<i>Idem</i> .....	Génestad.
52	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
53	Santo-Domingo.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
54	Savannah.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
55	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
56	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Saxonia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
57	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Francia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
58	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
59	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Espana.....	<i>Idem</i> .....	Génestad.
60	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pampa.....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
61	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Portena.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
62	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Suez.....	<i>Idem</i> .....	E. Grosos.
63	<i>Idem</i> .....	16.....	<i>Idem</i> .....	Bianca.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
64	Véra-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i> .....	Bavaria.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
65	<i>Idem</i> .....	14.....	<i>Idem</i> .....	Espana.....	<i>Idem</i> .....	Génestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. COURNOT, facteur rural à Gignac (Hérault), a trouvé sur la voie publique un mandat-poste de 38 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

MM. TRUITARD et PENOTET, gardiens de bureau à Dijon, ont trouvé dans la boîte du bureau un billet de banque de 100 francs qu'ils se sont empressés de remettre au receveur principal.

M. TRIPANNY, facteur rural à Bouclans (Doubs), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il a remis à la personne intéressée.

M. SAHUNET, facteur de ville à Arcachon, a trouvé, en cours de tournée, une bague en or ornée d'un brillant qu'il a déposée au commissariat de police.

M. BOUMRAY, facteur des télégraphes à Tours, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 1,500 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PRINCE, facteur des télégraphes à Nantes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie renfermant 17 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. VEYRAT, facteur rural à Bellac, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. MARAVAL, facteur des télégraphes à Albi, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. VIOT, commis à Soissons, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 18 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait oublié.

M. GRAS, commis auxiliaire à Montpellier, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 200 francs qu'il a déposé entre les mains du receveur.

M. AUDIER-MERLE, commis à Marseille, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. MARÉCHAL, facteur rural à Seurre (Côte-d'Or), a trouvé, en cours de tournée, un portefeuille contenant des valeurs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. BOURGUET, facteur des postes à Paris, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant des valeurs importantes qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DELAYE, facteur rural à Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire), a trouvé sur la voie publique un billet de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. NOËL, facteur auxiliaire des télégraphes à Soukaras, a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GUILLAUME, facteur rural à Neuvy-Sautour (Yonne), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a remise entre les mains du receveur.

M. TÉRON, facteur des télégraphes à Mantes, a trouvé sur la voie publique trois billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. FINET, facteur rural à Albens (Savoie), a trouvé sur la voie publique trois billets

de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie et qui ont pu être restitués à leur propriétaire.

M. LANGRAND, facteur des télégraphes à Valenciennes, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. SCHMITT, facteur des télégraphes à Châlons, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-feuille contenant des billets de banque qu'il s'est empressé de restituer à la personne intéressée.

M. PIAT, ouvrier d'équipe de la Loire, a trouvé sur le quai de la gare de Bourg-Argental un carnet contenant un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre au chef de gare.

M. HUREL, facteur des télégraphes à Avignon, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un rouleau de 25 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. HARRENT, commis à Compiègne, a trouvé sur la tablette du guichet, un carnet contenant un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M<sup>lle</sup> AULNETTE, receveuse à Pornic, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 20 francs qu'elle a remise à la mairie.

M. MAÎTRE, commis auxiliaire à Nice, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie renfermant 12 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. CONVERSET, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 68, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il a pu remettre à la personne intéressée.

MM. COLLIEX, commis, et SEGRET (Joseph), facteur-surveillant à Bourg, ont trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 53 francs qu'ils se sont empressés de remettre à leur receveur.

MM. PÂRIS, facteur rural à Saint-Sauveur-de-Nuailly,  
TOUVEREY, facteur rural à Dampierre-sur-Salon,  
CHARBONNAY, facteur rural à Thizy,  
et DÉCHOUX, facteur rural à Château-Thierry,  
se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes d'argent qui leur avaient été données en trop.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. VUILLET, facteur rural à la Rixouse (Jura),  
CONFORT, facteur rural à Saint-Étienne-de-Lugdarès,  
CHIEFLET, facteur rural à Saint-Félicien,  
DAURIS, facteur de ville à Lyon,  
et LATUILLE, facteur rural à Hautefort,  
se sont distingués en combattant des incendies.

M. MIQUET, facteur-chef à Charleville, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

---

Par jugement du tribunal de la justice de paix de Croisilles (Pas-de-Calais), le sieur W... a été condamné à 5 francs d'amende et aux dépens pour insultes envers un agent des Postes dans l'exercice de ses fonctions.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Demars.....	Précédemm <sup>t</sup> directeur.	Annam et Tonkin..	8,000	Directeur dé- partement <sup>t</sup>	Alençon.....	8,000
Berthelin ....	Directeur dé- partement <sup>t</sup>	Auxerre.....	8,000	Idem.....	Mont-de-Marsan ...	8,000
Thiéry.....	Idem.....	Alençon.....	7,000	Idem.....	Angers.....	7,000
Teissier de Marguerittes	Idem.....	Alger.....	7,000	Idem.....	Lyon.....	7,000
Boutard .....	Idem.....	Quimper.....	6,000	Idem.....	Même résidence....	7,000
Morin .....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	5,000	Idem.....	Auxerre.....	5,000
Dupray.....	Contrôleur..	Vérificat <sup>on</sup> et récep- tion du matériel.	4,500	Chef de sec- tion.	Matériel postal et télégraphique.	5,000
Lourme.....	Inspecteur..	Chef du service en Cochinchine.	4,000	Inspecteur..	Même service.....	4,500
Deramond.....	.....	Précéd <sup>t</sup> contrôleur au Tonkin.	3,500	Sous-inspec- teur.	Agen.....	3,500
Thiébault....	Com. princ.	Service officiel....	3,300	Contrôleur..	Direction régionale.	3,500
Mandroux....	Agent spécial	Vérificat <sup>on</sup> et récep- tion du matériel.	3,000	Idem.....	Même service.....	3,000
Vallance.....	Comm. princ.	Le Tonkin.....	3,000	Sous-Inspect.	Idem.....	3,000
Decomberousse	Commis....	Direct <sup>on</sup> de la caisse natio <sup>ne</sup> l <sup>e</sup> d'épargne	2,500	Commis....	Inspection générale du contrôle.	2,400
Collier.....	Idem.....	Recette principale de la Seine.	2,100	Idem.....	Caisse d'épargne postale.	2,200
Grimaldi.....	Idem.....	Nice, pl. Grimaldi.	2,100	Idem.....	Nice, direction dé- partementale.	2,100
Molinié.....	Commis de direction.	Grenoble.....	2,100	Commis de direction.	Aurillac.....	2,100
Petibon.....	Commis....	Bureau des réclama- tions.	1,900	Commis....	D <sup>on</sup> de la comptabi- lité, 2 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Joviaux.....	Idem.....	Paris 54.....	1,800	Idem.....	Bureau des réclan.	1,900
Baqué.....	Précéd <sup>t</sup> com. de direct <sup>on</sup> .	Auch.....	1,800	Commis de direction.	Pau.....	1,800
Lucas.....	Commis....	Versailles, recette principale.	1,500	Commis....	Versailles, direction.	1,500
Guillebert....	Idem.....	Charenton-Je-Pont..	1,500	Idem.....	D <sup>on</sup> de la comptabi- lité, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
Courallet....	Précédemm <sup>t</sup> commis.	Paris, poste central	1,500	Idem.....	Bureau du person- nel.	1,600
Pissard .....	Idem.....	Ancecy, direction..	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon, direction.	1,500
Mourre.....	Idem.....	Gap.....	1,500	Idem.....	Grenoble, direction.	1,500
Durand.....	Précédemm <sup>t</sup> expédit <sup>on</sup> .	Services sédentaires, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500	Expédition - naire.	Direct <sup>on</sup> des services sédent <sup>es</sup> , 3 <sup>e</sup> bur.	1,500
Marseille....	.....	.....	"	Idem.....	Bureau du personnel	1,000
Lemaitre....	Sous-chef de bureau.	D <sup>on</sup> des corresp <sup>on</sup> s postales, 2 <sup>e</sup> bur.	5,000	Receveur....	Paris 22.....	5,000
Servat.....	Commis prin- cipal.	Paris, bureau cen- tral.	3,600	Chef de centre de dépôt.	Saint-Étienne.....	3,500
Blanc.....	Idem.....	Articles d'argent...	3,500	Receveur....	Paris 35.....	3,500
Tournier....	Rec <sup>t</sup> princip.	Oran.....	3,500	Idem.....	Oran-Karguentah..	3,500
Mouchet....	Receveur ...	Oran-Karguentah...	3,500	Idem.....	Milianah.....	3,500
Riotte.....	Idem.....	Maubeuge.....	3,500	Idem.....	Roubaix.....	3,500
Bérard.....	Idem.....	Arles.....	3,500	Idem.....	Voiron.....	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Picard.....	Receveur...	Mantes.....	3,500	Receveur...	Pont-à-Mousson...	3,500
Suin.....	Comm. princ.	Laon.....	3,600	Idem.....	Maubeuge.....	3,500
Roesch.....	Idem.....	Sens.....	3,300	Idem.....	Sens.....	3,000
Comomb.....	Idem.....	Marseille, recette principale.	3,300	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	3,000
Malraison.....	Receveur...	Miliansh.....	3,000	Idem.....	Médéah.....	3,000
Ricaud.....	Commis prin- cipal.	Bordeaux, Saint- Jean.	3,000	Idem.....	Condom.....	3,000
Urtin.....	Receveur...	Voiron.....	2,500	Idem.....	Mantes.....	2,500
Massebieau.....	Idem.....	Saint-Pons.....	2,200	Idem.....	Arles.....	2,500
M <sup>lles</sup> Gaucher.....			"	Receveuse...	Mesland.....	800
Chazalon.....			"	Idem.....	Meysse.....	800
de Cassius.....	Receveuse...	Houps.....	1,400	Idem.....	Caylux.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Blandeau.....	Idem.....	Lauzerte.....	1,400	Idem.....	Houps.....	1,400
M <sup>lle</sup> Bru.....	Idem.....	Caylux.....	1,000	Idem.....	Lauzerte.....	1,000
M <sup>mes</sup> v <sup>ve</sup> Bonhomme- Lacour.	Idem.....	Podensac.....	1,400	Idem.....	Saint - Aubin - la - Lande.	1,200
Roque.....	Idem.....	Saint - Aubin - la - Lande.	1,200	Idem.....	Podensac.....	1,200
veuve Lépine.....	Idem.....	Cressanges.....	1,000	Idem.....	Saint - Germain-des- Fossés.	1,000
M <sup>lle</sup> Toitot.....			"	Idem.....	Cressanges.....	800
M <sup>me</sup> veuve Ladet.....	Receveuse...	Cunhat.....	1,000	Idem.....	Brout-Vornet.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bogy.....	Idem.....	Saint Nectaire.....	800	Idem.....	Cunhat.....	800
M <sup>me</sup> veuve Brunon.....			"	Idem.....	Saint-Nectaire.....	800
M <sup>lle</sup> Viette.....			"	Idem.....	Cendrey.....	800
M <sup>me</sup> Doudoux.....	Receveuse...	Nouart.....	1,000	Idem.....	Givonne.....	1,000
M <sup>lle</sup> Marchandon.....	Idem.....	Dammartin-en-Serve	1,000	Idem.....	Nouart.....	1,000
M <sup>mes</sup> Pascal.....			"	Idem.....	Dammartin-en-Serve	800
Charlochet.....			"	Idem.....	Bayel.....	800
M <sup>lle</sup> Bocquet.....			"	Idem.....	Brides-les-Bains...	800
M. Didieu.....	Com. auxil <sup>r</sup>	Saint-Girons.....	900	Receveur...	Castelnau-Durban..	800
M <sup>me</sup> veuve Trollé.....			"	Receveuse...	Cassaigne.....	1,200
veuve Vasselle.....			"	Idem.....	Canaples.....	800
M <sup>lle</sup> Sauze.....			"	Idem.....	Trèves.....	800
MM. François.....	Receveur...	Saint-Pourçain... ..	1,600	Receveur...	Die.....	1,600
Ferrand.....	Idem.....	Die.....	2,000	Idem.....	Saint-Pourçain... ..	2,000
M <sup>me</sup> Bourdeau.....	Receveuse...	Torteron.....	1,400	Receveuse...	La Guerche-s <sup>t</sup> -l'Au- bois.	1,400
M <sup>lles</sup> Démery.....	Idem.....	Le Chatelet-en-Berry	1,000	Idem.....	Torteron.....	1,000
Bedu.....			"	Idem.....	Le Chatelet-en-Berry	800
Wannesson.....	Receveuse...	Mars-la-Tour.....	800	Idem.....	Stainville.....	800
Riot.....	Idem.....	Stainville.....	1,200	Idem.....	Saint-Maurice-sous- les-Côtes.	1,200
Peiffer.....	Idem.....	Saint-Maurice-sous- les-Côtes.	800	Idem.....	Mars-la-Tour.....	800
Malnoury.....	Idem.....	Aignay-e-Duc.....	800	Idem.....	Meylicu-Montrond..	800
Dumaine.....			"	Idem.....	Aignay-le-Duc.....	800
M <sup>mes</sup> veuve Lestrade.....	Receveuse...	Thiat.....	1,400	Idem.....	Beaumarçhès.....	1,400
Lagardère.....	Idem.....	Riguepeu.....	1,200	Idem.....	Thiat.....	1,200
veuve Camajou.....	Idem.....	Beaumarçhès.....	1,000	Idem.....	Riguepeu.....	1,000
veuve Fimaloz.....			"	Idem.....	Chevenoz.....	800
Fayou.....	Receveuse...	Cherveix.....	1,400	Idem.....	Hautefort.....	1,400
M <sup>lles</sup> Lignac.....			"	Idem.....	Cherveix.....	800
Burgalat.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Saurin-sur-l'Isle.	1,200	Idem.....	Laurière.....	1,200
M. Delmas.....	Précédem <sup>t</sup> receveur.	Hourtin.....	800	Receveur...	Saint - Saurin - sur - l'Isle.	800
M <sup>lle</sup> Gobineau-Bois- neudouin.	Receveuse...	Le Grand-Auverné..	800	Receveuse...	Blain.....	800
M <sup>mes</sup> veuve Franchi.....	Idem.....	Corbie.....	1,800	Idem.....	Funay.....	1,800
Quesvin.....	Idem.....	Domart-en-Ponthieu	1,400	Idem.....	Corbie.....	1,600
M <sup>lle</sup> Thuillier.....	Idem.....	Beauval.....	1,200	Idem.....	Domart-en-Ponthieu	1,200
M <sup>me</sup> Fréchon.....	Idem.....	Salcux.....	1,000	Idem.....	Beauval.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
M <sup>me</sup> Compain.....	Receveuse...	Montigny.....	fr. 800	Receveuse...	Saloux.....	fr. 800
M <sup>lles</sup> Lambicchi.....	.....	.....	"	Idem.....	Rez-et-Esparon....	800
Bonjean.....	.....	.....	"	Idem.....	Tours-sur-Meymont.	800
Chabert.....	.....	.....	"	Idem.....	Cuon.....	800
M <sup>mes</sup> Fontaine.....	Receveuse...	La Chapelle-aux-Pots	1,200	Idem.....	Neuilly-en-Thelle..	1,200
Teillard.....	Idem.....	Ladon.....	1,000	Idem.....	La Chapelle-aux-Pots	1,000
M <sup>lles</sup> Curial-Lapras.....	.....	.....	"	Idem.....	Ladon.....	800
Médeville.....	.....	.....	"	Idem.....	Le Grand-Auverné..	800
Lombard.....	.....	.....	"	Idem.....	La Roche-Beaucourt	800
Degrave.....	Receveuse...	Alet.....	800	Idem.....	Davejean.....	800
Possien.....	.....	.....	"	Idem.....	Alet.....	800
Malhaussène.....	.....	.....	"	Idem.....	Les Millos.....	800
Bédrines.....	.....	.....	"	Idem.....	Cenevières.....	800
Chamiot - Pon- cet.	Receveuse...	Aime.....	1,200	Idem.....	Dolomieu.....	1,200
M <sup>me</sup> Gaide-Chevron- nay.	.....	.....	"	Idem.....	Aime.....	800
M <sup>lles</sup> Duplan.....	Receveuse...	Dolomieu.....	800	Idem.....	Luc-en-Diois.....	800
Louveau.....	Idem.....	Saint-Révérien....	800	Idem.....	Chaulgues.....	800
Drouillet.....	.....	.....	"	Idem.....	Saint-Révérien....	800
Costecalde.....	.....	.....	"	Idem.....	Gaillac.....	800
MM. Le Roy.....	Commis.....	Guingamp.....	2,100	Receveur...	Brest-Recouvrance..	1,800
Nicolas.....	Receveur...	Saint - Jean - Saint- Nicolas.	1,000	Idem.....	La Beaume-des-Ar- noux.	1,000
Nathieu.....	Brigad. fact <sup>r</sup> .	Gap.....	1,400	Idem.....	Saint-Jean-Saint-Ni- colas.	1,400
M <sup>lles</sup> Garreau.....	Receveuse...	Neufchâtel-en-Saon- nois.	1,000	Receveuse...	Tuffé.....	1,000
Bouché.....	.....	.....	"	Idem.....	Neufchâtel-en-Saon- nois.	800
Érard.....	.....	.....	"	Idem.....	Apremont-sur-Aire..	300
Wartel.....	Receveuse...	Gaillefontaine.....	800	Idem.....	Ourville.....	800
Poncet.....	Idem.....	Ouville-la-Rivière..	800	Idem.....	Gaillefontaine.....	800
Bressy.....	Idem.....	Sérignan.....	1,400	Idem.....	Ouville-la-Rivière..	1,400
Leidier.....	.....	.....	"	Idem.....	Sérignan.....	800
Salem.....	.....	.....	"	Idem.....	Robions.....	800
Michel.....	Receveuse...	La Garde-Freinet..	1,200	Idem.....	Puget-Ville.....	1,200
Balp.....	Idem.....	Puget-Ville.....	800	Idem.....	La Garde-Freinet..	800
M <sup>me</sup> Prou.....	Idem.....	Briouze - Saint-Ger- vais.	1,200	Idem.....	Rânes.....	1,200
M <sup>lle</sup> Pottier.....	Idem.....	La Ferté-Fresnel..	1,400	Idem.....	Briouze - Saint-Ger- vais.	1,400
M. Rivals.....	Receveur...	Boghari.....	2,200	Receveur...	Saint-Pons.....	2,200
M <sup>me</sup> veuve Bouche- rie de Migon	Précédem <sup>t</sup> receveuse.	Cauderan.....	1,400	Receveuse...	Reignac-de-Blaye..	1,400
M <sup>lles</sup> Dorat.....	Receveuse...	Saint - Bonnet - de- Bellac.	800	Idem.....	Laurière.....	800
Burgalat.....	Idem.....	Laurière.....	1,200	Idem.....	Saint - Bonnet - de- Bellac.	1,200
Lambicchi....	Idem.....	Bez-et-Esparon....	800	Idem.....	Saint-Sorlin-en-Val- loire.	800
Sanguinède....	.....	.....	"	Idem.....	Bez-et-Esparon....	800
Planchu.....	.....	.....	"	Idem.....	Camps-du-Var.....	800
Bocquet....	Receveuse...	Brides-les-Bains...	800	Idem.....	Bourg-S'-Maurice..	800
Perlot.....	.....	.....	"	Idem.....	Omont.....	800
M <sup>mes</sup> Ménard.....	Receveuse...	Ciré-d'Aunis.....	1,000	Idem.....	Luchapt.....	1,000
Vigier.....	Idem.....	Reignac-de-Blaye..	1,400	Idem.....	Ciré-d'Aunis.....	1,400
M <sup>lles</sup> Ballande.....	Idem.....	Les Trois-Moutiers.	1,400	Idem.....	Beauvoir-sur-Niort.	1,400
Alin.....	Idem.....	Bellenaves.....	1,000	Idem.....	Les Trois-Moutiers.	1,000
Dedet.....	Idem.....	Beauvoir-sur-Niort.	1,000	Idem.....	Bellenaves.....	1,000
M. Sabastia.....	Commis.....	Tarbos.....	2,100	Receveur...	Eauze.....	1,800
M <sup>me</sup> Martinet.....	Receveuse...	M'Sila.....	1,000	Receveuse...	Khenchela.....	1,000
M. Roussel-Simo- nin.	Receveur....	Aïn-Beida.....	1,400	Receveur....	M'Sila.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Soubrillard...	Receveur...	Condé-Smendon...	1,000	Receveur...	Ain-Beida.....	1,200
Rouah.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Oran, recette prin- cipale.	1,300	Idem.....	Condé-Smendon...	1,200
M <sup>lles</sup> Tilon.....	Receveuse...	Mont-sous-Vaudrey..	800	Receveuse...	Même résidence...	1,000
Panchèvre.....	"	"	"	Idem.....	Lussant.....	800
Delpouch.....	"	"	"	Idem.....	Saint-Sauveur.....	800
M <sup>me</sup> L'helgoualc'h..	"	"	"	Idem.....	Plougastou.....	800
M <sup>lles</sup> Thibaudeau..	"	"	"	Idem.....	Champigny-le-Sec..	800
Noley.....	"	"	"	Idem.....	Saint-Alban-de- Roche.	800
Robert.....	Receveuse...	Renaison.....	1,000	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.	1,000
Itié.....	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.	800	Idem.....	Renaison.....	800
Villedieu.....	"	"	"	Idem.....	Ain-Bessem.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve David..	"	"	"	Idem.....	Morris.....	1,200
v <sup>o</sup> Chanteur..	Receveuse...	Pellouailles.....	800	Idem.....	Dammartin - en - Serve.	800
M <sup>lle</sup> Blouin.....	Employée...	Caisse nat. d'éparg.	1,000	Idem.....	Pellouailles.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Pascal..	Receveuse...	Dammartin - en - Serve.	800	Employée...	Caisse nat. d'éparg.	900
Le Mière.....	Idem.....	Pont-l'Abbé-Picau- ville.	1,400	Receveuse...	Longraye.....	1,400
M <sup>lle</sup> Ballière.....	Idem.....	Longraye.....	800	Idem.....	Pont-l'Abbé-Picau- ville.	800
M. Ménager.....	Comm. aux <sup>rs</sup>	Alençon.....	700	Receveur...	Ferté-Fresnel.....	800
M <sup>lles</sup> Garreau.....	Receveuse...	Tuffé.....	1,000	Receveuse...	Neufchâtel-en-Saon- nois.	1,000
Hervé.....	Idem.....	Sceaux-sur-Huisne.	1,200	Idem.....	Tuffé.....	1,200
Bouché.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Saon- nois.	800	Idem.....	Sceaux-sur-Huisne..	800
Blancart.....	"	"	"	Idem.....	Saint-Macaire.....	800
Jouve.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Férol-d'Auroure	800	Idem.....	Pont-Salomon.....	800
Bergès.....	"	"	"	Idem.....	Gaillac-Toulze....	800
Savouré.....	"	"	"	Idem.....	Frazé.....	800
Poiré.....	"	"	"	Idem.....	Rollot.....	800
Le Bihan.....	"	"	"	Idem.....	Lambezelles.....	800
Brionne.....	"	"	"	Idem.....	Sainte-Pience.....	800
Bourgeois.....	"	Viarmes.....	1,200	Idem.....	Noisy-le-Roi.....	1,200
Richard.....	Receveuse...	Noisy-le-Roi.....	800	Idem.....	Viarmes.....	800
Libardin.....	Idem.....	Marbache.....	1,400	Idem.....	Emberménil.....	1,400
Gary.....	Idem.....	Emberménil.....	1,000	Idem.....	Marbache.....	1,000
M <sup>me</sup> Hacquart.....	Idem.....	Sommery.....	1,200	Idem.....	La Chapelle-aux- Pots.	1,200
v <sup>o</sup> Maillard..	Idem.....	Plomion.....	1,000	Idem.....	Sommery.....	1,000
v <sup>o</sup> Lambert..	"	"	"	Idem.....	Plomion.....	800
Bourelly.....	"	"	"	Idem.....	Théys.....	800
M <sup>lle</sup> Girard.....	Receveuse...	Doué-la-Fontaine..	1,800	Idem.....	Guérande.....	1,800
Bodet.....	Idem.....	Guérande.....	1,800	Idem.....	Doué-la-Fontaine..	1,800
MM. Gautry.....	Précéd <sup>t</sup> recev.	Le Pin-au-Haras..	800	Receveur...	Bourg-S <sup>t</sup> -Léonard..	800
Axtmann.....	Com. princ.	Ligne de l'Est....	3,000	Chef de brig.	Même ligne.....	3,000
Guérin.....	"	Lig. de la Méditer.	3,000	Idem.....	Même ligne.....	3,000
Xolin.....	Commis....	Lyon-Terreaux.....	2,700	Com. princ.	Nevers, gare de contrôle.	2,700
Raspiller.....	Com. princ.	Lig. du Sud-Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700
Lapeyre.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Martin.....	Commis....	Idem.....	2,700	Idem.....	Même ligne.....	2,700
Mondon.....	Contrôleur..	Paris, direction ré- gionale.	4,000	Idem.....	Paris, central.....	4,000
Brimont.....	Commis....	Mézières.....	2,700	Idem.....	Laon R. P.....	2,700
Millon.....	Idem.....	Auxerre.....	2,700	Idem.....	Sens.....	2,700
Ferry.....	Com. princ.	Paris 5.....	2,700	Idem.....	Paris 10.....	2,700
Porcher.....	Idem.....	Paris 4.....	3,600	Idem.....	Paris 5.....	3,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Godemer.....	Com. princ..	Paris 82.....	3,000	Com. princ.	Paris 4.....	3,000
Panarioux.....	Idem.....	Paris 17.....	3,000	Idem.....	Paris 65.....	3,000
Arnaud.....	Idem.....	Paris, central.....	3,300	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>1</sup> .	3,300
Paysot.....	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Limoges R. P.....	2,700
Forgues.....	Commis.....	Toulouse, central..	2,700	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	2,700
de Roubin....	Com. princ..	Moulins.....	3,000	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	3,000
Guerbert.....	Idem.....	Modane, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Moulins.....	2,700
Épardeau.....	Commis.....	Paris 24.....	1,800	Commis.....	Paris 37.....	1,800
Jacquet.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Gallet.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Paris 17.....	2,400
Bobin.....	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	2,700	Idem.....	Lyon-Terreaux....	2,700
Tardos.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,800
Boissy.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100
Dupuy dit Tail- leur.	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Maschrez.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Riondel.....	Idem.....	Montélimar.....	2,400	Idem.....	Madagascar.....	2,400
Perrin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Montélimar.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800
Lucot.....	Idem.....	Dijon, central.....	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Robert.....	Idem.....	Dijon R. P.....	2,700	Idem.....	Dijon, central.....	2,700
Coldre.....	Idem.....	Tunis.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Hapatel.....	Idem.....	Sfax.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Cécillion.....	Idem.....	Levallois-Perret..	2,400	Idem.....	Sfax.....	2,400
Riou.....	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Levallois-Perret..	1,800
Clément.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Parry.....	Idem.....	Paris 18.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Roucoules....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Paris 18.....	2,100
Touchard....	Idem.....	Le Havre, port....	1,800	Idem.....	Péronne.....	1,800
Serra.....	Idem.....	Dieppe.....	2,100	Idem.....	Le Havre, port....	2,100
Ferrez.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Gardon.....	Idem.....	Enghien-les-Bains..	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Allary.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Luz..	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Robert.....	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Capy.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris, serv. officiel.	2,400
Wittier.....	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Rethel.....	2,100
Joly.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Sansaud.....	Idem.....	Paris 83.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Goulu.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Angoulême, gare de contrôle.	1,500	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,500
Scowazzo.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Nice, central.....	2,100
Bonifussi.....	Idem.....	Anancy.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Truchement..	Idem.....	Bourgoin.....	1,800	Idem.....	Hyères.....	1,800
Facrot.....	Idem.....	Anancy.....	1,500	Idem.....	Bourgoin.....	1,500
Benezech.....	Idem.....	Paris 15.....	1,800	Idem.....	Limoux.....	1,800
Coulou.....	Idem.....	Reims, bureau prin- cipal.	1,800	Idem.....	Paris 15.....	1,800
Moulut.....	Idem.....	Vitry-le-François..	2,100	Idem.....	Reims, bureau prin- cipal.	2,100
Sauvage.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,800	Idem.....	Vitry-le-François..	1,800
Thibaut.....	Idem.....	Bourbon <sup>ne</sup> -les-Bains	1,500	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,500
Gril.....	Idem.....	Asnières.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Bellangreville.	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>1</sup> .	1,800
Tachot.....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Vallier.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	2,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Macheray . . . . .	Commis . . . . .	Besançon R. P. . . . .	1,800	Commis . . . . .	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Poucin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ancecy . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon R. P. . . . .	1,500
Roux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Châteaudun . . . . .	1,500
Guillen . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ancecy . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Cannes . . . . .	1,500
Pons . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Draguignan . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100
Pascal . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Guillotière . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Draguignan . . . . .	1,500
Caubet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Guillotière . . . . .	1,500
Perrissol . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ancecy . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Cannes . . . . .	1,800
Brissi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Grasse . . . . .	1,500
Doux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Moutiers . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Lérigny . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 28 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, pl. Grimaldi . . . . .	1,500
Galzy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 28 . . . . .	1,800
Nozeran . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Grasse . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Menton . . . . .	1,800
Barange . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Grasse . . . . .	1,800
Audrand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bayeux . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	1,500
Dupont . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Arcachon . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Menton . . . . .	1,800
Gardou . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Tison . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 8 . . . . .	2,100
Candelier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Tonkin . . . . .	1,500
Jouenne . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Fécamp . . . . .	1,500
Cocheri . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100
Lory . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	1,500
Dexmè . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dieppe . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 54 . . . . .	1,500
Bouveron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100
Henry . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne de l'Est.	1,500
Noël . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mirecourt . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	1,500
Laurent . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Reims, bureau principal.	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Mézières . . . . .	2,400
Picardat . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen-Saint-Sever.	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Reims, bureau principal.	1,800
Bertrand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen-Saint-Sever.	2,100
Disse . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Gabès . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	La Goulette . . . . .	2,100
Guérin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 84 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Gabès . . . . .	1,800
Boucher . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 84 . . . . .	1,500
Toussaint . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Belfort, ville . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,400
Laurent . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Epinal, rue d'Arches	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Belfort, ville . . . . .	1,500
Peiretiet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Luxeuil . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon R. P. . . . .	2,400
Bardy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500
de Guérin du Cayla.	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,400
Gairaldeng . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, même ligne.	1,800
Tasson . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de Lyon.	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	2,400
Millo . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Marguerith dit Dupré.	<i>Idem</i> . . . . .	Bône . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800
Thellier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Reims, bur. princip.	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,400
Masseaux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Reims, bur. princip.	1,800
Corbé . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Honfleur . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	1,500
Leroy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy, gare . . . . .	1,800
Thomas . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,100
Bréda . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy, gare . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,800
Guébay . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Agen R. P. . . . .	1,500
Villa . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 35 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 11 . . . . .	2,100
Loiseau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 35 . . . . .	1,500
Maitre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Corbeil . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,800
Foucart . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,500
Luccioni . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Treasorerie et postes d'Afrique.	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Cannes . . . . .	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	RÉSIDENCES ou services.	GRADES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Darpoux.....	Commis.....	Melun.....	1,500	Paris, central.....	Commis.....	1,500
Chauvirey.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500	Melun.....	Idem.....	1,500
Fouques.....	Idem.....	Annecy.....	1,800	Menton.....	Idem.....	1,800
Givaudan.....	Idem.....	Monaco T.....	2,700	Monte-Carlo.....	Idem.....	2,700
Jacques.....	Idem.....	Paris 4.....	2,100	Monaco T.....	Idem.....	2,100
Boudet.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Paris 4.....	Idem.....	1,500
Courtois.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.....	1,500	Monte-Carlo.....	Idem.....	1,500
Jabelin.....	Idem.....	Bonneville.....	1,500	Voiron.....	Idem.....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Bourges.....	1,500	Issoire.....	Idem.....	1,500
Bory.....	Idem.....	Bourges, gare de contrôle.....	1,800	Bourges R. P.....	Idem.....	1,800
Remourt.....	Idem.....	Paris 72.....	1,500	Toulon.....	Idem.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Commercy.....	2,100	Paris 72.....	Idem.....	2,100
Fringaut.....	Idem.....	Soissons.....	1,800	Commercy.....	Idem.....	1,800
Libert.....	Idem.....	Saint-Germain-en- Laye.....	1,800	Soissons.....	Idem.....	1,800
Bœuf.....	Idem.....	Vienne.....	1,800	Toulon.....	Idem.....	1,800
Serve.....	Idem.....	Aubenas.....	2,100	Vienne.....	Idem.....	2,100
Olive.....	Idem.....	Marseille, Bourse.....	1,800	Marseille, central.....	Idem.....	1,800
Holland.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Marseille, Bourse.....	Idem.....	1,500
Vernazobres.....	Idem.....	Béziers.....	1,500	Marseille, central.....	Idem.....	1,500
Guy.....	Idem.....	Bédarieux.....	1,500	Béziers.....	Idem.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Fécamp.....	Idem.....	1,500
Eude.....	Idem.....	Le Havre, central.....	2,700	Nice, central.....	Idem.....	2,700
Baudet.....	Idem.....	Granville.....	1,800	Le Havre, central.....	Idem.....	1,800
Houbertie.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.....	2,700	Paris, central.....	Idem.....	2,700
Lacoste.....	Idem.....	St-Etienne R. P.....	1,800	Paris R. P.....	Idem.....	1,800
Jallon.....	Idem.....	Joigny.....	1,500	St-Etienne R. P.....	Idem.....	1,500
Martinet.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,100	Joigny.....	Idem.....	2,100
Faure.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,800	Lyon, central.....	Idem.....	1,800
Dufour.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Rouen, central.....	Idem.....	1,500
Glachant.....	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .....	1,500	Paris, central.....	Idem.....	1,500
Tournier.....	Idem.....	Paris 5.....	2,100	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .....	Idem.....	2,100
Malaquin.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,800	Paris 5.....	Idem.....	1,800
Ley.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Lille R. P.....	Idem.....	1,500
Theeten.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Dunkerque.....	Idem.....	1,500
Cornet.....	Idem.....	Havre-Ingouville.....	1,500	Tourcoing.....	Idem.....	1,500
Lurienne.....	Idem.....	Charbourg.....	2,400	Havre-Ingouville.....	Idem.....	2,400
Drouin.....	Idem.....	Dieppe.....	2,400	Paris 97.....	Idem.....	2,400
Bonnière.....	Idem.....	Eu.....	1,800	Dieppe.....	Idem.....	1,800
Menoud.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.....	1,800	Rouen R. P.....	Idem.....	1,800
Arrangé.....	Idem.....	Château-Thierry.....	1,500	Saint-Quentin, bu- reau principal.....	Idem.....	1,500
Lavit.....	Idem.....	Fécamp.....	1,500	Château-Thierry.....	Idem.....	1,500
Espagnon.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Fécamp.....	Idem.....	1,500
Roy.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	La Rochelle.....	Idem.....	2,100
Lot.....	Idem.....	Brest, gare de con- trôle.....	1,800	Brest, central.....	Idem.....	1,800
Hylas.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Brest, bur. princip.....	Idem.....	1,800
Chauvat.....	Idem.....	Châteauroux, gare de contrôle.....	2,100	Châteauroux R. P.....	Idem.....	2,100
Duperrel.....	Idem.....	Libourne.....	2,100	Bordeaux-Salinières.....	Idem.....	2,100
Forgue.....	Idem.....	Arcahon.....	1,800	Libourne.....	Idem.....	1,800
Labadesse.....	Idem.....	Bayonne.....	1,500	Bordeaux R. P.....	Idem.....	1,500
Fontane.....	Idem.....	Aigues-Mortes.....	1,500	Nîmes R. P.....	Idem.....	1,500
Manivet.....	Idem.....	Clermont Ferrand, central.....	1,500	Cannes.....	Idem.....	1,500
Reboul.....	Idem.....	Versailles R. P.....	2,100	Paris 47.....	Idem.....	2,100
Roudil.....	Idem.....	Versailles, préfet <sup>re</sup> .....	2,700	Versailles R. P.....	Idem.....	2,700
Luyo.....	Idem.....	Poissy.....	1,500	Versailles, préfet <sup>re</sup> .....	Idem.....	1,500
Garagnon.....	Idem.....	Paris 23.....	2,100	Paris 87.....	Idem.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Regouby.....	Commis.....	Paris 15.....	1,800	Commis.....	Paris 23.....	1,800
Roqueplo.....	Idem.....	Paris 24.....	2,400	Idem.....	Paris 15.....	2,400
Dufaure.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Duprez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Vandeur.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Perret.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Jacquet.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Chapeaud.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Gapiban.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Fontugne.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800
Carles.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Cellerier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500
Gay.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 87.....	1,500
Mottin.....	Idem.....	Paris 23.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Lafont.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 23.....	1,500
Eccœuvre.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
de S <sup>t</sup> -Martin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800
Jaubert.....	Idem.....	La Goulette.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Veysière.....	Idem.....	Paris 25.....	1,800	Idem.....	La Goulette.....	1,800
Postolle.....	Idem.....	Paris 65.....	2,100	Idem.....	Paris 25.....	2,100
Sautel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Thénard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Thiébaud.....	Idem.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Fontaine.....	Idem.....	Paris 32.....	1,800	Idem.....	Paris 25.....	1,800
Lefœuvre.....	Idem.....	Compiègne.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Christelle.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Compiègne.....	1,500
Peincedé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Touzart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Chevillot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800
Gauwin.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Bourbon.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,800
Dambrino.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Courbey.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Peyrot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Sautet.....	Idem.....	Béziers.....	1,800	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Ricard.....	Idem.....	Bougie.....	1,800	Idem.....	Béziers.....	1,800
Castelnaud.....	Idem.....	Pau.....	1,800	Idem.....	Cannes.....	1,800
Fontaine.....	Idem.....	Paris 1.....	2,700	Idem.....	Paris 26.....	2,700
Bouard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Morin.....	Idem.....	Pont-Audemer.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Guozenec.....	Idem.....	Caen.....	1,800	Idem.....	Pont-Audemer....	1,800
Pelleng.....	Idem.....	Marseille, central.	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Onde.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, central.	1,800
Poncin.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Roulot.....	Idem.....	Beaune.....	2,100	Idem.....	Besançon R. P....	2,100
Micault.....	Idem.....	Gray.....	2,400	Idem.....	Beaune.....	2,400
Belin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Gray.....	1,800
Le Gouarin.....	Idem.....	Cherbourg.....	1,800	Idem.....	Rennes, central...	1,800
Poulaud.....	Idem.....	Paris 30.....	1,800	Idem.....	Paris 50.....	1,800
Burlot.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Vitré.....	1,500
Riou.....	Idem.....	Granville.....	1,500	Idem.....	Guingamp.....	1,500
Pepin.....	Idem.....	La Goulette.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Jennet.....	Idem.....	Dieppe.....	2,400	Idem.....	Paris 82.....	2,400
Dufour.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Blayac.....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,500
Barré.....	Idem.....	Châteauroux R. P..	1,800	Idem.....	Sens.....	1,800
Ménélon.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Paris 46.....	2,100
Coutrix.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Duperrel . . . .	Commis . . . .	Bordeaux-Salinières	2,100	Commis . . . .	Bordeaux, central..	2,100
Chavanon . . . . .	Idem . . . . .	Tonkin . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Bordeaux-Salinières	1,800
Peteilh . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille, central..	2,100
Hamelin . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	2,400
Castel . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . .	1,800
Perré . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Texier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 30 . . . . .	2,400
Layuyouse . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	1,800
Gaignard . . . . .	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	1,500
Desbureaux . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Arras . . . . .	1,500
Perrenet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500
O'Carroll . . . . .	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . .	1,500
Chollet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon Brotteaux . . .	1,800	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	1,800
Delotète . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lille, pl. St-Martin.	1,500
Faurt . . . . .	Idem . . . . .	Lille, pl. St-Martin.	2,100	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,100
Decros . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,500	Idem . . . . .	Brive . . . . .	1,500
Miéremont . . . . .	Idem . . . . .	Brive . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	2,100
Leray . . . . .	Idem . . . . .	Paris 52 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500
Quicence . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 52 . . . . .	2,400
Giudicelli . . . . .	Idem . . . . .	Bidah . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,500
Petit . . . . .	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Blidah . . . . .	1,500
Combes . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	1,800
Avril . . . . .	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800
Duplessis . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux . . .	1,800	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	1,800
Suc . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand . central.	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Dedebant . . . . .	Idem . . . . .	Haut-Sénégal . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Schertzer . . . . .	Idem . . . . .	Tonkin . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Allart . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Durègue . . . . .	Idem . . . . .	Tonkin . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Rossignol . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	1,500
Cromer . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,500
Dardé . . . . .	Idem . . . . .	St-Etienne R. P. . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500
Gautier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	St-Etienne R. P. . .	1,500
Bouchépillon . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500
Duffau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,800
Bordes . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	2,400
Bergue . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Lagrange . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,800
Rousseaux . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	1,500
Vabre . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	1,800
Durand . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,500
Gauthier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	1,500
Orlanducci . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	2,400
Barbier . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,100
Charles . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles, préfet <sup>re</sup>	1,800
Belliart . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Calais . . . . .	1,800
Vézinet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 40 . . . . .	1,800
Roger . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Neuilly-sur-Seine . .	1,800
Carlier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . .	1,800
Foucher . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Louviers . . . . .	1,500
Bouveret . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500
Amadiou . . . . .	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500
Mauger . . . . .	Idem . . . . .	Coutances . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500
Desfandais . . . . .	Idem . . . . .	Granville . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Coutances . . . . .	1,500
Vittenet . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	St-Etienne R. P. . .	"	Idem . . . . .	Même bureau . . . .	1,500
Richard . . . . .	Idem . . . . .	Djildjelli . . . . .	"	Idem . . . . .	Bône . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Aldebert.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Guelma.....	"	Commis.....	Bougie.....	1,500
Rose.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500
Tavernier.....	Idem.....	Milianah.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Tergnier, gare....	"
Coudere.....	Idem.....	Constantine R. P..	"	Idem.....	Milianah.....	"
Rihl.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Boudot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Auxonne.....	"
Dewacle.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"	Idem.....	Clermont-de-l'Oise..	"
Ploucharl.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	"	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"
Bauzil.....	Idem.....	Charolles.....	"	Idem.....	Brignoles.....	"
Guichou.....	Stagiaire sur- numéraire.	Toulouse-Saint-Mi- chel.	"	Idem.....	Djidjelli.....	"
Ducros.....	.....	.....	"	Idem.....	Montbrison.....	"
Wibaut.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Viron.....	Idem.....	Provins.....	"	Idem.....	Montbrison.....	"
Vassal.....	Idem.....	Vervins.....	"	Idem.....	Provins.....	"
Deilhes.....	Stagiaire sur- numéraire.	Montauban.....	"	Idem.....	Thiers.....	"
Tournié.....	.....	.....	"	Idem.....	Tours R. P.....	"
André.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Eu.....	"
Couraze.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Les Andelys.....	"
Proux.....	.....	.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Rigaux.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Amiens R. P.....	"
Duc-Bourro ..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Guelma.....	"
Colombani ..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Sartene.....	"
Brunel.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Pugisagur....	Agent trieur.	Paris R. P. Départ.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Busquet.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Favet.....	.....	.....	1,200	Idem.....	Marseille R. P....	1,200
Camus.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200



# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 12

## SOMMAIRE.

ARRÊTÉS portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	267
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques et italiens.....	271
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	271
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	272
LISTE des journaux belges.....	276
LISTE des journaux suédois.....	276
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	277
BÂTIMENTS en partance.....	282
FAITS divers.....	284
NOMINATIONS et promotions.....	286

## *ARRÊTÉS portant transformation et concession de Médailles d'honneur.*

Par arrêté en date du 16 décembre 1886, des médailles d'honneur ont été décernées aux sous-agents dont les noms suivent :

### **1° Médaille d'argent.**

**M. Cogne** (François-Régis), courrier-convoyeur à Lyon, 32 ans 8 mois de services administratifs, 6 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire;

**M. Constans** (Auguste), surveillant des télégraphes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 10 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire;

**M. Bailhé** (Jacques), facteur de ville à Toulouse, 29 ans 8 mois de service administratifs, 5 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire;

**M. Saunière** (Jean), facteur rural à Sornac (Corrèze), 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire.

### **2° Médailles de bronze.**

**M. Hachair** (Mathieu), facteur rural à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle) 23 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires. S'est particulièrement distingué pendant la guerre de 1870-1871;

**M. Rousselot** (Zacharie), agent secondaire à l'Administration centrale, 28 ans et demi de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

**M. Goubier** (Jean-Jacques-François), courrier auxiliaire à Besançon, 38 ans et demi de services;

**M. Verrier** (Guy-François), chef-surveillant des télégraphes à Mézières, 18 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**M. Riffaut** (Jean-Louis), chef-facteur à Lyon, 28 ans de services administratifs, 10 ans de services militaires;

**M. Poey** (Jean-Didier), facteur-chef des télégraphes à Bordeaux, 28 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**M. Brunet** (Jean), entrepreneur de transport de dépêches à Aiguillon (Lot-et-Garonne), 43 ans de services;

**M. Rouaix** (Jacques-Auguste-François-Alphonse), brigadier-facteur à Toulouse, 29 ans de services administratifs;

**M. Barbier** (Jean), surveillant des télégraphes à Paris, 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**M. Roussel** (Louis-Alexandre), facteur rural au Merlerault (Orne), 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires. S'est fait remarquer par son courageux dévouement pendant l'hiver de 1879;

**M. Maison** (Edme), facteur local à Avallon (Yonne), 33 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**M. Geffroy** (Pierre-Philippe), agent spécial à Nantes; 22 ans et demi de services;

**M. Bourlon** (Étienne), facteur rural à Mareuil-sur-Ay (Marne), 34 ans et demi de services;

**M. Larroque** (Victor-Antoine), surveillant des télégraphes à Albi, 27 ans de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

**M. Jacquand** (Jean-Pierre), surveillant des télégraphes à Châlons-sur-Marne, 33 ans de services, 7 ans de services militaires;

**M. Paufert** (Claude-Rose), surveillant des télégraphes à Paris, Dépôt central du matériel, 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires. Blessé grièvement dans l'exercice de ses fonctions;

**M. Sautereau** (Joseph), facteur-chef à Auxerre, 29 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**M. Leblanc** (Georges-Jean), agent spécial à Paris, Dépôt central du matériel, 22 ans et demi de services;

**M. Richard** (Maurice), facteur-chef des télégraphes à Paris, 31 ans et demi de services;

**M. Feuillatre** (Jean-Baptiste), courrier-convoyeur à Nantes, 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**M. Saury** (Paul), facteur de ville à Castelnau-dary, 37 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**M. Cazarré** (Pierre-Paul-Maurice-Élizabeth), facteur rural au Fousseret (Haute-aronne), 36 ans de services;

**M. Le Vève** (François-Marie), facteur local à Rostrenen (Côtes-du-Nord), 36 ans de services;

**M. Roux** (Jean-Michel), facteur de ville à Courbevoie, 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

**M. Michel** (Marie-Henri), facteur de ville à Lunel (Hérault), 38 ans de services;

**M. Hauret** (Jean), facteur-chef à Paris, 27 ans de services administratifs, 8 ans de services militaires;



**M. Ferchat** (Joseph-François), facteur rural à Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes), 34 ans de services;

**M. Jacqueron** (Claude-Antoine), chef-surveillant des télégraphes à Paris, 20 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**M. Fontaine** (Pierre-Albert), facteur rural à Champcenest (Seine-et-Marne), 36 ans de services;

**M. Hénin** (Élisée-Alfred), courrier-convoyeur à Creil (Oise), 33 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**M. Perre** (Antoine), brigadier-facteur à Bordeaux, 32 ans de services;

**M. Noirelet** (Nicolas), chef-surveillant des télégraphes à Nancy, 27 ans et demi de services administratifs, 8 ans de services militaires;

**M. Lacourt** (Ferdinand-Nicolas), surveillant des télégraphes à Toulouse, 23 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires. Belle conduite pendant le siège de Paris en 1871;

**M. Rapuch** (Marcelin-Pierre-César), facteur boîtier à Isola (Alpes-Maritimes), 28 ans de services;

**M. Migaut** (Hugues), facteur-chef au Creusot (Saône-et-Loire), 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**M. Poirey** (Pierre), facteur-chef à Dijon, 27 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**M. Guiramand** (Étienne), facteur rural à Gap (Hautes-Alpes), 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**M. Hélaine** (Alexis-Désiré), facteur de ville à Coutances (Manche), 33 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**M. Schoeffé** (Charles), entreposeur à Vire, 33 ans et demi de services;

**M. Bonichon** (Jean), facteur de ville à Angoulême, 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**M. Moulin** (Auguste-Frédéric), facteur à Paris, 33 ans et demi de services;

**M. Féraud** (Claude-Benjamin), facteur-chef à Nice, 30 ans et demi de services;

**M. Thumerel** (Albert), entreposeur à Arras, 35 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**M. Genel** (Sébastien-Gabriel-Léon), facteur rural à Civy-en-Argonne (Marne), 33 ans de services;

**M. Antoine** (Jean), facteur local à Argenton-sur-Creuse (Indre), 33 ans de services;

**M. Barbier** (Jean-Baptiste), entreposeur à Dôle (Jura), 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services;

**M. Massy** (Charles-Antoine), courrier-convoyeur à Gray (Haute-Saône), 32 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**M. Colombet** (Jean), courrier d'entreprise au Puy (Haute-Loire), 33 ans de services;

**M. Salet** (Claude), facteur local à Bourbon-l'Archambault (Allier), 37 ans de services;

M. **Forgeron** (Jean), facteur local à Thiviers (Dordogne), 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M. **Schmitt** (Jean), sous-agent du matériel à Paris, ligne du Nord-ouest, 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M. **Brousse** (François), surveillant des télégraphes à Carcassonne, 34 ans et demi de services;

M. **Lebiet** (Jules-Zéphirin), facteur local à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 33 ans de services;

M. **Levesque** (Jean-Baptiste), facteur rural à Sainte-Mère-Église (Manche), 33 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

M. **Demongeot** (Claude-Ambroise), facteur rural à Chalindrey (Haute-Marne), 25 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

M. **Goutier** (Adolphe-Constant), facteur-chef à Dunkerque (Nord), 34 ans de services;

M. **Leborgne** (Alexandre-François), sous-agent du matériel à Paris, ligne de l'Est, 25 ans de services administratifs; 5 ans de services militaires.

Par arrêté du 5 juillet 1886, la médaille d'honneur d'argent a été conférée à M. Abos (Toussaint-Ferdinand), facteur boîtier à Puimoisson (Basses-Alpes), 44 ans de services. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 20 décembre 1886, une médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. Bonté (Louis-François), ouvrier menuisier du Ministère, en témoignage de ses 39 ans de bons services.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Londres.*

Nile Street (N <sup>o</sup> 47), Hoxton.....	N.
Plaistow, Pelly Road.....	E.
Stoke Newington, Dunsmure Road.....	N.
Stoke Newington, Stroma Terrace (N <sup>o</sup> 50), Seven Sisters Road.....	N.

*Angleterre.*

Agnes Place (Plumstead).....	Woolwich.	Middleton (Glam.).....	Swansea.
Dilmarton.....	Chippenham.	Moor End.....	Cheltenham.
Felsham.....	Bury S <sup>t</sup> -Edmunds.	Oxford.....	Sevenoaks.
Fenstanton.....	S <sup>t</sup> -Ives, Hunts.	Rainsford End.....	Chelmsford.
Grantchester.....	Cambridge.	S <sup>tes</sup> Catherines.....	id id
Hemingford Grey... ..	Saint-Ives, Hunts.	Victoria Road (Mill Hill).....	Cowes.
Llangoed.....	Beaumaris (Anglesea)	Windmill Hill.....	Enfield, Middlesex.

*Écosse.*

Maud.....	Aberdeen.
-----------	-----------

*Irlande.*

Annshorough.....	Newry.
Convoy.....	Raphoe (c. Donegal).
Glanworth.....	Castletownroche (c. Cork).
Redhills.....	Belturbet.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Après Elland, supprimer Normanton dans la 2<sup>e</sup> colonne.*

— *Beaminster, remplacer Bridport par Dorset.*

— *Parbold, remplacer Wigan par Southport.*

— *Robin Hood's Bay, remplacer Whitby par Scarborough.*

— *Gwaun-cae-Gurwen, remplacer Llanelly par Glamorganshire.*

*Au lieu de Stanley Junction, inscrire Swanley Junction et remplacer, dans la 2<sup>e</sup> colonne, Saint-Mary Cray par Swanley.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

*Londres.*

Plaistow, Brooks Road.....	E.
South Norwood, Werndee Terrace.....	S. E.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Borgoricco.....	Padova.	Piansano.....	Roma.
Brosso.....	Torino.	Roncoferrato.....	Mantova.
Castelceriolo.....	Alessandria.	Santa.....	Milano.
Castelnovo del Friuli....	Udine.	Terranova Sappo Minulio.	Reggio Calabria.
Cucca.....	Verona.	Vadra (Rosignano Marit-	
Foza.....	Vicenza.	timo).....	Pisa.
Gualdo Cattaneo.....	Perugia.		

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Créations de recettes simples des postes de 4<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Basses-Pyrénées.....	Rivehaute.....	17 novembre 1886..	7757
Seine.....	Fresnes.....	26 novembre 1886..	7760
Dordogne.....	Issac.....	29 novembre 1886..	7761
Indre-et-Loire.....	Dame-Marie.....	3 décembre 1886....	7762
Sarthe.....	Lamnay.....	<i>Idem</i> .....	7763

Un nouveau bureau mixte de poste et de télégraphe a été ouvert au public le 21 décembre courant, à l'angle de la rue Clément-Marot et de la rue de la Trémoille, à Paris.

Par décision ministérielle en date du 26 novembre 1886, un établissement de facteur boîtier de l'État est créé dans la commune de Grandchamp (Yonne). Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7759.

Par décision ministérielle en date du 26 novembre 1886, un établissement de facteur boîtier municipal est concédé, sur sa demande, à la ville d'Avignon, pour la section de Montfavet. Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7758.

Par décision ministérielle en date du 13 novembre 1886, la recette simple mixte désignée sous le nom de « Châteaurenard-Loiret » prendra désormais le nom de « Châteaurenard » officiellement attribué à la commune où il est situé.

Aux termes d'une décision du 26 novembre 1886, le bureau de Feuquières (Somme) portera désormais le nom de « Feuquières-en-Vimeu ».

Le bureau de poste de Ségur-les-Villas (Cantal) sera désigné, à l'avenir, sous l'appellation de « Ségur » nom officiel de la commune sur le territoire de laquelle il est établi.

(Décision ministérielle du 26 novembre 1886.)

Aux termes d'une décision du 30 novembre 1886, l'établissement de facteur boîtier existant au Puget-de-Fréjus (Var) portera désormais le nom de « Puget-sur-Argens », officiellement attribué à la commune où il est situé.

Par suite, lors de sa mise en activité, la recette simple qui fonctionnera au lieu et place de cet établissement de facteur boîtier portera également le nom de « Puget-sur-Argens ».

Par décision ministérielle en date du 13 novembre 1886, seront applicables, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, aux bureaux mixtes de la Tunisie, les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 février 1880, fixant les heures d'ouverture et de fermeture des divers bureaux de l'État, dispositions qui sont en vigueur en France comme en Algérie.

Par décision ministérielle en date du 17 novembre 1886 :

1° Le bureau de distribution auxiliaire créé aux Portes-de-Fer (Constantine), par décision du 31 décembre 1882, est supprimé;

2° Il est créé à Azéba (Constantine) un bureau de distribution auxiliaire au lieu et place de l'établissement de même catégorie supprimé aux Portes-de-Fer par la même décision.

Par décision ministérielle en date du 17 novembre 1886, il est créé une recette simple mixte à Tozeur (Tunisie).

---

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

---

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

*e) Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Allonnes M ⊗ R G. (Maine-et-Loire) . . . . .	10 déc. 1886.	Beauquesne. M. ⊗ R G. (Somme) . . . . .	25 déc. 1886.
Anjou M ⊗ R G. (Isère) . . . . .	25 nov. 1886.	Blendecques. M. ⊗ R G. (Pas-de-Calais) . . . . .	10 déc. 1886.
Aubais M ⊗ R G. (Gard) . . . . .	<i>Idem.</i>		

Bouguenais. M. ☒ (Loire-Inférieure).....	25 déc. 1886.	Labécède-Lauragais. M. ☒ RG. (Aude).....	25 déc. 1886.
Campitello. M. ☒ RG. (Corse).....	10 déc. 1886.	Lérouville. M. ☒ (Meuse).	10 déc. 1886.
Castelnau-Barbarens. M. ☒ RG. (Gers).....	10 déc. 1886.	Mandelieu. M. ☒ (Alpes-Maritimes).....	<i>Idem.</i>
Centuri. M. ☒ RG. (Corse).	25 déc. 1886.	Margival M. ☒ RG. (Aisne)	25 déc. 1886.
Chaize-le-Vicomte. (La) M. ☒ (Vendée).....	25 nov. 1886.	Meysse M. ☒ (Ardèche)..	10 déc. 1886.
Coulon M. ☒ RG. (Deux-Sèvres).....	10 déc. 1886.	Montpinçon. M. ☒ RG. (Calvados).....	25 nov. 1886.
Domèvre-en-Haye. M. ☒ (Meurthe-et-Moselle)...	<i>Idem.</i>	Montreuil-aux-Lions. M. ☒ RG. (Aisne).....	<i>Idem.</i>
Dompierre-sur-Besbre. M. ☒ (Allier).....	<i>Idem.</i>	Nanteuil. M. ☒ RG. (Charente).....	25 déc. 1886.
Epoisses. (M. ☒ (Côte-d'or).....	<i>Idem.</i>	Pont-sur-Sambre M. ☒ RG. (Nord).....	10 déc. 1886.
Fréville. M. ☒ RG. (Seine-Inférieure).....	<i>Idem.</i>	Roche-Chalais (La) M. ☒ RG. [Dordogne).....	25 déc. 1886.
Grand-Combe (La) M. ☒ (Gard).....	10 déc. 1886.	Rouvray (M. ☒ RG. (Côte-d'or).....	10 déc. 1886.
Juaye-Mondaye. M. ☒ RG. (Calvados).....	<i>Idem.</i>	Saint-Georges-d'Espéranche. M. ☒ (Isère)....	25 nov. 1886.
		Saint-Germain-du-Puch. M. ☒ (Gironde).....	<i>Idem.</i>

b) Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.

Aïn-Fekan. M. (Oran)...	25 nov. 1886.	Saint-Pierre-Saint-Paul. M. (Alger).....	25 déc. 1886.
Epaignes. M. RG. (Eure).	<i>Idem.</i>	Salaise. M. RG. (Isère)..	25 nov. 1886.
Fort-de-l'Eau. M. (Alger).	25 déc. 1886.	Tizi. M. (Oran).....	<i>Idem.</i>
Isserville. M. (Alger)....	<i>Idem.</i>		
Rivet. M. (Alger).....	<i>Idem.</i>		

c) Gares.

Berthegon. D.....	(Vienne.)	Reterre. D.....	(Creuse.)
Bouchet. D.....	(Vienne.)	St-Genest-d'Ambières. V..	(Vienne.)
Châtellerault-Châteauneuf V.....	(Vienne.)	Savigny-sous-Faye. D....	(Vienne.)
Lencloître. V.....	(Vienne.)	Scorbé-Clairvaux. V.....	(Vienne.)
Mont-sur-Guesne. V.....	(Vienne.)	Vecoux. 2 kil.....	(Vosges.)

d) Bureaux d'intérêt privé.

Melle. IP. (1) (Deux-Sèvres).  
Nantes (Ecole des sciences de). IP. (2) (Loire-Inférieure)  
Tamaris-sur-Mer. IP. (3) (Var).

- (1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Melle pour la correspondance spéciale de M. Gardi  
(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau central de Nantes pour la correspondance spéciale du personnel de l'Observatoire et de l'école.  
(3) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de la Seyne pour la correspondance spéciale de M. Michel.

2° Fusions et Transferts.

Hondschoote. M. ☒ (Nord). 10 novembre 1886.  
Igreuille. M. ☒ (Loire-Inférieure). 1<sup>er</sup> décembre 1886.

**3° Modifications et transformations.**

Aubais, 1 kil. Gard. Rayer la mention « 1 kil. », y substituer l'indice V.  
 Au lieu de : Bouguenais. D. Loire-Inférieure, lire : Bouguenais. V. Loire-Inférieure.  
 ——— Bricon, 2 kil. Haute-Marne, lire : Bricon. 1 kil. Haute-Marne.  
 Chaize-le-Vicomte (La), 1 kil. Vendée. Rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.  
 Au lieu de : Château-Renard-Loiret. M. ☒ (Loiret), lire : Châteaurenard. M. ☒ (Loiret).  
 Coulon, 4 kil. (Deux-Sèvres). Rayer la mention 4 kil., y substituer l'indice V.  
 Dompierre-Sept-Fons, 1 kil. (Allier). Rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.  
 Au lieu de : Duvivier. M. ☒ (Constantine), lire : Duvivier. L. ☒ (Constantine).  
 Epoisses, 1 kil. (Côte-d'Or). Rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.  
 Au lieu de : Feuquières. M. ☒ RG. (Somme), lire : Feuquières-en-Vimeu. M. ☒ RG. (Somme).

Roche-Chalais- Saint-Aigulin (La) . . . .	}	pour Roche-Chalais (La) 4 kil. (Dordogne). pour Saint-Aigulin, 1 kil. (Charente-Inférieure)	}	lire :	}	Roche-Chalais- Saint-Aigulin (La) . . . .	}	pour Saint-Aigulin, 1 kil. (Charente- Inférieure).
--	---	--	---	--------	---	--	---	--

et supprimer le renvoi correspondant.

Au lieu de : Puget (Le) M. (Var), lire : Puget-sur-Argens. M. (Var).  
 ——— Verneuil. M. RG. (Seine-et-Oise), lire : Verneuil-sur-Seine. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, les indications suivantes devront être substituées à celles portées sur la nomenclature :

- |  |  |
|--|--|
| Agets-Saint-Brice (Les). D. (Mayenne).<br>Ampoigné. D. (Mayenne).<br>Andigné. D. (Maine-et-Loire).<br>Angrie-Loiré. D. (Maine-et-Loire).<br>Arquenay-Bazougers. D. (Mayenne).<br>Audrieu. D. (Calvados).<br>Avessac. D. (Loire-Inférieure).<br>Berjou-Cahan. D. (Orne).<br>Beslé. D. (Loire-Inférieure).<br>Besné-Pont-Château. D. (Loire-Inférieure).<br>Betton. D. (Ille-et-Vilaine).<br>Bourg-le-Roi. D. (Sarthe).<br>Bretteville-Norey. D. (Calvados).<br>Brohinière (La). D. (Ille-et-Vilaine).<br>Bures-Londinières. D. (Seine-Inférieure).<br>Carantilly-Marigny. D. (Manche).<br>Chapelle-Anthenaise (La), D. (Mayenne).<br>Chapelle au-Riboul (La). D. (Mayenne).<br>Châtillon-sur-Colmont. D. (Mayenne).<br>Chérancé. D. (Sarthe).<br>Commer. D. (Mayenne).<br>Corseul. D. (Côtes-du-Nord).<br>Couville. D. (Manche).<br>Crulai. D. (Orne).<br>Ecoullant. D. (Maine-et-Loire).<br>Etriché-Châteauneuf. D. (Maine-et-Loire).<br>Ferrière (La). D. (Maine-et-Loire). | Feuguerolles-Saint-André. D. (Calvados).<br>Forêt-de-la-Guerche. D. (Ille-et-Vilaine).<br>Fresnais (La). D. (Ille-et-Vilaine).<br>Fresné-la-Mère. D. (Calvados).<br>Gancourt-Saint-Etienne. D. (Seine-Infér.).<br>Genest (Le) D. (Mayenne).<br>Glos-Montfort. D. (Eure).<br>Grainville-Goderville. D. (Seine-Infér.).<br>Guierche (La). D. (Sarthe).<br>Hermitage-Mordelles (L'). D. (Ille-et-Vil').<br>Kerhuon. D. (Finistère).<br>Lacelle (La). D. (Orne).<br>Landébia. D. (Côtes-du-Nord).<br>Londe-la-Bouille (La). D. (Seine-Infér.).<br>Lonray. D. (Orne).<br>Louisfert. D. (Loire-Inférieure).<br>Loyat. D. (Morbihan).<br>Marchezais. D. (Eure-et-Loir).<br>Marcillé. D. (Mayenne).<br>Martigny. D. (Calvados).<br>Martin-Eglise-Ancourt. D. (Seine-Infér.).<br>Masserac. D. (Loire-Inférieure).<br>Meauffe (La). D. (Manche).<br>Mesnil-Clinchamps. D. (Calvados).<br>Mesnil-Hubert-Pont-d'Ouilly. D. (Calvad.).<br>Mesnil-Manger. D. (Calvados).<br>Mesnil-Villement. D. (Calvados). |
|--|--|

Mesnil-Vin. D. (Orne).  
 Molay-Littry. (Le) D. (Calvados).  
 Montabar. D. (Orne).  
 Montreuil-Belfroi. D. (Maine-et-Loire).  
 Montsecret-Vassy. D. (Orne).  
 Montviron-Sartilly. D. (Manche).  
 Moulton-Argences. D. (Calvados).  
 Mutrécy-Clinchamps. D. (Calvados).  
 Néant-Bois-de-la-Roche. D. (Morbihan).  
 Neau. D. (Mayenne).  
 Nesle-Saint-Saire. D. (Seine-Inférieure).  
 Neufmarché. D. (Seine-Inférieure).  
 Neuilly. D. (Calvados).  
 Noyal-Acigné. D. (Ille-et-Vilaine).  
 Noyal-sur-Brutz. D. (Loire-Inférieure).  
 Orval-Hyeuville. D. (Manche).  
 Parné. D. (Mayenne).  
 Pincé-Précigné. D. (Sarthe).  
 Plaintel. D. (Côtes-du-Nord).  
 Plaisir-Grignon. D. (Seine-et-Oise).  
 Pleyber-Christ. D. (Finistère).  
 Plouenan. D. (Finistère).  
 Plounérin. D. (Côtes-du-Nord).  
 Pontaubault. D. (Manche).  
 Quetteville. D. (Calvados).  
 Randouai-Irai. D. (Orne).  
 Saint-Bomer-Champsecret. D. (Orne).  
 Saint-Fraimbault-de-Prières. D. (Mayenne)

Saint-Georges-Buttavent. D. (Mayenne).  
 Saint-Gerand. D. (Morbihan).  
 Saint-Germain-du-Pinel. D. (Ille-et-Vil.).  
 Saint-Germain-sur-Ille. D. (Ille-et-Vilaine).  
 Saint-Léger-Boissey. D. (Eure).  
 Saint-Martin-de-Bienfaite. D. (Calvados).  
 Saint-Martin-de-Mailloc. D. (Calvados).  
 Saint-Pierre-des-Landes. D. (Mayenne).  
 Saint-Rémy. D. (Calvados).  
 Saint-Vincent-des-Landes. D. (Loire-Inf.).  
 Sauchay-Bellengreville. D. (Seine-Inf.).  
 Saumont-la-Poterie. D. (Seine-Inférieure).  
 Saussay-Yerville. D. (Seine-Inférieure).  
 Sceaux. D. (Sarthe).  
 Servon. D. (Ille-et-Vilaine).  
 Servon-Tanis. D. (Manche).  
 Surdon. D. (Orne).  
 Tacoignieres. D. (Seine-et-Oise).  
 Torchamp. D. (Orne).  
 Treffieux. D. (Loire-Inférieure).  
 Vaucresson. D. (Seine-et-Oise).  
 Vendevre-Jort. D. (Calvados).  
 Vern. D. (Ille-et-Vilaine).  
 Viessoix. D. (Calvados).  
 Vivoin-Beaumont. D. (Sarthe).  
 Yffiniac. D. (Côtes-du-Nord).  
 Yveteaux-Fromentel (Les). D. (Orne).  
 Yvré-l'Évêque. D. (Sarthe).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Aramits. M. ☒ (Basses-Pyrénées).  
 Divonne. M. ☒ (Ain).  
 Frontignan. M. ☒ (Hérault).  
 Gesté. M. ☒ (Maine-et-Loire).  
 Homblières. M. ☒ (Aisne).  
 Hondschoote. M. ☒ (Nord).  
 Orgerus. M. ☒ (Seine-et-Oise).  
 Saint-Jean-d'Aulph. M. ☒ (Haute-Savoie).

Saint-Jeire. M. ☒ (Haute-Savoie).  
 Saint-Just-la-Pendue. M. ☒ (Loire).  
 Sorigny. M. ☒ (Indre-et-Loire).  
 Vigny. M. ☒ (Seine-et-Oise).  
 Villaines-la-Jubeil. M. ☒ (Mayenne).  
 Villebois-Lavalette. M. ☒ (Charente).  
 Ville-en-Tardenois. M. ☒ (Marne).

Supprimer la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Arc-les-Gray. M. ☒ (Haute-Saône).  
 Rieux-Minervois. M. ☒ (Aude).  
 Sompuis. M. ☒ (Marne).

NOTA. — Un bureau télégraphique ☒ succursale installé à la Recette principale de Bordeaux a été ouvert le 25 novembre dernier. Le numéro indicatif 11 lui a été attribué.

#### 4° Fermetures.

Sidi-Brahim. M. Oran.

Le bureau de Bouinan M. (Alger) sera fermé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887.

**5° Réouvertures.**

Boyardville. M. (Charente-Inférieure).  
Nainville. M. (Seine-et-Oise).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5		DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
				fr. c.	fr. c.		
<b>1° NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER :</b>							
<i>Organe industriel (Moniteur officiel du grand concours international des sciences et de l'industrie de Bru- xelles. 1888).</i>	Bruxelles..	3 mois....	3 50	3 25	0 25		
		12 mois...	15 "	14 55	0 45		
<b>2° CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT :</b>							
<i>Le Mousquetaire .....</i>	Bruxelles...	12 mois...	15 "	14 55	0 45		
<b>3° JOURNAUX CESSANT LEUR PUBLICATION À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1887, À BIFFER.</b>							
<i>Brusselsch Volksblad. La Constitution. Nieuws van Gent. Söniënsboch. Thieltenaar. Vrye Burger. Vakblad van Deynze.</i>							

*Liste des journaux suédois.*

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8	
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie sué- doise. 6			
<i>Svensk Författnings-Samling; — Éditeurs : — Aktiebo- laget P. A. Norstedt et Söner.....</i>	Stockholm .	12 mois.	14 00	13 58	9 36	0 42	« Med Bihang »	
		<i>Idem.....</i>	12 mois.	10 00	9 70	6 68	0 30	« Utan Bihang »
		<i>Idem.....</i>	12 mois.	3 00	2 75	1 89	0 25	« Bihanget (Särskildt) ».



*Annotations à faire au carnet n° 217.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>					
<i>Action (L')</i> , rue du Coq-Héron, à Paris.	1 mois...	2 00	1 88	0 12	
	3 mois...	5 00	4 85	0 15	
Paris et Seine.....	6 mois...	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	18 00	17 72	0 28	
	1 mois...	2 00	1 88	0 12	
Départements.....	3 mois...	6 00	5 81	0 16	
	6 mois...	11 00	10 79	0 21	
	1 an....	19 00	18 71	0 29	
<i>Anti-clérical-Social</i> , rue Sainte-Barbe, 49, à Marseille.	6 mois...	1 00	0 89	0 11	
Bouches-du-Rhône et départe- tements limitrophes.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
	6 mois...	1 50	1 38	0 12	
Autres départements.....	1 an....	2 50	2 37	0 13	
<i>Bulletin officiel de l'Exposition universelle de 1889</i> , Champ-de-Mars, pavillon Rapp.	6 mois...	7 00	6 83	0 17	
France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	
	6 mois...	11 00	"	"	
Union postale.....	1 an....	20 00	"	"	
<i>Bulletin mensuel des tirages et coupons (Le)</i> , à Vesoul (Haute-Saône).	1 an....	4 00	3 86	0 14	Les abonnements sont annuels et partent du 1 <sup>er</sup> novembre.
<i>Éclipse (L')</i> , rue de Dunkerque, 46, à Paris.	3 mois...	3 00	2 87	0 13	
	6 mois...	5 00	4 85	0 15	
France.....	1 an....	9 00	8 81	0 19	
<i>Ligue des Alpes (La)</i> , à Digne.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
Basses-Alpes et départements limitrophes.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
Autres départements.....	1 an....	6 50	6 33	0 17	
<i>Médicina et pharmacia (Journal de)</i> , rue de Rennes, 71, à Paris.	1 an....	20 00	19 70	0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Parti national (Le)</i> , rue Coq-Héron, 5, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 10 00 18 00	5 84 9 80 17 72	0 16 0 20 0 28	
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 35	
PRIX D'ABONNEMENT AUX DEUX PUBLICATIONS RÉUNIES.					
<i>Parti national et annales politiques et littéraires réunies</i> , rue Coq-Héron, 5, à Paris.					
Texte seul.....	Paris.....	6 mois... 1 an....	12 00 22 00	11 78 21 68	0 22 0 32
	Départements.	6 mois... 1 an....	15 00 28 00	14 75 27 62	0 25 0 38
Texte et illustrations.	Paris.....	6 mois... 1 an....	14 00 26 00	13 76 25 64	0 21 0 36
	Départements.	6 mois... 1 an....	17 00 32 00	16 73 31 58	0 27 0 42
<i>Pilori (Le)</i> , rue Vieille-du-Temple, 117, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 50 4 50 8 00	2 37 4 35 7 82	0 13 0 15 0 18	
<i>Progrès (Le)</i> , journal républicain d'Eure-et-Loir, rue Jean-Beausire, 15, à Chartes.					
Eure et Loir, Seine-et-Oise, Eure, Orne, Sarthe, Loir et-Cher, Loiret.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 50 6 50 12 00	3 36 6 33 11 78	0 14 0 17 0 22	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 7 50 14 00	3 86 7 32 13 76	0 14 0 18 0 24	
<i>Province médicale (La)</i> , rue Saint- Dominique, 15, à Lyon.					
France et Algérie.....	6 mois... 1 an....	9 00 16 00	8 81 15 74	0 19 0 26	
Union postale.....	6 mois... 1 an....	10 00 18 00	" "	" "	
<i>Revue d'Aéronautique (La)</i> , publica- tion mensuelle. Adresser les mandats à M. Hervé, à Pithiviers (Loiret).					
France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	Les abonnements sont annuels et partent du 1 <sup>er</sup> janvier.
Union postale.....	1 an....	15 00	"	"	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de D'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décès.	
1	2	3	4	5	6
<i>Secrets de la cuisine dévoilés (Les)</i> , à Marseille. France.....	1 an....	fr. c. 6 60	fr. c. 6 43	fr. c. 0 17	
<i>Syndicat (Le) organe des intérêts des actionnaires et des obligataires</i> , 17, rue Saint-Marc, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Vente à crédit (Journal de la)</i> , 34, rue Richelieu, Paris. France.....	1 an....	2 50	2 37	0 13	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Autorité (L')</i> , rue du faubourg Mont- martre, n° 10, Paris					
Paris .....	1 mois ..	4 50	4 35	0 15	
	3 mois ..	13 50	13 26	0 24	
	6 mois ..	26 00	25 64	0 36	
	1 an....	50 00	49 40	0 60	
Départements.....	1 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	3 mois ..	16 00	15 74	0 26	
	6 mois ..	31 00	30 59	0 41	
	1 an....	60 00	59 30	0 70	
Abonnements à prix réduits consentis en faveur des membres du clergé.	3 mois...	9 00	8 81	0 19	
France.....	6 mois...	18 00	17 72	0 28	
	1 an....	35 00	34 55	0 45	
<i>Bulletin hebdomadaire et analytique des lois, décrets, circulaires et décisions concernant l'armée de terre</i> , à Romans (Drôme). France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année.
<i>Cible (La)</i> , gazette du tir et des tireurs, écho des concours, 35, passage Saulnier, Paris. France .....	1 an....	7 50	7 32	0 18	
<i>Courrier du centre (Le)</i> , rue Turgot, à Limoges.					
Limoges .....	1 mois ..	1 50	1 38	0 12	
	3 mois ..	4 50	4 35	0 15	
	6 mois...	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	18 00	17 72	0 28	
Haute-Vienne et départements limitrophes.....	1 mois ..	1 75	1 63	0 12	
	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	3 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	1 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	11 00	10 79	0 21	
	1 an....	22 00	21 68	0 32	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Cri du peuple (Le)</i> , 16, rue du Crois- sant, Paris.					
France.....	1 mois... 2 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an.....	1 50 3 00 4 50 9 00 18 00	1 38 2 87 4 35 8 81 17 72	0 12 0 13 0 15 0 19 0 28	
Union postale.....	3 mois...	10 00	"	"	
<i>Intransigeant (L')</i> , 142, rue Mont- martre, Paris.					
France, Corse, Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	8 00 15 00 28 00	7 82 14 75 27 62	0 18 0 25 0 38	
Union postale.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	12 00 22 00 42 00	" " "	" " "	
<i>Jeunes mères (Journal des) et Journal des mères (réunis)</i> , 10, rue Hérold, Paris.					Coller ce tarif à la page 188 du carnet n° 217 sur l'ancien tarif du <i>Journal des jeunes mères</i> .
France.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Patriote de l'Oise (Le)</i> , journal quo- tidien, à Créil (Oise).					
Oise.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	5 00 9 00 17 00	4 85 8 81 16 73	0 15 0 19 0 27	
<i>Petit bourguignon (Le)</i> , à Dijon (Côte- d'Or).					
Côte-d'Or et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	
<i>Petite Charente (La)</i> , rue d'Aguesseau à Angoulême.					
Charente et départements limi- trophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	Ju DROIT à porter au registre n° 16 décies.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Petite gazette (La)</i> , 12, rue du Croissant, Paris.			Au lieu de : 4, rue Paul-Lelong. Biffer : 12 francs, prix d'un an pour les départements et les remplacer par :		
Départements.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Peuple (Journal du)</i> , 2, avenue d'Orléans, Paris.					
Seine.....	3 mois .. 6 mois... 1 an....	1 00 1 75 3 00	0 89 1 63 2 87	0 11 0 12 0 13	
Départements.....	3 mois .. 6 mois... 1 an....	1 25 2 25 4 00	1 13 2 12 3 86	0 12 0 13 0 14	
<i>Républicain des Alpes (Le)</i> , à Manosque (Basses-Alpes).					
Basses-Alpes.....	1 an....	3 50	3 36	0 14	
Autres départements.....	1 an....	4 50	4 35	0 15	
<i>Silhouette (La)</i> , 46, rue de Dunkerque, Paris.					
France.....	3 mois .. 6 mois... 1 an....	2 00 3 00 5 00	1 88 2 87 4 85	0 12 0 13 0 15	

**CHANGEMENT D'ADRESSE.**

« *Semaine médicale (La)* ». Biffer : « 16, avenue de Lamotte-Piquet » et remplacer par : « 18, rue de l'Abbé-de-l'épée ».

« *Annales politiques et littéraires* ». Biffer : « 8, rue Hérold » et remplacer par : « 5, rue Coq-Héron ».

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel ; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.</i> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> janvier.	Le Havre..	Cobija.....	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i> .....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Fernand - Ga - brielle.	<i>Idem</i> .....	Ambaud frères.
3	Pointe-à-Pitre.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Berthe.....	<i>Idem</i> .....	H. Auger.
4	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Fleur-de-Marie..	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
5	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Emmanuel - Au - gor.	<i>Idem</i> .....	D. Auger.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i> (Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 <sup>er</sup> janvier..	Le Havre..	Tafna.....	Vapeur....	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i> .....	Ville - de - Ma - ranhao.	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i> .....	17.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i> .....	Ville-de-Monte - video.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i> .....	10.....	<i>Idem</i> .....	Dom-Pedro.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Canadian.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	Uruguay.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Albingia.....	<i>Idem</i> .....	Brostrom.
9	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Albingia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i> .....	Borussia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i> .....	Albingia.....	Vap. rég... <i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i> .....	29.....	<i>Idem</i> .....	Silésia.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Céara.....	9 janvier..	Le Havre..	Paraense.....	Vap. rég...	Cunard.
16	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
17	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
18	Guayaquil.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Marie.....	Voilier....	Halmie Courant.
19	Idem.....	15.....	Idem.....	Gazelle.....	Idem.....	Idem.
20	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Silésia.....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
22	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
23	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
24	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	E. Grosos.
25	Mayaguez (Porto-Rico).	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
26	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
27	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
28	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
29	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monte-video.	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Idem.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	20.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
33	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
34	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
35	Puerto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
36	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
37	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	29.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
39	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Maranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
41	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
42	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Maranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
44	San-Juan (Porto-Rico).	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
45	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
46	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
47	Santo-Domingo.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
48	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
50	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
52	Tampico.....	5.....	Idem.....	Hungaris.....	Idem.....	Idem.
53	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
55	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	E. Grosos.
56	Véra-Cruz.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
57	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.

## FAITS DIVERS.

### ACTES DE PROBITÉ.

M. LINÈRES, chargeur à la ligne des Pyrénées, a trouvé dans une des boîtes mobiles de la gare Saint-Jean, à Bordeaux, une enveloppe contenant 7 billets de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre au directeur de la ligne.

M. COUNTRY, facteur rural à Parigné-l'Évêque (Sarthe), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a remise à son propriétaire.

M. SUBERVILLE, facteur à Toulouse, a trouvé sur la voie publique une boucle d'oreille en or avec camée qu'il a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. BRULARD, gardien de cabine téléphonique à Paris, bureau n° 11, a trouvé un porte-monnaie contenant 1,100 francs en billets de banque et deux titres de la dette inscrite, qu'il a remis à son receveur. Le même sous-agent a trouvé également un porte-monnaie contenant 300 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. BOUSSEZ, commis à Verdun (Meuse), a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 400 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. ESPARDEILLA, receveur à Laure (Aude), a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 100 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait oublié.

M. TISSERAND, facteur rural à Langeais (Indre-et-Loire), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 14 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. GALIBERT, facteur rural à Lézignan, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 105 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. MONTAGNON, facteur local à Sury-le-Comtal (Loire), a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant 400 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

Le jeune facteur MARIANI, attaché au bureau de Paris n° 66, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 19 francs qu'il a aussitôt remis à son receveur.

M. DUJUST, facteur de ville à Tonnerre, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. MICHEL, facteur rural à Solognac-sur-Loire (Haute-Loire), a trouvé en cours de tournée une somme de 21 francs qu'il a déposée à la mairie.

M. KERNEUR, facteur des télégraphes à Rennes, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a remise à son receveur.

M. LAUGERAY, facteur rural à Authon-du-Perche (Eure-et-Loir), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 40 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GIRARD, facteur tubiste à Paris, bureau n° 87, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GOUTTE, facteur rural à Belfort, a trouvé sur la voie publique une lettre renfermant un billet de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DALAS, commis ambulant à la ligne du Sud-Ouest, a trouvé parmi des imprimés à classer un billet de banque de 100 francs qu'il a remis à son chef de brigade.



M. THOBERT, facteur des télégraphes à Marseille, a trouvé un porte-monnaie contenant 90 francs qu'il a remis à son receveur.

M. CHAUVIN, facteur rural à Longni (Orne), a trouvé une montre en argent qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. CHOLET, brigadier-facteur à Versailles, a trouvé sur la voie publique un éventail de valeur qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. PAULY, facteur rural à Prat-et-Bonrepaux (Ariège), a trouvé en cours de tournée une bourse renfermant 800 francs en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

MM. FLUCHER, facteur de ville à Rozoy-sur-Serre (Aisne),  
CAMUS, facteur rural à Gy (Haute-Saône),  
LAGRILLÈRE, facteur rural à Ambroise,  
LAGARDE, facteur rural à Lillers (Pas-de-Calais),  
et CLISSON, facteur auxiliaire à Fomperron (Deux-Sèvres),  
se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes d'argent qui leur avaient été remises en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. TESTARD, facteur rural à Saint-Pierreville (Ardèche),  
ALLAMEL, facteur rural à Largentière (Ardèche),  
FRANCHI, facteur rural à Vico (Corse),  
et LAPORTE, facteur rural à Morlanne (Basses-Pyrénées),  
se sont distingués dans des incendies.

MM. ABERT, facteur rural à Saint-Maximin (Var),  
MARTEL, facteur rural à Brignoles (Var),  
CHAPELLE, facteur local à Privas (Ardèche),  
BENOIT, gardien d'entrepôt au Teil (Ardèche),  
COMBES, facteur rural à Tournon (Ardèche),  
CHAMBON, entrepreneur du transport des dépêches à Privas (Ardèche),  
BRUGIER, entrepreneur du transport des dépêches à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche),  
et CLISSON (Alexandre), facteur auxiliaire à Fomperron (Deux-Sèvres),  
se sont distingués par leur dévouement au service lors des inondations du mois de novembre dernier.

MM. AUTIÉ (Jean), facteur rural à Chalabre (Aude),  
TOULMER (Désiré), facteur local à Nazelles (Indre-et-Loire),  
et NOBÉCOURT, facteur rural à Hêdicourt (Somme),  
ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

M. TAILLEUX, facteur rural à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), a fait preuve de courageux dévouement dans un incendie. Ce sous-agent a eu la main droite et ses vêtements brûlés en sauvant une femme entourée de flammes.

---

Par jugement du tribunal correctionnel de Segré (Maine-et-Loire), le sieur X... a été condamné, le 17 novembre dernier, à 16 francs d'amende et aux frais, pour outrages envers une receveuse dans l'exercice de ses fonctions.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Verdun.....	Chef de bu- reau.	D <sup>on</sup> des corresp <sup>ces</sup> postales.	9,000	Chef de bu- reau.	Même service.....	10,000
Blerzy.....	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> de la caisse nation <sup>le</sup> d'épargne	9,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	10,000
Duparcq.....	Sous-chef...	Bureau du person <sup>el</sup> .	5,000	Sous-chef...	<i>Idem</i> .....	5,500
Legent.....	<i>Idem</i> .....	Bureau de la distri- bution.	4,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Garnier.....	<i>Idem</i> .....	Bureau des réclama- tions.	4,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Rabuteau.....	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	4,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Guillon.....	Commis prin- cipal.	Articles d'argent...	4,000	Commis prin- cipal.	<i>Idem</i> .....	4,500
Bonnin.....	<i>Idem</i> .....	Caisse d'épargne...	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,500
Blondiot.....	<i>Idem</i> .....	Personnel.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Chevallier.....	<i>Idem</i> .....	Service central....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Malraison.....	<i>Idem</i> .....	Correspondance in- térieure.	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Damiens.....	Commis....	Vérification des pro- duits.	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Théry.....	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services sédent. 2 <sup>e</sup> bureau	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Dnbaux.....	<i>Idem</i> .....	Personnel.....	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Jonvaux.....	<i>Idem</i> .....	Correspond. pos <sup>tes</sup> 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Leroux.....	<i>Idem</i> .....	Service intérieur...	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Bousquet.....	<i>Idem</i> .....	Ordonnancement...	3,100	Commis....	<i>Idem</i> .....	3,500
Cuisenier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Corrigeux.....	<i>Idem</i> .....	Vérification des pro- duits.	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Haidot.....	<i>Idem</i> .....	Service central....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Lorotte.....	<i>Idem</i> .....	Caisse d'épargne...	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Mélice.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Sembrès.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Barbier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Arnaud.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Rousseau.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Versini.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Percebois.....	<i>Idem</i> .....	Réclamations.....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Phérvong.....	<i>Idem</i> .....	Correspondance in- térieure.	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Guillemenot.....	<i>Idem</i> .....	Articles d'argent...	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Protche.....	<i>Idem</i> .....	Appareils.....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Décheneux.....	<i>Idem</i> .....	Correspondance in- térieure.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Lhote.....	<i>Idem</i> .....	Services sédentaires.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Maire.....	<i>Idem</i> .....	Correspond <sup>ce</sup> étran- gère.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Gauthier.....	<i>Idem</i> .....	Vérification des pro- duits.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Pontard.....	<i>Idem</i> .....	Services sédentaires.	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Cassagnes.....	<i>Idem</i> .....	Ordonnancement...	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Bladier.....	<i>Idem</i> .....	Articles d'argent...	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Travers.....	Commis....	Caisse d'épargne..	2,500	Commis....	Même service.....	2,800
Marchaudin...	Idem.....	Correspondance in- térieure.	2,200	Idem.....	Idem.....	2,500
Dezembre....	Expédition <sup>re</sup> .	Services sédentaires.	1,200	Expédition - naire.	Idem.....	1,300
Vielle - Gros- jean.	Idem.....	Réclamations.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200
Lefrançois....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200
Gaillard.....	Idem.....	Cabinet.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,100
Barbarin.....	Idem.....	Réclamations.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,100
Fourcaud.....	Idem.....	Ordonnancement..	1,000	Idem.....	Idem.....	1,100
Sessac.....	Commis de direction.	Le Mans.....	2,100	Commis de direction.	Angoulême.....	2,100
Corson.....	Commis....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Mans.....	2,100
Boyer.....	Idem.....	Bureau du personnel	2,200	Commis....	Bureau des réclama- tions.	2,200
Blanchon.....	Idem.....	Paris 35.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Pasquion.....	Idem.....	Valence (direction).	1,800	Idem.....	La Seyne.....	1,800
Soulié.....	Idem.....	Paris 52.....	1,800	Idem.....	Arras (direction)..	1,800
Lambert.....	Commis de direction.	Caen.....	1,800	Idem.....	Fabrication des tim- bres-poste.	1,800
Tromeur.....	Commis....	Cholet.....	1,800	Idem.....	Caen (direction)...	1,800
Chabaud.....	Idem.....	Marseille R. P. ...	1,800	Idem.....	Alger (direction ré- gionale.)	1,800
Rigault.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Bureau du personnel	1,200	Idem.....	Même service.....	1,600
Chamayon....	Idem.....	Paris 2.....	600	Surnuméraire	Caisse d'épargne... 600	600
Aubert.....	.....	.....	"	Idem.....	Bureau du personnel	600
Gagnant.....	.....	.....	"	Expédition - naire.	Bureau des réclama- tions.	1,000
Col.....	Receveur....	Banyuls-sur-Mer... 1,600	1,600	Receveur....	Cerbère.....	1,600
M <sup>lles</sup> Py.....	Receveuse...	Cerbère.....	1,000	Receveuse...	Banyuls-sur-Mer... 1,000	1,000
Pourcelot....	Idem.....	Clairac.....	1,800	Idem.....	Fleury-sur-Andelle. 1,800	1,800
M. Fétaz.....	Receveur....	Lagnieu.....	1,600	Receveur....	Ambérieux.....	1,600
M <sup>me</sup> Tissot-Guerraz.	Receveuse...	Ambérieux.....	1,600	Receveuse...	Charlieu.....	1,600
M <sup>lles</sup> Naud.....	Idem.....	Charlieu.....	1,800	Idem.....	Lagnieu.....	1,800
Fournier.....	.....	.....	"	Idem.....	Voulaines.....	800
M. Audhemar...	Receveur....	Saint-Raphaël.... 1,600	1,600	Receveur....	Saint-Raphaël.... 1,800	1,800
M <sup>mes</sup> Caron.....	Receveuse...	Louveciennes..... 1,200	1,200	Receveuse...	Garches.....	1,200
Bouillet.....	Idem.....	Garches.....	1,000	Idem.....	Louveciennes..... 1,000	1,000
MM. Amiot.....	Commis....	Lisieux.....	1,800	Receveur....	Pont-l'Abbé-Picau- ville. 1,400	1,400
Mamy.....	Idem.....	Bureau des articles d'argent. 2,800	2,800	Idem.....	Chantilly.....	2,700
Foitet.....	Receveur....	Yvetot.....	3,500	Recev <sup>r</sup> princ.	Alençon.....	3,500
Boucllet.....	Idem.....	Louviers.....	3,000	Receveur...	Yvetot.....	3,000
Canet.....	Idem.....	Autun.....	3,000	Idem.....	Louviers.....	3,000
Viasque.....	Idem.....	Bergerac.....	3,000	Idem.....	Autun.....	3,000
Bertier.....	Idem.....	Castelnaudary.... 3,000	3,000	Idem.....	Bergerac.....	3,000
Lalé.....	Idem.....	Loève.....	3,500	Idem.....	Castelnaudary.... 3,500	3,500
Boudon.....	Commis prin- cipal.	Marseille, recette principale. 3,000	3,000	Idem.....	Lodève.....	3,000
M <sup>mes</sup> Gadois.....	Receveuse...	Beaumesnil..... 1,000	1,000	Receveuse...	Tillières-sur-Avre.. 1,000	1,000
veuve Beau- rieux.	.....	.....	"	Idem.....	Beaumesnil..... 800	800
M. Le Forestier- de-Lezmadec	Receveur....	Plounevez-Lochrist. 1,400	1,400	Receveur....	Carhaix.....	1,400
M <sup>me</sup> de la Batic...	Receveuse...	Plestin-les-Grèves.. 1,400	1,400	Receveuse...	Plounevez-Lochrist. 1,400	1,400
M <sup>lles</sup> Fréhen.....	Idem.....	Bourbriac.....	1,000	Idem.....	Plestin-les-Grèves.. 1,000	1,000
Le Goff.....	.....	.....	"	Idem.....	L'Hermitage-Loge. 800	800
Berthelot.....	Receveuse...	La Chèze.....	1,200	Idem.....	Briec-Je-f'Odet.... 1,200	1,200
Gouarin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Chèze.....	800
Cagnion.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Grandcamp.....	800
M <sup>me</sup> Bonnetblanc.	Idem.....	Châtelus-les-Mar- chaix. 1,400	1,400	Idem.....	Thiat.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
M <sup>lle</sup> Dumoulin			fr.	Receveuse	Saint-Seurin-de-Cadourne.	fr. 800
Alin	Receveuse	Bihenaves	1,000	Idem	Châtelus - le - Marcheix.	1,000
Vertamy	Idem	Andrest	1,400	Idem	Terraube	1,400
Destarac			"	Idem	Preisan	800
M <sup>me</sup> veuve Borde	Receveuse	Saint - Gervais - sur - Mare.	1,200	Idem	Pignan	1,200
M <sup>les</sup> Benoit	Idem	Pignan	1,000	Idem	Saint - Gervais - sur - Mare.	1,000
Le Cun	Idem	Saint-Erblon	1,000	Idem	Liffré	1,000
M <sup>me</sup> Perret	Idem	La Plaine	1,000	Idem	Saint-Erblon	1,000
M <sup>lle</sup> Tessier			"	Idem	La Plaine	800
M <sup>me</sup> de Latour	Receveuse	Bourg-Madame	1,400	Idem	Clairac	1,600
M <sup>lle</sup> Le Flem			"	Idem	Montigny	800
M <sup>me</sup> veuve Charrier			"	Idem	Trois-Moutiers	1,000
MM. Serres	Receveur	Paris 63	2,500	Receveur	Paris 70	2,500
Lepus	Com. princ.	Paris 50	3,300	Idem	Paris 63	3,000
M <sup>me</sup> Tarbouriech	Receveuse	Aux Matelles	1,000	Receveuse	Cessenon	1,000
M <sup>lle</sup> Poulalion	Idem	Cessenon	800	Idem	Aux Matelles	800
M <sup>me</sup> Milliard			"	Idem	Anneyron	800
Hameau			"	Idem	Aux Hermites	800
M <sup>les</sup> Martin	Receveuse	Saint-Germain-Lembron.	1,200	Idem	Verdun-sur-Saône	1,200
Bouly	Idem	Verdun-sur-Saône	1,400	Idem	Saint-Germain-Lembron.	1,400
M <sup>me</sup> Gonin	Idem	Ivoy-le-Pré	800	Idem	Savigny - en - Septaine.	800
M <sup>lle</sup> Uhlen			"	Idem	Ivoy-le-Pré	800
MM. Charpy	Receveur	Tenez	1,800	Receveur	Lagnien	2,000
Marchandeaup	Idem	Mahdia	1,800	Idem	Tozeur	2,000
Berlier	Idem	Monastier	2,400	Idem	Mahdia	2,400
Delhan	Idem	Gafsa	1,800	Idem	Monastier	1,800
Ratabouil	Idem	La Marsa	2,000	Idem	Gafsa	2,200
Cardon	Idem	Sidi-el-Hani	1,200	Idem	La Marsa	1,200
André	Idem	Hadjeh-el-Aïoum	1,200	Idem	Sidi-el-Hani	1,200
M <sup>les</sup> Beuf	Receveuse	Roquebrune	1,400	Receveuse	Sainte-Cécile	1,400
Briessy	Idem	Ouville-la-Rivière	1,400	Idem	Roquebrune	1,400
MM. Choussat	Receveur	Paris 52	4,000	Receveur	Paris 25	4,000
Aubert	Idem	Orchamps-Vennes	1,400	Idem	Verrey - sous - Salmaise.	1,400
M <sup>les</sup> Deschamps	Receveuse	Villaines - en - Duesmois.	1,000	Receveuse	Orchamps-Vennes	1,000
Simonnet			"	Idem	Villaines - en - Duesmois.	800
Quetier			"	Idem	Sermaises-du-Lairot	800
Marty			"	Idem	Espira-de-l'Agly	800
M <sup>me</sup> veuve Brunot	Receveuse	Saint - Sauveur - en - Puisaye.	1,400	Idem	Beaumesnil	1,400
M <sup>lle</sup> Mathieu	Idem	Saint-Bris	800	Idem	Saint - Sauveur - en - Puisaye.	800
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Beurieux	Idem	Beaumesnil	800	Idem	Saint-Bris	800
M <sup>lle</sup> Maupas	Idem	Baigts	1,000	Idem	Rivehaute	1,000
M <sup>me</sup> veuve Lahitte	Idem	Simacourbe	1,400	Idem	Baigts	1,400
M <sup>lle</sup> Nébout			"	Idem	Simacourbe	800
M <sup>me</sup> Roux	Employée	Poste central de Paris.	1,400	Idem	Fresnes-les-Rungis	1,400
M. Rodet	Receveur	Villelaure	1,200	Receveur	La Balme	1,200
M <sup>me</sup> veuve Franc	Receveuse	Abriès	800	Receveuse	Villelaure	800
M <sup>lle</sup> Rousset				Idem	Pont-de-Montvert	800
MM. Boudon	Com. princ.	Usine de la Seyne	3,000	Com. princ.	Marseille R. P.	3,000
Tricoche	Idem	Paris R. P. ( T. )	3,000	Idem	Paris 75	3,000
Leroux	Idem	Paris 59	2,700	Idem	Paris 87	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Heuze.....	Com. princ..	Paris 83.....	3,000	Com. princ..	Paris 59.....	3,000
Mollière.....	Idem.....	Paris 84.....	3,600	Idem.....	Paris 77.....	3,600
Lespiuats.....	Idem.....	Paris 2.....	2,700	Idem.....	Paris 84.....	2,700
Vincent.....	Idem.....	Paris R. P. (A.)..	3,000	Idem.....	Paris 2.....	3,000
Tricoche.....	Idem.....	Paris 75.....	3,000	Idem.....	Paris 5.....	3,000
Blanc.....	Idem.....	Paris R. P. (D.)..	3,000	Idem.....	Paris 75.....	3,000
Magny.....	Idem.....	Paris 2.....	3,000	Idem.....	Paris 17.....	3,000
Giess.....	Idem.....	Paris R. P. (D.)..	3,000	Idem.....	Paris 2.....	3,000
Pastrie.....	Idem.....	Cognac.....	2,700	Idem.....	Bordeaux, gare de St-Jean, contrôle.	2,700
Lebouvier.....	Idem.....	Tours, bureau de la gare.	3,300	Idem.....	Cognac.....	3,300
d'Autricourt..	Idem.....	Rennes R. P.....	2,700	Idem.....	Tours, bureau de la gare.	2,700
Fabre.....	Idem.....	Caen R. P.....	3,000	Idem.....	Rennes R. P.....	3,000
Bourget.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Caen R. P.....	2,700
Malafosse.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Marchandise..	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700
Larippe.....	Idem.....	Paris 1.....	2,700	Idem.....	Même bureau....	2,700
Chinaud.....	Commis.....	En disponibilité..	"	Commis.....	Paris R. P. (D.)..	1,800
Bourgeois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500
Robin.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	2,700	Idem.....	Lyon, central....	2,700
Favier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500
Faraut.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Nice, central....	1,500
Nayroles.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Perdrix.....	Idem.....	Trésorerie et postes (Tunisie).	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Chaptal.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Bouche.....	Idem.....	Constantine.....	2,100	Idem.....	Tarare.....	2,100
Sauveplane..	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Ferrat.....	Idem.....	Dôle.....	1,800	Idem.....	Gray.....	1,800
Besson.....	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500	Idem.....	Dôle.....	1,500
Maillard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Vuillaumo..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Rigoulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duban.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	1,500
Gras.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Marseille, gare de contrôle.	1,500
Vauel.....	Idem.....	Marseille, Bourse.	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Barnoin.....	Idem.....	Thiers.....	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse.	1,800
Vergeade....	Idem.....	Paris R. P. (D.)..	2,100	Idem.....	Thiers.....	2,100
Natalelli....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400	Idem.....	Paris R. P. (D.)..	2,400
Hugues.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Calmels.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Clerc.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Pourenoux..	Idem.....	Paris 8.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Blavot.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
Bonnal.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bône.....	1,500
Parpère dit Menu.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du du Nord.	1,800
Gabriac.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Tayot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Cornu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Moreaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Épernay.....	1,800
Piault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles, préfec- ture.	1,500
Legris.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Guillemard...	Commis. ...	En disponibilité...	"	Commis ...	Les Andelys.....	1,800
Gérôme.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Château-Thierry...	1,500
Honorat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bragnignan.....	1,500
Guérard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Honfleur.....	1,500
Esnault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Ducaud.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Clerc.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Aubry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Guise.....	1,500
Goasiloué.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central.	1,800
Duhamel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, port....	1,500
Guerru.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Parret.....	Idem.....	Paris 74.....	2,400	Idem.....	Château-Goutier...	2,400
Quilichini.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Pauté.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châteaudun.....	1,500
Turenne.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	1,500
Anguiviel.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Tamisier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Fontainebleau....	1,500
Laitang.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châtellerault.....	1,800
Taquet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800
Castel.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,800	Idem.....	Salon.....	1,800
Collet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,800
Demougeot...	Idem.....	Melun.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Aubriot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Melun.....	1,800
Féret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,500
Puveland.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	Idem.....	ligne de Lyon....	2,100
Boivin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Chutry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Transb <sup>l</sup> ..	1,500
Doublet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Chaput.....	Idem.....	Paris 59.....	2,100	Idem.....	Paris 87.....	2,100
Foucart.....	Idem.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Paris 59.....	1,500
Léonard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Faure.....	Idem.....	Rouen, central....	1,800	Idem.....	Lyon, central.....	1,800
Dufour.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Flandrin.....	Idem.....	Grenoble R. P....	2,400	Idem.....	Marseille, central.	2,400
Maigné.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Grenoble R. P....	1,800
Biarinois.....	Idem.....	Poitiers.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P....	1,800
Veugé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Poitiers.....	1,800
Cureaut.....	Idem.....	Orléans R. P....	1,500	Idem.....	Macon.....	1,500
Rage.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Orléans R. P....	1,800
Nogués.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,500
Lemès.....	Idem.....	Arras.....	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Florenti.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Arras.....	1,800
Giry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Fumery.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Pous.....	Idem.....	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500
Vittenet.....	Idem.....	St-Etienne R. P....	1,500	Idem.....	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500
Mandar.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,500
Tougé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Guinoiseau...	Idem.....	Paris 23.....	1,500	Idem.....	Saint-Dizier.....	1,500
Planchon.....	Idem.....	Paris, gare de con- trôle, Vincennes.	2,400	Idem.....	Paris 23.....	2,400
Delort.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Simou.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	2,100
Santinacci....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,400
Thiébaud.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Le Brun.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Paris 16.....	1,800
Parisel.....	Idem.....	Paris 14.....	1,500	Idem.....	Mézières.....	1,500
Simon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 14.....	1,800
Denis.....	Idem.....	Sétif.....	1,800	Idem.....	Constantine R. P..	1,800
Ayriber.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sétif.....	1,500
Clémencet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Lemasson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,500
Gaspard.....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Hatté.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Arras.....	1,800
Osson.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bertin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Bellavoine.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Saint-Germain-en- Laye.	1,800
Jacques.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Fromont.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne, R. P.	1,800
Simon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Laget.....	Idem.....	Trésorerie et postes de Tunisie.	2,700	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,700
Lambert.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800
Gatinaud.....	Idem.....	Paris 34.....	2,100	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,100
Baudouy.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 34.....	1,500
Hardy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
Dervillers.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bazin.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Sauterey.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est	2,400	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	2,400
Côte.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Gray.....	1,800
Bollereder.....	Idem.....	Tulle.....	1,500	Idem.....	Paris, 18.....	1,500
Farges.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tulle.....	1,800
Barret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Levallois-Perret..	1,500
Passaret.....	Idem.....	Pau.....	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Lefèvre.....	Idem.....	Provins.....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Marteaux.....	Idem.....	Cochinchine.....	2,100	Idem.....	Provins.....	2,100
Bouget.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,800
David.....	Idem.....	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Sans.....	Idem.....	Paris 79.....	2,100	Idem.....	Paris 6.....	2,100
Burle.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800	Idem.....	Paris 79.....	1,800
Cornu.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Aymès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, Bouise..	1,500
Frayon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Armentières.....	1,800
Vuillemain.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Belison.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Cabanis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 3.....	1,500
Mary.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Granier.....	Idem.....	Tunis.....	2,700	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Deau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Reymes.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,800	Idem.....	Paris 83.....	1,800
Cadilhac.....	Idem.....	Paris 12.....	1,800	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Poireau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 12.....	1,800
Jennet.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Paris 51.....	2,400	Idem.....	Paris 36.....	2,400
Abelhauser.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Le Roch.....	Idem.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Turquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 77.....	1,500
Dauzas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Bredillet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Epernay.....	1,500
Coutaud.....	Idem.....	Moulins.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Battais.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Moulins.....	1,800
Dousdebès.....	Idem.....	Paris 64.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Demandre.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 64.....	1,800
Cotessard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Léger . . . . .	Commis . . . . .	En disponibilité . . .	"	Commis . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500
Cordier . . . . .	Idem . . . . .	Vitry-le-François . . .	1,500	Idem . . . . .	Reims, bur. princip.	1,500
Philippon . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, R. P.	1,800	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	1,800
Dutheil . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	2,100	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, R. P.	2,100
Bancilhon . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère.	2,400	Idem . . . . .	Nîmes, Gambetta . .	2,400
Goulet . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère.	1,800
Arlabosse . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Transb <sup>t</sup> .	1,800
Leclerc . . . . .	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Falaise . . . . .	1,800
Roger . . . . .	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,800
Latafche . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,800
Ferrier . . . . .	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,800
Maurly . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, central . .	1,500
Cazenave . . . . .	Idem . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Denis . . . . .	Idem . . . . .	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,800
Mermel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	1,500
Goiset . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800
Escalup . . . . .	Receveur . . . . .	Chantilly . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 59 . . . . .	2,700
Bézé . . . . .	Commis . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Douai . . . . .	1,500
Brice . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Arras . . . . .	1,500
Fourgon . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère.	2,400	Idem . . . . .	Saint-Etienne, cen- tral.	2,400
Allègre . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère.	1,500
Mamet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Etienne, cen- tral.	1,800
Vittenet . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500	Idem . . . . .	Dijon, central . . . .	1,500
Guigon . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500
Assezat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Puy . . . . .	1,800
Genthon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Voiron . . . . .	1,500
Méliodon . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Guillotière . . .	2,100	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100
Chanal . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lyon-Guillotière . . .	1,800
Pougy . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Garnache . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Charenton-le-Pont . .	1,500
Cazenase . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800	Idem . . . . .	Mont-de-Marsan . . .	1,800
Pic . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800
Forest . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500
Capelle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Coste . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Sarrus . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Calmels . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Manquat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Périé . . . . .	Idem . . . . .	Paris 24 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Goumoul . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem . . . . .	Paris 24 . . . . .	1,800
Cadilhac . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800
Prunier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	2,100
Abadie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ambulant ligne du Sud-Ouest.	1,500
Parde . . . . .	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon	1,500	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	1,500
Casterot . . . . .	Idem . . . . .	Bayonne . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon	1,500
Boy . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	1,800
Cabantous . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. Départ . .	1,800
Lenogré . . . . .	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem . . . . .	Ambulant, même ligne.	1,800
Cazes . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Courson . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, bureau principal.	2,100	Idem . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	2,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Ferreux.....	Commis....	Le Havre - Ingouville.	fr. 1,800	Commis....	Le Havre, bureau principal.	fr. 1,800
Thomas.....	<i>Idem</i> .....	Melun.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Rouen, central....	2,400
Mauris.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Melun.....	1,500
Capitaine.....	<i>Idem</i> .....	Blois R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Aurillac.....	1,500
Robilot.....	<i>Idem</i> .....	Dijon R. P.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Dijon, central....	1,800
Brevet.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Nantes R. P.....	1,500
Héraud.....	<i>Idem</i> .....	Aix-en-Provence...	1,800	<i>Idem</i> .....	Nîmes R. P.....	1,800
Bérard.....	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P....	1,500	<i>Idem</i> .....	Aix-en-Provence...	1,500
Camart.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Bône.....	1,500
Mercier.....	<i>Idem</i> .....	Chinon.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Tours, gare de contrôle.	1,800
Loustalot.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Chinon.....	1,500
Jean.....	<i>Idem</i> .....	Poissy.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Lézignan.....	1,800
Pradel.....	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Nîmes R. P.....	1,500
Diemert.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Denis-sur-Seine.	1,800	<i>Idem</i> .....	Nice, pl. Grimaldi.	1,800
Petitbion.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i> .....	Cannes.....	1,800
Charpin.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Menton.....	1,800
Thirion.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Jacques (Cl.).....	<i>Idem</i> .....	Monaco T.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Monte-Carlo.....	2,100
Loiseau.....	<i>Idem</i> .....	Paris 35.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,500
Porterie.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Gap.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800
Ard.....	<i>Idem</i> .....	Epernay.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Monaco T.....	2,100
Vallier.....	<i>Idem</i> .....	Villefranche-sur-Saône.	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	2,100
Sarret.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Théron.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Cayzac.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	2,100
Ribaud.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	1,800
Hapert.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.	1,800
Paillassé.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Lig. du Sud-Ouest..	1,500
Bruneau.....	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Le Mans, central..	1,500
Le Goaziou.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	2,100
Vignardou.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Pouch.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Denis.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P. Départ.	1,800
Verrat.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Ménélon.....	<i>Idem</i> .....	Paris 46.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	2,100
de Gouyon Daverger.	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris 46.....	2,700
Dieudonné.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	1,800
Leclerc.....	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,800
Bosredon.....	<i>Idem</i> .....	Paris, gare de contrôle, Bastille.	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	2,700
Lembel.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	2,400
Lascroux.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	2,100
Jaffry.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Nazaire....	1,800	<i>Idem</i> .....	Nantes R. P.....	1,800
Dablanc.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Lig. du Sud-Ouest.	1,500
Mol.....	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i> .....	Cambrai.....	1,800
Montsamigeon.	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Barrière.....	<i>Idem</i> .....	Laval.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,800
Longuet.....	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100
Serres.....	<i>Idem</i> .....	Paris 11.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 47.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Gatinaud, . . . . .	Commis . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	2,100	Commis . . . . .	Paris 11 . . . . .	2,100
Fabre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Ricard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Elbeuf . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Olive . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Elbeuf . . . . .	1,500
Ley . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lille R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lille-Saint-Martin . .	1,500
Courtot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lille R. P. . . . .	1,500
Poméon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux-Bastide . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse, central . .	2,400
Levejac . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux-Bastide . .	1,800
Jullière . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,800
Leroy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lille R. P. . . . .	1,500
Piovannacci . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Bône . . . . .	1,800
Monferrini . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bône . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,800
Maire . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 12 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Fromentin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,100
Thiébaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 32 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Alips . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 32 . . . . .	1,500
Bonifai . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Annecy . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	2,100
Isnard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Blaquier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne de Nord-Ouest.	1,500
Royer . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400
Charrnaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sédentaire, ligne de la Méditerranée . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, Baïlle . .	1,800
Grossetti . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, Baïlle . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Méditer- ranée.	1,500
Ladous . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 71 . . . . .	1,500
Marc . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 71 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ.	1,500
Feret-Dulong- bois . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles R. P. . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500
L'Helgouach . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles R. P. . . .	1,800
Buffard . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Voiron . . . . .	1,500
Duhar . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Constantine-Coudiat	"	<i>Idem</i> . . . . .	Philippeville . . . . .	1,500
Ricaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Muret . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ . .	1,500
Sauteur . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Mézer . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Morlais . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	1,500
Bonneau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Dreux . . . . .	1,500
Bienaimé . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 22 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Levallois-Perret . . .	1,500
Le Nourichel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bayeux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Boulogne-sur-Seine .	1,500
Boncenne . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Laurent . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montereau . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 55 . . . . .	1,500
Mauvais . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Belfort, ville . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 38 . . . . .	1,500
Finiels . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Gisors . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Creil . . . . .	1,500
Brice . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Remiremont . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Vitry-le-François . .	1,500
Demoulin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Beaune . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Tarare . . . . .	1,500
Hominal . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Annecy . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500
Lacombe . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Épernay . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 48 . . . . .	1,500
Coullomb . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Martin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon R. P. . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Delaye . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tournon . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Vienne . . . . .	1,500
Aumont - Du- moutier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Transh <sup>t</sup> .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Figadère . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Gaudens . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Chamont . . . .	1,500
Darné . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse, central . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500
Leveau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Ribeyro . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Creil . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Roanne . . . . .	1,500
Ricard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 11 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. Départ . .	1,500
Brun (Léon - E.) . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montpellier, central	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500
Brun (P.-M.) . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Vuillermoz . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cherbourg . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Havre-Ingouville . . .	1,500
Philippe . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Chicard.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Auxerre.....	•	Commis.....	Dijon R. P.....	1,500
Pons.....	Idem.....	Perpignan.....	•	Idem.....	Tarare.....	1,500
Harlé.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	•	Idem.....	Douai.....	1,500
Dupin.....	Idem.....	Niort.....	•	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Loiseau.....	Idem.....	Compiègne.....	•	Idem.....	Poissy.....	1,500
Deschamps.....	Idem.....	Autun.....	•	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Bétemps.....	Idem.....	Thonon.....	•	Idem.....	Paris 35.....	1,500
Lhôte.....	Idem.....	Reims, bur. princip.	•	Idem.....	Epernay.....	1,500
Camguilhem.....	Idem.....	Lézignan.....	•	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Blondet.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Villefranche - sur- Saône.	1,500
Allongue.....	Idem.....	Paris, central.....	•	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Coulou.....	Idem.....	Lodève.....	•	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Leray.....	Idem.....	Baugé.....	•	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Salabert.....	Idem.....	Bordeaux, cours d'A- quitaine.	•	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Alata.....	Idem.....	Alger R. P.....	•	Idem.....	Marseille R. P.....	1,500
Plas.....	Idem.....	Jarnac.....	•	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Combe.....	Idem.....	En disponibilité.....	•	Surnumér <sup>re</sup> ..	Valence R. P.....	•
Falière.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	•	Idem.....	Constantine R. P..	•
Tournan.....	Idem.....	En disponibilité.....	•	Idem.....	La Rochelle.....	•
Rousseaux.....	Idem.....	Château-Thierry..	•	Idem.....	Montbrison.....	•
Couiller.....	Idem.....	En disponibilité.....	•	Idem.....	Château-Thierry..	•
Costarramone.	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Arcachon.....	•
Letourne.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Compiègne.....	•
Chenevier.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité.....	•	Idem.....	Valence.....	•
Jehan.....	Idem.....	Condé-sur-Noireau..	•	Idem.....	Lagny.....	•
Emily.....	Idem.....	En disponibilité.....	•	Idem.....	Lisieux.....	•
Thoison.....	Idem.....	Provins.....	•	Idem.....	Étampes.....	•
Emonet.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Nancy R. P.....	•
Labat.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Saujon.....	•	Idem.....	Mont-de-Marsan...	•
Portalier.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Lyon, central.....	•	Idem.....	Briançon.....	•
Caillat.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Angers R. P.....	•
Couderc.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité.....	•	Idem.....	Moulins.....	•
Flamberd.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Bayeux.....	•
Saby.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Gannat.....	•	Idem.....	Issoire.....	•
Ollier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Montereau.....	•
Jehan.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Lagny.....	•	Idem.....	Gisors.....	•
Broglio.....	Stagiaire...	Chambéry.....	•	Idem.....	Aubert.....	•
Sagot.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Dijon R. P.....	•	Idem.....	Beaune.....	•
Grappin.....	Idem.....	Dijon, central.....	•	Idem.....	Dijon R. P.....	•
Coqueau.....	Idem.....	Semur.....	•	Idem.....	Dijon, central.....	•
Lebon.....	Idem.....	Nevers.....	•	Idem.....	Semur.....	•
Corduand.....	Stagiaire...	Vesoul.....	•	Idem.....	Troyes.....	•
Hubaut.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	En disponibilité.....	•	Idem.....	Le Havre, central..	•
Saury.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Tours R. P.....	•
Perrin.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Auxerre R. P.....	•
Dautel.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Epernay.....	•
Quintard.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Vesoul.....	•	Idem.....	Briançon R. P.....	•
Demontès.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	•	Idem.....	Tournon.....	•
Couybes.....	Idem.....	Bord-bou-Arreridj..	•	Idem.....	Sijean.....	•
Faure.....	Idem.....	Auxerre.....	•	Idem.....	Lyon, central.....	•
Thomas.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Auxerre.....	•
Faucon.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Lyon, central.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Dugne.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Lyon, central.....	•
Dabry.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Avignon.....	•	Idem.....	Le Creusot.....	•
Morvant.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Auxerre.....	•
Fournez.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Dieppe.....	•
Lenté.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Laon R. P.....	•	Idem.....	Compiègne.....	•
Wintérier.....	Idem.....	Beauvais.....	•	Idem.....	Laon R. P.....	•
Carbonnel.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Beauvais.....	•
Daniel.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Autun.....	•
Justy.....	Stagiaire...	Gette.....	•	Idem.....	Lézignan.....	•

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE MENTS
MM. Racariès .....			fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Lézignan.....	fr.
Peyret.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Prades.....	"	Idem.....	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie...	"
Bru.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Prades.....	"
Joulia.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Bonsquet.....	Idem.....	Arcachou.....	"	Idem.....	Jarnac.....	"
Lorties.....			"	Idem.....	Arcachou.....	"
Jaloustre.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Clermont-Ferrand, R. P.	"	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"
Dupoy.....			"	Idem.....	Lézignan.....	"
Latourelle.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Carcassonne.....	"	Idem.....	Lesparre.....	"
Cornevin.....	Com. aux <sup>es</sup> ..	Saint-Dié.....	"	Idem.....	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre.	"
Chasselin.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Mirecourt.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Fleuret.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Mirecourt.....	"
Prouvost.....	Stagiaire...	Lille, central.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Houssenand.....			"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Grimal.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Angers R. P.....	"
Grard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Faucon.....	Idem.....	Carpentras.....	"	Idem.....	Briançon.....	"
Thomas de la Borde.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 2 <sup>e</sup> .....	"
Turpain.....	Idem.....	Bordeaux, rours S <sup>t</sup> - Jean.	"	Idem.....	Bordeaux, central..	"
Huc.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	"	Idem.....	Langon.....	"
Marchais.....	Idem.....	Langon.....	"	Idem.....	Bordeaux-Salinières	"
Marchesi.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Toulon.....	"
Vernis.....	Gardien de bureau.	Paris R. P.....	1,100	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Gaben.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,200
Deboisse.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,100	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Albouy.....			"	Idem.....	Marseille R. P....	1,200
Bardin.....	Gardien de bureau.	Paris 5 <sup>e</sup> .....	1,100	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE:

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
SERVICES EXTÉRIEURS.		6,000 <sup>f</sup> à 7,000 <sup>f</sup> .	
INSPECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE: 9,000 <sup>f</sup> à 10,000 <sup>f</sup> .		MM. Rigal.....	Inspecteur ingén. à Lyon.
MM. Loir.....	Inspecteur principal.	Manaut.....	Inspecteur ingénieur à Marseille.
Magne.....	Idem.	5,500 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .	
DIRECTIONS.		M. Gentil.....	Directeur à Châteauroux.
8,000 <sup>f</sup> à 9,000 <sup>f</sup> .		5,000 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .	
MM. Vidal.....	Directeur à Rouen.	MM. Torbier.....	Directeur des bureaux am- bulants des lignes de l'Ouest.
Bardouaut.....	Directeur à Toulouse.	Blanc.....	Directeur à Chambéry.
7,000 <sup>f</sup> à 8,000 <sup>f</sup> .		Martin.....	Directeur à Mézères.
MM. Morin.....	Directeur à Tours.	Kappler.....	Inspecteur ingén. à Oran.
Lambert.....	Inspecteur princ. à Paris.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		4,500 <sup>f</sup> à 5,000 <sup>f</sup> .	
MM. Lestaut.....	Inspecteur à Blois.	MM. Boutmy.....	Lille central.
Ancel.....	————— à Grenoble.	Meissonnier.....	Montpellier central.
Dunion.....	————— à Mâcon.	4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .	
de Peytes de Mont- cabrié.	————— à Toulouse.	MM. Bessonnat.....	Paris 48.
Tremolières.....	————— à Rodez.	de Lambily.....	Le Mans central.
Brusson.....	————— à Montpellier.	Berthelot.....	Melun.
Martin.....	Contrôleur à Paris.	3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .	
Faugaret.....	Contrôleur (vérification et réception du matériel).	MM. Riotte.....	Roubaix.
Lefroid.....	Contrôleur à Paris.	Nizery.....	Corbeil.
3,500 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .		de Thierry.....	Paris, Luxembourg.
MM. Froment.....	Inspecteur à Privas.	Fissier.....	Montdidier.
Eichler.....	————— à Épinal.	Berry.....	Paris 82.
Fround.....	————— à Idem.	Houzeau.....	Paris rue Claude-Bernard.
Gimbert-Montbrun..	————— à Melun.	Malet.....	Paris, hôtel Continental.
Maynard.....	————— à Rodez.	Degraine.....	Paris 51.
Peise.....	————— à Toulon.	Tournier.....	Oran-Karguentah.
Decamp.....	Contrôleur à Paris, dépôt central.	Petit.....	Paris 41.
Houlet.....	Idem.	Mury.....	Le Creusot.
3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .		Lechevalier.....	Le Havre-Ingouville.
MM. Dambrun.....	Sous-Inspecteur à Dijon.	Petit.....	Cognac.
Alexandre.....	————— à Bordeaux.	3,000 <sup>f</sup> à 3,500 <sup>f</sup> .	
Figac.....	————— à Annecy.	MM. Fauquignon.....	Besançon-Chaprais.
Nougaret.....	————— à Blois.	Lacour.....	Reims-Dieu-Lumière.
Zugmayer.....	————— à Nancy.	Grulet.....	Saint-Germain-en-Laye.
Rocher (A.).....	————— à Moulins.	Fabre.....	Mend. R. P.
Lambert.....	————— à Mézières.	Boudes.....	Marseille-Arenc.
Lafon.....	Contrôleur à Paris.	Bernard.....	Tonnerre.
Constant.....	Idem.	Coince.....	Blois- enis-Papin.
2,500 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .		Gerbault.....	Château-Thierry.
MM. Conzy.....	Sous-ingén. à Toulouse.	Bertier.....	Bergerac.
Deries.....	Sous-ing. à Toulon (usine).	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
Pomey.....	Sous-ingén. à Clermont- Ferrand.	MM. Devred.....	Monte-Carlo.
Consigny.....	Sous-ingén. à Limoges.	Saint-Pierre.....	Nîmes-Gambetta.
Maureau.....	————— à Grenoble.	2,500 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
Sins.....	————— à Tunis.	M. Collongues.....	Oloron-Sainte-Marie.
Baradel.....	Sous-inspecteur à Châ- lons-sur-Marne.	2,400 <sup>f</sup> à 2,500 <sup>f</sup> .	
RECETTES.		M. Gandolphe.....	Constantine-Coudiat.
CHIEF DE SECTION.		2,200 à 2,500 <sup>f</sup> .	
5,500 <sup>f</sup> à 6,000 <sup>f</sup> .		M. Courbier.....	Cavaillon.
M. Decrauzat.....	Paris R. P.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.	
SOUS-CHEFS DE SECTION.		2,400 à 2,700 <sup>f</sup> .	
4,000 <sup>f</sup> à 4,500 <sup>f</sup> .		M. Gely.....	Briançon.
MM. Bour.....	Paris R. P.	2,200 à 2,400 <sup>f</sup> .	
Steck.....	Idem.	M. Despert.....	Saujon.
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.		2,000 à 2,200 <sup>f</sup> .	
5,000 <sup>f</sup> à 5,500 <sup>f</sup> .		MM. Clément.....	Raon-l'Étape.
M. Trébutien.....	Caen R. P.	Aricu.....	Montrejeau.
		Clerc.....	Tizi-Ouzou.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Mayot.....	Caudry.	M <sup>me</sup> Breau.....	Beaupréau.
Lasalzède.....	Nemours.	M. Devèze.....	Sauve.
M <sup>lle</sup> Lajeune.....	Rivesaltes.	M <sup>lles</sup> Broquet.....	Évre-Petit-Bourg.
1,800 à 2,000 <sup>f</sup> .		Gouveneur.....	Sains-Richaumont.
M <sup>lles</sup> Bideaud.....	Darney.	Dumoreau.....	L'Isle-Jourdain.
Durant.....	Bayon.	M <sup>me</sup> Coulier.....	Bully.
M. Regnault.....	Saint-Martin-de-Ré.	M <sup>lles</sup> Levincent.....	Guilvinec.
M <sup>lles</sup> Vidaillet.....	Peyrehorade.	Rémond.....	Bain-de-Bretagne.
Garnaud.....	Saint-Pierre-d'Oleron.	Galliot.....	Pont-d'Ain.
1,600 à 1,800 <sup>f</sup> .		M <sup>me</sup> Larose.....	Mézidon.
M <sup>me</sup> Comandré.....	Vinay.	M. Thell.....	Salins-d'Hyères.
M <sup>lle</sup> Devic.....	Levroux.	M <sup>mes</sup> Broyon.....	Notre-Dame-de-Lierse.
M <sup>me</sup> Gros.....	Pouilly-en-Montagne.	Hannedouche.....	Bruay.
M <sup>lle</sup> Frault.....	Torigni.	Maillard.....	La Haie-Pesnel.
M <sup>mes</sup> veuve Remy.....	Conflans-en-Jernisy.	Claudon.....	Villeneuve-de-Berg.
Poulain.....	Cany-Barville.	M <sup>lle</sup> Teste.....	Dombasle-sur-Meurthe.
veuve Lemuet.....	Chemillé.	M <sup>me</sup> Chambon.....	Bléneau.
Delermoy.....	Moret-sur-Loing.	1,200 <sup>f</sup> à 1,400 <sup>f</sup> .	
M <sup>lles</sup> Mennessier-Nodier.....	Fontenay-aux-Roses.	M <sup>lle</sup> Thomas.....	Cauly.
Pfeiffer.....	Villeneuve-Saint-Georges.	M. Chabredier.....	Mecheria.
Barthelomy.....	Aubagne.	M <sup>lle</sup> Auber.....	Le Pré-Saint-Gervais.
M <sup>me</sup> Fontaine.....	Étapes.	M <sup>mes</sup> Pagès.....	La Venarède.
M. Jabin.....	Chambon-sur-Youeize.	veuve Lagrange.....	Linards.
M <sup>me</sup> Couraulé.....	La Teste-de-Buch.	M <sup>lles</sup> Trouttet.....	Dortan.
M <sup>lles</sup> Le Dault.....	Roscoff.	Laurent.....	Paulhac.
Vacossin.....	Malesherbes.	Redon.....	Villandraut.
M <sup>mes</sup> Palix.....	Amplepuis.	M <sup>mes</sup> veuve Dubreuil.....	Thevet-Saint-Julien.
Paquet.....	Thuir.	Belmon.....	Clairvaux-d'Aveyron.
M <sup>lle</sup> Faber.....	Milly.	M <sup>lle</sup> Fontaugier.....	Maur-du-Cantal.
M. Dumas.....	Risc'e.	M <sup>mes</sup> Manoury.....	Bacqueville.
M <sup>lle</sup> Isnard.....	L'Arbresle.	Demellier.....	Nueil.
M. Ranchin.....	Souk-el-Djema.	M. Nourry.....	Lougué.
1,400 à 1,600 <sup>f</sup> .		M <sup>me</sup> Lassalle.....	Saunac-et-Muret.
M <sup>lles</sup> Peyret de Labère.....	La Chartre-sur-le-Loir.	M <sup>lles</sup> Roger.....	St-Evrault-N.-D.-du-Bois.
de Susini.....	V.Hemomble.	Jarry.....	Gizeux.
Méandre-Lapoujade.....	Possac.	Dumas.....	Saint-Plancard.
M <sup>mes</sup> Lebourgeois.....	Cancalle.	M <sup>mes</sup> Vacher.....	Bruère-Allichamps.
veuve Deletête.....	Saint-Maurice-lès-Lille.	veuve Pierron.....	Charbonnières.
Bourgeois.....	Liévin.	Landart.....	Le Bois-d'Oingt.
Dauriac.....	Lesnevin.	Hamel.....	Riaillé.
M <sup>lle</sup> Franconin.....	Lezoux.	Bertrand.....	Joyeuse.
M <sup>mes</sup> Mistouflet.....	Noyant.	M <sup>lles</sup> Chotard.....	Beurlay.
veuve Brunot.....	Saint-Sauveur-en-Puisaye.	Tiger.....	Noyon-sur-Saône.
veuve Costa.....	Barentin.	M. Bonhomme.....	Saint-Jean-de-Bournay.
M. Sommier.....	Saint-Rambert.	M <sup>lles</sup> Estève.....	La Forté-Saint-Cyr.
M <sup>lles</sup> Juge.....	Uzerche.	Viart.....	Pontchartrain.
Pierrot.....	Saint-Florent sur-Cher.	Chauvin.....	Alexain.
M <sup>mes</sup> Jeanne.....	Aulnay-sur-Odon.	M <sup>me</sup> Trottier.....	Sérifontaine.
Rodde.....	Pléaux.	M <sup>lles</sup> Viaud.....	Saint-Denis-d'Oleron.
M. Becler.....	Vittel.	Gobert.....	Pouru-Saint-Remy.
M <sup>lle</sup> Wallot.....	Fauville.	M <sup>me</sup> Valade-Joubert.....	Champagne-et-Fontaine.
M <sup>mes</sup> veuve Jacob.....	Monthermé.	M. Alméras.....	Chirac.
Revol.....	Gevrey-Chambertin.	M <sup>lle</sup> Naudet.....	Manthelan.
Abati.....	Crécy-en-Brie.	M <sup>me</sup> veuve Lavoué.....	Jallais.
Lefebvre.....	Plancoet.	M <sup>lle</sup> Auriou.....	Rochefort-sur-Loire.
M <sup>lles</sup> Ronquier.....	Saint-Chamas.	M <sup>me</sup> Canouil.....	Puisseguin.
Jaupois.....	Châtillon-sur-Loire.	M <sup>lles</sup> Hivert.....	Saint-Jodart.
M <sup>mes</sup> Mourier.....	Pierrelatte.	Devismes.....	Velars-sur-Ouche.
Frèrejacques.....	Champlitte.	Genuer.....	Vebron.
Quelain.....	Montreuil-Bellay.	Tallet.....	Saint-Romain.
		Carton.....	Miraumont.
		M <sup>me</sup> Jobin.....	Valensolle.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M. Cheron.....	Salbris.	MM. Hervé.....	Paris, vérification et réception du matériel.
M <sup>lles</sup> Jesse.....	Le Loroux-Bottereau.	Geschwind.....	Paris, direction de la Seine.
Brisorgueil.....	Saint-Jouan-de-l'Isle.	Dastis.....	<i>Idem.</i>
M <sup>mes</sup> Rouch.....	Montréal-de-l'Écluse.	<b>SERVICE MARITIME.</b>	
Galois.....	Saint-Flavier.	3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .	
Macquin.....	Banogne-et-Recouvrance.	MM. Soullier.....	Ligne des Antilles.
M <sup>lle</sup> Jégot.....	Langrune.	Lumet.....	Lignes du Mexique et des Antilles.
M <sup>me</sup> Montaudoin.....	Malakoff.	Noctinger.....	Ligne de l'Indo-Chine.
M <sup>lle</sup> Cornier.....	Foeey.	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
M <sup>me</sup> Fagnon.....	Vauvillers.	M. Arrighi de Casanova.	Ligne de l'Indo-Chine.
M <sup>lles</sup> Veret.....	Beauquesne.	<b>SERVICE ACTIF.</b>	
Henric.....	Pignans.	<b>CHEFS DE BRIGADE.</b>	
M <sup>mes</sup> Nolter.....	Ivry-Port.	3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .	
François.....	Fresneau-Montchevreuil.	MM. Lamiot.....	Ligne de Lyon.
Larrieu.....	Beaumont-de-Lomagne.	Prudenti.....	Ligne de la Méditerranée.
veuve Buhet.....	S <sup>t</sup> -Germain-Lespinassa.	<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b>	
M. Moneton.....	Puget-Théniers.	3,600 <sup>f</sup> à 4,000 <sup>f</sup> .	
M <sup>me</sup> Moulouy.....	Les Aldudes.	MM. Audrieu.....	Marseille.
M <sup>lle</sup> Pontonnier.....	Limay.	Davalon.....	Paris R. P.
M <sup>mes</sup> Meusnier.....	Lhermitage.	Bonnet.....	Paris bourse.
veuve Moudie.....	Lascelle.	Torbier.....	Paris R. P.
M <sup>lle</sup> Sauvard.....	Olivet.	Meignen.....	<i>Idem.</i>
1,000 <sup>f</sup> à 1,200 <sup>f</sup> .		3,300 <sup>f</sup> à 3,600 <sup>f</sup> .	
M <sup>mes</sup> veuve Suire.....	Archigny.	M. Froideval.....	Paris bourse.
Tarbouricq.....	Les Matelles.	3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .	
M. Lalanne.....	Poutoux.	MM. Cellier.....	Paris R. P.
M <sup>mes</sup> Canton.....	Saint-Denis-de-Pile.	Barthe.....	Paris 25.
Merlé.....	Villemur.	Tixier.....	Paris central.
Barbe.....	Montaudin.	Garet.....	<i>Idem.</i>
veuve Roux.....	S <sup>t</sup> -Georges-de-Dilonne.	Goussot.....	Paris Bourse.
veuve Jubin.....	Serent.	ds Roubin.....	Mostaganem.
Le Noan.....	Gouvieux.	Castanier.....	Chalon-sur-Saône.
M <sup>lles</sup> Lafage.....	Leguevin.	Boiry.....	Tours.
Pradeilles.....	Chanac.	Guyot.....	Reims principal.
Ressier.....	Argelliers.	Pillement.....	Lyon.
800 <sup>f</sup> à 1,000 <sup>f</sup> .		Cotxet.....	Perpignan.
M <sup>lle</sup> Sentier.....	Hermes.	2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .	
M <sup>me</sup> veuve Borel.....	Nefliès.	MM. Capifali.....	Oran.
M <sup>lle</sup> Garinot.....	Vergonghèon-Arvant.	Gilhodes.....	Ligne de l'Ouest.
M <sup>me</sup> veuve Dorguin.....	Bourcefranc.	Rabœuf.....	— de Lyon.
M <sup>lle</sup> Lafontaine.....	Daumazan.	Puisségur.....	— des Pyrénées.
Fournié.....	Castelneau-de-Montratier.	Cor.....	— de Lyon.
Compain.....	Saleux.	Normant.....	— des Pyrénées.
Samuel dit Michel.	Saint-Sulpice-de-Lezat.	Géraud.....	Paris, P. résidence.
<b>DIRECTION ET SERVICES SPÉCIAUX.</b>		Mauriva.....	Paris, central.
<b>COMMIS PRINCIPAUX.</b>		Mitaine.....	<i>Idem.</i>
3,000 <sup>f</sup> à 3,300 <sup>f</sup> .		Fricourt.....	Paris, hôtel de ville.
MM. Regnault.....	Paris, direction régionale.	Dané.....	Pau.
Bourgoin.....	Amiens.	Davin.....	<i>Idem.</i>
2,700 <sup>f</sup> à 3,000 <sup>f</sup> .		Dore.....	Hendaye gare.
MM. Kuntz.....	Châlons-sur-Marne.		
Perrot.....	Bar-le-Duc.		
Caillat.....	Granville.		
Quive.....	Lyon.		





